

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIV

RÉCITS ET TABLEAUX

TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE SOUS MAZARIN

PAR CASIMIR GAILLARDIN

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

PARIS - LECOFFRE FILS ET Cie - 1871.

PRÉFACE.

INTRODUCTION.

Première partie. État politique de la France dans la première partie du XVII^e siècle. — **Deuxième partie.** État de l'Église en France. — **Troisième partie.** État des lettres.

CHAPITRE PREMIER. — LES IMPORTANTS, PREMIER TRIOMPHE DE MAZARIN.

CHAPITRE II. — LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA GUERRE DE TRENTE ANS. LES VICTOIRES, LES MŒURS, LA LITTÉRATURE PENDANT CETTE ÉPOQUE.

I. Débuts du grand Condé : Rocroi, Fribourg, Nordlingen ; prise de Dunkerque. Expédition de Toscane. Traité d'Ulm. Masaniello et le duc de Guise à Naples. — **II.** Fêtes et plaisirs. Introduction de l'opéra en France. Galanterie : la reine-mère, la famille de Condé. Anne de Gonzague. Ninon de Lenclos. Les nièces de Mazarin. — **III.** Les lettres pendant la régence. La petite littérature, les sonnets à l'hôtel de Rambouillet. Le précieux même dans la magistrature. Scarron, Vaugelas. Domination de Corneille et de Descartes. Les lettres au service de la puissance publique. Voiture.

CHAPITRE III. — LA MISÈRE PUBLIQUE ET LE JANSÉNISME, PRÉLUDES DE LA FRONDE.

I. Misère de la Lorraine et des provinces ravagées par la guerre. Assistance de Vincent de Paul. D'Emery surintendant des finances. Impôt du toisé. Discussion du tarif. — **II.** Développement public du jansénisme. Arnauld. Le livre de la Fréquente Communion. Les Molinistes. Ardeur des femmes pour les nouvelles doctrines. Commencement des petites écoles et des solitaires de Port-Royal. Le jansénisme s'allie à l'opposition politique.

CHAPITRE IV. — LA FRONDE DES MAGISTRATS ET LES BARRICADES DE PARIS.

I. Efforts du Parlement pour annuler les lits de justice. Insuccès de la politique extérieure. Arrêt d'union. Assemblées de la chambre Saint-Louis. Déclaration du 31 juillet. — **II.** Bataille de Lens. Arrestation de Broussel. Les barricades de Paris. La reine à Ruel. Réclamations contre les détentions arbitraires. Déclaration du 24 octobre.

CHAPITRE V. — LA PAIX DE WESTPHALIE.

I. Préliminaires des négociations. Ouverture du congrès en 1645. Prétentions de la France ; résistance de l'Autriche. Indécision des alliés de la France, Suédois et Hollandais. Connivence de l'Autriche avec les protestants. Habileté de Mazarin. Comment il gagne les Allemands. Projet d'une ligue allemande contre l'Autriche. Projets sur la succession d'Espagne. — **II.** Conditions de la paix. Défection de la Hollande. Satisfactions données à la France et à ses alliés. Efforts de la France pour conserver les principautés ecclésiastiques. Abaissement de la puissance impériale par les droits accordés aux États de l'empire.

CHAPITRE VI. — LA GUERRE DE PARIS OU LA VIEILLE FRONDE.

I. Paul de Gondi organisateur de la vieille Fronde. Alliance des importants et des magistrats. Retraite de la cour à Saint-Germain. Le Parlement déclare la guerre au roi ; ses préparatifs de guerre ; organisation d'un gouvernement nouveau. Adhésion des parlements de Rouen et d'Aix. Les pamphlets. — **II.** Faits militaires. Les frondeurs contre Condé. Expéditions burlesques des Parisiens. Bataille de Charenton. Guerre de triolets. Lassitude des Parisiens. — **III.** L'alliance des généraux frondeurs avec l'Espagne détache de leur parti les magistrats. Préliminaires de la paix de Ruel. Difficultés qui retardent sa conclusion. Accord du Parlement et de la reine. Réclamations exorbitantes des chefs frondeurs. Conclusion de la paix. — **IV.** Restes d'agitation dans Paris à l'instigation de Gondi et de Beaufort. Résistance des parlements d'Aix et de Bordeaux. Apaisement apparent.

CHAPITRE VII. — LA FRONDE DES PRINCES

I. Arrogance de Condé ; son alliance et sa brouille avec les frondeurs. Coups de pistolet. Procès au Parlement. Arrestation de Condé. — **II.** Les amis de Condé, unis aux Espagnols, essayent la guerre civile. Bataille de Rethel. Les frondeurs retournent au parti de Condé. Retraite de Mazarin. Délivrance de Condé. — **III.** Condé, de retour à Paris, perd successivement ses alliés. Les frondeurs retournent au parti de la cour. Traité du coadjuteur avec Mazarin. Lutte ouverte entre le prince et le coadjuteur. Condé se sépare de la cour.

PRÉFACE

Je dédie ce livre à Louis-le-Grand, mon vieux lycée, où j'occupe la même chaire depuis plus de quarante ans.

Je le dédie à mes collègues ; à ceux qui ne sont plus, comme un souvenir fidèle et pieux ; à ceux qui m'entourent aujourd'hui d'une si bienveillante considération, comme un témoignage de ma bonne volonté et ensemble de mon impuissance à leur exprimer dignement ma gratitude.

Je le dédie enfin à mes élèves ; je crois savoir que les plus anciens y retrouveront avec plaisir les habitudes et le langage d'un enseignement dont leur affection a conservé la mémoire. J'espère qu'il sera pour les plus jeunes, et en particulier pour ceux qui vont me quitter, la continuation et le complément de nos entretiens hebdomadaires.

Si je n'avais en vue que ces deux catégories de lecteurs, cette préface pourrait s'arrêter ici, et s'abstenir de tout exposé ou commentaire d'intentions. On n'a pas à expliquer ses sentiments et ses pensées à ceux qui les connaissent par des relations de chaque jour ; à quoi bon également s'excuser de ses défauts ou de son insuffisance auprès de juges qui comprennent, par leur pratique personnelle, le labeur des longues investigations, et la difficulté de mettre en ordre et en lumière des matériaux de toute nature ? Mais dès qu'un ouvrage entre dans le domaine de la publicité, il est justiciable de tout le monde, c'est-à-dire des indifférents et des inconnus, qui l'approuvent ou le condamnent sur leur impression du moment, et non sur des préventions antérieures. Comme il ne vaut que par lui-même, s'il est attaqué, il faut qu'il justifie par ses seules forces, son but, sa méthode et son esprit. Je vais donc, en peu de mots, rendre compte de ce que je me suis proposé, dire ce que j'ai fait du travail de mes devanciers et du mien, l'ordre dans lequel j'ai distribué les matières, les jugements quelquefois hardis que je ne crains pas de porter sur les hommes et sur les choses, et le genre de narration que j'ai estimé le plus convenable.

J'ai cru qu'une histoire du siècle de Louis XIV était encore à faire, malgré tant de livres publiés sur cet illustre sujet, même de nos jours où les études historiques ont pris un développement qui restera le caractère le plus sérieux de la littérature de notre époque. L'essai spirituel et brillant, tenté au dernier siècle, venait trop tôt pour être complet ; il y manquait bien des mémoires, des correspondances, des documents officiels, qui ne pouvaient être, qu'à la longue, tirés de l'obscurité des archives, ou abandonnés par les familles à la curiosité publique. D'autre part l'esprit philosophique, qui égare souvent l'auteur, l'empêchait de saisir dans toute son étendue, et de présenter sous son vrai jour, l'histoire religieuse d'une société dont il aimait avant tout la splendeur politique et littéraire, les plaisirs et les voluptés élégantes. Il y a plus de plénitude dans les travaux de nos contemporains ; à force de science, ils offrent un intérêt plus vif, et plus d'éléments d'impartialité. Il suffit de citer l'Histoire de Louvois extraite de neuf cents volumes de pièces manuscrites, ou celle de Colbert abrégée de l'immense trésor des lettres, mémoires et instructions laissées par le grand administrateur, l'*Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne*, ou le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, ou la *Biographie des femmes galantes* et

politiques du XVIIe siècle, devant laquelle n'a pas reculé la gravité d'un philosophe éclectique. Mais quelque charme qu'on éprouve à séjourner dans ces vastes galeries où semblent revivre pour nous tant de personnages d'un siècle disparu, on ne peut méconnaître que ces riches collections ne répondent pas à tous les besoins de savoir ni à toutes les exigences de l'esprit français, dont la curiosité veut tout apprendre, et dont l'impétuosité veut apprendre vite ce qu'il lui importe de retenir. Ce sont en effet des œuvres de longue haleine qui réclament une persévérance de lecture, et un emploi de temps, dont seuls les hommes spéciaux sont capables. Ce sont en second lieu des tableaux partiels, individuels, malgré leur dimension ; des biographies ou monographies, qui subordonnent à leur héros ou à leur objet l'histoire générale ; des fragments d'un grand tout, sans liaison les uns avec les autres, qui n'embrassent ni toutes les époques ni tous les événements, et dont l'assemblage même serait bien loin de composer une histoire complète. Il y a donc des erreurs à réfuter qui remontent au moins à cent ans, des études savantes à ramener à des proportions convenables pour les faire entrer dans un cadre commun, des lacunes à combler par de nouvelles investigations sur les points où la science moderne n'a pas encore pénétré. Telles sont les conditions qui s'imposent à quiconque veut présenter fidèlement et dans son ensemble le XVIIe siècle ; tel est aussi le triple but que nous avons poursuivi : redresser, abrégé, compléter. Nous craignons bien que nos forces ne soient inférieures à cette rude besogne ; mais si le travail est bon à entreprendre, il est utile que quelqu'un donne l'exemple ; nous le donnons à nos risques et périls, tout prêt à applaudir celui qui, après nous, réussira mieux que nous.

Tout ce que font les hommes, tout ce qui touche à leur âme, à leur intelligence, à leur corps, *quidquid agunt homines*, appartient à l'histoire à plus juste titre encore qu'à la satire, *nostris est farrago libelli*. On en convient sans peine depuis Mezeray ; on ne réduit plus l'histoire à n'être qu'une généalogie des princes, ou une nomenclature de batailles et de traités de paix. On y admet toutes les classes de la société ; on y joint à la politique les controverses religieuses ; aux institutions publiques, à l'administration, les développements du travail, de l'industrie, du commerce ; à l'état des mœurs, de la prospérité ou de la misère, les progrès ou la décadence des lettres, des sciences et des arts. Mais si l'on s'accorde sur l'importance et le choix des matières, on dispute encore sur la disposition qu'il convient de leur donner. La difficulté de tout raconter à la fois sans confusion, d'assurer à chaque idée une place suffisante au milieu des autres, a fait adopter par plusieurs une méthode de division, qui, pour un mérite de clarté apparent, compromet l'exposition et l'intelligence de la vérité. Voltaire a encouru ce reproche de la part de ses amis mêmes : **Il ne voit pas d'un seul coup d'œil les faits, les caractères, les mœurs, se développer devant lui. Il aime mieux diviser son sujet par groupes distincts de faits homogènes, racontant d'abord et de suite toutes les guerres depuis Rocroi jusqu'à la bataille de Hochstedt, puis les anecdotes, puis le gouvernement intérieur, puis les finances, puis les affaires ecclésiastiques, le jansénisme, les querelles religieuses**¹. Cependant suffit-il, pour expliquer le mécanisme du corps humain, d'en faire voir, l'un après l'autre, les membres et les organes séparés, au lieu de les retenir dans leur liaison naturelle pour démontrer la part de chacun au fonctionnement de tous ? On ne comprendra pas davantage la marche d'une société, si on ne met en mouvement à la fois, à leur date commune, et dans leur action réciproque, les intérêts qui s'y

¹ Villemain, *Littérature au XVIIIe siècle*, tome II, leçon XVII.

croisent, les aspirations diverses qui se heurtent ou s'entraident, les faits influant sur les idées, ou les idées sur les faits. Le jansénisme a été une des forces de la Fronde ; la déclaration de 1682 a poussé Innocent XI dans les rangs des ennemis de Louis XIV ; il n'est donc pas raisonnable de mettre en scène Broussel et le Coadjuteur avant d'avoir étudié l'*Augustinus* et les hommes de Port-Royal ; pour démêler tous les secrets de la ligue d'Augsbourg, on a besoin de connaître les querelles de la Régale et la question de l'Infaillibilité. On ignore une des causes majeures de la guerre de Hollande, si, avant l'explosion des hostilités, on n'a pas vu Colbert à l'œuvre dans les chantiers de la marine et dans les manufactures françaises, préparant la ruine du commerce des Provinces-Unies, ou dans ses négociations avec les marchands d'Amsterdam, ne leur laissant, par ses tarifs rigoureux, d'autre ressource que les armes pour sauver leur richesse. On ne s'étonnera plus des embarras financiers de Louis XIV, au moment d'entrer en lutte contre Guillaume III pour Jacques II, si, à la suite de la paix de Nimègue, l'historien a placé le tableau de cette magnificence dispendieuse qui compléta les splendeurs de Versailles, créa Marly et l'aqueduc de Maintenon. Il n'y a pas jusqu'à l'histoire littéraire, qui ne gagne en vérité et en agrément à être racontée par époques correspondant aux diverses périodes de la politique. La différence des genres naît de la différence des temps ; le langage change avec le gouvernement ; la fierté sous la fronde, la complaisance du panégyrique sous la domination respectée du maître absolu. Cette chronologie, si peu brillante qu'on la trouve, est pourtant bonne à beaucoup de choses. Elle empêche de confondre, comme contemporains ou comme rivaux, des hommes séparés par une grande distance d'âge ou par la diversité des talents, tels que Corneille et Racine, Bossuet et Fénelon. Elle prévient ou réforme les jugements erronés de la critique. Si, par exemple, on plaçait toujours les événements littéraires à leurs dates, on cesserait d'accuser Boileau d'injustice envers Quinault ; car on saurait que, au temps des satires, contre lesquelles ses admirateurs réclament, Quinault n'était encore que l'auteur d'*Astrate*, et n'avait produit aucun des [ouvrages qui lui ont acquis dans la suite une juste réputation](#), comme parle Boileau lui-même¹.

Par ces considérations, nous avons préféré la méthode synoptique qui rend à chaque époque ce qu'elle a produit, et place chaque personnage dans son véritable centre. Nous ne recommençons pas la vie de Louis XIV après sa mort, pour suivre d'un trait les débuts, les progrès, les malheurs de son administration. Chacune de ces phases apparaît à son tour selon les vicissitudes du règne, comme cause ou résultat des événements généraux. Il en est de même de ses interventions dans les affaires de l'Église, de ses relations avec les hommes de lettres, des variations de sa vie privée, désordres insolents aux jours de la jeunesse et de la force gâtées par la gloire, ou régularité honorable, quoique mal comprise, aux jours de l'épreuve et du châtement. Nous n'avons pas de chapitres spéciaux, sous le titre d'*armée*, de *finances*, ou de *travaux publics*, pour y faire figurer à la file Colbert et Louvois, Pont-Chartrain et Chamillard, en dehors des exploits de Condé, de Turenne, de Duquesne et de Luxembourg, ou des malheurs de Villeroi et de Lafeuillade. Mais les grandes créations de Louvois et de Colbert marchent de front et en rapport avec les guerres qu'ils ont préparées ou conduites ; l'inauguration du canal du Languedoc est mise en regard de la paix de Nimègue. Plus loin les successeurs malheureux de ces grands ministres fonctionnent à leur place, dans des conditions différentes, et au milieu

¹ Boileau, Préface de la dernière édition des *Satires*.

d'événements que leur insuffisance ne peut changer, ou qui expliquent cette insuffisance. Nous avons réparti également l'histoire littéraire entre les diverses périodes qui divisent naturellement le siècle. Au commencement, sous Mazarin, dans un monde indécis et troublé, les Précieux et les premiers travaux de l'Académie, des erreurs de goût, des essais de régularité, sur lesquels tranchent deux fondateurs décisifs, Pascal et surtout Corneille, le génie unique, le poète longtemps sans rival. Au milieu, quand Louis XIV règne et domine seul, la grande explosion de poètes, d'orateurs, de savants, qui participent à l'éclat du souverain par leur perfection, leur nombre, et aussi par sa munificence. A la fin, à mesure que la gloire décroît et que les malheurs s'accumulent, l'affaiblissement du génie, la rareté des hommes supérieurs, et le vieux Boileau, infirme et morose, resté seul de ses contemporains, assistant à la chute d'une littérature dont il a été le législateur, comme Louis XIV assiste à la décadence de la monarchie.

L'admiration que le XVIIe siècle s'était décernée à lui-même, a fait loi pendant longtemps pour les générations suivantes. Le siècle dernier y contredisait à peine, et c'est merveille de voir comment les philosophes et les souverains étrangers, les plus hostiles à la politique de Louis XIV, s'inclinaient devant la gloire du grand roi et de ses grands hommes. Il en est resté, dans beaucoup d'esprits, un respect intraitable pour les personnes et les œuvres de cet âge d'or. Les uns, c'est le plus petit nombre, veulent que tout y ait été supérieur, incomparable, irréprochable. D'autres, qui ne méconnaissent pas les côtés défectueux, voudraient au moins que, en considération des grandeurs, on ne parlât pas des faiblesses, et qu'on leur laissât à eux-mêmes une illusion qui a été le charme de leurs premières études. Plusieurs, persuadés qu'il faut à l'homme un idéal parfait pour modèle et pour frein, craignent que, en faisant descendre les demi-dieux convenus au rang des mortels, et parfois des coupables, on ne débarrasse la médiocrité orgueilleuse d'une comparaison qui la retient à sa place, ou qu'on n'encourage les volontés faibles à ne pas pratiquer le devoir, par l'exemple des hommes célèbres qui ne l'ont pas respecté. Dieu nous garde d'être dépréciateur par système, et surtout de croire, à la manière de Saint-Simon, relever notre insuffisance par le rabaissement des supériorités ! Mais comme la justice ne doit pas être sacrifiée même à la charité, la vérité a le droit et le devoir de ne pas s'effacer devant les convenances et les routines de vénération mal éclairée. Il y a eu du mal, beaucoup de mal, au XVIIe siècle ; les victorieux, les habiles, les brillants esprits, n'ont pas toujours été d'honnêtes gens, et les conséquences de cet alliage ont été d'autant plus ruineuses qu'il a été moins exactement signalé. L'historien a le droit, non-seulement de le dire, mais de le faire voir par l'exposé sincère des témoignages qu'il a entre les mains, afin de mériter la confiance publique, de ne produire que des personnages réels, et de donner au présent la vraie leçon que renferme le passé. Le courtisan Boileau pensait ainsi dans l'intimité : *Quand on écrit la vie des gens, disait-il, il ne faut pas les ménager sur ce qu'ils ont de criminel ; cela gagne créance pour le bien qu'on dira d'eux. J'admire M. Colbert qui ne pouvait souffrir Suétone, parce que Suétone avait révélé la turpitude des Empereurs ; c'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Voulez-vous qu'on vous fasse des portraits de fantaisie, comme en ont tant fait la Scudéry et son frère ?*¹ Ajoutons que dire toute la vérité, ce n'est pas supprimer l'éloge mérité et bien établi. Pour n'être pas complet, le grand homme n'en conserve pas moins sa part légitime de distinction. Ses défauts, ses fautes même par où il tient à l'humanité, font

¹ *Bolæana, ou Entretiens de Monchenay avec l'auteur*, Amsterdam, 1742.

d'autant mieux ressortir les talents par où il la domine. Mais il importe à la morale publique de savoir que, si les actes coupables ne détruisent pas l'illustration du mérite, l'illustration ne couvre pas non plus les actes coupables, et que les favoris de la gloire n'en sont que plus justiciables de la conscience, et soumis [sans cour et sans suite au jugement de tous les peuples et de tous les siècles](#)¹.

En vertu de ces principes de rétribution, nous disons tout, le mal comme le bien, les vices et les qualités du même homme, qu'il s'appelle le cardinal de Retz, le Grand Condé ou le Grand Roi. Lorsque le vainqueur lie Rocroi et de Lens n'est plus qu'un intrigant hypocrite ou sanguinaire dans la Fronde, un traître misérable au service de l'Espagne, nous ne dissimulons rien de ses violences ou de ses grimaces, de ses bassesses devant les Parisiens ou devant l'étranger. Les talents de Paul de Gondi, ni l'amitié de madame de Sévigné, ne nous inspirent pas d'indulgence pour ce prêtre conspirateur et libertin, et nous lui sommes moins favorables que ses contemporains eux-mêmes, parce que le temps nous a révélé bien des crimes qu'il était parvenu à leur cacher. Nous nous faisons honneur de n'avoir pas de faible pour la beauté quand elle n'est pas pure ; nous ne prenons pas en considération les charmes et l'esprit des femmes galantes, et, pour leur accorder notre intérêt, nous attendons que, par une retraite volontaire et un franc repentir, elles flétrissent d'elles-mêmes leurs succès usurpés. Ce chœur luxurieux, mené par Louis XIV, nous rebute, bien loin de nous séduire, par le ton distingué dont il prétend se faire une apologie. Quand on sait que cette élégance a été la crise décisive de notre décadence morale, on a le devoir de condamner, dans son principe comme dans ses conséquences, un exemple, trop contagieux depuis deux siècles, dont il est urgent de revenir.

La composition d'une histoire complète de cette époque, si riche en événements, présentait deux difficultés contraires, également à craindre et à éviter ; trop d'étendue si l'on voulait tout raconter, trop d'aridité, si, pour être plus rapide, on se résignait à abrégier les détails. Dans le premier cas, le nombre des volumes eût découragé le lecteur ; dans le second, les faits entassés sans explication et sans caractère eussent manqué de clarté et d'intérêt. Nous nous sommes efforcé de concilier ces deux exigences. Nous supprimons les faits accessoires, ceux qui n'ajoutent rien à l'importance des grands résultats, à l'intelligence des idées nécessaires. Que de combats partiels on peut omettre sans nuire à l'histoire de la guerre civile ou étrangère ! Que d'écrits on peut laisser dans l'ombre, sans altérer aucunement l'histoire des débats politiques, des controverses religieuses ou de la littérature ! En revanche, et à la place que nous rend cette méthode, nous développons les idées, les caractères, les mœurs, les institutions. Nous mettons en scène les personnages pour les faire revivre, agir, parler, au lieu de résumer sèchement le sens ou l'effet de leurs paroles ou de leurs actions. Nous ne reculons pas devant les citations : extraits textuels des discours, des lettres, des livres vantés, des actes officiels, édits, arrêts judiciaires, traités de paix et d'alliance, tous documents où la couleur locale abonde, et où se révèle spontanément l'esprit du siècle, sans qu'on puisse accuser de partialité le jugement de l'historien. C'est, à notre avis, un défaut capital, quoique assez commun, de procéder par allusions, de traiter le lecteur comme s'il connaissait d'avance les personnes et les choses, et qu'il suffit de lui en rafraîchir, par quelques mots, la mémoire affaiblie. Nous croyons plus utile et plus consciencieux de séjourner, pour ainsi dire, au milieu des événements et des

¹ Bossuet, *Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*.

hommes, de prendre le temps de les considérer à loisir, pour les connaître par eux-mêmes. C'est là ce que signifie le sous-titre : Récits et Tableaux, que nous avons ajouté à notre titre principal. Pour dire toute notre pensée, nous aurions été heureux de faire, d'un livre d'histoire, un livre de lecture, capable de plaire en instruisant, et digne d'être, non-seulement consulté sur un nom, un fait, ou une date, mais lu d'un bout à l'autre et repris quelquefois avec agrément.

Le public décidera si ce désir n'était qu'une illusion. Il n'y a d'appel de ses sentences que pour les chefs-d'œuvre du génie : de son accueil dépend même le sort des volumes que nous ne publions pas immédiatement quoique le travail en soit fort avancé. Mais quel que soit le jugement, bienveillant ou défavorable, nous ne regretterons jamais le temps, les fatigues opiniâtres, que notre tentative nous aura coûté. Car ces recherches et ces efforts nous transportent, nous retiennent, au milieu d'une société qui attire par sa grandeur, qui instruit et corrige par ses fautes ; et, en dernier lieu, tant est bienfaisant l'attrait de l'étude et des lettres, elles détournaient par moments et reposaient notre pensée des épreuves formidables qu'il a plu à la justice divine d'envoyer à notre pays, et qui ont fait d'une seule année *un long espace de la vie humaine*.

Paris, 1er juillet 1871.

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT POLITIQUE DE LA FRANCE DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU XVII^e SIÈCLE. Soumission des huguenots et de la noblesse par Henri IV et par Richelieu. — Lutte contre la maison d'Autriche ; la suprématie française commence.

La France avait tenté, par les guerres d'Italie, d'établir sa prépondérance sur les peuples de l'Occident ; mais la furie française avait suscité contre elle la politique d'équilibre. A un défi menaçant pour tous, les princes voisins avaient répondu par un système de défense commune qui rendit vaines les victoires de Charles VIII, de Gaston de Foix et de François Ier. L'insuccès entraîna un double dommage. Non-seulement la prépondérance échappa au dominateur qui laissait entrevoir ses projets, mais elle demeura au protecteur qui avait su dissimuler les siens ; le premier rang d'où la crainte excluait les héros de Marignan et de Fornoue, fut déferé par une reconnaissance imprévoyante à la maison d'Autriche. La paix de Cateau-Cambrésis, conclusion de la lutte italienne, ne chassa les Français de Naples, de Milan et du Piémont, que pour livrer la péninsule à l'Espagne¹ et donner une base solide à cette monarchie universelle que Charles-Quint avait rêvée. Quoique cette *paix honteuse et dommageable, pauvre couverture de lâcheté*², blessât, comme Montluc, les hommes de cœur qui avaient noblement combattu, les événements qui suivirent ne laissèrent aucune place ni aucune ressource aux projets de conquêtes extérieures. Les guerres de religion succédèrent sans délai aux guerres d'Italie ; quarante ans de luttes entre les partis, de ravages partiels, de batailles rangées, épuisèrent toutes les énergies et toutes les forces matérielles de la nation. Loin de songer à prendre sa revanche des affronts de Pavie et de Saint-Quentin, la France, déchirée dans son propre territoire par les complots et les armes de l'étranger, dut s'estimer heureuse d'échapper à l'invasion des Espagnols.

En même temps, la grande œuvre capétienne poursuivie contre la féodalité depuis Philippe Auguste et saint Louis, par Charles VII, Louis XI, François Ier,

¹ L'Espagne avait, par une possession immédiate, le royaume de Naples. le duché de Milan, les présides de Toscane ; par le souvenir de ses services et la crainte de sa puissance, elle avait à sa discrétion Florence qui lui devait Sienne, l'arme qui lui devait Plaisance, la Savoie qu'elle avait reconstituée, Venise qui redoutait sa concurrence maritime et se fit son alliée.

² *Mémoires* de Montluc et de Tavannes.

l'unité intérieure de la France semblait tout près de se briser. Le calvinisme, avec son système d'églises indépendantes et de république fédérative, préparait un morcellement capable de rétablir, sous un autre nom, la division féodale ; c'était même ce qui lui gagnait, en dépit de ses principes démocratiques, l'adhésion d'une partie de la noblesse. Les cercles entre lesquels les réformés partageaient le pays, le conseil particulier de chaque cercle, où l'influence appartenait de droit aux plus illustres, leurs assemblées générales par députés ordonnant toutes les mesures nécessaires, le désir souvent avoué d'un protecteur choisi parmi les grands seigneurs français ou même à l'étranger, représentaient déjà ce régime des Provinces-Unies, dont Coligny avait essayé d'être, en France, le Guillaume d'Orange. De leur côté, les chefs ligueurs, qu'il faut bien distinguer de la Ligue, croyaient trouver, dans l'enthousiasme désintéressé des masses, le moyen de satisfaire leurs intérêts personnels. Cantonnés dans les provinces dont ils réveillaient les souvenirs d'autonomie, ils aspiraient ouvertement à faire revivre les grands fiefs, et à réduire la royauté à l'état des derniers Carlovingiens. On le voyait bien, en 1592, lorsque Mayenne demandait, pour lui et pour ses amis, le gouvernement de treize provinces, à titre héréditaire, avec le droit de nommer les gouverneurs des villes, les évêques, les abbés, de disposer des garnisons et de lever les tailles. En 1596, divers seigneurs, mettant pour prix à leurs services leur indépendance, offraient à Henri IV une armée suffisante, à la condition que ceux qui avaient des gouvernements par commission les possédassent désormais en toute propriété, sous la seule obligation de l'hommage-lige. Le même esprit poussait Biron dans son complot avec les Espagnols ; entre autres projets de ces conspirateurs, on trouve celui de démembrer la France en autant de souverainetés que de provinces, et d'y rendre la royauté élective par les pairs comme en Allemagne.

Ainsi, la France, humiliée et oubliée au dehors, était encore menacée de dissolution au dedans. Rien n'annonçait, au commencement du XVI^e siècle, que ce siècle même serait le triomphe de l'unité territoriale et monarchique dans un royaume si profondément troublé, et de la prépondérance française, en Europe, sur des voisins si puissants et si hostiles. Ces résultats ont été préparés par Henri IV, assurés par Richelieu, complétés et malheureusement exagérés par Louis XIV.

Henri IV domina, par des conditions bien calculées, et par une fermeté opportune, ses ennemis domestiques. Il acheta la soumission de la plupart des chefs ligueurs. ; il leur fit accepter de l'argent, au risque de grossir encore les embarras de ses finances, pour ne leur rien abandonner des droits du monarque. S'il laissa ou donna à quelques-uns des gouvernements, il prit ses sûretés contre eux en les plaçant sous une surveillance et sous des règles qui leur enlevaient tout exercice de la souveraineté ; à côté du gouverneur qui avait le titre, un lieutenant d'une fidélité éprouvée qui avait la puissance, et, au-dessous, des gouverneurs de villes nommés par le roi. Le gouverneur n'eut plus le droit de lever à son gré et à son profit des impôts onéreux à la population, et dangereux à l'autorité royale ; il dut se contenter d'un revenu régulier ou d'une pension payée directement par le roi. Henri travailla à soustraire pour l'avenir au régime féodal les seigneuries encore existantes, où l'exercice des droits régaliens pourrait donner trop d'indépendance au titulaire ; il se fit céder par Mercœur le vaste héritage des Penthièvre ; il réunit lui-même, non sans hésitation, ses

propres fiefs au domaine royal¹. Enfin il donna non-seulement une preuve de force, mais encore une leçon significative à l'aristocratie par le supplice de Biron. Il fit voir que ni le rang, ni l'illustration personnelle, ni même l'ancienne amitié du roi, ne devaient exempter un traître des son-séquences de son crime. C'était rétablir l'égalité devant la justice ; l'exemple n'a pas été perdu pour Richelieu.

Il contint les calvinistes par l'édit de Nantes. Cette concession fameuse dépassait, il est vrai, de beaucoup les bornes de la tolérance comme notre siècle l'entend. Cette tolérance, en effet, c'est pour le dissident la liberté de son culte, sans crainte de répression, l'égalité avec les autres citoyens devant la loi, devant les charges sociales et les fonctions publiques ; ce ne sont pas des privilèges qui constituent un état à part dans l'État. L'édit de Nantes accordait au contraire des privilèges considérables. Outre la liberté de pratiquer leur culte partout où il existait, la certitude d'être admis aux fonctions publiques de toute sorte, de trouver dans les tribunaux les garanties d'une justice impartiale, les calvinistes obtenaient le droit de tenir entre eux des assemblées, non-seulement religieuses, mais politiques, de lever sur eux-mêmes des contributions spéciales pour les besoins de leurs églises, de conserver pendant huit ans les deux cents places que la guerre ou les traités antérieurs leur avaient livrées, sous le commandement de gouverneurs nommés par le roi, mais désignés par eux. Ils restaient donc, dans l'ordre politique, séparés du reste de la nation, armés en guerre, et pourvus de toutes munitions pour une lutte à venir. La suite a prouvé, et tout historien impartial en convient, que l'édit de Nantes renfermait de grands dangers. Mais au moment de sa promulgation (1598), il fut un répit pour son auteur. Mercœur, le dernier représentant de la Ligue, venait de succomber ; l'Espagne elle-même se disposait à céder par la paix de Vervins ; dans ces circonstances, Henri IV se vit menacé d'un soulèvement général des protestants. Ils n'avaient pas cessé de conspirer depuis son abjuration ; ils avaient refusé de concourir à la reprise d'Amiens, ils invoquaient l'assistance de l'Angleterre et de la Hollande ; leurs députés poussaient leurs églises à tout entreprendre contre un apostat². Le roi, menacé par ses anciens coreligionnaires quand les autres luttes finissaient, prévint l'explosion par des faveurs si grandes qu'elles ne laissaient aucun prétexte *aux plaintes de l'Église réformée*, ni aucune excuse auprès de l'opinion à leurs tentatives. Leurs privilèges leur ôtaient toute apparence de persécution, leur protection par le souverain lui-même ne leur permettait plus de réclamer un protecteur ; ils se tinrent en effet à peu près tranquilles jusqu'à la mort de Henri IV. Satisfait de ce résultat pour lui-même, il remit à ses successeurs le soin de retoucher son œuvre quand ils seraient assez forts pour l'entreprendre. Dans ses instructions à la reine, dont il prévoyait la régence prochaine, il l'avertissait *que tôt ou tard elle serait contrainte d'en venir aux mains avec les huguenots, mais qu'il ne fallait pas leur donner de légers mécontentements, de crainte qu'ils ne commençassent la guerre avant qu'elle fût en état de l'achever. Que pour lui il en*

¹ C'étaient le duché d'Albret, les comtés de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Rouergue, de Périgord, de Limoges, de Tarascon, de Roch, de Beaumont-le-Vicomte, les comtés de Soissons, de Marie, de La Fère, le duché d'Alençon. La Navarre était bien aussi domaine, mais ce n'était pas un fief français. Elle ne fut réunie au domaine royal de France que sous le règne suivant.

² Poirson, *Histoire d'Henri IV*. Voir le chapitre curieux, tom. II, ch. XII, où sont exposées toutes ces menées des calvinistes.

avait beaucoup souffert parce qu'ils l'avaient un peu servi, mais que son fils châtierait quelque jour leur insolence¹.

A mesure que les embarras intérieurs diminuèrent, il se mit à porter les yeux au dehors. Il travailla à refaire la considération de la France, à la replacer entre les grandes nations, pour lui donner peut-être un jour la suprématie. Dès 1597, son intervention assurait au pape la possession de Ferrare contre les réclamations de la maison d'Este qui régnait à Modène. En 1607, il apaisa un différend entre le pape Paul V et la république de Venise, avec un bonheur qui mérita la reconnaissance des deux partis. Les Vénitiens en donnèrent un signe qui consacrait, par leur orgueil même, la nouvelle importance des rois de France. La fière aristocratie de Saint-Marc rompit les sceaux de son livre d'Or, pour inscrire le nom de Henri IV parmi ses illustres, le distinguant ainsi de tous les autres rois. Il mit à la raison le duc de Savoie qui avait pu refuser impunément, depuis Cateau-Cambrésis, la restitution du marquisat de Saluces ; par une guerre vive, il le contraignit à un échange dont tous les avantages étaient pour le vainqueur. A la place du 'marquisat perdu en pays étranger, il obtint la cession des territoires qui forment aujourd'hui, avec la Dombes, le département de l'Ain, frontière naturelle du royaume qui fortifiait la Bourgogne et serrait de plus près la Franche-Comté. Ce succès. l'anima à chercher des ennemis à la maison d'Autriche dont il avait tant souffert les attaques pendant les guerres de la Ligue, dont il retrouvait les menées hostiles dans les complots intérieurs en dépit de la paix de Vervins.

La maison d'Autriche était devenue suspecte à son tour, même à ses protégés, depuis que l'exercice de sa domination en avait fait sentir le poids et le danger. L'union étroite de ses deux branches, espagnole et allemande, alarmait les catholiques presque autant que les protestants. Henri IV chercha et trouva partout des ennemis au roi d'Espagne et à l'empereur. Contre l'Espagne il eut l'Angleterre de Jacques Ier, les Provinces-Unies auxquelles il contribua à faire accorder cette trêve de douze ans qui a décidé leur indépendance ; contre l'empereur il renouvela les vieilles capitulations de la France avec les Suisses, et promit son assistance aux princes allemands intéressés à ne pas laisser l'Autriche s'établir dans la possession de Clèves et Juliers, ni se perpétuer dans la dignité impériale. Il gagna les princes d'Italie, y compris le pape, et les Allemands y compris le duc de Bavière, en leur faisant entrevoir le démembrement des États autrichiens à leur profit, et il put se promettre à lui-même de prendre, pour la part de la France, ses frontières naturelles, avec l'approbation des peuples voisins qui avaient autrefois tant appréhendé la puissance française. Tels sont, dans le grand dessein, qu'on prête à Henri IV, de reconstituer l'Europe sur de nouvelles bases, les traits essentiels et réels attestés par deux esprits supérieurs, Sully et Richelieu. Il proposait de réduire le roi d'Espagne à l'Espagne et à ses colonies, l'empereur aux provinces primitives du duché d'Autriche. La Bohême et la Hongrie, redevenues royaumes électifs, échapperaient ainsi à la maison de Habsbourg ; l'Empire, changeant de famille à chaque élection, serait d'abord déferé au duc de Bavière. Toute l'Italie espagnole serait partagée entre les États italiens : au pape le royaume de Naples, aux Vénitiens la Sicile, au duc de Savoie le Milanais et le Montferrat avec le titre de roi. Les Suisses auraient la Franche-Comté, les Provinces-Unies une partie des Pays-Bas espagnols. Grâce à de si larges satisfactions, les voisins de la France ne pourraient plus lui envier les garanties qu'elle réclamait pour elle-même : la Savoie et Nice, la Lorraine,

¹ *Mémoires de Richelieu*, en 1610, liv. I.

l'Artois, Cambrai, Tournai, Namur, le Luxembourg. On reconnaît ici la politique suivie par la France après Henri IV, acceptée ou subie à la longue, au moins dans son ensemble par ses alliés ou par ses adversaires ; ces espérances d'agrandissement et de royauté qui ne laissent dès lors aucun repos aux ducs de Savoie, la ténacité de la France à rechercher ses frontières naturelles, les actes et les traités de Richelieu, l'occupation prolongée de la Lorraine, le partage des Pays-Bas espagnols convenu avec les Provinces-Unies, les avances persévérantes de la France au duc de Bavière, et jusqu'à ce consentement tacite donné aux prétentions de Waldstein sur le royaume de Bohême. On y voit surtout commencer ce rôle, tout nouveau pour la France, de protectrice des faibles, qui, malgré les défiances de quelques-uns de ses alliés, justifie son agrandissement par ses services, et lui permet de conclure à son profit, avec les applaudissements de la majorité de l'Allemagne, le traité de Westphalie¹.

La mort de Henri IV compromit la pacification intérieure, et ajourna l'exécution de ses plans européens. *Ce grand prince, dit Richelieu, est mis par terre comme à la veille du jour qui lui préparait des triomphes. Il meurt, et le cours de ses desseins et celui de sa vie sont retranchés d'un même coup qui, le mettant au tombeau, semble en tirer ses ennemis qui se tenaient déjà vaincus.* Huguenots et grands seigneurs se ruèrent sur la bonne fortune que leur offrait la minorité du nouveau roi, la régence d'une femme étrangère, l'impopularité inévitable d'un ministre italien. Les huguenots se firent prolonger pour cinq nouvelles années la possession de leurs places de sûreté, que l'édit de Nantes n'avait accordée que pour huit ans, mais que Henri IV n'avait pu refuser de renouveler pour cinq autres ; ils obtinrent l'augmentation des sommes destinées à l'entretien de leurs ministres ; ils réclamèrent sans embarras, pour payer leurs garnisons, les *premiers et plus clairs deniers* des recettes de chaque province² ; et en retour de ces complaisances, ils ne cessèrent d'appuyer de leurs armes les rebellions des grands³. L'aristocratie ne fut pas moins coupable. Les princes du sang, Condé, le troisième du nom, le comte de Soissons, son oncle, Vendôme le bâtard bien-aimé de Henri IV, Longueville, Nevers, Mayenne, Bouillon, Épernon, se montrèrent insatiables de puissance et d'argent. S'ils ne reproduisirent pas tout haut l'espoir de démembrer le royaume en principautés, ils tendirent au moins à ce but, en se délivrant des entraves apportées par Henri IV à l'autorité des gouverneurs, comme fit Épernon à Metz, en accumulant les gouvernements dans

¹ Richelieu, *Mémoires*, liv. I, an 1610, attribue à Henri IV les plans suivants : Il s'ouvrit à la reine de la résolution qu'il avait prise de réduire à son obéissance Milan, Montferrat, Gênes et Naples, donner au duc de Savoie la plus grande partie du Milanais et du Montferrat, en échange du comté de Nice et de la Savoie ; ériger le Piémont et le Milanais en royaume, faire appeler le duc de Savoie roi des Alpes.... Son intention était d'intéresser tous les princes d'Italie à ses conquêtes, la république de Venise par quelque augmentation contiguë à ses Etats, le grand-duc de Toscane,... les ducs de Parme, de Modène,... et Mantoue... Il voulait passer en Flandre, donner ordre aux troubles arrivés à Clèves et à Juliers, allumer la guerre en Allemagne, non à dessein d'y chercher quelque établissement au delà du Rhin... Peut-être que l'appétit lui fût venu en mangeant, et que, outre le dessein qu'il faisait pour l'Italie, il se fût résolu d'attaquer la Flandre, où ses pensées se portaient quelquefois, aussi bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France, y fortifiant trois ou quatre places.

² Voir le cahier de l'assemblée de Saumur (1611) et les réponses favorables du roi.

³ Cette complicité des huguenots est attestée par le duc de Rohan, dans son discours sur le gouvernement de la reine en 1647 : *Monsieur de Nevers ne s'est excusé de se joindre à Monsieur le Prince dans les derniers mouvements, que sur ce que ceux de la religion étaient de la partie.*

leurs familles¹, en prenant les armes, en occupant les forteresses royales comme par un droit naturel de défense légitime², en exigeant des sommes énormes soit pour prix de leur adhésion à la régence³, soit pour payer les troupes qu'ils avaient levées contre le roi. Ni la paix de Sainte-Menehould, ni celle de Loudun, ne purent rassasier ces grosses faims, comme dit Richelieu. Ils *mangèrent le peuple jusqu'aux os* par leurs exactions. L'armée de Vendôme mettait à la gêne ordinaire et extraordinaire, ou pendait ceux qui refusaient de lui livrer leur argent, forçant les maris à racheter leurs femmes, les pères et les mères leurs enfants, les propriétaires leurs champs ensemençés. Condé avait contraint les populations à lui payer la taille pour lui-même ; réconcilié avec la cour, il contraignait, par arrêt du conseil, les mêmes provinces à payer cette même taille au roi⁴. Ils n'épuisèrent pas moins le trésor royal. Un témoin, que la vue de ces excès instruisait à les réprimer un jour inflexiblement, a écrit que Monsieur le Prince avait reçu en six ans 3.665.990 livres ; le comte de Soissons, et, après sa mort son fils et sa femme, plus de 1.600.000 livres, le prince et la princesse de Conti plus de 1.400.000, Longueville 1.200.000, Mayenne père et fils 2.000.000 ; Vendôme 600.000 ; Épernon et ses enfants 700.000 ; Bouillon près de 1.000.000 ; sans y comprendre ce qui leur avait été payé des gages et appointements de leurs charges, de l'extraordinaire des guerres pour les garnisons de leurs places, outre les pensions et autres dons qu'ils avaient fait accorder à leurs amis et domestiques⁵. Dans de pareils embarras au dedans, il était impossible de suivre la politique extérieure de Henri IV. Aussi, après un premier essai des guerres résolues par son mari, la régente avait rappelé ses troupes de Juliers ; au lieu de combattre l'Espagne, elle rechercha son alliance, et conclut ces mariages espagnols qui donnèrent la fille de Henri IV pour femme à Philippe IV, la fille de Philippe III pour femme à Louis XIII. Loin de rien entreprendre contre l'étranger, Louis XIII était réduit à se justifier auprès de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne, des plaintes de Condé contre son gouvernement, et des intentions que le rebelle lui imputait contre ses alliés (1617).

Luynes, porté subitement aux honneurs par le même caprice qui frappa et dépouilla Concini, n'était pas fait pour reconstituer la souveraineté royale. Les grands, qui avaient combattu la reine-mère dans son favori, passèrent volontiers à sa cause pour avoir un prétexte de combattre en apparence son persécuteur, en réalité l'obstacle le plus considérable à leur ambition. Ce fut encore la même audace et la même impunité. Dans la première échauffourée, Épernon, grâce à

¹ Soissons se fit donner à lui-même le gouvernement de Normandie, et à son fils celui du Dauphiné. Condé se fit d'abord donner Amboise, outre la Guienne ; plus tard, il prit Chinon et le Berry. Mayenne fit ajouter le gouvernement de Paris à celui de l'Ile-de-France.

² Manifeste du prince de Condé en 1615.

³ Soissons, au commencement de la régence, disait : *Si au moins on faisait quelque chose de notable pour moi, je pourrais fermer les yeux à ce que l'on désire*. Sur quoi, on lui donna une pension de 50.000 écus, le gouvernement de la Normandie, le Dauphiné et la charge de grand-maître pour son fils, et 200.000 écus pour acquitter les dettes de sa femme.

⁴ Discours du duc de Rohan en 1617.

⁵ *Mémoires de Richelieu*. Voir aussi la déclaration du roi contre les princes rebelles, février 1617. V. l'instruction rédigée par Richelieu pour le comte de Schomberg, envoyé à cette époque en Allemagne pour justifier auprès des princes allemands la conduite du roi de France envers les rebelles.

ses nombreux gouvernements en diverses provinces, armait à la fois Metz, Boulogne-sur-Mer, Uzerche en Limousin. Bouillon, allié du palatin et du prince d'Orange, ralliait des étrangers de la Hollande, de l'Allemagne ou du territoire de Liège contigu à sa principauté de Sedan. Après que l'insurrection eut été amortie par l'intervention de Richelieu, le roi dut payer six cent mille livres à sa mère pour les frais de guerre qu'elle avait faits contre lui, et lui livrer Angers, Chinon et Pont-de-Cé ; il dut dédommager Épernon de la perte de Boulogne par une compensation de cinquante mille écus. Dans la seconde prise d'armes, pendant qu'Épernon se maintenait à Metz par la défection d'une partie de l'armée royale, les ducs de Longueville, de Mayenne, Vendôme, Nemours, Soissons, soulevaient la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Guienne. Ils n'échouèrent que par une impéritie incomparable, par des jalousies qui étaient des trahisons mutuelles, par les pillages où ils s'attardèrent. **Les troupes que Vendôme et Soissons avaient promises, dit Richelieu, ne manquèrent pas à prendre de l'argent, mais à venir.** Le roi, qui avait traversé toutes les provinces sans résistance sérieuse, paraissait décidément vainqueur. Il n'en traita pas moins à des conditions misérables. Il s'engagea à maintenir dans leurs charges et dignités ceux qui avaient servi la reine-mère, et, par une déclaration expresse, la proclama elle-même innocente et sincère dans toutes ses intentions et actions.

Les huguenots, dans cette seconde période, non contents d'appuyer en secret les rébellions des seigneurs, renouvelèrent ouvertement, par une prise d'armes générale, les guerres de religion. Louis XIII avait ordonné que l'exercice de la religion catholique fût rétabli dans le Béarn où cent villes ou bourgades, restées catholiques, étaient privées de prêtres et d'églises. Cet ordre n'empêchait pas les protestants d'exister dans la province, aux termes de l'Édit de Nantes ; mais, à cette époque, l'intolérance des calvinistes refuse partout à leurs adversaires la liberté qu'ils semblent n'avoir réclamée pour eux-mêmes qu'afin de dominer exclusivement. Des plaintes bruyantes ils en vinrent au soulèvement, quand Louis XIII (1620) eut fait exécuter son édit en sa présence, et proclamé la réunion de la Navarre à la France. Une assemblée générale des huguenots à la Rochelle divisa la France entière en 18 cercles, ordonna des levées d'argent, nomma dans chaque cercle un chef d'armée assisté de conseillers, et déféra le commandement général au duc de Rohan. Tous ces actes étaient scellés du sceau des réformés, composé d'une religion appuyée sur une croix, tenant l'Évangile d'une main, et foulant aux pieds le squelette de l'Église romaine. Aussitôt la rébellion éclata en Poitou, en Béarn, en Languedoc ; les protestants dispersés dans les provinces du Nord se tinrent prêts à agir. Louis XIII contint facilement les villes suspectes de Normandie et de Bretagne, il prit même Saint-Jean-d'Angély ; mais par l'insuffisance des troupes, par l'incapacité et la négligence de Luynes, ce connétable improvisé, il échoua honteusement devant Montauban. Pendant qu'il revenait à Paris, un nouveau mouvement éclatait en Dauphiné, les Rochellois capturaient ses meilleurs vaisseaux ; le cercle du Bas-Languedoc destituait sans façon les gouverneurs nommés par le roi. L'année suivante (1622), la guerre reprise avec trop de précipitation, avant qu'on eut rassemblé les forces nécessaires¹, ne tourna pas davantage à l'honneur de l'autorité royale. Après quelques succès partiels en Poitou, on faillit échouer devant Montpellier comme devant Montauban ; Montpellier ne se rendit que

¹ Dans les conseils donnés à ce sujet par la reine-mère à son fils, on croit reconnaître l'inspiration de Richelieu, et la prudence qu'il pratiqua lui-même vis-à-vis des huguenots au commencement de son ministère.

parce que le duc de Rohan, satisfait des 200.000 écus qu'il réclamait pour lui-même, décida les habitants à traiter à l'amiable. Le roi crut sauver son honneur par un édit de pacification qui réduisait à deux, la Rochelle et Montauban, les villes de sûreté des calvinistes, et prescrivait la démolition des forteresses nouvellement élevées par eux ; il ordonna, en outre, que l'exercice de la religion catholique fût rétabli partout où les calvinistes le prohibaient. Mais ces conditions ne furent pas exécutées. La plupart des fortifications restèrent debout ; les Rochellois s'opposèrent à ce que la religion catholique fût libre à côté d'eux. Le duc de Rohan, accusé de trahison par les siens, fut obligé de se justifier en rejetant sur les divisions du parti la nécessité où il s'était vu de faire la paix¹.

Il n'était pas possible que la politique extérieure ne ressentit pas le contre-coup de ces désordres. Louis XIII continuait à n'être pas plus considéré des étrangers que respecté de ses sujets. Il voulut intervenir, aux Pays-Bas, en faveur de Barneveldt (1619). Il ne fut écouté ni des États ni du Stathouder Maurice ; la haine personnelle du Stathouder, le fanatisme des partisans de la prédestination, et surtout la certitude de la faiblesse du médiateur, l'emportèrent sur la reconnaissance que les Provinces-Unies devaient à la France. Le protégé du roi périt sur l'échafaud. *Messieurs de Luynes qui gouvernaient eurent peu d'égard à ce mauvais procédé, ne pensant qu'à se conserver en leur particulier* M². Les Grisons en querelle, pour la Valteline, avec les Espagnols du Milanais, avaient demandé l'alliance de la France, qui conclut même (1621) un traité en leur faveur. Mais les Espagnols refusèrent de l'exécuter ; en vain quelques conseils d'énergie furent proposés à Louis XIII : il les reçut bien, mais ne les suivit pas. *La vieillesse des ministres était si grande que, appréhendant la longueur des voyages où tels desseins pouvaient les embarquer, ils donnèrent des conseils conformes à la faiblesse de leur âge*³. Il n'y eut qu'une circonstance où la voix de la France fut écoutée, en Allemagne, à l'assemblée d'Ulm, lorsque tous les princes s'accordèrent à laisser le palatin, usurpateur de la Bohême, seul aux prises avec l'empereur (1621). Encore faut-il considérer, comme atténuation du succès, que ce qui contribua à faire écouter les envoyés du roi de France, c'est que cette fois leurs propositions étaient favorables à l'Autriche. Il était temps qu'une main vigoureuse, une volonté capable et redoutée s'emparât de la conduite des intérêts français. L'avènement de Richelieu était indispensable.

Richelieu le déclare lui-même, au commencement de la *succincte narration des grandes actions du roi*, c'est-à-dire des siennes. *Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même temps, et l'entrée dans ses conseils, et grande part en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient l'État avec elle, que les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs de provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges... Je puis dire encore que les alliances étrangères étaient méprisées ; les intérêts particuliers préférés aux publics ; en un mot la dignité de Votre Majesté royale tellement ravalée, et si différente de ce qu'elle devait être, par le défaut de ceux qui avaient lors la principale direction des affaires, qu'il était presque impossible de la reconnaître.*

Nonobstant toutes les difficultés que je représentais à Votre Majesté, connaissant ce que peuvent les rois quand ils usent bien de leur puissance, j'osai vous

¹ Rohan, *discours* VIII. — Raisons de la paix faite devant Montpellier, 1622.

² *Mémoires de Richelieu*, an 1619.

³ *Mémoires de Richelieu*, 1622.

promettre, sans témérité à mon avis, que vous trouveriez remède au désordre de votre État, et que dans peu de temps votre 'prudence, votre force, et la bénédiction de Dieu donneraient une nouvelle face à ce royaume.

Je lui promis d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner, pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être...

Richelieu apportait donc au ministère un plan préconçu et complet. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est qu'il le suivit avec une exactitude inflexible, et, à peu de chose près, dans l'ordre même où il en rangeait les diverses parties.

Les huguenots furent en effet les premiers abattus, et mis tout à fait hors d'état de recommencer. Dans les premiers jours, il les ménagea selon cette règle de prudence qui l'empêchait d'entreprendre ce qu'il n'était pas encore en position d'achever. A leur révolte de 1625, après des succès partiels qui sauvaient au moins l'honneur du roi, il leur accorda une paix calculée sur ses ressources du moment, dont les clauses leur parurent avantageuses à eux-mêmes¹, mais *scandalisèrent* les impatients qui interprétaient par l'athéisme cette temporisation d'un cardinal vis-à-vis des hérétiques. Il laissa dire ces juges téméraires, jusqu'à ce qu'il eût pu mettre à la fois la force et le droit de son côté. Puis quand il eut créé une flotte pour dominer l'Océan, les Anglais venant, comme tout exprès, déclarer leur alliance avec les calvinistes, et Buckingham et Rohan se répondant de l'île de Ré au fond du Languedoc, il entreprit définitivement, avec les moyens nécessaires, ces ennemis domestiques convaincus de rébellion et de trahison (1627). Il chassa les Anglais de l'île de Ré, et il assiégea enfin la Rochelle. Rien ne le rebuta, ni l'opposition de la mer qui parfois brisait ou recouvrait ses ouvrages, ni l'opposition plus dangereuse des grands qui avaient peur de lui donner trop de puissance par un succès décisif, ni les dégoûts passagers du roi qui abandonna la partie pendant trois mois. Le cardinal demeura devant l'ennemi, au risque de perdre pendant cet éloignement la faveur incertaine du maître, poursuivit contre tous les obstacles la construction de la digue et du barrage, entretint par des recrues continuelles son armée de terre, repoussa deux diversions anglaises, et, après onze mois d'efforts, remit aux mains du roi revenu près de lui la ville réduite à capituler sans condition. Alors commença à se déclarer son système de tolérance, qui devait consacrer la supériorité du vainqueur par sa modération. Il laissa aux vaincus la liberté de conscience pleine et entière, mais il rasa tous les murs de la Rochelle, la citadelle de Ré, les fortifications de Saintes, de Saint-Maixent, de Chinon, de Loudun, de Mirebeau. Restaient les calvinistes du Languedoc, et leur chef Rohan qui ne tremblait pas encore, quoique condamné par le parlement de Toulouse et exécuté en effigie. Cet opiniâtre comptait sur les Espagnols qui lui promettaient de l'argent et des troupes, et qui le secondaient encore mieux en forçant le roi de France à passer en Italie pour défendre le duc de Mantoue. Les Cévennes foisonnaient en villes non grandes en quantité d'habitants, mais redoutables par leurs fortifications, chacune étant estimée capable d'arrêter une armée royale. Le cardinal fut si rapide qu'il fit tête sur tous les points. La guerre au delà des Alpes

¹ Rohan, *Discours sur les derniers troubles* : Nous obtînmes une paix sinon telle qu'elle nous était nécessaire, au moins meilleure que la précédente, parce que les fortifications faites subsistèrent, et que, par le consentement du roi, le roi d'Angleterre en demeura caution.

fut une course de deux mois : car forcer les pas des montagnes, prendre la ville de Suze, ravitailler Cazal, et faire la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, furent une même chose¹. Aussitôt il rentre en France, fait la paix avec l'Angleterre, et se lance avec ses lieutenants sur le Languedoc. Le dégât se fait en même temps à Montauban par M. le Prince et M. d'Épernon, à Castres par M. le duc de Ventadour, à Millau par M. de Noailles, à Mmes par le maréchal d'Estrées. Et le roi vient en personne avec son armée victorieuse, à laquelle il fait joindre celle de M. de Montmorency par le Vivarais et les Cévennes. Voilà six armées en même temps qui fondent sur les bras des calvinistes, qui font plus de 50.000 hommes avec l'équipage de 50 canons, de quoi tirer 50.000 coups, et les blés nécessaires pour nourrir l'armée du Bas-Languedoc². Les rebelles sont avertis que l'Angleterre les abandonne. Privas se rend, puis la Gorse, la Bastide, Vagnac, Salavas, Saint-Ambroix, Alais ; Anduze va succomber ; étourdi d'une poursuite aussi inflexible, Rohan lui-même demande la paix.

Ici se manifeste ouvertement la supériorité rendue à la royauté. Jusque-là, les rois avaient plutôt reçu la paix de leurs sujets qu'ils ne la leur avaient donnée. En Languedoc, comme à la Rochelle, les rebelles furent contraints d'accepter la paix, non comme ils le désiraient, mais comme il plut au roi de la leur donner, et non en forme de traité comme ils avaient toujours fait par le passé, mais par abolition et par grâce³. Ils gardèrent la liberté de conscience, et la condition de citoyens égaux à tous les autres ; ils obtinrent amnistie pour le passé. Mais ils n'eurent plus de privilèges. Plus de places de sûreté : ils durent raser toutes leurs fortifications à leurs dépens et par leurs propres mains. Ils durent laisser la liberté du culte aux catholiques et restituer les églises. Au lieu de récompenser leurs chefs comme autrefois par des établissements, et des sommes de quarante ou cinquante mille écus, on n'accorda à Rohan que la restitution de ses biens confisqués, sous la condition qu'il sortirait du royaume. Ce mélange de fermeté inflexible et de modération incontestable décida la pacification de toute la province. Uzès et Nîmes qui trouvaient d'abord la grâce du roi trop lourde, reconnurent, à l'approche de son armée, que sa tolérance était fort acceptable. Louis XIII entra dans ces villes en appareil de guerre, mais sa fidélité à ne rien changer au traité, malgré la résistance d'abord tentée contre lui, convainquit les habitants qu'ils n'avaient pas désormais de meilleure sûreté que l'obéissance. Le cardinal, resté seul dans le pays, réduisit de la même manière Montauban. Il refusa d'adoucir pour cette ville les conditions de la paix générale, signifia qu'il entrerait le plus fort, c'est-à-dire en armes, dans leurs murs ; mais l'accueil bienveillant qu'il fit aux habitants et aux ministres⁴ changea leur soumission forcée en adhésion reconnaissante. Ainsi il eut le contentement et l'avantage, comme il le dit lui-même, de pardonner à ceux qui ne se pouvaient plus défendre, *d'anéantir leur faction, et de bien traiter leurs personnes*⁵ ; politique heureuse, qui ôtait aux huguenots le pouvoir de former un État dans l'État, mais qui rattacha si bien ces anciens ennemis aux intérêts du roi, que trois ans plus

¹ Rohan, *Discours*.

² Rohan, *Discours*.

³ *Mémoires de Richelieu*, 1629.

⁴ Il dit aux ministres que Sa Majesté aurait un soin particulier de faire connaître à leur avantage, qu'*en qualité de sujets*, il ne faisait pas de distinction entre eux et les catholiques ; que, pour son particulier, il s'estimerait heureux de leur faire connaître par *effet que, s'il désirait ardemment leur salut*, il souhaitait aussi leur conservation temporelle. (*Mémoires de Richelieu*, 1629.)

⁵ *Succincte Narration*.

tard, ils refusèrent de seconder la révolte de Montmorency. Le cardinal quitta le Languedoc au bruit des fortifications huguenotes qui tombaient de toutes parts, et aux acclamations des peuples, des parlements, des évêques, des universités, même des nobles. Car, dit-il lui-même, quelques-uns forcèrent leur naturel jusqu'au point de se joindre à ces hommages.

La lutte contre les grands était déjà en train ; mais il faut reconnaître que cette guerre inflexible, celle de toutes les œuvres de Richelieu qui a suscité les rancunes les plus tenaces, n'avait pas commencé par sa faute. A son entrée au ministère, il donnait à ce sujet de bien sages conseils à Louis XIII : *Ne pas abaisser les grands quand ils se gouvernent bien, ne pas les tenir pour suspects par leur seule puissance, mais considérer leurs actions ; leur faire d'autant plus de bien qu'ils sont plus grands, mais ne pas laisser en leurs personnes toute faute impunie. C'était chose injuste que de vouloir donner exemple par la punition des petits, qui sont arbres qui ne portent pas d'ombre ; et ainsi qu'il fallait bien traiter les grands faisant bien, c'était eux aussi qu'il fallait plutôt tenir en discipline. En un mot pratiquer ce conseil trivial qui est dans la bouche et le sentiment de chacun : récompense au bien, punition au mal*¹. Il reproduisit la même pensée un peu plus tard, à propos de la répression des duels, lorsque des gladiateurs nobles étant condamnés à mort, de vives instances furent tentées auprès du roi pour obtenir leur grâce. Il disait, en citant Tacite, *que rien ne conserve tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes ès quelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes. Châtier pour des fautes légères marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice, et met le prince en haine et non en respect. Et quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions, et les croit plutôt ordonnées pour les malheureux que pour les coupables. Que si l'exécution tombe sur ceux dont les qualités sont aussi connues que les crimes, le crime diminue la compassion de la peine, et la qualité ôte aux petits la volonté de se perdre, parce qu'il ne leur reste aucune espérance de se sauver*².

La première conséquence de cette doctrine, c'était de proclamer l'égalité de toutes les classes devant la loi. Assurément le libéralisme moderne ne peut se plaindre d'un précédent d'où il est né, et rien n'est plus plaisant que ces affranchis de l'inégalité qui reprennent, parfois encore, sous forme de haine du despotisme, la défense des perturbateurs et des traîtres courbés, au XVIIe siècle, sous le niveau commun. La première application que Richelieu fit de ses principes, fut de retrancher l'impunité dont les grands avaient repris possession sous Concini et Luynes, les traités qu'ils imposaient au roi, même quand ils n'étaient pas les plus forts, les *récompenses*, c'est-à-dire les compensations qu'ils se faisaient donner pour le mal qu'ils n'avaient pas pu faire à leur profit. Il les réduisit *aux termes où tous les sujets doivent être en un État, c'est-à-dire à dépendre des volontés du souverain* : nous dirions aujourd'hui : de la loi.

En 1626, une grande conspiration se forme — Richelieu a bien raison de la qualifier ainsi —. On y attirait la Hollande, la Savoie, l'Angleterre, l'Espagne ; on le sait par les aveux des ambassadeurs ; aussi bien ç'a été le système permanent des conspirateurs de cette époque de recourir à l'étranger, d'unir la trahison à la rébellion. Il s'agissait en apparence de Gaston d'Orléans, frère du roi, ce prête-nom burlesque des complots contre la royauté, également célèbre

¹ *Mémoires de Richelieu*, 1624.

² *Mémoires de Richelieu*, 1627.

par ses efforts de hardiesse et ses résipiscences piteuses. On se proposait, disait-on, de lui procurer enfin un établissement conforme à sa naissance, trop longtemps refusé par le ministre, mais en réalité de bouleverser le royaume pour en partager les lambeaux, de tuer le cardinal, peut-être même d'attenter à la vie du roi — mais ce point est resté obscur —, et de marier la reine Anne d'Autriche avec Monsieur. Les principaux complices étaient, de leur propre aveu, Ornano, gouverneur de Gaston, Vendôme, gouverneur de Bretagne, et son frère, grand-prieur de Malte, Chalais, grand -maitre de la garde-robe, la duchesse de Chevreuse, veuve du connétable de Luynes, remariée à un prince de la maison de Lorraine, courtisane de haute classe, dont les amours vagabonds ont été pendant vingt ans, en France, en Lorraine, en Espagne, en Flandre, le stimulant ou le prix des entreprises contre la France. Déjà Vendôme armait en Bretagne, la famille d'Épernon était sollicitée de préparer, dans Metz, une citadelle à Gaston d'Orléans. Il fallait que le gouvernement agît avec vigueur ou succombât. Richelieu se révéla, comme le sauveur de l'ordre public, par sa vigilance et sa fermeté. Ornano fut enfermé à Vincennes, les deux Vendôme arrêtés, la duchesse de Chevreuse éloignée de la cour malgré l'amitié d'Anne d'Autriche. Les châtiments varièrent comme l'exigeaient encore les ménagements envers les parents du roi. Gaston d'Orléans, son frère, eut l'humiliation de désavouer ses complices, de s'engager par écrit à une fidélité inébranlable, et de faire la volonté de sa mère et du ministre en épousant l'héritière des Montpensier. Vendôme, son frère naturel, n'obtint sa délivrance qu'à titre de grâce, après un aveu complet ; il perdit le gouvernement de Bretagne, et vit raser plusieurs des places qui appartenaient à son domaine de Penthièvre. Ornano, mort naturellement dans sa prison, échappa ainsi au supplice ; mais Chalais fut la principale victime et la grande leçon. Emmené à Nantes, d'où le roi se proposait de surveiller la Bretagne, il y fut condamné à mort et décapité. La noblesse fut bien avertie qu'il n'y avait plus de privilèges pour elle contre l'échafaud.

L'année suivante (1627), renouvellement de la leçon. La fureur des duels décimait la noblesse de ses propres mains, en dépit des édits formels de Henri IV. Ce goût ferrailleur, jactance sanglante de gentilhomme, était encore, par l'habitude de tout décider à coups d'épée, un aliment de l'esprit de sédition. Richelieu résolut d'y mettre ordre ; il fit revivre les édits, et en surveilla exactement l'exécution. Le comte de Bouteville, d'une branche des Montmorency, après vingt et un duels Pestés impunis, osa recommencer, malgré l'interdiction toute récente, et se sauva en Flandre. Mais piqué d'être poursuivi jusque dans cet asile par l'autorité de son maitre, de ne pouvoir se battre en terre étrangère parce que la gouvernante des Pays-Bas le lui défendait pour complaire à Louis XIII, il jura qu'il se battrait en France même, dans Paris, et à la place Royale. Il tint parole ; il rentra en France avec son adversaire et deux seconds, et dans le combat qui eut lieu sous les fenêtres de Louis XIII, un des quatre champions fut tué. C'était [violier la dignité de la présence du roi, les lois du royaume et la majesté de la justice, jouer à la vue de la cour, du Parlement et de toute la France, une sanglante et fatale tragédie pour l'État](#). Le roi déféra les coupables au Parlement, qui, malgré ses répugnances, ne put pas ne pas les condamner à mort ; mais leurs parents intercédèrent vivement pour eux. Richelieu parla au nom du respect de la loi et de la tranquillité des familles. [Leurs crimes sont si publics, dit-il dans un mémoire à Louis XIII, que nul n'en peut improuver le châtiment, et l'extraction si bonne, qu'en ne leur pardonnant pas, vos édits seront dans un perpétuel respect. Il est question de couper la gorge aux duels ou aux édits de Votre Majesté... Il vaut mieux conserver quantité de](#)

noblesse par la perte de deux personnes de condition, que d'exposer mille gentilshommes à leur perte par le salut de deux particuliers. Ces considérations l'emportèrent sur les raisons de clémence qu'on aurait pu tirer de la valeur et des services des condamnés. Boutteville et Deschappelles furent exécutés. On vit servir à l'extinction des duels ceux qui n'avaient eu autre soin que de les fomenter. Depuis ce temps, cette fureur qui était si ardente, s'est ralentie, et il ne s'est quasi plus entendu parler de duels.

Plus le pouvoir de Richelieu se faisait apprécier par ses effets utiles, plus il lui fut possible d'attaquer la résistance jusque dans les plus hautes régions. Le tour de la reine-mère arriva bientôt. Marie de Médicis avait pris en aversion Richelieu, son ancien protégé, parce qu'il ne se prêtait pas à ses intrigues particulières. Elle prétendait qu'il n'exerçât que pour elle l'autorité où elle avait contribué à l'élever. Elle blâmait la guerre de Mantoue, par haine féminine d'une princesse de Gonzague, elle ralliait à ses intrigues des mécontents qui, comme le maréchal de Marillac, travaillaient à faire manquer l'entreprise au profit des Espagnols. Elle harcelait l'esprit du roi pour obtenir la disgrâce du ministre, elle crut un instant y avoir réussi dans la journée célèbre qui a tiré son nom de cette duperie ; et quand elle vit que, malgré ses exigences, le cardinal restait inébranlable au ministère, elle signifia qu'elle n'assisterait plus au conseil, et refusa tout accommodement. Ce qui l'enhardissait, c'était la turbulence toujours prête de son fils Gaston, et des ambitieux, magistrats ou grands seigneurs (Lecogneux, Puylaurens), qui cherchaient, dans cette complicité, des présidences au parlement ou des duchés renforcés de larges dotations. Mais à cette époque, il n'était pas possible de *renverser le conseil* du roi, ni *de changer l'état des affaires sans les perdre*¹. Richelieu avait le droit de le dire sans être taxé d'orgueil. Qui donc aurait poursuivi les conséquences de la guerre d'Italie, encore incertaines, à la place de celui qui les avait conçues ? Qui donc aurait surveillé Gustave-Adolphe, et retenu dans des bornes sages cette alliance dont il avait seul le secret ? Il eut foi en son utilité, et ne croyant pas que la *reconnaissance ne pût éclater que dans la dépendance*, il fit voir que le cœur d'un homme d'État doit être dans sa tête, comme a dit un autre grand organisateur. Il donna au roi à choisir entre la fantaisie de sa mère et les services de son ministre² ; le bon sens, autant que la timidité tant reprochée à Louis XIII, préféra Richelieu. Alors la lutte ne fut pas longue. La reine, après avoir vu arrêter ses complices, les deux Marillac, et emprisonner à la Bastille son médecin Vautier et le maréchal de Bassompierre, crut produire un effet formidable en se retirant chez les Espagnols ; mais elle ne reçut de son fils qu'une réfutation froide des plaintes injustes qu'elle lui avait fait porter. Gaston avait compté se fortifier dans Orléans, il avait recherché l'assistance des Huguenots, il se reposait sur les gouverneurs de Bourgogne, de Picardie et de Provence. Grâce aux mesures prises par le cardinal, la Bourgogne ne lui servit que de porte pour sortir du royaume. Un bon nombre de ses partisans furent déclarés criminels de lèse-majesté. Le parlement de Paris, refusant d'enregistrer la déclaration, fut sommé par le roi, de se ressouvenir qu'il n'était institué que pour administrer la justice entre le tiers et le quart, et non pour se mêler des affaires d'État ; et pour confirmer cette doctrine, plusieurs de ses membres furent suspendus de leurs fonctions. Enfin Bellegarde fut dépouillé du gouvernement de Bourgogne, Elbeuf de la Picardie, Guise de la Provence ; et

¹ *Succincte Narration.*

² V. *Mémoires de Richelieu*, année 1634, la relation du conseil, où il propose au roi cinq moyens de sortir d'embaras.

ces provinces de grande considération demeurèrent entre les mains du roi, libres de ces esprits dangereux. Il y a sans doute, dans quelques-uns de ces actes, des traits frappants de dictature ; mais où la dictature pouvait-elle être mieux à sa place que dans cette crise de guerre étrangère et civile tout à la fois, dans cette lutte suprême contre le démembrement féodal ? Aussi bien de tous ces incarcérés un seul, le maréchal de Marillac, paya de sa vie ce que l'on est convenu d'appeler l'inimitié du cardinal. Des juges plus équitables doivent reconnaître que des péculats énormes dans les provinces, et surtout son retard calculé à se rendre en Italie, en avaient fait un criminel d'État ; toute son excuse se réduisait à l'exemple de l'impunité laissée à beaucoup de forfaits semblables avant Richelieu.

Rien ne démontre mieux combien cette sévérité était nécessaire, que la violence et l'étendue de l'effort tenté pour en tirer vengeance. Gaston d'Orléans, assuré du duc de Lorraine, poussé par sa mère et ses agents entre lesquels on remarque Rubens, prétendit rentrer en France par la force et en maître. La gravité de l'entreprise est bien moins dans la jactance de ses manifestes, dans les pillages et incendies commis par ses troupes sur les populations qui n'adhéraient pas à ses desseins, que dans le nombre de ses complices ; et la facilité qu'il trouva en plusieurs lieux pour grossir son armée. D'Épernon, gouverneur de Guienne, lui avait fait porter l'espoir de son alliance : dites à Monsieur que je suis son très-humble serviteur, et qu'il se mette en état d'être servi. On levait de la cavalerie pour lui dans le Limousin, la Marche, le Périgord, aussi publiquement que si c'eût été pour le roi, sans que les gouverneurs s'en remuassent aucunement. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, trompant le roi et le cardinal par des protestations de fidélité¹, profitait de ce déguisement, peu chevaleresque, pour faire des levées de gens de guerre, et mettre des garnisons en quelques villes. Il demandait la permission de tenir les États de sa province, afin de les attirer à lui par l'appât du rétablissement de leurs libertés et privilèges. Plusieurs évêques du Midi, malgré la sagesse de l'archevêque de Narbonne, entraient dans le parti de l'héritier présomptif du trône ; car le roi n'ayant pas encore d'enfants, son frère devait lui succéder, et il était prudent de mériter sa faveur ou de ne pas encourir sa vengeance. Ainsi la révolte de Gaston et de Montmorency était comme un réveil de la féodalité aux abois ; elle ouvrait en même temps une porte sur la France aux Lorrains et aux Espagnols ; ces bons voisins avaient fourni la plus grande partie des troupes avec lesquelles le frère du roi entra dans le royaume. Richelieu fit face à toutes ces attaques simultanées. Il avait fermé la route de Picardie à Gaston, en fortifiant Calais : quand l'envahisseur eut trouvé un passage par la Lorraine, voyant que les populations du nord et de la Bourgogne ne remuaient pas, il le fit suivre vers le midi par les maréchaux de la Force et de Schomberg, et tombant d'abord lui-même sur le duc de Lorraine, il occupa en six jours tous ses États, et fit livrer au roi, par un traité, trois places fortes, dont celle de Clermont avec son territoire, en toute propriété. Alors se retournant vers le Languedoc, où Montmorency venait de jeter le masque et de se déclarer pour Gaston, il y entraîna le roi, afin de montrer que les nouvelles défavorables répandues par les

¹ *Mémoires de Gaston d'Orléans* : Le cardinal est averti de toutes parts que Monsieur prend la route de Languedoc, mais il ne peut s'imaginer qu'il y soit appelé par M. de Montmorency, outre qu'il avait été son meilleur ami pendant le voyage de Lyon, et ne croyait pas lui avoir donné sujet de changer cette bonne volonté. Les protestations qu'il avait faites, par plusieurs de ses lettres, de sa fidélité inviolable au roi, ne permettaient pas non plus à Sa Majesté d'ajouter foi à ce qui s'en publiait au contraire...

insurgés étaient fausses, que le roi n'était pas malade, que le roi de Suède n'était pas vaincu, que Maëstricht n'était pas tombé aux mains des Espagnols. En arrivant à Lyon, il apprit qu'à la bataille de Castelnaudary le duc de Montmorency, vaincu-par Schomberg, avait été fait prisonnier, qu'à cette vue l'armée de Gaston s'était retirée sans combattre, et que le pauvre prince réfugié à Béziers demandait grâce, et promettait d'aimer tous les ministres du roi et particulièrement M. le cardinal de Richelieu.

Il fallait un châtement exemplaire, une leçon que personne n'oubliât désormais. Autrement la porte était ouverte à toutes sortes de rébellions dangereuses en tout temps, et particulièrement en celui auquel l'héritier présomptif de la couronne se rendait, par mauvais conseil, chef de ceux qui se séparaient de leur devoir¹. Si les principes de Richelieu eussent été appliqués dans toute leur rigueur, Gaston lui-même n'aurait pas été ménagé ; car, dit-il dans ses *Mémoires*, de croire que pour être fils ou frère du roi, ou prince de son sang, ils puissent impunément troubler le royaume, c'est se tromper... Les fils, frères et autres parents du roi, sont sujets aux lois comme les autres, et principalement quand il est question du crime de lèse-majesté². Gaston échappa cependant par l'abaissement de ses soumissions, qui semblait répondre de son impuissance à l'avenir, et surtout par le prestige encore si respecté de sa naissance royale. Mais Montmorency n'avait pas de pareilles sauvegardes. Il fut déféré au parlement de Toulouse, et condamné à mort. Ce chevalier menteur excitait encore une grande compassion par les souvenirs de sa bravoure, par l'importance de son nom plus connu dans le Languedoc que celui du roi. Les supplications se multipliaient pour sauver le héros de la mort, le descendant d'une race illustre de la flétrissure. Mais s'il était le premier des grands du royaume, il était de l'humeur de ceux qui, depuis cent ans, transportaient à leur grandeur et à leurs intérêts l'affection que leurs prédécesseurs portaient aux rois et à l'État. Il importait de faire en lui une justice exemplaire à tous les grands du royaume, comme le feu roi l'avait fait utilement en la personne du maréchal de Biron. Il fut exécuté comme un coupable vulgaire, ses duchés de Montmorency et de Damville privés à jamais du nom de duchés et de pairies, toutes les terres qu'il tenait immédiatement du roi réunies à la couronne, ses biens particuliers même confisqués provisoirement par le roi. Du chef principal la punition descendit aux complices. Des maîtres des requêtes furent envoyés dans les provinces pour châtier les plus rebelles, et raser les places fortes des seigneurs. Machault, chargé du Languedoc, fit exécuter à mort les plus coupables du Gévaudan et des Cévennes ; il renversa les châteaux qui servaient de citadelles contre la justice publique. Argenson parcourut la Touraine, le Berri, le Limousin, l'Angoumois, la Marche, l'Auvergne, condamna et fit exécuter en effigie le sieur de Sauveboeuf, et raser ses hautes futaies. Le parlement de Paris fut contraint, par l'exil d'un de ses présidents, de reconnaître comme immédiatement exécutoire l'arrêt de déposition rendu, par contumace, contre un de ses membres, complice de Monsieur. Enfin les évêques du Languedoc, qui avaient pris part au soulèvement, furent déférés à une commission de juges ecclésiastiques choisis par le pape. Le procès se termina au bout d'un an par la condamnation de l'archevêque d'Albi, qui fut dégradé de tout caractère épiscopal et sacerdotal, de tout privilège même clérical, et confiné pour le reste de sa vie dans un monastère, *au pain de la douleur et à l'eau de ses larmes*.

¹ Succincte Narration.

² Mémoires de Richelieu, 1632.

A partir de cette grande victoire, la domination de Richelieu, c'est-à-dire la supériorité du roi fut solidement établie ; si elle eut encore à surveiller des menées hostiles, à se défendre contre des intentions coupables, elle ne fut plus sérieusement menacée. Les contradictions qui se produisirent, dans les dix années suivantes, n'eurent plus ce caractère de révolte générale, de ligue aristocratique, qui avait quelquefois compromis la monarchie française : tout se réduisit, sauf la conspiration de Cinq-Mars, à des mécontentements partiels, à des infidélités personnelles, très-dignes de répression sans doute, mais impuissantes à opérer un bouleversement. Monsieur quitte la France sous prétexte de protester contre la mort de Montmorency, il ne réussit qu'à faire conquérir la Lorraine par le roi (1632-1634). Le garde des sceaux Château-Neuf, et la duchesse de Chevreuse, cabalent en Angleterre contre la politique du cardinal ; le premier est emprisonné à Angoulême, la seconde est exilée à Tours (1633). La reine-mère réclame son rappel, et fait intervenir parfois en sa faveur les princes voisins ; ces tiraillements restent sans effet ; l'exilée ne rentre pas en grâce malgré ses protecteurs. La reine Anne d'Autriche est convaincue de correspondance avec la duchesse de Chevreuse et les Espagnols ; réduite à confesser cette trahison, elle tombe, par le pardon qu'elle accepte, dans la dépendance du cardinal ; la duchesse de Chevreuse se sauve en Espagne ; le prince de Marsillac soupçonné d'être leur complice est retenu quelque temps à la Bastille (1637). La nature même des moyens employés par les ennemis de Richelieu dénonce manifestement leur faiblesse ; au lieu de combattre à force ouverte, ils recourent à la manœuvre timide de l'assassinat. Au siège de Corbie, Gaston d'Orléans rentré en grâce, mais toujours mécontent, et le comte de Soissons plus fier que l'aîné des Condé, veulent faire poignarder Richelieu par Saint-Ibal et Montrésor ; le cœur leur manqua au moment décisif, et ils se sauvèrent l'un à Blois, l'autre à Sedan ; le comte de Soissons achève de s'enlever toute considération en se mettant au service des Espagnols, et périt, à la Marée, de la main des Français (1636, 1640). La conspiration de Cinq-Mars, dix ans après la mort de Montmorency (1642), semblait annoncer une recrudescence des grandes révoltes de la noblesse. Le frère du roi, le duc de Bouillon, les intimes de Louis XIII, s'étaient proposé de venger les Espagnols de leurs défaites, en les introduisant en France, et de se faire payer ce service par le bouleversement du royaume. Richelieu était malade, le roi, qui ne savait que la moindre partie de leurs desseins, semblait les encourager à espérer le renvoi du cardinal. Richelieu n'eut à faire contre eux d'autre démonstration militaire que de continuer la guerre du Roussillon. Il lui suffit d'un exemplaire de leur traité avec l'étranger, pour demeurer le maître de la volonté du roi. Les conjurés, qui n'avaient pas la consistance des anciens partis, furent dissipés en un moment. Gaston d'Orléans fut réduit à *se tenir extrêmement obligé et bien traité*, s'il plaisait au roi de le laisser vivre comme un simple particulier dans le royaume, sans gouvernement, sans compagnie de gendarmes, *sans pouvoir jamais prétendre aucune charge*¹. Bouillon, arrêté en Italie, racheta sa liberté et sa vie par l'abandon de sa principauté de Sedan. Cinq-Mars périt sur l'échafaud trois jours après la prise de Perpignan ; et le cardinal put écrire au roi ces deux mots qui résumaient toute sa politique : *Sire, vos armes sont dans Perpignan et vos ennemis sont morts*.

Comme la noblesse, les magistrats subirent l'ascendant du maître. Richelieu rejetait, comme un contresens, la part que les parlements s'arrogeaient dans la direction des affaires. Ils ne peuvent, disait-il, entreprendre de commander au

¹ Déclaration du duc d'Orléans, 3 août 1642.

roi, puisqu'ils ne sont établis que pour le faire obéir. Il leur reconnaissait partout le droit et le devoir de rendre la justice pour le bien des sujets. Dans cette pensée il créa un parlement à Metz pour les Trois-Évêchés (1633), parce que les seigneurs de ces provinces, grâce à d'anciennes concessions des empereurs et des rois, rendaient la justice sans appel, et que le peuple y était foulé par la passion et l'iniquité ; une juridiction supérieure pouvait seule remédier à cette oppression. Mais s'il les voulait juges au nom du roi, il ne les voulait pas juges des édits du roi. Il le leur fit voir à propos d'un édit de 1635 qui créait de nouveaux offices au parlement de Paris ; il leur en imposa l'enregistrement et l'exécution par des ordres formels d'abord, ensuite par des révocations et des exils. Il le leur signifia plus expressément par la déclaration de 1641. Cet acte interdisait aux cours de justice de délibérer sur les édits relatifs aux affaires d'État ; les remontrances sur les édits de finances étaient permises, à la condition que l'exécution de ces édits ne serait pas différée jusqu'à ce que les remontrances eussent été acceptées. Cette volonté impérieuse, qui choque au premier regard, s'expliquait, cependant par le désir de donner au gouvernement une marche régulière, d'opposer l'uniformité aux intérêts divers, aux habitudes étroites ou égoïstes des provinces et des compagnies. Dans la même pensée, il créa les *Intendants*, c'est-à-dire des administrateurs provinciaux, indépendants des gouverneurs et des cours de justice, en relation directe avec le roi, chargés d'exécuter partout la même volonté. L'absolutisme de Richelieu préparait à la France l'unité administrative, pendant que sa politique extérieure lui assurait l'unité territoriale.

La politique extérieure de Richelieu n'a au début qu'un nom : anti-autrichienne, que le succès change bientôt en celui de *suprématie française*. Arrêter les empiétements de l'Autriche, défendre contre l'Autriche les États secondaires qu'elle dominait ou opprimait, restreindre les possessions de l'Autriche en agrandissant ses propres adversaires de ses domaines, et fortifier la France par l'acquisition de ses frontières naturelles, tels étaient ses desseins dès l'ouverture de la succession de Mantoue, et qu'il nous expose lui-même dans des considérations si nettes qu'il ne nous est pas permis d'y substituer des paroles moins autorisées.

Il disait donc, en conseil : Qu'il fallait avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne, et au lieu que cette nation avait pour but d'augmenter sa domination et étendre ses limites, la France ne devait penser qu'à se fortifier en elle-même, et bâtir et *s'ouvrir des portes* pour entrer dans tous les États de ses voisins, et les pouvoir garantir de l'oppression de l'Espagne quand les occasions s'en présenteraient ; que pour cet effet la première chose qu'il fallait faire, c'était de se rendre puissant sur la mer qui donnait entrée à tous les États du monde ; qu'ensuite il fallait penser à se fortifier à Metz, et *s'avancer jusqu'à Strasbourg*, s'il était possible, pour acquérir *une entrée dans l'Allemagne*, ce qu'il fallait faire avec beaucoup de temps, grande discrétion, et une douce et couverte conduite ; qu'il fallait faire une grande citadelle à Versoix pour se rendre considérable aux Suisses, y avoir une porte ouverte, et mettre Genève en état d'être un des dehors de la France.... qu'il n'y avait personne bien sensé et bien affectionné à la France qui n'estimât que ces étrangers étaient ceux dont Sa Majesté devait conserver plus soigneusement l'alliance, tant parce qu'ils séparent l'Allemagne de l'Italie que parce que, faisant profession de la guerre, ce n'est pas peu de les acquérir et en priver ses ennemis.... que si l'Espagne dépouillait M. de Mantoue, elle serait maîtresse en Italie, étant certain que tous les potentats qui étaient au delà des Alpes, *pleins d'affection pour la*

France et de mauvaise volonté pour l'Espagne, seraient esclaves de sa volonté tyrannique si elle venait à bout de son dessein.... qu'il fallait penser au marquisat de Saluce, soit par accommodement avec M. de Savoie, en lui donnant quelques plus grandes conquêtes en Italie, soit en profitant de la mauvaise intelligence qui était entre les habitants dudit marquisat et lui, et le reconquérant ; garder cette conquête qui, étant contiguë à nos États, se conserverait facilement en y faisant une grande et forte place ; que pour se mettre encore plus en état d'être considéré par force en Italie, il était besoin d'entretenir encore trente galères, changeant tous les trois ans ceux qui en avaient la charge ; qu'on pourrait encore penser à la Navarre et à la Franche-Comté comme nous appartenant, étant contiguës à la France, et faciles à conquérir toutes et quantes fois que nous n'aurions pas autre chose à faire ; mais qu'il n'en parlait point, d'autant que ce serait imprudence d'y penser, si premièrement ce qui était ci-dessus n'avait réussi¹.

Ainsi, il ne s'agissait plus pour la France de conquêtes lointaines, ni de menaces à l'indépendance des États voisins. Richelieu ne voulait pénétrer chez ses voisins que pour les préserver de l'oppression par le plus fort ; il ne voulait conquérir à son profit que le complément de son territoire naturel, pour assurer la France *en elle-même* contre d'injustes empiétements. En substituant l'attitude prudente et légitime de la défensive aux façons inquiétantes de l'agresseur, en se proclamant protecteur au lieu de conquérant, il ralliait à lui tous ceux qui avaient besoin de secours, et assurait, par la reconnaissance, leur adhésion aux bénéfices qui lui reviendraient des efforts communs. C'était la politique d'équilibre retournée, en faveur de la France.

Son premier moyen fut, comme il le déclarait, le rétablissement d'une marine. Il faut l'entendre, dans l'assemblée des notables de 1626, expliquer pourquoi la France a besoin de vaisseaux. Il propose de créer de grandes compagnies de commerce, qui aient les *reins assez forts* pour équiper de bons vaisseaux, capables de résister aux corsaires de Dunkerque ou de Hollande, et d'assurer la liberté des mers. Mais les efforts des particuliers seraient stériles, si le roi n'avait lui-même une flotte de guerre, pour appuyer puissamment les entreprises des marchands. Il remontre surtout que l'Espagne n'est redoutable que par sa puissance sur mer, que le petit État des Pays-Bas ne fait résistance à ce grand royaume que par ce moyen, que l'Angleterre ne supplée à ce qui lui défaut, que par cette voie, tandis que la France, destituée de ces ressources, est impunément offensée par ses voisins². On voit encore, dans le *Testament politique*, comment il entendait rompre, par des flottes, les communications de l'Espagne avec les parties éparses de ses États, ou avec les princes qu'elle dominait. Ceux d'Italie, en particulier, attendaient cette assurance pour reprendre cœur contre la tyrannie étrangère. Il rappelle que le duc de Toscane, après le mariage de Marie de Médicis, ayant été obligé de rétablir une liaison avec l'Espagne, en donnait avec regret cette excuse : *Si le roi avait eu 40 galères à Marseille, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait*. De ces fortes convictions, sortit en peu de temps la flotte qui chassa, puis écarta les Anglais de l'île de Ré, et décida la prise de la Rochelle. Une fois la guerre déclarée à l'Espagne (1635), il maintint dans la Méditerranée vingt galères et vingt vaisseaux ronds, et plus de soixante bien équipés en l'Océan ; *Ce qui, dit-il, n'a pas seulement diverti les ennemis des divers desseins qu'ils avaient formés sur nos côtes, mais leur a fait autant de mal*

¹ *Mémoires de Richelieu*, liv. XX, année 1629.

² *Mémoires de Richelieu*, liv. XVIII, 1627.

qu'ils pensaient nous en causer. Dans la *Succincte Narration*, il prend plaisir à exalter les victoires navales remportées sur les Espagnols, entre autres sur une flotte appelée vierge parce qu'elle n'avait jamais été battue par les Anglais et par les Hollandais.

Le second moyen fut de tenir son alliance ou ses secours à la disposition de tous ceux qui avaient intérêt à combattre l'Autriche. Dès son avènement, il traita avec l'Angleterre par le mariage de la princesse Henriette, pour ravir à l'Espagne une alliance désirée par Philippe IV, pour conserver aux Hollandais les soldats anglais qui faisaient leur principale force contre l'Espagne. Il renouvela les traités de Henri IV avec la Hollande, pour empêcher cette protégée de la France d'accepter de l'Espagne une paix à laquelle pouvaient la réduire sa lassitude et ses divisions (1624). Il prit en main la cause des Grisons à qui les Espagnols *serraient les pieds*, comme *la gorge à l'Italie*, par les forts de la Valteline ; il obtint la démolition des forts, et la restitution du territoire à ses alliés (1624). L'Espagne prétendait dépouiller la maison de Nevers de l'héritage de Mantoue, *sans autre titre que celui de sa bienséance, se fondant sur sa licence et injustice accoutumée comme sur un droit équitable*. Richelieu interrompit la lutte contre les huguenots pour courir en Italie, il intercala, entre la prise de la Rochelle et la soumission du Languedoc, la première guerre de Casal ; la seconde, entreprise après la pacification d'Alais, malgré les intrigues de la reine mère, consacra l'indépendance de l'héritier des Gonzague. L'Empereur l'avait provoqué à son tour en secourant les Espagnols en Italie, en menaçant la Champagne et les Trois-Évêchés par des troupes que les succès de Waldstein permettaient de grossir chaque jour. Aussitôt Richelieu prit parti pour les mécontents d'Allemagne, appela le roi de Suède, et de concert avec les princes, y compris le duc de Bavière, obtint la disgrâce de Waldstein et le désarmement de l'empereur. Il appuya les Suédois pendant la vie et après la mort de Gustave-Adolphe, puis, quand la bataille de Nordlingen eut constaté leur impuissance, il se déclara ouvertement en guerre contre l'Espagne et contre l'empereur (1635), mais ce fut avec l'approbation et le concours de tous ceux qui avaient quelque chose à gagner à la lutte. Le traité de Rivoli réunit contre l'Espagne, maîtresse du Milanais, les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue. Les traités de Saint-Germain et de Wesel donnèrent à la France, pour lieutenants contre l'empereur, Bernard de Saxe-Weimar et le landgrave de Hesse, par la perspective d'agrandissements territoriaux ; Bernard reçut même immédiatement l'Alsace, retirée des mains des Suédois. Richelieu tâcha encore de ranimer l'ardeur des Hollandais, par un traité de partage des Pays-Bas espagnols, qui promettait à la France le Cambrésis, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, Namur et le Luxembourg. Enfin, il souleva contre l'Espagne la Catalogne et le Portugal, appuyant les privilèges de l'une contre la centralisation, les droits de l'autre à recouvrer son indépendance nationale. Cette double attaque aux deux extrémités de la péninsule, détermina, par la division des forces ennemies, ses succès les plus décisifs. .

Une bonne partie de ces alliés étaient protestants. Le cardinal, évêque et théologien, non-seulement savant, mais bien plus dévoué à la foi qu'on ne le croit communément, avait mûrement pesé cette circonstance et le blâme qui pourrait en retomber sur sa politique. Il est bon de lire, dans ses Mémoires, les objections qu'il s'adressait à lui-même au moment où il fut question du mariage de Madame Henriette avec Charles Ier. Il passa outre par plusieurs considérations. Nous avons vu comment il donna l'exemple de la tolérance complète et réciproque ; en ôtant aux huguenots tout pouvoir politique, il leur

avait laissé leur culte, mais il avait entendu que, par le même principe, l'Église catholique se rétablît et fût libre partout où les calvinistes l'avaient abolie, ou supprimée, au temps de leur domination. Il ne croyait pas que la force persuadât les consciences, ni que le temps fût venu où la réforme, comme toutes les œuvres de l'erreur, finirait par la stérilité ou la désuétude. Il fallait la supporter partout où elle était établie, comme l'empereur lui-même s'y résignait dans la plus grande partie de ses États, entre autres en Alsace. Mais ce qu'il était permis d'entreprendre, c'était de propager hors de France, dans les pays protestants, ce que la France avait réglé chez elle par les pacifications, de réclamer des protestants intolérants la tolérance pour les catholiques, et de faire prévaloir cette demande par les avantages de l'alliance française. *Que nous puissions à juste titre, disait Richelieu¹, demander la liberté de conscience, c'est chose claire ; puisque nous la donnons en France à une secte nouvelle, on la peut bien donner, en Angleterre, à un corps ancien comme le nôtre duquel ils sont contraints de confesser qu'ils sont sortis.* Cette espérance domina tous ses traités avec les protestants. Il obtint des Anglais que Madame Henriette eût le droit de bâtir, dans tous les châteaux et maisons où elle demeurerait, de grandes chapelles capables de contenir tant de gens qu'il lui plairait : ce qui n'était pas un petit gain pour la religion, dans un pays où les catholiques ne pouvaient exercer leur culte sans s'exposer à une *perpétuelle boucherie*. Il mit des conditions analogues à son alliance avec la Hollande. Jusqu'alors, sur cette terre prétendue libre, on ne souffrait la célébration de la messe en aucun lieu ; on n'acceptait pas d'ambassadeur français qui ne fût huguenot ; on interdisait aux troupes françaises mêmes toute pratique catholique. Richelieu exigea que la Hollande reçût désormais un ambassadeur catholique, qui ferait dire la messe dans sa maison, et que les troupes françaises eussent des aumôniers pour leur dire la messe et leur administrer les sacrements. L'alliance avec Gustave-Adolphe stipula les mêmes réserves. Le roi de Suède et ses auxiliaires ne devaient pas toucher à la religion catholique ; loin de la détruire là où elle existait, ils étaient tenus de la rétablir là où elle avait été interdite. Ainsi toutes les garanties étaient prises pour que la guerre contre l'Autriche ne compromit pas la religion, et si elles ne furent pas toujours respectées par les alliés, c'est la faute de leur mauvaise foi, et non de l'indifférence religieuse du cardinal².

On a vu que Richelieu recommandait d'agir avec beaucoup de temps, *une grande discrétion, une douce et couverte conduite*. Il observa lui-même ses conseils. A l'exception de la petite guerre de la Valteline, et des deux guerres de Mantoue, il se tint longtemps au second plan. Durant dix ans, *il occupa les forces des ennemis par celles des alliés, en mettant la main à la bourse, et non aux armées*

¹ Avis de Richelieu dans le conseil, à propos du mariage de Madame Henriette. — *Mémoires*, 1624.

² Richelieu tient beaucoup à se préserver du reproche d'avoir compromis la religion. On lit dans la *Succincte Narration* :

La seconde remarque digne de grande considération à ce sujet, est que Votre Majesté n'a jamais voulu, pour se garantir du péril de la guerre, exposer la chrétienté à celui des armes ottomanes qui lui ont été souvent offertes. Elle n'ignorait pas qu'elle accepterait un tel secours avec justice, et cependant cette connaissance n'a pas été assez forte pour lui faire prendre une résolution hasardeuse pour la religion, mais avantageuse pour avoir la paix. L'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs et de divers princes de la maison d'Autriche, qui affecte particulièrement de paraître aussi religieuse devant Dieu qu'elle l'est en effet à ses propres intérêts, s'est trouvé trop faible pour la porter à ce que l'histoire nous apprend avoir été pratiqué plusieurs fois par d'autres.

*; il n'entra en guerre ouverte que lorsque les alliés ne pouvaient plus subsister seuls*¹. Cette prudence singulière lui permit tout à la fois d'avancer son œuvre sans donner d'ombrage à ses voisins, et de préparer les ressources nécessaires à l'action directe. Constatons maintenant les résultats. La seconde guerre de Casal, du consentement du duc de Savoie, et à la grande joie des petits princes, livra à la France Pignerol, c'est-à-dire une *porte sur l'Italie* (1632). Pendant que les Suédois luttaient seuls en Allemagne, le duc de Lorraine intervenu maladroitement dans les affaires personnelles de Gaston d'Orléans, provoqua la vengeance du roi. Louis XIII occupa la Lorraine qui devait rester pendant 25 ans à la France, et *s'avança vers Strasbourg* (1634). Quelques années plus tard, la mort de Bernard de Saxe-Weimar transmit à Richelieu son armée sans chef, ses possessions sans défenseur, c'est-à-dire l'Alsace et Brisach ; la France atteignit la limite du Rhin et eut *une entrée en Allemagne* (1639). Aux Pays-Bas, les opérations furent moins actives par la lenteur calculée des Hollandais, qu'on pourrait appeler les plus égoïstes et les plus jaloux des alliés, s'il n'avait pas existé des Suédois. Cependant la France conquiert l'Artois et fit un grand pas vers sa frontière du Nord (1641). A l'autre extrémité du royaume, la révolte des Catalans permit de conquérir, non pas la *Navarre* au delà des Pyrénées, mais le Roussillon en deçà, c'est-à-dire cette frontière, du midi, si exactement déterminée, dont Louis XI et Ferdinand le Catholique avaient également reconnu l'importance, l'un en se la faisant donner, l'autre en se la faisant rendre. En 1642, il ne manquait à la réalisation du plan de 1629 que les détails que son auteur n'avait pas eu *le temps d'entreprendre*, mais que ses successeurs, formés par ses exemples, ne devaient pas négliger.

La mort de Richelieu va livrer son œuvre inachevée à une crise plus tumultueuse que meurtrière, et cependant féconde en difficultés qui en feront languir la conclusion. Si la gloire des batailles monte plus haut que jamais, l'intérieur se trouble et s'agite. A cette agréable surprise de la disparition du maître, les humiliés, les vaincus, les incarcérés, qui n'avaient pas eu le temps, ou d'oublier leurs disgrâces, ou de prendre l'habitude de la soumission, essayent de jouer encore à l'intrigue, au pillage de la fortune publique, à la guerre civile, à la ruine de l'autorité royale. L'étranger, rassuré par ces symptômes de faiblesse, reprend cœur à faire le difficile, et il faut scinder en deux époques à onze ans de distance, la paix européenne que le grand cardinal eût emportée de haute lutte et tout d'une pièce. Mais l'ouvrage de Richelieu avait d'assez solides fondements pour supporter ces tempêtes, sans autre dommage qu'un obscurcissement passager. Les turbulents s'épuiseront dans une série d'efforts qui complètera leur défaite par la conviction de leur impuissance ; l'étranger, une première fois dompté en Westphalie, fera une soumission définitive aux Pyrénées ; et la France et la royauté, fortifiées l'une par l'autre, passeront aux mains de Louis XIV émancipé, pour consommer l'unité nationale et dominer l'Europe pendant un demi-siècle.

¹ *Succincte Narration.*

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT DE L'ÉGLISE EN FRANGE. — Réforme du clergé, Bérulle et les Oratoriens, Bourdoise. — Réforme des ordres religieux ; congrégation de Saint-Maur, le cardinal de la Rochefoucauld. — Vincent de Paul, réformateur du clergé et organisateur de la charité. — Commencements du jansénisme.

L'Église, éprouvée plus rudement encore que la royauté, apportait une activité plus féconde, un zèle plus pur, à relever ses ruines. Trois causes principales avaient fait le succès du protestantisme : la mauvaise vie des prêtres, le désordre des cloîtres, l'ignorance des populations. Aussi le concile de Trente, le vrai réformateur du XVII^e siècle, avait rétabli les règles de la vie sacerdotale, prescrit le retour des religieux à leurs constitutions primitives, et commandé une distribution exacte de l'enseignement religieux à toutes les classes, aux enfants comme aux adultes¹. De là étaient sortis, en Italie, la congrégation de l'Oratoire établie par Philippe de Néri, les séminaires fondés par Charles Borromée, les actes de l'Église de Milan, les règlements ecclésiastiques du diocèse de Genève. A côté de l'ordre des Jésuites (1540), voué à la prédication et à l'enseignement, les Carmélites d'Espagne, réformées par Thérèse d'Avila, ranimaient dans les monastères la ferveur des anciennes austérités, et la *Visitation*, plus récemment instituée par Jeanne de Chantal, se proposait de mettre la vie monastique à la portée des âmes douces, des santés débiles, des infirmes même qui cherchaient le calme dans la prière, et l'activité dans les œuvres de miséricorde praticables à toutes les bonnes volontés². La prédication reprenait son empire ; des populations entières reconnaissant la vérité, qui venait les visiter, couronnaient par leur adhésion les efforts des missionnaires. Rien n'est plus célèbre, à la fin du XVII^e siècle, que les missions de François de Sales, qui s'était fait une loi de ne refuser sa parole à personne, les règles prescrites par lui à son clergé pour l'enseignement du peuple, et les catéchismes de jeunes enfants auxquels il présidait lui-même³.

Les guerres de religion, avec leurs violences, leur incertitude, leurs passions, avaient retardé pour la France l'application de ces réformes. Au commencement du XVII^e siècle, le mal était considérable dans ce royaume, et, comme toute

¹ Concile de Trente. Session VII : défense à un évêque d'avoir à la fois plusieurs églises. Session XXII : du choix des évêques. Session XXV, décret de réforme, chap. I : *Non dubitandum est fideles reliquos ad religionem innocentiamque facilius inflammandos, si præpositos suos viderint non ea quæ mundi sunt, sed animarum salutem ac cœlestem patriam cogitantes... admonet episcopos omnes, ut... factis edam ipsis, ac vitæ actionibus, quod est veluti perpetuum prædicandi genus, se muneri suo conformes ostendant... imprimis vero ut ita mores suos omnes componant, ut reliqui ab eis frugalitatis, modestie, continentie, se, quæ nos tantopere commendat Deo, humilitatis exempla petere possint.* Session XXV, de *regularibus et monialibus*, 22 chapitres ; entre autres prescriptions, des supérieurs et visiteurs donnés à tous les monastères ; défense de donner en commende les monastères qui sont chefs d'ordre. Session XXIII, ch. XVIII : décret relatif à la création des séminaires. Session XXIV, ch. IV, de la prédication : *lidem saltem dominicis et aliis festis diebus, pueros in singulis parochiis fidei rudimenta et obedientiam erga Deum et parentes diligenter ab eis, ad quos spectabit, doceri curabunt.*

² Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. II, liv. V, ch. I.

³ Hamon, t. I, liv. IV, ch. II.

habitude enracinée dans plusieurs générations, on pouvait prévoir qu'il opposerait une longue résistance. Non-seulement en beaucoup de lieux les temples étaient détruits, les autels abattus, les choses les plus saintes profanées, mais en dépit des prescriptions des Synodes, de grands défauts subsistaient dans le clergé, qui ôtaient tout honneur au sacerdoce et le changeaient en une condition dédaignée. C'était, selon l'expression d'un contemporain, *une espèce de contumélie et d'injure que de dire à un ecclésiastique de qualité qu'il était un prêtre*. Le peuple, et particulièrement celui des campagnes, n'était ni instruit des vérités de la foi, ni assisté dans ses besoins spirituels ; il ignorait jusqu'aux mystères essentiels et quelquefois jusqu'à l'existence de Dieu, et ne comprenait plus rien aux devoirs du chrétien ni aux pratiques de la religion. Quant aux habitants des villes, s'ils tiraient de quelques prédications plus suivies un peu plus de connaissance et de lumière, *cette connaissance était stérile et cette lumière sans chaleur, on n'y voyait presque aucune marque de cette véritable charité qui se fait connaître par les œuvres ; les exercices de miséricorde spirituelle envers le prochain n'étaient point en usage parmi les personnes laïques, et pour les aumônes et les assistances corporelles on ne s'y adonnait que fort petitement*¹.

Cependant il y avait beaucoup de bonnes volontés qui étaient prêtes à porter remède à un si grand mal. Le rétablissement de la paix leur en donna la liberté ; sous le souffle de réformateurs sincères et dévoués, on vit apparaître des institutions qui inaugurèrent un temps nouveau. Déjà, depuis 1592, César de Bus, justement qualifié de vénérable, s'était attaqué avec succès à l'ignorance des masses. *La congrégation de la Doctrine Chrétienne*, dont il est reconnu pour le premier instituteur en France, s'était répandue d'Avignon, son berceau, dans les contrées voisines. Pour en faire partie, il n'y avait d'autre condition que d'être de bonne vie et de pratiquer le célibat ; l'œuvre consistait à rassembler, le dimanche et les jours de fête, les enfants, les ignorants de tout âge, et à les former aux bonnes mœurs, et à la connaissance des articles de foi². Les maîtres ne manquèrent pas non plus au clergé. Pierre de Bérulle, poussé par les conseils de François de Sales, entreprit de fonder, à l'exemple de Philippe de Néri, une congrégation qui se vouât à l'éducation des aspirants au sacerdoce. Il y réussit assez promptement, puisqu'une *congrégation de l'Oratoire* fut érigée en France (1613) par une bulle de Paul V, avec cette destination principale et particulière de travailler à la perfection de la vie sacerdotale, d'instruire les aspirants aux ordres sacrés, non-seulement de la science mais de l'usage de la science, des mœurs et des rites ecclésiastiques³. Les Oratoriens y joignirent bientôt l'enseignement des lettres et l'éducation de la jeunesse, comme on le voit par leurs collèges de Luçon, de Mâcon et du Mans. Un admirateur de Bérulle, un pauvre prêtre, Bourdoise, ne fut pas un restaurateur moins zélé de la discipline ecclésiastique. A la tête de quelques amis réunis par la pratique de la vie commune (1618), il établit (1620) la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet avec ce triple

¹ Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. I, ch. I.

² Bulle de Paul V, 1616 : *Venerabilis Cæsar de Bus, vir pietatis eximiæ... congregationis patrum doctrinæ christianæ, in regno Galliæ, primus parens et institutor habeatur... Probata vitæ homines, dummodo in continentia vivendi firmum propositum habeant...*

³ Le nom d'oratoire vient de la dévotion particulière des membres de la congrégation à Jésus-Christ priant pour les hommes... *Sub nomine oratorii congregationem in honorem orationum quas in diebus carnis suas fudit, ut ii qui congregationem istam ingredientur, eumdem Jesum Christum pro nobis orantem et pernoctantem revereantur*. Bulle de Paul V, 1613.

objet, sanctifier ses propres membres, travailler au service des paroisses et à l'instruction des jeunes garçons dans les petites écoles, former des ecclésiastiques sous la dépendance de l'archevêque de Paris. Leur manière de vivre toute seule consacrait leurs leçons dans tous les esprits ; ils étaient si pauvres qu'ils n'avaient pour tables que les volets qui servaient à les garantir du froid pendant la nuit : Bourdoise prêchait la régularité, non-seulement au dedans, mais au dehors, non-seulement les vertus morales et religieuses, essentielles au prêtre, mais encore la dignité dans tous les actes du ministère, et la bonne tenue dans les personnes si utile au respect de la religion et à la considération de ses ministres. Il blâmait les ecclésiastiques bottés et éperonnés, aux cheveux longs, parés de manteaux au lieu de soutanes, et il en convertit plusieurs avec un éclat qui fit du bruit. Il ne pouvait souffrir les chants incohérents, les églises malpropres, les sacrements administrés sans la gravité convenable ; il fut ainsi un des réparateurs du culte extérieur qui est comme le signe sensible et la sauvegarde de l'autre. On a compté, à partir de 1621, plus de 500 ecclésiastiques, sortis de sa petite communauté, avec toutes les vertus de leur état¹.

Le renouvellement de la vie monastique s'accomplit avec la même rapidité. Ordres nouveaux, appelés du dehors, ordres anciens réformés spontanément, relevèrent les cloîtres du discrédit où les avaient fait tomber cabus de la prospérité, l'introduction des abbés commendataires, et cette mollesse humaine à laquelle les plus saintes choses semblent être abandonnées de temps en temps pour leur épreuve. En 1604, les Jésuites, bannis de France après l'attentat de Chatel, y furent rappelés par la volonté formelle de Henri IV, et remis en possession du droit d'enseigner. Ils profitèrent de cette faveur, pour assurer aux femmes les soins qu'ils se chargeaient de donner aux hommes. Par leur intervention, dans cette même année, les disciples d'Angèle de Brescia, dites Ursulines, vinrent d'Italie à Paris fonder une première maison de leur ordre, qui commença à mettre en honneur l'éducation des filles. Les Carmélites de Sainte-Thérèse inspièrent de l'émulation à plus d'une âme française, un vif désir d'opposer au relâchement obstiné des mœurs l'exemple et l'influence des vertus sévères. Ces vœux furent exaucés en 1604. Madame Acarie, secondée par la duchesse de Longueville, par François de Sales, par Bérulle, par le consentement du roi, parvint à établir à Paris la première maison du Carmel français. Bérulle fut le plus actif promoteur de l'entreprise ; il alla lui-même chercher en Espagne les fondatrices, les amena en dépit des dangers que lui offraient la terre et la mer, et il demeura toute sa vie le protecteur et comme la providence du nouvel ordre. Il fallait bien que l'institution répondit à un besoin réel, puisque les novices affluèrent et que, à la mort de Bérulle (1629), on comptait déjà 40 monastères de Carmélites en France. La *Visitation* ne trouva pas un accueil moins empressé. Dès qu'elle eut paru à Lyon (1610), on demanda de toute part des filles de François de Sales. Lui-même, il écrivait : *Vraiment la moisson est bien grande, et il se faut confier que Dieu enverra des ouvrières. Voilà Toulouse qui veut de nos filles de Sainte-Marie, et aussi Moulins, Riom, Montbrison, Reims.* C'est que l'opinion, qui est toujours juste quand elle est calme, sentait dans le Carmel une protestation contre la sensualité qui minait le monde ; on allait bientôt y reconnaître un refuge nécessaire aux désabusées, aux repenties des grandes séductions, et, dans l'éclat de certaines pénitences, un hommage légitime aux lois éternelles de la vertu. On n'appréciait pas moins l'esprit de douceur et de

¹ V. *Gallia christiana*, t. VII, et la *Vie d'Olier*, notes des livres VI et VII.

charité qui ouvrait la Visitation à d'autres âmes, travaillées du goût et du besoin de la vie religieuse, sans avoir la force de supporter les macérations corporelles. On applaudissait au fondateur quand il recommandait de recevoir non-seulement les vierges, mais aussi les veuves, à condition qu'elles fussent légitimement déchargées de leurs enfants ; les âgées, pourvu qu'elles eussent l'esprit sain ; les estropiées, si elles ne l'étaient pas de cœur ; les malades même, excepté celles qui seraient atteintes de quelque mal contagieux¹. Je suis, écrivait François de Sales, *partisan des infirmes*. L'opinion publique se retrouvait elle-même dans cette sensibilité.

Un signe plus manifeste encore du retour aux saines traditions chrétiennes, c'est la réforme spontanée des anciens ordres, qui semblaient avoir contracté l'habitude commode de l'irrégularité, et qui revinrent à leurs anciennes constitutions évidemment sans autre attrait que l'espérance de rentrer dans leur devoir. On distinguait particulièrement en France les ordres de Saint-Benoît, de Cluny, de Cîteaux, et de Saint-Augustin. Les Bénédictins commencèrent. A l'exemple et avec le concours de la congrégation de Saint-giton et de Saint-Hidulphe, fondée en Lorraine en 1605, un bon nombre de monastères bénédictins de France organisèrent entre eux la *Congrégation de Saint-Maur* (1618), avec l'approbation du roi et la consécration du Saint-Siège. Par le nom de saint Maur, introducteur de la règle de saint Benoît en France, ils se rattachaient aux plus anciens souvenirs de l'ordre, et annonçaient l'intention d'en faire revivre la ferveur primitive ; ils en reprirent en effet la régularité dans les offices, les abstinences, la pauvreté personnelle, la pratique du travail. Les adhérents furent nombreux ; on y compta bientôt Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et Saint-Denys en France. Le siège en fut établi à Paris, et à Saint-Germain-des-Prés la résidence du supérieur général. La bulle de Grégoire XV, qui les constitua (17 mai 1621), les garantit des difficultés que pourrait leur susciter le régime des commendes. Il était difficile d'ôter aux rois la nomination des abbés, et aux favoris des rois le droit encore plus apprécié de détourner à leur profit une partie des revenus monastiques ; mais il n'était pas moins urgent d'empêcher qu'un supérieur intrus et nominal contrariât par sa cupidité l'observation des règles saintes. La bulle décida que tout monastère bénédictin qui entrerait dans la congrégation de Saint-Maur, pourrait, comme par le passé, avoir un abbé commendataire nommé par le roi ; que cet abbé aurait sa mense abbatiale, c'est-à-dire sa part des revenus, mais qu'il n'exercerait aucune autorité sur les religieux, au spirituel surtout. Un prieur conventuel, dans chaque maison, aurait le soin de la régularité ; un chapitre général de toutes les maisons adhérentes, et un vicaire général élu par ce chapitre pour un, deux ou trois ans, gouvernerait la congrégation entière. Dans ces conditions commença l'importance bien méritée de la congrégation de Saint-Maur. Ses membres redevinrent de vrais religieux ; seulement, au lieu du travail manuel prescrit par le fondateur, et en dehors des soins domestiques nécessaires au service de la communauté, ils s'adonnèrent principalement à l'étude, aux recherches savantes, aux publications qui dépassaient les forces des particuliers ; ils fondèrent l'érudition où leur souvenir garde encore aujourd'hui tant d'autorité. Grégoire Tarisse, leur supérieur général, continuellement réélu jusqu'en 1648, inaugura la célébrité de Saint-Germain-des-Prés où il résidait, et prépara cette pléiade de moines savants, dont

¹ Bougaud, *Vie de sainte Chantal*, t. I, ch. XVII.

les noms, donnés aux rues du voisinage, témoignent que Paris les compte encore parmi ses illustrations¹.

Les Cisterciens n'échappèrent pas non plus aux bonnes inspirations qui ranimaient autour d'eux le zèle de la régularité. A la fin du siècle précédent, il était sorti d'une de leurs maisons la congrégation régénérée des *Feuillants* (1586-1592), qui se propageait en France et en Italie. A côté des fondateurs de Saint-Maur, l'abbé de Clairvaux, Denis l'Argentier, suscita, par son exemple et ses exhortations, l'*Étroite observance de Cîteaux* en France. Meaux avait été un perfectionnement de la règle de saint Benoît, puisqu'il érigeait en lois obligatoires les conseils du législateur. Il s'agissait donc de rétablir le genre de vie prêché et pratiqué par saint Bernard, en particulier l'abstinence poussée à ses dernières limites, et l'humble et salubre travail des mains. Le succès parut ne pas se faire attendre. En 1618, l'*Étroite observance* comptait huit monastères ; l'abbé de Meaux se croyait obligé à lui accorder une approbation provisoire ; puis soutenue par le cardinal de la Rochefoucauld, dont nous allons parler, et spécialement protégée par Richelieu, elle en vint assez rapidement à régner sur quarante maisons. Malheureusement elle aura contre elle l'obstination de relâchés incorrigibles, et, opposition plus redoutable encore, les manœuvres cupides des commendataires ; elle n'obtiendra ni une constitution régulière, ni l'autonomie nécessaire à son affermissement. Toutefois elle obligera ses adversaires eux-mêmes à remettre au moins de l'ordre extérieur et de la décence dans leurs monastères, et elle triomphera dans la réforme de la Trappe, qui est son produit le plus célèbre, et qui passe encore aujourd'hui pour la plus énergique réforme monastique du dix-septième siècle².

De tels effets de l'effort volontaire des particuliers prouvaient assez que, en bien des lieux, beaucoup de bonnes volontés n'attendaient qu'un signal pour bien vivre. Le pape Grégoire XV en conçut la confiance d'exiger la réforme par voie d'autorité, au nom du droit de l'Église, et du devoir qu'imposaient aux religieux leurs engagements. En 1622, il désigna le cardinal François de la Rochefoucauld, évêque de Senlis et aumônier du roi, pour réformer en France les ordres de Saint-Benoît, de Saisit-Augustin, de Meaux et de Cluny. Il lui conférait le pouvoir de visiter tous les monastères, d'y rétablir la règle primitive, d'ériger en congrégations distinctes les maisons restaurées, de faire entrer dans ces congrégations celles qui *n'avaient pas de chef*, et que cette indépendance avait affranchies jusque-là de tout contrôle³. La Rochefoucauld était digne de cette mission, et assuré de trouver dans Louis XIII tout l'appui nécessaire à l'entreprise. Un jour, dans une visite à Marmoutiers, près de Tours, le roi frappé, affligé du désordre qui déformait cette maison antique, conférait avec l'évêque de Paris, Henri de Gondy, et la Rochefoucauld son aumônier, des moyens à prendre pour supprimer un relâchement qui semblait avoir envahi toutes les institutions monastiques. Au milieu de cette conversation, arriva la nouvelle que l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris était devenue vacante. Louis XIII se tournant vers la Rochefoucauld : *Je vous donne cette abbaye*, lui dit-il. Mais l'aumônier voulait refuser par une raison de conscience ; il lui semblait

¹ V. *Gallia christiana*, t. VII, article Saint-Germain-des-Prés, où se trouve une longue notice sur l'origine de la congrégation de Saint-Maur, et, dans les pièces justificatives, la bulle de Grégoire XV.

² V. *Notre histoire de la Trappe*, t. I, ch. III.

³ Bulle de Grégoire XV, 1622 : *Monasteria a se invicem independentia, quæ sine capite sunt*.

impossible de concilier ces nouvelles fonctions avec celles qu'il avait à remplir ailleurs. **Je veux**, reprit le roi, **vous récompenser des services que vous m'avez rendus**. Et comme la Rochefoucauld lui représentait plus vivement encore qu'il n'était pas permis de payer des services personnels avec les biens de l'Église : **Ne me refusez pas**, dit enfin le roi ; **Sainte-Geneviève m'est encore plus chère que Marmoutiers, prenez-la, et vous y mettez la réforme**¹. A ces conditions, et dans cet espoir seulement, la Rochefoucauld avait accepté la commende, et pour prouver sa sincérité, il s'était mis sans délai à l'œuvre comme un véritable abbé convaincu de ses obligations. Il était ainsi tout préparé à la mission réparatrice que le Saint-Siège lui confia en 1622. Il la remplit avec une noble et heureuse fermeté. Il poussa dans la congrégation de Saint-Maur plusieurs monastères bénédictins. Il favorisa l'Étroite Observance de Meaux jusqu'à donner le gouvernement de l'ordre à un vicaire général choisi dans cette observance, et à défendre à toute maison relâchée de recevoir des novices. Quant aux Augustins, il en ramena un grand nombre par l'exemple et par l'alliance de Sainte-Geneviève qui appartenait à cette règle. En 1634, il érigea en *congrégation de Sainte-Geneviève* toutes les maisons d'Augustins qui avaient obéi à ses instances, et qui méritaient leur nom par un retour sérieux aux constitutions de leurs fondateurs. Il couronna ses services par un acte d'honnêteté, qui était en même temps un des remèdes les plus efficaces du mal qu'il travaillait à guérir. Il n'avait accepté l'abbaye de Sainte-Geneviève que pour y mettre la réforme. Quand la régénération fut accomplie, il annonça qu'il voulait la garantir pour toujours par le rétablissement d'un abbé régulier, seul capable de supprimer les abus inhérents à la présence d'un abbé imposé du dehors. Louis XIII renonça au droit de nomination qu'il avait dans cette abbaye². Rome permit que les religieux de Sainte-Geneviève et de la congrégation élussent parmi eux un abbé triennal, un *abbé vrai et non fictif*, dit la bulle³. Ce fut d'abord un coadjuteur du cardinal, et comme un essai du nouveau régime, puis au bout de quelques années, quand l'expérience parut suffisante, la Rochefoucauld donna sa démission d'abbé, abandonna des avantages temporels qu'il n'avait jamais exploités à son profit, et d'un titre que tant d'autres recherchaient par cupidité, il ne conserva que le contentement de sa conscience et l'honneur d'un désintéressement incomparable⁴.

Quelque précieux que soient ces résultats, quelque honneur qu'ils fassent à leurs auteurs, c'est à peine s'ils égalent dans leur ensemble les œuvres d'un seul homme, leur contemporain, à qui il a été donné de trouver des remèdes contre tous les désordres, des consolations contre toutes les misères. Chacun de ces pieux ouvriers a une spécialité dans les réformes accomplies par tant d'ardeurs généreuses ; lui, il a pour caractère d'être à la fois le réformateur de l'ignorance populaire, et des mœurs du clergé, le promoteur de la vie monastique, l'organisateur de la charité, le défenseur de la vérité contre les doctrines de l'hérésie ; et de tous ces mérites il a recueilli une popularité si pure et si forte, que le cours des siècles n'a pu l'affaiblir, que l'incrédulité même la respecte, que

¹ *Gallia christiana*, t. VII, article de l'abbaye et de la congrégation de Sainte-Geneviève.

² Lettres patentes de Louis XIII, 1626.

³ Bulle d'Urbain VIII, 1634 : *Ut electio, sic dicto Francisco cardinale vivente facta, statum electivum dicti monasterii sanctæ Genovefæ abbatis triennalis stabiliat, ejusque conventum et congregationem hujusmodi, illiusque religiosos, in possessionem juris eligendi abbatem vere et non ficte constituat*. V. *Gallia christiana*, t. VII.

⁴ Procès-verbal de la démission du cardinal, 1644. (*Ibid.*)

ceux qui ne révèrent pas le saint, s'inclinent au moins devant le grand homme de bien. Le lecteur reconnaît Vincent de Paul.

Ce qui marque ses œuvres d'un sceau particulier, c'est qu'il ne les cherche pas, et qu'il s'y trouve tout préparé dès qu'elles se présentent d'elles-mêmes à lui. Il n'a pas de plan préconçu, mais à chaque besoin qu'il découvre, à chaque faiblesse qui réclame son assistance, il s'y dévoue sans calcul, et, par le charme de son exemple, il gagne et attache à l'entreprise le concours d'auxiliaires persévérants. Il ne se propose pas de grands succès, il n'a pas l'impatience du résultat rapide et complet ; mais ce calme même lui laissant toute sa liberté d'esprit, il trouve du temps et des lumières pour diriger ensemble les fondations les plus diverses, et des ressources pour leur assurer, en peu d'années, les conditions de la puissance et de la durée. Personne peut-être n'a inspiré plus de confiance aux populations et aux âmes charitables, personne aussi ne s'est plus défié de la témérité cachée sous les apparences du zèle. Il semblait avoir le privilège de réussir à son gré ; c'était l'éloge que répétaient à l'envi ses collaborateurs, surtout les femmes ; pour lui, il s'ignora toujours lui-même ; ou quand il ne pouvait se dissimuler les avantages obtenus, les progrès évidents, le bien accompli, il n'avait qu'un mot pour expliquer ces merveilles, la Providence de Dieu : **Ô Sauveur, qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est Maintenant ! Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi.... Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait pensé ?**

Fils d'un paysan des Landes, gardeur de troupeaux — il disait volontiers : de pourceaux — dans son enfance, prisonnier et esclave des Barbaresques quelque temps après son admission au sacerdoce, il avait accepté, à son retour en France, la modeste cure de Clichy qui fut son début dans le ministère ecclésiastique. Il consentit à la quitter sur les instances de Bérulle pour prendre les fonctions de précepteur des enfants d'Emmanuel de Gondi, général des galères de France (1613). Il ne savait pas où le conduirait cet emploi au service d'un particulier, et qui n'avait de sacerdotal que la direction spirituelle qu'il donnait à la maîtresse de la maison. Mais en prêchant dans les campagnes qui appartenaient aux seigneurs de Gondi, il reconnut l'ignorance déplorable où languissaient les paysans ; il conçut aussitôt la pensée de les tirer des vices qui découlaient d'un pareil état, en les instruisant par la parole, en les dirigeant dans une meilleure voie par des conseils personnels. Il fit ainsi pendant huit ans (de 1617 à 1625) de nombreuses missions, auxquelles coopéraient çà et là quelques docteurs et prêtres zélés, attirés par son exemple. Témoin du succès obtenu surtout dans ses domaines, madame de Gondi fit les fonds nécessaires (40.000 livres) pour organiser une maison, où vivraient en commun les prêtres qui voudraient travailler aux missions sous la conduite de M. Vincent ; et par son beau-frère, l'archevêque de Paris, elle lui fit donner la principauté du collège des Bons-Enfants. Il fut stipulé que ceux qui entreraient dans la communauté renonceraient à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, et s'appliqueraient entièrement et purement au pauvre peuple des campagnes, allant de village en village, aux dépens de leur bourse commune, prêcher, instruire et catéchiser ces pauvres gens. Ainsi commença (1625) la *Congrégation de la mission*. Ils étaient trois au début, et quand ils partaient pour accomplir leur œuvre, comme ils n'avaient pas de serviteurs à qui remettre la garde de leur maison, ils en laissaient la clef chez un voisin digne de confiance. Ils furent bientôt cinq, puis sept, puis assez nombreux ou assez actifs pour suffire, dans les sept premières années, à cent quarante missions. En 1632 une bulle d'Urbain VIII les érigea en congrégation ; la même année le prieur de Saint-Lazare leur en abandonna le

Prieuré, la maison et ses dépendances, ce qui doubla leurs ressources et étendit leur renommée. Les évêques commencèrent à les appeler comme des auxiliaires indispensables. Deux d'entre eux s'étaient déjà montrés en 1630 au diocèse de Montauban, ils arrivent bientôt à Bordeaux, à Saintes, à Cahors, à Mende, à Saint-Flour, à Luçon (de 1631 à 1638). Partout on les réclame, on les retient comme un exemple vivant pour le clergé, comme les régénérateurs des populations. Ainsi s'expliquent les 25 succursales de Saint-Lazare fondées, en autant de diocèses, pendant la vie de Vincent de Paul.

Cette institution en fit naître une seconde, accessoire, dit modestement Vincent de Paul, et pourtant, de son aveu même, indispensable à la conservation de la première. Pour maintenir les peuples en bon état, et conserver les fruits des missions, il fallait faire en sorte qu'il y eût de bons ecclésiastiques parmi eux, imitant en cela les guerriers conquérants qui laissent des garnisons dans les places qu'ils ont prises, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peine¹ ; en d'autres termes plus précis, il fallait travailler à la régénération du clergé. Ce fut encore une circonstance inattendue qui engagea Vincent de Paul dans ce nouveau service. Un jour qu'il s'entretenait avec Augustin Potier, évêque de Beauvais (1628) des mesures à prendre contre des dérèglements qui n'étaient que trop communs et trop visibles, il avait conclu que, s'il était difficile de convertir et de changer les vieux prêtres, il fallait s'attacher à en former de bons pour l'avenir. L'évêque, après une longue réflexion, s'arrêta au projet de faire venir chez lui les aspirants aux ordres sacrés, de les interroger, examiner, instruire pendant quelques jours, pour ne consacrer que ceux qui lui paraîtraient avoir la science et les dispositions requises. Il sollicita en même temps Vincent de Paul de venir à Beauvais, diriger ces exercices. L'essai, heureux et remarqué, fut bien vite imité. L'archevêque de Paris (1631) signifia que dorénavant les ordinands de son diocèse seraient soumis à une épreuve semblable, et il désigna les prêtres de la Congrégation de la mission pour y procéder. L'autorité pontificale se joignit pour cet effet à celle de l'ordinaire. Urbain VIII, dans la même bulle, qui établissait les *prêtres de la mission* pour le service des campagnes, leur confia spécialement le soin de diriger les exercices spirituels qui devaient précéder pendant quinze jours les ordinations². Vincent de Paul fut par là constitué le préparateur aux ordres ecclésiastiques et le maître du clergé. Il s'acquitta de cette charge avec d'autant plus d'empressement qu'il ne s'y était pas porté de lui-même, que cela, disait-il, ne lui était jamais tombé dans l'esprit, avec d'autant plus de ferveur, qu'il rapportait aux mauvais prêtres les épreuves, les humiliations, les pertes dont souffrait l'Église³, avec un désintéressement qui ne regretta jamais le surcroît de dépense imposé à sa maison, par la présence et l'entretien de ces hôtes ; tant il avait à cœur de faire de la pauvreté la base du dévouement sacerdotal, et d'en donner l'exemple ! En remettant sous les yeux des ordinands, en leur expliquant toute la théologie morale, toutes les vertus, toutes les fonctions de la vie ecclésiastique, il animait à la persévérance les

¹ Instruction de Vincent de Paul, rapportée par Abelly.

² *Præcipuus hujus congregationis finis, et peculiare institutum sit, in eorum salutem incumbere qui in villis, pagis, terris, et oppidis humilioribus commorantur ; in civitatibus autem et urbibus sacerdotes dictas congregationis nulla publica eorum instituti munera obeant, privatim tamen eos qui ad ordines promovendi fuerint, et spatio quindecim dierum ante promotionis tempus ad spiritualia exercitia mittentur ad eosdem ordines digne suscipiendos, instituant.* Bulle d'Urbain VIII, 1632.

³ Discours de Vincent de Paul à sa congrégation à propos des exercices des ordinands, en 1655, à l'époque de l'invasion de la Pologne par Charles-Gustave.

cœurs déjà sincèrement préparés, il corrigeait ou il éloignait ceux qui n'avaient pas les dispositions nécessaires. Les fruits de vertus qui sortirent de là furent si complets et si frappants, que l'émulation gagna, de proche en proche, les autres diocèses. Un grand nombre d'évêques établirent chez eux les exercices des ordinands, et demandèrent, pour les diriger, des prêtres de la congrégation de Vincent de Paul ; telle fut par moments la multiplicité des demandes, que les ouvriers manquèrent au travail. Jusqu'à l'établissement régulier des séminaires, ces exercices furent la meilleure préparation au sacerdoce ; le père Bourgoing, qui devait être le troisième supérieur de l'Oratoire, dans un ouvrage spécialement composé sur ce sujet, conjurait les évêques d'introduire chez eux cette salutaire coutume ; **pour obtenir ce résultat, disait-il, j'offre tous mes sacrifices, mes vœux et mes prières.** (1633.)

Une fois appelé dans cette voie, Vincent de Paul ne pouvait plus s'arrêter, puisque toute œuvre bien commencée cherche d'elle-même son perfectionnement, et qu'il avait l'habitude de se prêter à toutes celles qui venaient solliciter une direction de sa prudence et de son zèle. Aux exercices des ordinands, il joignit les *conférences des ecclésiastiques* (1633). Plusieurs prêtres, nouvellement ordonnés, s'étant adressés à lui pour savoir par quels moyens ils pourraient entretenir en eux la persévérance et la pratique du bien, il leur proposa de se réunir une fois par semaine à Saint-Lazare, pour y conférer entre eux des choses qui regardaient leur état, des vertus ecclésiastiques, des fonctions du ministère ; excellent moyen, assurément, pour chacun de ne jamais perdre le souvenir de ses obligations personnelles, de retremper sans cesse son ardeur dans le conseil et dans l'exemple, et pour tous de s'encourager et de se surveiller réciproquement sans apparence de reproche et sans affectation d'autorité. Les conférences établies à Saint-Lazare furent bientôt remarquées par le nombre des assistants, et plus encore par les services auxquels ils s'appliquaient dans la ville et aux environs, dans les prisons et dans les hôpitaux. Richelieu, espérant y trouver de bons évêques, invita Vincent de Paul à lui désigner ceux qu'il croyait les plus dignes de l'épiscopat ; l'historien remarque que le ministre écrivit leurs noms de sa main. De Paris, l'institution passa dans les provinces. Olier, qui avait été un des fondateurs, la porta en Auvergne et l'établit au Puy (1636). Heureux du succès, il écrivait à la conférence de Saint-Lazare : **Vous êtes établis comme des lumières, posées sur un grand chandelier dans la ville de Paris, pour éclairer tous les ecclésiastiques de France.** Godeau partant pour son évêché de Vence (1637) leur promettait de se régler sur leur exemple. L'exemple fructifia d'abord à Noyon (1637), puis à Pontoise, à Angoulême (1642), puis dans bien d'autres diocèses. On lui doit, au témoignage d'un contemporain, **plusieurs archevêques et évêques qui s'acquittent très-saintement de leurs charges, un grand nombre de vicaires généraux, officiaux, archidiaques, chanoines, curés et autres ecclésiastiques qui remplissent très-dignement les bénéfices, offices, et dignités de l'Église**¹. Ajoutons que Bossuet lui-même est un élève des conférences de Saint-Lazare. Il y fut admis, par un choix spécial de Vincent de Paul, au sortir de ses études théologiques. Il en garda toujours le souvenir avec reconnaissance et vénération. Deux ans avant sa mort, dans le procès de la canonisation de Vincent de Paul, il protestait qu'il avait reçu, de ce pieux personnage, les sentiments de la piété chrétienne dans toute leur pureté, et le véritable esprit de la discipline ecclésiastique².

¹ Abelly, *Histoire de Vincent de Paul*, liv. I, ch. XXVII ; liv. II, ch. III, section V.

² Bossuet, lettre latine à Clément XI, 1702.

Il manquait pourtant à la régénération du clergé la condition capitale, recommandée à tous les évêques par le concile de Trente, l'établissement de séminaires pour disposer par avance la jeunesse au sacerdoce. En vain on proclamait, dans les synodes, dans l'assemblée du clergé (1629), que, avec les séminaires, on verrait avant peu d'années reflourir dans l'Église l'érudition sacrée, la piété et la pureté de la vie ; tous les efforts tentés en suite de ces exhortations venaient échouer, soit contre le manque d'argent, soit contre le défaut d'organismes capables, soit contre le calcul égoïste des familles, qui présentaient bien leurs enfants à l'instruction gratuite, puis les reprenaient dès qu'ils étaient assez instruits pour en profiter personnellement. Les Oratoriens formaient çà et là quelques prêtres parmi leurs élèves. Bourdoise, au milieu d'autres soins, dirigeait personnellement les individus qui se croyaient appelés au ministère, et qui venaient lui demander ses conseils. Mais il n'existait encore aucune école spéciale, où tout fût organisé pour réunir et retenir ensemble les aspirants au sacerdoce, leur distribuer dans la mesure suffisante, avec le temps nécessaire, la science de la théologie, la connaissance des lois et de la discipline ecclésiastique, et constater les aptitudes et les intentions par une épreuve prolongée et certaine. Vincent de Paul donna enfin l'impulsion décisive. Il avait établi, en 1636, au collège des Bons-Enfants, une école de jeunes clercs à qui on enseignait les humanités et les bonnes mœurs, dans l'espoir de trouver un jour des prêtres parmi eux ; c'était, comme nous disons aujourd'hui, un petit séminaire. Mais outre qu'il fallait attendre que les élèves eussent grandi, il n'était pas bien sûr qu'à un âge plus avancé, et en connaissance complète des obligations sacerdotales, le grand nombre s'engageât volontiers dans une carrière où la fidélité et la vertu ne procèdent que d'une vraie vocation et d'un choix parfaitement libre. Il lui semblait urgent d'ouvrir un autre séminaire à ceux qui, déjà en âge de recevoir les ordres, s'y présenteraient d'eux-mêmes, et de les soumettre à une préparation préalable de deux années, ou au moins d'un an. On les exercerait à la vertu, à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, à l'étude des cas de conscience et des parties les plus nécessaires de la théologie. Il en conféra avec Richelieu ; le ministre ne se contenta pas de l'approuver ; il le pressa d'entreprendre lui-même l'exécution de ce plan, et pour premier moyen il lui envoya une somme de mille écus. Au mois de février 1642, Vincent de Paul établit au collège des Bons-Enfants douze aspirants aux ordres, qu'il fit nourrir et instruire, comme il se l'était proposé, pendant deux ans. **Il essayait**, disait-il selon son usage, **avec douze sujets seulement ; il résistait à ceux qui voulaient aller plus vite, parce que l'esprit de Dieu n'est ni violent ni tempestatif**. Mais l'essai fut une fondation durable, à laquelle ne manquèrent ni les élèves, ni les ressources, et la première création de ce genre qui ait subsisté¹. Par une heureuse coïncidence, Olier rassemblait alors une petite communauté de prêtres qui allaient organiser le séminaire de Saint-Sulpice, et l'archevêque de Paris érigeait en séminaire la communauté de Saint-Nicolas du

¹ Ce n'est pas une témérité que d'attribuer à Vincent de Paul la création en France du premier séminaire qui ait subsisté. L'historien d'Olier réclame cet honneur pour le fondateur du séminaire de Saint-Sulpice ; mais les dates le réfutent formellement. En février 1642, Vincent de Paul admet les premiers élèves au grand séminaire des Bons-Enfants. A ce moment, la communauté d'Olier ne se composait encore que de trois prêtres, qui avaient bien l'intention d'établir à Vaugirard le séminaire qu'ils n'avaient pu former à Chartres, mais on ne voit pas qu'ils eussent encore un seul élève ; on ne leur en voit pas davantage dans les premiers temps de leur séjour à Paris, fin de 1642 et commencement de 1643.

Chardonnet (1644). L'heureuse influence de ces résultats encouragea beaucoup d'évêques à ouvrir dans leurs diocèses de semblables écoles, et plusieurs appelèrent, pour les diriger, les prêtres de la mission. Ainsi, dit Abelly, depuis que M. Vincent se fut appliqué à l'emploi des séminaires, et que l'expérience en eut fait voir plus clairement la nécessité, l'utilité et la facilité, ils ont été établis en plusieurs diocèses du royaume ; ce qui a beaucoup contribué au bien de tout le clergé de France, qui commence, par la miséricorde de Dieu, à reprendre sa première splendeur, laquelle semblait avoir été un peu ternie dans les siècles passés.

Par les missions dans les campagnes (1617-1625), par l'établissement des prêtres de la mission (1625), par les exercices des Ordinands (1631), les conférences pour les ecclésiastiques (1633), la fondation de séminaires (1636-1642), Vincent de Paul prenait, sans la chercher, une place éminente parmi les réformateurs de l'Église, clergé et fidèles. Il s'en était fait une plus haute encore, parmi les bienfaiteurs des hommes, par ses institutions charitables. Sa compassion pour les souffrances corporelles lui était venue en même temps que le zèle des âmes, et du même mouvement, c'est-à-dire de la vue et du ressentiment¹ des misères publiques. Elle lui inspira d'abord les *Confréries de Charité*. En prêchant, à Châtillon-les-Dombes (1617), il remarqua que ceux même qui avaient l'élan de la charité ne savaient pas en régler l'exercice par une distribution vraiment utile de leurs bienfaits. Il avait recommandé à son auditoire une famille nombreuse tombée dans la misère ; les assistants coururent en grand nombre porter à ces pauvres du pain, du vin, de la viande, des provisions de toute sorte bien au delà de ce qui était nécessaire pour le moment. Il les rencontra revenant par troupes, ou assis sous des arbres pour se reposer de la chaleur. *Ces bonnes gens, se dit-il, sont comme des brebis sans pasteur. Voilà une grande charité, mais qui n'est pas bien réglée ; ces pauvres malades auront trop de provisions à la fois dont une partie sera perdue, et puis après ils retomberont en leur première nécessité.* Cette pensée qui le saisit à l'improviste sur le grand chemin, était, quelques jours plus tard, convertie en une institution destinée à se répandre par toute la France. Ayant donc rassemblé quelques femmes de Châtillon, celles qui avaient le plus d'aisance, il leur proposa de former entre elles une confrérie, qui soulagerait la misère par des efforts communs, par des habitudes régulières d'offrandes et de réserves, et réglerait ses dons de manière à ne pas absorber toutes les ressources pour une seule famille et en un jour, mais à les répartir entre les besoins de tous, entre tous les temps qui se succéderaient avec les mêmes nécessités. Il leur donna des règlements- pour la visite et le soulagement des malades, fixa les fonctions des officières, les devoirs de toutes les associées, et surveilla pendant quelques mois la marche de leurs opérations, qui fut si prospère que la confrérie de Châtillon, au bout de cinquante ans, était citée comme le modèle de toutes les autres, dont elle avait été l'origine. Le succès ayant justifié l'entreprise, Vincent de Paul la renouvela aussi heureusement à Villepreux, à Montmirail, à Joigny, dans plus de trente paroisses qui relevaient de la maison de Gondi. Les prêtres de la mission, dès leur commencement, travaillèrent, partout où ils prêchaient, à produire des confréries de charité comme un des meilleurs fruits de leur parole. Le fondateur n'avait aspiré qu'à les former dans les campagnes, où les hôpitaux manquaient, où les aumônes étaient moins abondantes. Mais les villes ne restèrent pas en arrière. L'évêque Augustin

¹ Pourquoi a-t-on à peu près abandonné ce mot qui, comme ressentir, signifie le sentiment partagé du mal d'autrui ? On sent pour soi, on ressent pour les autres.

Potier en établit dix-huit, une par chaque paroisse de la ville de Beauvais. Vincent de Paul ne put refuser d'en organiser une à Paris (1629) sur la paroisse de Saint-Sauveur, et il dut bien vite en laisser naître quinze autres dans la ville et dans les faubourgs.

Ces confréries admettaient dans leur sein toutes les femmes, de bonne volonté et de tout rang, qui avaient dessein de servir les pauvres. Elles tiraient leurs ressources de quêtes faites en leur nom dans les paroisses, de dons en argent ou en nature, tels que blé, linge, meubles et ustensiles de ménage, offerts par les associées ou Or leurs amies. Une trésorière avait la garde de l'argent, une garde-meuble celle du linge et autres objets qui devaient être à la disposition des malades ; un procureur tenait le contrôle des quêtes et des dons, le catalogue des membres de la confrérie, la liste des pauvres assistés. Les associées visitaient les malades, leur portaient la nourriture souvent apprêtée par elles ou chez elles, faisaient leurs lits, leur administraient les remèdes, et ne reculaient devant aucun soin vulgaire. Ainsi les malades trouvaient dans *leur pauvre chambre* toute la vigilance, tous les services qu'aurait pu leur offrir l'hôpital le mieux administré, et, ce qui valait bien plus encore, ils n'étaient pas à l'hôpital, mais dans leur domicile et dans leur famille. On leur apportait tous les remèdes corporels et spirituels, *sans séparer le mari d'avec la femme, ni la mère d'avec les enfants*¹.

Vincent de Paul n'avait pas dédaigné les galériens ; il les eût bien plutôt préférés aux autres malheureux, parce qu'ils étaient plus malheureux. Nommé aumônier général des galères (1622), il les avait visités à Marseille, à Paris, à Bordeaux. Non content de les évangéliser avec fruit, il avait obtenu du roi et de Richelieu le soulagement de leurs misères corporelles, par la création de deux hôpitaux dont le régime parut à ces infortunés *le paradis*. Il se laissa donc inviter à prendre soin d'un autre hôpital, dont il semblait que les malades eussent encore plus de droit à la compassion du public ; et ici, comme en bien d'autres circonstances de sa vie, il arriva qu'en déférant à la pensée d'autrui il rencontra l'occasion de développer plus largement autour de lui le zèle de la charité, et de rassembler des ressources plus abondantes pour la souffrance. L'Hôtel-Dieu de Paris n'était pas alors aussi bien administré qu'il importait aux besoins de sa nombreuse population. Une riche veuve qui avait remarqué cette insuffisance, et qui voulait contribuer de sa fortune à y remédier, pria Vincent de Paul de chercher les moyens d'assurer cette réparation (1634). Il ne l'entreprit qu'après s'être assuré du consentement des supérieurs, mais dès ses premiers pas, on put pressentir de grands résultats. Il réunit plusieurs assemblées de Dames, où l'on comptait bon nombre de présidentes, comtesses, marquises, duchesses et princesses, et il les constitua en *compagnie des Dames de la charité*. Elles s'engageaient à recueillir l'argent nécessaire aux aumônes, à visiter les malades de l'hôpital, à leur parler de leurs devoirs spirituels, à leur porter un supplément de nourriture, des bouillons le matin, une collation dans l'après-midi. On ne tarda pas à voir ces femmes du monde changées en infirmières, ceintes du tablier de service, parcourir les salles, passer d'un lit à l'autre, et présenter aux infirmes les aliments substantiels, ou les *petites douceurs*, préparés quelquefois par elles-mêmes, dans une chambre qu'elles avaient louée pour cet objet dans le voisinage. Les conséquences s'en montrèrent bientôt dans le changement de mœurs de ces malheureux ramenés à la religion et à la vertu, comme dans l'heureuse influence de ces soins charitables sur leur santé. Mais ce qui n'est pas

¹ Abelly, liv. II, ch. VIII.

moins admirable, c'est que la *compagnie des Dames de la charité*, créée dans le principe pour une seule œuvre, devint en peu de temps la mère et le soutien de beaucoup d'autres.

Dès qu'elles eurent pris l'habitude de consacrer aux pauvres une partie de leur fortune, d'attirer à elles les dons de leurs amies, et de doubler les revenus de la Compagnie par ce concours, Vincent de Paul s'enhardit à leur recommander d'autres infortunes. Il commença par les Enfants trouvés (1638). Ces petites créatures, produit et victimes d'une débauche aussi lâche qu'effrénée, périssaient presque toutes, par l'abandon ou par l'insuffisance des soins qu'elles recevaient dans une pauvre maison où les faisaient porter les commissaires du Châtelet. Vincent de Paul invita les Dames de la charité à visiter cette maison, sachant bien que ce qu'elles y verraient éveillerait en elles une grande pitié, un vif désir de supprimer un si grand mal. Ce pieux calcul ne fut pas trompé. Dès la première vue, les Dames de la charité prirent à leur charge douze de ces enfants qu'elles logèrent dans une maison de louage ; peu à peu elles en admirèrent un plus grand nombre, et jamais elles ne se découragèrent malgré le surcroît considérable de dépenses que l'accroissement des besoins faisait peser sur elles. Souvent menacée de déficit, mais toujours relevée par une série d'exhortations et d'efforts qui sont restés célèbres, l'œuvre des Enfants-Trouvés finira par devenir une institution publique ; elle est encore aujourd'hui un des types les plus populaires des bons services de Vincent de Paul. Il emploiera de la même manière les Dames de la charité à fonder la maison des filles de la Providence, retraite offerte à d'honnêtes filles trop exposées dans le monde. Ces auxiliaires lui trouveront encore l'argent nécessaire à ses pauvres galériens, puis ces millions qui seront la principale assistance des provinces ravagées par la guerre, puis les premiers matériaux de l'hôpital général. Nous raconterons, à leurs dates, toutes ces merveilles de la charité.

Cependant il fallait à ces belles créations des agents réguliers, qu'une pratique constante rendit habiles dans l'art de servir les pauvres, et capables de l'enseigner aux autres, des gardiens spéciaux et permanents qu'aucun autre soin ou devoir légitime ne vint distraire de cette occupation. Louise de Marillac, veuve de Legras secrétaire de Marie de Médicis, si connue sous le nom de *Mademoiselle Legras*¹, s'était mise entièrement sous la direction de Vincent de Paul, au mérite duquel son souvenir est resté glorieusement uni. Comme elle était libre de son temps et de sa fortune, il la chargea (1629) de visiter les confréries de charité établies dans les campagnes, de raffermir celles qui chancelaient, de dresser les inexpérimentées, d'assurer, par des tournées régulières, l'effet de ses bons conseils. Ce système d'inspection réussit à merveille ; mais, à mesure que l'œuvre s'étendit, de nouvelles mesures parurent indispensables à sa conservation. Les femmes qui composaient les confréries de charité, surtout dans les villes, et d'abord à Paris, avaient quelquefois plus de bonne volonté que de liberté ; il leur était plus facile de contribuer de leur argent que de leurs personnes. L'opposition de leurs maris, le soin de leurs familles, leurs devoirs domestiques, l'inégalité même des forces et des santés, ne leur permettaient pas de consacrer toujours et également aux malades une part de leur temps. On sentit qu'il faudrait à chaque confrérie une ou plusieurs *servantes des malades*, qui n'auraient pas d'autre emploi, seconderaient les associées, et seraient

¹ A cette époque, le nom de *dames* était encore réservé aux femmes de la noblesse. Dans la bourgeoisie, les femmes mariées n'étaient que des demoiselles, des diminutifs de dames.

toujours prêtes à les remplacer au besoin. Vincent de Paul, loin de rejeter cette proposition (1630), la trouva opportune, et d'autant plus facile à réaliser qu'il avait souvent rencontré de bonnes filles à qui le mariage ne convenait pas, à qui la vie des cloîtres était peu abordable, *mais qui seraient bien aises de se donner pour l'amour de Dieu au service des pauvres*. Telle est l'origine des *filles de la Charité*.

Il n'avait jamais songé à créer un ordre religieux. Ce n'est pas qu'il ne fût un très-habile maître de la vie monastique. On le voit amplement à tant de monastères protégés par sa vigilance et préservés de supérieurs incapables ou indignes. Il était, en compagnie de Grégoire Tarisse, le conseiller de la Rochefoucauld, depuis que le pieux cardinal avait commencé sa réforme. Il avait accepté, en 1622, à la prière de François de Sales, la direction des monastères de la Visitation établis à Paris, et Jeanne de Chantal ne se lassait pas d'admirer son intelligence autant que ses vertus. Mais le nom même de la Visitation devait lui rappeler que cette aimable institution était restée incomplète, que le fondateur avait été empêché de faire tout ce que son cœur lui inspirait pour les nécessités de son siècle, et que sa bonne pensée, arrêtée à la porte de l'Église, attendait toujours un introducteur. François de Sales en effet s'était proposé d'appliquer ses religieuses à la visite des malades — de là le nom de *Visitation* — ; mais il y avait renoncé bien malgré lui sur les représentations réitérées, et encore trop puissantes, de certaines âmes timorées ou routinières, qui ne comprenaient pas une religieuse sans cloître, ni la contemplation dans les œuvres de charité extérieure. Vincent de Paul fut amené insensiblement à exécuter ce que François de Sales n'avait eu que la liberté de concevoir. Il y réussit avec une approbation qui a dignement justifié l'évêque de Genève, et l'a couronné lui-même de sa gloire la plus connue et la plus durable.

Deux servantes des pauvres, mises au service de deux confréries de Paris, voilà tout le commencement. Ensuite un petit noviciat, établi dans la maison de mademoiselle Legras (1633), bientôt transféré à la Chapelle et ramené définitivement au faubourg Saint-Lazare, constitua la corporation. Dès que le nombre eut augmenté sensiblement, il y eut concurrence à qui obtiendrait ces auxiliaires ; d'abord les confréries de Charité de Paris, puis les dames de la Charité pour l'Hôtel-Dieu et pour leurs Enfants-Trouvés, puis une protectrice de l'hôpital des galériens qui fit, à cet effet, une rente de six mille livres, puis par imitation naturelle, les confréries et les hôpitaux de province. En 1644, la cause était gagnée. Vincent de Paul rédigea les constitutions, et l'archevêque de Paris érigea la Compagnie des *filles de la Charité, servantes des pauvres*, sous la direction du supérieur général de la Congrégation de la mission.

Ainsi naquirent ces religieuses d'un nouveau genre, à qui notre siècle s'étonnerait avec tant de raison que l'on contestât le nom de religieuses ; car elles le sont par tous les sacrifices qui multiplient le dévouement, par l'obéissance, le célibat, la pauvreté. Vincent de Paul lui-même, pour ménager encore les scrupules de quelques-uns de ses contemporains, consentait à dire : *Ce ne sont pas des religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculières ; elles n'ont pour monastères que les maisons des malades, pour cellule quelque pauvre chambre, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie. Mais s'il sacrifiait le nom, il ne diminuait pas les devoirs : Une fille de la Charité, écrivait-il encore, a besoin de plus de vertus que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de religion de filles qui ait autant d'emplois qu'elles en ont ; car les filles de la Charité ont presque tous les emplois*

des religieuses ; elles ont à travailler à leur perfection comme les Carmélites et autres semblables, au soin des malades comme les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris et autres hospitalières, à l'instruction des pauvres filles comme les Ursulines. La reconnaissance publique a solennellement confirmé ce témoignage, et de toutes les institutions monastiques il n'en est pas de plus respectée parmi nous. Les filles de la Charité sont devenues et demeurent par excellence les religieuses du peuple.

A ne considérer que la liste déjà longue des réformateurs depuis César de Bus jusqu'à Vincent de Paul, et la série d'œuvres excellentes que le public accueille avec tant d'empressement, on reconnaît qu'un esprit de renaissance religieuse soufflait sur la société du dix-septième siècle, et pénétrait profondément les masses, malgré bien des résistances partielles. Le mouvement s'étendra encore ; il justifiera par ses bienfaits le renom d'âge religieux, que cette époque mérite, surtout quand on la compare aux hérésies du seizième siècle et à l'incrédulité du dix-huitième. Cependant le succès ne sera pas complet. L'Église, comme l'homme, n'est jamais sans épreuve ici-bas ; dès qu'elle commence à triompher, de nouvelles attaques viennent l'avertir qu'elle ne doit jamais cesser de veiller et de combattre. La contradiction, au XVII^e siècle, eut pour origine l'ardeur même dont l'Église donnait l'exemple, le zèle pour le rétablissement de la foi et des mœurs, mais un zèle exagéré et dégénéré en orgueil. A côté de la régularité se place la rigueur, à côté de Bérulle et de Vincent de Paul apparaît l'abbé de Saint-Cyran, à côté des filles de la Charité les théologiennes de Port-Royal. Le jansénisme est la semence de division jetée dans le champ des travailleurs évangéliques.

Un Flamand et un Gascon, Jansénius — Cornelis Jansen — et Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, s'étaient rencontrés dans des études communes à Louvain vers 1611. Ils s'appliquèrent à retrouver à l'originels doctrine perdue, à ressaisir la vraie science intérieure des sacrements et de la pénitence¹, et ils crurent la reconnaître dans une conception exagérée du péché originel et de la grâce², qui anéantissait la liberté humaine et rendait inutile la vertu. C'est ainsi qu'ils entendirent la doctrine de saint Augustin contre Pélage. Pendant que Jansénius élaborait un gros livre qui ne devait paraître qu'après sa mort, Saint-Cyran cherchait en France des adeptes capables de représenter et de défendre ses théories. Il échoua auprès de Bérulle ; il fut inflexiblement repoussé par le doux Vincent de Paul que son orgueil épouvanta³. Il réussit mieux auprès d'un monastère célèbre par sa réforme récente, et d'une famille composée de têtes obstinées, dont tous les membres, hommes et femmes, embrassèrent sa cause avec le courage de l'opiniâtreté et de la passion⁴.

¹ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

² Cousin, *Jacqueline Pascal*, avant-propos.

³ Saint-Cyran disait un jour à saint Vincent de Paul : Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. Autrefois, l'Église était comme un grand fleuve qui a ses eaux claires. Mais maintenant, ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux.... Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Église sur la pierre, mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, mais c'est maintenant une adultère ; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle. (V. Abelly, liv. II, ch. III.)

⁴ Cousin, *Jacqueline Pascal*.

Le monastère était Port-Royal, de l'ordre de Cîteaux, près de Chevreuse, qui avait Angélique Arnault pour abbesse ; la famille était celle des Arnault. Angélique instituée abbesse à onze ans, par une de ces faveurs royales qu'autorisait le système des commendes, avait pris plus tard ses fonctions au sérieux ; elle avait réformé Port-Royal avec une énergie que François de Sales admirait. Son frère Arnault d'Andilly, l'aîné de vingt enfants, ayant rencontré Saint-Cyran à Poitiers (1620), fut frappé du savoir et des dehors de sainteté de cet homme austère ; il ternit en rapport avec sa sœur et bientôt avec sa mère. Saint-Cyran tenait beaucoup, bien plus que Jansénius lui-même, à se former un parti dans les religieuses, parce que les femmes ont plus d'emportement vers la perfection, plus d'ardeur de propagande, peut-être aussi parce que, en cas de persécution, l'intérêt qui s'attache à leur faiblesse rejaillirait sur la doctrine soutenue par elles. Il devint sans délai le directeur d'Angélique et de sa sœur Agnès qui la secondait avec une vertu sincère dans le rétablissement des constitutions de saint Bernard. Il entra ainsi dans Port-Royal pour en altérer la destination : **Homme fatal**, dit à ce sujet un philosophe de nos jours¹, qui introduisit dans Port-Royal une doctrine particulière, imprima à une œuvre sainte et grande le caractère étroit de l'esprit de parti, et fit presque d'une réunion de solitaires une faction.

L'ascendant de cet homme dominait sans peine des esprits mal préparés aux questions théologiques ou sensibles aux apparences généreuses. Balzac lui écrivait² : **Il n'y a pas moyen de conserver son opinion si elle n'est pas conforme à la vôtre... C'est vous seul qui m'avez donné de l'amour pour les choses invisibles, et m'avez dégoûté de mes premières et plus violentes affections.** En même temps qu'il exaltait la confiance des religieuses, il inspirait à des ecclésiastiques, à des hommes du monde, la pensée de se mettre sous sa direction, de se retirer dans la solitude pour y étudier ou se consacrer à l'éducation des enfants. Il enleva Lancelot à Bourdoise, Singlin à Vincent de Paul, et tout d'abord il les établit dans un domicile commun avec quelques enfants dont il leur confia l'instruction. Antoine Lemaitre, neveu d'Angélique Arnault, avocat brillant, renonça avec faste (1637) à sa gloire, pour expier dans la retraite les *crimes* de sa vie³. Ses deux frères ne tardèrent pas à le suivre, et le second

¹ Cousin, *Jacqueline Pascal*.

² Balzac, *Lettres*, 1626.

³ Il est difficile de prendre pour un acte d'humilité l'hommage que Lemaitre lui-même rend à sa conversion : **On n'a point oui dire peut-être depuis un siècle, qu'un homme au lieu et en l'état où j'étais, dans la corruption du palais, dans la fleur de mon âge, dans les avantages de la naissance et dans la vanité de l'éloquence, lorsque sa réputation était le plus établie, ses biens plus grands, sa fortune plus avancée et ses espérances plus légitimes, ait laissé tout d'un coup bous ces biens, ait brisé toutes ces chaînes, se soit rendu pauvre au lieu qu'il travaillait à acquérir des richesses ; qu'il soit entré dans les austérités, au lieu qu'il était dans les délices ; qu'il ait embrassé la solitude, au lieu qu'il était assiégé de personnes et d'affaires ; qu'il se soit condamné à un silence perpétuel, au lieu qu'il parlait avec assez d'applaudissements.** Cependant, quoique ce miracle soit plus grand et plus rare que celui de rendre la vue aux aveugles et la parole aux muets, notre siècle est si peu spirituel, que l'on a seulement considéré comme une chose extraordinaire ce qu'on devait révéler comme une chose sainte.

Déjà Balzac avait souri des exagérations de l'humilité de Lemaitre : **Je veux croire qu'il n'a pu résister à la violence de la grâce qui l'a enlevé du monde, et que Dieu a été vainqueur dans le combat qui s'est fait entre lui et l'homme.** Mais pourquoi parle-t-il tant de ses infidélités et de ses crimes, dans la lettre qu'il a écrite à M. le chancelier ? Je sais bien que c'était le style de saint François. Mais ce style ne peut pas être tiré en exemple,

qui s'appelait *Isaac*, affecta de se cacher sous ce prénom retourné et de n'être plus que M. *de Saci*. Tels furent les premiers solitaires de Port-Royal, qui purent en effet prendre dès le début le nom de ce monastère, parce qu'ils y firent un premier essai d'établissement (1638), en l'absence des religieuses que l'accroissement de leur nombre avait forcées de se transporter à Paris dans une maison plus vaste.

Quelle était donc la doctrine qui saisissait avec tant de force dei esprits honnêtes et passionnés pour le bien ? Plus tard on a distingué dans le jansénisme quatre caractères principaux, qui ne sont pas également saillants à l'origine, mais dont chacun se laisse déjà reconnaître à des traits plus ou moins sensibles : Opposition à l'autorité des rois de France, contradiction à la suprématie pontificale, rigueurs outrées dans la pénitence et la morale, manière d'entendre la grâce divine qui rétablit le fatalisme.

L'opposition aux rois de France se manifesta pour la première fois dans le *Mars Gallicus*, pamphlet publié en Flandre contre l'alliance des Français avec la Hollande (1635). Jansénius en est l'auteur. A l'occasion des excès commis dans la guerre des Pays-Bas, il s'attaque à tous les rois de France depuis Clovis jusqu'à Louis XIII, et ne leur épargne aucune accusation. Richelieu en fut blessé ; il fait allusion, dans un de ses écrits, à cette insulte aux armes du roi¹ ; la suite prouva qu'il en gardait bonne mémoire. Ses successeurs n'ont pas non plus perdu un souvenir que ravivaient d'ailleurs assez fréquemment les hostilités plus directes de la secte².

La contradiction à la suprématie pontificale se laisse entrevoir dans le *Petrus Aurelius*, œuvre incognito de Saint-Cyran, composée de 1631 à 1636. Un conflit avait éclaté en Angleterre entre un vicaire apostolique, investi de l'autorité épiscopale, et les jésuites, qui ne relevaient que du Saint-Siège. Saint-Cyran prit en main la cause des évêques contre les ordres religieux. Il les releva au niveau des anges, et présenta leur dignité comme égale ou supérieure à celle des rois³. L'idée dominante du *Petrus Aurelius*, c'est que l'Église était, non pas une monarchie, mais une aristocratie sous la conduite des évêques qu'il semblait égaler aux papes et dont en même temps il rapprochait les curés⁴. Dans l'ensemble de son système, la domination s'exerçait par l'autorité infaillible des conciles généraux ; le pape n'apparaissait au-dessus que comme une couronne un peu honoraires⁵. Le livre fit grand bruit, soit par la rudesse même de la pensée qui procédait *moins de la douceur de saint Augustin que de la bile de saint Jérôme, soit parce qu'une sentait pas les compositions du siècle, et qu'il*

et nous savons, vous et moi, qu'il n'a jamais fait d'excès qu'à étudier. (Balzac à Chapelain, 1638.)

¹ *Mémoires de Richelieu*, 1635.

² En 1660, le *Mars gallicus* était représenté comme une des preuves de l'antipathie des jansénistes pour les rois. V. Zacharie de Lisieux, dans sa *carte de Jansenie* : On prétend que les Janséniens ont reçu l'Évangile d'un certain Margallicus, ennemi si déclaré de nos rois, qu'on ne peut lire sans horreur ce qu'il en a écrit.

³ Balzac, *Lettres*, 1634 : Quand je n'aurais appris dans son livre que le respect que les hommes doivent à un caractère révérend des anges, je n'aurais pas perdu mon temps à le lire. Si les évêques sont princes, et si leur dignité est égale ou supérieure à celle des rois, ferons-nous difficulté d'appeler un prélat Monseigneur, et l'estimerons-nous moins qu'un grand d'Espagne ou un comte d'Angleterre ?

⁴ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

⁵ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

*représentait une Église que personne n'avait vue*¹. Il eut même un moment la faveur du clergé de France, qui se laissa prendre à ce respect affecté pour les évêques, et paya l'impression.

Mais ce n'est pas le goût de la résistance politique, ni le besoin d'abaisser le Saint-Siège, qui attira d'abord des adeptes à Saint-Cyran. La principale attraction était dans la sévérité de sa morale, et dans le mystère inquiétant de sa doctrine sur la grâce divine. Il prêchait sans cesse la profonde dégradation de l'homme depuis le-péché originel ; il en exagérait même les conséquences, et ne trouvait, comme moyen de contrebalancer l'offense, que l'immolation complète de la personnalité humaine par de profondes humiliations, par des sacrifices, des abstentions de toute nature dans l'ordre temporel et même dans le spirituel. Il condamnait, il exagérait la corruption de l'Église de son temps, en des termes qui avaient révélé en lui, à Vincent de Paul, un hérétique redoutable, et, comme unique remède, il enseignait la nécessité d'opposer à ce mal des excès de vertu, pour reconstruire une nouvelle église qui serait enfin fidèle à son époux. Par là il entraînait des âmes ardentes, comme les réformatrices de Port-Royal, empressées de se dévouer à la perfection et d'y attirer les autres, capables d'embrasser toute nouveauté extraordinaire pourvu qu'elle eût l'apparence d'une réforme. Il insinuait en même temps, sur la grâce divine et sur la prédestination, la doctrine que le livre de Jansénius a développée plus tard, la doctrine que tous les hommes ne sont pas appelés au salut, que Dieu choisit à son gré et gratuitement ses élus, que nul ne peut résister à ce choix, mais que nul ne peut y contribuer par lui-même. Il donnait ainsi à ceux qui l'écoutaient la crainte de n'être pas élus ; et quand au contraire ils se sentaient appelés à le suivre et à pratiquer ses conseils, ils croyaient voir dans ce mouvement même, auquel tant d'autres restaient étrangers, une preuve de leur prédestination au salut. Tel est bien le sentiment de Lemaitre, dans la lettre triomphante où il exalte, comme un des plus grands miracles de Dieu, sa translation du monde dans la solitude.

Dans cette première époque, où rien n'est encore écrit, rien formulé en système, on peut cependant dégager déjà de certains actes ou paroles des adeptes, comme des plaintes ou des soupçons de leurs adversaires, les tendances, les pratiques qui ont constitué le jansénisme. Dans une conversation de Saint-Cyran avec Vincent de Paul, rapportée par ce dernier, Saint-Cyran soutient en partie la doctrine de Calvin sur la prédestination : *Le sentiment de Calvin, dit-il, était bon, c'est l'expression qui est mauvaise : bene sensit, male locutus est*. Dans une autre il rejette l'autorité du concile de Trente, parce que c'était un concile du pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales². Voilà pourquoi Vincent de Paul, qui l'avait d'abord recherché sur sa réputation de vertu, se sépara de Saint-Cyran quand il connut sa doctrine. On le voit encore auprès des premiers enfants rassemblés par Lancelot, tout en leur expliquant les beaux vers de Virgile, prononcer que ces vers ont contribué à la damnation du poète parce qu'il les a faits sans penser à Dieu. C'est bien le système qui tourne en péchés toutes les œuvres des infidèles, et en vices leurs vertus. A Port-Royal, et aux *Filles du Calvaire*, où Saint-Cyran fut quelque temps directeur, les religieuses s'éloignaient de la communion par un sentiment excessif de la sainteté du sacrement et de l'indignité de l'homme. Elles croyaient que, dans la pénitence, l'attrition et l'absolution ne suffisaient pas à remettre les péchés, s'il ne s'y joignait un amour parfait de Dieu, que tout homme n'est pas capable de

¹ Balzac, Lettres déjà citées.

² Abelly, liv. II, ch. XII.

ressentir du premier coup, que d'ailleurs personne n'est jamais assuré d'avoir au degré nécessaire. On honorait moins les saints : et il faut bien avouer que c'était là une conséquence inévitable de la doctrine nouvelle de la grâce : [La prédestination exclut l'intercession](#)¹, dit un ami de Port-Royal. Saint-Cyran attaquait ce culte dans sa plus pure expression, dans la dévotion à la Sainte Vierge ; il se tenait à distance par respect et tremblement : [La grandeur de la Sainte Vierge](#), disait-il, [est terrible](#). Quant à la morale, on dédaignait, non-seulement les casuistes coupables d'avoir mis trop de facilité dans l'interprétation du devoir, mais encore les docteurs qui s'en tenaient au nécessaire accessible à tous les hommes. On prétendait monter au-dessus de la nature humaine ; on en venait à dégrader comme méprisable l'accomplissement des lois de l'humanité. En 1634, Agnès Arnault ayant appris que son neveu Lemaitre voulait se marier — ce qui assurément n'a rien d'immoral ni d'anti-chrétien —, l'avertissait qu'il ne devait plus compter sur son affection, et elle en donnait pour raison que le mariage était une condition [commune, profane et abjecte](#)².

Ces nouveautés, quoique restreintes à un cercle peu considérable d'initiés ou d'adversaires, commençaient à recevoir assez de publicité pour que Richelieu s'en émût. Il traita les novateurs comme les nobles qui lui étaient suspects. Il fit arrêter Saint-Cyran et l'envoya à Vincennes (1638). Il mettait à cette résolution une importance capitale. Il avait prévu les réclamations que susciteraient la vertu et la science du prisonnier. [Mais](#), disait-il, [je suis persuadé que l'Église et l'État me doivent savoir gré de ce que j'ai fait. Car j'ai été bien averti que cet abbé a des opinions particulières, et dangereuses, qui pourraient quelque jour exciter du bruit et de la division dans l'Église, et c'est une de mes maximes que tout ce qui peut faire du trouble dans l'Église en peut exciter dans l'État](#)³. Il résista aux instances de Molé, alors procureur général. Il n'écouta pas davantage le prince

¹ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

² Cette lettre mérite d'être citée, parce qu'elle est un des premiers documents qui font voir comment l'excès de la vertu conduisait Port-noyau à l'excès de l'orgueil :

Mon cher neveu, ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre. Autant que vous m'avez été cher, vous me serez indifférent, n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder une amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans la charité chrétienne mais universelle, et comme vous serez dans une condition fort commune, je serai pour vous aussi dans une affection fort ordinaire. Vous voulez devenir esclave, et avec cela demeurer roi dans mon cœur ; cela ci n'est pas possible. Vous direz que je blasphème contre ce vénérable sacrement auquel vous êtes si dévot, mais ne vous mettez pas en peine de ma conscience qui sait bien séparer le saint d'avec le profane, le précieux de l'abject, et qui enfin vous pardonne avec saint Paul, et contentez-vous de cela, s'il vous plaît, sans me demander des approbations et des louanges.

N'a-t-on pas le droit de rire d'une pareille outrecuidance de perfection ? Une femme, qui n'a pas voix dans l'Église, en remontre à saint Paul. Une humble religieuse se croit d'une condition trop haute pour reconnaître son neveu dans une condition commune. La fille d'une famille, dont elle est fière, rejette sans façon sa mère dans l'abjection pour avoir eu vingt enfants. Il ne lui reste plus qu'à prescrire à Dieu de trouver un moyen plus décent pour propager l'espèce humaine :

Mais vous ne seriez pas ce dont vous vous vantez
Si ma mère n'eût eu que de ces beaux côtés ;
Et bien vous prend, ma sœur, que son noble génie
N'ait pas vaqué toujours à la philosophie.

³ Conversation de Richelieu avec Péréfixe, rapport de par ce dernier. (V. Sainte-Beuve, t. IV, p. 87.)

de Condé : *Savez- vous bien, lui répondait-il, de quel homme vous me parlez ; il est plus dangereux que six armées.*

Notre siècle n'admet plus l'intervention du bras séculier dans les questions de doctrine religieuse, ni la défense de la foi par la force. Mais tout juge compétent reconnaîtra, même de nos jours, que Richelieu avait raison de voir un danger sérieux pour la religion dans les doctrines de Saint-Cyran. La preuve ne tarda pas à se faire pour les esprits capables de juger les questions théologiques, de reconnaître les conséquences en germe dans leur principe, de prévoir les applications pratiques par les théories de l'enseignement. En 1640 parut enfin l'*Augustinus*, le grand ouvrage de Jansénius sur la grâce divine, cet énorme commentaire qui devait, en expliquant la doctrine de l'évêque d'Hippone contre Pélage, donner à la réformation de la foi et des mœurs sa base la plus solide. Or voici le résumé des théories de l'*Augustinus*.

Jansénius considère que, depuis la chute, tout l'homme est infecté et tombé par lui-même dans une habitude incurable et constante du péché ; que toutes les actions en cet état *sont autant de péchés*, même les plus spécieuses, le principe et la source étant empoisonnés ; qu'il n'y a, dans une telle misère, de ressource et de remède que moyennant une grâce souveraine, infaillible, qui descende en nous et se fasse victorieuse ; qu'elle seule peut relever et déterminer au bien la volonté malade et désormais incapable, par elle seule, de rien autre que du mal ; que *tous n'ont pas cette grâce*, que Dieu la donne à qui il veut dans la profondeur redoutable de ses mystères ; qu'il ne la doit à personne, tous en masse étant tombés, et qu'il ne fait que justice en les y laissant et n'opérant rien ; que la réprobation n'est que cette stricte justice, ce *statu quo* d'une chose accomplie par le fait de l'homme ; que la prédestination, l'élection au contraire est le décret éternel et insondable par lequel Dieu a résolu d'excepter et de retirer *qui il lui plaît*, et de donner au gracié secours pour persévérer ; qu'enfin sans ce continuel et renaissant secours toujours gratuit et toujours victorieux, on sera nécessairement dans *l'insuffisance de remplir les commandements*¹.

Il résulte évidemment de cette doctrine, qu'il y a des hommes que Dieu ne veut pas sauver, même quand ils le voudraient, et qui demeurent dans le mal malgré eux ; que ceux que Dieu veut sauver ne sont pas libres de résister à cette impulsion toujours victorieuse, et entrent et demeurent dans le bien sans y concourir par eux-mêmes ; que les réprouvés ne peuvent pas mériter le choix de Dieu par leurs œuvres, que les élus ne sont sauvés que par la grâce sans aucun mérite de leur part. Ainsi l'homme n'est pas libre et ses œuvres sont inutiles. Dès lors la conséquence pratique n'est-elle pas l'indifférence et l'inaction en matière de religion ? Il ne reste qu'à attendre une décision souveraine sur laquelle et contre laquelle on ne peut rien. Voilà le premier danger de cette doctrine. Aussi l'*Augustinus* dénoncé à Rome, aussitôt après son apparition, y fut condamné dans son ensemble par une bulle d'Urbain VIII (1613).

D'autre part, si, en considération de l'indignité de l'homme, on lui enseignait à s'éloigner des sacrements qui produisent la grâce, n'était-ce pas lui ôter les occasions de s'exercer à la vertu et les moyens de s'y maintenir ? Si enfin,

¹ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*. Nous n'avons pas voulu analyser nous-même cette doctrine, dans la crainte qu'on ne nous soupçonnât de l'altérer pour en rendre la réfutation plus facile. Nous avons laissé ce soin à un ami de la secte, qui ne peut être suspect.

comme le faisait Saint-Cyran, et comme ses successeurs le prêcheront plus ouvertement encore, l'homme devait s'infliger une morale inflexible, érigeant en mal les actions les plus indifférentes, des pénitences supérieures à ses forces et à sa bonne volonté, ne le poussait-on pas à l'inaction par la lassitude, comme la prédestination l'y poussait par la certitude de l'inutilité de ses mérites ? C'était le second danger.

Tels seront aussi les résultats du jansénisme. Il détruira la foi par l'indifférence, la pratique par la surcharge des devoirs ; à ce double titre, il sera, comme l'a dit un écrivain moderne, plus funeste à la religion que toute la philosophie de Voltaire.

TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT DES LETTRES. — Formation de la langue française : Malherbe, Balzac, création de l'Académie, les Précieux. — Coût général pour la littérature ; l'hôtel de Rambouillet, les femmes savantes. — Trois influences en littérature, l'antiquité, les Espagnols, la galanterie. — Genres divers : éloquence, théâtre, poème épique, roman, pastorale, littérature de société. — Mézeray, Descartes. — Alliance des lettrés avec la puissance publique.

Le premier titre littéraire de la France au XVIIe siècle, c'est d'avoir réglé la forme et l'emploi de la langue, déterminé le sens des mots, et soumis les phrases à la cadence qui lie les sons entre eux, comme la composition lie les idées. Toute littérature qui aspire à la domination et à la durée, doit, en effet, commencer par là. Car ce n'est pas tout que la doctrine, il faut encore savoir écrire, qui est une seconde science. Il faut que l'art des paroles serve de guide et de truchement à la connaissance des choses. Cette connaissance découvre les grandes vérités, et cet art les met à la portée des petits esprits¹. Deux hommes sont justement reconnus pour les promoteurs victorieux de cette réglementation : Malherbe dans les vers, Balzac dans la prose. *Enfin Malherbe vint...* Son œuvre principale fut d'enseigner le pouvoir d'un mot mis en sa place, le charme de la cadence exacte du vers, la supériorité de la poésie réduite au devoir. Le travail du style, si l'on en croit encore Boileau², a fait, plus que le génie, pour la gloire de Malherbe. Lui-même il estimait ce soin comme la moitié du poète ; il jugeait incomplets ses deux disciples Maynard et Racan, le premier, parce que, s'il faisait les meilleurs vers, il n'avait pas assez de force, le second, parce que, s'il avait plus de force, il ne travaillait pas assez ses vers, et s'aidait trop souvent de grandes licences³. Balzac, à son tour, et dès son début en public (1624), eut le mérite reconnu de donner à la prose française les nombres, l'ordre, la justesse des accords, la mesure des périodes, de faire pour de simples lettres ce que Malherbe avait fait pour l'ode, au point d'en rendre Malherbe jaloux. Aussi l'admiration éleva bientôt *le grand épistolier au trône de l'éloquence*. En dépit des injures de l'ignorance et de l'envie, il fut loué, non-seulement de ses amis et de ses éditeurs, mais des écrivains accrédités, comme le restaurateur ou plutôt

¹ Balzac, *Socrate chrétien*, 10e discours.

² Boileau, lettre à Maucroix.

³ *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet.

l'auteur de la langue, et le maître de tous ceux qui écrivaient après lui¹. Il fut recherché comme un distributeur de gloire, jusque dans la retraite où il aimait, quoi qu'il en dise, à se laisser trouver. Auteurs de toute sorte, grands personnages de la politique et de la guerre, le harcelaient de leurs lettres ou de leurs ouvrages, pour obtenir en retour une de ces lettres *dorées* qui semblaient partager leur immortalité avec ceux dont le nom avait l'honneur d'y être loué ou inscrit².

Le zèle pour l'amélioration de la langue avait promptement trouvé un centre dans l'hôtel de Rambouillet, dont Malherbe était l'habitué et Balzac le correspondant. Cette société, que l'illustre marquise entretenait pour *débrutaliser* la langue et les mœurs, se recommandait des réformateurs, et tout à la fois les recommandait à l'opinion. Ce fut d'elle que sortit une création qui érigea le soin du beau langage en institution publique. Parmi les familiers de cette maison, Conrart, Godeau, Gombauld, Chapelain, et quelques autres moins célèbres, avaient formé entre eux (1629) une société plus modeste et plus intime, qui avait ses réunions hebdomadaires chez Conrart. On y causait affaires, nouvelles et surtout belles-lettres. Ces amis se montraient leurs ouvrages, se

¹ Pellisson. Chacun sait combien notre langue doit au merveilleux génie de feu M. de Balzac ; elle ne fut plus la même depuis qu'il commença d'écrire. Tous ceux qui ont écrit depuis (je n'en excepte pas un) lui doivent une partie de leur style. (Discours sur les œuvres de Sarrazin.)

Ménage : Dans le commencement que M. de Balzac fit paraître ses écrits, tout le monde se déchaîna contre lui. Cette guerre ne dura pas longtemps, et tous les habiles ont été obligés de le reconnaître pour le restaurateur ou plutôt l'auteur de notre langue, telle qu'elle est aujourd'hui. (Menagiana.)

Les éditeurs de 1665 : La même obligation que nous avons à M. de Malherbe pour la poésie, nous l'avons à M. de Balzac pour la prose il lui a prescrit des bornes et des règles, il lui a donné de la douceur et de la force ; il a montré que l'éloquence doit avoir ses accords aussi bien que la musique : il a su mêler si adroitement cette diversité de sons et de cadences, qu'il n'est pas de plus délicieux concert que celui de ses paroles.

Balzac lui-même finissait par accepter tout haut les éloges qu'on lui donnait : S'il est vrai ce que vous dites que j'ai appris à écrire à la plupart de nos gens, et que je leur ai donné de l'esprit, il est vrai aussi que les écoliers ont mal reconnu leur maître... (Lettre à Chapelain, 1637.)

² Balzac, *Lettres*. On veut trop souvent que j'écrive des lettres dorées... Mon silence est troublé tous les jours par l'éloquence d'autrui, et il faut pour mes péchés que je sois le tenant contre tous les compliments de la France. Ne saurais-je me défaire de ce malheureux métier de faiseur de lettres, qui attire d'une infinité de lieux la persécution sur moi. (A Bois-Robert, 1641.)

Quoique ce petit coin du monde (Balzac) soit ignoré de l'ancienne et de la nouvelle géographie, mon *malheur* a voulu qu'il a été mis en réputation depuis que j'y suis, et qu'on l'a tiré de cette douce et tranquille obscurité où reposent les choses inconnues. Toute la prose et tous les vers de la catholicité en ont appris le chemin... mais les lettres particulièrement croient avoir droit d'y venir des dernières contrées de la terre, et croient sans doute venir chez elles, à cause que j'en ai fait des volumes. (A d'Épernon, 1645.)

A Venise et à Rome vous avez été mon protecteur. Vous m'avez fait valoir de la même manière en Allemagne et dans les cours les plus éloignées de notre monde. Votre jugement a réglé celui des potentats, et les lettres que je reçois, datées du rivage de la Baltique, sont des effets de la curiosité que vous avez donnée aux gens du Nord de connaître une personne que vous aimez. (A d'Avaux, 1643.)

Je vous apprendis que ce héros (Bernard de Weymar), peu de temps avant sa mort, s'était enquis de moi et de mes études, avec des soins qui témoignaient qu'il en attendait quelque chose. (A Chapelain, mars 1640.)

consultaient, se redressaient librement, et échangeaient, non des compliments réciproques, mais une critique sérieuse. Leur existence, longtemps secrète, fut tout à coup révélée à deux favoris de Richelieu, Desmarets et Boisrobert ; celui-ci en parla au cardinal, et le ministre, à qui rien n'était indifférent de ce qui *convenait à la plus illustre et à la plus ancienne de toutes les monarchies*, comprit tout de suite l'utilité d'une société de ce genre, si elle revêtait ce caractère d'autorité supérieure, qui, malgré l'esprit d'indépendance personnelle, garde toujours sur le grand nombre un prestige respecté. Richelieu proposa donc d'ériger cette association de critiques bénévoles en corps public, investi par le roi du droit d'enseigner, de conseiller et de reprendre. Les associés, après quelques hésitations, quelques regrets donnés à leur liberté, consentirent à l'honneur de devenir les régents officiels de la langue et du bon goût (1634). Ils s'adjoignirent de nouveaux collègues, comme Richelieu le demandait ; ils prirent entre autres Abel Servien le diplomate et Séguier, déjà garde des sceaux, pour s'appuyer sur le plus grand monde. Ils se donnèrent le nom d'*Académie française*, comme un des moins prétentieux¹, et dans un projet de constitution adressé au cardinal, ils firent connaître le but de leurs travaux. La destination était précise : tirer la langue française du nombre des langues barbares, et la mettre en état de remplacer la langue latine, la nettoyer des ordures qu'elle avait contractées dans la bouche du peuple, dans la foule du palais, dans les impuretés de la chicane, ou par le mauvais usage des courtisans ignorants, ou par l'abus des écrivains négligents et des prédicateurs. Pour y parvenir, il fallait composer un ample dictionnaire et une grammaire fort exacte, puis y ajouter une rhétorique et une poétique à l'usage de ceux qui voudraient écrire en prose ou en vers. En outre, les académiciens examineraient, corrigeraient leurs propres ouvrages ; leurs résolutions pourraient servir au moins de conseils, sinon de règles.

Richelieu accepta ce plan. Le roi donna des lettres patentes (janvier 1636) qui, en constituant l'Académie, lui rappelaient l'obligation de rendre la langue française la plus parfaite des modernes, et non-seulement élégante, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences. Le parlement mit beaucoup de lenteur à l'enregistrement ; la foule du palais, magistrats et procureurs, soupçonnant quelque intention secrète dans le cardinal, ou craignant la nécessité de changer leur style. La compagnie prit soin de spécifier que ceux de ladite assemblée ou académie ne connaîtraient que de l'ornement et embellissement de la langue française, et n'examineraient que leurs livres ou ceux des personnes qui le désireraient. Mais enfin elle enregistra (10 juillet 1637). Il y eut donc, avec toutes les formalités requises ou désirables, un conseil supérieur et comme un sénat de la langue française, chargé d'en corriger les défauts, d'en prévenir désormais la corruption. Ce sénat entra immédiatement en fonctions. Chapelain traça pour le Dictionnaire un plan qu'on a peut-être eu tort de ne pas suivre². Vaugelas fut

¹ D'autres l'ont appelée *Académie des beaux-esprits*, *Académie de l'éloquence*.

² Chapelain proposait deux manières se complétant l'une l'autre :

1° Par ordre alphabétique, les mots simples, noms, verbes ou autres qui méritent le nom de racines. A la suite de chaque mot simple, les composés, les dérivés, les diminutifs.

2° Tous les mots simples ou autres seraient mis en confusion dans l'ordre alphabétique, avec un renvoi à la page du grand dictionnaire où ils seraient expliqués.

Le premier dictionnaire nous semble très-bien entendu. N'est-ce pas, pour expliquer le sens ou justifier l'orthographe d'un mot composé ou dérivé, une excellente méthode que de le rapprocher de sa racine et des composés ou dérivés de la même famille ? Si la racine et son dérivé ou composé ne commençaient pas par la même lettre, le second dictionnaire aurait rétabli, par l'ordre alphabétique, la facilité des recherches.

chargé de diriger les travaux de rédaction, dont on ne prévoyait pas la longueur inévitable. Chacun, dans les discussions sur les ouvrages ou sur les mots du dictionnaire, contribuait à l'œuvre commune par des avis et de solides raisons¹. Balzac lui-même, presque toujours absent, quoiqu'il dit être placé dans la compagnie par une haute influence, veillait de loin sur les défauts de style ou de pensée qui se montraient dans les livres ou dans les habitudes connues des écrivains². L'Académie, dans ces conditions, devint bien vite une autorité. Si, à la cour, ou dans une assemblée importante, à Rambouillet par exemple, quelque mot était l'objet d'une longue dispute, on consultait l'Académie³. Dès la seconde année de son existence, Richelieu, dans l'intention de la produire, la prit pour juge de son différend avec Corneille, à propos du *sujet du Cid*. L'Académie fut assez indépendante pour blâmer Corneille et ne pas céder à Richelieu.

Malheureusement les bonnes qualités de l'homme, par son ardeur à les amplifier, tournent trop souvent au défaut ou au ridicule. Le premier progrès du XVII^e siècle devint ainsi sa première faiblesse. Le désir de bien dire entraîna la volonté de dire trop bien ; la correction aboutit à ce raffinement de délicatesse que l'on appela le *précieux*. Il y avait des mots à retrancher de l'usage, des mots bas à condamner ou à réserver pour un emploi spécial ; les fervents du beau prétendirent en proscrire un grand nombre d'autres trop bourgeois ou trop populaires, au risque de n'avoir pas par quoi les remplacer. Balzac s'élève avec toute l'énergie du bon sens contre ces sacrifices ruineux. Il défend contre les concessions de Chapelain les mots ordinaires, mais utiles. — Si on se fait scrupule d'employer besogne, il faut s'abstenir de *tâche, boutique, artisan*. On dit le *métier des armes, le métier de la guerre*. Cela étant, que veulent dire vos gens qui s'arrêtent en si beau chemin, et vos docteurs palatins qui président dans les assemblées des dames. Ils feraient mieux de vous en croire, vous et moi, que de se fier à leur propre sens. Vous savez les nécessités et les misères de notre langue, et vous souffrez que ces messieurs fassent choix des viandes

¹ Thomas Corneille, dans la préface des *Remarques de Vaugelas*, dit des académiciens : Il y a infiniment à profiter dans leurs assemblées, et si l'on recueillait les belles et savantes choses qui s'y disent, sur tous les mots qu'on y examine, on donnerait au public un excellent et très-curieux ouvrage. Chacun appuie son avis de raisons solides, et quelque matière qu'on traite, rien n'échappe de ce qu'on peut avancer pour ou contre. C'est peut-être ce qui apporte un peu de longueur au travail du dictionnaire, mais aussi ces spirituelles disputes servent à le rendre plus parfait.

² Que vous semble du choix qu'on fait de notre nouveau confrère ? Croyez-vous qu'il rende de grands services à l'Académie, et que ce soit un instrument propre pour travailler avec nous autres Messieurs au défrichage de notre langue ? Je vous ai autrefois montré de ses lettres françaises qui sont écrites du style des Bardes et des Druides. Et si vous croyez que *s'eximer des apices du droit*, que l'officine d'un artisan, que l'impéritie de son art, et autres semblables dépouilles des vieux romans soient de grandes richesses en France, il a de quoi en remplir le Louvre, l'arsenal et la Bastille. (Balzac, à Chapelain, 1637.)

Opposez-vous fortement à la vicieuse imitation de quelques jeunes docteurs qui travaillent tant qu'ils peuvent au rétablissement de la barbarie. Leurs locutions sont ou étrangères, ou poétiques ; leurs périodes sont toutes rime et antithèse. S'il y a dans les mauvais livres un mot pourri de vieillesse ou monstrueux par sa nouveauté, une métaphore plus effrontée que les autres, une expression insolente et téméraire, ils recueillent ces ordures avec soin, et s'en parent avec curiosité. (*Id.*, 1643.)

³ Discussion sur *muscadins* ou *muscardins*. L'Académie décida pour *muscadins*. (Pellisson. Balzac, à Chapelain, 1637.)

dans leur pauvreté, et qu'ils soient tout ensemble gueux et délicats¹. Vaugelas constate la même tendance, mais il tient moins ferme contre la déraison. Vomir des injures, dit-il, voilà une phrase bonne, commune aux latins et aux français. Mais elle est mal reçue à la cour et déplaît aux dames. Elles ont une grande aversion à ces façons de parler incompatibles avec la délicatesse et la propreté de leur sexe, et ceux qui parleront devant elles, s'ils ont quelque soin de leur plaisir, s'en doivent abstenir².

Des mots, le précieux passa à la forme, à la tournure de la pensée. On ne voulut pas penser comme tout le monde. La distinction, même inopportune, devenait le bel art. C'est là le gros péché, le péché d'habitude de Balzac. *Il n'est pas de mortel qui parle comme lui*, disait Maynard à sa louange ; en effet, il parla comme les hommes ne parlent pas ordinairement et ne doivent pas parler. Ses lettres furent des travaux d'éloquence et trop souvent de rhétorique. Son grand défaut est dans le redoublement continu de la phrase, qui va du simple au figuré, du figuré au transfiguré³ ; dans la métaphore et dans l'hyperbole qui fait parfois soupçonner la dérision sous l'excès de l'éloge⁴. Voiture ne sera pas plus naturel dans ses comparaisons fleuries, dans ses antiphrases et ses allégories galantes. Pour vanter l'imagination d'un auteur, il lui dira : *Sans mentir, rien ne m'a jamais semblé si agréable que les fleurs qui naissent de votre esprit. J'en ai reçu des bouquets, qui m'ont fait trouver, dans les déserts, toutes les délices de l'Italie et de la Grèce*⁵. Pour comparer la beauté d'une femme à toutes les merveilles du monde, il en fera une voleuse qui a ravi la blancheur à la neige et à l'ivoire, l'éclat et la netteté aux perles, la lumière aux astres, quelques rayons au soleil, et, dans les assemblées, la grâce aux dames, leur lustre aux diamants et même aux pierreries de la coiffure de la reine⁶. Voilà bien ce style *figuré*, plus fade encore dans les entrepreneurs vulgaires de sonnets ou de madrigaux, qui doit *faire peur* à Alceste, et en recevoir une leçon aussi verte que nécessaire.

Le XVII^e siècle est encore illustre pour avoir répandu le goût des lettres dans toutes les classes de la société, et rapproché par cette ressemblance les grands seigneurs des bourgeois, les sujets du prince. Ce caractère eut sa première manifestation dans l'hôtel de Rambouillet. Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, retirée de la cour ainsi que son mari, après la mort de Henri IV, avait fondé chez elle une autre cour *choisie, moins nombreuse, mais plus exquise que celle du Louvre, délicieux réduit de toutes les personnes de qualité et de*

¹ Balzac, à Chapelain, octobre 1639.

² Vaugelas, *Remarques sur la langue française*.

³ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*.

⁴ Éloge de l'abbé de Saint-Cyran : *Il faut avouer que vous êtes le plus grand tyran qui soit aujourd'hui au monde, que votre autorité s'en va être redoutable à toutes les âmes, et que quand vous parlez, il n'y a pas moyen de conserver son opinion si elle n'est pas conforme à la vôtre.* (Balzac, à Saint-Cyran, 1626.)

Éloge de Corneille : *Vous nous faites voir Rome tout ce qu'elle peut être à Paris. Vous avez même trouvé ce qu'elle avait perdu dans les ruines de la république, cette noble et magnifique fierté. Vous êtes souvent son pédagogue, et l'avertissez de la bienséance quand elle ne s'en souvient pas ; vous êtes le réformateur du vieux temps s'il a besoin d'embellissement et d'appui.* (Balzac à Corneille, janvier 1643.)

V. encore l'éloge de Bois-Robert, pour son roman d'*Anaxandre* (1629). — V. surtout l'éloge de Scarron, dans une lettre à Costar, 1645, sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

⁵ Voiture, Lettre LII, à Godeau, datée de Bruxelles.

⁶ Voiture, Lettre LXIX, au cardinal de la Valette.

*mérite*¹. Elle recevait, dans la fameuse chambre bleue, les hommes d'épée et d'église, les hommes d'État et de plume, les princes et les princesses du sang royal. Comme elle avait donné elle-même aux architectes le plan de sa maison, elle en régla aussi la tenue et les allures. A la barbarie des guerres civiles, et à la licence des mœurs un peu trop accréditée par Henri IV, elle fit succéder le goût des choses de l'esprit, des plaisirs délicats et des occupations élégantes (2)². Balzac, dès 1621, la rangeait parmi les grandes Romaines³ ; Malherbe, qui ne mourut qu'en 1628, la releva de son nom trop vulgaire de Catherine, et y substitua l'anagramme d'*Arthenice* auquel les admirateurs ajoutèrent l'épithète d'incomparable. Sa fille aînée, qui avait 20 ans à la mort de Malherbe, renforça cette importance en la partageant. *Julie d'Angennes*, ainsi nommée d'une des terres de sa famille, *régnait sur toutes les volontés* par ses *grâces*, par un *esprit sans mesure*, par un *cœur au-dessus des sceptres et des couronnes*⁴. Grâce à cette domination de deux femmes, les femmes prirent une grande supériorité dans ces réunions ; la rudesse, le langage, les inclinations des gentilshommes, se polirent à leur contact ; les écrivains de leur côté y firent sentir leur valeur, comme une nouvelle forme de distinction agréable à la femme. On causait de tout à Rambouillet, de guerre, de religion, de politique ; on y donnait des fêtes brillantes ; on y jouait même aux petits jeux ; mais on s'y entretenait aussi de littérature ; on y donnait des fêtes littéraires ; en 1629, la *Sophonisbe* de Mairet y fut représentée par les familiers de l'hôtel et par Julie d'Angennes. Cette mode y fit rechercher et bien accueillir les lettrés, comme un élément essentiel de plaisir. On crut d'abord les protéger ; de hauts airs de bienveillance, quelques allusions dédaigneuses, furent tentés contre ces nouveaux venus⁵ ; mais on sentit en eux une force inconnue, et dans leur talent et dans leur renommée une arme de l'opinion contre les anciennes puissances ; on ne tarda pas à vouloir faire comme eux ; l'émulation de leurs succès poussa à prendre la plume ceux qui jusqu'alors auraient cru déroger en maniant autre chose qu'une épée, en remuant d'autres idées que celles des affaires publiques.

Pour avoir la liste des littérateurs du règne de Louis XIII, et y reconnaître toutes ces diversités d'état social, il suffit, à quelques exceptions près, d'avoir la liste des habitués de l'hôtel de Rambouillet : protecteurs, écrivains de profession, simples amateurs, hommes de génie ou esprits médiocres, y figurent dans un pêle-mêle qui était bien une nouveauté. En tête, Richelieu, protecteur ardent des poètes à ses gages, versificateur lui-même, au risque de sacrifier ses vers sur les représentations raisonnables de Chapelain⁶ ; Godeau, le petit abbé, le *nain de Julie*, plus tard évêque de Vence, vanté par Balzac pour avoir changé les muses *en saintes et en religieuses* ; Cospéan le prédicateur, évêque de Lisieux, qui

¹ Conrart, préface d'un ouvrage de Gombauld.

² Cousin, *Histoire de madame de Longueville*.

³ Balzac, Lettre à Bourdon.

⁴ Voiture, lettre VII.

⁵ Quelques-uns rappelaient à Voiture son origine : il était fils d'un marchand de vins. Un de ses traits d'esprit ayant paru fade : *Celui-là ne vaut rien, lui dit-on, percez nous-en d'un autre*. Bassompierre disait de lui : *C'est dommage qu'il ne soit pas du métier de son père, car, aimant les douceurs comme il fait, il ne nous aurait fait boire que de l'hypocras*. (Pellisson, *Histoire de l'Académie*.)

⁶ Il avait lui-même mis la main à la Grande Pastorale, cinq cents vers de sa façon ; mais, sur les représentations respectueuses de Chapelain, nombreuses et fermes, il déclara que l'Académie s'entendait mieux que lui sur ces matières et renonça à l'impression. (*Histoire de l'Académie*.)

montra un soir le jeune Bossuet à l'hôtel ; à côté de Richelieu, ses favoris Bois-Robert, abbé de Châtillon ; Desmarets, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres et secrétaire général de la marine du Levant ; Chapelain, ancien précepteur, recommandé pour son bon goût par Malherbe et Racan, et pensionné du cardinal, depuis qu'il avait démontré la nécessité des trois unités d'action, de temps et de lieu ; Corneille, longtemps confondu avec les poètes du premier ministre, jusqu'au jour où le *Cid* le dégagea de cette ressemblance ; Conrart, le premier fondateur de l'Académie française, son secrétaire perpétuel, plutôt critique et juge qu'empressé de se livrer au jugement d'autrui ; Gombauld auteur d'*Endymion*, assez fou pour se croire aimé de Marie de Médicis, comme Endymion de la lune ; le marquis de Racan, le poète des bergeries, et Colletet, le pauvre écrivain qui vivait, et si péniblement, de ses vers ; Vaugelas, baron de Pérogés, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, le régulateur didactique de la langue ; Balzac, autre gentilhomme, l'*ermite de la Saintonge*, presque toujours absent de sa personne, mais toujours présent par ses discours et ses dissertations ; Voiture, fils d'un marchand de vins en gros, serviteur du duc d'Orléans, son agent en Espagne, maître-d'hôtel chez le roi ; Benserade, parent de Richelieu et du duc de Brézé, poussé inutilement vers l'Église par le cardinal, et tourné vers le théâtre par l'amour d'une actrice ; les Arnaud d'Andilly père et fils, Arnaud de Corbeville, général des carabiniers, Habert, capitaine de l'artillerie, tous collaborateurs en vers à la *Guirlande de Julie* ; et le marquis de Montausier, auteur par amour, et réclamant la main de Julie plutôt à titre d'écrivain que de gouverneur de province ; enfin, car on ne peut tout nommer, la Calprenède, et Scudéry, auquel Cospéan et la marquise firent donner le gouvernement de Notre-Dame-de-la-Garde.

Ces deux derniers surtout marquent, en vrais matamores, l'alliance des hautes classes et des armes avec les lettres. Tout en affectant de n'en avoir pas besoin, ils réclament la gloire d'écrivains, et donnent à penser qu'il ne ferait pas bon à la leur contester. La Calprenède, capitaine gascon, s'appelle un soldat ignorant ; *sa profession ne peut lui permettre, sans quelque espèce de honte, de se faire connaître par des vers, et de tirer de quelque méchante rime une réputation qu'il ne doit attendre que de son épée*. Cependant, il ne souffre pas qu'on doute de ses connaissances en histoire ; et s'il a changé quelque chose à celle de Mithridate, c'était pour apprendre à ce héros à mourir plus généreusement encore qu'il ne l'a fait¹. Scudéry, dès son début (1629), avait réclamé pour le soldat le privilège de chanter la gloire militaire, et il le fit par des vers d'un tour vif et hautain, qui ne sont pas de ses plus mauvais². Presque aussitôt après

¹ La Calprenède, préface de *La Mort de Mithridate*, dédiée à la reine.

² Scudéry, *Ode au roi*, faite à Suze, 1629.

Dans ce temps rempli d'ignorance,
Peu de pinceaux sont assez bons
Pour peindre l'honneur des Bourbons
Et le mérite de la France.
Ces beaux meubles de cabinets,
Ces petits faiseurs de sonnets
Qui ne vont jamais à la guerre,
Sont propres à louer Philis ;
Mais le canon et le tonnerre
Doivent parler des fleurs de lys.
Moi qui suis fils d'un capitaine
Que le monde estima jadis,

(1631), il proclamait que la poésie n'était pas un entretien indigne d'un homme de qualité. Les Muses, ces belles filles, sont trop nobles pour ne mériter que le service des gens de basse extraction, et leurs faveurs trop douces pour être méprisées des cavaliers de mérite..... Et quand ce serait manquer que de se servir ensemble d'une plume et d'une épée, je tiens cette faute glorieuse, puisqu'elle m'est commune avec César. Bien plus, sa naissance lui donne tous les droits, sur tous les genres, en dehors même des règles. Pourquoi demander la correction à l'enfant d'une race où l'on n'a jamais eu de plume qu'au chapeau, à celui qui a passé plus d'années parmi les armes que d'heures dans son cabinet, et qui sait mieux ranger les soldats que les paroles, et mieux quarrer les bataillons que les périodes ? Que lui veulent les *éplucheurs de syllabes*, les *ânes masqués* sous l'habit d'homme, les *piliers de classe*, les *valets de chiens* ? Il sait les règles aussi bien qu'eux, mais il apprendra à ces *ergoteurs* que cette molle délicatesse ne se trouve jamais dans ces tableaux hardis, qui, bien qu'admirables, ne se doivent pas regarder de si près¹. Il se lance donc dans la poésie, dans la prose, dans le théâtre, dans le roman, dans le poème épique, comme dans le madrigal et le sonnet. Il ne s'arrêtera pas pendant quarante ans ; *et poète et guerrier, il aura du laurier*² ; ou plutôt, par de fières adresses au lecteur, un beau vers çà et là, quelques mots de génie, quelques traits d'inspiration, à travers d'interminables platitudes, *il réussira*³ — l'expression était encore en usage —, le plus intrépide et le plus amusant fanfaron d'originalité littéraire et d'admiration personnelle.

Mais s'il est un des types les plus curieux de l'ardeur littéraire qui gagnait de proche en proche, il l'est aussi des témérités qui entraînent un bon nombre d'esprits faux à des efforts au-dessus de leurs forces, ou en dehors de leur nature. Comme la correction aboutissait au précieux, le goût des lettres aboutit aux auteurs de salons et aux femmes savantes, autre ridicule non moins célèbre. Le talent d'écrire une fois passé en mode, les aspirants à cette gloire fourmillèrent. On fit à tort et à travers des vers et de la prose, car on n'était écrivain qu'à la condition de traiter les deux genres. La distinction, si tranchée aujourd'hui entre les versificateurs⁴ et les prosateurs, n'existait pas encore. Les

Je fais des vers bien plus bardis,
Ma Minerve est bien plus hautaine.
La naissance m'inspire au sein
L'ardeur d'un généreux dessein
Qui n'est pas dans ces âmes basses,
Et je dirai, s'il m'est permis.
Que le ciel m'a donné des grâces
Qu'il ne départ qu'à ses amis.

¹ Préface de *Lygdamon*, adressée au duc de Montmorency, le coupable et la victime de Castelnaudary (1631). — Préface du *Trompeur puni*, adressée à madame de Combalet (1633).

² Dans le corps du *Trompeur puni* (édition de 1633), Scudéry est représenté en cuirasse et en grande toilette, la tête couronnée de feuilles, dans un médaillon entouré de cette légende : *Et poète et guerrier, il aura du laurier*.

³ Balzac use sans difficulté de ce mot, et il a bien raison. Quel dommage que cette expression soit perdue ; elle est si conforme à l'étymologie ; elle rend si bien le *doctus evadet* ou *exibit* des latins. Il faut la regretter comme plusieurs autres qu'on a eu le tort de laisser tomber en désuétude ou de ne pas reprendre.

⁴ Nous ne voulons pas dire pale, parce que nous n'admettons pas qu'il n'y ait de poésie que dans les vers. Nous trouvons même qu'il y a eu, dans tous les temps, beaucoup de vers sans poésie.

maîtres de l'art signalèrent ce mal de bonne heure. Est-il possible, écrivait Balzac, qu'un homme qui n'a pas appris l'art d'écrire, et à qui il n'a pas été fait de commandement de la part du roi, et sous peine de la vie, de faire des livres, veuille quitter son rang d'honnête homme qu'il tient dans le monde, pour aller prendre celui d'impertinent et de ridicule parmi les docteurs et les écoliers¹. C'était en belle prose, dès 1637, l'original des beaux vers du misanthrope contre Oronte. Mais ces représentations ; faites à l'oreille d'un ami, n'avaient pas plus d'effet au dehors que de retentissement.

La même critique fut impuissante contre l'emportement des femmes. Courtisées par les auteurs, admises à juger des ouvrages de l'esprit, elles ne comprirent pas toutes qu'entre juger sainement et composer soi-même, comme entre savoir et tenir école, la distance était immense pour la plupart des gens, et que le premier mérite ne donnait pas nécessairement le second. Elles voulurent faire parade de leurs connaissances dans les lettres, dans la philosophie, même dans les sciences exactes. Elles se mirent à composer, au moins des romans. Dès les premiers temps (1628), on en citait qui parlaient, un jour durant, métamorphose et philosophie, qui mêlaient ensemble les idées de Platon et les cinq voix de Porphyre. Un compliment n'était pas à leur gré si elles n'y employaient une douzaine d'horizons et d'hémisphères. Balzac perd patience devant ces nouveautés : Tout de bon, dit-il, si j'étais modérateur de la police, j'enverrais filer toutes les femmes qui veulent faire des livres, qui se travestissent par l'esprit, qui ont rompu leur rang dans le monde². Il avait dit, dix ans plus tôt³ : Les femmes doivent être tout à fait femmes, les vaillantes sont autant à blâmer que les poltrons, et celles qui portent l'épée au côté que ceux qui ont un miroir à la ceinture. Je m'oppose à ces usurpations d'un sexe sur l'autre, et je n'approuve pas davantage les femmes docteurs que les femmes cavaliers. Il invoquait, comme exemple à suivre, le bon sens et la modestie de la sage Arthénice ; mais si les femmes, à Rambouillet, au moins celles qui dominaient la réunion, avaient la discrétion de ne pas *alléguer l'histoire sainte et profane* à tout propos, de n'écrire que des lettres ou quelques quatrains, et de raisonner sur le mérite de leurs adeptes sans prétendre les imiter, leur grande importance piquait d'envie d'autres personnes moins judicieuses, comme la gloire de leur salon provoquait la naissance de *sénats féminins* à jour fixe, dont le bon goût ne pouvait décider la fermeture. Tel fut l'entrain de ce mouvement que Balzac lui-même finit par tomber en admiration devant mademoiselle de Scudéry. Le temps seul devait user cette passion, et octroyer à Molière l'autorité nécessaire pour diffamer et dissiper les *précieuses* et les *savantes*.

Maintenant, quelles étaient les idées dominantes, les genres préférés ? Quelle littérature pouvait sortir des qualités et des défauts que nous venons de signaler ?

La Renaissance avait décidément ressuscité les anciens. L'antiquité n'avait pas de moins fervents adorateurs au XVII^e siècle qu'au XVI^e. Les gens instruits en tenaient le goût de leur éducation, et dès les premiers jours, puisqu'on leur apprenait à lire le latin aussitôt que le français, qu'on leur enseignait en latin, quand ils ne le savaient pas encore, les règles du latin. On exaltait, on amplifiait la grandeur de l'ancienne Rome. Coeffeteau avait écrit avec une dignité

¹ Balzac, à Chapelain, 1637.

² Balzac, à Chapelain, 1638.

³ A madame Desloges, 1628.

solennelle, encore qu'un peu traînante, l'histoire romaine. Vaugelas ne l'écrivait pas, mais il s'inclinait devant elle. Au jugement de M. de Vaugelas, disait-on, il n'y avait pas plus de salut hors de l'histoire romaine, que hors de l'Église romaine. Balzac avait visité Rome ; il la louait comme le seul lieu où la vie fût agréable, comme la source des belles choses, comme la toute-puissante inspiratrice de l'intelligence : Il est certain que je ne monte jamais au mont Palatin ou au Capitole que je n'y change d'esprit. Cet air m'inspire quelque chose de grand et de généreux que je n'avais pas auparavant. Si je rêve deux heures au bord du Tibre, je suis aussi savant que si j'avais étudié huit jours. Aussi quand il se hasarde de copier de bons originaux, il ne les cherche guère au delà de Térence ni au deçà de Tite-Live. Il fait plus que les copier, il compose des harangues dans la langue de Cicéron, des vers dans celle de Virgile et d'Ovide. Le père de l'éloquence française semble tenter un dernier effort en faveur du passé contre la domination des langues nouvelles.

D'autre part, les guerres d'Italie, les guerres de religion, la lutte contre Charles-Quint et ses successeurs, les mariages de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, révélaient de plus en plus l'Italie et l'Espagne modernes. On goûtait l'Arioste en France ; on proclamait le Tasse le plus grand poète de sa nation et un des plus grands poètes du monde, non-seulement pour sa *Jérusalem*, mais encore pour sa *comédie pastorale* qui avait la première introduit les bergers sur la scène. Des troupes de comédiens italiens faisaient de longs séjours dans le royaume, divertissaient la cour de leurs féeries ou de leurs extravagances, et dédiaient hardiment à la reine ou au roi leurs inventions burlesques, ou leurs protestations contre ceux qui condamnaient leur métier. Cependant Lope de Véga, Calderon, Cervantès, avaient passé les Pyrénées comme les fantassins de la maison d'Autriche. La grandeur politique des Espagnols ayant introduit par tout l'Occident leur langue, leurs costumes, y répandait aussi leurs mœurs et leurs idées, la mode des grandes aventures, des drames compliqués, des dénouements inattendus, des héroïsmes supérieurs, des femmes triomphant dans l'épopée, et de cette galanterie raffinée que les Maures avaient communiquée et laissée à leurs vainqueurs. En vain, Balzac s'étonnait que, avec quelques gouttes de sang commun, on pût prendre pour des *compositions régulières* les visions d'un *certain Lope de Véga* ; en vain, il demandait si les comédies espagnoles n'étaient pas toutes ennuyeuses comme celles qu'il avait lues¹. Les opinions se partageaient entre les juges influents. Voiture, longtemps retenu à Madrid, par les intérêts de son maître, le duc d'Orléans, y avait appris l'espagnol, et composait en cette langue des vers si parfaits qu'on les prenait pour du *Lope*². Si les Espagnols n'avaient pas, dans la composition, la régularité que Balzac travaillait à faire triompher, ils avaient dans leurs idées une originalité qui tranchait sur des habitudes déjà un peu monotones, un grandiose qui n'allait pas mal à l'exaltation française. Si leurs comédies étaient mal conduites, elles étaient semées de traits d'esprit et de plaisanteries joyeuses qui les rendaient populaires. Il y avait là une école d'autant plus capable de disputer la vogue aux anciens, que, par ses allures plus modernes, elle se rapportait davantage aux mœurs, aux sentiments du présent, dont les écrivains, quoi qu'ils fassent, ne réussissent jamais à s'affranchir ou à s'isoler.

Enfin à côté des anciens et des modernes, et comme un caractère de ces derniers, il y avait une troisième influence égale au moins aux deux autres : la

¹ Balzac, à Chapelain, 1639, 1640.

² Martin Pinchesne, — préface des *Œuvres* de Voiture.

galanterie, la passion du bel amour. La galanterie, si elle devait aux Espagnols une recrudescence de mode, n'était pas nouvelle en France. Nos anciens romans de chevalerie, et la Calprenède en font foi. Ce Gascon, pour braver les critiques, se vante de ne savoir de français que ce qu'il en a appris dans les Amadis des Gaules¹. Plus récemment, la France avait eu son code de galanterie dans le roman d'*Astrée*. Là par plusieurs histoires, et sous personnes de bergers et autres, étaient déduits les effets de l'honnête amitié². *Aimer* s'y présentait comme la vraie vie de l'homme, même dans la vieillesse, comme le nom et la propre action de l'âme³. Aussi dans cet heureux pays du Forez, bergers et bergères, nymphes et chevaliers, n'avaient d'autre occupation que de se raconter de belles histoires d'amour, ou d'exhaler leurs plaintes ou leurs espérances en sonnets ou en madrigaux ; les rois du voisinage eux-mêmes, comme le Wisigoth Euric, ou le Bourguignon Gondebaud, quand ils faisaient trêve avec Mars, recommençaient la guerre avec l'amour et avec la chasse. Dans cette épopée symbolique, les circonstances de l'action principale et les épisodes, les récits qui se croisent, les sentences rendues par les Druides ou les hautes âmes qui traversent ce monde à part, tout concourt à établir la supériorité de la femme, les devoirs des amants, la grandeur et la pureté de l'amour. Les hommes ont renoncé à l'ambition ; Diane a prescrit que ce ne serait pas à eux de régner sur la contrée peuplée par la postérité de ses nymphes ; mais ils doivent combattre à outrance pour venger la réputation des femmes⁴. Il convient à l'amante de repousser toutes les indiscretions de l'amant, et de n'avouer sa propre tendresse que lorsque l'amant est mort, ou du moins qu'elle le croit mort. Il appartient à l'amant de tout souffrir de sa maîtresse, même les soupçons ou les rigueurs injustes, de se précipiter au fond des eaux quand il l'a offensée⁵, de se cacher dans les déserts quand elle le commande, de se tenir toujours prêt à revenir quand elle l'appelle. L'amour est au-dessus des sens, il survit à la mort ; l'esprit vole après l'esprit aimé jusqu'au plus haut des cieux sans que les distances les puissent séparer. Sans doute la nature vulgaire a ses retours et ses licences. Astrée et Céladon, les deux principaux personnages, échangent par moments des tendresses bien matérielles⁶. Mais le Druide a dit : Toute beauté procède de

¹ Préface de la *Mort de Mithridate*.

² Sous-titre de l'*Astrée*.

³ Préface de la troisième partie, adressée à la rivière de Lignon : Les affaires d'État ne s'entendent que difficilement, sinon par ceux qui les manient, celles du public sont incertaines, et celles des particuliers bien cachées, en toutes la vérité est odieuse. La philosophie est épineuse, la théologie chatouilleuse, les sciences traitées par tant de doctes personnages, que ceux qui, en notre siècle, en veulent écrire, courent une grande fortune ou de déplaire ou de travailler inutilement. Au contraire, aimer, que nos vieux et très-sages pères disaient amer, qu'est-ce autre chose que d'abrégier le mot d'animer, c'est-à-dire faire la propre action de rame. Aussi, les plus savants ont dit, il y a longtemps, qu'elle vit plutôt dans le corps qu'elle aime que dans celui qu'elle anime.

⁴ Dans une de ces histoires, un amant se plaignant de toutes les femmes à propos de celle dont il est mécontent, un autre met l'épée à la main pour punir ces blasphèmes. Il s'ensuit un duel qui n'est pas fini au bout d'une demi-heure.

⁵ C'est la première action de Céladon, et par où commence l'ouvrage. Il se jette dans le Lignon par désespoir du dédain d'Astrée. Recueilli par des nymphes qui se disputent son cœur, et échappé à leurs séductions, il attend dans la solitude, en érigeant un temple à Astrée, le moment où il pourra se représenter devant elle.

⁶ Il serait difficile de reproduire ici textuellement ce qui se passe entre Astrée et Céladon, lorsque celui-ci, déguisé en fille, se retrouve auprès de sa maîtresse, et qu'Astrée, le croyant fille en effet, livre toute sa personne aux caresses de cette compagne. Il y a

cette souveraine bonté que nous appelons Dieu... L'amour n'est qu'un désir de beauté, et y ayant trois sortes de beauté, celle qui tombe sous les yeux de laquelle il faut laisser le jugement à l'œil, celle qui est en l'harmonie dont l'oreille est seulement capable, et celle enfin qui est en la raison, que l'esprit seul peut discerner, il s'ensuit que les yeux, les oreilles, les esprits seuls en doivent avoir la jouissance. Que si quelques autres sentiments s'y veulent mêler, ils ressemblent à ces effrontés qui viennent aux noces sans y être conviés. La seule gloire bonne est celle qui vient de la vertu, ἀγαθὸν κλέος ἐξ ἀρετῆς ; c'est aussi la devise d'Astrée.

Une chose aussi curieuse que cet entassement d'extravagances, d'héroïsmes impossibles, d'images lascives et de doctrines prudes, c'est le succès obstiné dont il jouit pendant plus d'un demi-siècle. L'auteur Honoré d'Urfé¹ en avait dédié les deux premières parties à Henri IV, la troisième à Louis XIII ; il mourut avant d'avoir publié la quatrième. Baro, son confident, le dépositaire de ses manuscrits et de ses plans, vint en aide à l'*Orpheline*, et fit paraître le volume achevé en le dédiant à Marie de Médicis. Puis, comme le public n'en avait pas assez de quatre volumes de 1.200 pages chacun, il en composa lui-même un cinquième pour conduire cette grande aventure à la conclusion attendue : *le repos de Céladon et la félicité d'Astrée* (1627). Il souhaitait, pour prix de ses efforts, que son nom ne mourût pas, et que la fin des peines de l'héroïne fût le commencement de sa réputation ; il eut au moins, de son vivant, le plus grand honneur auquel il pût prétendre ; il fut admis à l'Académie malgré les répugnances que ses relations trop intimes avec la duchesse de Chevreuse inspiraient à Richelieu. Mais la pupille effaça le tuteur. *Astrée* resta un monument unique, un type, un foyer d'inspirations, un arsenal de noms recherchés, d'histoires dignes de la sympathie des beaux esprits, et une protection pour les imitateurs qui, en lui empruntant quelques-unes de ses richesses, réclamaient pour eux-mêmes le bénéfice de sa popularité.

Par les maîtres en réputation on devine les disciples, par les idées erronées les genres divers. Quand les anciens avaient encore de si chauds partisans, le culte des anciens devait être une partie considérable de la littérature. On reproduisit ces modèles par la simple traduction, par l'imitation, par de larges emprunts, soit sous prétexte de les faire connaître aux dames ou aux hommes ignorants des langues mortes, soit pour se donner le mérite d'égaliser ces illustres, sinon de les surpasser. Dès 1637, d'Ablancourt commence sa réputation en traduisant Minutius Félix, et bientôt après les oraisons de Cicéron. Rotrou prend sans façon à Plaute les *Menechmes* et les *Deux Sosies* (1637) ; aux Grecs *Antigone* et *Hercule mourant*. Benserade (1636), dans la mort d'Achille, *la plus belle de ses fautes*, comme il l'appelle, reproduit ou plutôt défigure Priam aux pieds d'Achille, et, après la mort du héros, ajoute un cinquième acte inutile, pour traduire, en les abrégeant, les discours prêtés par Ovide aux concurrents Ajax et Ulysse. Scudéry, dans la préface de sa *Didon* (1636), exalte Virgile ; dans l'impuissance de présenter l'original au public et surtout aux dames, il se résigne à le mettre en français. Arrivée d'Énée chez Didon, récit de la prise de Troie, tourments amoureux de la Reine, chasse et rencontre dans la caverne, imprécations de la

ailleurs une scène de chasteté entre Ursace et Eudoxe, veuve de l'empereur Valentinien III, qui n'est pas moins scabreuse.

¹ Marquis de Verromé, comte de Château-Neuf, baron de Château-Morand, chevalier de l'ordre de Savoie.

femme furieuse, tout est de Virgile, sauf le style et le goût¹, et un mélange de sentiments et d'usages modernes imposés à l'auteur par son entourage. Est-il besoin de rappeler les hommages rendus par Corneille à Sénèque le Tragique, à Tite-Live, à Sénèque le Philosophe, à Lucain, et la mention admiratrice ou les longues citations qu'il fait de ces modèles dans ses préfaces.

Mais les anciens ne régnèrent pas exclusivement. Un bon nombre de leurs admirateurs leur donnèrent des égaux, des rivaux, des supérieurs parfois. Les modernes, les Espagnols surtout, eurent des partisans enthousiastes et fidèles, qui puisèrent à cette source comme à l'autre, dans la pensée, très-raisonnable assurément, qu'il ne convient de dédaigner aucune des diversités du génie humain, ni d'abandonner aucun des biens acquis par les talents et les efforts des générations successives. On aimait au théâtre l'intrigue et les incidents, erreurs de noms, lettres interceptées, aventures nocturnes, et comme les Espagnols triomphent sur ces matières, on prit volontiers les sujets chez eux². Corneille dès ses premières pièces, aujourd'hui trop oubliées, dans la *Veuve*, par exemple (1633), fait reconnaître à l'habileté, au nerf de l'intrigue, une étude attentive du théâtre espagnol. Dans l'*Illusion comique* il cite les personnages connus des romans espagnols : Buscon, Lazarille de Tormes, Saavedra, Guzman : Matamore n'est pas non plus un type emprunté à l'antiquité. Enfin sa première gloire, sa prise de possession de la supériorité, le *Cid*, vient tout entier de l'histoire et des poètes de l'Espagne, et la première comédie de caractère, son *Menteur*, procède d'un excellent original de Lope de Véga. Loin de s'en cacher, il s'en vante : J'ai cru, dit-il, que nonobstant la guerre des deux couronnes, il m'était permis de trafiquer en Espagne. Si cette sorte de commerce était un crime, il y a longtemps que je serais coupable, je ne dis pas seulement pour le *Cid* où je me suis aidé de don Guillem de Castro, mais aussi pour Médée et pour Pompée même, où, pensant me fortifier du secours de deux Latins, j'ai pris celui de deux Espagnols, Sénèque et Lucain étant tous deux de Cordoue³. Ne croirait-on pas que l'antiquité n'en vaut que mieux pour lui quand elle a passé par le souffle espagnol ? De tels principes ne manquèrent pas d'adeptes. Scudéry, après la naissance de Louis XIV, dédie à la Reine l'*Amant libéral* ; pour se couvrir d'un grand nom il se vante aussi d'avoir emprunté son ouvrage à Cervantès :

¹ Voici quelques échantillons de Virgile arrangé par Scudéry.

Énée a fait sa déclaration à Didon ; celle-ci répond :

Votre civilité me fait changer de teint.

Énée proteste de la sincérité de son discours ; elle reprend :

Véritable ou flatteur, je vous suis obligée,
Mais l'estime entre nous est fort bien partagée,
Et croyez, grand guerrier, que vos rares vertus
Ont déjà fait ici des maux qu'on vous a tus.

Les imprécations de Didon sont aussi un peu défigurées :

Il ne la (pitié) connaît pas, l'infâme, le corsaire.
Il est né pour trahir, il suit le changement,
Et perfide se plate au perfide élément.
C'est une chose étrange en ce siècle où nous sommes
Qu'on ne peut sûrement servir aucun des hommes.
Qui veut être trompé n'a qu'à les obliger.

Dans la scène de la chasse, bavardage sur la pluie :

Mon habit est percé
Par le déluge d'eau que le ciel a versé.

² Fontenelle, *Vie de Corneille*.

³ Préface du *Menteur*.

Cervantès, dit-il, est pour la prose ce que Lope de Véga est pour la poésie. Bois-Robert, à peu près au même moment, tire de l'Espagne les deux Alcandre, et jusqu'à la fin de sa carrière, il continuera ces emprunts et ces imitations, en proclamant que, si les Muses françaises sont plus pures et plus réglées, elles sont moins *inventives* que les Muses espagnoles¹.

Déjà même cette liberté de choisir partout encourageait contre les anciens une protestation, une querelle destinée à beaucoup de retentissement dans le grand siècle. Ce Bois-Robert qui, sans être un homme supérieur, était pourtant assez accrédité dans la littérature, a pu être placé en tête des ennemis de l'antiquité, comme le metteur en train de la guerre des anciens et des modernes. On racontait que, dans un discours en pleine Académie, il avait attaqué les anciens avec violence comme des gens inspirés par le génie, mais sans goût ni délicatesse, et comparé Homère aux chanteurs des carrefours dont les vers réjouissent la canaille². L'accusation, fort probable, manque de preuves authentiques ; mais on ne peut nier que Bois-Robert se soit insurgé contre l'antiquité, et ait prétendu lui faire la leçon. Qu'on en juge par sa *Didon chaste* (1642). Il reprend en tragédie ce sujet antique pour protester contre la Didon de Virgile. Il veut garder à la fondatrice de Carthage l'intégrité de son héroïsme : *dux femina facti* ; il la préserve des faiblesses que le poète latin lui a prêtées. En vain Hyarbas la demande en mariage, et fait valoir, comme une instance amoureuse, le siège qu'il a mis devant la ville ; en vain Pygmalion favorise le prétendant et pille le palais de sa sœur pour la contraindre par la peur. Didon se tue plutôt que de déroger à sa fidélité conjugale, et ne laisse à Hyarbas d'autre parti que de se tuer à son tour. Le même esprit couvait dans Desmarest, dans Godeau, dans Saint-Amant, pour éclater plus tard par la publication du Clovis ou du Moïse sauvé. Il s'affirmait hardiment dans Descartes, dès la première partie du Discours sur la méthode. Le réformateur de la philosophie regrettait le temps donné aux langues, et à la lecture des livres des anciens, à leurs histoires et à leurs fables. Car c'est quasi la même chose de converser avec ceux des autres siècles que de voyager ; et voyager, c'est devenir étranger à son pays. Ceux qui sont très-curieux des choses des siècles passés demeurent fort ignorants de ce qui se pratique dans leur propre siècle³.

De toutes les idées ou modes modernes, la galanterie devait être la plus puissante sur les beaux esprits, et la plus féconde en produits littéraires, puisqu'elle réglait en souveraine les habitudes de la haute société, et que la littérature n'est jamais que le reflet des mœurs. Le culte des femmes, les hommages à leur beauté, l'obéissance à leurs prétentions, l'admiration de leurs exploits ou de leurs aventures, était, plus encore qu'aux siècles chevaleresques, la distinction des hommes de bien, et une couverture⁴ honorable de la tendresse sensuelle. Aussi l'amour envahit tous, les sujets. Anciens ou barbares, politiques ou soldats, tout fut assujéti à l'amour ; il n'y eut plus de caractère, de gloire, de crime, qui n'en fût amplifié ou travesti ; pas de vers ni de prose qui n'en fût saturée jusqu'à la nausée. L'Achille de Benserade est un amoureux qui jure de trahir les Grecs et de se faire Troyen, s'il le faut, pour obtenir Polyxène, un

¹ Préface de *la Folle Gageure*.

² Rigault, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, ch. VI.

³ Descartes, *Discours sur la méthode*, Ire partie.

⁴ Vieille expression que nous n'avons cessé de regretter depuis que nous l'avons trouvée dans Montluc : Paix honteuse et dommageable... qui fut une pauvre couverture de lâcheté.

amant soumis qui sollicite un coup d'épée de son amante pour être *une fois vaincu d'une fille*, qui se console de voir couler son sang et de mourir, puisque Polyxène le veut. Le *Mithridate* de la Calprenède a oublié sa vigueur de haine contre les Romains, les conceptions hardies et désespérées de sa politique, pour ne plus faire que pleurer auprès de sa femme Hypsicratée ; il faut que cette femme lui interdise de se laisser émouvoir et de pleurer d'amour. Le seul regret que *Pharnace* éprouve de ses forfaits, ce n'est pas l'inimitié de son père, c'est la présence de sa femme, de son *soleil*, dans le parti de ses ennemis. Le Genseric de Scudéry, l'affreux Vandale, s'est épris pour Eudoxe, veuve de Valentinien III. *Son âme s'est assez défendue ; mais elle n'en pouvait plus quand elle s'est rendue* ; et maintenant il n'a plus qu'à mourir ;

. Car enfin son trépas
Dépend d'aimer encore et ne posséder pas.

L'*Hercule*, l'*Antigone* de Rotrou ne sont pas plus Grecs par les sentiments que Genseric n'est sauvage. Enfin Corneille lui-même, après avoir sans reproche employé ce moyen de l'amour dans le *Cid*, dont il fait le fond, dans Horace, dont il est un épisode nécessaire, l'introduit sans nécessité et sans avantage dans *Cinna* ; et l'usage supérieur, qu'il en fait dans *Polyeucte*, appartenait bien moins aux traditions chrétiennes du sujet qu'à la manie contemporaine. Il est vrai que ces femmes adorées valent des hommes et plus que les hommes qui les servent. La femme de Mithridate est une amazone qui ne porte pas *une inutile épée ; son visage et son fer font d'égales conquêtes*. La femme de Pharnace est une âme haute qui ne peut souffrir l'infamie de son mari : *Quand il perd son honneur, sa femme l'abandonne*. Eudoxe, pour échapper à Genseric et demeurer fidèle à celui qu'elle aime, met le feu au palais de son persécuteur, et *la flamme qu'elle allume dans Carthage justifie celle qu'Ursace avait allumée dans son cœur*. L'*Émilie* de *Cinna* surtout domine à la fois ses amis et ses ennemis, les conspirateurs qu'elle arme et dont elle n'entend pas souffrir les hésitations, et les menaces ou les faveurs de la puissance absolue. Quand Auguste peut tout sur le monde, *le cœur d'Émilie est hors de son pouvoir*.

A ces passions incomparables il fallait un langage monté sur leur exaltation. Les amoureux eurent leur style qui fait une variété dans le précieux. Pour célébrer la beauté, pour exprimer les sentiments de la tendresse, on multiplia la richesse des descriptions, des métaphores, l'emphase des soupirs, la fadeur des petits mots ; on poussa en ce genre plus loin qu'Astrée. D'Urfé avait bien trouvé *bel astre, mon soleil* ; ses imitateurs ne tardèrent pas à lui en remonter. Dès les premières comédies de Scudéry (1631-1633), on sourit à la douleur plaisante de ces amants qui prennent toute la nature à témoin des rigueurs de leurs matresses, de ces ruisseaux grossis de larmes que Thétis trouve plus amers que ses ondes, de ces soupirs qui, dans le silence du vent, rafraîchissent l'air autour de la personne aimée, de ces prés qui ne sont que foulés par la belle ingrante, tandis que ses cruautés mettent son amant au cercueil, de ces salamandres de glace, de ces soleils qui échauffent le monde sans avoir de chaleur¹. Que sera-ce en

¹ *Lygdamon*, 1631. — *Le Trompeur puni*, 1633 :

Injuste, inexorable, inflexible, farouche,
Que je croirais flatter la nommant une souche....
Salamandre de glace, extrême en ses froideurs
Ou plutôt vrai soleil de la machine ronde
Qui n'a point de chaleur, échauffant tout le monde...
Allons, à chef baissé, nous abîmer dans l'onde,

passant de ces personnages fictifs, à des caractères comme celui de Genseric ? L'absurde ne choque pas moins dans la *Mariamne* de Tristan, où Hérode reconnaît un rocher, mais un *rocher d'albâtre* dans son divin objet, un *écueil agréable*, un *rubis vermeil* dans sa bouche, un *esprit d'ambre* dans tout ce qu'elle touche, et des diamants dans ses yeux¹. Mais le maître en ces fadeurs est incontestablement Rotrou. Son abondance est si grande que la multiplicité des besoins ne peut la tarir ; il varie à l'infini ses petits mots : *ma déesse, reine de mes désirs, ma chère vie, mon souci, mon cœur, mon tout*. Dans une scène², où la nuit est si bien close qu'on ne voit absolument rien, la reine amoureuse qui attend son objet, s'écrie au premier bruit de pas : Est-ce toi, ma lumière ? Dans *Antigone*, Hémon, devant un cadavre, a encore ce culte de la distinction :

Jeune soleil d'amour, éteint en ton aurore,
Bel astre, honore-moi d'un seul regard encore.

Chez Rotrou, les comparaisons ne s'arrêtent pas à l'aurore, à la lune ; ce serait *trop commun*. Pour mettre une princesse dans tout son éclat, il se fait un tableau de *mille belles choses*, de lis, de roses, de tout ce qu'on voit de rare, en Orient, *au soleil quand il a le visage riant* ; il accumule le regard de la reine, l'œillet de ses joues, les lis de son sein, les petits amours volant dans ses cheveux³. Il enseigne encore l'art de se faire aimer : gémir, verser des pleurs, par un vrai désespoir prouver de vrais ennuis, parler toujours de soupirs et de flammes, emplir les *poulets* de mille *cœurs navrés*. Et pourtant ce n'est pas là le vrai chemin à prendre pour réussir en amour. Corneille, si supérieur à ses contemporains, même dans ses premières comédies, même quand, par égard pour la mode, il se résignait à subir quelque chose de ses faiblesses, leur donnait sur ce point une bonne leçon de goût et d'inspiration littéraire qu'on n'a pas assez remarquée. Dans la *Veuve* (1633), il se moquait de ces portraits forcés, de ces *lis*, de ces *roses*, de ces *yeux soleils* ; et dans la *Galerie du Palais*, il reprochait aux poètes d'attribuer à l'amour les habitudes de leurs sonnets, de fausser la nature humaine au moment même où ils se vantaient de la peindre, et de rendre la comédie infidèle à son original prétendu⁴.

Mais la mer pour cela n'est pas assez profonde.
Car à chaque moment mes yeux font des ruisseaux,
Et je vis cependant au milieu de ces eaux,
Joint que le feu cuisant qui me force à me plaindre
Ressemble au feu grégeois que rien ne peut éteindre.

.....
Je cherche dans ces prés la fraîcheur des zéphyrus...
Vous devez ce plaisir au vent de mes soupirs...
Ruisseau cru de mes pleurs,
Quand tu vas chez Thétis avec cette amertume
Ne te dit-elle pas que le sel de la mer,
A l'égal de cette eau, n'a rien qui soit amer ?

¹ *Mariamne*, acte Ier. Scène entre Hérode, Phérore et Salomé.

² *Occasions perdues*, acte II.

³ *L'Heureuse Constance*.

⁴ Corneille, *La Veuve*, acte Ier :

Il n'a point encor vu de miracles pareils,
Ses yeux, à son avis, sont autant de soleils.

.....
Ce ne sont rien que lis et roses que son teint.

Id. *Galerie du Palais*, acte Ier :

Heureusement c'était à l'amour honnête et légitime, seul permis, seul digne d'être exalté, que s'adressaient la plupart de ces hommages. Il faut rendre cette justice aux langoureux de ce siècle, même aux précieux : s'ils sont ridicules, ils ne pactisent pas avec la débauche. Au lieu que, de nos jours, les romanciers et les dramaturges ne peuvent supposer quelque inclination ou intimité entre l'homme et la femme, sans leur prêter immédiatement les derniers actes les plus coupables, qu'ils excusent et justifient même par des nécessités de situation, par les lois de la nature, ou la vengeance de contraintes irritantes, on entend presque partout, au XVIIe siècle, les chaires d'amour prêcher la rigueur du devoir et condamner la prévarication. Un des personnages de l'Astrée avait déjà établi à cet égard une théorie rigoureuse et précise, et montré une femme, dans les obligations d'un mariage forcé, gardant à son mari la fidélité du devoir, à son amant la tendresse d'une *sœur*¹. Par le même principe, un personnage de Corneille répondait à des conseils libertins :

. . Sache qu'une fille a beau toucher mon âme,
Je ne la connais plus dès l'heure qu'elle est femme².

L'*Eudoxe*, de Scudéry, disait aux dames, dans sa préface : Il y a des gens qui pensent qu'on ne peut rien aimer sans crime, parce qu'ils n'ont jamais rien aimé sans cela, et qui condamnent toute la terre parce qu'ils en sont condamnés. Dites-leur, en parlant pour vous et pour moi, que l'amour et l'honneur sont toujours ensemble quand la vertu les a joints. Dans l'*Amour tyrannique*, du même, le grand rôle est à Polixène, qui garde sa foi à son mari contre toutes les offres et toutes les menaces du tyran. Quand ce tyran croit lui avoir ravi tous les

L'amour a des tendresses
Que nous n'apprenons pas qu'auprès de nos maîtresses.
Tant de sortes d'appâts, de doux saisissements,
D'agréables langueurs et de ravissements,
Jusques où d'un bel œil peut s'étendre l'empire,
Et mille autres secrets que l'on ne saurait dire,
Quoi que tous nos rimeurs en mettent par écrit,
Ne se surent jamais par un effort d'esprit ;
Et je n'ai jamais vu de cervelles bien faites
Qui traitassent l'amour h la façon des postes.
C'est tout un autre jeu. Le style d'un sonnet
Est fort extravagant dedans un cabinet.
Il y faut bien louer la beauté qu'on adore,
Sans mépriser Vénus, sans médire de Flore,
Sans que l'éclat des lis, des roses, d'un beau jour
Ait rien à démêler avecque notre amour.
O pauvre comédie, objet de tant de veines,
Si tu n'es qu'un portrait des actions humaines,
On te tire souvent sur un original
A qui, pour dire vrai, tu ressembles fort mal.

¹ Astrée : Ayant disposé de mon affection avant que mon père disposas de moi, je vous promets et vous jure devant tous les dieux, et particulièrement devant les déités qui habitent en ce lieu, que d'affection je serai vôtre jusque dans le tombeau, et qu'il n'y a ni père, ni mari, ni tyrannie du devoir qui me fasse jamais contrevenir au serment que je fais. Le ciel m'a donnée à un père, ce père a donné mon corps à un mari ; comme je n'ai pu contredire au ciel, de même mon devoir me défend de refuser l'ordonnance de mon père ; mais ni le ciel ni mon père ne m'empêcheront jamais d'avoir un frère que j'aimerai comme je le lui ai promis, quelle que je puisse devenir.

² *Place Royale*, 1635, acte Ier.

moyens de résistance, elle lui riposte : *Si tu m'ôtes le fer, voy que j'ai des cheveux. Elle entend pour s'étrangler*, dit l'auteur à la marge. Qu'il y eût des exceptions à cette rectitude de sentiments, particulièrement dans le langage, cela était inévitable ; on en pourrait citer d'assez significatives dans quelques scènes de *Rotrou*¹. Mais la tendance générale du bon ton était de ce côté ; elle se fortifiera de plus en plus à l'aide de la morale exagérée de Port-Royal, par l'effet même des résistances qu'elle rencontrera dans la parodie, jusqu'à ce qu'elle arrive, surtout par les grands romans, à l'excès impossible de ces *amours subtilisés*, dont Molière nous a accoutumés à rire.

On peut maintenant conclure, car la conclusion se présente d'elle-même. De ces trois influences que nous venons d'expliquer, il résulte d'abord, pour la littérature de l'époque, un caractère mixte dont le mélange fait l'originalité. Ce n'est pas l'antiquité qui domine, car on la change parfois, on la dénature jusque dans la simple traduction, pour l'ajuster aux convenances modernes. Les idées modernes non plus ne s'imposent pas sans partage ; car, à côté d'elles, on évoque de l'antiquité des sentiments, des actes, même des règles littéraires pour servir d'exemple au temps présent. Enfin, la galanterie, tout en s'établissant partout, en ramenant à elle toutes les pensées comme à leur centre, accepte des uns et des autres des allures contradictoires qui la font ressembler, tantôt à l'héroïsme de la Grèce et de Rome au milieu de la France, tantôt à la délicatesse française chez les Grecs et les Romains. Mais les trois éléments s'accordent en un point, et concourent à un effet commun. De l'enthousiasme romain de Balzac, partagé par Corneille, et du grandiose espagnol évidemment préféré par celui-ci, comme de l'exaltation chevaleresque des sentiments de l'*Astrée*, il sort un goût, un système où le ton espagnol tranche sensiblement, et qui justifie le nom d'espagnole donné à la littérature comme aux manières de cette époque. Ce goût, ce système, c'est l'amour du beau pour le beau, la recherche de l'extraordinaire, la poursuite de l'idéal, en un mot, l'exagération des caractères et des sentiments ; il s'agit désormais de faire les hommes, non pas tels qu'ils sont, mais tels que ces enthousiastes croient qu'ils devraient être. Cet amour du grand pousse naturellement aux grands genres, à l'éloquence, au théâtre, au poème épique, au roman qui devient un poème en prose ; il transforme la poésie légère, la pastorale en particulier ; il crée la littérature de société, le produit direct de l'hôtel de Rambouillet.

L'éloquence, il faut bien le dire, n'a pas encore beaucoup de représentants. Balzac seul mérite d'être cité, et encore peut-on affirmer qu'il n'offre pas en ce genre un grand ouvrage. Il compose, il expédie à l'hôtel de Rambouillet ses discours, ses dissertations en belle prose lentement travaillée ; son *Prince* (1631), son *Romain*, la *Conversation des Romains*, l'*Éloquence*, etc., etc., et il annonce, longtemps avant l'apparition, *Aristippe* ou *de la Cour*. Le *Prince* n'est vraiment qu'un portrait de Louis XIII, entremêlé de beaux sentiments et de belles maximes et d'un noble éloge de la chasteté, par où Louis XIII, en effet, se distingue de son père et de son fils. Le *Romain* est l'idéal de la vertu antique *qui ne connaît ni nature, ni alliance, ni affection, quand il y va de l'intérêt public, une de ces largesses que Dieu a faites dans les commencements*, et qu'il n'accorde maintenant que rarement, quoique son bras ne soit pas plus court. L'*Éloquence* renferme une belle définition de cet art suprême qui ne s'apprend pas dans les livres. C'est une force qui descend jusqu'au fond du cœur et perce jusqu'au

¹ Non-seulement dans les *Deux Sosies*, mais encore dans *Hercule mourant*, lorsque Hercule s'excuse d'aimer Yole par l'entraînement que la beauté exerce sur ses sens.

centre de l'âme. *Ce ne sont plus les paroles de celui qui parle ou qui écrit : ce sont les sentiments de ceux qui écoutent ou qui lisent.* Assurément, voilà des traits de génie ; mais chez Balzac lui-même, le génie n'a que des éclairs, et ces opuscules, tant vantés de son temps, ne sont que des ébauches étincelant çà et là de beautés supérieures. Les contemporains admirent sans imiter.

Le théâtre compte bien plus d'amateurs. Richelieu le protégeait. *Il assistait à toutes les comédies nouvelles, avait plaisir à en conférer avec les poètes, à voir leur dessein à sa naissance, à fournir lui-même des sujets*¹. Il eut même à ses ordres cinq auteurs qui composaient pour lui, parmi lesquels Corneille et Rotrou. Il donna ainsi une telle impulsion que le théâtre, vers 1634, se glorifiait d'avoir fait oublier le roman. Un personnage de Corneille exprime cette satisfaction dans ces vers :

La mode est aujourd'hui des pièces de théâtre.

.....

De vrai, chacun s'en pique, et tel y met la main
Qui n'eut jamais l'esprit d'aligner un quatrain².

Un peu plus tard, un autre de ses personnages³ louait le théâtre comme l'amour de tous les beaux esprits, l'entretien de Paris, le divertissement le plus doux des princes, le délassement des ministres chargés de conserver le monde, et même un fief à bonnes rentes pour les acteurs. Après la *Sophonisbe*, de Mairet (1629), la première pièce qui offrit un plan régulier, on avait vu se précipiter sur le théâtre Corneille, Scudéry, son rival ridicule, Rotrou, Benserade, la Calprenède, Tristan, et, un peu plus tard, Bois-Robert et Desmarest ; ce dernier eut l'honneur d'inaugurer, par *Mirame*, la nouvelle salle de spectacle du Palais-Cardinal. Leurs œuvres, plus nombreuses que connues, témoignent d'une grande fécondité⁴. Ils passent volontiers de la tragédie à la comédie, sauf Scudéry qui avoue sa préférence pour le genre tragique : *Son génie s'élève plus aisément qu'il ne s'abaisse, il a plus de peine à faire parler des bergers que des rois, et les maximes de la morale et de la politique s'offrent plus facilement à son imagination, qu'il n'y trouve cette douce et humble façon d'écrire que demande un ouvrage comique*⁵. On avait encore peu de règles. Corneille dit lui-même que, lorsqu'il composa *Mélite*, il ne savait pas qu'il y eût des règles, le sens commun seul lui avait fait trouver l'unité d'action. Il se félicite, comme d'un grand progrès, dans sa troisième pièce, d'avoir réduit cinq actes à la durée de cinq jours consécutifs, tempérament raisonnable, dit-il, entre la rigueur des 24 heures

¹ Pellisson, *Histoire de l'Académie*.

² *La Galerie du Palais*, acte Ier.

³ *L'Illusion comique*, dernière scène.

⁴ Corneille : *Mélite*, 1629 ; *Clitandre*, 1632 ; *la Veuve*, 1633 ; *la Galerie du Palais*, 1634 ; *la Suivante*, 1634 ; *la Place Royale*, 1635 ; *L'Illusion comique*, 1636 ; *Médée*, etc.

Scudéry : *Lygdamon*, 1631 ; *Trompeur puni*, 1633 ; *Mort de César*, 1636 ; *Didon*, 1636 ; *l'Amant libéral*, 1638 ; *l'Amour tyrannique*, 1639 ; *Eudoxe*, 1640 ; *Ibrahim*, *Arminius*, *Andromire*, avant 1642.

Rotrou : *Heureuse Constance*, *Occasions perdues*, 1635 ; *Hercule mourant*, *les Menechmes*, 1636 ; *les Deux Sosies*, 1637 ; *Antigone*, 1638 ; — plus tard : *Bélisaire*.

Benserade : *Cléopâtre*, 1636 ; *Mort d'Achille*, 1637 ; *Iphis et Jante*, 1637 ; *Gustaph*, 1637 ; *Méléagre*, 1642 ; *la Pucelle d'Orléans*, 1642.

La Calprenède : *Mort de Mithridate*, 1636 ; *Enfants d'Hérode*, 1639.

Tristan : *Mariamne*, 1637.

⁵ Scudéry, préface de *la Mort de César*.

et cette étendue libertine qui n'avait aucune borne. Aussi il ne faudrait pas chercher dans ces auteurs le respect des trois unités¹. Ils ne saisissent pas davantage du premier coup l'art de développer une action, de tracer des caractères, pas plus que le but moral de la comédie, où tout se passe en intrigues et surprises plus ou moins divertissantes selon le genre espagnol. On peut citer quelques scènes de la *Mort de César*, de Scudéry, un acte de la *Mariamne*, de Tristan, qui lui a valu l'honneur de rester longtemps au théâtre ; on y reconnaîtra, en effet, des pensées hautes, fières ou touchantes, quoique toujours un peu déclamatoires ; mais ce sont des traits épars dans un ensemble mal composé. Et que de misères dans le langage, quelle platitude d'expressions comme de pensées ! Rotrou, qui n'est pas le plus faible, reste bien longtemps sans faire pressentir *Wenceslas*, et s'il n'est pas trivial comme Benserade ou Scudéry, il gâte souvent sa pensée par des jeux de mots ou des antithèses ridicules².

Un seul, dès son début, se pose comme le maître, qui doit, en dépit de l'envie et par les efforts même des envieux, garder longtemps la primauté sans contestation. Corneille n'est pas tout entier dans ses chefs-d'œuvre. Il faut remonter plus haut pour le bien connaître, et saisir, dans ses premiers essais, dans *les six comédies qui lui sont échappées* avant *Médée*, les marques irrécusables de sa supériorité sur ses contemporains. S'il ne savait pas encore, comme il vient de le dire, les règles de la composition dramatique, il savait certainement penser et écrire, garder la dignité dans la plaisanterie, et soutenir son style à une hauteur où personne n'atteignait. Il travaillait à fortifier, à enrichir la langue par l'énergie de la construction, l'audace des ellipses, le bonheur des alliances de mots, la création de mots nouveaux qu'il est regrettable que l'usage n'ait pas tous consacrés³. Une valeur éminente se faisait sentir dans

¹ Dans l'*Heureuse Constance*, de Rotrou, au troisième acte, la première scène se passe en Hongrie, la seconde en Dalmatie, la troisième en Hongrie. Au quatrième acte, la scène change quatre fois de contrée.

Dans la *Mort d'Achille*, de Benserade, le quatrième acte commence chez les Troyens, continue chez les Grecs, finit au temple d'Apollon.

² Nous avons déjà cité bien des platitudes de Scudéry. — En voici de Benserade :

Ce nouveau changement
Me donne de la crainte et de l'étonnement.
.....
Et cette affection nous est beaucoup utile.
.....
Vous éclatez, la belle, et moi j'éclate aussi.

Voici un de ces mauvais jeux de mots de Rotrou :

Créon, devenu roi, veut refuser la sépulture à Polynice. Antigone lui répond :

Cette loi (des sépultures) naquit avec la nature,
Votre règne commence et détruit à la fois,
Par sa première loi, la première des lois.
.....
Je me résous sans peine à la fin de ma peine.

³ Il y aurait une étude intéressante à faire sur ces formes de langage que Corneille proposait, et dont plusieurs n'ont pas été perdues pour ses successeurs. Ce vers de *Clitandre* :

Mais hélas, cher ingrat, adorable parjure,
que Corneille lui-même imita plus tard dans ce vers d'Horace :
Ces cruels généreux n'y peuvent consentir,

ces expériences, déjà sa troisième pièce était considérée comme une merveille¹, et Rotrou lui écrivait (1634) :

Juge de ton mérite à qui rien n'est égal
Par la confession de ton propre rival.

Ce fut bien un autre enthousiasme, lorsque, avec *le Cid*, on vit apparaître toute la solennité du grand air castillan, et les angoisses d'un amour légitime dans les épreuves les plus poignantes et les moins méritées. En vain Scudéry dénonça *le Cid* à l'Académie au nom de la morale et des règles ; en vain Richelieu, qui avait ses raisons politiques pour ne pas laisser applaudir la passion du duel, affecta de poursuivre l'œuvre admirée pour contravention aux lois de l'art². Corneille avait pris possession des doctes et du public. Balzac réfutait Scudéry par le sentiment général, et prouvait que toucher le spectateur et lui plaire, même en dehors des règles, c'était atteindre le but de la représentation. L'Académie, tout en blâmant des défauts réels et la nature du *sujet*, laissait entrevoir, surtout dans ce qu'elle ne disait pas, une part d'éloges suffisante au génie du poète. Corneille lui-même put écrire sans être taxé d'orgueil : *J'ai mon compte devant l'Académie, et je ne sais si elle peut atteindre le sien. J'ai remporté le témoignage de l'excellence de ma pièce par le grand nombre de ses représentations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venues, et par les acclamations générales qu'on y a faites. Le Cid sera toujours beau et gardera sa réputation d'être la plus belle pièce qui ait paru sur le théâtre, jusqu'à ce qu'il en vienne une autre qui ne lasse pas les spectateurs à la trentième fois. Ce fut Corneille seul qui se fit concurrence. Horace succéda au Cid, et devant ces Romains surfaits, plus Romains que les anciens³, mais création d'un génie sans modèle ; à ces accents*

réclame la priorité sur plus d'un beau vers de Boileau, de Voltaire, où l'adjectif devient substantif, et le substantif adjectif.

La fameuse ellipse de Racine :

Je t'aimais inconstant.....

a bien pu être inspirée par cette ellipse cornélienne :

*Crois-tu donc, assassin, m'acquérir par ton crime,
Qu'innocent méprisé, coupable je t'estime ?*

Il n'y avait pas un exemple moins utile dans ces verbes composés que Corneille semble semer avec affectation dans *Clitandre*, dans *la Veuve*, dans *la Suivante* : *s'entredoivent* la vie, nous nous *entrepayons de la même monnaie*, ferait *s'entrechoquer deux volontés d'accord*, on ne peut être si mesuré *en ce qu'on s'entredit*.

¹ Fontenelle, *Vie de Corneille*.

² Nous avons toujours cru que Richelieu ne disait pas le véritable mot de son opposition au *Cid*. Ce n'était certes pas la rivalité d'auteur, pas plus que l'antipathie pour la personne de Corneille, puisque Corneille s'éleva, dans *Horace* et dans *Cinna*, plus haut que dans le *Cid*, et qu'il n'en continua pas moins à recevoir les faveurs du ministre et à lui prodiguer les remerciements. Ce n'était pas davantage le respect des règles, qui n'étaient pas alors assez solidement constituées pour qu'il parût indispensable au salut des belles-lettres de ne pas laisser ébranler leur empire. Mais Richelieu, qui avait heureusement fait cesser la fureur des duels, qui, pour prévenir désormais ce fléau des tueries individuelles, n'avait pas reculé devant une exécution capitale, très-légale d'ailleurs, ne pouvait voir sans inquiétude la popularité d'un chef-d'œuvre où le duel est le principe et la solution de l'intrigue, ni souffrir qu'on tirât, d'un amour intéressant et de vers jusqu'alors incomparables, la justification d'une manie qu'il avait rangée avec raison parmi les crimes. Ici la chicane littéraire n'était qu'une manœuvre indirecte, pour mettre sur le compte du bon goût une condamnation que la politique désirait, mais dont elle voulait avoir le profit sans paraître en prendre l'initiative.

³ C'est le jugement de Balzac, et plus tard de Saint-Evremond.

de la patrie dans la fierté d'Horace, à ces gémissements de l'humanité dans la douleur de Coriace, il y eut d'autres acclamations dont l'écho ne s'affaiblit jamais dans le cœur des assistants. Puis vint *Cinna*, puis *Polyeucte*, toutes ces merveilles se succédaient d'année en année ; puis encore le Menteur, révolution véritable dans la comédie, première apparition de la comédie de caractère. Avant la mort de Richelieu, la tragédie, la vraie comédie étaient trouvées par Corneille.

Derrière lui, d'autres cherchaient le poème épique, mais ici il faut bien se résigner à descendre puisqu'on passe de Corneille à Chapelain. Ce Chapelain, si connu par les malheurs de sa dernière célébrité, n'était pourtant pas un esprit méprisable. Tout jeune encore, il avait gagné l'estime de Malherbe et de Vaugelas en donnant son avis sur un poème italien, l'*Adone* du chevalier Marini. A la façon dont il avait relevé le défaut d'ensemble et la mauvaise conduite de l'œuvre, on l'avait jugé maître dans l'art de la composition. La préface, qu'il consentit à mettre en tête de l'*Adone*, assura le succès du livre, et commença sa propre réputation. Nous avons dit qu'il gagna la faveur de Richelieu en démontrant que les trois unités étaient indispensables dans le poème dramatique : non content de le pensionner, le ministre lui donna pleine autorité sur les poètes qu'il avait à ses gages. De là cette importance, cette protection, qu'il a si longtemps exercée sur les auteurs, même après Richelieu. Sa manière d'entendre la rédaction du dictionnaire de l'Académie, le *jugement de l'Académie sur le Cid*, en admettant qu'il en fût vraiment le rédacteur, témoignent qu'il ne manquait ni d'intelligence de la langue, ni de goût, ni même de finesse. Son malheur fut de se croire poète, capable de composer ce qu'il savait juger. Vanté outre mesure par Balzac, pour une ode à Richelieu (1633), assez correcte et même assez animée¹, il ne douta plus du succès de ses vers jusque dans la plus éloignée postérité et de leur autorité dans le conseil des derniers rois qui commanderaient à la terre. Il entreprit le poème de *la Pucelle* qui allait susciter tant d'imitateurs. Il trouvait à la fois dans ce sujet l'avantage de célébrer des événements modernes et français, d'exalter l'héroïsme chez les femmes, de louer dans leurs ancêtres les puissants du jour. Mais il ne devait pas en être du poème épique comme du théâtre ; les rivaux d'Homère sont moins empressés de paraître que les émules de Sophocle. Ils veulent la gloire sans la publicité. Ils

Balzac à Corneille : Janvier, 1643 : Je prends garde que ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. La femme d'Horace et la maîtresse de Cinna, qui sont vos deux véritables enfantements, ne sont-elles pas aussi les principaux ornements de vos deux peines ? Et qu'est-ce que la saine antiquité a produit de vigoureux et de ferme dans le sexe faible, qui soit comparable à ces nouvelles héroïnes que vous avez mises au monde, à ces Romaines de votre façon ?

Saint-Evremond : Corneille, qui fait mieux parler les Grecs que les Grecs, les Romains que les Romains, les Carthaginois que les citoyens de Carthage ne parlaient eux-mêmes...

¹ En voici une des meilleures strophes :

De quelque insupportable injure
Que ton renom soit attaqué,
Il ne saurait être offusqué,
La lumière en est toujours pure.
Dans un paisible mouvement
Tu t'élèves au firmament,
Et laisses contre toi murmurer sur la terre.
Ainsi le haut Olympe, à son pied sablonneux
Laisse fumer la foudre, et gronder le tonnerre,
Et garde son sommet tranquille et lumineux.

parlent de leurs œuvres longtemps, sans les faire connaître autrement que par des confidences, des lectures entre amis, des envois courts à leurs panégyristes. Ils escomptent, en termes bien ménagés, dans les éloges de leurs familiers, et la crédulité des autres, le prix de leur génie dont ils ne toucheront pas le complément au jour fatal de la publication. La Pucelle de Chapelain est la plus illustre de ces gloires anticipées. On en parlait dès 1632 ; on en écoutait des fragments à l'hôtel de Rambouillet, il en circulait des lambeaux jusqu'en Saintonge. Elle était *la plus douce espérance de l'honnête oisiveté*, *l'attendue* et la *désirée* des cabinets, le *grand effort des muses françaises*¹, et elle ne devait paraître au grand jour qu'en 1656, après un quart de siècle d'annonces mystérieuses. Son histoire est celle de plusieurs autres. Saint-Amant manœuvrait vers la renommée avec la même finesse. Son *Moïse sauvé* faisait, en 1610, la passion de M. et de madame de Liancourt, et Balzac colportait ce jugement par sa correspondance ; le *Moïse sauvé* ne paraîtra cependant qu'en 1653. Le *Clovis* de Desmarest était évidemment sur le métier avant la mort de Richelieu ; on le sent aux vers préparés pour la gloire du cardinal, pour ses ancêtres, pour son château de Rueil ; mais il ne se montrera aux profanes qu'en 1657. L'époque de Richelieu est ainsi en travail de gros poèmes épiques qui ne daigneront naître que sous Mazarin, mais en si grand nombre que, pour flétrir les plus ridicules ; Boileau aura vraiment l'embarras du choix.

En attendant l'épopée revêt une forme plus commode aux divers talents ; car elle dispense de la mesure et à peu près de l'inspiration. C'est l'épopée en prose, l'histoire habillée et façonnée au goût du siècle, ou le roman de longue haleine. Les coryphées du genre réclament eux-mêmes cette parenté avec le poème épique², la gloire de suivre la méthode de *l'illustre aveugle que la Grèce admire*³, de faire marcher leurs héros *d'une manière approchante de celle d'Homère, de Virgile, du Tasse, et autres écrivains de même nature*⁴. Leurs ouvrages, comme leurs préfaces, dénoncent à chaque pas cette prétention. On y trouve une action principale ouverte par le milieu, afin de tenir le lecteur dans une *agréable inquiétude* jusqu'à ce qu'un récit ultérieur lui explique le commencement ; des épisodes rattachés à l'action principale pour l'entraver ou la favoriser, et dans les épisodes de nouveaux acteurs racontant leurs aventures ou l'histoire de leur pays. Par des courses à travers cent contrées diverses, les noms, les faits les plus sonores de l'histoire universelle se rapprochent dans le même cadre, pendant que la fiction unie à la réalité lui donne ou plus d'élévation, ou plus de vraisemblance⁵. Enfin les héros, plus surfaits encore que ceux de Corneille, y sont taillés sur le modèle des demi-dieux antiques ou des paladins triomphants du moyen âge ; ce sont des femmes invincibles à la séduction, intraitables devant la force ou la puissance injuste, ou des guerriers prodiges de leur sang mais indestructibles, cavaliers soumis et libérateurs indomptables des beautés malheureuses, poursuivies et enlevées. Voilà bien les éléments de l'épopée ; il n'y manque que le souffle du génie, la discrétion dans le choix des matières, la magie du style, et le bon sens pour s'arrêter et finir à propos. L'Astrée avait donné l'entrain. Quoique le roman eût semblé pâlir un moment devant l'éclat naissant du théâtre⁶, les champions et les amateurs ne le

¹ Balzac, lettres à Chapelain, 1632, 1633.

² Préface d'*Alaric*.

³ *Clélie*, Ire partie, liv. III, p. 1378. — *Ibid.*, 4e partie, liv. II, p. 805.

⁴ La Calprenède, préface de la IIIe partie de *Cassandra*.

⁵ C'est Clélie qui a cette prétention ; 4e partie, liv. II, p. 1122-1124.

⁶ Corneille, *Galerie du Palais*, acte Ier, 1634.

laissèrent pas languir dans cette demi-disgrâce. Bois-Robert, qui se reconnaît sans difficulté la *réputation de ne pas gâter un conte*, avait fait lire *Anaxandre* et *Orasie*, histoire indienne (1629) ; Balzac, *quoiqu'il n'eût pas les yeux fort humides*, avait laissé tomber des larmes sur ces aventures imaginaires. Gomberville, le délicat dans le choix des mots, l'ennemi du *Car*¹, avait donné les deux premiers volumes de *Polexandre* en 1632 ; six ans plus tard cédant à de vives sollicitations, il en donna la fin aux grands applaudissements de Balzac ; puis il continua par la *Cithérée* en quatre volumes, jusqu'à ce que la fréquentation des solitaires de Port-Royal le détachât de ces occupations frivoles. Desmarest, d'abord auteur d'*Ariane* (1631), émettait (1639) *Rosane*, histoire tirée de celle des Romains et des Perses. Mais tous allaient être effacés par cette fécondité torrentielle et persistante, romans sur romans, tomes sur tomes, qui s'appelle la Calprenède. Le Gascon, avant la mort de Richelieu, lançait les premiers volumes de *Cassandra*, dont le cadre est l'histoire d'Alexandre et la chute de l'empire des Perses, dont le fond est l'amour des héros scythes et grecs pour les princesses Statira et Parysatis². Là figure Orondate, ce prince des Massagètes qui terrasse tout ce qui se présente à lui, efface en beauté, en générosité tous ses rivaux, et ne consent à survivre à des disgrâces imméritées que pour revoir encore celle qu'il aime. A peine Cassandra sera arrivée au huitième volume, qu'elle sera remplacée par Cléopâtre dont madame de Sévigné raffolait encore à l'âge de quarante-cinq ans. Mais n'anticipons pas sur les époques.

La *Pastorale*, comme le poème épique, avait été remise à la mode par l'Astrée. Était-ce le désir d'opposer la vie de la campagne au tumulte des cours, et le tableau de la paix aux rigueurs de la guerre ? On pourrait le croire lorsque d'Urfé, dans sa première dédicace, offre Astrée au grand Henri comme un nom symbolique, et un emblème du repos et de la tranquillité rétablie en Europe³. On sent la même intention dans l'histoire d'Alcippe, père de Céladon⁴, qu'un bon génie ramène des exploits lointains et stériles à la simplicité du gardeur de moutons et du cultivateur. Les bergers d'Astrée d'ailleurs ne sont pas, comme le leur impute une nymphe orgueilleuse, des *rustiques* et des *demi-sauvages*. Leur

Mais on ne parle plus qu'on fasse de romans :
J'ai vu que notre peuple en était idolâtre.

.....
La mode est aujourd'hui des pièces de théâtre...

¹ Gomberville baissait certains mots, entre autres *car* ; il se vantait de ne l'avoir pas employé une seule fois dans les cinq volumes de *Polexandre*. (Pellisson, *Histoire de l'Académie*.)

² Le premier privilège de *Cassandra* est de juillet 1642.

³ Il était tout naturel d'offrir Astrée à un grand roi dont la valeur et la prudence l'ont rappelée du ciel en terre pour le bonheur des hommes. Recevez-la, sire, non comme une bergère, mais comme a une œuvre de vos mains ; car on peut vous en dire l'auteur, puisque c'est un enfant que la paix a fait naître, et que c'est à Votre Majesté que toute l'Europe doit son repos et sa tranquillité. (Dédicace du Ier volume.)

⁴ Alcippe avait couru le monde et les honneurs, et promené ses exploits chez les Wisigoths, les Bretons, en Portugal, à Constantinople. Un bon génie lui souffle ces sages conseils : Le repos, où peut-il être que hors des affaires ? Les affaires, comment peuvent-elles éloigner l'ambition de la cour, puisque la même félicité de l'ambition gît en la pluralité des affaires ? Reviens au lieu de ta naissance ; laisse cette pourpre et la change en tes premiers habits ; que cette lance soit changée en houlette, et cette épée en coulter pour ouvrir la terre et non le sein des hommes. Là tu trouveras chez toi le repos que tu n'as jamais pu trouver ailleurs. (*Astrée*, Ier volume.)

noblesse est aussi grande que celle des chevaliers et des Druides, *puisqu'ils sont venus d'ancienneté de même tige*. Ils sont bergers, non pas faute de pouvoir vivre autrement, mais pour s'acheter par cette douce vie un honnête repos. Ce ne sont pas les descendants des bergers de Virgile et de Théocrite, véritables pâtres quoique touchés du génie de la poésie et de la musique. Ce sont des âmes épurées qui mettent leur supériorité à dédaigner ce que le monde admire, leur bonheur à délivrer l'amour du tumulte des affaires. Leur territoire est un refuge où les étrangers viennent chercher *la fontaine de la vérité d'amour*, et prennent en passant l'habit de bergers, comme Daphnide *la plus estimée dame de la province des Romains*, et Alcidon *le plus aimé chevalier de Thierry* (fils de Clovis). La Pastorale ainsi transformée semblait faite tout exprès pour la sensibilité affectée, le raffinement des pensées, le sentiment de distinction des précieuses. C'était un dédain des grandeurs dont étaient seuls capables ceux qui les possédaient, un aimable déguisement, l'essai d'un nouveau genre de grâces. Le bon roi René et sa *femme gentile* avaient fait autrefois ce métier ; pourquoi ne porterait-on pas comme eux *la pannetière et houlette et chapeau*, sans cesser d'être rois ?

Racan fut vraiment le continuateur de d'Urfé. Il exalte à son tour la vie des champs. *J'y jouis*, écrit-il à Malherbe (1625), *d'un repos aussi calme que celui des anges. J'y suis roi de mes passions aussi bien que de mon village. J'y règne paisiblement dans un royaume une fois aussi grand que le diocèse de l'évêque de Bethléem*. Ses meilleurs vers, et presque les seuls que l'on cite encore, ses stances à Tircis sur la retraite, font l'éloge de la vie champêtre, de l'aisance dans la calme, à la façon du *Beatus ille* d'Horace. Mais ses bergeries ne sont qu'un nom, comme le titre de *grande bergère* donné ailleurs à Marie de Médicis. Ses personnages sont des bergers parce que la scène est à la campagne, parce qu'ils parlent une fois ou deux de leurs moutons ou du loup, parce qu'un satyre entreprend de faire concurrence à un amant auprès de sa bergère. Mais ils connaissent Apollon et font des vers qui valent les plus *précieux* du siècle¹. Leurs amours ressemblent à tous les amours, des rivalités et des obstacles, un père calculateur qui aime mieux vingt paires de bœufs que la beauté, une amante qui se croit trahie et veut se retirer dans un saint lieu, un amant qui se précipite à l'eau comme Céladon, et triomphe par ce dévouement de l'avarice qui lui résistait. Nous voilà bien loin de Tityre et de Mélibée. Gombauld, rival de Racan, rapproche encore bien plus ses bergers de leurs admirateurs. Alexis, le héros du poème, possède toutes les qualités du corps et de l'esprit, la connaissance de plusieurs langues, et une adresse si grande à toutes sortes d'exercices que, dès le commencement, il fait mépriser tous les autres. Amaranthe, le but de la lutte de tous les bergers, représente, par ses grandes qualités, quelque ombre du mérite de la Reine ; elle sera la tige d'une race féconde

De bergers qui de rois doivent peupler le monde,

et quand les deux amants sont enfin réunis, le chœur Souhaite à leur postérité l'empire de la terre :

¹ Racan, *Bergeries*, acte II :

Adorable beauté que tout le monde admire,
Voulez-vous de ces bois les ténèbres chasser
Que le jour seulement n'a jamais su percer ?
Quel miracle de voir en ce lieu triste et sombre,
Une déesse en terre, et le soleil à l'ombre !

Que votre gloire enfin surpasse votre peine,
Que, des rives de Xanthe à celles de la Seine,
Les sceptres les plus grands des climats les plus doux
Se vantent quelque jour d'être sortis de vous¹.

Ce contraste, qui nous fait sourire, entre les sceptres et les houlettes, était précisément le charme qui dominait alors les beaux esprits, les femmes surtout. Balzac, à propos d'une bergère de Racan qui devait se montrer sur le théâtre, lui disait : *Il y a de grandes brigues parmi vos dames pour les noms d'Orante et d'Oriane, et elles ne sont plus ambitieuses que de houlettes et de panetières*. La même faveur soutiendra encore Segrais vingt ans plus tard ; elle imposera à Molière plus d'un sujet médiocre : la princesse d'Elide, Mélicerte, etc. ; elle assurera des défenseurs aux brebis de la fade Deshoulières.

La littérature de société prit naissance, comme nous avons dit, à l'hôtel de Rambouillet. Les jeunes filles, telles que mademoiselle de Bourbon, plus tard duchesse de Longueville, faisaient des vers, s'écrivaient en vers. Les hommes prirent l'habitude de s'écrire ou d'écrire aux dames leurs compliments, pour en réserver le plaisir aux absents qui ne pouvaient les entendre ; on finit par les imprimer pour admettre le public aux admirations des initiés. Ce n'était que la mise en vers ou en prose de ces politesses, de ces prévenances, de ces exagérations que le désir de paraître, le besoin de réciprocité, et même l'affection inspirent aux gens qui se fréquentent, dans l'espoir de se faire de leur bienveillance un titre à de bons traitements semblables. Il n'y faut donc chercher que de petits billets, des sonnets, des madrigaux. On y retrouve aussi le reflet du ton, des manières, de la délicatesse de pensées et d'expressions, par où cette société épurée s'élevait au-dessus du vulgaire ; le vide au fond, le faste dans les mots, rien de sérieux que l'importance vraie ou factice de la personne qui en est l'objet, tout juste de quoi faire vivre l'œuvre aussi longtemps que l'auteur ou l'objet de la louange. Il n'y a pas encore de Sévigné capable d'intéresser toutes les générations à ses causeries, à ses malices, à ses amitiés ou antipathies, à ses détails de ménage.

On peut citer deux exemples de cette littérature de société : les lettres et les petits vers de Voiture, et la Guirlande de Julie. Voiture est tout entier dans ces opuscules légers. Quoique étrangement ménagé par Boileau, il n'est certes jamais au rang d'Horace, même quand les vers du poète latin descendent à la simplicité de la prose. Il loue en vers les beautés de la cour de Rambouillet, il loue en prose la grâce des femmes ou l'esprit des hommes qui l'admirent en retour ; c'est là toute la matière de ses efforts, sauf la lettre où il comprend et venge la politique de Richelieu. Mais ses stances, quoique surchargées de douceurs, n'attrapent qu'en passant l'allure poétique, et leur rythme presque toujours traînant dénonce et étale l'impuissance de la pensée². Ses lettres ont pu

¹ Gombauld, *Amaranthe*, comédie pastorale, juillet 1631.

² La belle princesse n'est pas
Du rang des beautés d'ici-bas,
Car une fraîcheur immortelle
Se voit en elle.
De perles, d'astres et de fleurs,
Bourbon, le ciel fit tes couleurs,
Et mit dedans tout ce mélange
L'esprit d'un ange.
La duchesse a pris à l'Amour

le placer au nombre des fondateurs de la langue par la régularité de la construction, et l'observation de la cadence que Balzac avait heureusement imposée à ses contemporains. Mais le choix même de la matière ne lui permet pas de monter jusqu'à ces pensées qui restent, parce qu'elles accroissent le patrimoine de l'esprit humain. Que produire en effet de durable avec l'adoration de madame de Sablé, ou la douleur de l'absence de mademoiselle de Rambouillet, ou la comparaison du génie de Godeau avec sa petite taille¹ ? Ajoutons l'emphase, la solennité à laquelle il condamne tous les détails, l'horreur du naturel, le besoin de tout ennoblir, voilà bien un type original si l'on veut, mais aussi la destruction du genre épistolaire, et un modèle que le bon sens ne tardera pas à récuser. Nous relevons dans les contemporains deux excellentes critiques de Voiture. La première est son éloge ironique par Balzac² : Pour M. de Voiture, dit-il, il est toujours excellent homme, et s'il a été dit que la nature n'était jamais plus grande que dans les petites choses, tournons cela à l'avantage de ses billets, et préférons-les aux volumes des auteurs antiques. L'autre est une protestation de Sarazin contre les lettres faites pour être montrées : J'envie, disait-il, la félicité de mon procureur qui commence toutes ses lettres par : *J'ai reçu la vôtre*, sans qu'on y trouve à redire³.

Ses traits, et ce dieu, tout le jour,
Pour les s'avoir de cette belle,
Vole autour d'elle.
Vigean est un soleil naissant,
Un bouton s'épanouissant,
Ou Vénus qui sortant de l'onde
Brille le monde.
Rambouillet avec sa fierté
A certain air dans sa beauté,
Qui fait qu'autant que l'on l'admire
On la désire.
Dessus sa bouche sont toujours
Les Grâces avec les Amours
Ou pour le plaisir de l'entendre,
Ou pour apprendre.

¹ Voiture à la marquise de Sablé : J'ai dit, Madame, que vous étiez aussi belle que vous l'étiez il y a quatre ans. Mais quand j'ai voulu dire que vous aviez plus d'esprit, on a cru que je contais des choses incroyables, et en cet endroit-là j'ai perdu toute créance. Aussi est-il vrai qu'il se fait des miracles en vous qui ne se feront jamais en personne.

A Madame de Rambouillet : Tout ce que vous écrivez est toujours excellent. J'y étudie cette haute éloquence que tout le monde cherche, et qui serait nécessaire pour parler dignement de vous.

A mademoiselle de Rambouillet : De tant de belles choses, il n'y en a pas une seule que je prétende. Je souhaite dans mon cœur d'être auprès de votre feu et de vous voir au moins au travers des vitres avec Madame votre mère... Il me semble qu'il n'y a pas de bien au monde qui puisse être agréable sans celui-là. (1638.)

A Godeau : Je ne peux comprendre que le ciel ait pu mettre tant de choses dans un si petit espace. Quand j'en ai laissé faire mon imagination, elle vous donne pour le moins sept ou huit coudées, et vous représente de la taille de ces hommes qui furent engendrés par les anges. Comme c'est dans les plus petits vases qu'on enferme les essences les plus exquis, il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus précieuses. (1634.)

² Balzac, à Chapelain, 1640.

³ Pellisson, *Discours sur les œuvres de Sarazin*.

La *Guirlande de Julie* est encore reconnue aujourd'hui pour le dessein le plus galant du XVIIe siècle. Julie d'Angennes, fille aînée de la marquise, s'était déclarée amoureuse de Gustave-Adolphe, quand le Suédois étonnait l'Empire de ses coups de foudre, et commençait à inquiéter la Frange son alliée. Elle avait dans sa ruelle le portrait du héros, et une des plus agréables inventions de Voiture avait été, pour elle, la lettre où *le lion du Nord* venait déposer à ses pieds les trophées de l'Allemagne. En même temps le marquis de Montausier était amoureux de Julie, mais il avait à subir cette longue attente qui dura quinze années (1630-1645) ; exemple célèbre de l'épreuve où les précieuses se plaisaient à mettre l'amour de leurs prétendants. En 1640¹, il s'avisa, pour vaincre, d'appeler à son aide les arts et la poésie. Il voulut offrir à Julie un bouquet incomparable. Il fit peindre 29 fleurs sur 29 feuillets différents, les plus belles, les plus rares, les plus dignes d'être prises pour symboles. Chaque fleur devait être expliquée par un ou plusieurs madrigaux ; il en composa lui-même seize, et il en demanda quarante-six aux poètes qui fréquentaient l'hôtel. Chaque madrigal fut écrit, au bas de sa fleur, par la main du plus habile calligraphe du temps, et le tout, relié de maroquin rouge du Levant, vint surprendre Julie, à son réveil, le jour de sa fête. Au premier feuillet Montausier, sous le nom et les attributs de Zéphire, présentait à la *Nymphé adorable* :

Cette couronne plus durable
Que celle que l'on met sur la tête des rois.

A la suite, les poètes, Chapelain en tête, offraient la couronne impériale, la rose, le narcisse, l'amarante, l'angélique, la violette, le lis, la tulipe..., la fleur d'oranger, la perce-neige, l'immortelle... Chaque fleur par la voix de son poète, exaltait la beauté, la vertu, la royauté, la déité de Julie, sollicitant l'honneur de la couronner, ou regrettant de s'effacer et de pâlir devant tant d'éclat, de fraîcheur et de pureté. On comprend que d'un cadre de cette sorte il pût sortir quelques traits gracieux. On trouve même dans le madrigal de Chapelain, le plus vanté de tous, une prosopopée et une conclusion assez ingénieuse² ; il convient encore de

¹ Cette date, donnée dans les *Mémoires de Montausier*, et adoptée par les éditeurs de 4826, a bien plus d'autorité que le souvenir vague de Huet qui indique 1633 ou 1636 comme l'époque vraisemblable à cause de la mort de Gustave-Adolphe, en 1632.

² Voici en entier ce madrigal ; à propos de la fleur qu'on nomme la *Couronne impériale*, il fait ainsi parler Gustave-Adolphe :

Je suis ce prince glorieux
De qui le bras victorieux
A terrassé l'orgueil d'un redoutable empire.
Au plus froid des climats je me sentis brûler
Par un nouveau soleil que l'univers admire
Et que celui des cieux ne saurait égaler.
Du rivage inconnu de l'âpre Corélie,
Ob la mer sous sa glace est toute ensevelie,
Le flambeau de l'amour mes voiles conduisant,
Je vins pour rendre hommage à l'auguste Julie.
Nais croyant ma couronne un indigne présent,
Je voulus conquérir le riche diadème
Dont jadis les Césars en leur gloire suprême
Eurent le front si reluisant.
Au comble d'un succès qui les peuples étonne,
Vainqueur des ennemis, et vaincu du malheur,
Je rencontrais la mort dans les champs de Bellone.
L'amour vit mon désastre, et flattant ma douleur,

tenir compte à Desmarest du langage discret et court qu'il prête à la violette¹. Mais dans le compliment même de Chapelain, Julie est un soleil *que celui des dieux ne saurait égaler*. La Rose n'a d'*éternelle durée* que sur les joues de Julie (Colletet). Le Lis seul peut lui rendre un hommage digne d'elle, puisqu'*en la couronnant il l'égale à son roi* (d'Andilly). Le Narcisse baisse les yeux, tant il a *honte de voir que les dieux ont fait une beauté plus belle que lui* (Montausier). L'Amaranthe, à titre d'immortelle, chasse les roses, et réclame le droit de *couronner* seule *les dieux* (Gombauld). De tels tours d'esprit, de si épaisses bouffées d'encens, nous étonnent d'autant plus que la déférence et la délicatesse ne sont pas le défaut de notre siècle ; et nous trouvons étrange que ces excès n'aient pas suffi à corriger le goût par leur fadeur même, comme le mal quelquefois se fait reconnaître et apprécier par sa violence. A Rambouillet, et aux environs, ils n'excitaient que le désir de les égaler ou de les surpasser. Ils étaient trop admirés pour n'être pas imités. L'espoir de gagner les borines grâce des dames, de recueillir les éloges des beaux esprits qui faisaient les réputations, évoquait à chaque pas des auteurs nouveaux, et le succès, ou le bruit qui en avait l'apparence, les confirmait dans l'estime d'eux-mêmes.

C'est qu'il manquait à Rambouillet l'élément le plus efficace de la perfection, la critique saine, la critique franche, la garde du beau par l'expression libre de la vérité utile. Société d'admiration mutuelle avant tout, jamais les habitués de l'hôtel n'exercèrent les uns sur les autres cette correction, cette réprimande salutaire, qui est à la fois la garantie du bon goût et le signe de l'amitié véritable. Il y a bien le souvenir d'une tentative de leur part contre un des ouvrages qui leur avait été soumis ; mais elle est surtout célèbre parce qu'elle portait à faux ; ce sont les représentations faites à Corneille pour le détourner de livrer Polyeucte à la scène ; les beaux esprits ne croyaient pas qu'un tel spectacle pût réussir en public. Ordinairement on les voit empressés à se passer les louanges de livre en livre. Voiture appelle Chapelain le plus judicieux homme du siècle, et pourtant le plus indulgent de tous, l'*excuseur* de toutes les fautes, le *loueur* de tous les ouvrages². Balzac avoue contre lui-même qu'il est bien éloigné de vivre comme ceux qui ont affecté de le blâmer : *Je les loue souvent des qualités qu'ils n'ont pas. Je les remercie des faveurs qu'ils ne m'ont pas faites ; et il ne sort pas de leurs portefeuilles de si médiocres vers, ni de prose si vulgaire, que je n'assure que les vers sont des oracles de poésie, et que la prose est un chef-d'œuvre d'éloquence*³. Avec une tolérance si large qu'on peut sans rigueur la qualifier d'indifférence, le beau et le laid, le talent et la sottise, risquaient de vivre

Me convertit en une illustre fleur
Que de l'empire il nomma la couronne.
Ainsi je fus le prix que cherchait ma valeur.
Ainsi par mon trépas j'assurai ma conquête.
En cet état, Julie, accorde ma requête
Sois pitoyable à ma langueur,
Et si je n'ai place en ton cœur,
Que je l'aie au moins sur ta tête.

¹ Voici la violette de Desmarest ;

Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour.
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

² Voiture, à Chapelain, 1642.

³ Balzac, 1637.

longtemps à côté l'un de l'autre dans un pêle-mêle inextricable. Mais, en France, la réaction suit de près l'abus et dépasse les bornes à son tour. Tandis que les précieux se complaisaient dans la sécurité de leur approbation réciproque, le burlesque, le grossier guettait le moment de les livrer à la dérision, à la malice du public, et déjà apparaissait Scarron.

Cependant, en dehors de ces influences, quelques hommes livrés à des études plus positives, préparaient une époque nouvelle pour l'histoire, et surtout pour la philosophie et les sciences. Mézeray, venu de Normandie à Paris en 1630, avait renoncé aux vers d'abord, ensuite au métier des armes, et enfermé au collège Sainte-Barbe, au milieu d'imprimés et de manuscrits, il préparait, non pas des mémoires personnels, mais une histoire de France à partir des premières origines. Sa retraite ne le déroba pas à la protection de Richelieu ; le ministre [toujours prêt à découvrir ce qu'il y avait de mérites cachés dans les galetas de Paris](#), ayant appris que ce patient travailleur était malade, l'avait gratifié de cinq cents écus d'or. Mézeray, sans être un homme de génie, avait compris que l'histoire doit embrasser l'homme tout entier, que ses mœurs, ses travaux, sa religion, valent autant que les batailles et les traités de paix, que la vie du souverain n'est pas la vie de toute la nation, et qu'un peuple ne peut être bien connu, si on ne le rapproche des autres peuples à côté desquels il vit. De là ses recherches sur l'histoire des Gaules, et l'état de la religion en Gaule avant Clovis, sur les mœurs des Germains et le gouvernement des Francs. De là aussi des synchronismes fréquemment tirés de l'histoire des autres peuples, et mis en regard des événements de l'histoire franke. Il s'exerçait en outre à l'art d'écrire par des traductions, et se formait un style qui attirera plus tard les suffrages de l'Académie, et lui fera confier par ce corps la charge du Dictionnaire après Vaugelas. Quoique rien n'eût encore paru de son entreprise avant la mort de Richelieu, elle était prête à prendre place parmi les productions sérieuses du siècle.

Descartes, l'homme des sciences, le réformateur de la philosophie, avait été plus prompt. Il avait fait concurrence à l'importance du Cid en publiant, dans cette même année 1637, son *Discours de la Méthode*. Retiré du métier des armes pour observer librement, retiré de France pour éviter le bruit, il se livrait en Hollande à l'étude des sciences à l'époque même du procès de Galilée (1633). Ému de cette cause, mal comprise dans le public, et qui devait l'être plus mal encore par la suite, il déclarait l'intention de renoncer à ses travaux si la doctrine du mouvement de la terre était véritablement condamnée, ne voulant à aucun prix soutenir ses théories contre l'autorité de l'Église¹. Il fut plus hardi, sans bien se rendre compte de cette hardiesse, en mettant au jour, dans le *Discours de la Méthode*, la théorie du doute méthodique. À la suite de Bacon, qui avait donné l'expérience pour base à l'étude des sciences naturelles, il prétendit donner pour

¹ Descartes, au P. Mersenne, 1633, janvier 1634.

On sait aujourd'hui bien nettement que ce n'était pas la doctrine de la rotation de la terre qui était en cause, mais la prétention de Galilée à faire de sa découverte un article de foi. Il voulait changer une question mathématique en une question théologique. C'est ce que les cardinaux ne cessèrent de lui représenter, pendant dix ans, avec la patience la plus bienveillante. Il y a trois ans (1867), l'apparition du drame de *Galilée* sur le Théâtre-Français a donné à une critique, qu'on n'accusera pas d'être dévote, l'occasion de revenir sur l'ancienne opinion qui faisait de Galilée un martyr, et de montrer d'une part que son emprisonnement n'eut rien de rigoureux, de l'autre, que l'Église ne s'occupa qu'à regret de la question qu'il avait lui-même soulevée. (V. Théophile Gautier, *Moniteur universel*, 11 mai 1867 ; — Xavier Aubryet, *Moniteur du soir*.)

base à la philosophie la certitude, qui résisterait dans l'esprit de l'homme à la tentative de douter de tout ; et de la certitude de l'existence, constatée par la présence de la faculté de penser, il enseigna à s'élever à Dieu, et à redescendre de Dieu aux corps et aux premiers principes de l'entendement. Il reconnaît lui-même que cette méthode ne convient qu'à un très-petit nombre d'esprits¹ ; et outre cette difficulté capitale, l'Église y a signalé le danger de laisser, dans un doute absolu et général, tant d'intelligences trop faibles pour trouver en elles-mêmes quelque chose d'inébranlable. Néanmoins Descartes suscita une vive admiration pour avoir saisi dans ses entrailles palpitantes la pensée, la vie, la certitude, Dieu, pour avoir forcé l'homme à nier sa propre existence lorsqu'il veut nier une proposition évidente, et enchaîné en quelque sorte l'égoïsme à la vérité². Il eut pour disciples les solitaires de Port-Royal, et presque tous les grands hommes du XVIIe siècle qui furent Cartésiens au moins d'une certaine façon ; il compta plus d'une femme parmi ses adeptes ; mais surtout, et c'est là son grand succès, il renversa l'autorité d'Aristote, et la manière de philosopher qui régnait en souveraine sur les écoles. Avec le *Discours de la Méthode*, Descartes avait publié sa *Géométrie*, son *Traité des météores* et sa *Dioptrique*. Il inaugura en France le mouvement scientifique qui ne devait plus s'arrêter, et qui passant bientôt de la théorie à l'application matérielle, deviendrait, sous Louis XIV même, un moyen d'augmenter le bien-être et de perfectionner les arts.

Il ne nous reste, pour compléter cette revue, qu'à relever un caractère commun à tous les écrivains, qui a marqué d'autant plus profondément la littérature du XVIIe siècle qu'il la rattache à la politique, et en fait ainsi une partie intégrante de l'histoire générale. Nous parlons des hommages prodigués à Richelieu par les auteurs de son temps. Dans tous les siècles, les lettrés ont payé la protection des princes par des flatteries. L'exemple de Virgile et d'Horace, passant par Lucain, a inspiré Dante en faveur des seigneurs de Vérone, et Pétrarque au profit de l'odieux Barnabo Visconti. La bienveillance de Richelieu méritait un pareil salaire, et des compliments, en retour de ses grâces et de ses pensions, n'auraient pas le droit d'être plus remarqués que le rapport naturel de l'effet à la cause. Ce qui leur donne un sens particulier, une valeur politique, c'est d'abord le nombre et l'unanimité, et surtout la nature de l'éloge qui ne s'arrête pas au bienfait reçu, mais s'étend au delà sur toutes les œuvres du bienfaiteur, exalte son génie et ses succès, et d'un remerciement personnel, fait une recommandation de son pouvoir auprès du roi et de l'opinion publique. Les lettres deviennent un plaidoyer en faveur de l'autorité. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à entendre successivement les plus bruyants de ces panégyristes. Le défilé, quoique rapide, n'en sera pas moins une manifestation très-significative.

MALHERBE, à la veille de sa mort, chante Louis XIII vainqueur de la Rochelle ; mais il ne se borne pas à la gloire du roi ; il chante aussi les *soins de Richelieu*, ses yeux *meilleurs* que ceux de *Lyncée*, son activité qu'aucun divertissement ne ralentit, son habileté à *secourir* et à *guérir* toutes les *maladies* de la France.

BALZAC, à l'avènement même du ministre (1624), proclame Richelieu un homme que le siècle oppose à toute l'antiquité, et sur la sagesse duquel Dieu pourrait se reposer du gouvernement de toute la terre. Il le poursuit de son affection avec sensibilité et dévotion tout ensemble. Je vous aime de telle sorte que je suis

¹ *Discours de la méthode*, 2e partie.

² Lacordaire, *Considérations sur le système philosophique de Lamennais*, ch. VII.

malade de votre indisposition... Je vous aime, et je ne pense pas que Votre Éminence s'offense de ce mot dont Dieu se contente. Il le poursuit de ses vers latins jusque dans le Roussillon, en dépit des conseils de Voiture, et sans souci des préoccupations de force majeure, qui dominent l'esprit du cardinal entre la guerre espagnole et la conspiration de Cinq-Mars.

CHAPELAIN, dans cette ode malencontreuse qui l'a consacré poète de par ses intimes et à ses propres yeux, énumère toutes les grandeurs du cardinal : la marine rétablie, le commerce florissant, la révolte réprimée, le Palatin ramené dans ses États, la prise de Pignerol, l'épouvante du Danube. C'est *un feu sans pareil*. Le ministre *humblement s' imagine* tirer tout son éclat de la splendeur du roi, et n'être *qu'obscurité si son prince ne l'illumine*. Le poète le relève de cet abaissement volontaire :

Toutefois en toi l'on remarque
Un feu qui luit séparément
De celui dont si vivement
Resplendit notre grand monarque.

ROTROU, dans ses odes, dans la prose de ses dédicaces, est aussi abondant en épithètes sonores, que, dans ses comédies, en petits mots doucereux. Richelieu est le *grand démon de la France*, autre soleil de notre temps, un *rare effort des cieux, le juste étonnement de ces lieux*. Rotrou lui offre son *Hercule mourant* : Hercule, dit-il, reconnaît que vous faites aujourd'hui l'histoire dont il n'a fait que la fable.

BENSERADE ne craint plus rien pour la tragédie de *Cléopâtre*, dès lors qu'il la met sous une protection aussi puissante. *La médisance et l'envie peuvent attaquer Cléopâtre, et des aspics plus dangereux que celui qui lui donna la mort vont l'assaillir* ; mais Richelieu l'en préservera.

LA CALPRENÈDE épuise toute la fanfaronnade gasconne à s'humilier devant le génie du maître, pour en exalter davantage la hauteur. S'il a tardé à louer Richelieu, c'était par sentiment d'impuissance. *C'est une imprudence d'attacher sa vue sur une lumière trop brillante dont l'éclat nous l'affaiblit insensiblement et nous la ferait perdre*. Au moins, à défaut de louanges dignes du héros, il est prêt à donner sa vie. *Plût à Dieu qu'il me fût permis d'employer pour Votre Éminence une vie que je perdrais glorieusement si j'avais l'honneur de la perdre pour son service*. (Préface de la *Mort des enfants d'Hérode*.)

CORNEILLE, le persécuté et le favori à la fois, vient offrir Horace comme le tribut légitime des inspirations que sa muse de province a reçues des regards du ministre, comme la preuve des obligations du théâtre, envers celui qui a autant ennobli le but de l'art, qu'il en a facilité les connaissances. *Ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages, depuis que j'ai l'honneur d'être à Votre Éminence, qu'est-ce autre chose que l'effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs... Vous avez ennobli le but de l'art puisque, au lieu de plaire au peuple... vous nous avez donné celui de vous plaire et de vous divertir, et qu'ainsi nous ne rendons pas un petit service à l'État, puisque en contribuant à vos divertissements, nous contribuons à l'entretien d'une santé qui lui est si précieuse et si nécessaire*.

SCUDÉRY est le plus ardent, et il sera certainement le plus fidèle, fidèle encore quinze ans après la mort. Il commence par souhaiter la papauté à Richelieu, *cette chaire dont le marche-pied est aussi haut que la tête des rois qui en approchent* (1633, *le Trompeur puni*). Il le déclare ailleurs supérieur à César, le

maître de tous les politiques, qui emploie l'adresse où la force est inutile, et fait agir la force là où l'adresse ne peut servir (1636, Préface de la *Mort de César*). Ses conseils feront un Dieu de Louis XIII (Le Temple) ; mais déjà sa fidélité et son désintéressement font de lui-même le premier des ministres. Genséric le proclame dans un accès de colère contre un ministre infidèle (*Eudoxe*, 1640) :

Heureux les rois, hélas ! heureux les princes,
Qui, pour se délasser du faix de leurs provinces,
Rencontrent un ministre et sage et généreux
Qui, sans penser à soi, veut s'immoler pour eux,
Qui leur donne toujours des avis profitables,
Qui rend en tous endroits leurs armes redoutables,
Qui fait craindre leur nom chez tous les étrangers,
Et qui ne craint pour eux ni travaux, ni dangers,
Qui cherche à leur valeur de nouvelles matières,
Affermit leurs États, recule leurs frontières,
Qui fait de leur honneur son éternel souci.
Hélas ! heureux les rois qui le trouvent ainsi !

VOITURE, quatre ans plus tôt (1636), avait pris une place distinguée parmi les panégyristes de Richelieu. Sans allégorie historique, presque sans fleurs de pensées et de langage, par le simple exposé des faits, il trouvait la meilleure forme de louanges pour le cardinal, l'argument le plus raisonnable pour convertir ses ennemis. Corbie ayant été surprise par les Espagnols, et les succès baissant en Franche-Comté, il s'était produit des émotions parmi les paysans de Saintonge, des menaces populaires à Paris. Richelieu dissipa l'orage par une démonstration de fermeté qui valait une campagne militaire, et l'ordre maintenu au dedans hâta le retour de la fortune des armes au dehors. C'est à ce moment que Voiture présenta du gouvernement de Richelieu le résumé le plus calme et le plus clair ; il comparait les résultats grands et durables, dont la postérité serait le juge, avec quelques mécontentements partiels dont les contemporains n'avaient à souffrir qu'en passant ; il montrait le ministre aussi grand dans ses voyages de sa maison à l'Arsenal, que dans ceux qu'il avait faits au delà des monts ; il finissait par ces conseils : **Ouvrez donc les yeux à tant de lumières, quittez votre parti devant qu'il vous quitte. Une grande partie de ceux qui haïssaient M. le cardinal se sont convertis par le dernier miracle qu'il vient de faire.** Ce n'était qu'une lettre, plus longue, il est vrai, que les billets ordinaires de Voiture, mais elle portait son nom, et quoique adressée à un seul, elle circulait, par la force de l'habitude, entre toutes les mains des admirateurs du bel esprit. Elle se recommandait en outre par la modération de la louange, comme par l'éloignement de tout parti pris de haine irréconciliable ; elle méritait un grand retentissement ; de tous les éloges qu'il recevait journallement, elle dut être le plus sensible à l'esprit de Richelieu.

Occuper ainsi l'attention publique, faire retentir son nom ou sa gloire chaque jour dans les salons, sur le théâtre, dans les livres les plus accrédités, recueillir le même témoignage de tant d'esprits divers, sous les formes multiples des qualités et même des défauts de chaque auteur, il y avait là un contrepoids considérable aux oppositions et aux menées des partis, une action sensible sur l'opinion qui est toujours conduite par les plus intelligents. La faveur des lettrés devenait un moyen de gouvernement ; il était tout naturel que le gouvernement rétribuât et entretint cette force par ses honneurs et ses libéralités. Richelieu en donnait l'exemple. Louis XIV en fera un des soins réguliers et comme un département de l'administration publique.

CHAPITRE PREMIER

Les Importants. - Premier triomphe de Mazarin

Richelieu n'était pas mort tout entier ; il se survivait dans Louis XIII lui-même. Le roi qui avait peu aimé son ministre avait fini par le comprendre et par reconnaître, dans une politique longtemps suspecte, la meilleure garantie de sa puissance. Si Richelieu **faisait de son maître son esclave, il avait fait de cet illustre esclave le plus grand monarque du monde**¹. Il lui léguait l'unité de gouvernement à l'intérieur, la prépondérance au dehors, magnifique héritage que la royauté seule était apte à recueillir. Pour ne rien perdre de cette autorité, pour ne pas déchoir de ce haut rang, la seule voie qui fût ouverte, c'était de continuer le système dont ces résultats procédaient. Louis XIII poursuivit donc par lui-même la politique de Richelieu ; il s'y attacha avec une ténacité inattendue jusqu'à son dernier soupir, et quand il fallut quitter la vie, il s'efforça de l'imposer encore après lui à l'avenir.

Sans doute, en apprenant la mort de Richelieu, il dit avec une indifférence remarquée : **Voilà un grand politique de moins**. Il chanta peut-être, comme on l'a dit, quelques-uns des couplets composés contre le lion mort, à peu près comme un homme d'esprit répète de lui-même un bon mot lancé contre sa cause. Il révoqua même quelques exils et ouvrit quelques prisons. Il consentit à laisser revenir à la cour le duc de Vendôme et ses deux fils, les ducs d'Elbeuf et de Bellegarde. Il remit en liberté Bassompierre, Cramail, Jars, Vautier², et même cet abbé de Saint-Cyran dont Richelieu avait refusé la grâce au prince de Condé, et pour qui le président Molé intercéda cette fois avec plus de succès. Il y eut bon nombre d'esprits sans portée, qui crurent le passé aboli. On chantait le *Te Deum* à Port-Royal pour le triomphe de la grâce efficace, tandis qu'à Paris les ambitieux se repaissaient en pensée d'honneurs, de gouvernements, d'argent et de vengeance. Ils arrivaient en toute hâte, et à leur tête le prince de Marsillac — la Rochefoucauld des *Maximes*. Ils ne dissimulaient pas leur confiance, et c'est vraiment plaisir de les entendre, dans leurs Mémoires, exhaler leur satisfaction. **Toute la France, dit un d'eux, s'attendait à voir un changement entier dans les affaires**³.

Mais ces douces espérances se changèrent vite en surprise et en inquiétude. **Je trouvai, dit la Rochefoucauld, la cour étonnée de la mort du cardinal, et**

¹ Madame de Motteville, *Mémoires*.

² *Mémoires de la Châtre*.

³ *Mémoires de la Châtre*.

respectant encore son autorité¹. La maison de Richelieu, loin d'être disgraciée, était maintenue dans ses dignités. Sa volonté était suivie comme de son vivant. Les principales charges, et les places les plus importantes du royaume, restaient à ceux en faveur desquels il en avait disposé par testament. Mazarin, cet étranger qu'il avait désigné pour son successeur, était établi premier ministre et devenait cardinal² ; et, avec Mazarin, Chavigny et Desnoyers entraient seuls dans les conseils du roi. Le secret était pour ces trois, ils tenaient tous les jours au moins un conseil avec le roi, où se résolvaient les principales choses³.

Ce n'était pas le compte des impatients. Comme l'union fait la force, il leur fallait former un parti pour enlever la position. Il leur fallait un chef dont le nom et les droits apparents fussent capables de justifier leurs desseins ; ils le rencontrèrent dans la reine. Anne d'Autriche, conspirateur émérite, mais plutôt confondu que rebuté, dans la prévision de la mort prochaine du roi, s'agitait pour s'assurer la régence, et écarter la rivalité du duc d'Orléans. Tous les perturbateurs retrouvaient en elle la compagne de leurs méfaits et de leurs malheurs, ils étaient depuis longtemps le parti de la reine tout formé. Les uns, tels que Marsillac, se vantaient d'avoir embrassé sa cause comme la plus honnête, par esprit chevaleresque, en haine de la dureté du cardinal. D'autres, qui avaient pris des liaisons avec elle en diverses rencontres de leur fortune, espéraient que, dans la prospérité, elle leur garderait les mêmes sentiments que dans la disgrâce. Si la diversité des intérêts inclinait quelques esprits vers le frère du roi, le plus grand nombre parmi les principaux du royaume, et les membres les plus considérables du parlement, se décidaient pour la reine. On se groupa donc, et on commença d'agir en apparence pour elle. Elle tenait particulièrement à s'assurer la bonne volonté du duc d'Enghien, alors commandant de l'armée de Flandre ; Marsillac se chargea de la négociation, et le jeune prince promit son concours, au prix de tous les honneurs qui pourraient être refusés sans scandale au duc d'Orléans. Le duc de Beaufort s'attacha étroitement à la personne de la reine, et il en fut récompensé par une prédilection publique qui lui enfla le cœur, et lui inspira les plus hautes espérances. Ainsi se constitua le parti des importants, nom burlesque autant que la chose qu'il représentait, c'est-à-dire la hauteur de leurs prétentions et les jactances de leur langage. Il leur fut donné par madame Cornue !, femme d'un gros financier, célèbre désormais par ses bons mots, plus encore que son mari par ses concussions.

Cependant Louis XIII, qui sentait venir sa fin, préparait la ruine de tous ces projets. Dans ce conseil, où les importants se désolaient de n'être pas admis, s'élaborait un testament en forme de déclaration royale, pour régler le gouvernement sous la prochaine minorité. Rien ne pouvait être plus explicite que cet acte suprême, en faveur du système de Richelieu, contre les menées de ses adversaires. La reine aurait la régence du royaume avec l'éducation et l'instruction de ses enfants ; le duc d'Orléans serait lieutenant général du roi mineur sous l'autorité de la reine régente. Mais à cette concession réclamée par la convenance et l'honneur de la parenté, étaient attachées des restrictions qui la réduisaient à une vaine formule. Le lieutenant général était relevé, *pour ce regard*, de l'interdiction prononcée contre lui antérieurement pour tant d'entreprises folles et criminelles ; rappeler la flétrissure, c'était bien la renouveler. La reine avait la régence, mais il lui était signifié qu'elle ne pouvait

¹ *Mémoires de la Rochefoucauld.*

² Mazarin fut créé cardinal le 15 décembre 1642.

³ *Mémoires de la Châtre.*

avoir la connaissance parfaite et si nécessaire pour la résolution de si grandes et si difficiles affaires, qui ne s'acquiert que par une longue expérience. En conséquence, la régente et le lieutenant général étaient mis sous la garde d'un conseil qu'ils pouvaient présider, mais qui devait les dominer. Ce conseil était composé de cinq membres : le prince de Condé, le cardinal Mazarin, premier ministre, le chancelier Séguier, le surintendant des finances Bouthillier, et le secrétaire des commandements Chavigny. Il était défendu de modifier ce personnel, soit pour l'augmenter, soit pour le diminuer ; la mort seule y pourrait faire une vacance, et dans ce cas le vide serait comblé par le choix des survivants. Toutes les affaires étaient subordonnées au consentement de ce conseil : la paix, la guerre, l'emploi des deniers du roi, la nomination aux charges de la couronne, aux places de surintendant, de premier président et procureur général, de secrétaire d'État, de commandants militaires, de gouverneurs des places fortes. Mazarin avait en outre la charge particulière de donner son avis sur la collation des évêchés et des abbayes. Enfin le sort des personnages suspects relevait de la même autorité. L'emprisonnement de Châteauneuf à Angoulême, l'exil de la duchesse de Chevreuse, coupable d'intelligences avec l'étranger, étaient maintenus jusqu'à la paix, et même après la paix, ne pourraient cesser que du consentement dudit conseil. La même permission était nécessaire aux autres exilés¹.

Louis XIII fit bien voir que telle était sa volonté. Un des ministres, Desnoyers, ayant voulu combattre la déclaration, il reçut l'ordre de vendre immédiatement sa charge qui fut acquise par Letellier. Le roi ne se montra pas plus sensible aux tentatives indirectes que la reine pût faire pour regagner sa confiance. Il venait de recevoir l'Extrême-Onction ; la reine lui fit dire qu'elle le suppliait de croire qu'elle n'avait point pris part au complot de Chalais, et qu'elle n'avait jamais eu le dessein d'épouser Monsieur pour demeurer reine par ce second mariage ; Louis XIII répondit : *En l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis pas obligé de la croire*².

C'en était fait des importants, si le conseil avait la force de faire exécuter la déclaration. Mais il aurait fallu, comme disait plus tard Sobieski, que les vivants consentissent à ne régler leurs affaires que d'après la volonté des morts. La mort de Louis XIII livra son testament à la vengeance des adversaires de son système, et les Importants crurent triompher enfin (14 mai 1643).

Nous avons compté au nombre des Importants les membres les plus considérables du parlement de Paris. Cette compagnie, courbée par Richelieu, aspirait à relever la tête. Ce corps judiciaire, que son institution même réduisait à rendre la justice civile et criminelle, avait plus d'une fois manifesté l'ambition de s'ériger en corps politique, de se faire législateur sous ce prétexte qu'il était le gardien des lois, de juger les édits du roi par la raison avait à les faire exécuter. L'importance du parlement d'Angleterre, dont il portait le nom pour des fonctions bien différentes, le piquait d'émulation. Il oubliait qu'il n'avait dans son ressort qu'une partie du territoire de la France, que les autres parlements avaient dans leur circonscription une autorité égale à la sienne, et que ses décisions ne pouvaient faire loi dans toute l'étendue du royaume. Mais il se prévalait des encouragements que ces autres parlements donnaient à ses entreprises dans l'espoir de partager le succès, du voisinage des rois dont il recevait souvent la

¹ Déclaration royale du 21 avril 1643.

² *Mémoires de la Rochefoucauld*.

visite, de la présence des princes du sang et des pairs de France, qui ne siégeaient guère qu'au parlement de Paris. Avec de pareilles dispositions, comment ne profiterait-il pas d'une conjoncture favorable, où chacun, sous le nom du bien public, serait libre de satisfaire sa cupidité ou son orgueil ? Surtout si la veuve du dernier roi, dépositaire officiel de la puissance, au nom de son fils mineur, venait l'inviter à outrepasser ses pouvoirs, à s'arroger la connaissance des affaires d'État, à décider où était l'autorité légitime, pouvait-il laisser échapper une si belle occasion de se grandir, et ses prétentions les plus extravagantes ne devenaient-elles pas un droit par l'approbation et la reconnaissance du souverain lui-même ? Tel fut en effet le danger où le besoin de commander poussa Anne d'Autriche, et la justification anticipée de résistances dont elle eut plus tard mauvaise grâce à se plaindre¹.

Quatre jours après la mort de son père, le jeune roi Louis XIV, conduit par Anne d'Autriche, vint tenir un lit de justice au parlement de Paris. Le testament de Louis XIII était déféré aux magistrats, et, comme celui d'un simple particulier, il fut déclaré nul et non avenu. Le gouvernement établi par la Déclaration étant ainsi aboli, il fallait bien en constituer un autre. Le parlement faisant acte de roi, ou au moins d'États-généraux, s'en chargea. Il déclara la reine mère régente sans autre conseil que celui qu'elle jugerait à propos de choisir, et avec l'autorité qu'elle voudrait bien lui confier. Rien ne restait debout de ce qui représentait l'esprit de Richelieu, et tous ceux qui pouvaient se vanter d'une disgrâce antérieure accoururent à la réparation, c'est-à-dire au pillage.

Il se présenta pourtant une contradiction inattendue. C'était Mazarin qu'Anne d'Autriche et ses amis avaient voulu abattre ; c'était sa puissance de premier ministre, et le système de Richelieu son maître, que le parlement venait de briser ; et cependant le soir même de ce jour, la régente fit porter à Mazarin, par le prince de Condé, la proposition de reprendre et de tenir d'elle la charge que la Déclaration lui avait conférée. Il parut hésiter, il parla de son prochain retour en Italie, il finit par accepter, pour un temps, une part dans le ministère, en annonçant le dessein de ne rester en France que jusqu'à la conclusion de la paix. Un des amis de la reine, l'évêque de Beauvais, s'en étonnait. Elle répondit qu'elle avait besoin de ceux qui savaient le secret des affaires, que le cardinal était un étranger, sans appui, sans intérêt en France ; que ses serviteurs pouvaient être sans crainte ; car elle ne les délaisserait pas². A quelle cause convient-il de rapporter ce changement, nous aurons plus loin occasion de le dire.

Du reste les Importants eurent lieu d'être satisfaits. La régente ouvrit les mains et les combla, sans aucun souci de leurs titres et de ses ressources. Eux-mêmes sans aucun soin de leur honneur, révélèrent, par leur avidité, ce qu'avait valu

¹ J'ai depuis ouï dire au cardinal Mazarin, qu'elle leur avait fait trop d'honneur de les mettre au-dessus des volontés du feu roi, et de leur donner le pouvoir d'ordonner d'une chose de si grande conséquence. (Madame de Motteville.)

Un pamphlet de la Fronde (1669) disait à Anne d'Autriche : Vous avez reconnu, Madame, l'autorité de ce sénat, puisque vous tenez de lui tout ce que vous êtes.

Un autre, intitulé la *Plainte de la France à genoux devant la Reine*, lui disait la même chose encore plus durement :

Il vous a mis le sceptre en main ;
Il vous le peut ôter demain.
De sa souveraine puissance
Dépend le rang que vous tenez...

² La Châtre, la Rochefoucauld.

leur opposition à Richelieu, ce qu'ils détestaient dans sa tyrannie, ce qu'ils réclamaient sous le nom de bien public ; ils ne s'inquiétèrent pas de faire mieux que lui, mais de prendre pour eux honneurs, argent et dignités. M. de Beaufort se mit en tête de gouverner à quoiqu'il en fût moins capable que **son valet de chambre**. L'évêque de Beauvais, Augustin Potier, aumônier de la reine, prit la figure de premier ministre, quoique ce fût **l'idiot des idiots, une bête mitrée**. Et celui qui les juge si sévèrement, Paul de Gondi, neveu de l'archevêque de Paris, ancien familier des prisonniers de Vincennes, fut fait coadjuteur de son oncle avec la succession future, quoiqu'il fût, de son aveu, l'âme la moins ecclésiastique de l'univers. Il remercie la régente de cette faveur en se moquant, dans ses Mémoires, de sa profusion incomparable : **On donnait tout, dit-il, on ne refusait rien, je ne me souviens plus du nom de celui à qui on expédia un brevet pour un impôt sur les messes**¹. La princesse de Condé se fit rendre Chantilly et tout ce que Louis XIII avait retenu des biens confisqués du duc de Montmorency son frère. Vendôme réclamait le gouvernement de Bretagne, et d'Épernon la Guienne ; le duc d'Orléans réclamait au moins le cardinalat pour son favori la Rivière. Puis arrivaient les exilés, ou les captifs remis en liberté. La Rochefoucauld avait obtenu le rappel de la duchesse de Chevreuse, et l'impudente duchesse, ramenée au milieu d'une garde d'honneur, sollicitait le gouvernement du Havre pour la Rochefoucauld au détriment de la famille de Richelieu. Châteauneuf, sorti de la prison d'Angoulême, aspirait à recouvrer ses anciennes fonctions de garde des sceaux. Desnoyers lui-même, disgracié dans les derniers jours de la vie de Louis XIII, se faisait appuyer par l'évêque de Beauvais, et présentait, comme son meilleur titre, son opposition au testament. Mais c'était surtout par les femmes qu'on espérait de réussir, et en particulier par la duchesse de Chevreuse et la duchesse de Montbazou sa belle-mère, qui conduisait à son gré le duc de Beaufort. On pouvait tout attendre de la reine qui ne savait résister à personne, chez qui tout le monde entra même pendant qu'elle était au lit² ; et c'était l'éloge dérisoire qu'on lui prodiguait ; **il n'y a plus que quatre petits mots dans la langue française**, disait la Feuillade : **La reine est si bonne**³.

Il en arriva bientôt des Importants comme de toutes les coalitions. On s'accorde dans le dessein de prendre, on se divise au moment du partage, surtout quand un des alliés affecte trop de prétentions à la supériorité. La cabale des Vendôme était trop active, et le nom de Beaufort retentissait trop haut. Les Saint-Ibal, les Montrésor, les Béthune, en exaltant les vertus imaginaires du héros, provoquaient une rivalité dangereuse. Les Condé n'étaient pas moins fiers, et leurs titres paraissaient mieux établis. Ils étaient vraiment des princes du sang, et non une branche bâtarde introduite dans la maison royale par un caprice immoral de Henri IV. Leur gloire, au moment même, jetait un grand éclat ; le duc d'Enghien venait de remporter la victoire de Rocroi, et sa mère, la belle Charlotte de Montmorency, toujours aigre et insolente dans la prospérité, ne ménageait pas à Beaufort les choses désobligeantes. Elle prenait ce ton de maître que son fils et sa fille ont si bien gardé à son imitation, et si elle ne disait pas encore que nul ne devait contredire la volonté d'un Condé, elle le donnait à entendre aux Vendôme. D'autre part la reine commençait à se fatiguer des exigences de la duchesse de Chevreuse qui prétendait la dominer, demeurer à

¹ *Mémoires du cardinal de Retz.*

² *Carnets de Mazarin.*

³ *Mémoires de Retz.*

côté d'elle au palais Cardinal, lui imposer des ministres et en particulier Châteauneuf. Elle avait déjà arrêté son choix, et ce choix avait l'approbation des Condé et même du duc d'Orléans. Il s'agit de Mazarin.

Rétabli furtivement au pouvoir, Mazarin avait encouru personnellement la haine des partisans de Beaufort. C'était entre eux un point d'honneur de le haïr et même de ne pas le voir¹. Cette antipathie, jointe aux autres rivalités que, dans un si grand concours d'ambitions, il rencontrait à chaque pas, l'entretenait dans une anxiété impitoyable. Ses carnets en font foi. Dans ces notes singulières, décousues, écrites tantôt en jargon français, tantôt en italien ou en espagnol, il a consigné, comme dans un examen de conscience, ses émotions de chaque jour, et rien n'est plus instructif que cette confession des transes perpétuelles d'un ambitieux qui voit du danger dans un geste, qui se défie du silence comme d'une parole, et qui érige en certitude fâcheuse toute supposition équivoque. Ici il a peur de M. Vincent (saint Vincent de Paul) qui veut mettre en avant le Père Gondy, ou qui avertit la reine qu'elle compromet sa réputation par la galanterie. Ailleurs il a peur de Beauvais qui veut rétablir Desnoyers, là du chevalier de Jars qui veut rétablir Châteauneuf par Chevreuse. Il tremble quand la reine va au Val-de-Grâce, parce que la prieure de ce couvent est dévouée aux Vendôme, et il écrit que le Val-de-Grâce sera pour lui le val de misère. Il se rassure quand on commence à publier que Chevreuse n'est pas bien avec Sa Majesté, puis il ressent de nouvelles terreurs quand on lui dit que Chevreuse répond de l'estime et de l'affection de la reine pour Châteauneuf. Il voit avec ombrage que chacun entre chez la reine quand Sa Majesté est au lit, **et pourtant il ne devrait entrer que trois ou quatre personnes. Sa Majesté en faisant généralement des grâces fera que personne ne l'estimera.** Et d'autre part il considère que les serviteurs de Sa Majesté vont faire leur cour à ceux qui ne lui veulent pas de bien à lui, **et pourtant ils devraient venir à moi s'ils croyaient plaire à Sa Majesté, et puisqu'ils ne le font pas, il pare ou qu'ils ne sont pas de véritables serviteurs de Sa Majesté ou que Sa Majesté ne se soucie pas de moi.** D'autres fois les disgrâces qu'il a désirées lui font appréhender la sienne, parce qu'elles dénotent l'inconstance de l'affection de la reine. Il redoute enfin le peuple qu'on veut soulever contre lui en lui imputant le projet de diminuer les rentes ; il redoute surtout, et ce n'est pas la peur la moins fondée dans ce siècle de violences, ceux qui ont promis aux princes de le tuer. Quelle leçon dans ces aveux ! Si ce sont là les soucis et les dangers attachés au pouvoir, il faut plaindre et admirer l'homme de cœur qui se dévoue à servir son pays, sans intérêt personnel, dans ces terribles conditions. Mais quand au lieu de ces nobles pensées, l'histoire ne découvre trop souvent dans la vie de l'homme politique, comme dans celle de Mazarin, que l'amour de l'or et le besoin d'élever sa famille, il faut adorer la justice de la Providence qui fait de la passion une souffrance de tous les jours, et place le châtement dans la faute même.

Cependant il demeurait ministre, et c'est ici le lieu d'en dire les raisons probables. Selon les uns, il avait gagné la faveur d'Anne d'Autriche en trahissant tout bas, même avant sa mort, la volonté de Louis XIII, en se prêtant à l'annulation du testament, en promettant d'en passer par tous les actes que la reine voudrait², et il est vrai que, aussitôt qu'il eut reçu d'elle la restitution de son autorité, il lui sacrifia Chavigny qu'elle détestait. Selon d'autres, il plut à la reine parce qu'il était laborieux, et elle très-paresseuse, qu'il connaissait les

¹ *Mémoires de la Châtre.*

² La Châtre.

affaires et qu'elle les ignorait ; écrasée du fardeau de tant de sollicitations rivales, elle en remettait volontiers la charge à un homme que cette besogne inextricable n'effrayait pas¹. Cet homme d'ailleurs ne déplaisait pas au duc d'Orléans ni aux Condé ; en apparence ennemi des Vendôme, les Condé voyaient en lui un soutien de leurs prétentions ; commode aux faiblesses des grands, le duc d'Orléans trouvait en lui un trésorier complaisant qui lui fournissait d'abondantes sommes pour son jeu² ; c'était donc s'assurer Orléans et Condé que de garder Mazarin. On ajoute encore que le souvenir de Richelieu était pour quelque chose dans cette faveur, pour une opposition tout à la fois et pour une ressemblance. D'une part la reine s'était laissé dire que Mazarin était tout l'opposé de Richelieu, qu'il n'en avait ni l'inflexibilité ni cette rudesse qui ne cédait pas même au roi ; on pouvait donc compter sur ses complaisances, sur sa condescendance aux caprices personnels du souverain ; et d'autre part il avait été désigné par Richelieu lui-même et par le roi pour sa capacité éprouvée, pour son expérience dans la politique étrangère ; on se donnait, en le conservant, l'apparence de respecter encore les volontés d'un mari mort, on ne rompait pas avec un passé glorieux, on s'assurait la coopération d'un ministre instruit à faire respecter l'autorité³. Car Anne d'Autriche n'avait pas échappé à cette justice de la Providence qui met les ambitieux en contradiction avec eux mêmes. Comme toutes les oppositions qui arrivent au pouvoir, elle changeait de sentiments en changeant de condition ; elle comprenait maintenant les besoins du gouvernement dont elle n'avait su jadis que haïr les exigences ; elle sentait le danger des résistances où jusque-là elle n'avait cherché que sa propre satisfaction. Elle adoptait le système qu'elle avait combattu, parce que, après avoir préservé ses adversaires de ses propres tentatives, il était seul capable de la préserver elle-même. C'est bien la pensée qu'elle exprima plus tard sans embarras, lorsque, en regardant un portrait de Richelieu, elle disait : *Si cet homme-là vivait encore, il serait aujourd'hui plus puissant que jamais.*

Tous ces motifs sont vraisemblables, mais l'exactitude de l'histoire exige que nous pénétrions plus loin. À une époque de galanterie, comme ce dix-septième siècle, il n'y a nulle témérité à chercher dans les intrigues d'amour le secret et le ressort des événements politiques : *Les Dames, dit la bonne et vertueuse Motteville, sont d'ordinaire les premières causes des plus grands renversements des États, et les guerres qui ruinent les royaumes et les empires ne procèdent presque jamais que des effets que produisent leur beauté ou leur malice.* Ici ce serait dans les agréments personnels d'un homme, dans leur puissance sur la volonté d'une femme, qu'il faudrait chercher le mystère de l'histoire de France pendant vingt ans. Mazarin était beau, aimable, l'homme le plus agréable du monde, selon la maréchale d'Estrées ; il n'avait que quarante ans. Il n'était pas prêtre, grâce à Dieu, et quoique cardinal, il n'a jamais été dans les ordres sacrés⁴. Il n'aurait pas déplu à Anne d'Autriche. Cette passion, qui *naît d'un regard*, et *s'étend comme un feu* vorace et irrésistible, aurait consumé en un seul instant tous les souvenirs de l'ancienne inimitié. Ce qui est certain, c'est qu'on en parla dès les premiers jours de la régence, et ces propos furent une des plus

¹ Madame de Motteville.

² Madame de Motteville et la Rochefoucauld.

³ Madame de Motteville.

⁴ Une pièce de la Fronde, citée par Naudé, dans le *Mascurat*, affirme ce fait sous cette forme burlesque :

*Quoique ne soyez in sacris,
N'ayant ordres donnés ni pris.*

fréquentes inquiétudes de Mazarin. On les retrouve à chaque pas dans ses carnets : Ils espèrent pouvoir me faire grand mal avec l'invention trouvée de la galanterie... Ils vont trouver M. Vincent, et sous prétexte d'affection pour la reine, ils disent qu'elle perd sa réputation par la galanterie.... Ils disent que Beauvais a fait parler M.... sur la galanterie.... Beauvais a dit à Senecé de parler à Sa Majesté pour qu'elle ne me vit pas si souvent pour sa réputation. Ailleurs enfin, il donne ce bulletin de sa santé : La jaunisse, produit d'un suprême amour (*soverchio amore*). De son côté, la reine paraît s'être trahie elle-même par des confidences dont ses amis ne lui ont pas gardé le secret. Un jour, dans l'intimité, sous la pression d'avertissements sérieux, elle en dit assez à madame de Brienne pour autoriser bien des commentaires. Elle avoua son faible pour la personne et pour la société de son ministre, elle confessa le plaisir qu'elle avait à écouter des paroles qui n'étaient pas relatives aux affaires de l'État, et en promettant, les larmes aux yeux, de ne plus s'exposer aux mêmes dangers à l'avenir, elle justifia les soupçons pour le passé¹. Il est difficile de trancher ces questions mystérieuses, où le cynique Retz lui-même refuse de se prononcer ; et comment, en effet, s'y prend-on pour savoir exactement ces choses-là² ? Mais la galanterie espagnole d'Anne d'Autriche était connue, et les hommages bien reçus de Bellegarde et surtout du duc de Montmorency, et l'amour avoué pour le beau Buckingham³. Quand on rapproche ces circonstances de sa préférence tenace pour Mazarin, de cet attachement inflexible, plus fort que toutes les oppositions, et tous les périls de la royauté, il faut bien convenir que les apparences ne sont pas en faveur de la vertu⁴. On comprend tant de murmures, tant de propos injurieux, tant d'histoires vraies ou fausses, et enfin le reproche d'un mariage secret. Cette dernière imputation a été le moins grossier des outrages de la Fronde ; et elle est restée la tradition du Palais-Royal⁵.

La faveur de Mazarin, quelle qu'en fût la cause décisive, se déclara par la dispersion successive et rapide des Importants, et ce brusque changement eut pour occasion la colère des Condé contre la faction de Beaufort. Madame de Montbazon, la reine du parti, avait outragé la duchesse de Longueville. Elle trouvait juste ou plaisant d'attribuer une intrigue de bas étage à cette jeune femme, dont la galanterie n'en était pas encore venue à ces scandales si célèbres depuis. La princesse de Condé, mère de Longueville, voulut des excuses, et des excuses écrites et prononcées en face par la coupable. La reine le voulut aussi, et Mazarin dut négocier, comme la paix d'Allemagne, cet accommodement de salons. Triste parodie des affaires d'un grand royaume ! Le ministre allait d'un parti à l'autre, discutant les mots un à un pendant des heures entières, écrivant, effaçant selon les concessions mutuelles, et il n'arrêta qu'après plusieurs conférences le texte de la réparation. Mais Montbazon se cabra au moment

¹ *Mémoires du fils de Brienne.*

² C'est un mot de madame de Sévigné.

³ *Mémoires du cardinal de Retz* : Madame de Chevreuse m'a raconté que le seul homme qu'elle (la reine) eût aimé avec passion était le duc de Buckingham.

⁴ Cette protection aveugle est un secret que tout le monde ignore, et dont tout le monde se doute. Toute la France en parle, et toute la France n'en sait rien. Réponse d'un malheureux au cardinal de Retz, 1652.

⁵ La reine-mère, veuve de Louis XIII, a fait encore bien pis que d'aimer le cardinal Mazarin ; elle l'a épousé ; il n'était pas prêtre et n'avait pas les ordres qui pussent l'empêcher de se marier... On en connaît maintenant toutes les circonstances ; le chemin secret, qu'il prenait toutes les nuits pour l'aller trouver, est encore au Palais-Royal. (Lettres de la princesse Palatine, duchesse d'Orléans, mère du Régent, 1722.)

décisif ; en prononçant sa harangue, elle en détruisit tout l'effet ; elle prit des manières si fières et si hautes qu'elle sembla dire : Je me moque de ce que je dis. La princesse de Condé n'en fut que plus irritée, et pria la reine de ne jamais la contraindre' à se rencontrer avec cette ennemie. Montbazon croyait avoir repris l'avantage, elle voulut en triompher. A quelques jours de là, la reine se rendit avec la princesse à une collation que lui avait fait accepter la duchesse de Chevreuse. Montbazon, de son côté, prétendit y paraître auprès de sa belle-fille ; en vain on la pressa de se retirer, elle tint ferme, et ce fut la reine qui recula. Pour ne pas forcer la princesse de Condé à se trouver en face d'une personne qui lui était désagréable, la régente revint au Louvre sans avoir collationné¹. Cette audace perdit l'arrogante duchesse ; le dépit rendit de l'énergie à la reine ; elle exila madame de Montbazon. Ce fut le premier coup.

Il y eut aussitôt alarme et colère au camp de Beaufort ; le chevalier et ses amis prétendirent venger la belle des belles. On résolut d'assassiner Mazarin. Que des crimes de ce genre fussent familiers à cette noblesse, c'est ce que prouvent surabondamment tant de complots contre la vie de Richelieu, avoués par leurs auteurs ou par leurs confidents. Que Beaufort ait voulu imiter les Chalais, les Gaston d'Orléans, les comtes de Soissons, c'est ce que met hors de doute la confession de Campion, un des complices, entraîné malgré lui dans cette entreprise. Une seule circonstance atténua la culpabilité de Beaufort ; il paraît qu'il ne se portait pas de lui-même à cet assassinat, qu'il ne céda qu'aux excitations de Montbazon et de Chevreuse². Mais la résolution était prise. En vain Campion, à qui l'on citait la tyrannie de Richelieu pour lui faire peur de Mazarin, représentait qu'il n'était pas juste de punir un homme des fautes de son prédécesseur ; on n'écoutait pas ses remontrances. Désigné plus particulièrement pour tuer le cardinal ; il ne pouvait obtenir que des sursis. Il reculait chaque jour, tantôt parce que le cardinal ne devait pas sortir, tantôt parce qu'il était dans la voiture du comte d'Harcourt, et que si on le tuait dans cette compagnie, on risquait de se brouiller avec la maison de Lorraine, tantôt enfin parce qu'il était dans la voiture du duc d'Orléans, et qu'il ne fallait pas compromettre l'oncle du roi dans la complicité. Les conjurés souffrirent pendant quelque temps ces retards ; à la fin, toujours poussé par les instances de ces dames, Beaufort se résolut à attaquer Mazarin le soir quand il sortirait du Louvre³. Mais il avait compté sans le duc d'Épernon, ami de Chevreuse, qui fonda sa faveur auprès du ministre en révélant les secrets du parti. Mazarin averti ne vint pas au Louvre ce jour-là ; les conjurés, en l'attendant dans le voisinage, confirmèrent les soupçons par leur présence prolongée, et la reine, informée de la découverte, dit à madame de Motteville : **Vous verrez avant deux fois vingt-quatre heures comme je me vengerais des tours que me font ces méchants amis**. Le lendemain, Beaufort se présentant chez elle fut arrêté par Guitaut, son capitaine des gardes, et enfermé à Vincennes (le 2 septembre 1643).

¹ Madame de Motteville.

² *Mémoires de Campion* : Pendant qu'il (Beaufort) fut dans la résolution de tuer le cardinal, je remarquai toujours une répugnance intérieure, qui, si je ne me trompe, était emportée par la parole qu'il pouvait avoir donnée à ces dames.

Mémoires de la Châtre : Je dirai que, suivant la disposition des esprits de mesdames de Chevreuse et de Montbazon, ses entretiens avec le cardinal étaient pleins de froideur ou de civilités ; si bien que, si, un jour, il lui donnait lieu de se louer de lui, le lendemain il le désobligeait en lui disant qu'il le venait voir seulement par ordre de M. son père.

³ Tout ce récit n'est qu'un abrégé des *Mémoires de Campion*.

La captivité de Beaufort, comme la fuite d'un général, fut le signal de la déroute de ses partisans. Tout ce qui déplaisait à Mazarin, tout ce qui pouvait lui faire obstacle ou concurrence, disparut en quelques mois. Le duc de Vendôme, père de Beaufort, reçut ordre de quitter Paris et de se retirer à Anet ; comme il prétextait une maladie pour ne pas partir, la reine lui envoya sa litière pour lui rendre le voyage plus commode. L'évêque de Beauvais voulut s'intéresser au prisonnier ; il reprocha au prince de Condé de n'avoir pas empêché cette arrestation : *Et pourquoi, lui dit le prince, ne l'avez-vous pas empêchée vous-même ? Je l'aurais fait, répondit l'évêque, et j'aurais averti le duc, si je l'avais su.* Dès que la reine connut cette réponse naïve, elle pria l'évêque de Beauvais de retourner dans son diocèse. Les Vendôme étaient suspects de conspirer secrètement avec la noblesse, de rassembler des chevaux, de l'avoine, du fourrage, de communiquer avec Beaufort. L'évêque de Lisieux, Cospéan, leur ami, essayait d'éloigner de Mazarin quelques dames qui s'en rapprochaient. La duchesse de Chevreuse faisait mille cabales, et se vantait d'avoir à sa disposition ceux-là mêmes sur qui le ministre croyait pouvoir se reposer. Il s'en inquiétait assez vivement, comme ses carnets en témoignent¹. En conséquence, Cospéan fut prié de s'éloigner, quoiqu'il fût grand prédicateur et assez familier avec la reine pour l'appeler : ma bonne fille. On le relégua à Lisieux par un ordre général aux évêques de demeurer dans leurs diocèses et d'y vaquer à leurs devoirs spirituels. La duchesse de Chevreuse ne tarda guère d'avoir son tour. D'abord, la reine parut se souvenir vis-à-vis d'elle de l'ancienne amitié ; elle essaya de la vaincre par la douceur, de l'enchaîner par la reconnaissance ; elle l'invita à considérer combien le nouveau règne lui était plus favorable que celui du feu roi, à tenir compte et à jouir d'un repos, d'une liberté que la régence lui avait rendus, pour vivre agréablement en France. Mais elle lui fit entendre que le temps des intrigues était passé, et que son ancienne complice ne voulait plus de complots. La duchesse regimba ; elle n'avait pas l'habitude de se soumettre aux conseils avec une docilité de couvent, elle ne comprenait pas que, aux jours des représailles, il n'y eût pas une part pour chacun des défenseurs de la cause relevée. Elle répondit arrogamment. La reine n'hésita plus ; rompant avec ses souvenirs, et bravant les reproches d'inconstance ou d'égoïsme, elle exila la duchesse de Chevreuse à Tours, d'où la disgraciée se sauva à Guernesey et de là en Flandre. Avant la fin de l'année, le terrain était débarrassé autour de Mazarin ; et en décembre 1643, il était déclaré premier ministre.

Cependant, cette haute position ne suffisait pas à le rassurer. Il avait toujours sous les yeux quelques visages hostiles ; il arrivait à son oreille des bruits fâcheux, des frémissements de menaces, des nouvelles inquiétantes. Écoutons une dernière fois ces craintes qu'il se répète à lui-même, qu'il grossit en les écrivant.... *Il se tient de violents conseils contre moi, s on pense à user de poison.... Ladite dame (Montbazon) et Chevreuse plus animées que jamais, et en espérance de faire quelque chose contre moi avec le temps.... Sa Majesté a parlé avec tendresse de Beaufort au bois de Vincennes. Cela fait mauvais effet. Je vois bien que nonobstant le plus noir assassinat.... Que sa Majesté se ressouvienne du commencement.* Il s'étonne que la reine d'Angleterre voie la duchesse de Chevreuse, et reçoive la visite d'une personne qui par sa mauvaise conduite a perdu les bonnes grâces de Sa Majesté. Il a des colères violentes contre madame

¹ *Carnets de Mazarin* : Lisieux a fait des reproches à madame de la Roche-Guyon de ce qu'elle était venue me voir. Chevreuse, mille cabales. Éloigner Chevreuse qui se vante de disposer de la Châtre et de d'Épernon.

de Nemours, fille de Vendôme, il s'indigne de la lenteur qu'on met à la chasser de Paris. Il n'est pas besoin de procéder froidement à l'affaire de madame de Nemours et d'écouter les propos des dames. A la compassion que Sa Majesté est tenue d'avoir pour l'État doivent céder toutes les autres. Enfin, il n'aime pas madame de Hautefort, et il en presse l'expulsion.

Cette demoiselle, autrefois amie de Louis XIII et également célèbre par cet amour et par sa vertu sans soupçons, était revenue à la cour par l'établissement de la régence. Selon madame de Motteville, elle parlait mal du cardinal. Selon Mazarin, elle parlait au désavantage de Sa Majesté et cabalait continuellement. Que disait-elle donc ? Était-elle de ceux qui répétaient le reproche de galanterie, et accusaient ensemble le cardinal et la reine ? Ou bien soutenait-elle les amis du passé et les adversaires de la nouvelle puissance ? Ce fut au moins pour un acte de fidélité aux anciens qu'elle succomba. Mazarin avait écrit sur son carnet : Madame de Hautefort cabale continuellement, donner ordre à ce qu'elle parte. La reine exécuta cet arrêt. Un soir, au coucher de la reine, madame de Hautefort insistait pour une grâce en faveur d'un vieux gentilhomme ; n'obtenant pas de réponse, elle réitéra sa demande, et l'appuya comme d'un reproche en disant qu'on ne devait jamais oublier ses anciens domestiques. La reine, colère et quinteuse comme tous les caractères faibles, sentit vivement cette parole ; elle se jeta dans son lit, fit fermer le rideau et signifia qu'elle ne voulait plus rien entendre. Le lendemain elle commanda à madame de Hautefort de s'éloigner pour toujours de sa personne. Vainement madame de Longueville essaya d'intervenir, et montra de la commisération pour l'exilée. La fille de la princesse de Condé faillit encourir la disgrâce de la reine pour cette indiscretion¹. On dut savoir désormais qu'il n'était plus prudent, ni même permis, de s'attaquer à Mazarin.

Il était si bien vainqueur et maître, que ses adversaires les plus maltraités reconnurent leur défaite en changeant de tactique vis-à-vis de lui. Au lieu de le combattre, on travailla désormais à le gagner ; en lui offrant des transactions, on l'habitua à se voir traiter d'égal à égal. Les Vendôme commencèrent, et lui révélèrent par leurs avances à quelle hauteur il pouvait porter ses prétentions. L'espoir d'élever sa famille au rang des princes, s'il ne l'avait pas déjà conçu de lui-même, lui fut inspiré par l'empressement des vaincus à acheter de sa faveur leur rétablissement. Dès cette année (1644), le maréchal d'Estrées, la duchesse de Vendôme, madame de Nemours, sa fille, lui proposèrent une alliance de famille avec eux, le mariage d'une de ses nièces avec le duc de Mercœur. Il accorderait la liberté à Beaufort ; Beaufort, pour garantie de sa gratitude et de sa docilité, se retirerait à Malte, et toute la maison de Vendôme aurait pour son nouvel allié une fidélité et une affection indissoluble². La tentation était séduisante. Mazarin se sentit assez fort pour y résister. Il refusa, soit qu'il ne crût pas à la sincérité des Vendôme dont il voyait avec ombrage les négociations auprès de la maison de Condé, soit qu'il lui plût davantage de se montrer indifférent à de pareilles alliances, ou de mettre plus de prix à ses bonnes grâces en les faisant attendre. Mais il était averti de ce qu'il pouvait oser ; il ajournait, par cet art de patience qui est tout lui-même, un résultat auquel le temps donnerait plus d'à-propos, comme la suite le fit bien voir. Ce mariage, repoussé en 1644, s'accomplira en 1651, et sera la base de la fortune inouïe où sont montés tous ces Mazarins.

¹ Madame de Motteville.

² C'est le style de Mazarin ; 5e et 6e carnets relatifs aux premiers mois de 1644.

Premier ministre, il concentra toute l'autorité entre ses mains. Il séquestra la reine pour lui seul. Il prit l'habitude de venir tous les soirs chez elle en comité secret, et cette conférence où se traitaient les affaires publiques *et d'autres choses*¹, fut appelée le petit conseil. Il choisit à son gré ses subalternes, ses auxiliaires, dans un monde dont il était sûr. Il força Chavigny à vendre définitivement sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères au comte de Brienne, et le comte de Brienne vendit à Duplessis-Guénégaud sa charge de secrétaire d'État de la maison du roi. Depuis que Desnoyers avait déplu à Louis XIII, Letellier avait, par commission, le soin de la guerre. *C'était un esprit net, facile, capable ; sous des apparences de modération il n'a jamais prétendu à la première place, pour occuper sûrement la seconde*². Letellier, à ce titre, était l'homme de Mazarin. Après l'avoir soutenu contre tous les efforts de Desnoyers, au milieu du tumulte des Importants, le premier ministre voulut l'établir définitivement dans la charge dont il exerçait les fonctions. On composa avec Desnoyers ; on lui promit en retour de sa démission 100.000 livres, et la reine donna d'avance cette somme à Letellier pour achever l'opération. Mais la négociation trama un peu. Desnoyers, avant de prononcer le mot décisif, tergiversait, passait d'une proposition à une autre ; en dernier lieu il demandait pour récompense un archevêché en commende. On le lui refusait, et il ajournait à son tour l'effet de sa promesse. Pendant toutes ces lenteurs Desnoyers mourut. On n'avait plus besoin de sa démission, Letellier eut la charge de ministre sans la payer, et garda les 100.000 livres qu'il avait reçues de la reine³.

Aux finances, il fallait un nom qui éloignât les soupçons de favoritisme, et un agent fertile en expédients et commode aux besoins de Mazarin. La surintendance fut donnée pour la montre à Bailleul et à d'Avaux. Mais Bailleul entendait ne rien faire ; d'Avaux était déjà désigné pour aller représenter la France au congrès de Munster. Si cet homme, ami du faste et vanté par Voiture pour ses constructions magnifiques, pouvait se livrer avec ardeur aux opérations d'argent, son absence devait le rendre inutile, et un suppléant devenait nécessaire. Le premier ministre introduisit donc dans l'administration des finances, au-dessous des deux surintendants, et avec le titre plus modeste de contrôleur général, Emery Particelli, qui prit sur lui toute la besogne. Emery était un étranger, un Italien comme Mazarin, sans autre appui que la bonne volonté de son protecteur, engagé pour maintenir sa fortune, à ne pas contrarier, à ne pas trahir la fortune de celui dont il procédait, et rivé par ces conditions impérieuses à la fidélité et au dévouement. Ne semble-t-il pas qu'on entrevoie déjà ici, quoique dans un ordre de pensées moins hautes, le système et le calcul de Louis XIV dans le choix de ses ministres ?

Il existait jusque-là un conseil de conscience qui donnait son avis sur la collation des bénéfices ecclésiastiques. C'était un frein aux abus que la puissance royale pouvait se permettre, dans l'exercice du droit de disposer des charges d'âmes et des biens de l'Église qu'elle tenait du concordat de 1516. Mais ce droit lui-même était une violente tentation pour le pouvoir qui en était investi. Il ne s'agissait pas seulement de nommer les évêques et les abbés, et, par cette intervention dans le gouvernement ecclésiastique, de faire sentir au Saint-Siège et au clergé la pression de l'autorité temporelle. L'usage avait prévalu d'attribuer les revenus d'un évêché, d'un monastère, à un titulaire extérieur qui ne pouvait remplir les

¹ Voir les *Mémoires de Brienne* cités plus haut.

² *Mémoires de la Rochefoucauld*.

³ *Mémoires de Montglat*.

fonctions de son titre, mais qui était toujours apte à en percevoir la rente, tandis que les soins du ministère étaient remis à un clerc à peine rémunéré suffisamment pour vivre. On donnait, dans ces conditions, un évêché à un militaire, une abbaye à un magistrat ou à un docteur dans l'une des quatre facultés. On accumulait plusieurs bénéfices sur une même tête pour arrondir une fortune, ou l'on partageait entre plusieurs la rente d'un même bénéfice pour multiplier les satisfaits. Assurément ce n'était pas à un pareil emploi que les fondateurs des Églises avaient dans l'origine destiné leurs dons ; mais cet emploi était une ressource pour payer des services de toute sorte, pour acheter ou conserver des amis, et un moyen d'administration très-efficace dans un temps où les revenus de l'État ne rentraient pas avec une grande régularité, ni une abondance égale à tous les besoins et à toutes les cupidités. Comment Mazarin n'aurait-il pas été avide de concentrer ce pouvoir dans ses mains, et d'en tirer pour lui-même tous les profits ? La régente plus scrupuleuse, dans les premiers jours de son pouvoir, avait voulu ne pas livrer l'Église au hasard de toutes les ambitions ; elle avait restreint sa liberté de choisir en la subordonnant à un conseil de conscience. Vincent de Paul était à la tête de ce conseil. Ce nom vénéré, tout seul, en garantissant des choix meilleurs, était l'effroi d'es hommes d'argent. *Homme tout d'une pièce*, comme l'appelle madame de Motteville, il s'inquiétait peu de gagner les bonnes grâces des gens de la cour dont il ne connaissait pas même les manières, et les gens de la cour tournaient en ridicule son humilité, sa pénitence, sa simplicité évangélique, toutes habitudes contraires à l'intérêt, aux vanités, aux concupiscences, qui règnent dans ces régions. Mazarin aspirait à disposer seul des bénéfices, et les courtisans attendaient plus de ses faveurs calculées que de la conscience inflexible du Père Vincent. La lutte fut moins difficile que contre les Importants ; la cour était cette fois d'accord pour appuyer le premier ministre ; le conseil de conscience fut peu à peu annulé, puis aboli...¹ Mazarin éconduisit Vincent de Paul ; il demeura libre de disposer des biens de l'Église comme des finances de l'État, pour lui d'abord, pour ses amis, pour ses ennemis réconciliés ou à gagner. Ce n'est pas le calomnier que d'affirmer qu'il se fit la part bonne, puisque, à sa mort, nous le trouverons investi de deux évêchés et de vingt-deux abbayes.

En attendant, son triomphe sur les Importants fut complet, et parut confirmé par l'adhésion ou le silence de toutes les classes. Des apparences avantageuses parlaient favorablement pour lui. Pas de rigueur dans l'exercice de son autorité, car l'emprisonnement de Beaufort n'était que justice après une tentative de meurtre ; beaucoup de promesses qui faisaient naître beaucoup d'espérances ; le temps n'avait pas encore dissipé ce mirage qui a dans le commencement ébloui tant de regards. Point de morgue dans sa personne, point de cette arrogance de parvenu qui écarte les anciens égaux et suscite l'aversion en prétendant commander le respect. Ce témoignage lui est rendu par le plus impatient, le plus

¹ Madame de Motteville. — *La reine cependant continua de consulter de temps en temps le P. Vincent sur le choix des évêques*. Cette indication concilie le témoignage de madame de Motteville qui affirme l'abolition du conseil, et celui d'Abelly qui affirme que Vincent de Paul exerça ces fonctions pendant dix ans. Aussi bien Abelly reconnaît que Mazarin rendait ce conseil inutile : *Comme il n'y avait pas a jour réglé pour tenir ce conseil, et que cela dépendait de la volonté a et du loisir de ce premier ministre, lequel en était souvent empêché par d'autres grands emplois, il arrivait que Son Éminence disposait, sous le bon plaisir de la reine, des abbayes et même des évêchés qui venaient à vacquer, et lorsqu'il n'y trouvait aucune difficulté qu'il crût avoir besoin d'être résolu dans le conseil*. Abelly, liv. II, ch. dernier, section 3.

acharné, le plus dangereux de ses adversaires. On se croyait bien obligé au ministre de ce qu'il n'envoyait pas chaque semaine quelqu'un en prison. L'accès était tout à fait libre, les audiences étaient aisées, l'on dînait chez lui comme avec un particulier. Le parlement, délivré du cardinal de Richelieu qui l'avait tenu fort bas, s'imaginait que le siècle d'or serait celui d'un ministre qui leur disait tous les jours que la reine ne voulait se conduire que par leurs conseils. Le clergé qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchait aux autres sous le nom d'obéissance¹. Voilà comment tout le monde se trouva un en instant Mazarin.

Les Importants s'étaient évanouis en quelques mois, faute de chefs capables, par l'effet de leurs rivalités, et surtout parce que leur égoïsme princier ou nobiliaire, en les isolant de toutes les autres classes de la société, les avait réduits à leur propre faiblesse. Mais l'esprit qui les avait animés durait toujours ; l'ardeur et l'espoir de faire leurs affaires devait se réveiller à la première occasion. Ils croiront la trouver dans la Fronde ; ils reviendront avec quelques chances de succès de plus, les armes à la main, et unissant leurs intérêts à ceux de la magistrature et de la bourgeoisie. Vaincus de nouveau, réduits à la soumission pendant un demi-siècle, ils ne désespéreront pas encore ; ils se transformeront vers la fin du règne, et sous des noms plus honorables, avec des intentions moins étroites, mais encore personnelles, ils reparaîtront dans les amis du duc de Bourgogne.

¹ C'est Retz qui parle. Est-ce pour protester contre ce servilisme du clergé qu'il a été lui-même plus tard le plus insoumis et le plus rebelle des ecclésiastiques ? Ou croit-il que la sédition, la conspiration, la complicité avec les assassins, soit l'exemple que le clergé doit donner au monde ?

CHAPITRE II

Les dernières années de la guerre de Trente ans. - Les victoires, la littérature, les mœurs pendant cette époque

I. — Débuts du grand Condé : Rocroi, Fribourg, Nordlingen ; prise de Dunkerque. - Expédition de Toscane. - Traité Masaniello et le duc de Guise à Naples.

Le ministère de Mazarin est un composé de grandeur et de petitesse, d'éclat au dehors et de misère au dedans, où le mal réel domine le bien, mais où la vanité française, toujours éprise de la gloire des batailles, est encore prête à déclarer que la prospérité l'emporte sur les douleurs. Les ornements du cadre font négliger le tableau. Entre le début et la fin, entre les victoires de Condé et celles de Turenne, entre le traité de Westphalie et celui des Pyrénées, le milieu de cette histoire, c'est-à-dire la guerre civile avec ses causes et ses conséquences prolongées, les fautes du ministre et de ses adversaires, la ruine de l'État et les souffrances des populations, ne sont qu'un épisode importun qui fatigue l'impatience et qu'on traverse à la hâte, parce qu'on sent qu'il attristerait le regard. Il importe cependant de tout dire, de remettre à leur place les choses et les hommes, de les présenter non pas tels qu'on les désire, mais tels qu'ils ont été, de faire à chacun sa part légitime, même à la gloire, d'en pénétrer les secrets, d'en dénoncer les moyens quand ils sont coupables, aussi bien que d'en célébrer les succès quand ils sont constants. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les pages qui vont suivre. Mais ce respect de la vérité nous oblige à commencer par la gloire : la chronologie le veut ainsi. Les premières années, les premiers jours même de Louis XIV furent brillants ; de grands avantages remportés au dehors consacrèrent la prépondérance de la France ; et le retentissement de ces triomphes couvre pour quelque temps dans l'histoire, comme aux yeux des contemporains, les embarras domestiques qui devaient en affaiblir et en compromettre l'effet.

Richelieu avait laissé partout la victoire, mais aussi la guerre inachevée. La France avait encore à combattre l'Espagne et l'Autriche sur tous les points où elle rencontrait l'influence ou les provinces de ces deux gouvernements ; aux Pays-

Bas, en Italie et en Allemagne, au delà des Pyrénées. La guerre de Catalogne continuait la conquête du Roussillon ; la guerre des Pays-Bas confirmait l'acquisition de l'Artois et déterminait l'indépendance de la Hollande ; la lutte en Italie entretenait la bonne volonté des ducs de Savoie et des petits princes voisins contre les maîtres du Milanais et des ports de Toscane ; en Allemagne enfin, dans le bassin du Rhin, l'ancienne armée de Bernard de Weimar, devenue Française, continuait de disputer à l'Autriche l'alliance et les ressources de la Bavière, tandis que les Suédois, avant-garde infatigable sous le commandement de Torstenson, tenaient en échec la Saxe et les provinces héréditaires des princes de Habsbourg.

Les Espagnols, déterminés à réparer leurs pertes, calculèrent, dit-on, les conséquences probables de la mort de Louis XIII ; ils essayèrent de renouveler l'invasion qui avait failli leur réussir par la prise de Corbie ; ils entrèrent en Champagne et assiégèrent Rocroi (mai 1643). L'armée de Flandre eut ordre de leur tenir tête. Le duc d'Enghien, Louis de Bourbon, fils aîné du prince de Condé, la commandait. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, plus connu jusqu'alors à l'hôtel de Rambouillet et dans les intrigues de galanterie que sur les champs de bataille. Il allait devenir le héros du siècle et le grand Condé. Le duc d'Enghien avait l'assurance et l'emportement naturel à son âge, toujours bien placé dans un général français. **Il n'était pas beau, mais ses yeux étaient bleus et vifs, et son regard fier.** Sa bouche trop large et ses dents trop saillantes lui donnaient un aspect disgracieux, **mais il y avait dans toute sa physionomie quelque chose de grand, tirant à la ressemblance de l'aigle¹.** Il était l'intrépidité incarnée ; **c'eût été un blasphème,** disait plus tard un de ses rivaux politiques, **que de prétendre qu'il y eût au monde un homme plus brave que le grand Gustave ou Monsieur le Prince².** Par là il enlevait toute une armée ; pour les jeunes officiers il n'était pas de spectacle plus désiré et plus entraînant que de voir le grand Condé l'épée à la main³. Par là, comme a dit Bossuet, **il jeta d'abord une si vive lumière que l'envie n'osait l'attaquer,** que personne même n'osait examiner la valeur réelle de ses talents, que la cour trouva *un peu violent* le parallèle établi entre lui et Turenne⁴, et qu'il fallut un esprit libertin pour se risquer à demander s'il n'était pas encore *plus soldat que capitaine⁵.*

Le maréchal de Lhopital, qui lui avait été donné pour conseil, et véritable chef de l'armée dans la pensée du gouvernement, avait reçu des ordres de prudence qui convenaient à sa vieillesse, et d'ailleurs conformes aux difficultés que présentait l'armée ennemie plus nombreuse et **composée de ces vieilles bandes qu'on n'avait pu vaincre jusqu'alors.** Mais l'ardeur du duc d'Enghien passait par-dessus le danger. Il attendait la victoire de l'audace même de l'entreprise, de l'étonnement de l'ennemi jeté subitement hors des règles de sa tactique. Il se trouvait d'ailleurs, à côté de lui, un autre brave à qui la circonspection n'allait pas. Gassion, fils d'un président au parlement de Pau, soldat de fortune, était un de ces téméraires bouillants, qui depuis furent tant à la mode, élevé par ce mérite au grade de maréchal de camp, et destiné à mourir en soldat en arrachant un pieu d'une palissade. Ce fut à lui que le duc d'Enghien confia son projet ; selon d'autres témoignages, ce fut Gassion qui l'inspira au duc d'Enghien

¹ Madame de Motteville.

² Le cardinal de Retz.

³ Villars. Voir ses *Mémoires*.

⁴ Madame de Sévigné, 25 avril 1687.

⁵ Bussy-Rabutin, petits vers à la louange du grand Condé.

; au moins il n'a pas craint de s'en faire honneur plus tard, et d'en reprocher l'oubli au vainqueur de Rocroi¹. Quoi qu'il en soit de cette querelle, Enghien et Gassion déterminèrent L'hospital à reconnaître qu'il fallait combattre, et le 19 mai 1643, cinq jours après la mort de Louis XIII, la victoire les justifia. Ni le nombre des ennemis, ni l'habileté de Francisco de Melba, ni la froide énergie du comte de Fuentes qu'on voyait porté dans sa chaise, ni la solidité de cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, ni les secours de Beck arrivant avec sa cavalerie toute fraîche, ne purent tenir contre la fougue du chef français et de ses soldats emportés par son exemple et par la pensée du besoin pressant de l'État. Il fallut que l'Espagne cédât. Huit mille hommes de ses vieux bataillons étaient couchés par terre, et parmi eux le comte de Fuentes ; sept mille étaient pris ; drapeaux, étendards, canons et bagages, tout restait aux mains du vainqueur. Rarement une victoire avait été aussi complète. Les conséquences en furent rapides, et semblèrent se faire sentir sur tous les points où la guerre s'agitait. Rocroi délivré, le duc d'Enghien se précipita à travers le pays ennemi, et reportant l'invasion chez l'agresseur, malgré la vigilance de Beck, il investit Thionville dont il était maître le 8 août. Bientôt son beau-frère, le duc de Brézé, battait les Espagnols sur mer (5 septembre), et à quelques semaines de là, le général de l'armée d'Allemagne avait son tour d'héroïsme. Le duc de Guébriant payait de sa vie une conquête longtemps disputée. Il emportait Rotweill, et cinq jours après il mourait de ses blessures (19, 25 novembre). L'acclamation fut unanime aux armées et dans toute la France. Là on célébra Rocroi délivré, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à sa honte, la régence affermie, la France en repos, et un règne, qui devait être si beau, commencé par un si heureux présage². Le duc d'Enghien, encore modeste, eut le bon esprit de ne pas garder pour lui seul cette admiration. Il fit donner à Gassion le bâton de maréchal de France, reconnaissant par là l'heureux conseil ou l'énergique concours qu'il en avait reçu.

A ces exploits français correspondaient les ravages de Torstenson en Bohême et en Moravie, suite naturelle de sa victoire de Leipsick, cette marche rapide, et en apparence indécise, à travers toute l'Allemagne, et cette invasion subite en Holstein et en Jutland pour arrêter les effets de la réconciliation de l'empereur avec le roi de Danemark³. Mais les impériaux ne manquaient pas non plus d'audace et de talents, et leurs ressources n'étaient pas épuisées. Le vigilant Mercy, Jean de Werth, le hardi partisan dont les Parisiens avaient eu si grand-peur, le duc de Lorraine qui servait l'empereur pour rentrer dans ses États, crurent réparer en quelques heures les pertes de toute une année. Ils attaquèrent l'armée française d'Allemagne, dans une bonne conjoncture, le lendemain de la mort de Guébriant (25 novembre 1643), lorsque le nouveau général, Rantzau, soit négligence, soit faute de temps, n'avait rien préparé pour la résistance. Ils eurent à Deutlingen une sorte de revanche de Rocroi. Rantzau fut pris avec ses

¹ Dans la campagne de 1646, Condé envoya un ordre à Cassies, celui-ci voulut y changer quelque chose. *J'en sais plus que vous*, lui dit Condé, *et je vous apprendrai l'obéissance comme au dernier goujat de l'armée*. Gassion lui répondit que, dans son malheur, il était au moins heureux que le prince ne pût lui ôter l'honneur de la bataille de Rocroi, sa première victoire. (*Mémoires de Monglat*.)

² Nous aurions bien voulu ne rien emprunter à cette fameuse narration de la bataille de Rocroi, afin de ne pas dénaturer ces merveilles d'éloquence. Mais dès qu'il s'agit de ces souvenirs, la mémoire entraîne la volonté ; les pensées, les tours de style, les mois de Bossuet se pressent sous la plume en si grand nombre, et réclament leur place d'un ton si impérieux, qu'on est impuissant à les écarter.

³ L'Art de vérifier les dates fixe à l'année 1643 ces opérations de Torstenson.

lieutenants, six mille soldats, ses canons et ses bagages ; l'armée weimarienne, réduite à cinq mille hommes, repassa le Rhin en désordre. Il importait d'amortir l'effet de ce désastre, et de ne pas laisser s'affermir l'assurance de l'ennemi. Turenne, rappelé d'Italie, fut chargé de reconstituer l'armée d'Allemagne, et l'on commença, dès le printemps, la campagne de 1644. Les princes y parurent au premier rang, même le frère de Louis XIII. Gaston d'Orléans, le héros bouffon de Castelnaudary, devait, comme les autres, apporter sa part à l'illustration de la minorité de son neveu. Il commandait l'armée de Flandre, il assiégea Gravelines. L'entreprise avait toujours paru difficile à Richelieu. **Ce grand ministre d'État, un des plus hardis hommes du monde dans ses desseins, n'avait jamais osé former celui d'attaquer cette place**¹. Ainsi parle la fille de Gaston qui n'avait pas l'habitude de flatter son père. Il y fallut quarante-huit jours de siège, quatre assauts meurtriers, une grande perte d'hommes, mais la ville se rendit le 28 juillet, et Gaston d'Orléans reçut l'éloge d'avoir effacé Gaston de Foix². Après cette flatterie, quel enthousiasme le duc d'Enghien ne devait-il pas soulever ? Nommé cette année au commandement de l'armée d'Allemagne, le vainqueur de Rocroi réparait magnifiquement le désastre de Deutlingen. Avec les troupes rassemblées par Turenne et l'assistance de ce général, il passa le Rhin, et courut à la poursuite de Mercy. Le Bavaois venait de reprendre Fribourg ; il s'y était fortifié avec tout l'art d'un capitaine consommé et tout l'avantage que donnait la disposition des lieux. **Ce n'est pas seulement des hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravines et des précipices d'un côté, et de l'autre un bois impénétrable dont le fond est un marais ; et, derrière des ruisseaux, de prodigieux retranchements ; ce sont partout des forts élevés et des forêts abattues qui traversent des chemins affreux, et au dedans c'est Mercy avec ses braves Bavaois.** A la vue de ces formidables obstacles, Turenne est d'avis d'éviter une attaque inutile, Turenne qui aime le soldat, qui respecte son sang, qui ne veut le sacrifier au moins que pour une gloire profitable. Le duc d'Enghien a d'autres calculs sur la vie humaine, il voit de plus grands dommages dans la lenteur, il compte sur la rapidité pour renverser les remparts les plus solides. Il attaque aussitôt ; en huit jours il livre quatre batailles. En vain ses troupes se rebutent, et sont près de l'abandonner. Il sait le secret de leur rendre du cœur. Il s'avance à pied vers les retranchements, il y jette son bâton de commandement, et s'élançe pour le reprendre. **Son ardeur entraîne tout avec elle. Mercy voit sa perte assurée, ses meilleurs régiments sont défaits ; la nuit sauve les restes de son armée** (5 août 1644). Ni les pluies, ni les refuges trouvés dans les montagnes ne déroberont au héros français les débris des forces ennemies. **Tout s'ébranle, Philipsbourg est aux abois en dix jours** (9 septembre), **Vorms, Spire, Mayence** (17 septembre), **Landau, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes. Mercy ne peut les défendre et ne paraît plus devant son vainqueur**³.

Les impériaux avaient reçu la même leçon que les Espagnols, et du même maître. Leur cause n'était pas plus heureuse dans le nord. En Danemark, Torstenson éludait tous les efforts de Gallas ; le roi Christian IV, blessé dans une première bataille navale contre les Suédois, perdait toute sa flotte dans la seconde. La France triomphait par elle-même et par ses alliés. Tant de succès

¹ *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

² Voir plus bas les vers de Voiture.

³ Encore du Bossuet. Mais que pouvions-nous mettre à la place de cette fougue oratoire, qui était encore, après quarante ans, l'écho éloquent des admirations contemporaines ?

donnaient à la cour une grande disposition pour les plaisirs, à tous une grande espérance de la paix, et aussi permettait à l'esprit dominateur des Condé de se produire à la faveur de l'applaudissement universel. Si ce n'était encore le duc d'Enghien, c'était déjà sa sœur, la jeune duchesse de Longueville. Par cette prétention, chère aux collatéraux, que le bien d'un membre de la famille appartient à tous, elle se prévalait des succès de son frère comme de son mérite propre. Habitée aux hommages que sa beauté évoquait à chaque pas, elle aspirait maintenant à l'importance politique. Mazarin la surveillait de près : *ladite dame, écrit-il¹, fait vanité de mépriser la cour, de haïr la faveur, de mépriser tout ce qu'elle ne voit pas à ses pieds. Elle a tout pouvoir sur son frère. Elle voudrait voir son frère dominer et disposer de toutes les grâces. C'est une dame très-dissimulée. Elle reçoit toutes les déférences et grâces comme lui étant dues, elle aime la galanterie plus pour acquérir des serviteurs à son frère que pour aucun mal. Elle insinue à son frère des tons hauts, auxquels il est d'ailleurs naturellement porté ; elle ne tient pas compte de sa mère parce qu'elle la croit trop attachée à la cour ; elle croit avec son frère que toutes les grâces accordées à sa personne lui sont dues. La suite n'a que trop démontré la vérité de ces accusations ; mais à ce moment même tout conspirait à entretenir, à justifier l'enivrement. La campagne de 1645 allait donner de nouveaux titres à cette arrogance. On eût dit vraiment que toute capacité était condamnée à s'incliner devant la supériorité du duc d'Enghien ; les talents les plus illustres avaient à propos des malheurs pour mieux faire éclater la fidélité de sa fortune.*

Turenne était demeuré en Allemagne, après la défaite de Mercy, avec le soin obscur et laborieux de conserver une armée pendant l'hiver et en pays ennemi, une armée mal payée et mécontente, mal disciplinée comme les recrues de cette époque, et étrangère au sentiment national qui absorbe les volontés des individus dans l'amour de la patrie. Il ne pouvait retenir tous les déserteurs, parce qu'il ne pouvait payer tout le monde, et quoiqu'il s'imposât de grands sacrifices personnels pour cet objet, il échouait auprès de ceux que ses libéralités n'atteignaient pas. Il n'en était pas moins nécessaire de tenir tête à l'ennemi. Quoique Torstenson eût reparu en Bohême² dès les premiers jours de l'année, et qu'il menaçât Vienne elle-même, Mercy avait rétabli ses forces dans l'Allemagne centrale, et menaçait la Franconie. Turenne manœuvrait pour s'opposer à sa marche ; il fut surpris à Marienthal (15 mai 1645), par des troupes supérieures en nombre. Il déploya dans ce danger l'habileté savante qui est restée l'école de tant d'hommes de guerre. Il avait déjà enfoncé la cavalerie des impériaux, encloué leurs canons et enlevé douze drapeaux, quand- son infanterie mal commandée, et prise d'effroi, lâcha pied. Il ne pouvait plus garder le champ de bataille ; il mit tous ses efforts à se retirer en bon ordre et à sauver le reste de ses troupes ; mais il était vaincu. Quelle favorable occasion pour le duc d'Enghien ! S'il revenait à temps pour réparer ce malheur, il affirmait sa supériorité sur Turenne en le vengeant. Il accourut sans retard *portant à son ordinaire la terreur et l'effroi en Allemagne³* ; il atteignit Mercy près de Nordlingen, nom célèbre et triste pour les alliés de la France ; onze ans plus tôt, dans ce même lieu, les Suédois battus par les impériaux, avaient subi la perte de leurs meilleurs soldats, la défection de l'électeur de Saxe et le rétablissement de la domination autrichienne dans l'empire. Le duc d'Enghien changea ces

¹ Mazarin, VIe carnet, dernier mois de 1644.

² Bataille de Jankowitz, février 1645.

³ Madame de Motteville.

souvenirs en titre de gloire (3 août 1645). Il porta à Mercy le dernier coup. L'opiniâtreté bavaroise se brisa contre l'opiniâtreté française également sanglante. Le triomphe longtemps incertain fut assuré par la fermeté de Turenne à l'aile gauche. Mercy et quatre mille de ses soldats restèrent couchés par terre. Beaucoup de Français y avaient péri, et quand la nouvelle de la victoire arriva en France, Mazarin crut pouvoir contredire la joie de la reine en comptant devant elle le nombre de ceux que la France avait à regretter. Mais qu'importait ce prix du succès devant ses conséquences ? Il ne restait de Mercy qu'un tombeau et une épitaphe glorieuse¹. Le duc d'Enghien avait immédiatement occupé Nordlingen, Wimpfen et les places voisines. La Bavière, découverte et épuisée, n'était plus un rempart pour l'Autriche. D'autre Part, en Catalogne, Roses et Balaguer étaient rendus. Ailleurs encore la diplomatie avait secondé l'action des armes. Le Danemark avait accepté de la Suède les conditions dictées par la France ; il perdait trois provinces et plusieurs îles². L'électeur de Saxe, se déclarant neutre, retirait ses secours à l'empereur. L'Espagne, après de longs refus, avait consenti au rétablissement de l'électeur de Trèves, et le congrès de Westphalie avait enfin commencé ses opérations. Turenne termina la campagne en reconduisant triomphalement l'électeur de Trèves dans sa capitale. Ce prince³, longtemps en butte à la mauvaise volonté des grandes puissances et aux hostilités de son chapitre, ne voulut rentrer chez lui qu'en bravant ses ennemis. Il reparut entouré des troupes de Turenne, congédia la garnison espagnole et logea les Français dans ses murs. On l'avait arrêté en haine de la France ; il fit de son rétablissement une insulte à l'Autriche et à l'Espagne, et un signe de la supériorité française.

Cette prospérité se maintint en 1646. Un nouvel ennemi ajouté aux autres par une rancune de Mazarin, devait, par sa défaite, contribuer à l'affermissement du ministre. Le pape Innocent X, élu en 1644, malgré l'exclusion de la France, était peu favorable aux intérêts personnels et à la politique de Mazarin. Il avait refusé l'extradition de quelques complices de Beaufort réfugiés à Rome, quoique le cardinal prétendit intéresser tout le sacré collège à un attentat contre sa personne⁴. Il disgraciait les Barberins, amis de la France, leur reprochant, entre autres griefs, de ne pas rendre un compte exact des deniers de la chambre apostolique ; il leur contestait le droit de se réfugier au delà des Alpes, et signifiait à tous les cardinaux qu'ils eussent à résider à Rome. Au congrès de Westphalie son nonce manifestait une préférence calculée pour l'Autriche et pour l'Espagne ; l'alliance des Français avec les Suédois, et d'autres États protestants, leur donnait en effet l'apparence d'être moins dévoués à la religion catholique que les princes de Habsbourg. Mazarin rendit guerre pour guerre. La bulle contre les Barberins l'aurait contraint lui-même à quitter le pouvoir pour conserver son chapeau ; il la fit déclarer nulle par le parlement⁵. L'espoir de la protection espagnole enhardissait le pape ; Mazarin voulut lui montrer l'impuissance des Espagnols même en Italie. Il se proposa d'occuper en Toscane la pointe de terre où se trouvaient Porto-Ercole, Monte-Argentato, le fort de Telamone, la ville d'Orbitello. Ces postes avancés, à une journée de Rome, tiendraient Innocent X

¹ *Sta, viator, heroem calcas*, épitaphe de Mercy, près du champ de bataille de Nordlingen.

² Paix de Bromsebro (13 août 1645).

³ Christophe de Soettern, arrêté par les Espagnols en 1635 et détenu en Autriche pendant dix ans.

⁴ *Lettres de Mazarin*, 1645.

⁵ *Mémoires d'Omer Talon*.

en échec, et enlèveraient aux Espagnols leur meilleure communication entre Naples et le Milanais¹. Mazarin diminua les autres armées pour fortifier les troupes d'Italie ; et retrancha d'autres dépenses pour suffire à un grand armement maritime². Pendant que le duc d'Orléans avec le duc d'Enghien sous ses ordres, allait commander en Flandre, le prince Thomas de Savoie fut chargé d'assiéger Orbitello, et le duc de Brézé, avec une bonne flotte, dut assurer l'opération.

Le début de la campagne trompa les calculs de Mazarin. La flotte espagnole venue au secours d'Orbitello était déjà vaincue, quand le duc de Brézé fut tué d'un coup de canon (14 juin) ; la mort de l'amiral changea la victoire ; une armée espagnole, favorisée dans sa marche par le pape, se présenta devant la ville. Orbitello fut délivré. On se réjouit fort à Rome de ce résultat, on en fit des railleries cruelles contre l'agresseur. Le contre-coup de l'entreprise manquée parut se faire sentir en Flandre. Les ducs d'Orléans et d'Enghien se plaignaient de n'avoir pas à leur disposition toutes les ressources nécessaires ; ils murmuraient contre l'imprévoyance du ministre, et de là, nous dit-on, l'origine de leur mépris pour son incapacité³. Mais en dépit de leur mauvaise humeur, ils le servirent efficacement par leur bravoure et leurs talents. Ils assiégèrent Courtrai défendu à la fois par les Espagnols et par le duc de Lorraine, repoussèrent toutes les sorties, offrirent une bataille rangée qui fut refusée, et prirent la ville au moment où ils n'avaient plus eux-mêmes ni boulets ni poudre (23 juin). Bientôt le duc d'Enghien, resté seul, crut le siège de Dunkerque digne de lui et de ses autres exploits. Dunkerque servait de boulevard à la Flandre. Ses habitants étaient autant de matelots ou d'armateurs, corsaires intrépides dont souffraient à la fois la France et la Hollande. **Tous nos havres en étaient comme assiégés⁴ ; ce nid de pirates obligeait les Hollandais au commencement du printemps d'envoyer sur leur rade une escadre de vaisseaux pour leur tenir tête⁵.** L'Espagne avait su se les attacher parla douceur de son gouvernement ; elle les avait mis à l'abri des attaques ennemies par des travaux de fortification qui semblaient imprenables. Le duc d'Enghien occupa d'abord les petites villes du voisinage, puis il investit Dunkerque. La saison pluvieuse, le sable poussé par les vents au visage et dans les yeux des soldats, le mouvement de la mer qui ruinait par moments les ouvrages, et surtout l'inaction des Hollandais dont on pouvait dès lors suspecter les intentions, contrarièrent quelque temps l'impétuosité du général. Enfin, rassuré par un mouvement favorable du prince d'Orange, il commença de forcer la place. Attaques de chaque jour, assauts furieux, résistance invincible, pertes à peu près égales, rien ne manqua à l'honneur des vainqueurs et des vaincus. La fortune du duc d'Enghien fut la plus forte. Dunkerque épuisé se rendit le 11 octobre ; et ce nouvel affront de l'Espagne, mieux encore que la prise de Courtrai, alla porter le découragement à ses plénipotentiaires en Westphalie.

Mazarin ne fut pas moins heureux par lui-même. Sa guerre de Toscane lui tenait au cœur, parce qu'elle était particulièrement la sienne. Il y porta une activité qui surprit tout le monde. Quarante jours après la levée du siège d'Orbitello, le pape apprit avec terreur l'arrivée d'une nouvelle armée française. Recrues, jonction de

¹ *Mémoires de Montglat.*

² Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie.*

³ *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

⁴ Corneille, préface de *Rodogune.*

⁵ *Voyage de deux Hollandais à Paris.*

troupes, marche secrète, tout avait été si bien combiné qu'aucun préparatif de résistance n'était possible. La Meilleraye et Duplessis-Praslin débarquèrent dans l'île d'Elbe, puis touchant la terre-ferme, ils assiégèrent Piombino, principauté d'un neveu du pape ; ils la prirent en huit jours ; revenus dans l'île ils occupèrent aussi rapidement Porto-Longone (29 octobre). La prise de Dunkerque venait d'arracher à l'Espagne une de ses plus puissantes forteresses ; les succès d'Italie changèrent les dispositions des Romains. On passa de la joie à la crainte, du mépris à l'estime ; on se résigna à se réconcilier avec la France¹.

Le profit fut pour Mazarin. Le duc d'Enghien ne dissimulait plus les hautes pensées qu'il avait de lui-même ; il réclamait le plus haut rang pour prix de ses services. Après la mort du duc de Brézé, il demanda l'amirauté, et, de l'armée de Flandre, où il servait sous d'Orléans, il écrivit des lettres hautaines pour démontrer ses droits. **Par leur style² il était aisé de juger que ce prince ne voulait pas que le sang de France lui fût inutile, et qu'il avait une fierté de cœur qui pourrait un jour incommoder le roi.** Sa prétention ne fut pas admise ; seulement pour adoucir le refus, on ne préféra personne à l'illustre solliciteur ; l'amirauté, réservée au roi, fut remise provisoirement à la reine régente³. Après la prise de Dunkerque, il demanda une armée pour conquérir la Franche-Comté ; cette province étrangère une fois enlevée à l'Espagne, serait pour lui une souveraineté. On craignit de voir reparaître ces anciens ducs de Bourgogne, princes du sang de France, et souverains, si longtemps funestes au royaume. On écarta cette ambition, on y substitua des offres qu'il rejeta à son tour. Il demeura mécontent, fléchit un peu son orgueil pour gagner le duc d'Orléans, et se montra aussi propre à la politique d'intrigues qu'aux combats. Mazarin, plus modeste et plus patient, faisait mieux ses affaires. Il amena le pape à composition, il obtint le rappel des Barberins et leur rétablissement dans leurs dignités ; il commença par son frère l'élévation de sa famille. Ce frère, de l'ordre des capucins, était déjà archevêque d'Aix ; il fut fait cardinal du titre de Sainte-Cécile. Il est particulièrement connu sous ce nom⁴.

Que la France eût désormais l'avantage sur l'Autriche et sur l'Espagne, c'était une vérité manifeste aux moins clairvoyants. Mais cette certitude même retardait indéfiniment la conclusion des hostilités. Les vaincus ne pouvaient traiter qu'en cédant la première place ; triste perspective pour ces princes de Habsbourg qui n'admettaient pas d'égal parmi les souverains, et entendaient garder pour eux seuls le nom et le prestige de la *Majesté* terrestre. Quand, après deux années de négociations, Mazarin énumérait les agrandissements réclamés par la France, il leur rendait la paix plus odieuse que la guerre même, en rassemblant, dans un même acte, des souvenirs humiliants épars sur quinze années, en signifiant, au lieu de l'occupation provisoire des provinces conquises, un arrêt d'abandon définitif. Le successeur de Richelieu ne prétendait rien perdre des succès de son maître et des siens. Il voulait l'Artois et les villes occupées dans les Pays-Bas ; l'Alsace et Brisach, et la Lorraine, le Roussillon et la Catalogne, Pignerol et le droit de tenir garnison dans Casal⁵, les places de Piombino et de Porto-Longone, Longone, avec toutes leurs dépendances dans l'île et sur la côte d'Italie⁶. En

¹ Bougeant, *Histoire de Westphalie*, tome III.

² Madame de Motteville.

³ Voir plus bas le discours d'Omer Talon à ce sujet.

⁴ *Mémoires de Montglat*. Bougeant, *Traité de Westphalie*.

⁵ Instructions aux plénipotentiaires français en 1644.

⁶ Projet de traité du 24 décembre 1666.

présence de ces menaces, les cours de Vienne et de Madrid s'obstinaient à croire que le temps viendrait à leur aide par quelque événement imprévu, par quelque embarras du ministre français ; elles traînaient en longueur, et surtout travaillaient à diviser leurs adversaires, à ravir à la France ses alliés. Elles mettaient leur espoir dans l'orgueil des Suédois, dans l'égoïsme des Hollandais. Car les Suédois, étourdis, enivrés de leur grandeur inespérée, étaient tout près d'oublier qu'ils la devaient à l'assistance française. Ils aimaient à se laisser dire qu'ils pourraient bien traiter tout seuls avec l'Autriche, se flattant qu'une paix particulière leur donnerait de plus grands avantages, et établirait leur prépondérance sur les protestants d'Allemagne. En prêtant l'oreille à des propositions qui entravaient l'action de la diplomatie française, ils atténuèrent, sans le savoir, l'effet de leurs propres victoires. Les Hollandais, marchands rapaces et égoïstes, toujours prêts à exploiter le concours de leurs alliés, sans concourir par eux-mêmes à la grandeur d'autrui, prétendaient bien que la France les aidât à conserver toutes leurs conquêtes, mais ils s'inquiétaient peu d'aider la France à conserver les siennes. L'Espagne leur ayant offert de reconnaître leur indépendance, s'ils abandonnaient l'alliance française, ils étaient impatientes d'essayer d'une combinaison qui les délivrait de la lutte, et leur en assurait le profit. Ils avaient déjà, au fond du cœur, trahi leurs engagements : ils s'abstenaient de plus en plus de combattre. Leur inaction presque complète dans la campagne de 4 646 rendait à l'Espagne une confiance bien propre à retarder la paix générale. (V. plus bas, ch. V.)

Malgré ces obstacles, la diplomatie française obtint au commencement de 1647 un succès qui ouvrit brillamment la campagne. La bienveillance témoignée à l'électeur de Bavière, et la présence des Français et des Suédois dans ses États, décida ce prince à traiter ; l'empereur lui-même consentit à prendre part à des conférences qui devaient se tenir à Ulm. A peine entamées, elles tournèrent évidemment contre l'Autriche ; et la négociation commencée avec les impériaux se termina sans eux et contre eux. Il fut convenu que le duc de Bavière, sauf quelques villes laissées aux Suédois pour garantie, rentrerait en possession de tous ses États, cercle de Bavière, haut et bas Palatinat sur la rive droite de Rhin, mais que lui et l'électeur de Cologne, son frère, retireraient toutes les troupes qu'ils avaient au service de l'empereur, du roi d'Espagne et de leurs adhérents. Ce traité devait valoir jusqu'à la paix générale, quelle que fût l'époque de sa conclusion (14 mars 1647). Ainsi, Maximilien de Bavière renonçait à défendre l'Autriche. Depuis 37 ans, depuis la première formation de la ligue catholique, il avait eu les armes à la main ; depuis 29 ans, depuis la défenestration de Prague, il avait fourni à la maison de Habsbourg ses meilleures troupes et ses plus habiles généraux. La France le contraignait à renoncer à tout son passé ; il reconnaissait la supériorité française ; il égalait même le roi de France à l'empereur, car il avait consenti à donner enfin à Louis XIV ce nom de *Majesté* que la morgue allemande et impériale affectait de refuser à ceux qui n'étaient que rois¹. La colère de Ferdinand III confirma le seps décisif du traité d'Ulm. Il cria à la trahison, au crime de lèse-majesté. Il proclama Maximilien plus coupable que ne l'avait été Frédéric V. Il prétendit que les troupes de Bavière lui appartenaient, qu'elles étaient tenues de rester à son service, et Jean de Werth essaya, sans succès, de les lui conduire par trahison. Mais en dépit de ces clameurs, le traité porta immédiatement ses fruits. Turenne entra dans

¹ *Mémoires d'Omer Talon*. — Ce fut le nonce Bagni qui détermina l'électeur à cet acte décisif. Ce nonce fut toujours en faveur en France.

l'électorat de Mayence ; l'électeur fut réduit à satisfaire le comte de Hanau, son rival, perdit Aschaffenburg, Hœcht, et les troupes qu'il essayait de faire passer d'une ville dans l'autre. Le landgrave de Hesse-Darmstadt vit ses États ruinés par les contributions, ses troupes enlevées comme celles de son voisin, et ne trouva de salut que dans l'abandon de la cause impériale. L'électeur de Mayence aurait voulu éluder un acte de neutralité ; il alléguait son ancien dévouement à la maison d'Autriche et la honte de renier toute sa vie dans ses vieux jours. La nécessité lui enleva ce scrupule honorable. Il laissa deux villes aux Français, et paya une forte somme pour préserver les autres des garnisons françaises, promit d'éloigner les impériaux de Gernsheim et d'abattre les fortifications de cette place. Après quoi il envoya des ambassadeurs au roi de France pour le remercier, et solliciter sa protection. Le landgrave de Darmstadt en fit autant. L'Autriche, pour la première fois, se trouva sans un seul allié en Allemagne. Les Suédois avaient opéré en même temps en Westphalie sous Wrangel, en Bohême sous Kœnigsmark ; ce dernier occupait Egra malgré les secours conduits par l'empereur en personne. Mazarin exprimait quelquefois la pensée que la paix dépendait du succès de la guerre dans l'empire ; il pouvait croire qu'il touchait enfin au but de sa politique.

Il est vrai, que, dans le même temps, les Espagnols reprenaient presque l'avantage sur leurs champs de batailles propres, et que la victoire semblait annoncer à la France un temps d'arrêt. La campagne de 1647 ne fut pas plus brillante aux Pays-Bas qu'au delà des Pyrénées. En Catalogne, Enghien devenu prince de Condé, par la mort de son père, perdit sa peine devant Lérida. Ni la bonne volonté des Catalans qui accueillirent son arrivée comme la consécration de leur délivrance, ni sa valeur impétueuse, ne purent atténuer les effets d'une chaleur insupportable, ni triompher d'un sol de roc qui résistait à toutes les entreprises des travaux de siège. Le héros se fit honneur en renonçant à des efforts inutiles, et en se retirant de devant une place qui avait déjà deux fois repoussé la valeur française (mai 1647). Aux Pays-Bas, délivrés de la concurrence hollandaise, et renforcés des troupes de Lorraine, les Espagnols enlevèrent, dès le début de la campagne, Armentières, Comines et Lens (28 mai). Landrecies, assiégé par eux, fut en vain défendu par toute la garde du roi et toute la jeunesse de la cour ; compromise par les suites d'une débauche de Rantzau, la ville capitula le 18 juillet. On trouva bien un dédommagement dans l'occupation de Dixmude, de la Bassée, et dans la reprise de Lens par Gassion qui s'y fit tuer, et dont la mort détermina, par l'ardeur de la vengeance, la victoire de ses soldats. L'honneur militaire était sauvé, et en fin de compte les Espagnols ne pouvaient se vanter d'un succès éclatant. Mais il y avait pour la France un véritable dommage dans la cause qui avait suspendu sa bonne fortune. C'était la révolte d'une de ses armées, et de l'armée de Turenne.

Rappelé en Flandre, après ses succès d'Allemagne, Turenne avait vu pour la première fois une partie de ses soldats mécontents lui refuser leurs services. Les troupes weimariennes, ces vieux auxiliaires qu'on croyait éprouvés, venaient de faire voir qu'il n'y a pas de mercenaires assez solides pour justifier une confiance sans bornes. Ils murmurèrent, en apparence contre l'arriéré de leur solde, contre la nomination de quelques officiers français introduits dans leurs rangs, mais au fond contre la nécessité de quitter l'Allemagne, pour un pays inconnu où ils ne trouveraient pas l'abondance accoutumée. Ils se séparèrent de leurs compagnons français et se sauvèrent au delà du Rhin. Turenne, qui ne pouvait se résoudre à voir passer à quelque prince allemand les troupes qu'il avait si longtemps commandées, courut après eux, marcha à leur tête pendant quelques

jours, mêlant habilement la sévérité et la bienveillance. Quand il reconnut enfin que son influence était perdue, il se résigna à les combattre. Rassemblant à la hâte quelque infanterie, quelques escadrons et quelques pièces de canon, il attaqua les Weimariens, et n'en laissa guère échapper qu'un millier qui alla se perdre dans l'armée suédoise. Il fut alors libre de conduire ce qui lui restait de Français dans les Pays-Bas ; mais après ces retards il n'arriva dans le Luxembourg qu'au mois de septembre ; il n'était plus temps de sauver Landrecies.

Au moins Mazarin opposa à l'Espagne révolte pour révolte ; et pour réparer l'échec éprouvé dans le Nord, il s'efforça d'enlever Naples à l'ennemi. C'était l'époque où Mazaniello et Gennaro Annese, l'un après l'autre, jouaient dans ce royaume de sanglantes comédies contre la domination étrangère. Le ministre de France ne dédaigna pas de les exploiter et d'y introduire un nouvel acteur. Les exactions des gouverneurs espagnols étaient insupportables aux Napolitains ; une gabelle sur les fruits et les légumes, établie par le vice-roi d'Arcos, mit le comble à l'irritation (1647). Le premier auteur de la révolte fut Mazaniello, fils d'un pêcheur d'Amalfi, pêcheur lui-même, ruiné par une amende imposée à sa femme pour contrebande, et emporté par l'intérêt de son beau-frère en querelle avec un agent du fisc. Il commença l'insurrection en jetant des fruits à la tête du collecteur, et en poussant le cri populaire : *A bas les impôts*. Quelques heures après, il était maître de la ville avec le nom de capitaine général ; et le vice-roi se réfugiait dans un château-fort (7 juillet 1647). Il régna huit jours, donnant ses audiences du haut d'une fenêtre, rendant la justice sur un échafaudage dans la place de Tolède, prononçant des arrêts de mort qui étaient à l'instant exécutés, et entouré des cadavres de ses victimes. Une seule fois, il quitta ses haillons de pêcheur pour revêtir un habit de drap d'argent et un chapeau à plumes, et dans cet accoutrement inusité il aborda le vice-roi dans sa citadelle, et en rapporta, au nom du roi d'Espagne, la confirmation de sa dignité. Le 15 juillet, il succombait à une attaque de folie ou au poison préparé par ses ennemis, et sous les coups féroces de la multitude passée brusquement de l'enthousiasme à la fureur de la défiance. Mais le lendemain ce même peuple, repris d'amour pour son héros, lui fit les funérailles d'un général d'armée. Cinq cents prêtres, quarante mille hommes, et huit pages du vice-roi portant des cierges, formèrent le cortège. Avec des esprits aussi inconstants, l'Espagne ne pouvait s'assurer d'avoir rétabli l'Ordre ; en dépit de ses flottes une nouvelle révolution éclata le 22 octobre ; un autre lazzarone, Gennaro Annese, fut proclamé capitaine général et la république déclarée. Comme Mazaniello, Gennaro ne savait pas lire ; il vivait de choux à l'huile, il n'avait d'autre cuisinier que sa femme. Cette femme, parée de la dépouille d'une grande dame, en robe de brocart bleu, avec collier de perles, chaîne de pierreries et pendants d'oreilles en diamants, lavait sa vaisselle, blanchissait et étendait son linge. C'était le triomphe brutal de la démagogie envieuse en jouissance.

La pensée de proclamer la république venait cependant d'ailleurs. Des marinières de Procida, apportant des fruits à Rome, entre l'avènement et la mort de Mazaniello, avaient appris qu'il y avait dans cette ville un descendant des anciens rois de Naples de la maison d'Anjou, Henri de Guise, petit-fils au Balafre¹. Ils

¹ La famille de Guise était la branche cadette de la maison de Lorraine. Cette maison remontait à Ferry de Vaudemont et à sa femme Yolande d'Anjou, fille du bon roi René. — René, petit-fils de Louis d'Anjou, oncle de Charles VI, avait été roi de Naples, et appartenait la dynastie capétienne.

avaient voulu le voir, et lui-même les avait reçus avec empressement dans l'espoir de profiter des troubles dont ils répandaient la nouvelle. Il les chargea de reporter aux Napolitains la promesse d'un million d'or, et le conseil d'établir la république comme en Hollande ; il croyait leurrer par là, en flattant leurs sentiments contraires, la noblesse et le peuple, la noblesse par l'envie d'avoir la principale part au gouvernement comme à Venise, le peuple par l'intention d'en exclure les nobles comme en Suisse ; pour lui-même il accepterait la même autorité que les princes d'Orange¹. L'intrigue avait eu plein succès. Dès le 26 octobre, le peuple de Naples envoyait des députés à l'ambassadeur de France à Rome pour solliciter la protection de son gouvernement, et au duc de Guise pour lui offrir une dignité semblable à celle des stathouders de Hollande.

Mazarin s'était réjoui du soulèvement de Naples ; il y entrevoyait des suites avantageuses pour la France ; il était tout prêt à en profiter. Quand l'ambassadeur de Rome, Fontenay-Mareuil, lui demanda ce qu'il fallait faire, il promit des secours et donna des ordres à la flotte que commandait le duc de Richelieu. Il aurait mieux aimé un autre chef que le duc de Guise ; il pensait même à tenter de cet exploit l'ambition du nouveau prince de Condé². Mais, sur les représentations de Fontenay-Mareuil, il laissa le paladin courir l'aventure. Guise, muni d'une lettre de l'ambassadeur pour Gennaro Annese, partit immédiatement, seul, dans une felouque ; il passa de nuit à travers l'armée de mer d'Espagne, échappa au canon et aux poursuites, et le 13 décembre il aborda à Naples au milieu des cris d'allégresse : *La France et le duc de Guise*. On le porta sur les épaules à l'église des Carmes où il reçut le scapulaire de Notre-Dame ; on suspendit dans cette église la barque qui l'avait amené de Rome. On le mit à cheval pour le promener à travers les rues jonchées de manteaux. On lui présenta deux bassins, remplis d'armes et d'argent ; il prit dans l'un l'épée signe de sa puissance de général, et dans l'autre des poignées de sequins et de monnaie blanche qu'il jeta à la populace. Pour comble d'honneur, la femme de Gennaro Annese lui prépara son repas, et lui fit la chemise qu'il devait revêtir le lendemain. Il sembla répondre à tant d'espérances ; se trouvant à la tête de 12.000 hommes, il commença immédiatement les hostilités. Il prit Aversa, et en attendant que l'état de la mer permit à la flotte française de le secourir efficacement, il fit prisonniers le marquis de Vasto, le comte de Versanne, le duc de Montalonne. Déjà on lui donnait les mérites d'Alexandre le Grand³. L'Europe était attentive, l'Espagne inquiète de ce nouveau danger à une autre extrémité de son empire, et ses négociateurs à Munster commençaient à faire quelques avances sur la question du Portugal⁴.

¹ *Mémoires du duc de Guise*, remarquables par l'aveu cynique de ses intrigues et des moyens employés ou tolérés par lui.

² Dans un manifeste contre Mazarin, publié en 1652, Guise dit expressément : *Ce mauvais ministre eût bien voulu éblouir les yeux de Monsieur le Prince des belles apparences de cette illustre conquête, dont il ne manquait pas de lui exagérer pompeusement tous les avantages, en lui faisant entendre que l'intérêt de sa gloire l'invitait de couronner le reste de ses victoires par le triomphe d'un royaume entier.*

³ *Mémoires de madame de Motteville, Mémoires du duc de Guise*. L'accord de ces deux auteurs, dans des conditions si différentes, donne une grande force à leur récit.

⁴ Bougeant, *Histoire de la paix de Westphalie*, t. III, liv. VII.

II. — Fêtes et plaisirs. - Introduction de l'opéra en France. - Galanterie. - La reine-mère, la famille de Condé. - Anne de Gonzague. - Ninon de Lenclos. - Les nièces de Mazarin.

Voilà les gloires de la régence d'Anne d'Autriche. On voit qu'il se mêlé aux succès plus d'une contradiction, dont les causes accrues et fortifiées par la durée doivent éclater bientôt en inquiétudes au dehors, en calamités véritables au dedans. Mais les contemporains, au moins la haute société, comme il est naturel, ne s'inquiétaient pas d'un lendemain inconnu. Le souvenir qu'ils expriment plus tard dans leurs Mémoires est tout favorable à ces premières années. *Jamais*, dit madame de Motteville, *la France n'a été plus triomphante qu'elle l'était alors* (1647) ; *outre les marques de notre abondance qui paraissaient sur les théâtres par les divertissements de la cour, par les richesses des particuliers, et sur nos frontières par les belles armées du roi, les étrangers à l'envi les uns des autres y abondaient de toutes parts*. Un autre, esprit sceptique, épicurien, voué avant tout au culte des sens et du bien-être, a célébré ce bonheur en vers assez médiocres, mais expressifs, avec un regret aux facilités et à la licence des mœurs d'alors :

J'ai vu le temps de la bonne régence,
Temps où régnait une heureuse abondance,
Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respiraient que les jeux et l'amour.

Il n'hésite même pas à admettre Mazarin au partage de ces éloges, à le compter parmi les auteurs de la prospérité commune ; et après avoir énuméré les victoires continuelles du duc d'Enghien, il ajoute en l'honneur du ministre :

Que ne mourait alors Son Éminence
Pour son bonheur et pour notre repos ?
Elle eût fini ses beaux jours à propos
Laisant un nom toujours cher à la France¹.

L'époque était donc à la joie, aux divertissements, aux fêtes brillantes dont on avait tant de raisons légitimes. Le plaisir fut en effet l'annonce d'un autre système, et comme le cri de délivrance d'Anne d'Autriche après la pression de Richelieu. Les convenances y furent oubliées, on s'inquiéta peu de concilier la gravité du deuil du feu roi avec le fracas des espérances joyeuses qu'inspirait l'ère nouvelle. *Ce n'étaient que réjouissances perpétuelles en tous lieux ; il ne se passait presque pas de jours qu'il n'y eût des sérénades aux Tuileries ou à la Place-Royale*². La reine, qui avait aimé les plaisirs dans sa jeunesse, en reprenait volontiers l'usage. Elle visitait les couvents dans le jour, et se divertissait le soir. Elle allait à la comédie, à moitié cachée par une de ses dames, tant que son deuil dura³ ; bientôt elle rétablit la comédie à la cour, malgré les plaintes du curé de Saint-Germain, sur la décision de la majorité des docteurs de la Sorbonne⁴.

¹ Saint-Evremond, épître à Ninon de Lenclos, vers 1874.

² Mademoiselle de Montpensier.

³ Madame de Motteville. Ce témoin si discret, si dévoué à Anne d'Autriche, ne peut pas être récusé ici plus qu'ailleurs.

⁴ Plusieurs évêques lui dirent que les comédies, qui ne représentaient pour l'ordinaire que des histoires sérieuses, ne pouvaient être un mal. Les docteurs en Sorbonne

C'était tantôt la comédie italienne avec ses bouffonneries, tantôt la comédie française plus sérieuse ou historique comme les tragédies de Corneille. Les soirs, la belle cour se rassemblait au Palais-Royal dans la petite salle des comédies. La reine descendait par un petit escalier voisin de sa chambre. Elle y menait le roi, le cardinal Mazarin et les personnes qu'elle voulait bien traiter. On recevait ces grâces avec plaisir, et par l'honneur d'approcher du roi, et par le sentiment de la supériorité que donnent de semblables invitations¹.

La succession rapide des victoires donna un aliment et une excuse continuelle à cet entraînement. C'était tantôt à Paris, tantôt à Ruel chez la nièce de Richelieu, ou à Fontainebleau, *belle et délicieuse maison des rois*, que la reine aimait plus que toutes les autres. Après la prise de Gravelines, feux d'artifice donnés par le chancelier et par la duchesse d'Orléans, et danse sur la terrasse du Palais-Royal où mademoiselle de Montpensier, fille du vainqueur, avait mené les violons. Fêtes à Fontainebleau en l'honneur du duc d'Enghien, à son retour de la campagne de Fribourg ; dans cette seconde année de son deuil, la reine *recherchait avec soin* tous les divertissements que le cours du temps pouvait lui permettre. La joie du triomphe de Nordlingen fut si vive que, pour l'exprimer, le cardinal ne prit aucun souci du moment ni du lieu. Le vainqueur était gravement malade, on le disait même abandonné des médecins, mais un feu d'artifice était préparé sur l'eau ; on ne songea pas à le retarder d'un jour. Ce divertissement se donnait devant l'hôtel d'Enghien, et la femme du malade devait en entendre tout le bruit ; on ne s'inquiéta nullement d'épargner ce contraste à sa douleur. On continua, cette année encore, les réjouissances à Fontainebleau. *La reine trouvait à ce beau désert* un charme particulier ; puis après qu'elle eut goûté à son aise l'air des bois avec la vue de ces affreuses solitudes, et que par la chasse, les promenades, la comédie et le bal, elle eut satisfait toute la cour, lassée de toutes ces choses, elle revint à Paris, où, selon son ancienne inclination, elle se plaisait plus qu'en aucun autre lieu².

Quand ce n'était pas pour les batailles, c'était en l'honneur des étrangers que se déployait la magnificence de la cour. Il convenait sans doute de soutenir l'honneur de la France aux yeux de ses alliés. Sur la fin de 1645, une ambassade polonaise vint chercher pour le roi Ladislas VII, la fille du duc de Nevers, Marie de Gonzague. Ils étonnèrent un moment les Parisiens, dans un long défilé de la porte Saint-Antoine à l'hôtel de Vendôme, par les habits de leurs officiers aux manches longues, ornées de rubis, de diamants et de perles, par le train des seigneurs, tous vêtus de gros brocards d'or et d'argent, par leurs aigrettes de plumes de coq, et leurs chevaux peints en rouge. Mais, après la célébration du mariage, ils eurent à admirer à leur tour le bal de la reine, dans la grande salle du Palais-Royal, la collation composée de toutes les délicatesses que la France et l'étranger peuvent rassembler en hiver, et la splendeur d'une assistance qui ne

répondirent que, présupposé que, dans la comédie, il ne se dise rien qui puisse apporter du scandale et qui soit contraire aux bonnes mœurs, elle est de soi indifférente. Cette décision est parfaitement conforme à la vraie doctrine de l'Église sur le théâtre, quand on veut bien l'entendre. Jamais l'Église n'a condamné le poème dramatique à priori ; elle n'y blâme, comme dans les sociétés, les conversations, les lectures, les bals, que ce qui est dangereux pour la foi et les mœurs. Saint Liguori a dit : *Comœdia non est de se peccatum*. Il permet de voir les comédies qui ne sont pas *turpes*. C'est aussi la doctrine du concile de Soissons, en 1850.

¹ Madame de Motteville.

² *Mémoires de mademoiselle de Montpensier. Mémoires de madame de Motteville.*

se trouvait dans aucune autre nation. Les dames y excellaient en pierreries et autant qu'elles purent en beauté, et les autres en broderies, en plumes, en rubans et en bonne mine, chacun selon l'étendue de ses forces et les libéralités de la nature. L'année suivante arriva un ambassadeur extraordinaire de la reine de Suède, le comte de la Gardie, fils du connétable. Il étala, à la promenade du canal de Fontainebleau, un carrosse en broderie d'or et d'argent destiné à sa souveraine, et son propre carrosse suivi d'une livrée considérable orangé et argent. On lui répondit par le bal, la comédie, les grands repas, les divertissements ordinaires. La cour de France, en personne et dans toute sa beauté, ne se laissa pas dominer par cette cour étrangère en figure. Le Danemark parut ensuite (1647) ; son ambassadeur venait remercier la France de la paix conclue avec la Suède. Sa femme, fille du roi Christian IV par un mariage morganatique, fut quelque temps la nouveauté curieuse et l'occasion de nouvelles fêtes. On lui donna le bal, et la reine lui fit présent d'une montre de diamants d'un prix considérable. (Avril 1647.)

Personne n'échappait au tourbillon. Les plus grandes douleurs elles-mêmes aimaient à s'y distraire. La reine d'Angleterre, réfugiée en France depuis 1644, vivait d'une pension de 12.000 livres que la régente lui avait assignée ; elle habitait le Louvre, ou Saint-Germain comme maison de campagne. Son fils, le prince de Galles était venu la rejoindre au moment du siège d'Oxford. Cependant Charles Ier, vendu par les Écossais, était aux mains des parlementaires (30 janvier 1647), puis aux mains de Cromwell, ce qui aggravait terriblement la menace. Le moment approchait, où le parlement allait lancer contre le captif ce manifeste impitoyable qui refusait toute négociation avec lui, véritable réquisitoire concluant à la peine de mort. Qui eût pensé qu'il pût encore y avoir des fêtes pour sa famille dispersée ? Le prince de Galles n'en prenait pas moins part aux amusements de la cour de France ; il ne manquait aucune des comédies du Palais-Royal. Il suivait partout mademoiselle de Montpensier, ajustait sa parure à celle de cette princesse, lui tenait le flambeau pour la mieux éclairer à sa toilette, et plaisait à tout le monde dans les assemblées. Sa mère elle-même, loin de le retenir, l'avait encouragé à ces vanités. La reine d'Angleterre, pauvre et exilée, prêtait à Mademoiselle ce qu'il lui restait de pierreries, pour les joindre aux diamants de la couronne de France, et elle habillait de sa main cette jeune fille bizarre et ambitieuse qu'elle espérait peut-être marier à son fils. Un jour que je devais aller à une assemblée, dit Mademoiselle, la reine d'Angleterre qui voulut me faire coiffer et me parer elle-même, vint le soir à mon logis exprès et prit tous les soins imaginables de m'ajuster¹.

Le premier ministre qui faisait toutes les charges de l'État, ne prétendait pas laisser à un autre le gouvernement des plaisirs. Il y introduisit, à cette époque même, une nouveauté qui est devenue une des formes de l'art dramatique, et la première école de musique mondaine. Il fit connaître à la France ce genre italien, auquel nous avons donné pour nom propre celui de toute œuvre sérieuse ou bouffonne : *Opéra*. Il avait appelé d'Italie des musiciens, des chanteurs, des machinistes : une *signora Leonora, una virtuosa*, pour qui Milton dans l'entraînement de la jeunesse s'était pris de passion à Rome², un *signor Torelli*,

¹ *Mémoires de Mademoiselle*, Ire partie, 1646. On trouve encore le prince de Galles dans les plaisirs de Fontainebleau, à l'automne de 1647.

² Milton avait adressé les vers suivants à Leonora :

*Altera Torquatum cepit Leonora poetam
Cujus ab insano cessit amore furens.*

vanté par Corneille¹, dont les machines admirables opéraient sur le théâtre des changements à vue. La comédie en musique, ou la comédie à machines, fut essayée d'abord, au commencement de 1646, dans la petite salle du Palais-Royal, devant une trentaine de personnes. Le succès fut médiocre. Une comédie chantée étonnait tout le monde ; les uns la trouvèrent belle, les autres ennuyeuse. Un spectacle de six heures parut un peu long, et les partisans de la vraisemblance se demandaient si la conversation n'était pas plus agréable que le chant, puisqu'elle était plus naturelle. Ils pressentaient ce que devaient dire bientôt avec esprit Saint-Evremond et Boileau². Tout le monde d'ailleurs n'entendait pas l'italien, et plus d'un spectateur admirait par complaisance. Mais au carnaval suivant la cause fut gagnée. Les prospérités du moment pouvaient justifier une grosse dépense. On fit de grands préparatifs, et par leur lenteur même on excita l'impatience. La comédie à machines ne fut prête que pour le samedi gras ; on l'entendit avidement ce jour-là (2 mars 1647). C'était l'Orfeo de Monteverde, on le trouva admirable ; les costumes étaient si magnifiques, et les changements à vue si surprenants ! On l'entendit encore le lendemain dimanche gras, parce que la reine n'avait pu assister à toute la représentation du samedi. On fit relâche le lundi gras, parce que ce jour-là il y avait bal, et un bal merveilleux où l'éclat des lumières et la richesse des habits [représentait le siècle d'Urgande et d'Armide](#). Le jeune roi s'y rêva à par sa bonne grâce à danser, par son grand air et sa beauté parfaite. Mademoiselle de Montpensier fut la reine de la fête, et siégea longtemps sur le trône que le roi lui-même n'avait pas voulu occuper par ménagement pour le prince de Galles. Toutes les femmes encore jeunes firent de grands efforts pour plaire, et madame de Montbazou montra que [des beaux l'arrière-saison est toujours belle](#). Il semblait qu'on dût s'arrêter là, et qu'il ne restât plus de force à personne pour de nouvelles émotions. Mais la fatigue de ce jour n'empêcha pas que le lendemain on n'assistât pour la troisième fois à l'Opéra. Décidément la vogue était à cette curiosité. Si la reine l'eût permis, les représentations n'auraient pas été interrompues pendant le carême. On allait bientôt demander aux poètes français de se prêter à ce genre nouveau, et Corneille ne devait pas être le dernier. La comédie à machines avait entraîné une dépense qui excédait 400.000 livres³.

Encore si la dépense eût été le plus grand mal ! Mais on a déjà pu entrevoir, dans le détail de ces fêtes, que tout n'y était pas vanité et profusion, besoin de paraître et de célébrer la gloire de l'État. Une autre passion animait ce bruit joyeux pour s'en faire un auxiliaire. La galanterie régnait sous l'excuse spécieuse du bon ton, de l'esprit et des beaux sentiments. La régente ne s'en défendait pas elle-même. De l'aveu de sa plus discrète confidente, elle n'avait jamais compris que la belle conversation pût être blâmable, et elle entendait par là une galanterie honnête sans engagement particulier, à la mode des dames espagnoles qui se vantaient de leurs conquêtes et en tiraient une nouvelle réputation : comme si toutes les adulations prodiguées à la beauté n'étaient pas une première tentative de séduction, et trop souvent un premier succès, un attentat à l'honneur sous forme de soumission et d'hommage. Elle souriait donc à ce doux langage, à ces façons distinguées ; on le savait assez pour avoir le

*Ab ! miser ille tuo quanto fendus ævo
Perditus, et propter te, Leonora, foret !*

¹ Corneille, préface d'*Andromède*.

² Voir Saint-Évremond, *Dissertation sur l'opéra*, et son *Opéra contre les opéras*.

³ *Mémoires de Montglat*.

droit de le lui dire en face. Voiture osa un jour, dans de petits vers improvisés sur sa demande, lui faire un commencement de déclaration, lui rappeler le temps où elle était *amoureuse et plus heureuse*, évoquer le souvenir de Buckingham, et le mettre en parallèle avec le Père Vincent. Loin de s'en fâcher elle trouva les vers jolis, voulut les avoir, les montra à ses amis qui nous les ont transmis, et les conserva longtemps dans son cabinet. Comment, avec de telles dispositions, aurait-elle sérieusement lutté contre l'emportement qui agitait toutes les volontés autour d'elle ?

Voici d'abord la maison de Condé chez qui semblent se concentrer, avec toute la gloire de l'époque, toutes les formes de la galanterie. A la tête brille la duchesse de Longueville qui remporte, à chaque apparition, le prix de la beauté. On se fatigue à entendre les écrivains du temps louer à satiété les roses et les lis de son visage, l'éclat de ses yeux qui portent avec eux la lumière et font la nuit en se retirant, le *brio*, la *bizarria* de sa tournure, l'expression d'ange de sa tête blonde. Mariée à 23 ans au vieux duc de Longueville qu'elle ne peut aimer, et qui, de son côté, la délaisse pour la duchesse de Montbazou, elle suscite, pour la vengeance de son honneur, de chevaleresques dévouements. Un Coligny se fait tuer pour elle par le duc de Guise, après la ridicule histoire des lettres que la diplomatie de Mazarin n'a pas réussi à terminer. Bientôt elle fait de ses charmes une arme politique, et des espérances qu'elle inspire un appât pour attirer des partisans à son frère. Plus tard, au retour de Munster (1647) où elle avait passé quelque temps près de son mari, *elle devient l'objet de tous les désirs, et sa ruelle le centre de toutes les intrigues* ; alors s'attache à elle le prince de Marsillac — la Rochefoucauld —, ambitieux sans cœur qui la trahira un jour en dissipant le dernier doute sur leurs relations coupables, qui se condamnera lui-même en avouant que, en elle, il aimait avant tout la grandeur où elle pouvait le faire monter. Elle, au moins, plus sincère dans ses égarements, devient *ambitieuse pour lui, cesse d'aimer le repos pour lui, et pour être trop sensible à cette affection, devient insensible à sa propre gloire*¹.

Voici, à côté de sa sœur, le vainqueur de Rocroy, duc d'Enghien ou prince de Condé, qui ne reconnaît pas de devoirs contraires à ses caprices. Il n'aime pas sa femme, la nièce de Richelieu, qu'il a épousée par contrainte ; quoiqu'il en ait un fils, il travaille à se débarrasser de la mère. Quand il la voit malade, il promet sa place à mademoiselle du Vigean, et quand la guérison a trompé son espérance, il cherche à obtenir, par le cardinal, la rupture de son mariage. Pour plaire à celle qu'il aime et la rassurer contre une concurrence qu'elle soupçonne, il aide un autre Coligny, le comte de Châtillon-d'Andelot, à enlever la fille de ce Boutteville-Montmorency décapité pour crime de duel sous Richelieu. En assurant le mariage des deux amants, malgré la volonté des deux familles, il prouve à du Vigean qu'il n'aimait pas Boutteville. Un jour viendra où la nouvelle comtesse de Châtillon, veuve prématurément, reconnaîtra par ses complaisances la part prise au rapt qu'elle avait tant désiré ; ce sera un scandale public, et l'origine de la faveur de son frère, le futur maréchal de Luxembourg. En attendant, le prince oublie mademoiselle du Vigean qui entre chez les Carmélites, affecte pour une autre de se faire beau, de se poudrer, de se parer contrairement à ses habitudes de

¹ Nous citons avec plaisir ces paroles de madame de Motteville. Nous aimons, dans cette femme auteur, trop peu vantée, cette bienveillance, cette charité chrétienne pour les autres femmes, qui, en avouant leurs fautes, n'en triomphe pas, et qui, sans jamais approuver le mal, s'empresse de faire valoir les circonstances capables de l'atténuer. Madame de Sévigné n'a jamais si bien fait.

négligence personnelle, puis il oublie mademoiselle de Toussy comme la première, et va souper souvent chez Ninon de Lenclos. Ce sont-là les passe-temps de son repos, les intervalles de ses victoires.

Voici enfin la mère de la duchesse de Longueville et du duc d'Enghien, l'illustre et belle Charlotte de Montmorency, qui explique, par ses actes et ses paroles, l'éducation que ses enfants mettent en pratique. Elle n'a jamais professé une grande sévérité de mœurs ni un grand amour pour son mari. On dit d'elle qu'elle n'a eu que deux beaux jours avec le prince de Condé, le jour de son mariage où il lui donna le rang de princesse du sang, le jour de sa mort où il lui rendit sa liberté et lui laissa de grands biens. Quand le duc d'Enghien favorise l'enlèvement de mademoiselle de Boutteville, elle intervient au milieu du bruit et des larmes de la famille pour en rire et faire approuver le coup par la reine. Elle feint l'indignation en face de la mère offensée, et condamne l'équipée de son méchant fils, puis elle se retourne vers la reine pour lui montrer que les plaignants eux-mêmes sont satisfaits et qu'il n'y a qu'à se réjouir de tout ce mal. Aussi bien elle n'affecte pas la vertu, et elle parle sans embarras de ses propres aventures. La France regrette, pour des raisons politiques, l'élection du pape Innocent X ; madame la princesse la regrette aussi, mais pour des motifs personnels, pour le tort que fait cette élection à la gloire de sa coquetterie. Elle eût préféré Bentivoglio, son ancien ami, à Pamphile ; avec Bentivoglio pape, elle aurait pu se vanter d'avoir eu des amants de toutes les conditions, des papes, des rois, des cardinaux, des princes, des ducs, des maréchaux de France et même des gentilshommes¹. *O matre pulchra... !*

Avec de tels exemples, on ne s'étonne plus de trouver, dans la noblesse, les scandales de chaque jour qui seront bientôt une partie des conspirations politiques, les désordres des dames de Montbazou et de Guéméné, l'assurance d'Anne de Gonzague, les extravagances de ce duc de Guise qu'*une femme ne pouvait louer sans manquer de respect à son sexe*. Anne de Gonzague, seconde fille du duc de Nevers, avait commencé, sous Richelieu même, à se compromettre par l'audace. Éprise de Henri de Lorraine, duc de Guise, alors titulaire de l'archevêché de Reims et de plusieurs autres bénéfices, elle le suivit dans l'exil, alla, sous un habit d'homme, le rejoindre à Cologne, rendit publiques ses relations avec lui, et s'appela hautement madame de Guise. Délaissée tout à coup, elle revint à la cour de France, *comme si de rien n'eût été*² ; elle s'imagina tout faire oublier en reprenant son nom d'Anne de Gonzague. En 1645, malgré ce passé fâcheux, elle épousa le prince Edouard de Bavière, fils de l'électeur Palatin dépossédé par l'Empereur, d'où elle a pris et gardé ce nom de princesse Palatine, si célèbre depuis. Le duc de Guise, de son côté, marié en Flandre avec la veuve du comte de Bossu, avait mangé vite la fortune de cette femme. Rétabli en France par Anne d'Autriche, en 1643, il courait chaque jour de nouvelles aventures. Il tuait Coligny au préjudice de la cause de madame de Longueville, et voltigeait de passion en passion. En dernier lieu il s'éprit de mademoiselle de Pons, une fille d'honneur de la reine, la tira de la cour, la plaça dans un couvent irrégulier où elle était servie par ses gens et défrayée à ses dépens. Il lui avait promis le mariage ; comme son union avec la comtesse de Bossu opposait un obstacle invincible à ce projet, il partit pour Rome, afin d'obtenir un divorce qui

¹ Mme de Motteville atteste qu'elle a entendu madame la Princesse tenir ce langage à la reine (4e partie des *Mémoires*, à la date de 1650, au moment de la mort de la Princesse mère).

² Mademoiselle de Montpensier.

lui fut refusé. C'est au milieu de ces soins que la révolte des Napolitains lui donna l'espérance du trône de Naples.

Alors encore commençait à s'épanouir la fortune incroyable de Ninon de Lenclos, la domination de la courtisane spirituelle et impie, le libertinage des sens justifié par le libertinage de l'esprit. Orpheline au sortir de l'enfance, et presque pauvre (1631), elle avait, dès le règne précédent, cherché dans le désordre le bien-être que sa famille ne pouvait lui laisser. Sa beauté avait commencé ses conquêtes ; elle les multiplia par ses doctrines faciles ; elle ôta à cette vie coupable, par ses manières distinguées, l'odieux de la promiscuité. Elle pensait en philosophe, ce qui lui a valu de la part d'un de ses plus constants admirateurs le nom de moderne Leontium¹. Le sens moral paraît lui avoir toujours manqué. L'amour n'était pour elle qu'un plaisir sans engagement à aucun devoir, la dignité de la femme une entrave importune, un préjugé qu'il suffisait de braver. On lui attribue cette prière, la seule qu'elle ait jamais prononcée : *Mon Dieu, faites de moi un honnête homme, n'en faites jamais une honnête femme*². Il n'existait pour elle qu'une probité : ne pas prendre ni retenir l'argent d'autrui. Elle plaisait à ses galants par son inconstance même, par la dérision impertinente de leurs défauts ou de leur naïveté. Elle promettait par écrit d'être fidèle, et riait aux éclats de celui qui avait cru à la valeur de ses billets. En même temps comme elle était de bonne compagnie, elle passait pour un maître utile dans l'art de former la jeunesse à l'usage du monde ; à ce titre elle tenait cour chez elle et se faisait accepter dans la haute société. Elle s'établit par là dans une considération singulière que les années ne firent que fortifier ; car par un privilège inouï elle traversa tout le règne de Louis XIV avec les mêmes charmes et le même empire. A l'époque de la régence elle n'avait pas trente ans ; elle était déjà l'arbitre du bon ton, le type de la débauche élégante, l'objet des rivalités des jeunes seigneurs. Le duc d'Enghien, nous l'avons dit, était de ceux qui allaient souper chez elle. Il y eut bien quelques plaintes contre ces scandales, quelques vellétés de punir. On parla une fois de l'enfermer dans la maison des Filles repenties. Mais ce ne fut qu'un projet ; elle le tourna en dérision par un trait d'esprit impudent ; elle était d'ailleurs d'un trop beau monde, elle avait trop d'amis pour qu'on lui fît un pareil affront.

Il était évident que, dans une cour ainsi fourvoyée, les femmes devaient régner, et qu'on ne pouvait régner que par elles. Mazarin ne négligea pas ce moyen de domination que les Vendôme lui avaient spontanément indiqué trois ans plus tôt. Il commença à tirer ses nièces d'Italie et à les exposer aux yeux de la cour. Il savait bien que, pour gagner sa faveur, pour en partager les bénéfices, plus d'un grand, plus d'un prince même solliciterait l'avantage d'entrer dans sa famille. Promettre en mariage une de ses nièces, c'était commencer un traité ; la donner, c'était le conclure ; d'autre part l'épouser, c'était se rattacher à la fortune de l'oncle et se compromettre pour elle. On pouvait ainsi payer de bons services ; on pouvait, dans ce temps d'avidité, tenter et mener à bonne fin l'apaisement de haines dont le principe était souvent le dépit de ne pas avoir. Prévoyait-il en outre que ces enfants, à peu près du même âge que le roi, seraient un jour pour lui une compagnie agréable, une amorce à ses instincts précoces de volupté, et, par le sacrifice de leur vertu, une confirmation de la puissance de leur tuteur ? Il vaut mieux croire qu'il ne fit pas dès le premier jour ce calcul infâme ; quoiqu'il

¹ Saint-Evremond, *Dissertation sur Epicure*, adressée à Ninon.

² Voltaire, lettre à un ministre protestant sur Ninon de Lenclos.

ait plus tard été coupable de connivence quand l'occasion se présenta, il est permis d'écarter la préméditation.

Il avait sept nièces, deux par sa sœur Martinozzi, cinq par sa sœur Mancini. Il en montra trois en 1647, une Martinozzi et deux Mancini avec un frère de ces dernières. La réception en fut solennelle, comme un événement. On envoya madame de Nogent les recevoir à Fontainebleau, on les présenta deux fois à la reine ; mais on fit attendre le public plusieurs jours. Lorsqu'enfin l'heure du spectacle arriva, on s'y porta avec empressement. — *Voilà tant de monde autour de ces petites filles*, disait le duc d'Orléans, *que je doute si leur vie est en sûreté, et si on ne les étouffera pas à force de les regarder*. Un autre disait : *Voilà de petites demoiselles qui présentement ne sont pas riches, mais qui bientôt auront de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries, de bonne vaisselle en argent et peut-être de grandes dignités*. Et on s'efforçait de les trouver belles, agréables ; on détaillait leurs traits, la vivacité ou la douceur de leur regard, la couleur de leurs cheveux ; on annonçait avec éloge ce que leur beauté vaudrait à quinze ans. Le bruit se répandit bientôt au dehors, et jusqu'à Rome, que les grands seigneurs, les princes même songeaient à les épouser. On en causait diversement, les uns avec malice, les autres avec inquiétude, plusieurs avec jalousie. Quant au cardinal, sûr de l'effet qu'il avait désiré, satisfait de la bienveillance de la reine et de l'empressement de la cour, il affectait une grande indifférence et pour ses nièces et pour leur triomphe, *et par là nous pouvons juger*, dit madame de Motteville, *que ce n'est pas toujours sur les théâtres des farceurs que se jouent les meilleures pièces*.

Ces galanteries, comme les gloires, ont laissé de longs souvenirs. Le même auteur, que nous citons plus haut, les célèbre, au bout d'un quart de siècle, en regrettant que l'époque en soit passée. La *bonne régence* lui est surtout chère par cette facilité de mœurs :

Une politique indulgente
De notre nature innocente
Favorisait tous les désirs.
Tout goût paraissait légitime.
La *douce erreur* ne s'appelait pas crime,
Les *vices délicats* s'appelaient des plaisirs¹.

La littérature contemporaine ne va pas aussi loin que Saint-Evremond. Elle est un peu plus réservée sur la question des mœurs, quoiqu'elle soit à la fois un reflet et un foyer de la galanterie. Mais elle est toute dévouée à la gloire des hommes et des événements de ce temps qu'elle exalte sans mesure.

¹ Saint-Evremond, Epître à Ninon de Lenclos, 1674.

III. — Les lettres pendant la régence. - La petite littérature, les toupets, à l'hôtel de Rambouillet. - Le précieux même dans la magistrature. - Scarron. - Vaugelas. - Domination de Corneille et de Descartes. - Les lettres au service de la puissance. Voiture.

Nous avons dit (V. Introduction) le genre littéraire qui dominait alors, l'inspiration espagnole, le grand ton, les grands sentiments, l'emphase touchant à l'hyperbole, la distinction tout près de tomber dans le mauvais goût, en toute chose l'idéal impossible à réaliser. Nous avons compté beaucoup d'écrivains, en prose et en vers, beaucoup d'amateurs dans les deux sexes, et en dernier résultat peu d'hommes éminents. La Régence ne change rien à cet état de choses.

L'hôtel de Rambouillet jette son plus vif éclat, comme une lumière près de s'éteindre. Bientôt le mariage de Julie d'Angennes avec Montausier, et dans la même année la mort de son frère à la bataille de Nordlingen (1645) annoncera la dispersion que la Fronde doit achever. Jusque-là, les érudits, les hommes d'esprit, les grands seigneurs, les femmes brillantes, s'y rencontrent, se mêlent dans les petits jeux, lisent, écoutent, s'admirent mutuellement. Au jeu des poissons, le duc d'Enghien est le *brochet*, Voiture la *carpe*, et le héros de Rocroy se récrée joyeusement avec beaucoup de *jolies tanches*, de *belles perches* et d'*honnêtes truites*¹. Après ce qu'on a vu plus haut, il est bien à craindre que le jeu des poissons ne soit pas un jeu innocent. Chapelain, pensionné par le duc de Longueville, descendant de Dunois, et libre de travailler à ses heures pour la gloire du bienfaiteur, expose des fragments de son grand poème de la Pucelle, sans empressement de publier. Le duc d'Enghien bâille à cette lecture et n'en proclame pas moins la beauté de l'ouvrage. Voiture multiplie ses petits vers ; sa lutte avec Benserade partage, pour deux sonnets, les esprits en deux camps, les *Uranistes* et les *Jobelins*. Les uns tiennent pour Voiture, l'amant d'Uranie, toujours fidèle malgré les rigueurs de l'objet aimé. Les autres, madame de Longueville en tête, aiment mieux Benserade, le nouveau Job, plus misérable que l'ancien, parce qu'il n'ose pas même se plaindre². Un nouveau nom se joint à ceux que nous connaissons déjà, le nom de Sarazin, qui doit, surtout après sa mort, tirer tant d'importance de l'amitié de la reine des précieuses ; mais ses productions courtes ou frivoles ne donnent ni impulsion ni exemple décisif : une

¹ Voiture, lettre au duc d'Enghien au temps de la campagne de Fribourg.

² Le sonnet de Voiture ne contenait que les fadeurs ordinaires : la beauté d'Uranie, sa rigueur, l'esclavage de l'amant, l'impuissance de la raison à se révolter contre elle. Le sonnet de Benserade, fort pauvre d'expressions, avait au moins le mérite de finir par une pensée inattendue et un mot spirituel. Après avoir parlé des misères de Job, il se comparait à cette grande infortune, et demandait la meilleure part de pitié pour cette raison :

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On vit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.
S'il souffrit des maux incroyables,
Il s'en plaignit, il en parait :
J'en connais de plus misérables.

relation de la prise de Dunkerque, un récit de la conspiration de Waldstein, et des petits vers aux princes et aux grands seigneurs pour vanter leurs exploits ou les exciter à l'amour, n'avaient rien qui fût capable d'ouvrir aux esprits une voie inconnue¹. Un genre nouveau s'introduit tout à coup, la mode des *bouts rimés*, dont plus tard Sarazin célébrera la défaite ; cette innovation ne fait qu'ajouter une forme de plus à la littérature de société.

Le roman va son train, grand train, par la fécondité des auteurs, par la complaisance des lecteurs. Cassandre poursuit sa carrière, avec une naïve satisfaction d'elle-même, et fait concurrence aux préoccupations de la guerre. Les Français, lui dit la Calprenède, ont trouvé quelque chose d'aimable en vous, ils ont jugé favorablement que, pour avoir été nourrie, dans vos jeunes aimées, assez loin de leur cour, vous avez appris à parler passablement leur langue, et à raconter assez raisonnablement vos aventures. La troisième partie de ce chef-d'œuvre paraît au moment où l'auteur va partir pour le siège de Gravelines ; il le dit dans sa préface ; le trait lui est échappé possible² contre la modestie, mais il le faut pardonner à sa nation (la Gascogne). Les lecteurs le lui pardonnent sans doute, puisque, si on l'en croit, le duc d'Enghien, devant Dunkerque, passe des heures dans la tranchée avec un volume de *Cassandre*³. Aussi, en mai 1646 paraissent, dédiés au duc d'Enghien, les six premiers volumes de *Cléopâtre*, en attendant les dix-huit autres ; six volumes qui ne sont pas même l'entrée en matière, car dans les parties suivantes on trouvera possible plus d'art, et la pièce composée avec un ordre qui n'est possible pas commun. Là on trouvera réunis tous les hommes du temps d'Auguste, Hérode et Mariamne, Césarion et Juba-Coriolan, Marcellus et Candace, Julie et Tibère, les Tiridate, les Artaban, Ovide et Arminius. Là on ne trouvera que des amours chastes, y compris ceux de la première Cléopâtre pour César. La vertu, comme disait plus tard madame de Sévigné, y est bien dans son trône.

Le beau langage a pris décidément le dessus. Il règne sur le barreau et sur la magistrature. Il est vrai que Patru, l'avocat, reçu à l'Académie en 1640, a appris de Cicéron qu'il faut avoir un but, ne jamais le perdre de vue, et y aller par le droit chemin, et que, si les pensées ne sont vraies, les raisonnements solides, l'élocution pure, les parties du discours bien disposées, on n'est pas orateur⁴. A Patru, dit Vaugelas, est réservée tout entière la gloire de traiter des beautés de l'élocution⁵. Mais à côté ou au-dessus de lui, la justice, la loi ne savent plus parler simplement. Il leur faut des comparaisons avec l'histoire, la fable, l'astronomie, et souvent même avec l'astrologie. Les discours du premier président, des avocats généraux, ne peuvent se passer ni du soleil, ni des comètes et de leurs influences. Les réquisitoires d'Omer Talon, si vantés comme types d'éloquence indépendante, sont tout autant des modèles de l'affectation à la mode. S'agit-il, par exemple, d'enregistrer les lettres-patentes qui confient

¹ Petits vers de Sarazin : ballade sur l'enlèvement de mademoiselle de Bonneville : *Il n'est rien tel que d'enlever*. Invitation au duc d'Enghien à quitter la guerre pour l'amour ; après la campagne d'Allemagne, à en commencer une autre pour Philis. Invitation à Chapelain de venir à la campagne. Pièce au comte de Fiesque, du temps du congrès de Munster, où il fait la description de Paris.

² Possible, employé adverbiallement, n'est pas particulier, dans ce temps, à la Calprenède ; mais il affectionne si tendrement cette locution, qu'elle semble lui appartenir en propre, et qu'elle est un des traits de son style.

³ La Calprenède, préface de *Cléopâtre*.

⁴ *Histoire de l'Académie*.

⁵ Vaugelas, *Remarques*.

l'amirauté à la reine régente (1646), rien de plus simple au fond, mais rien de plus grave dans la pensée de l'orateur, rien de plus ampoulé que sa harangue. D'abord pour recommander le respect des volontés du roi, il va en chercher l'exemple dans les anges et dans les sphères célestes. *La science des rois est un rayon de la sagesse divine dont les ressorts nous sont inconnus. Les anges élevés sur le tabernacle cachaient leurs faces par respect, et les intelligences qui contribuent au mouvement des cieus avouent leur ignorance et leur confusion.* Pour faire l'éloge de la navigation, il remonte à Noé, le père d'un siècle nouveau, le Saturne des idolâtres, à Hercule, à Jason, à Typhis, à Castor et Pollux, les Dioscures, qui ont reparu dans les fils de la reine. Que de grandeurs les peuples doivent à la mer ! et il cite les Gaulois qui ont fondé la Galatie, le pays de Galles, le Portugal et la Galice, ou les Vénitiens qui épousent la mer, ou les chevaliers de Rhodes qui s'estiment grands seigneurs dans l'archipelague. Il veut enfin faire voir quels avantages la marine française retirera de la protection et du commandement de la reine, et il compare cette princesse au soleil, *centre de la lumière, qui produit les couleurs et les ombres, et n'est susceptible ni de l'un ni de l'autre. Les têtes couronnées ressemblent au premier des astres qui donne la mesure et la clarté aux autres, et ne la reçoit d'aucun. Leurs progrès sont uniformes et ne ressentent aucuns mouvements irréguliers qui les approchent et les éloignent de la terre. Ne vous étonnez pas si l'île des Rhodes est le séjour le plus agréable du monde, et l'air le plus parfumé ; le soleil la visite tous les jours ; sa présence produit cette beauté sans laquelle cette île serait semblable à toutes les terres voisines*¹. Il n'est pas sans doute défendu de rire de ce fatras, qui menace d'aller encore plus loin dans les discours du temps de la Fronde. Les précieux deviennent ridicules ; le besoin de la correction de Molière commence à se faire sentir.

Voilà même, conformément à la loi des passions humaines, que la réaction violente précède la réforme raisonnable. Le burlesque, la grosse bouffonnerie se dresse contre tant de dignité roide et laborieuse. Scarron fait irruption dans le monde littéraire. Bon vivant, beau danseur, peintre et musicien jusqu'à l'âge de 27 ans, puis déformé par la maladie, *changé en Z, en un raccourci de la misère humaine*², ce Thersite littéraire n'a plus que deux plaisirs : boire toutes sortes de liqueurs et manger toutes sortes de viandes comme les plus grands gloutons, rire de tout, du bien, du mal, du beau, du laid en commençant par lui-même. Il s'introduit auprès de la reine, des grandes dames, des grands seigneurs ; il leur tend la main avec une aisance, un aplomb qui est peut-être la plus joyeuse de ses bouffonneries. II les dessert de ses compliments, il les amuse de ses grossièretés sales ; il trouve le secret de se faire admirer, au moins tout haut, des beaux esprits. Il signe Scarron *malade de la reine*, et la reine le paye d'une pension annuelle de cinq cents écus. Il ne déplaît pas à madame de Hautefort par des stances illisibles sur le tabouret qui lui a été accordé. Il égaye le grand Condé par le tableau des *furtives postères* des Bavares fuyant devant leur vainqueur ; il guérit Balzac d'une oppression de rate qui allait l'étouffer. Jamais peut-être l'hyperbole n'a été poussée aussi loin par Balzac que dans les deux lettres, l'une en prose, l'autre en vers latins, où il compare cet admirable malade avec Prométhée, Hercule, Philoctète et Job, et admire cette vertu indomptable

¹ *Mémoires d'Omer Talon*, où il insère ses discours, même ceux qu'il n'a pu prononcer.

² C'est lui-même qui donne de lui ce portrait. Lettre, 1650.

sur ses propres ruines¹. On dirait que ce beau monde, fatigué d'une étiquette trop rigide, saisit avec avidité cette occasion inattendue de se dérober à ses propres lois. Scarron se jette volontiers sur la comédie, et surtout sur la comédie espagnole plus conforme à ses goûts ; il s'attaque à la pruderie par l'obscénité ; il s'attaquera à tous les genres à la mode pour les parodier, il commence par le poème épique. Il travestit l'Énéide, et il en dédie le premier livre à la reine, en sollicitant la faveur d'être son poète burlesque. Comme la reine, le chancelier Séguier, le président de Mesmes, le duc et la duchesse de Schomberg, acceptent successivement ces caricatures où, à défaut de verve vraiment comique, on rencontre à chaque page, les ordures qui sont l'esprit des mauvais lieux.

Cependant les régulateurs de la langue et de la littérature poursuivent leur œuvre avec persévérance. Vaugelas publie et dédie au chancelier ses *remarques sur la langue française* (1647). L'œuvre est assurément très-estimable. C'est là que, s'inclinant devant la souveraineté de l'usage, il distingue entre le bon usage et le mauvais, et appelle bon usage celui qui réunit l'autorité triple de la partie saine de la cour, des meilleurs auteurs grecs et latins, et des gens savants en la langue. Il enseigne que chaque art ou chaque profession a un langage qui lui convient, et qui, très-bon dans l'étendue de sa juridiction, devient mauvais dès qu'il en sort. Il n'interdit pas les mots nouveaux, mais il ne permet pas de les créer par caprices : *Les mots nouveaux se font par accident. Si un mot hasardé par quelqu'un a réussi, a été adopté par tous, alors on peut s'en servir. Il en est des mots comme des modes. Les sages qui savent qu'il faut parler et s'habiller comme tout le monde, suivent non pas ce que la témérité a inventé, mais ce que l'usage a reçu, et la bizarrerie est égale de vouloir faire des mots ou des modes, ou de ne les vouloir pas recevoir après l'approbation publique.* Il passe ensuite aux menus détails, aux cacophonies, aux hiatus, aux négligences, aux mots trop souvent répétés, aux rimes riches ou pauvres qui se rencontrent dans la cadence des périodes, aux vers qui se glissent inaperçus dans la prose. Tant de soins justifient amplement la création de l'académie, et démontrent, par les résultats qu'ils ont obtenus assez vite, l'utilité d'une législature spéciale pour fonder le langage et le garantir ensuite de la corruption. On ne peut reprocher aux *Remarques* que quelques scrupules, comme dit Lamoignon, un trop grand amour de l'objet aimé qui devient de la jalousie. Vaugelas tenait ce goût trop exigeant de son entourage. Il en donne une preuve, qui ne lui est pas particulière, dans sa traduction de Quinte-Curce. Toujours préoccupé du beau, il réforme parfois son auteur, il supprime ce qui lui paraît avoir trop de jeu et d'affectation, il retranche des pensées qu'il trouve trop souvent répétées : il permet à Sisymbre de tutoyer Alexandre parce que cela se rapporte mieux aux coutumes des Barbares, mais il fait dire vous par Alexandre à Sisymbre parce qu'elle était reine, que le Macédonien l'appelait sa mère, et qu'il lui portait autant

¹ Balzac à Costar, janvier 1645 : Je dis que le Prométhée, l'Hercule et le Philoctète de la fable, sans parler du Job de la vérité, disent bien de grandes choses dans la violence de leurs tourments, mais qu'ils n'en disent pas de plaisantes ; que j'ai bien vu en plusieurs lieux de l'antiquité des douleurs constantes, des douleurs modestes, voire des douleurs sages et des douleurs éloquentes, mais que je n'en ai vu de joyeuse que celle-ci, et qu'il ne s'était pas encore trouvé d'esprit qui sût danser la sarabande et les marcassins dans un corps apoplectique.

*Aut cæleste aliquid, Costarde, astrisque propinquum
Morbus bic est, superoque trahit de lumine lucem,
Aut servant immola suum bona vera serenum,
Statque super proprias virtus illæsa ruinas.*

de respect qu'à sa mère véritable. Voilà une faute de goût à force de bon ton ; les Grecs saluant à la française.

Au milieu de tous ces efforts de l'esprit, de ces publications multipliées, de ces accueils si favorables au génie, l'époque de la régence ne compte pourtant pas un grand nombre de supériorités. Deux hommes seulement, deux grands noms dominant en des genres très-différents : Corneille et Descartes. Un troisième, malgré la futilité de ses œuvres, se fait remarquer quoi qu'on en ait, par sa présence inévitable auprès des grands, par son ardeur à servir la puissance ; c'est Voiture.

Corneille est le poète illustre du siècle accepté définitivement comme le maître de l'art dramatique. On admire les belles pièces dont il a enrichi le théâtre : on vante la morale qu'il y déploie comme une leçon à corriger le dérèglement des passions humaines¹. Poète comique et tragique, il donne (1643) la *Suite du Menteur*, supérieure, selon Voltaire, par l'intérêt de l'intrigue, au *Menteur* lui-même. Il ne peut faire accepter, dans *Théodore* (1645), un retour à la tragédie chrétienne. Mais il se relève dans *Rodogune* (1646), son poème de prédilection, pour lequel il ressent une tendresse si particulière, qu'il le préfère au *Cid* et à *Cinna*. Il y reconnaît, il y exalte la beauté du sujet, la nouveauté des fictions, la force des vers, la facilité de l'expression, la solidité du raisonnement, la chaleur des passions, la tendresse de l'amour et de ramifié, et cet heureux assemblage ménagé de sorte que la pièce s'élève d'acte en acte². Enfin, en 1647, il fait passer Héraclius. Quelques critiques commencent bien à s'élever et à le préoccuper lui-même. La complication des incidents, la tension extrême de l'intrigue, fatigue, autant qu'une étude sérieuse, de bons esprits et des personnes les plus qualifiées de la cour. Il en convient, mais il ajoute que la pièce ne laisse pas de plaire à ceux qui après l'avoir vue plusieurs fois en remportent une entière intelligence³. Il s'obstine à ne pas apercevoir ses défauts, comme plus tard ses partisans s'obstineront à ne rien retrancher de leur première admiration. Aussi bien une seule des œuvres dramatiques du moment a pris place à la suite de Corneille ; c'est le Wenceslas de Rotrou, sujet encore emprunté à l'Espagne, où tout rappelle les formes espagnoles, même le nom d'infants attribué à des princes polonais (1647). Mais la fermeté des caractères, l'intérêt des situations, l'élévation et la chaleur du style, y compensent à peu près les invraisemblances, l'inutilité de certain rôle, et la faiblesse du dénouement.

Descartes rencontre plus de contradictions, mais la France ne le tonnait encore que de loin. C'est à l'étranger qu'il trouve ses amis les plus illustres, ses adversaires les plus fougueux. La Hollande, qu'il avait choisie pour un asile libre, lui devient un champ de bataille. Aux critiques sérieuses que pouvait susciter le doute méthodique, se joignent les- exagérations de la haine. On l'accuse de scepticisme, d'athéisme et de frénésie, et quand il répond, ses lettres sont condamnées comme libelles diffamatoires. On entame contre lui secrètement un procès tendant à le condamner comme athée et calomniateur. La poursuite ne cesse que par l'intervention de l'ambassadeur de France. Lui cependant, au milieu de ce tumulte, il adresse à la princesse Palatine, Élisabeth, son livre des *Principes de la Philosophie* (1644), qui renferme presque toute sa physique. Il y

¹ Madame de Motteville.

² Corneille, Examen de *Rodogune*.

³ Corneille, Examen d'*Héraclius*.

expose une théorie qui a été depuis combattue avec véhémence et abandonnée ; les premières lois de la nature, les propriétés de l'espace et du mouvement, le système du monde, l'arrangement des corps célestes. Il écrit encore, en 1646, pour la même princesse Élisabeth, son traité des *Passions de l'âme*, voulant essayer si la physique pourrait servir à établir des fondements certains dans la morale. Mais ce livre n'a paru en public qu'en 1649. Toutes ces questions n'étaient pas d'un genre à charmer beaucoup le vulgaire ; cependant on voit qu'elles se propagent peu à peu en France. Le Jansénisme exaltait Descartes, Arnaud correspondait avec lui, et l'aimait pour les ressemblances qu'il lui trouvait avec saint Augustin. Les ouvrages latins de Descartes étaient traduits par de hauts personnages. En 1647, le duc de Luynes donnait une version française des *Méditations touchant la philosophie première*, et cette traduction, approuvée par Descartes, a pris rang d'original. La même année, l'abbé Picot commença à faire paraître une version des Principes de la philosophie. La popularité naissait pour Descartes, même parmi les femmes.

On a beaucoup loué l'indépendance de Descartes, la dignité du philosophe qui ne fréquente les souverains que pour les instruire. Les gros éloges de Thomas ont surfait ce mérite, et, contre son dessein, ils provoquent un peu de contradiction. Est-ce que la dédicace des *Principes de la philosophie* à la princesse Élisabeth diffère beaucoup du ton ordinaire des préfaces flatteuses, et n'y sent-on pas l'auteur content d'être compris et honoré, qui proclame admirables ceux qui l'admirent¹ ? L'accent est le même vis-à-vis de la reine de Suède, et le rapprochement entre Élisabeth et Christine, ces deux esprits dignes de s'entendre, paraît bien être le salaire de l'empressement commun des deux disciples auprès de leur maître². L'intérêt matériel même semble n'avoir pas été indifférent à Descartes. Quand la princesse Élisabeth se plaint de la conversion de son frère Édouard, qui s'est fait catholique pour épouser Anne de Gonzague, Descartes la console d'abord par cette réflexion assez raisonnable, qu'un changement nouveau n'a rien d'extraordinaire dans une famille qui a déjà changé, et que, si les ancêtres du prince n'avaient pas quitté la religion catholique, leurs descendants ne seraient pas contraints de la reprendre. Mais il ajoute que, au point de vue des intérêts, dans l'état d'abaissement de la maison

¹ Je vois ces trois choses très-parfaitement en Votre Altesse. Car, pour le soin qu'elle a en de s'instruire, il paraît assez que ni les divertissements de la cour, ni la façon dont les princesses ont coutume d'être nourries, n'ont pu empêcher que vous n'ayez étudié avec beaucoup de soin... Et on connaît l'excellence de votre esprit en ce que vous les avez parfaitement apprises en fort peu de temps. Mais j'en ai encore une autre preuve qui m'est particulière, en ce que je n'ai jamais rencontré personne qui ait si généralement et si bien entendu tout ce qui est contenu dans mes écrits... Je n'ai jamais rencontré que l'esprit de Votre Altesse auquel l'un (les mathématiques) et l'autre (la métaphysique) fût également facile ; ce qui fait que j'ai une très-juste raison de l'estimer incomparable... Une si parfaite et si diverse connaissance de toutes les sciences n'est point en quelque vieux docteur qui ait employé beaucoup d'années à s'instruire, mais en une princesse encore jeune, et dont le visage représente mieux celui que les poètes attribuent aux Grâces que celui qu'ils attribuent aux Muses ou à la savante Minerve...

² Lettre à la reine de Suède : S'il arrivait qu'une lettre me fût envoyée du ciel, et que je la visse descendre des nuées, je ne serais pas davantage surpris, et ne la pourrais recevoir avec plus de respect et de vénération que celle qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire... Une princesse que Dieu a mise en si haut lieu, et dont les moindres actions peuvent tant pour le bien général de toute la terre, que tous ceux qui aiment la vertu se doivent estimer très-heureux lorsqu'ils peuvent avoir quelque occasion de lui rendre quelque service... Je fais particulièrement profession d'être de ce nombre.

Palatine, il n'est pas mauvais que ses membres suivent divers chemins pour arriver à la fortune, et qu'une inconstance, qui n'aurait pas de raison d'être dans la prospérité, s'explique assez bien par le malheur¹. En conscience, pour ramener les esprits à la vérité, un philosophe ne devrait prendre ses arguments que dans la vérité même. Enfin, Descartes ne dédaigne pas les bienfaits pécuniaires des souverains. Il était à Paris, en 1644, avec Chanut l'ambassadeur, qui sollicitait pour lui une pension de Mazarin. Il y reviendra en 1648 par une nouvelle espérance d'être pensionné. Mais, les troubles de la Fronde empêchant l'accomplissement de cette promesse, il s'en retournera mécontent, et se plaignant d'avoir fait des frais de route inutiles². Il est donc sage de ne pas ranger les hommes, ni les époques, par catégories d'idées, de talents ou de vertus, pour les opposer systématiquement les uns aux autres. Il n'y a rien ni personne de complet ici-bas, en bien ou même en mal. L'indépendance a quelquefois ses complaisances pour le pouvoir, comme la servilité a ses oppositions inattendues.

Il est vrai que l'obséquiosité de Descartes est moins fatigante que celle de ses contemporains les plus illustres. La littérature a bien l'air, en effet, à cette époque de la Régence, de n'être que la servante de la gloire et de l'autorité. Corneille en donne l'exemple. Il avait commencé sous Richelieu, il continue sous Mazarin. Il imprime *Polyeucte* pour le dédier à la régente, après la bataille de Rocroi, terminant son épître par un sonnet à la gloire du nouveau règne :

France, attends tout d'un règne ouvert en triomphant,
Puisque tu vois déjà les ordres de ta reine,
Faire un foudre en ta main des armes d'un enfant.

Il imprime *la Mort de Pompée*, pour la dédier à Mazarin, offrant **le plus grand homme de l'ancienne Rome au plus grand de la nouvelle**, et remerciant le ministre des services qu'il rend à un pays étranger, par pure inclination, puisque sa naissance ne l'y oblige pas. Dans un remerciement en vers au cardinal, on regrette vraiment de trouver la touche et la verve du génie abaissées à une plate flatterie :

Délasse en mes écrits ta noble inquiétude,
Et tandis que sur elle appliquant mon étude,
J'emploierai pour te plaire et pour te divertir
Les talents que le ciel m'a voulu départir,
Reçois avec les vœux de mon obéissance
Ces vers précipités par ma reconnaissance.
L'impatient transport de mon ressentiment
N'a pu, pour les polir, m'accorder un moment ;
S'ils ont moins de douceur, ils en ont plus de zèle,
Leur rudesse est le sceau d'une ardeur plus fidèle,
Et ta bonté verra dans leur témérité,
Avec moins d'ornement, plus de sincérité.

Le grand Condé n'attend pas longtemps son tour. Après la prise de Dunkerque, il reçoit la dédicace de *Rodogune*. L'épître est le résumé de tous ses exploits. Le protecteur de *Rodogune* a effacé tout ce qu'il avait pu lire des Alexandre et des César. Il a su si bien choisir ses victoires qu'elles s'étendent sur deux règnes, sur

¹ Lettre de Descartes à la princesse Elisabeth, mars 1646.

² Lettre de Descartes à Chanut, mars 1649.

le précédent pour en réparer les malheurs, sur le présent pour reculer les frontières de l'État. Mais Dunkerque *épuise toutes les forces de l'imagination*, et le poète *ne conçoit rien qui réponde à la dignité de ce grand ouvrage*. Il n'a plus de voix que pour faire *une protestation très-inviolable* de son obéissance passionnée. Le chancelier Seguier termine cette galerie de grands protecteurs des lettres. A lui *Héraclius*, quoiqu'il eût été plus convenable de lui offrir *la parfaite peinture de toutes les vertus d'un Caton et d'un Sénèque* ; au moins cet hommage prouvera au monde que l'auteur n'est pas inconnu à celui qui a remplacé Richelieu dans la protection de l'Académie, et, en publiant l'estime du chancelier, confirmera la réputation du poète.

S'il y a progrès de Corneille sur Descartes, dans ce métier de flatterie, il y a un progrès plus hardi encore de Voiture sur Corneille. Il faut bien compter Voiture parmi les écrivains de cette époque, puisque ses lettres et ses petits vers, réunis en volumes, sont le seul produit direct de l'hôtel de Rambouillet, et forment le monument d'un genre spécial, comme sa réputation dénonce, mieux que tout autre témoignage, le goût de sa société. Mais l'analyse, le compte rendu de ses écrits, ne peut être autre chose que l'énumération des princes ou des grands qu'il dessert de son éloquence et de ses hyperboles en prose ou en rimes. L'homme de lettres avoue ici sans détour la fonction qu'il doit remplir. *Nous autres beaux esprits*, écrit-il au duc d'Enghien¹, *nous sommes obligés de vous écrire sur les bons succès qui vous arrivent*. Il écrit au financier d'Avaux : *Il y a trois mois que je songe à vous faire une lettre, sans en pouvoir venir à bout. J'ai honte de mériter si mal votre argent, et fais même quelquefois scrupule de m'enrichir d'un bien si mal acquis*. Son devoir est de divertir les grands ; il écrit même sans avoir rien de bon ou de plaisant à dire, parce que madame de Montausier lui a fait savoir que, s'il n'écrit pas, il se mettra mal avec le prince. Il m'est donc fait que pour l'éloge, et il varie ses louanges de son mieux, à force de tours affectés et de figures de rhétorique. Au duc d'Enghien, il se plaint de ces victoires continues qui le condamnent à la monotonie ; il voudrait au moins une défaite, un siège levé, qui serait enfin du nouveau. La conduite du duc d'Enghien à Rocroi est un péché contre les bonnes mœurs, l'emportement d'un diable, qui rendra le vainqueur insupportable à l'empereur et au roi d'Espagne. Pour la campagne de Fribourg, c'est un brochet — allusion au jeu des poissons — qui traverse les eaux du Rhin sans y perdre, ni lui ni les siens, une seule écaille ; un brochet bon à toutes les sauces, mais particulièrement à celle d'Allemagne, surtout quand elle est relevée de lauriers. A Paris, c'est l'objet de l'admiration des dames, même pour sa beauté ; les dames ont *une grande joie d'apprendre que celui qu'elles ont vu triompher dans les bals fasse la même chose dans les armées, et que la plus belle tête de France soit aussi la meilleure et la plus ferme*.

Commis aux finances, par la faveur de d'Avaux, et payé sans travailler, il avoue à la fois sa paresse et la générosité de ses chefs, justifiant par ce contraste l'étendue de sa gratitude. Il encense tour à tour d'Avaux et Émery et non-seulement leurs libéralités, mais encore leur style. Il va colportant les lettres de d'Avaux et recueillant pour elles l'admiration de ses amis. Dans une avance d'argent qu'Émery propose de lui faire, il reconnaît une *noble façon de parler* : *Il y a peu de gens qui se puissent exprimer de la sorte*.

¹ Lettre au duc d'Enghien après la prise de Dunkerque. — Lettre à d'Avaux, négociateur à Munster.

Plus les rangs s'élèvent, plus l'éloge doit monter. Gaston d'Orléans, le maître de Voiture, devient le plus grand des héros les plus célèbres ; nous citons tout ce parallèle avec Gaston de Foix :

En vain l'Olympe favorable
(Honneur de Navarre et de Foix)
T'avait promis que tes exploits
Auraient un bruit toujours durable.
Malgré ta victoire admirable
Et ces faits d'armes glorieux
Qui parmi tous nos demi-dieux
Te donnent un rang honorable,
Gaston de France obscurcira
Gaston de Foix, et ternira
Ce renom dont la terre est pleine,
Et Graveline étouffera
Toute la gloire de Ravenne.

On ne peut que sourire quand on se rappelle ce que l'homme avait fait sous Richelieu, et ce qu'il fera dans la Fronde. Au moins, ce n'est pas ici la facture cornélienne ; le vers reste, par sa médiocrité, de la taille du héros.

Mazarin n'est pas plus ménagé. Les compliments en prose, en vers, lui arrivent en foule, à chaque libéralité, à chaque événement de sa vie ou de son ministère, et toujours pour lui décerner le premier rang. L'Éminence, en faisant de grandes choses, *ne dédaigne pas les plus petites*, c'est-à-dire la distribution des faveurs. C'est le *prélat passant tous les prélats passés*. S'il fait une chute par l'imprudence de son cocher, le poète lui écrit :

. . . Chacun dit que, quoi que vous fassiez,
En guerre, en paix, en voyage, en affaires,
Vous vous trouvez toujours dessus vos pieds.

Si, dans la campagne de 1657, la prise de la Bassée vient réparer quelques pertes antérieures, le poète accourt et répète :

Vous vous trouvez toujours dessus vos pieds,
Longtemps y a que je l'ai dit en rime,
Et quoi, seigneur, que disiez ou fassiez,
Vous faites voir votre esprit magnanime
Digne toujours de louange et d'estime.

La comédie à machines inspire encore plus d'enthousiasme ; c'est une œuvre divine, et en même temps un symbole de la prospérité publique :

Quelle docte Circé, quelle nouvelle Armide
Fait paraître à nos yeux ces miracles divers ?
.....

Quels honneurs te sont dus, grand et divin prélat,
Qui fais que désormais tant de faces changeantes
Sont dessus le théâtre, et non pas dans l'État ?

Malheureusement, les poètes ne sont pas prophètes. Le démenti était imminent et déjà senti par Mazarin lui-même. Le bourdonnement des panégyriques, le bruit et l'entrain des fêtes, et même la gloire des batailles, ne pouvaient lui dissimuler la misère intérieure du grand nombre, la pénurie des finances, les

murmures grossissant de jour en jour, et la lutte qui allait commencer. Ses propres avantages, ses succès dans l'administration des plaisirs, s'ajoutaient, comme de nouveaux griefs, à ceux qui s'accumulaient depuis quatre ans. Les *faces changeantes* étaient prêtes à passer du théâtre dans l'État ; et l'élévation de sa famille, et la comédie à machines ont été signalées par quelques contemporains comme une des causes prochaines de ce changement¹.

¹ *Mémoires de Montglat et de Guy Joly.*

CHAPITRE III

La misère publique et le jansénisme, préludes de la Fronde

I. — Misères de la Lorraine et des provinces ravagées par la guerre. - Assistance de Vincent de Paul. - D'Emery, surintendant des finances. - Impôt du toisé. - Discussion du tarif.

L'invasion de la misère avait précédé l'établissement de la régence, par une suite lamentable de la prolongation des hostilités. La Lorraine surtout, plus exposée au passage et aux excès des armées, présentait depuis quelques années le spectacle le plus déchirant. Les Trois-Évêchés, et les contrées récemment enlevées au duc Charles IV, subissaient à la fois ou successivement la guerre, la peste et la famine. Les récoltes manquées, les blés mangés en herbe par les chevaux, ou les exactions des soldats, réduisaient à la mendicité ceux qui avaient auparavant de quoi vivre, et à l'abandon absolu les pauvres, dont les protecteurs ordinaires étaient ruinés. Ecclésiastiques, nobles et bourgeois, ne souffraient pas moins que le simple peuple. Les paysans s'enfuyaient vers les villes et laissaient la campagne libre aux animaux carnassiers, qui interceptaient les chemins. Les villes, obérées elles-mêmes et encombrées de ces nouveaux hôtes, ne pouvaient pas toujours leur donner même un abri contre les intempéries des saisons. Aux portes de Metz, on comptait les pauvres affamés par quatre ou cinq mille, et chaque matin on en trouvait dix ou douze qui avaient péri de misère pendant la nuit. A Bar-le-Duc, ils étaient couchés sur le pavé, dans les carrefours, devant les portes des églises et des bourgeois, mourant de faim, de froid ou de maladie. A Pont-à-Mousson, ils étaient si exténués et si languissants, qu'ils expiraient même en mangeant. A Saint-Mihiel, on mettait en vente la chair des chevaux morts de maladie, et ceux qui pouvaient s'en procurer l'échangeaient pour de petits morceaux de pain. Il y a là, dit en toute simplicité un témoin oculaire, plus de cent pauvres qui semblent des squelettes couverts de peau, et si affreux que, si Notre-Seigneur ne me fortifiait, je n'oserais pas les regarder. Ils ont la peau comme du marbre basané, et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes, et les yeux et le visage tout refrognés. Ils cherchent de certaines racines aux

champs qu'ils font cuire et les mangent. Ajoutons, pour compléter ce tableau, des prêtres réduits à s'atteler à la charrue, des femmes, des enfants dévorés ou à moitié déchirés par les loups jusque dans l'enceinte des villes, des pauvres honteux, de la noblesse principalement, supportant les plus atroces privations sans rien demander, et bien des jeunes filles tentées de tout sacrifier pour échapper au moins à la mort¹.

Un homme s'était trouvé tout prêt pour combattre ce fléau. C'était Vincent de Paul. Avant que Mazarin eût reçu la charge officielle du gouvernement de l'État, un simple prêtre avait organisé l'administration de l'assistance publique. Loin de nous la pensée de jouer sur les termes, et de chercher un effet de mots dans le contraste de ces deux importances "si diverses. Mais la charité chrétienne a le même droit sur l'histoire que les succès de la diplomatie ou le bruit des combats. Et surtout s'il arrive que la vertu soit plus habile et plus heureuse dans ses entreprises que le génie ou la ruse, il y a là une bonne leçon à recueillir pour la consolation de la société, et pour l'honneur de ceux qui paraissent petits aux yeux du monde. La vie des saints ne doit pas être confinée dans l'hagiographie, elle entre souvent dans l'histoire politique par l'influence que ces hommes ont exercée sur les masses, et par l'efficacité durable des institutions qu'ils ont laissées après eux. Or, Vincent de Paul, quoique sans caractère public, n'a pas eu moins de puissance que Mazarin, et il a légué à ses successeurs plus de bien accompli. Réformateur des mœurs dans le clergé et dans le peuple, il donne au bien-être la garantie la plus sûre que Dieu lui ait faite, l'amélioration morale. Ministre des finances de la charité privée, il lève des impôts sans exciter de murmures, et il les répartit sans remontrances, à la satisfaction commune de ceux qui payent et de ceux qui reçoivent. Père d'une nombreuse famille de missionnaires, de dames et de filles de la Charité, il transmet aux générations suivantes des institutions toujours fécondes, toujours capables de rendre les hommes meilleurs et la vie plus commode. Il ressemble à ces grands papes du vue et du vue siècle, qui administraient Rome par leurs vertus plus heureusement que les lieutenants de Byzance par l'autorité de leurs fonctions, qui tiraient de leur dévouement plus de considération que les empereurs de la majesté stérile de leur nom, et qui sauvaient la ville de la famine ou des Barbares en dépit de la négligence ou de la tyrannie de ses maîtres.

C'est avec cette puissance d'action que, depuis 1639, Vincent de Paul combattait la misère en Lorraine. Pendant que lui-même demeurait à Paris, au centre de ses ressources, pour les rassembler et les répartir dans les diverses directions, ses missionnaires, débutant par Toul, se répandaient ensuite à Metz, Verdun, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Lunéville, etc. Ils s'y faisaient tout à tous ; jamais le mot n'a été plus vrai. Confesseurs et consolateurs des âmes, ils étaient en même temps infirmiers, chirurgiens, distributeurs de vivres et de vêtements, blanchisseurs et raccommodeurs de linge. Ils donnaient du pain, du potage², de la viande aux affamés, de la farine aux nourrices, des habits, des chaussures à ceux qui étaient nus, des outils à ceux qui pouvaient retourner au travail et y

¹ Extrait des relations envoyées à saint Vincent de Paul par les missionnaires de sa Congrégation, et des lettres de remerciement envoyées au même, après que ces misères eurent été soulagées, par les corps de ville de Toul, de Metz, de Pont-à-Mousson, de Saint-Mihiel, de Lunéville. (V. Abelly, liv. II, ch. XI.)

² Nous ne consentons pas plus à supprimer ce mot vulgaire qui se trouve d'ailleurs dans toutes les relations, qu'à effacer le nom, de *sœurs-du-pot*, qui a été le premier titre populaire des filles de la Charité.

gagner leur vie. Ils pensaient de leurs mains les ulcères ; ils soignaient particulièrement les teigneux ; ils payaient les chirurgiens dont ils ne pouvaient faire eux-mêmes l'office, ils remboursaient aux hôpitaux la dépense des malades qui ne trouvaient pas de place dans les maisons particulières. Quand ils donnaient des chemises, ils reprenaient les vieilles, soit pour les mettre en pièces et en faire de la charpie ou des bandes, soit pour rapprocher les morceaux encore bons et en faire des objets presque neufs pour le service d'autres malheureux. Pendant un temps, c'étaient 500 pauvres qu'ils avaient à assister par jour à Verdun et à Pont-à-Mousson. Il s'en trouva 1132 à une distribution de pain à Saint-Mihiel, sans compter les malades. Aussi l'admiration et la reconnaissance éclataient partout. Un missionnaire, à Bar-le-Duc, ayant succombé à la fatigue, au mauvais air, au contact des plaies malsaines, tous les pauvres assistèrent à son convoi, et l'instinct populaire l'enterra à côté de son confessionnal, comme au foyer des inspirations de sa charité. Un vénérable ecclésiastique écrivait à Vincent de Paul : *Je loue le bon Dieu de la providence paternelle qu'il a sur a ses créatures, et je le prie de continuer ses grâces à vos prêtres qui s'emploient à cet exercice divin. Il ne me reste que le regret de voir ces ouvriers charitables qui gagnent le ciel, pendant que moi, par ma misère, je ne fais que ramper sur la terre comme une bête inutile.* Les magistrats des villes, maires, échevins, gens de justice, lui envoyaient, de tous les points de la province, leurs remerciements pour les services déjà rendus, et de nouvelles demandes pour l'avenir. Ils le proclamaient le seul conservateur de tant d'existences qui auraient succombé sans lui, et le principal auteur, après Dieu, d'un si grand bien. Ceux de Metz lui disaient : *C'est un sujet de grand mérite pour ceux qui font une si bonne œuvre, et pour vous, Monsieur, qui en avez la conduite, et qui vous acquerrez un grand loyer au ciel.* Ceux de Pont-à-Mousson, après avoir énuméré leurs besoins, ajoutaient : *Ce sont des motifs autant puissants que véritables, pour animer la tendresse de votre cœur, déjà plein d'amour et de pitié, pour continuer ses bénignes influences sur cinq cents pauvres, qui mourraient en peu d'heures si par malheur cette douceur venait à leur défaillir. Nous supplions votre bonté de ne pas souffrir ces extrémités, mais de nous donner des miettes de ce que les autres villes ont de superflu.* Enfin ceux de Lunéville l'exaltaient comme le réparateur de la peste, de la guerre et de la famine : *Il semblait que le ciel n'avait plus que de la rigueur pour nous, lorsqu'un de vos enfants en Notre-Seigneur, étant arrivé ici chargé d'aumônes, a grandement tempéré les excès de nos maux, et relevé notre espérance en la miséricorde du bon Dieu*¹.

On évalue à 15 ou 1.600.000 livres les sommes d'argent que Vincent de Paul fit passer en Lorraine ; ce qui équivaut bien à quatre millions de notre monnaie actuelle. Il convient d'ajouter les dons en nature, tels que 14.000 aunes d'étoffes de plusieurs sortes, pour l'habillement des pauvres religieuses, de nobles réduits aux haillons, de malheureux de tout état et de tout âge. Il ne serait pas juste non plus d'oublier les secours donnés à la Lorraine dans Paris même. Car une fois la source connue d'où venaient tant de soulagements, un grand nombre d'individus voulurent remonter jusqu'à elle. On quittait un pays désolé pour se rapprocher du consolateur. *On vous considère ici*, écrivait un religieux de Nancy à M. Vincent, *comme l'asile des pauvres affligés. Plusieurs se présentent à moi pour que je vous les adresse, et que, par ce moyen, ils ressentent les effets de*

¹ Lettre des corps de ville de Lorraine, adressées à Vincent de Paul, et rapportées textuellement dans Abelly.

votre bonté. C'étaient tantôt des nobles ruinés, tantôt des travailleurs qui espéraient gagner leur vie dans une contrée moins malheureuse, tantôt de jeunes filles qui réclamaient un asile contre les insolences de la soldatesque. Vincent de Paul ne manqua à aucune de ces calamités. Pour les premiers, il forma une association spéciale de seigneurs, qui apportaient tous les mois à Saint-Lazare leurs cotisations pour fournir à la distribution mensuelle réclamée par les réfugiés. Il y joignait ses propres dons ; il y consacra un jour la dernière somme d'argent dont il pût disposer pour sa maison même. Aux seconds il offrit un asile, une instruction religieuse, des instruments de travail, des placements chez de bons maîtres. Quant aux jeunes filles, il avait eu de lui-même la pensée de les recueillir. Sur le rapport d'un missionnaire, et après s'être assuré du concours des dames de la Charité, il fit venir à Paris toutes celles à qui ce refuge pouvait convenir. A leur arrivée, elles étaient reçues dans la maison de mademoiselle Legras, qui pourvoyait à tous leurs besoins en attendant une position définitive ; puis, par l'intermédiaire des dames de la Charité, elles passaient dans de bonnes familles comme femmes de chambre ou servantes ; et, mises ainsi en d'honnêtes conditions, elles se trouvaient garanties des malheurs où la nécessité les avait exposées.

Au commencement de la régence, le mal était sensiblement atténué. Les maladies disparaissaient ; la guerre s'éloignant de la contrée permettait de reprendre les travaux nécessaires à la vie de l'homme. Vincent de Paul rappela la plupart de ses missionnaires, mais il continua d'expédier des aumônes dont le besoin se prolongeait. La régente, Anne d'Autriche, se mit au nombre des bienfaiteurs ; touchée du dénuement où demeuraient encore des personnes de haute position et des familles entières, elle leur envoya toutes ses tapisseries et lits de deuil ; elle fit même, pendant deux ans, étendre cette assistance sur d'autres villes conquises, telles qu'Arras, Landrecies et Gravelines. Quelquefois Vincent de Paul paraissait n'agir que par ses ordres ; il la consultait comme il avait l'habitude de faire les dames de la Charité ; ne s'attribuant pas d'autre importance que celle d'un intermédiaire, il voulait que l'intention des bienfaiteurs réglât toujours l'emploi de leurs dons. Mais, si grande que fût son humilité, il ne parvenait pas à s'effacer derrière des auxiliaires dont la bonne volonté dut céder à l'impuissance. La reine-mère elle-même eut bientôt d'autres embarras qui tarirent ses aumônes. La guerre continuant toujours, malgré les victoires, les revenus publics, loin de suffire aux besoins de la politique, devinrent un fléau pour les populations. Vincent de Paul avait lutté avec avantage contre les misères des provinces nouvellement conquises ; une autre misère commença à se faire sentir aux anciennes provinces de France, et le gouvernement ne sut point trouver le secret de la soulager.

Les finances, voilà, sous l'ancienne monarchie, l'embarras perpétuel du gouvernement, le ver rongeur de toutes les prospérités, le trouble-jouissance de toutes les gloires. Toujours des contributions onéreuses et insuffisantes ; toujours le contribuable souffrant, et l'État manquant du nécessaire. Bien des causes entretenaient ce mal. Inégale répartition des charges publiques : la *taille*, l'impôt direct, le plus sensible, le plus exigeant de tous, dont les privilégiés étaient exempts, écrasait de tout son poids les roturiers, la partie la plus nombreuse, mais la moins riche de la population ; et la taille elle-même, ici *réelle*, là *personnelle*, portait dans les *Pays d'états* sur les biens-fonds seulement, et dans les *Pays d'élections* sur les biens-fonds et les biens mobiliers à la fois¹.

¹ Nous expliquerons plus loin ces différents usages et ces différents noms.

Nulle régularité dans l'établissement des contributions indirectes, dans les *aides*, qui par leur nature, et le mode de rentrée, pouvaient porter sur toutes les classes ; c'étaient presque toujours des expédients temporaires, selon le besoin du moment, qui cédaient la place, après un usage plus ou moins long, à d'autres expédients également imprévus et inaccoutumés, c'est-à-dire une succession de surprises qui ne variaient les motifs du mécontentement que pour l'irriter davantage. Enfin pas d'autre système de perception que celui des publicains romains : le revenu public était affermé à quiconque se chargeait de l'avancer, et consentait à prendre sur soi l'odieux des mesures nécessaires à son recouvrement. En retour de ce service, le collecteur gardait pour lui une bonne part des sommes exigées, quelquefois le quart, quelquefois davantage, différence déplorable dont le contribuable était grevé ou le trésor public appauvri. Ainsi se formait cette race impopulaire des financiers, seuls contents au milieu de la détresse commune, et bravant de leur faste la pénurie des particuliers, et celle même du roi. Qu'on joigne aux défauts d'une semblable organisation le mauvais emploi des fonds qui arrivaient enfin dans les caisses royales, les dépenses en fêtes et en plaisirs, les prodigalités capricieuses aux favoris et aux princes du sang, les malversations des agents du fisc, sans en excepter les surintendants, et l'on comprendra quelle surcharge la guerre, avec ses besoins toujours renaissants, apportait au fardeau de l'administration ordinaire, à quel prix montait la gloire des armes et de la politique, avec quelle impatience la paix devait être attendue et sollicitée de ceux qui ne profitaient pas de la gloire.

D'Émery était le véritable administrateur des finances, quoiqu'il eût au-dessus de lui un surintendant en deux personnes. Ambitieux sans conscience, il ne travaillait qu'à s'affermir dans la confiance du premier ministre pour devenir surintendant lui-même, et à se faire des amis de tous ceux dont le crédit ou la position pouvait l'appuyer. A tout prix il lui fallait trouver de l'argent pour Mazarin, et gagner les princes et les financiers par ses complaisances. Ses maximes avouées l'affranchissaient de tout scrupule ; c'est lui qui a dit que, les surintendants n'étant faits que pour être maudits, il fallait laisser la bonne foi aux petits marchands, c'est-à-dire se consoler, par le profit réel, d'une mauvaise renommée inévitable : *Fruitur dis iratis*. Il trouvait tous les fonds épuisés pour les années 1643, 1644, 1645 et 1646 ; il recourut sans honte à tous les moyens d'avoir l'argent nécessaire à ces exercices. Il débuta par une création de rentes au denier 4, c'est-à-dire à 25 p. 100, justifiant l'opération par cette singulière excuse, que, si l'intérêt était fort élevé, c'était à ses peuples que le roi le payait, et que le peuple s'enrichissait aux dépens du roi ; raisonnement doublement faux, et parce que c'est en réalité le contribuable qui paye l'intérêt aux détenteurs des rentes, et parce qu'on attirait les étrangers à rechercher ces valeurs par l'appât de la spéculation. Il porta cette singulière générosité pour quelques-uns des sujets du roi dans les traités, qu'il fit pour le renouvellement des tailles et des fermes ; il donnait aux traitants le quart de remise, et comme le paiement de ce qui devait revenir au Trésor ne se faisait qu'en dix-huit mois, il donnait quinze pour cent à ceux qui pouvaient en faire l'avance ; ressource onéreuse qui le réduisait à consommer la recette d'une année et demie en une année de dépense¹. Son faible pour les grands était encore moins profitable à l'État, qui n'en retirait pas même une avance à gros intérêt. Un jour il permit à la

¹ Colbert, Mémoire autographe et inédit, cité par Chéruel : *Histoire de l'administration monarchique en France*.

Rochefoucauld de faire sortir du Poitou 800 tonneaux de blé, sans payer les droits de traite ; il y ajouta 200 tonneaux au profit de Gourville, l'homme d'affaires, qui y gagna dix mille livres. Pour satisfaire aux besoins d'un grand seigneur prodigue et à la cupidité d'un courtier de bas étage, il renonçait à une rentrée légitime et à l'abri de toute réclamation.

Ce gaspillage des revenus publics, dont le temps pouvait seul dénoncer la gravité, ne fut pas ce qui excita les premiers murmures. Il en advint autrement des expédients inattendus, des inventions fiscales qui venaient s'ajouter aux charges régulières, et qui se faisaient sentir immédiatement aux individus, comme l'augmentation des aides sur les vins, la révocation des biens domaniaux, la création de nouveaux offices vendus à l'enchère. Il y en eut un surtout, dès 1651, qui commença l'opposition, ce fut l'*Édit du toisé*. Il s'agissait de faire revivre, à quatre-vingt-seize ans de distance, et après une longue désuétude, un édit de 1548, sous Henri II, défendant aux Parisiens de bâtir des maisons au delà de certaines limites. Quiconque avait enfreint ce règlement oublié par le fisc lui-même, devait ou démolir sa maison ou supporter une taxe calculée par toise. On espérait retirer de cette mesure sept ou huit millions. Le parlement s'agita. Deux présidents, Barillon et Gayant, deux importants, deux anciens amis de la reine, s'élevèrent contre le chancelier, contre le premier président, trop commode, selon eux, aux volontés de la cour, contre le gouvernement qui n'avait plus pour eux autant de considération qu'autrefois. La reine leur envoya l'ordre de se retirer, Barillon fut même relégué et enfermé à Pignerol. Le parlement, qui voulut réclamer en leur faveur, ne fut pas admis à l'audience de la reine, et l'on crut pouvoir rire de ces barbons qui prétendaient faire peur au souverain. Mais le mal n'était que dissimulé, non guéri ; il fermentait au dedans, pendant qu'il agissait au dehors sur la guerre même dont il augmentait les embarras. Des prisonniers espagnols, après la prise de Gravelines, avouèrent à Gaston d'Orléans que l'espérance de voir diminuer les forces des Français, par ces agitations intérieures, les encourageait à ne pas céder même à leurs défaites. Ensuite le peuple de Paris réclama par l'émeute. Pendant que la reine était à Ruel, à se divertir aux chants de la signora Leonora, les mutins battirent le tambour, arborèrent un mouchoir au bout d'un bâton, et parcoururent les rues en propageant la sédition. Le retour du roi, dit un contemporain, dissipa bientôt cette résistance, mais l'apaisement n'était pas une victoire, car il fallut composer avec les mécontents, et révoquer l'édit du toisé¹. Le gouvernement, vainqueur en Flandre et en Allemagne, était déjà vaincu en France même.

Ce n'est pas qu'il y eût, ni dans le Parlement, ni dans les Parisiens, un patriotisme bien sincère, ni un grand amour de l'utilité publique. Chacun pensait à soi, et n'était sensible qu'à ses charges personnelles. **Malgré la nécessité universelle du royaume, Paris seul voulait être riche, et ne voulait pas entendre parler de donner de l'argent au roi**². D'Émery l'accusait assez explicitement, et non sans raison, de prétendre rejeter tout le fardeau sur les campagnes³. Le Parlement, de son côté, se montrait plus facile dès qu'il pouvait stipuler une exemption en sa faveur. L'édit du toisé supprimé, il fallait bien le remplacer par quelque ressource nouvelle. Le Parlement consentit à une augmentation de cinq à six millions sur les tailles, à la condition que la surcharge ne porterait pas sur les officiers de justice, magistrats, notaires, procureurs, avocats, ou membres

¹ *Mémoires* de Montglat, Omar Talon, Motteville, Montpensier.

² Motteville, commencement de 1648.

³ Omer Talon, à propos de la discussion du tarif.

des universités. Au milieu de tant d'égoïsmes en lutte, lorsque chacun ne tendait qu'à ériger ses intérêts en principes, on se demande dans quel esprit, dans quel cœur s'était réfugiée l'idée saine du bien commun, et si, de tant de libérateurs qui s'offrirent avec fracas à la confiance populaire, il en était un seul qui valût mieux que le gouvernement qu'ils promettaient de réformer.

On traversa encore assez paisiblement l'année 1655. Lorsque, après la bataille de Nordlingen, il fallut régler le compte de la gloire, c'est-à-dire demander, comme toujours, de l'argent pour le passé et pour l'avenir, il y eut quelques démonstrations de mauvaise volonté, mais pas de résistance formelle et effective. La reine alla au Parlement pour y faire vérifier en sa présence de nouveaux édits, malgré les représentations de quelques magistrats qui avaient voulu lui contester le droit de venir au milieu d'eux. Au chancelier qui exaltait les victoires et concluait par une demande de subsides, l'avocat général Talon répondit hardiment par le tableau des souffrances publiques. Il représenta le peuple ruiné par tant de guerres, dénonça la suprême autorité des favoris comme la cause de ces maux, et, tombant à genoux, il demanda grâce pour les opprimés d'une voix pathétique dont l'accent poursuivit la reine jusque dans son palais. Mais le premier président avait, dans la même séance, loué la régente, exagéré le bonheur de la France, la valeur des princes, la conduite du ministre. Les édits furent vérifiés.

C'est vers la fin de 1646 que s'engagea définitivement la lutte. Là apparurent, sans dissimulation, les deux principaux mobiles du Parlement dans toutes ces querelles, à savoir les prétentions politiques du corps qui aspirait au gouvernement, et l'égoïsme des individus qui prétendaient se décharger personnellement des obligations communes. La résistance avait pour elle le prétexte du bien public, les murmures de Paris et des provinces, et surtout l'indécision d'un ministre, que troublaient à la fois l'impopularité de son origine étrangère et la conscience de ses embarras ; elle obtint une première victoire qui lui en fit espérer de plus grandes. Tel est l'intérêt que présente la longue discussion du *tarif*.

En octobre 1646, un arrêt du conseil des finances établit un *tarif* sur les denrées et marchandises qui entraient à Paris pour la consommation des habitants. Ce mode d'impôts indirects, si bien accepté aujourd'hui, et si fécond en ressources, était alors une nouveauté, et dut paraître une oppression. En outre, puisqu'il s'agissait, non pas de tailles, mais d'*aides*, et d'une ville en particulier, l'édit fut envoyé à l'enregistrement de la cour des aides, et non à celui du Parlement. Les parlementaires s'émurent aussitôt. Leur première pensée était de se garantir eux-mêmes de la nouvelle taxe ; comme le tarif était exigé de toutes les denrées qui entraient dans Paris, ils avaient à le payer pour les fruits de leurs maisons de campagne, qu'ils faisaient apporter à la ville¹. Ils cachèrent si peu ce calcul que le conseil des finances, pour les gagner par une faveur directe, modifia l'édit et dispensa du paiement tous les fruits du cru. Mais ce premier avantage obtenu enhardit les magistrats à en réclamer un autre. Ils prétendirent que la cour des aides n'avait pas le droit d'enregistrer les édits de finances, que tout édit, pour la levée d'impositions sur toutes sortes de personnes, était de la compétence du Parlement, et le président de Mesmes, qui tenait les vacations, défendit

¹ Omer Talon. — Les *Mémoires* de ce magistrat vont nous servir, pendant quelque temps, d'autorité principale pour expliquer les sentiments et la conduite du Parlement dans toutes ces querelles.

provisoirement la mise en vigueur du tarif. La cour, réunie au complet après les vacances, confirma ce que ce président avait fait, et décida que de très-humbles remontrances seraient adressées à Sa Majesté. Ainsi commença un débat qui devait durer plus d'un an.

Le moment était favorable pour entreprendre sur l'autorité de Mazarin. Tandis que l'argent manquait pour la guerre, le ministre savait bien en trouver pour sa comédie à machines ; ce contraste, relevé par un contemporain, n'échappait pas à la malveillance. Malgré les victoires antérieures, les Espagnols ne cédaient pas ; ils purent même un instant croire que la supériorité allait leur revenir ; 1647 compta autant d'échecs que de succès. Les fautes de Rantzau compromettaient l'armée de Flandre ; le grand Condé échouait devant Lérida. Bientôt l'armée d'Allemagne allait se révolter contre Tu renne. Les madrigaux circulaient dans Paris contre Monsieur le Prince ; les murmures publics imputaient à Mazarin tous les événements fâcheux. On répétait cent sottises dans les cabarets. L'opinion populaire, toujours si brusque dans ses changements, tournait de l'admiration on de l'estime au mépris et à la haine. Le ministre commençait à n'être plus qu'un étranger, ignorant des usages français, indifférent à la bonne administration de la justice et au bien public. S'il était infatigable au travail, il se rendait en même temps invisible, et ce mystère prêtait à bien des interprétations. Si on ne lui connaissait pas de vices, on ne lui connaissait pas de vertus. Si on le soupçonnait d'avarice, on pouvait l'accuser de gaspillage. Les âmes pieuses n'étaient pas plus contentes de lui ; ce cardinal n'accomplissait aucun acte de religion, et disposait des biens ecclésiastiques selon ses intérêts. A la cour, on gardait encore vis-à-vis de lui les formes de flatterie familières aux courtisans, mais l'opposition se formait au fond des cœurs et déjà se manifestait en paroles libres. Aussi en venait-il à la nécessité de sévir ; il lui fallait renoncer à cette affectation de douceur qui ne s'était guère démentie depuis l'arrestation de Beaufort, d'ailleurs très-légitime. Il exila (1647) le comte de Fiesque, l'abbé de Bélebat et le poile Sarasin coupable de vers satiriques. Une ordonnance défendit de parler des affaires d'État, et la régente, qu'il dominait, signifia qu'elle était résolue de punir tous ceux qui parleraient contre le gouvernement¹.

Les provinces n'étaient pas en meilleure disposition que Paris ; là aussi les charges publiques devenaient insupportables, et les magistrats étaient également suspects d'aider au mécontentement populaire. Dans cette même année, il fallut réprimer par la force une émotion dangereuse en Languedoc. Cette province avait déjà plusieurs fois refusé le don gratuit. A l'opposition des états se joignit un soulèvement du peuple. A Montpellier, on tua ceux qui levaient les droits du roi, et on pilla une de leurs maisons. La cour des aides fut accusée de n'avoir pas agi, dans cette circonstance, avec toute l'affection qu'elle devait au souverain. Le maréchal du Plessis fut chargé de la réparation. II frappa d'abord la cour des aides, la sépara de la chambre des comptes de Montpellier, en la reléguant à Carcassonne. Il fit ensuite le procès aux auteurs de l'émeute, et mit à mort de misérables femmes tout aussi coupables d'autres crimes que de révolte. Après cette exécution, il rassembla les états, et demanda l'argent qu'on ne pouvait plus lui refuser sans danger. Il fit entendre qu'il aurait pu introduire dans la province assez de troupes pour tout réduire sans pitié, se parant d'un certain mérite de modération pour n'avoir pas usé de toutes les rigueurs dont il disposait. Sous l'impression de cette crainte, il tira de l'assemblée un don gratuit

¹ Motteville, 1647.

de trois millions pour le roi, et un présent de quarante mille livres pour lui-même¹.

L'emploi de pareils moyens n'était pas encore possible à Paris, tandis que les misères qui les avaient provoqués servaient d'arguments aux plaintes des magistrats ; double avantage dont le Parlement de Paris tira un parti habile. Il s'obstinait contre le *tarif* et contre l'importance que le gouvernement voulait donner à la cour des aides. Vainement le ministre alléguait l'usage des quarante dernières années, pendant lesquelles toutes les impositions, qui portaient le nom d'aides, n'avaient été vérifiées qu'à la cour des aides, et non au Parlement. Vainement le roi déclarait qu'il lui semblait utile de ne rien changer à cette règle avant sa majorité. Les magistrats, le premier président Molé, opposèrent, outre des usages antérieurs, la nécessité de conserver à tous les actes du pouvoir les formes d'une justice populaire. Pour rabaisser la cour des aides, ils soutenaient que cette compagnie n'avait que le droit de juger les différends des particuliers avec le fisc, et de redresser les excès qui pouvaient se commettre dans la perception des taxes, mais que ce n'était pas à elle de vérifier ces taxes ni d'en autoriser la levée. Pour établir leur droit exclusif à cette vérification, ils expliquaient comment, dans l'intérêt même du roi, les Parlements avaient remplacé les États-généraux. Il est sage aux rois, disait un président (Lecogneux) de laisser le plus de liberté possible aux peuples, afin que l'obéissance soit plus volontaire. Aussi, pour rendre les impôts agréables, les rois les faisaient jadis voter par les États-généraux. Mais cette manière ayant peu à peu disparu, les Parlements avaient suppléé la fonction des États du royaume, et les peuples avaient trouvé dans ce changement une garantie rassurante. Les sujets exécutaient comme justes les volontés du roi, quand elles étaient déclarées telles par les hommes chargés de leur rendre la justice et d'avoir soin de la police générale et particulière.

Il eût été facile de leur répondre qu'ils avouaient par là une véritable usurpation, et l'origine subreptice de ce qu'ils appelaient leur droit. Mais, sans s'inquiéter de la difficulté, et pour renforcer leur raisonnement, ils n'hésitaient pas à se placer bien au-dessus de la cour des aides, à s'attribuer au dehors une considération bien plus grande, à promettre un appui bien plus efficace que l'approbation d'une juridiction inférieure. La qualité des juges, disait encore Lecogneux, contribue beaucoup à faire accepter ou maudire les décisions par le public. Les maux des hommes ne peuvent être adoucis que quand ils leur sont faits par une main amie et qui ne leur est point odieuse. Les remèdes violents, qui passeraient pour une injure, se souffrent par ceux auxquels ils sont appliqués, lorsqu'ils ont cette croyance qu'ils procèdent de personnes qui travaillent pour leur bien, ce qui arrive dans l'esprit des peuples, lesquels étant bien informés de l'affection que le Parlement porte à l'État et au bien public, reçoivent avec moins de déplaisir les impositions, quand elles sont autorisées par le ministère de ceux en la probité et en l'affection desquels ils ont une assurance tout entière².

La lutte, commencée en octobre 1646, durait encore en août 1647. Le *tarif* contesté ne se percevait pas. Cette lenteur pouvait satisfaire la vanité des magistrats, mais elle multipliait outre mesure les embarras du royaume. Une conversation de Mazarin avec Omer Talon (25 août) nous révèle, par les

¹ *Mémoires du maréchal du Plessis.*

² *Mémoires d'Omer Talon, aussi bien que pour ce qui va suivre.*

observations du ministre et la réponse de l'avocat général, l'étendue des maux intérieurs et extérieurs dont le pays était accablé.

Considérez, dit Mazarin, les désordres arrivés en Catalogne par la levée du siège de Lérida, en Allemagne par le soulèvement et la mutinerie des troupes de M. de Turenne, en Flandre par l'opiniâtreté du duc d'Orléans qui n'a pas voulu que le roi se hâtât de mettre en campagne, soutenant que le pays ne peut nourrir les troupes que dans le mois de juin, auquel temps l'herbe commence à être bonne. Les Espagnols, ajoute-t-il, d'abord disposés à la paix, après la perte de la Bassée et de Dixmude, et après la promesse faite par les plénipotentiaires français d'abandonner le Portugal, ont ensuite changé d'avis sur la pensée qu'ils ont eue que les Hollandais ne mettront pas en campagne, sur l'imagination qu'ils ont que le peuple est mal affectionné à cause des impositions fréquentes. D'autre part, les mauvais Français donnent tous les jours des avis à l'ennemi de ce qui se passe. Les conseils de M. de Vendôme s'y joignent ; son secrétaire a été nouvellement pris à Heilbronn, chargé de lettres de créance à l'empereur, au duc Charles, à l'archiduc Léopold et à madame de Chevreuse. Mais ces difficultés au traité de paix seraient bientôt levées, si les Espagnols pouvaient croire que le Parlement voulût assister le roi pour faire la guerre pendant dix années.

Talon ne répond pas aux plaintes sur le refus d'argent et les conséquences politiques qui s'ensuivent. Il récrimine par le tableau des souffrances qu'imposent au peuple les contributions déjà consenties, des scandales qui éclatent tous les jours dans le maniement des finances. Il s'en prend aux richesses immenses et prodigieuses des particuliers qui manient les revenus du roi, à leurs dépenses inutiles et publiques, témoignage de leurs rapines, et offense pour les gens de bien. Il ne faut pas juger de la France par la ville de Paris ; la présence du roi y attire l'abondance de toutes choses ; les marchands, les artisans y sont à leur aise, et la tranquillité s'y maintient encore, parce que la misère ne s'y fait pas sentir. Mais il n'en est pas de même dans les provinces. Là tout est réduit à l'extrémité ; c'est là surtout que les levées de deniers se multiplient, moins redoutables encore par la nécessité de payer que par la manière dure et fâcheuse dont on procède au recouvrement. On rend les habitants des villes et des villages solidaires les uns pour les autres ; on soutient les collecteurs par des compagnies de gendarmes ; on exécute, en vendant leurs meubles, ceux qui n'ont pas l'argent exigé.

Les deux interlocuteurs avaient également raison, et la situation n'en était que plus déplorable. Chacun se croyant fondé à ne pas transiger, on ne pouvait prévoir le terme de la lutte, ou, en cas de concession, le triomphe de l'un aboutissait à l'accroissement des maux du parti opposé. Mazarin céda, se consolant par la pensée d'obtenir au moins quelque subside. Une conférence fut tenue au Palais-Royal le 31 août, entre le conseil du roi et le Parlement. La reine n'y assista pas, **parce que c'est l'ordre que les sujets ne confèrent pas avec leurs maîtres**. Le duc d'Orléans prit la première place, le cardinal en face de lui. Au-dessous de Monsieur était le chancelier, et au-dessous du cardinal le premier président. D'Émery y parut comme surintendant des finances ; il venait d'obtenir ce titre si convoité ; d'Avaux et Bailleul ayant donné leur démission, le véritable administrateur avait pris le nom des fonctions qu'en réalité il remplissait seul. Le chancelier ne voulut pas parler dans cette séance, parce que Mazarin lui avait

envoyé un discours tout fait par de Lyonne, et qu'un Séguier trouvait indigne de sa gloire d'orateur de ne faire que lire le travail des autres¹.

Mazarin se laissa d'abord battre sur la question de la cour des aides. Il s'excusa d'avoir si longtemps soutenu cette juridiction, par son ignorance des usages, représentant qu'il avait bien pu prendre pour un droit une pratique qui remontait déjà à quarante années. Il protesta qu'il n'avait aucune intention de méconnaître les anciens droits du Parlement ; c'était consacrer la prétention opiniâtre de ces magistrats à enregistrer seuls les édits des finances. D'Émery aborda ensuite la question du *tarif*. Comme ce genre d'aides paraissait déplaire, et que pourtant le roi ne pouvait se passer d'aides, il proposa d'y substituer la création de menus officiers de police, tels que monteurs de bois, mesureurs de charbons, vendeurs de marée, contrôleurs des poids et mesures, dont les charges produiraient une ferme considérable, et dont la rémunération, formée par un léger droit sur les individus, n'aurait rien d'oppressif pour les contribuables. Il justifiait cette proposition par la pénurie des finances, par l'impossibilité de renouveler les emprunts à gros intérêts, par l'obligation de réduire les tailles pour soulager les populations, que le passage des gens de guerre et la continuation des hostilités avaient obérées. Il insistait avec force sur la nécessité de ménager le menu peuple, et de demander enfin des secours aux habitants des villes et grandes bourgades, qui n'avaient pas une part assez équitable dans le fardeau des charges publiques. C'était, il faut en convenir, dévoiler une des causes les plus actives de la misère des campagnes, et dénoncer l'égoïsme et la mauvaise volonté des Parisiens en particulier.

Il proposait en outre d'égaliser les prévôts des maréchaux aux lieutenants criminels, moyennant une somme à laquelle chaque prévôt serait taxé ; d'instituer un second Châtelet à Paris pour faire la police dans l'Hôtel de Ville, et de vendre les nouvelles charges ; enfin de créer 150.000 livres de rente pour distribuer aux gens aisés, c'est-à-dire de lever un emprunt forcé, sans exception d'aucune personne, si ce n'est des officiers des quatre compagnies souveraines. Le surintendant connaissait bien l'égoïsme de la magistrature ; il la tentait par une concession personnelle, comme déjà après l'édit du toisé et dans la première discussion du tarif, de trahir les intérêts des autres classes de la population².

Toutes ces demandes étaient formulées en cinq édits. Le Parlement se mit à délibérer sur chacun d'eux, rejetant celui-ci, adoptant celui-là, modifiant les autres à son gré. On lui proposait, au lieu du tarif, la création de nouvelles charges à vendre ; il préféra accorder le *tarif* pour deux ans, parce que ce ne serait qu'une contribution passagère, puis il rejeta toutes les nouvelles charges qui auraient été perpétuelles. Il ne voulut pas des monteurs de bois, vendeurs de marée, mais il admit les contrôleurs des poids et mesures, à la condition qu'ils ne seraient établis que dans les villes où il y avait un présidial. Il repoussa l'édit relatif au nouveau Châtelet, et la répartition des nouvelles rentes ; mais il consentit à égaliser les prévôts des maréchaux aux lieutenants criminels. Il termina par une déclaration qui défendait à la cour des aides de s'immiscer dans l'établissement de ces nouveaux impôts. Telle fut la conclusion de la querelle du *tarif*.

Le Parlement de Paris venait d'agir en maître ; sa supériorité sur la cour des aides était reconnue ; il se faisait législateur en matière de finances et unique

¹ Motteville, Omer Talon.

² Mémoires d'Omer Talon.

législateur ; son droit de remontrances devenait tout à coup le droit d'amender les édits sans le concours du roi. Il y avait bien à réfléchir sur de si graves empiétements. Mais, en dernier résultat, ce parlement donnait quelque argent ; avec de l'argent la reine fut contente ; elle évitait par cet accommodement la fatigue d'aller au Parlement en personne faire passer ces mêmes édits. Sa paresse trouva une explication honnête dans cette apparente voie de douceur¹. Le cardinal fut content comme la reine, parce que les esprits parurent apaisés pendant quelques jours. Mais il venait de se trahir lui-même. Il avait laissé voir cette incertitude de volonté, ce manque d'aplomb, qui devait être sa grande faiblesse dans toutes les agitations civiles. C'était comme le point mal fortifié de la place, qui, une fois reconnu par ses adversaires, allait devenir le but de toutes leurs attaques.

II. — Développement public du jansénisme. - Arnauld. - Le livre de la Fréquente Communion. - Les Molinistes. - Ardeur des femmes pour la nouvelle doctrine. - Commencement des petites écoles et des solitaires de Port-Royal. - Le jansénisme s'allie à l'opposition politique.

Les souffrances de la nation, fruit de la politique et de la guerre, donnaient la popularité à l'opposition de la magistrature. Dans le même temps, le luxe, les plaisirs, la galanterie, fruit du relâchement des mœurs, venaient en aide à une opposition religieuse qui ne flattait pas moins l'esprit de contradiction si naturel en France. La première de ces résistances se fondait sur l'interprétation abusive d'un droit politique mal défini ; la seconde sur l'interprétation hérétique d'un mystère chrétien, sur l'exagération de la morale, en un mot sur le jansénisme.

Jusqu'à la mort de Richelieu, le jansénisme était un parti secret, et, pour ainsi dire, une science occulte. Il s'insinuait furtivement dans le monde par des lettres, des confidences, des bruits incomplets, et surtout par la réputation de vertu de ses chefs, à laquelle le mystère ajoutait son prestige. On savait vaguement que les partisans de l'évêque d'Ypres n'étaient pas très-favorables aux succès du roi de France, qu'ils élevaient haut la puissance des évêques pour rabaisser celle du pape, qu'ils accordaient tant d'efficacité à la grâce divine sur les actions de l'homme, qu'ils menaçaient d'anéantir la liberté humaine. On avait encore entendu dite que les religieuses de Port-Royal faisaient peu de cas de la morale de l'Église présente, qu'elles honoraient médiocrement les saints, et n'approchaient qu'avec réserve des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Mais où était le corps de cette doctrine ? Quand elle parlait tout haut, c'était en latin, dans de gros livres inabordables au grand nombre, dans une langue dogmatique compréhensible aux seuls métaphysiciens. A l'exception des théologiens et de ces religieuses façonnées par des docteurs spéciaux, qui songeait à aborder le *Petrus Aurelius* ou l'*Augustinus* ? Il fallait au jansénisme un interprète qui le mit en langue vulgaire, qui le rendit populaire, par cette méthode et cette clarté française, qui est toujours la dernière expression de la

¹ Motteville.

pensée humaine. Cet interprète se présenta dès le commencement de la régence ; cette révélation fut le livre de la *Fréquente Communion*.

L'abbé de Saint-Cyran était sorti de prison au moment où arrivait en France la bulle d'Urbain VIII qui condamnait le livre de Jansénius. *Ils en font trop*, avait dit l'hérésiarque, *il faudra leur apprendre leur devoir*. Il n'eut pas le temps de donner lui-même cette leçon ; il mourut en octobre 1643, et, sauf les honneurs que ses amis affectèrent de rendre à son tombeau et à ses membres partagés comme des reliques, son nom et son action disparurent rapidement. Il eut pour successeur Antoine Arnauld, le dernier, le vingtième enfant de cette mère si féconde en ennemis du mariage. Le jeune prêtre, qu'on appela depuis le Grand Arnauld, avait 31 ans ; il était docteur de Sorbonne ; il avait étudié la langue française, avec ce soin que les gens de Port-Royal mettaient à préparer leurs moyens de succès ; il s'était fait un style ferme, sans agrément, mais correct et régulier, où l'on peut constater un progrès dans la prose française, où les femmes même trouvèrent un langage assez élevé pour en oublier *leurs romans*¹. Deux mois avant la mort de Saint-Cyran (août 1643), il publia le dernier manifeste du jansénisme qui contenait et résumait tous les autres. Ce livre avait pour titre : *De la Fréquente Communion, ou les sentiments des Pères, des papes et des conciles touchant l'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie*. Le sous-titre annonçait suffisamment le réformateur universel, le maître qui s'offrait non-seulement aux simples fidèles, mais au clergé lui-même : *pour servir d'adresse aux personnes qui pensent sérieusement à se convertir à Dieu, et aux pasteurs et confesseurs zélés pour le bien des âmes*. L'épigraphe était encore plus solennelle ; par sa brièveté, par une réminiscence de l'Église primitive : *SANCTA SANCTIS*, elle faisait entrevoir la sévérité de la doctrine. Enfin l'approbation de plusieurs évêques, dont le livre était accompagné, semblait répondre d'avance aux attaques que l'auteur pouvait prévoir.

Dès la préface, Arnauld se rattachait au *Petrus Aurelius*, en infirmant d'une manière indirecte l'autorité du pape par l'égalité qu'il établissait entre saint Pierre et saint Paul, deux chefs de l'Église qui n'en avaient fait qu'un. D'où l'on pouvait conclure que l'autorité des deux n'avait pu passer régulièrement à un seul, et qu'un successeur unique de deux apôtres n'était pas de droit divin. Dans le corps même de l'ouvrage, il ébranlait encore la hiérarchie, par l'amplitude des pouvoirs qu'il reconnaissait au simple prêtre ; en soutenant que le prêtre enfermait en lui seul avec éminence toute l'Église, il reproduisait ce *directeur*, si bien démasqué par un historien moderne² dans l'ouvrage de Saint-Cyran.

Quant au sujet fondamental du livre, son but réel était directement contraire à son titre ; car il allait évidemment à détourner les chrétiens de la communion fréquente. Par un art perfide de citer et de grouper des textes, il paraissait établir, avec l'autorité des Pères et des siècles primitifs, que la communion n'est permise qu'aux parfaits, *sancta sanctis*, qu'elle doit être longtemps attendue et justifiée par une privation qui est le plus grand hommage à Dieu. Or par là il condamnait implicitement l'usage de l'Église qui pousse les fidèles à une pratique différente ; et il appelait même cette familiarité avec les choses saintes *une luxure spirituelle*. Avec la même méthode de preuves et de raisonnements, il donnait à penser que l'Église s'était corrompue dans l'administration du sacrement de pénitence, que, pour être fidèle aux anciens canons, à la tradition,

¹ Motteville.

² Sainte-Beuve.

au sentiment des Pères, il convenait de faire longtemps attendre l'absolution au pécheur, de l'éprouver par de longues pénitences, même publiques, et par une grande habitude de l'amour de Dieu. Et par la gravité que ces pénitences attribuaient aux fautes de l'homme, il rendait la vie chrétienne impossible ; il érigeait en péchés mortels les simples imperfections ; il proscrivait les actions les plus indifférentes. Ses disciples étaient fondés, comme ils le firent une fois, à priver une femme de la communion pascale pour avoir mis de la dentelle à son mouchoir¹.

La *Fréquente Communion* contenait le jansénisme tout entier. Mais comme, en dehors de la question des sacrements, elle ne touchait les autres points de la doctrine que par leurs rapports nécessaires avec son objet, Arnauld compléta la révélation par un autre ouvrage destiné à faire connaître Jansénius, et également écrit en français. Le neveu de Saint-Cyran venait de lancer dans le monde l'apologie de son oncle (1644). Dans un style pur **et d'un air fort chrétien**, il exaltait ce nouveau Basile, ce nouveau Chrysostome, ce nouvel Ambroise, émule fidèle de ces Pères et persécuté comme eux. Arnauld publia en deux fois (1644-1645), l'apologie de l'évêque d'Ypres. Il n'y mit pas son nom, il ne se recommanda d'aucune approbation, mais il se fit reconnaître à son langage et à son zèle acerbe contre ses adversaires. Peu de personnes étaient capables de lire l'*Augustinus* tout entier. La forme de ce gros traité, sèche, scolastique, rebutait des esprits impatientes de comprendre vite, et novices en ces matières. Dans l'apologie au contraire, les détails trop arides étant supprimés, les matières épineuses et profondes de la théologie revêtaient un extérieur agréable, capable d'attirer la curiosité des honnêtes gens. On croyait y comprendre les mystères qui avaient paru jusque-là au-dessus de la portée humaine. On n'y trouvait pas trop pédantesques les citations de l'histoire et des conciles. L'apologie de Jansénius fut lue avec avidité. Un contemporain dit expressément que depuis il ne se fit rien de plus heureux que cet ouvrage pour donner de la réputation au parti. Ainsi c'est bien par les livres d'Arnauld que commença la diffusion du jansénisme dans le public. Un autre contemporain, la Rochefoucauld, constatait cette vérité quand il appelait mesdames de Sablé et de Guémené *les fondatrices du jansénisme*, parce qu'une querelle de ces deux femmes avait donné occasion au livre de la *Fréquente Communion*. La nouvelle doctrine était enfin livrée à tous les esprits ; la publicité lui assura bientôt la popularité.

Il y eut à ce succès plusieurs raisons :

Premièrement la cour, la régente surtout, n'était pas favorable au jansénisme. Ce devint une manière d'opposition, un genre d'indépendance, que d'exalter une doctrine que l'autorité n'aimait pas.

2° Les beaux esprits trouvèrent une nouvelle satisfaction à se lancer dans l'examen de questions si hautes. Ce fut une autre forme du genre précieux, de la vanité des importants.

3° Le jansénisme était une réclamation contre les mœurs faciles du siècle. Les uns, de bonne foi, s'y jetèrent comme dans une réforme d'autant plus nécessaire que le dérèglement était plus coupable. Les autres, sans se réformer eux-mêmes, crurent se faire honneur en rendant hommage à une rigidité qu'ils ne prétendaient pas égaler, comme on voit, quand les hommes sont réunis, des

¹ *Mémoires de René Rapin.*

libertins, connus par leurs désordres personnels, se prononcer hautement pour la morale.

4° Enfin le jansénisme donnait un prétexte religieux à l'omission des pratiques religieuses. Il ouvrait un refuge honnête à la négligence ou à l'incrédulité. Dans un siècle où personne ne pouvait répudier ouvertement le christianisme, c'était une ressource commode que de se couvrir de son nom pour s'affranchir de ses lois. **Il dut y avoir, alors et depuis, des gens du monde qui ne se piquèrent d'être jansénistes qu'en un point, la sobriété ou l'abstinence des sacrements**¹. Au lieu de l'hypocrisie de la vertu, on eut l'hypocrisie de l'indignité.

La *Fréquente Communion* éblouit d'abord, et ne se laissa pas pénétrer à la première vue. Comme l'auteur prétendait ne rien imposer à personne, mais proposer son sentiment, comme il se défendait de l'intention de rien innover dans l'Église, et qu'il affectait une grande pureté de morale, on n'aperçut pas les conséquences inévitables des principes posés, les mauvaises maximes enfermées dans les bonnes. Le livre avait en outre pour lui quinze approbations d'évêques ou archevêques. On a su plus tard, par les témoignages les plus respectables, entre autres par celui de Vincent de Paul², que plusieurs de ces approbateurs avaient signé sans avoir lu. Mais le public l'ignorait et pouvait se croire en toute sécurité sous cette garantie épiscopale. On lut le livre avec ardeur ; avec admiration ; il fut même un moment dangereux de le contredire ou de le dénoncer. Un jésuite, le P. Nouet, se trouva mal de cette audace ; il avait, dans une paroisse de Paris, signalé le péril, découvert le fond de la doctrine, et averti de leur imprévoyance les prélats qui avaient prêté leurs noms. Le parti jeta les hauts cris, appela à son aide les quinze évêques que l'assemblée générale du clergé avait réunis à Paris ; il fit réclamer par eux une rétractation. Le P. Nouet la donna, par ménagement pour les évêques, mais sans maintenir assez explicitement l'accusation contre le livre. (20 nov. 1643.)

Cependant la réflexion vint rompre le cours de la surprise. Après avoir lu, on discuta le livre dans les familles, dans les sociétés ; la lutte des explications dégagea les points importants. Les adversaires déclarés ne manquèrent pas à leur tour. Personne ne mit alors au service de la vérité et du bon sens un nom plus illustre, une position plus haute que le prince de Condé, père du vainqueur de Rocroi. Il composa et fit publier contre le livre d'Arnauld des *Remarques chrétiennes et catholiques* (1644) ; depuis il ne cessa de conférer avec le nonce ou avec Vincent de Paul sur ces matières, et de prémunir la reine contre la séduction ; ce fut encore un des soins, une des préoccupations de ses derniers moments. Le chancelier Séguier avait depuis longtemps de l'antipathie pour les Arnauld, et en particulier pour Lemaitre qui avait prétendu le morigéner et le convertir à la vie solitaire ; il retira à l'imprimeur le privilège général qu'il lui avait donné une fois pour toutes, et dont celui-ci avait usé pour publier la *Fréquente Communion*. Le premier président, Mathieu Molé, avait paru favorable au parti ; mais, son nom ayant été mêlé dans l'apologie de Saint-Cyran, il se plaignit d'une révélation faite sans son aveu, et déclara qu'il ne voulait plus entendre parler de rapports avec ces gens-là. On lui renvoya l'argent qu'il avait prêté à Saint-Cyran, à sa sortie de prison, pour acheter des livres ; ce procédé

¹ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*. Nous avons bien le droit de recueillir un aveu qui confirme nos impressions personnelles.

² Vincent de Paul : lettre à un grand vicaire de Chartres, 1653. René Rapin affirme également avoir recueilli le même aveu de la bouche de Bouthillier, archevêque de Tours.

consomma la rupture¹. La reine surtout se montra inaccessible. Qu'elle ait été prévenue contre le jansénisme par sa confidente la marquise de Sennecey, ou par l'abbé de Pons qui avait administré Saint-Cyran et n'avait pu lui donner que l'extrême-onction, cela est possible. Mais elle avait d'elle-même un grief plus chrétien et moins suspect ; elle était rebutée, comme elle l'a dit souvent, par les médisances qu'on faisait à Port-Royal de ceux qui n'en étaient pas ; car on n'avait, selon eux, de probité ni de christianisme qu'autant qu'on entraînait dans leurs sentiments et qu'on était de leurs amis. Elle était fatiguée des menées d'Arnauld d'Andilly, qui avait voulu, dès le début de la régence, s'insinuer dans sa confiance pour être précepteur du roi. Elle l'avait vu à genoux aux pieds de son lit, et l'avait laissé chasser par Beaufort ; elle l'avait revu dans son appartement cherchant à obtenir des entretiens secrets, et elle les lui avait toujours refusés. L'austère courtisan, éconduit, s'était retiré à Pomponne, où il cultivait ses arbres fruitiers ; de là il envoyait à la reine des pêches et des pavies. La reine les mangeait, les trouvait bonnes, et en offrait à ses amies en disant qu'au moins les fruits de M. d'Andilly n'étaient pas jansénistes. Mais elle tenait bon contre les intentions de l'homme, et quand Simon Arnauld, depuis le marquis de Pomponne, voulut acheter la charge de secrétaire des commandements de la reine, avec l'argent que ses amis avaient amassé dans ce but, elle s'y opposa absolument. Le fils n'entra pas plus que le père à la cour².

Mais les jansénistes ne se déconcertaient pas pour si peu. Ils avaient tant de confiance dans leur mérite personnel. Un jour, on s'étonnait devant Arnauld d'Andilly que son frère, le jeune docteur, sans aucun usage du monde, eût pu écrire si bien et si poliment. M. d'Andilly répondit qu'il n'y avait pas lieu de s'en étonner, et qu'il parlait simplement le langage de sa maison³. Ils ne comptaient pas moins sur la faveur des beaux-esprits dont le grandiose de pensées et de sentiments avait un point de contact avec leur idéal de perfection ; ils en avaient déjà plus d'un témoignage. Balzac, le père de l'éloquence, n'avait-il pas écrit à l'occasion de la *Fréquente Communion* : *Quoique j'aie plus besoin qu'homme du monde de douceur et d'indulgence, en cette occasion je suis pour celui qui me menace de la foudre contre ceux qui ne me promettent que de la rosée*⁴. Et ne continuait-il pas en exaltant la force de la plume de M. Arnauld, en prédisant qu'elle serait le bâton de vieillesse de l'Église et peut-être son dernier appui. Si des hommes puissants se montraient ouvertement hostiles, ne pouvait-on pas espérer, de l'esprit de division trop fréquent dans les familles, un secours d'autant plus vif qu'il se ranimerait sans cesse dans l'amour de la contradiction ? Le prince de Condé avait écrit contre eux, mais la duchesse de Longueville tournait les yeux vers Port-Royal. Quoiqu'elle ne pensât guère à renoncer aux avantages de la galanterie, elle avait lu le fameux livre ; elle en était charmée comme du sonnet de Benserade ; elle disait que si un jour elle devenait dévote, elle serait de ce parti-là, et elle donnait l'exemple des plaisanteries contre les *Réflexions chrétiennes et catholiques* de son père. Combien d'autres femmes du monde trouvaient leur compte à soutenir cette nouveauté hardie ; les unes, comme la princesse de Guéméné, cette amante de Retz si impitoyablement dénoncée par lui, pour dissimuler leurs désordres sous des dehors de perfection ;

¹ *Mémoires de René Rapin.*

² Varin, *la Vérité sur les Arnauld.* — Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.* — *Mémoires de René Rapin.*

³ Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal.*

⁴ Balzac, lettres. Novembre 1643.

les autres, comme madame de Brienne, par la vanité de traiter de si hautes questions, ou comme la 'duchesse de Liancourt, par le plaisir d'entendre raconter les merveilles de la doctrine de saint Augustin. On avait déjà un camp dans la haute société, bien disposé à la lutte ; il ne fallait que lui envoyer des renforts.

On ne négligea rien pour les gagner. Par l'entremise d'un évêque d'Amiens devenu scrupuleux après une vie licencieuse, on lança sur son diocèse une mission dirigée par Port-Royal, gt destinée à relever, en face du relâchement moderne, la rigidité des mœurs primitives. Les esprits s'agitèrent presque jusqu'à la sédition ; il y fallut l'intervention du gouverneur de la province, du conseil privé du roi, du conseil d'État, qui eurent à la fin raison, et imposèrent silence aux deux missionnaires. A Paris, on travailla à faire arriver aux principales cures des partisans de la doctrine, et par une intrigue patiente on glissa dans la cure de Saint-Merry Nicolas Duhamel, qui, dans une paroisse du diocèse de Sens, avait déjà introduit la pénitence publique. Saint-Merry, par sa situation, était un centre commode pour débiter la nouvelle morale. Duhamel avait des façons souples, insinuant, un visage populaire, propre à gagner les femmes ; il prêchait tant qu'on voulait ; il se rendait facilement le maître des esprits ; nul ne fut plus habile à enseigner à ses pénitentes le renoncement aux richesses et les donations en faveur des œuvres pieuses. En même temps paraissait dans les chaires les plus retentissantes le P. Desmares, de l'Oratoire, prédicateur vigoureux, d'un ascendant irrésistible ; il tonnait contre les ameublements superbes ; la somptuosité des tables, l'immodestie dans les vêtements des femmes, le dérèglement général des mœurs. Que pouvait-on imaginer de plus populaire et de plus irréprochable ? Mais, par contre, on faisait la guerre, on suscitait des embarras, des ennemis, aux curés qui combattaient les enfants de Jansénius. On désignait particulièrement à la haine le curé de Saint-Sulpice, Ollier, l'ami de Vincent de Paul, et pourtant ce n'était ni l'amour des richesses, ni la mollesse dans le service de Dieu, ni l'indulgence pour l'immoralité, qu'il était permis d'articuler contre cet énergique réformateur. Nous n'avons pas la preuve que la sédition, sous laquelle le curé de Saint-Sulpice faillit succomber en 1645, ait été dirigée ou inspirée par le parti. Mais il y a une coïncidence fâcheuse entre la date de cette émeute, et les imputations qui portaient à ce moment de Port-Royal contre le saint prêtre.

On joignait à cette lutte par la prédication et les pamphlets l'arme du ridicule. Une bonne manière de déprécier ses adversaires, c'était de livrer à la dérision publique leurs noms et leurs personnes. Pendant qu'on se parait d'une des plus grandes renommées de l'Église, de la puissance de saint Augustin, il parut ingénieux d'attribuer à un homme obscur les arguments de ceux qui n'interprétaient pas saint Augustin comme on le faisait à Port-Royal. Un jésuite espagnol, Louis Molina, à la fin du XVIIe siècle, avait publié un livre intitulé : *La Concorde de la liberté de l'homme avec la volonté de Dieu*. Dieu, disait cet auteur, par sa science et sa prescience infinies, voit dans le trésor de ses grâces, celles auxquelles l'homme ne résistera pas, quoiqu'il puisse y résister, et ce sont celles-là qu'il propose à la liberté de l'homme. Ainsi la grâce qu'il donne, par cette connaissance et dans cette vue, a toujours son effet sans blesser la liberté ; la flexibilité de la volonté de l'homme s'accorde avec la fermeté immuable de la volonté de Dieu¹. Cette explication, longuement examinée à Rome, y avait été déclarée saine d'hérésie ; elle est encore aujourd'hui admise à titre d'opinion. Il y avait des jésuites qui la soutenaient, d'autant mieux que Molina s'était inspiré

¹ *Mémoires de René Rapin.*

des mémoires de Laynez et de Salmeron et des souvenirs du concile de Trente. Les partisans de Jansénius le prirent spécialement à partie. Ils trouvaient dans cette tactique un double avantage ; ils frappaient les jésuites dans un d'entre eux, et ils avaient surtout à cœur d'abattre les jésuites qui ne les laissaient pas respirer depuis l'apparition de l'*Augustinus* ; ils avaient ensuite beau jeu à rire d'un adversaire à peu près inconnu la veille, et qui ne se révélait que par leurs attaques. Il fut donc convenu que quiconque se permettait de leur résister appartenait à l'opinion de Molina, et que Molina était le seul rival qu'on eût à opposer à saint Augustin. Cette comparaison toute seule leur semblait un argument décisif. Ils demandaient avec ironie si l'on pouvait hésiter entre saint Augustin et Molina, entre le docteur reconnu de la grâce et ce nouveau venu, petit professeur de théologie à l'université d'Evora, entre cette autorité consacrée par les siècles et par la science, et ce moderne qui n'avait eu que des imaginations. Ils imposèrent ainsi à leurs adversaires le nom de *Molinistes*, qui retentit bientôt dans les déclamations, les disputes et les ruelles ; ils parvinrent à le rendre ridicule à bien des esprits dans le temps même et dans la postérité. Cependant il ne leur a été donné, ni de rabaisser cet ennemi autant qu'ils l'espéraient, ni de s'élever eux-mêmes à la hauteur où aspirait leur ambition. Ils eurent beau prétendre ne procéder que de saint Augustin, répéter sans cesse le nom, la doctrine, les arguments de saint Augustin, ils ne purent effacer le souvenir de leur origine récente, le nom de leur véritable auteur. Ils n'ont jamais été que les jansénistes, et Molina lui-même, grâce à leur colère, leur a dû, dans la doctrine contraire et dans l'opinion publique, une importance égale à celle de leur maître.

Une contradiction fort sérieuse vint troubler la joie de leurs premiers succès. La *Fréquente communion* et en particulier la préface, avaient été dénoncées à Rome par plusieurs évêques, entre autres par Raconis, évêque de Lavaur. Mazarin, fort indifférent au fond des doctrines, et d'ailleurs mal disposé pour le pape Innocent X, aurait bien voulu ne pas intervenir dans le débat ; il avait même trouvé une raison pour soustraire la querelle aux délibérations de l'assemblée du clergé. La reine, plus décidée, avait ordonné à Arnauld de se rendre à Rome pour s'y justifier. Arnauld hésita, il alléguait sa santé incapable de supporter un long voyage. Il parvint à émouvoir le parlement de Paris en sa faveur. Ce jugement remis au Saint-Siège, les magistrats le trouvèrent préjudiciable aux libertés de l'Église de France qui devait juger elle-même ses sujets ; ils prirent feu non-seulement pour l'affaire particulière et la personne du sieur Arnauld, mais pour la conséquence et pour l'avenir¹. Ce conflit permit à l'inculpé d'éviter le voyage, surtout en se cachant au faubourg Saint-Marceau, sous l'ombre des ailes de Dieu, disait-il lui-même, ou plutôt chez un contrôleur des ponts et chaussées. Mais le procès était engagé à Rome et suivait son cours. La question des *deux chefs qui n'en font qu'un* devenait vive. Des évêques français écrivaient contre cette erreur ; le neveu de Saint-Cyran répondait par trois brochures ; deux docteurs de Sorbonne allaient à Rome défendre Arnauld, et imputaient à la Faculté de Paris la complicité avec leur doctrine. Une décision devenait nécessaire.

Vincent de Paul contribua à la déterminer. Le héros de la charité n'apportait dans cette lutte aucune passion, mais seulement l'autorité de sa simplicité et de sa douceur jointe à une théologie ferme, à un art de raisonner sans éclat qui n'en trouvait pas moins les meilleurs arguments. Il avait combattu Saint-Cyran sans

¹ Mémoires d'Omer Talon.

aigreur, il s'était séparé de lui sans haine. Il employa les mêmes armes contre Arnauld. Il fit passer à Rome les livres qui le réfutaient, il appela l'attention des cardinaux sur les textes cités dans ces ouvrages, qui tranchaient la question. Il protestait au nom de la Sorbonne contre l'erreur qu'on imputait à cette savante compagnie, et demandait pour elle une déclaration capable de la justifier de tout soupçon¹. La Sorbonne, de son côté, venait en effet de condamner la doctrine des deux chefs, et enlevait par là tout crédit aux deux docteurs qui avaient voulu la compromettre. La cour de Rome n'hésita plus (1647). Elle censura la doctrine des deux chefs, comme contraire à la monarchie du Saint-Siège, comme pernicieuse à l'Église par les conséquences qu'on en pouvait tirer. Les jansénistes durent subir ce jugement ; ils n'ont même jamais essayé de le nier. Leurs plus naïfs et plus fidèles partisans reconnaissent qu'il y eut sur ce point condamnation du livre d'Arnauld².

Mais l'opposition du pape, comme celle de la reine, pouvait se perdre dans l'éclat des discussions triomphantes qui, dans bien des salons, imposaient la doctrine nouvelle, des conversions qui en dénotaient la puissance, des adhésions illustres qui commençaient à la constituer en parti. L'empire du jansénisme s'étendait surtout par les femmes. On ne parlait que de saint Augustin dans les ruelles. Il n'y avait pas de femme d'esprit qui ne se piquât de dire son sentiment sur la grâce et la prédestination qui sont des mystères aux plus grands théologiens³. On en trouve bien une, à ce moment, même, qui se permet de blâmer cet enthousiasme et le qualifie de témérité, qui ose faire la part aux femmes et à l'esprit humain en général. Madame de Motteville — car il est juste, et plus que jamais, de la citer par son nom — donnait un bien sage exemple : Il nous en coûte si cher, dit-elle, d'avoir voulu apprendre la science du mal, qu'il vaut mieux les ignorer (ces mystères) que de les apprendre, particulièrement à nous autres qu'on accuse d'être cause de tout le mal. Nous voyons de si grands hommes, avec tout leur esprit et toute leur science, se perdre dans des hérésies qu'ils croyaient avoir puisées dans l'Écriture.... Toutes les fois que les hommes parlent de Dieu sur les mystères cachés, je suis toujours étonnée de leur hardiesse, et je suis ravie de n'être pas obligée de savoir plus que mon *Pater*, mon *Credo* et les commandements de Dieu. Sur le chapitre dont je parle, je sais qu'il me suffit aussi de croire que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, que je ne puis faire aucun bien sans la grâce de Dieu, et qu'il m'a laissé mon libre arbitre. Plus loin que cela, ce ne sont que des disputes, de dangereux précipices, pour ceux qui, voulant y chercher de la gloire, peuvent s'égarer ou périr par cette voie⁴. Voilà, certes, un suprême bon sens qui ferait honneur à un théologien ; mais précisément ce bon sens ne fait pas de bruit ; tant de raison entraîne trop d'obscurité. Il y avait bien plus de gloire à affronter le feu des disputes, à se mêler aux combattants et aux triomphateurs. On ne voyait pas sans émulation des femmes d'un grand nom s'enfoncer dans les abîmes de la science divine, citer l'histoire des semi-pélagiens, le concile d'Arles, le second concile d'Orange ; en vérité il suffisait d'être janséniste pour devenir savante. La morale, de son côté, n'était pas moins séduisante : si pure, si désintéressée, si nouvelle surtout et si contraire à l'esprit d'une nation légère et mondaine, elle suffisait à

¹ Vincent de Paul, lettre du 4 octobre 1646, au cardinal Grimaldi. — V. *Mémoires* de René Rapin et Abelly.

² Racine, *Histoire de Port-Royal*.

³ *Mémoires de René Rapin*.

⁴ Motteville, année 1647.

distinguer celles qui en faisaient profession ; c'était déjà attirer les regards que de prôner cette vie extraordinaire ; c'était se recommander à l'estime d'un peuple aussi sensible, aussi affectionné aux bonnes choses qu'était celui de Paris. Enfin c'était former à la cour le parti de la dévotion, le seul alors qui semblât possible pour les femmes.

Cette morale n'était pas non plus stérile en avantages temporels : sa diffusion dans les paroisses accroissait sensiblement les finances de Port-Royal. Les sermons de Desmares, contre le luxe et contre l'opulence des hommes d'affaires, étaient suivis de grandes conversions. Des gens du monde, et surtout des femmes, portaient une partie de leurs biens à la maison d'où leur venait la lumière et la grâce. De bonnes âmes, tristes et confiantes, y venaient chercher un refuge, et payaient l'hospitalité jusqu'à leur mort du don de leur fortune ; telle la marquise d'Aumont qui n'abandonna pas moins de 400.000 livres¹. On usa de cette libéralité pour donner plus d'éclat à ces murs déjà illustres et à la vertu de leurs habitants. On paya une partie des dettes, et on se mit à reconstruire l'église. La première pierre en fut posée en avril 1646 par mademoiselle de Longueville, et la dédicace en fut faite dès l'année suivante, le jour de la Trinité, par l'archevêque de Paris. On y appela un grand concours de personnes de qualité, on y déploya toute la magnificence compatible avec la simplicité des réformateurs. On fit surtout du nouveau monument une protestation extérieure contre les attaques dont le jansénisme était l'objet. Arnauld était suspect de détourner les chrétiens de la fréquentation de l'Eucharistie ; la nouvelle église fut dédiée au Saint Sacrement. Les religieuses de Port-Royal étaient accusées d'éloignement pour la fréquente communion ; elles prirent le nom de filles du Saint-Sacrement. Elles appartenaient à l'ordre de Cîteaux, dont elles portaient l'habit ; elles substituèrent au scapulaire noir une croix rouge sur un scapulaire blanc, symbole de leur dévotion fervente au Saint Sacrement. Enfin, elles s'engagèrent à l'adoration perpétuelle, et firent vœu de se relever les unes les autres, jour et nuit, d'heure en heure, devant le Saint Sacrement. La manœuvre atteignit son but ; car, dit un contemporain leur adversaire, cette pratique rétablit leur réputation, parce que, en matière de religion, les actions sont toujours crues plus que les paroles, et la persévérance de cette conduite leur fit bien honneur². Cependant l'adoration n'était pas la fréquentation ; elle n'a pas changé l'esprit de la secte ; elle n'empêchait pas, trente ans après, madame de Sévigné de prêcher à sa fille la communion rare ; et à l'époque même où elle s'établit, elle ne ramenait pas aux pratiques catholiques ceux qui avaient appris d'Arnauld à s'en éloigner.

Il convient, en effet, de compter parmi les succès du parti, ce triste résultat du livre d'Arnauld, déjà visible quelques années après la publication. Vincent de Paul en gémissait avec une persévérance qui dénote une observation suivie, non une impression passagère. La lecture de ce livre, écrivait-il, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, les en retire bien plutôt. L'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois, non pas même à Pâques. Plusieurs curés se plaignent qu'ils ont beaucoup moins de communiantes que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins. L'on ne voit quasi personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes. Il reproduit ailleurs la même pensée, distinguant bien, dans l'ouvrage incriminé,

¹ René Rapin, *Mémoires*. — V. aussi *Mémoires pour servir l'Histoire de Port-Royal*, œuvre janséniste.

² René Rapin.

ce qui pouvait être fondé en raison de ce qui constituait le danger. Il peut être ce que vous dites, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France, en Italie. Mais, pour une centaine qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui, en les en retirant tout à fait¹. Décidément le jansénisme était une arme contre le christianisme, un moyen de défection secrète ; il n'y a nulle témérité à reconnaître, dans ce regrettable service, une des causes de son développement.

Il avançait encore par d'autres voies. Il mettait la main sur l'éducation de la jeunesse, il exécutait à Paris le plan même de Saint-Cyran. Les petites écoles n'avaient été d'abord qu'une ébauche. Quelques rares enfants, choisis dans des familles amies, avaient seuls occupé l'attention de Lancelot ; ils avaient presque toujours habité obscurément Port-Royal des Champs. Mais en 1646 on jugea le temps venu de se montrer au centre même de la lutte. Les petites écoles furent établies dans le cul-de-sac de la rue Saint-Dominique-d'Enfer. Les maîtres se multiplièrent, on y vit Nicole à côté de Lancelot. Un nouveau système d'éducation, dont il serait injuste de ne pas reconnaître les bonnes parties, vint se poser en face des Jésuites et des collèges de l'Université. Peu d'élèves dans la maison pour rendre le gouvernement plus facile, peu d'élèves à chaque maître pour rendre au maître la connaissance de l'élève plus complète et la surveillance plus efficace ; étude des langues anciennes et même des langues modernes, de la logique et des sciences, par des méthodes plus attrayantes, en général, que la routine du siècle, tel est en deux mots le progrès proposé par Port-Royal pour l'instruction de la jeunesse. Ils y ont joint des tendances et des pratiques jansénistes que nous apprécierons ailleurs. Mais la réforme qu'ils ont opérée dans l'instruction a laissé des traces utiles. à Port-Royal, dit M. Sainte-Beuve, paraît s'être proposé deux buts : d'une part, faire pénétrer l'étude chez les gens de qualité ; d'autre part, dégraisser et humaniser les gens d'étude. Ils ont tiré de ces efforts une importance qui les a bien servis, et qui a fait illusion à beaucoup de gens sur les dangers et même sur la réalité de leur hérésie.

Ils grandissaient enfin par les adhésions illustres qu'ils recevaient successivement, par la considération des hommes qui venaient se ranger sous leur conduite, et mettre à leur disposition ou un talent supérieur ou l'influence d'une haute valeur sociale. Leur dessein de reproduire la vie chrétienne primitive trouvait des adeptes dans toutes les conditions. Déjà les deux Lemaitre, Lancelot, Vitart, avaient tenté de ranimer à Port-Royal des Champs la vie des pères du Désert, et essayé de la solitude et du travail des mains. L'exemple avait profité ; depuis 1643 les solitaires commençaient à faire nombre. On y voyait des médecins : Pau, ancien serviteur du comte de Soissons tué à la Marfée, Hamon, tout brillant de savoir, d'esprit et d'éloquence ; des ecclésiastiques, Bouillé, chanoine d'Abbeville, et l'abbé de Pont-Château ; des hommes du monde, assez riches pour faire des acquisitions utiles à la communauté, Dugué de Bagnols qui acheta le château des Trous, Meignart de Bernières qui acheta le château de la Chesnaie ; au milieu d'eux Arnauld d'Andilly, cet aîné de la famille qui devait s'appeler le *grand solitaire*. Là se trouvaient réunis les travaux de l'esprit et le travail des mains. A côté de d'Andilly et des Lemaitre qui composaient, traduisaient, se perfectionnaient sans relâche dans la pratique du beau langage, le chanoine d'Abbeville plantait des vignes à la ferme de Granges, et l'abbé de Pont-Château était son apprenti jardinier. On abaissait à des emplois vulgaires ceux qui avaient quelque distinction de naissance et d'esprit ; on apprenait à

¹ Vincent de Paul, lettres, 25 juin 1648, 10 septembre 1648.

chacun à se servir soi-même et à confectionner les objets à son usage. Quelques adversaires pouvaient en rire, et appeler les solitaires des *sabotiers*. Rien n'était plus capable de saisir un siècle frivole, au moins par le contraste, et de le porter au respect, que cette simplicité antique, que cette sévérité primitive qui prétendait ne laisser entre les hommes d'autre différence que celle de la grâce et de la vertu. Aussi bien ce genre de vie n'avait rien en soi d'hérétique. Encore quelques années, et l'abbé de Rancé rétablira le travail des mains à la Trappe conformément à la règle de saint Benoît, sans que personne puisse reconnaître dans cette réforme une nouveauté blâmable. Quels que fussent intérieurement les desseins de ceux qui conduisaient Port-Royal, on ne pouvait voir du dehors dans cette pratique des solitaires qu'un titre de plus à l'admiration.

Mais de toutes les adhésions, les plus capables d'assurer l'avenir étaient celles que le parti obtint vers la fin de 1647, à la veille des troubles de la Fronde. Nous nommons Pascal, par respect pour la date. En 1647, il commença à fréquenter Port-Royal. Depuis un an déjà, fatigué de l'étude et de l'altération de sa santé par le travail, il avait pris, dans les livres de Saint-Cyran et d'Arnauld, un grand dégoût de l'orgueil et de la passion que l'homme mêle au désir d'apprendre. Il allait aux sermons de Singlin, le directeur de Port-Royal de Paris et le grand prédicateur du lieu. Toutefois, comme il laissa passer encore quelques années avant de se faire solitaire, et de mettre au service du jansénisme le plus grand talent qui ait défendu l'hérésie, nous attendrons l'époque suivante pour le produire sur la scène. Un auxiliaire qui fit plus vite sentir son concours fut le coadjuteur de Paris, Paul de Gondi, qui comprenait que le moment de remuer était enfin venu. Quel motif l'inclina du côté de Port-Royal ? Les jésuites disent qu'il n'en eut pas d'autres que la haine qu'il portait à leur ordre, l'espérance de les abattre en soutenant leurs ennemis¹. Nous mentionnons cet avis sans l'affirmer. Les amis de Port-Royal ne voient dans la conduite du coadjuteur qu'une justice rendue à la bonté de leur cause. *On ne prétend pas, dit Racine², le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle, mais tout le monde convient qu'il avait d'excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite, et un fort grand désir de les avoir pour amis.* Nous sourions en transcrivant cette phrase, où la candeur du disciple trahit si naïvement l'esprit des maîtres et la grande estime qu'ils professaient pour eux-mêmes. Paul de Gondi n'avait peut-être ni cette haine aveugle des uns, ni ce désir ardent de l'amitié des autres. Il ne cherchait que lui et les instruments les plus capables de le porter aux affaires ; il crut les reconnaître dans le parti de Port-Royal. Il y avait là des intelligences avec les princes, la noblesse, les femmes brillantes, la fraction la plus active du clergé, et même cette popularité qui s'attache de loin au rigorisme des enseignements et des mœurs ; l'ambitieux trouvait, dans cette réunion, des intérêts de toute sorte attendant un chef qui sût les servir tous malgré leurs oppositions naturelles, des alliés de tous les rangs prêts à soutenir celui qui parviendrait à gagner chacun par l'espérance de son triomphe personnel. Ce calcul fit de lui, non' pas un janséniste, mais un ami de la secte. Il venait à Port-Royal, et il donnait saintement sa bénédiction aux religieuses qui avaient peut-être la simplicité de croire à sa vertu. Il veillait auprès de son oncle, l'archevêque de Paris, à détruire l'antipathie du prélat pour les nouveautés. Le bonhomme avait quelquefois ses colères contre les jansénistes ; il allait même jusqu'à interdire leurs prédicateurs

¹ *Mémoires de René Rapin.*

² Racine, *Histoire de Port-Royal.*

les plus fougueux, comme il fit le P. Desmares en 1648. Mais il n'avait aucun esprit de suite, nulle énergie de volonté. Il passait d'une extrémité à l'autre dans la même conversation. Il n'échappait pas longtemps à ceux qui entreprenaient de le gouverner. Paul de Gondy le mena presque toujours, dans les affaires politiques où il le rendit ridicule, dans les querelles religieuses où il était assez facile de démontrer que la piété elle-même avait beaucoup à gagner au succès des novateurs.

Déjà, en effet, ce sentiment de piété devenait un moyen direct d'opposition au gouvernement. C'est par là que, à côté de Paul de Gondy, le parti acquérait le duc de Luynes. Ce fils aîné du premier mariage de la duchesse de Chevreuse n'imitait pas la vie désordonnée ni l'ambition remuante de sa mère. Homme d'études, il traduisait Descartes ; homme de bien, il aimait la dévotion. Sa femme, Louise Séguier, l'entretenait dans ces dispositions pieuses ; elle-même avait le zèle et le désintéressement de la fervente ; elle aurait vendu, disait-elle, l'honneur du tabouret pour en distribuer le prix aux pauvres. Il ne fut pas difficile de faire entendre au duc de Luynes que le gouvernement du cardinal allait droit à la ruine de la religion. Le ministre disposait à son gré, selon ses intérêts, des bénéfices ecclésiastiques ; nulle probité dans le choix des sujets, nulle observation des canons anciens dans le gouvernement de l'Église, mais la profanation dans ce que Dieu a établi de plus saint sur la terre. Il était juste et raisonnable de s'opposer à ce malheur, et quand le ministère de Mazarin était un obstacle presque universel à toute sorte de bien, il convenait aux hommes de cœur de le combattre avec l'autorité de leur nom, de leur influence, de leurs ressources. **Le duc était trop vertueux pour ne pas se rendre à de si fortes raisons ; il se donna dès lors au parti avec un dévouement qui eut peu d'imitateurs**¹. Il ne tarda pas à être connu pour un des chefs de la réforme ; sa maison devint comme l'hôtel de la grâce efficace ; et dans la guerre civile il arbora l'étendard de la dévotion. Il se jeta dans la Fronde, dit la duchesse de Nemours, **par une dévotion de jansénisme assez mal entendue**. Ce témoignage d'un contemporain non suspect, de la femme qui, sous le nom de mademoiselle de Longueville, avait posé la première pierre de la nouvelle église de Port-Royal, dénonce assez clairement le rôle du jansénisme dans les troubles civils de la France. Les autres preuves abonderont en leur lieu.

Nous connaissons maintenant l'origine, la nature des diverses oppositions qui vont s'attaquer à Mazarin. Il est temps de les voir et de les juger à l'œuvre.

¹ *Mémoires de René Rapin.*

CHAPITRE IV

La fraude des magistrats et les barricades de Paris

I. — Efforts du parlement pour annuler les lits de justice. -
Insuccès de la politique extérieure. - Arrêt d'union. -
Assemblées de la chambre Saint-Louis. - Déclaration du 31
juillet.

Dans les diverses comparaisons qu'on peut établir entre la Fronde et la révolution d'Angleterre, il y a au moins un fait certain, un rapprochement incontestable, c'est la ressemblance des causes d'où la lutte est sortie, des principes invoqués par les opposants de l'une et de l'autre nation. En France, comme en Angleterre, le drame s'ouvre, dans les assemblées délibérantes, par la haine des impôts, par des pétitions de droits contre l'arbitraire, par des concessions timides de la royauté, par des séditions de la rue, par des prises d'armes populaires. Il s'arrête, en France, à la menace d'une révolution, il ne tourne pas au meurtre du roi et à l'établissement de la république ; mais il constitue une première tentative contre le pouvoir absolu, une première déclaration des droits des sujets, un premier avertissement que la royauté eut le tort de trop dédaigner, même après la démonstration de son insuffisance. A ce point de vue, la Fronde mérite une place dans l'histoire sérieuse. Aucune classe ne reste étrangère à ce mouvement ; magistrats, peuple des villes, princes et seigneurs, peuple des campagnes, y paraissent successivement, et se confondent dans les mêmes efforts. Mais ce sont les magistrats qui commencent au nom de la loi, qui veulent autoriser l'entreprise par les règles de la justice, qui prétendent élever contre le pouvoir royal un pouvoir également légitime. Dans ces conditions, leur résistance, leurs subtilités, leur mauvaise foi même, demandent une étude approfondie.

Dès les premiers jours de 1648 le besoin d'argent avait inspiré à Mazarin la pensée de recourir à quelques expédients nouveaux, et aussitôt une nouvelle irritation surgissait de ces exigences. Il s'agissait de rétablir un impôt sur les maisons, de créer douze nouveaux maîtres des requêtes pour leur vendre leurs charges, de multiplier les offices de secrétaires et greffiers du conseil, et autres employés de la chancellerie, en leur donnant la qualité de secrétaires du roi. Le

gouvernement annonça l'intention de ne pas souffrir de résistance. Des marchands de Paris réclamaient déjà auprès du duc d'Orléans et du premier président, et tiraient des coups de fusil pendant la nuit, en alléguant l'exemple des Napolitains. On crut leur faire peur en décrétant prise de corps contre plusieurs d'entre eux, en forçant les portes de leurs maisons, en répandant au Pont-Neuf, au Palais-Royal, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, le régiment des gardes-françaises. Les anciens maîtres des requêtes, qui avaient acheté leurs charges fort cher, voyaient de mauvais œil les nouveaux venus avec qui il faudrait partager les bénéfiques de leurs fonctions ; ils juraient sur les saints Évangiles de ne pas consentir à ce préjudice, et ils invoquaient contre le ministre l'assistance du Parlement. Il fut résolu que le roi irait au Parlement pour y faire passer, en sa présence, les nouveaux édits, en dépit de toutes les réclamations. Il importait de prouver que l'opposition des officiers judiciaires, non plus que celle du peuple, n'était comptée pour rien¹. On ne prévoyait pas que cet essai de force, destiné à prévenir la contradiction, ne lui donnerait qu'un élan plus vigoureux.

Un lit de justice se tint en effet au Parlement de Paris le 15 janvier 1648. On y lut les édits, on en requit l'enregistrement et l'exécution immédiate. Le premier président n'y paraissait pas trop contraire, et sa harangue sans couleur laissait voir le désir de tout concilier ; mais l'homme du roi, l'avocat général Omer Talon, prit ensuite la parole, et se prononça contre le gouvernement. Il enseigna aux magistrats un nouveau moyen d'attaque vis-à-vis du pouvoir. Il protesta contre l'assemblée elle-même, contre l'usage de tenir des lits de justice. Il fit de ces réunions extraordinaires une histoire longue et calculée, pour démontrer qu'elles avaient changé de forme et de but ; qu'elles étaient devenues un moyen d'oppression, tandis que, dans l'origine, elles servaient à garantir les peuples des caprices du souverain. Les anciens rois, dit-il, venaient au Parlement, non pas pour imposer sans discussion l'enregistrement de leurs édits, mais pour consulter leurs sujets, demander leur avis sur l'exécution des traités de paix, expliquer les motifs d'une guerre, établir un lieutenant général pendant leur absence. **De telles assemblées n'étaient pas des effets de puissance souveraine qui donnent de la terreur partout** ; la fonction des officiers du Parlement n'était point diminuée, la présence des rois ne leur fermait pas la bouche. L'orateur passa de là tout naturellement à réclamer contre le pouvoir absolu ; il opposa ce pouvoir à ce qu'il appelait les **puissances bornées et raccourcies**. Dans celles-ci, il existe des conseils nécessaires, des assemblées d'états fixes et ordinaires, des cercles et des diètes auxquelles le souverain est obligé de déférer, qui censurent ses actions et prennent connaissance de leurs affaires. Dans l'autre, on ne trouve que des provinces ruinées, des pays déserts ou brûlés de l'ardeur du soleil, et pour sujets des nomades ou des Lapons, des insulaires septentrionaux qui n'ont d'hommes que le visage. Il convenait à la France, **ces délices du ciel, cette abondance de la terre, ce préciput de la nature**, d'avoir un prince qui comprît la qualité de roi des Francs, qui voulût exercer le commandement sur des hommes de cœur, sur des âmes libres, et non sur des forçats obéissant par contrainte.

Il justifia cette doctrine par le tableau, malheureusement trop vrai, de la misère publique : **Il y a, Sire, dix ans que la campagne est ruinée, les paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le paiement des impositions auxquelles ils ne peuvent satisfaire, et que, pour entretenir le luxe de Paris, des milliers d'âmes innocentes sont obligées de vivre de pain de son et d'avoine, et**

¹ Motteville. — Omer Talon.

n'espérer aucune autre protection que celle de leur impuissance. Ces malheureux ne possèdent aucun bien en propriété que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan ; les habitants des villes, après avoir payé la subsistance et le quartier d'hiver, les étapes et les emprunts, sont encore imposés aux aisés. La reine était donc invitée à considérer, dans la solitude de son oratoire, l'amertume et la consternation de tous les officiers du royaume, la calamité des provinces, à se souvenir que l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des conquêtes, ne pouvait nourrir les affamés ; que les myrtes, les palmes et les lauriers ne comptaient pas entre les fruits ordinaires de la terre. Le roi était supplié de se contenter de la puissance et de la volonté de ses sujets, et d'accorder les noms d'amitié, de bienveillance, d'humanité et de tendresse avec la grandeur et la pourpre de l'Empire. L'avocat général du roi terminait par cette leçon au roi : **Donnez, Sire, à ces vertus lettres de naturalité dans le Louvre, et méprisant toutes sortes de dépenses inutiles et superflues, triomphez plutôt du luxe de votre siècle et de celui des siècles passés, que non pas de la patience, de la misère et des larmes de vos sujets**¹.

Le conseil était trop explicite pour n'être pas compris. Les magistrats se jetèrent dans la voie nouvelle que leur ouvrait l'avocat général. Déjà ils s'étaient fait reconnaître, dans les affaires de finances, une juridiction supérieure à celle de la Cour des aides. Désormais ils entendent s'affranchir des lits de justice et ne plus accepter les édits royaux qu'après les avoir examinés ; ce qui était accaparer le pouvoir législatif.

Richelieu, par une déclaration de 1641, avait ôté au Parlement, non pas le droit de faire des remontrances, c'est-à-dire de signaler un vice, un danger, dans les édits du roi, mais bien le droit de suspendre l'exécution de ces édits, jusqu'à ce que les remontrances eussent été acceptées. Le roi ne refusait pas de recevoir des conseils utiles, mais il prétendait rester juge de leur valeur, et ne s'y conformer que s'il le trouvait opportun ; en attendant, ses ordres auraient leur cours régulier. Les lits de justice avaient le même effet que cette déclaration. Les édits lus, dans ces assemblées, en présence du roi, étaient enregistrés sans délibération et devenaient, par le fait, exécutoires ; mais, tout en les faisant observer sans délai, les magistrats étaient libres de remonter au prince ce qu'ils y trouvaient de défectueux, ce qu'il serait bon qu'il y corrigeât lui-même. Évidemment, un contrôle aussi restreint n'opposait à l'arbitraire que d'impuissantes entraves ; le pouvoir était toujours maître de se donner raison. Il fallait à la sécurité des administrés une plus sérieuse garantie, un droit de résistance formel et souverain. Mais ce droit, qui eût été celui des états généraux, n'appartenait pas aux magistrats d'un ressort particulier qui pouvaient être contredits par ceux d'un ressort voisin². Le Parlement de Paris ne le tenait pas non plus de ses fonctions judiciaires, qui le constituaient l'agent et non le correcteur de la royauté. Il était réduit à supplier le roi de le lui reconnaître, ne voulant pas voir que la puissance qui octroie est toujours maîtresse de reprendre ; cercle vicieux où il s'agit pendant plusieurs années, dans une série d'efforts maladroits et impuissants.

¹ *Mémoires d'Omer Talon.*

² En voici un exemple frappant : En 1652, le Parlement de Paris déclarait le prince de Condé rebelle, et le Parlement de Bordeaux déclarait que le prince n'avait rien fait que pour le service du roi. De ces deux parlements quel était le bon ? La France était-elle à Paris, ou à Bordeaux ?

Et tout d'abord, il ne put s'établir dans le droit nouveau d'éluder les lits de justice, qu'en cherchant à le ravir subrepticement. Il eut recours au mensonge pour gagner du temps ; le premier président lui-même ne dédaigna pas d'autoriser d'une équivoque misérable les empiétements de ses confrères. On trompa la reine sur les intentions des magistrats ; on lui déroba, au profit de leurs projets, un consentement qu'elle croyait donner pour autre chose. La compagnie était déterminée à ne pas faire exécuter les édits enregistrés au lit de justice du 15 janvier. Elle le voulait pour donner raison aux maîtres des requêtes qui avaient invoqué sa protection, pour supprimer les nouveaux impôts que le peuple de Paris repoussait. De simples remontrances, qui pouvaient très-bien n'être pas accueillies, auraient laissé ses protégés sans satisfaction, elle-même sans popularité. Il fallait une suspension immédiate de l'observation des édits, et, pour l'honneur du Parlement, il fallait encore que ce soulagement vint évidemment de lui. On se mit donc à relire, en assemblée de toutes les chambres, ces édits odieux ; on se mit à en délibérer, ce qui, de l'aveu d'Omer Talon lui-même, emportait le droit de les modifier. Et quand la reine, étonnée et irritée, demanda des explications, Molé lui répondit que, des conseillers absents de la séance du 15 janvier n'ayant pas entendu la lecture de ces actes, il était convenable de leur en donner connaissance, afin de les mettre en état de les étudier et de savoir s'ils n'y trouveraient pas matière à remontrances. Il ajouta que tout se passait selon l'ordre ancien. La reine fut persuadée que les magistrats voulaient seulement concerter leurs remontrances, mais non pas suspendre l'exécution des édits ; elle ne s'opposa plus aux délibérations.

Mais le premier président et les magistrats prétendirent donner à sa réponse un autre sens. Dans la discussion qui suivit, Mathieu Molé leur fit ce raisonnement : Depuis quatre-vingts ans et plus, les rois, dans quelques occasions, ont tenu des lits de justice ; ils y ont fait publier leurs édits en leur présence, sans prendre les suffrages ; si on a pu leur faire des remontrances, néanmoins l'exécution de ces édits n'a pas souffert de retard. A présent, la chose semble changer de face, puisque le roi souffre que les édits qu'il a fait publier le 15 janvier soient lus en la compagnie et *délibérés* ; il faut prendre avantage de cette occasion comme d'un acte de possession, pour s'en servir à l'avenir dans de pareilles rencontres. s Ainsi le droit réclamé n'existait pas ; on le déduisait, par voie d'interprétation frauduleuse, d'une rencontre imprévue. Ce qui suit n'est pas moins curieux : *Il faut donc*, continuait le président, *prendre garde d'offenser la reine, de crainte que, dans ce commencement, le roi y trouvant à redire et improuvant ce qui aura été fait, ce ne soit un moyen pour empêcher l'établissement de ce droit dans lequel le Parlement veut s'établir pour contredire à l'avenir les édits que le roi fera vérifier en sa présence*¹. Ainsi le Parlement n'avait pas par lui-même la puissance qu'il ambitionnait, il ne pouvait tenir que du roi ce qu'il voulait lui prendre ; il avait besoin, pour le combattre, de recevoir des armes de sa main.

Assurément, une telle opposition n'avait pas les allures tranchées, le ton vif et révolutionnaire des communes anglaises. Le cardinal de Retz raille avec raison ces formes de chicane, ce *goût des procès*, dans les débats politiques. Ces compagnies, dit-il, bonnes pour le repos, ne peuvent jamais être propres au mouvement. Quoi qu'il en soit, si les délibérations des magistrats ne décidaient pas encore le triomphe d'un principe, elles arrêtaient la marche du gouvernement. Les édits du 15 janvier ne s'exécutaient pas, tantôt parce que le parlement en réclamait la modification immédiate, tantôt parce que la cour,

¹ Mémoires d'Omer Talon.

incertaine, offrait de transiger. La lutte dura plus de trois mois sans solution. Cependant les affaires du dehors prenaient définitivement une tournure fâcheuse. La guerre languissait ou la victoire revenait aux ennemis ; les alliés faisaient défection ; la paix semblait reculer toujours. Et ce mal, fruit des discordes intérieures, leur donnait un aliment nouveau, en paraissant justifier l'antipathie contre le ministre. Disons quelques mots de ces événements militaires de I 6V3, éclipse courte, mais triste, des gloires de Rocroy, inquiétude sérieuse de la politique française, et juste grief de la royauté contre une opposition égoïste ou imprévoyante.

Dès le mois de janvier 1648, les Hollandais consommèrent leur défection. Ils firent avec l'Espagne leur paix particulière, laissant à la France seule le poids de la guerre aux Pays-Bas. La faute en était évidemment à Mazarin, selon les bruits les plus répandus. Les uns lui reprochaient de n'avoir pas su gagner le prince d'Orange en envoyant à sa femme les pendants d'oreille en diamants qu'elle désirait¹. Les autres l'accusaient d'avoir poussé à bout les Espagnols par la rigueur de ses exigences. Le duc de Longueville, revenu de Munster après cet échec de la diplomatie française, répétait hautement que le cardinal avait empêché la conclusion de la paix générale².

La guerre de Naples eut une issue encore plus triste, parce qu'elle tourna au ridicule. On avait cru, un moment, que la flotte française, commandée par le duc de Richelieu, avait battu la flotte d'Espagne devant Naples. On finit par savoir qu'il avait été tiré un grand nombre de coups de canon, que quatre vaisseaux espagnols avaient été coulés à fond, mais que la flotte française était, rentrée dans les ports de Provence. Aucun secours efficace n'avait été apporté au duc de Guise, ni argent, ni munitions. Un émissaire de Mazarin avait essayé de former, par Gennaro Annese, un parti opposé à Guise, afin d'empêcher le paladin de se faire roi. Cette division n'eut d'autre résultat que de mettre la discorde entre les ennemis de l'Espagne. Annese, après le départ des Français, prêta l'oreille aux propositions du nouveau vice-roi, qui remplaçait d'Arcos. Pendant que le duc de Guise, avec une activité remarquable, soumettait les environs de Naples, et surtout une fie qui aurait offert un bon port à la flotte française, dont il espérait le retour, la trahison ouvrait la capitale aux Espagnols (6 avril 1618). Vainement il y courut, dans l'espoir de ranimer le zèle de ses partisans ; à la vue de toutes les portes fermées, ses Napolitains l'abandonnèrent ; quelques Français, restés fidèles, ne purent favoriser sa fuite. Il alla subir en Espagne une captivité de quatre années.

En Allemagne, le duc de Bavière n'avait pas persévéré dans l'observation de la paix d'Ulm ; il était revenu à l'alliance de l'Autriche. Au fond — tant la diplomatie sait concilier d'intérêts ! —, Mazarin n'était pas trop contrarié de cette circonstance ; il y voyait un moyen de modérer les prétentions des Suédois et de relever le parti catholique en Allemagne ; il était même parvenu à demeurer neutre pendant quelques mois et à laisser la Suède seule aux prises avec la Bavière. Mais enfin — tant la diplomatie a de nécessités contraires ! — il ne pouvait plus refuser son assistance à son plus ancien allié, sous peine d'inquiéter tous les autres. Il avait fallu renvoyer Turenne au delà du Rhin ; il était nécessaire de recommencer une lutte dispendieuse au moment où les ressources faisaient défaut de tous côtés. Il est vrai que l'expédition dans l'empire eut une

¹ Motteville.

² René Rapin.

heureuse issue. Turenne, uni à Wrangel, refoula au delà du Danube les Bavaois et les Impériaux commandés par Melander. Une victoire vivement disputée, près de Zumarshausen (7 mai 1648) ne permit même pas aux vaincus de se maintenir à Augsbourg ; le Lech ne les couvrit pas davantage. Turenne franchit cette rivière au lieu même où Gustave-Adolphe avait mis fin à la fortune du grand Tilly ; les fugitifs se dispersèrent dans diverses places ; les campagnes furent abandonnées à l'invasion. Le duc de Bavière, vieux, infirme, réduit à quitter sa capitale avec sa famille, alla chercher asile chez l'archevêque de Salzbourg, qu'il avait toujours traité avec peu de ménagements. Cependant Français et Suédois passaient l'Isar, et pénétraient jusqu'aux bords de l'Inn, aux confins de l'Autriche ; ils levaient partout de grosses contributions. Les Suédois, plus avides, plus impatients de vengeance, ruinaient ou réduisaient en cendres tout ce qui leur tombait en partage¹. Ce nouveau désastre de la Bavière fut le dernier grand fait d'armes de la guerre en Allemagne, un avertissement décisif à l'empereur de ne plus s'opiniâtrer à la lutte.

Mais ailleurs, sur les points où combattaient les Espagnols, obstinés dans l'espérance de réparer leurs pertes, la position des Français devenait critique. L'armée d'Italie réclamait en vain le nécessaire. Elle était sans blé, sans munitions de guerre, sans argent pour en acheter, sans savoir d'où elle pourrait en tirer. Le pain y manqua pendant plusieurs semaines. Son chef, le maréchal du Plessis, y consumait sa propre fortune, c'est au moins ce qu'il dit lui-même². Mazarin appelé au secours était réduit à plaindre le maréchal, et à déclarer sa complète impuissance. Dans les Pays-Bas, la confiance revenue aux Espagnols passait à l'arrogance. Assurés de n'être plus entravés par les Hollandais, témoins de l'insuffisance des armements français, ils étaient entrés en campagne plus tôt qu'ils n'avaient l'habitude. L'archiduc Léopold annonçait, dans les gazettes d'Anvers, qu'il allait publier des monitoires pour savoir ce qu'était devenue l'armée française, car après l'avoir cherchée partout où elle pouvait être, il ne l'avait trouvée nulle part. Le prince de Condé, qui devait leur tenir tête, [avait commencé sa campagne de cette année par un séjour à Chantilly avec toute sa cour](#)³. Pendant qu'il oubliait ainsi la guerre, les Espagnols occupaient Courtrai (19 avril).

Aussi le murmure était grand contre le ministre. Le ministre voulait la guerre, le ministre ne savait pas y pourvoir. Le ministre foulait le peuple par les impôts, et personne n'était payé. Le ministre gardait pour lui la meilleure part des revenus publics. Il aurait pu répondre, comme ce corsaire à Alexandre, qu'il n'était que le petit voleur, et que le prince de Condé et le duc d'Orléans, en se faisant une part de conquérants, le contraignaient à la modestie. Mais l'impulsion ne s'arrêtait pas ; la vogue était aux accusations contre Mazarin.

Dans une telle disposition des esprits, tout conspirait à donner raison au Parlement. Mais si le triomphe se fût borné à la suppression des lits de justice, ce n'eût été encore qu'un privilège judiciaire de plus, qu'un procès gagné dans l'enceinte et avec les formes du palais. Tout à coup une nouvelle provocation vint ouvrir un champ plus vaste à ces novateurs. Ils laissèrent là une question secondaire pour courir à une réforme radicale dans la Constitution de l'État, et s'organiser, s'ils pouvaient, en corps politique.

¹ Bougeant, *Histoire de la paix de Westphalie*.

² *Mémoires du maréchal du Plessis*.

³ Motteville.

L'argent manquait, manquait de plus en plus. Il était pourtant indispensable de trouver de l'argent. Mazarin conçut l'audacieux projet d'en tirer des magistrats eux-mêmes. Il rendit *la Paulette* aux membres des cours souveraines, c'est-à-dire l'espoir de transmettre leurs charges à leurs enfants, moyennant la prestation d'un droit annuel ; mais en retour de cette faveur à venir, il leur demandait l'abandon provisoire de quatre années de leurs gages, espèce d'emprunt sous forme de retenue, que la paix prochaine permettrait de rembourser (avril 1648). Il crut être habile en faisant une exception pour le Parlement de Paris. Il regardait cette compagnie comme un corps dangereux qu'il importait de ménager ; il avait éprouvé, dans la question du *toisé* et dans celle du *tarif*, combien il se mêlait d'égoïsme personnel dans le zèle de ces défenseurs du bien public ; il leur rendait donc la Paulette gratuitement sans leur rien retrancher de leurs gages. Il avait espéré qu'une préférence aussi manifeste, un bénéfice aussi net, les engagerait à soutenir une mesure qui ne frappait que sur d'autres ; il avait compté sans l'esprit de contradiction qui commençait à faire la popularité de ces magistrats, sans un reste de pudeur qui leur interdirait d'avouer tout haut leurs mobiles secrets, sans l'honneur qu'ils allaient mettre à défendre des confrères opprimés.

Il y eut bien vite douleur et rumeur dans la Chambre des comptes, dans la Cour des aides, dans le Grand-Conseil, et chez beaucoup d'officiers, trésoriers, élus, grenetiers, qui ne s'accommodaient pas de la nouvelle exigence du ministre. Le Parlement de Paris leur apparut comme leur plus utile protecteur ; il s'était montré si favorable aux maîtres des Requêtes dont il défendait encore les intérêts, qu'on devait espérer qu'il n'abandonnerait pas les Conseillers des autres cours. Il comprendrait sans doute que laisser affaiblir leur importance, c'était découvrir la sienne, et s'exposer aux entreprises du pouvoir, comme une armée privée de son avant-garde ; il ne consentirait pas, en se laissant traiter comme une compagnie ordinaire, à supprimer le plus redoutable obstacle que rencontrât la puissance des favoris. *Le Parlement fut, en effet, touché de ces raisons.* Il s'assembla, il reconnut, dans le traitement infligé à d'autres, la menace du sort qu'on lui réservait à lui-même ; en conséquence, toutes les Chambres réunies, il rendit, le 14 mai, l'*arrêt d'Union*. Cet arrêt proclamait la jonction du Parlement avec les autres compagnies, ordonnait que deux conseillers de chaque Chambre se réuniraient aux députés des autres cours, pour conférer sur les intérêts communs ; et pour prévenir les effets du refus de la Paulette, défendait de recevoir aucun officier nouveau dans les charges de finances ou de judicature, sans le consentement de la veuve ou des héritiers de l'officier décédé. L'*arrêt d'Union* fut la véritable déclaration de guerre contre Mazarin ; il donna du cœur et de l'espérance à tous les opposants, il mit en train la lutte par la parole, par les réclamations de droits, et aussi par les quolibets. Mazarin répétait souvent ce nom odieux, mais il le prononçait à l'italienne : *arrêt d'Ounion, d'ougnon* ; on le lui fit bientôt prononcer *arrêt d'oignon*¹ ; et cette forme grotesque, devenue populaire, peut être comptée parmi les premières mazarinades.

Il n'y avait plus à s'y méprendre. Par l'arrêt d'Union, par la convocation d'une assemblée élue, par le pouvoir d'examiner les affaires déferé à cette assemblée, le Parlement de Paris aspirait aux droits et à l'autorité du Parlement d'Angleterre. Omer Talon le représenta sans détour au nom de la reine : *Établir à Paris une assemblée de 50 ou 60 personnes, faire des quatre compagnies souveraines une*

¹ *Mémoires de la duchesse de Nemours.* — *L'oignon* ou l'union qui fait mal à Mazarin, pamphlet de la Fronde.

cinquième, sans ordre du roi, et sans autorité légitime, voilà ce que la reine trouve une chose sans exemple et sans raison, une espèce de république dans la monarchie, l'introduction d'une puissance nouvelle préjudiciable à l'ordre du gouvernement public. Le roi, pour éviter ce péril, devait y opposer un refus inflexible, appuyé au besoin par la force. Malheureusement, Mazarin n'avait ni la fermeté qui se fait craindre, ni la résolution à la Richelieu qui va droit à son but. Il commençait par oser, mais aussitôt qu'il s'effrayait de l'effet de son audace, il retombait dans la déférence vis-à-vis de ses adversaires. Il prétendait concentrer toute l'administration dans ses mains, et annuler les autres ministres jusqu'à leur ôter le courage de produire un avis, mais dès qu'il se trouvait embarrassé du parti qu'il avait pris tout seul, il se plaignait d'un silence qui lui laissait ignorer ses fautes et le moyen de les réparer. Il heurtait les prétentions ou les habitudes, les droits réels ou imaginaires, qui le gênaient, mais quand il y rencontrait trop d'obstacles, il s'excusait sur sa qualité d'étranger, sur son ignorance des lois et coutumes du royaume, donnant ainsi, pour se faire supporter, l'argument le plus capable de le faire exclure des affaires. Voilà, dans ce contraste, tout le secret de ses humiliations. Ce caractère une fois connu, loin d'inspirer de crainte à personne, ne sert à ses ennemis que d'une excitation plus vive. En passant toujours de la menace à la concession, il trahit à la fois son dépit et sa faiblesse, et après avoir fait montre de son autorité, il se laisse déborder comme un maître colère et bonace par des écoliers malins et actifs à profiter de l'occasion.

D'abord il veut sévir ; il exile quelques magistrats ; il s'oppose à l'union des cours souveraines, il entend être obéi. Mais tout à coup le duc de Beaufort, mal gardé à Vincennes, s'évade, peut-être avec la connivence de Chavigny. Le ton baisse aussitôt. Que va faire le fugitif ? Ira-t-il se cacher dans ses terres de Bretagne, ou profitera-t-il de l'irritation des magistrats pour se former un parti ? Le lion recourt à la peau du renard ; le ministre se retourne d'un air bienveillant vers ses ennemis ; il les flatte par des promesses, il leur offre son intervention auprès de la reine comme celle des saints auprès de Dieu, la grâce des exilés, le maintien des anciens privilèges du Parlement. Les récalcitrants ont compris qu'il a peur ; ils ne recueillent ses paroles que pour en rire. Tout, jusqu'aux ruelles, retentit des preuves de son incapacité.

Dans un second accès de fermeté (8 juin), le ministre fait casser l'arrêt d'Union par le conseil d'en haut, et signifie officiellement au Parlement qu'il ait à s'abstenir de toute alliance avec les autres cours. Mais Omer Talon, l'homme du roi, vient encore une fois en aide aux adversaires de la royauté. Il les justifie par des exemples, il cite des assemblées tenues en 1594, 1597, 1618, composées de députés de toutes les cours ; ces assemblées ont reçu du Parlement leur autorité et leur juridiction ; elles ont délibéré, non plus seulement sur des questions de justice, mais sur des questions d'administration et de politique, telles que les rentes différées, la mendicité, les fortifications de Paris. Le Parlement, en vertu de ces précédents, maintient son arrêt d'Union et proclame qu'il sera exécuté malgré le conseil du roi. A ce coup, le ministre perd de nouveau son assurance. Il essaye de tout concilier, à l'amiable, dans une conférence, chez le duc d'Orléans. Il y fait parler l'oncle du roi, le chancelier Séguier ; il y parle lui-même en invoquant le nom de Dieu et le jugement de la postérité. Il ne parvient qu'à se déshonorer tout à fait¹, par ces aveux réitérés d'impuissance.

¹ Motteville. — Omer Talon.

Le Parlement ne laissa pas échapper un moment aussi propice pour entrer dans une place qui demandait à capituler. Il vint en corps, au Palais-Royal, signifier à la reine ses conditions. Mathieu Molé porta la parole avec un ton qui dut plaire à l'arrogance des vainqueurs. Il remontra que le Parlement était la seule barrière contre les désordres où tombait l'autorité ; ceux qui l'accusaient de sédition et de faction étaient, eux-mêmes les seuls séditeux. Il justifia le projet d'assemblées communes aux quatre cours, par l'exemple du passé et l'approbation des autres souverains. Il affirma que l'*arrêt d'Union* avait été rendu avec *pouvoir et justice*, et devait être exécuté ; que l'arrêt du conseil d'en haut, rendu à la suite de rapports calomnieux, devait être supprimé. Il demanda réparation pour toutes les injures et les affronts dont le Parlement avait à se plaindre, et promit en retour des preuves certaines de fidélité. Il finit en annonçant que les assemblées, interdites par le roi, allaient s'ouvrir. *J'ai mission, dit-il, d'annoncer à Votre Majesté qu'il ne se passera rien que pour le bien de son service dans l'assemblée qui se fera : — Ainsi il ne demandait pas la permission de tenir une assemblée, il ne dit pas qu'elle se tiendrait sous le bon plaisir du roi et de la reine ; mais il dit : dans l'assemblée qui se fera, qui était un terme d'une résolution prise, nonobstant toutes les oppositions de la reine*¹.

La reine resta interdite ; le duc d'Orléans, le cardinal, les autres ministres, ne soufflèrent mot. La réponse royale fut remise à quelques jours ; mais quelle pouvait être cette réponse après tant de reculades ? Pour ne pas paraître emporté par le flot, le ministre crut utile de se laisser aller au courant. Le 29 juin, on manda au Parlement que la reine avait bonne opinion de leur fidélité, qu'elle ne craignait pas que leurs assemblées fussent préjudiciables au service du roi, qu'elle leur permettait donc de s'assembler pourvu que toutes leurs délibérations fussent terminées en une semaine. Ainsi les magistrats étaient investis, avec le consentement du roi, du pouvoir de contrôler le gouvernement, de réformer l'administration, d'essayer l'établissement d'une constitution nouvelle. Ce programme, s'il n'était pas aussi net dans leur pensée, n'en est pas moins le résumé exact des propositions qu'ils lancèrent pêle-mêle dès leur première réunion ; et s'il ne fut pas rempli, c'est qu'il eut le malheur d'être mal soutenu, c'est qu'il avait le tort de venir trop tôt.

On a cru reconnaître dans l'agitation de 1648 un avant-goût de 1789, une première tranchée ouverte devant l'ancien régime². On aperçoit en effet dès lors, dans les magistrats et dans le peuple, des projets, des tentatives, des audaces, des doctrines violentes, qui ont plus tard ensanglanté et transformé la France. Mais personne, au XVII^e siècle, n'avait la volonté ou la force de faire la Révolution. L'opinion était plutôt agitée que préparée, plutôt mécontente d'abus partiels qu'habituelle à chercher un changement radical dans les principes et la forme du gouvernement. La multitude s'emportait en clameurs, et s'apaisait par une concession ou un succès de vanité. Elle courait aux armes par enthousiasme français, et souvent elle ne se battait qu'à coups de pamphlets ou de gros mots contre une soutane et une femme, par habitude de nargue gauloise. De leur côté, les magistrats ne se sentaient pas à l'aise pour diriger le mouvement. Toujours inquiets de leur origine, car ils ne tenaient leur mission que d'une surprise, ils ne savaient pas bien ce qu'ils devaient réclamer ; car ils se cherchaient eux-mêmes avant tout, et il leur fallait se montrer amis du peuple. Ils tâchaient de partager entre eux et le peuple les réformes qu'ils prescrivaient ;

¹ *Mémoires d'Omer Talon.*

² Chateaubriand.

au peuple les abolitions ou les réductions d'impôts, à eux des privilèges, des honneurs, au besoin de l'argent, toutes choses qui ne concilient pas la faveur populaire. Plusieurs, on pourrait dire le plus grand nombre, surtout les jeunes, n'avaient aucun plan arrêté. Ils se laissaient entraîner par l'amour de bruit, l'espoir de la renommée, par la satisfaction de se montrer capables, sur le domaine d'autrui, en des matières qui n'étaient pas de leur compétence.

Le premier président n'a pas, dans cette histoire, la grandeur soutenue qu'on lui a complaisamment prêtée. Il a un mérite que personne ne conteste, que tout le monde admire, l'intrépidité. Impassible aux dangers personnels, il ne se trouble, il ne pâlit, il ne recule devant aucune menace. Sur le théâtre des séditions, il est l'égal de Monsieur le Prince et du grand Gustave sur le champ de bataille¹. Mais, comme Monsieur le Prince, il fléchit dans le conseil, devant ses intérêts. Ses évolutions rapides d'un camp à l'autre font soupçonner qu'il ne se propose pas seulement de défendre tour à tour ce que chacun a de bon et de vrai. On a dit de Michel de l'Hôpital : *Dieu nous garde de la messe du chancelier !* On pourrait dire de Mathieu Molé chaque matin : *Savez-vous quel est aujourd'hui l'intérêt du premier président ?* Selon un des contemporains étranger aux colères de ces luttes, par esprit d'équité et d'impartialité il porte à la cour l'intérêt du Parlement, au Parlement l'intérêt de la cour² ; mais selon d'autres il veut quelquefois faire son devoir, et il est de tous les partis quand bon lui semble³ ; il parle vigoureusement en certaines occasions, mais c'est pour acquérir du crédit dans le Parlement et faire peur à la cour afin d'être mieux payé de ses cent mille livres de rente⁴. M. Dès le début il s'associe aux demandes de réformes, mais dès qu'il s'agit de la suppression des intendants, il se récrie parce que son fils est intendant en Champagne⁵. Plus tard, il poursuit Beaufort pour venger Condé, et deux jours après il applaudit à l'emprisonnement de Condé au profit de Beaufort. S'il contribue à tirer les princes de prison, il se brouille aussitôt avec eux, parce qu'ils lui refusent le ministère pour son fils. Quand on examine froidement son histoire, on comprend, avec un magistrat qui le voyait de près, pourquoi il exerce si peu d'influence. *M. le premier président, dit Omer Talon, était sans honneur dans sa compagnie et sans estime dans le Palais-Royal. La modération, qu'il voulait apporter dans les affaires, lui fut imputée à lâcheté de part et d'autre ; les petits artifices, avec lesquels il voulait éluder les délibérations de la compagnie, s'appelaient trahisons et dans le Palais-Royal faiblesses ; car l'on voulait qu'il interrompit les délibérations, qu'il empêchât les propositions, et qu'il prit sur lui l'envie de toute l'assemblée ; et les zélés du Parlement l'accusaient qu'en toutes sortes d'affaires il abandonnait l'intérêt du peuple pour être complaisant à la cour. Ainsi étant discrédité dans sa compagnie, il le fut bientôt dans l'esprit du peuple, auquel beaucoup de gens faisaient entendre tout ce qui se passait*⁶.

Si la considération publique manque à Mathieu Molé, combien plus doit-elle faire défaut à ces autres présidents, à ces conseillers dont les intentions transparentes dénoncent trop clairement l'égoïsme. Potier de Blancmesnil et Novion se précipitent à la défense du bien public, parce qu'ils n'ont pas obtenu la

¹ *Mémoires de Retz.*

² *Mémoires de René Rapin.*

³ Motteville.

⁴ Guy-Joly.

⁵ *Mémoires d'Omer Talon.*

⁶ Omer Talon, à l'année 1648, à la suite des barricades.

coadjutorerie de Beauvais pour un de leurs proches ; ils réclament l'expulsion du cardinal pour se consoler d'avoir vu exiler de la cour leur oncle Augustin Potier. Qu'importe au peuple ce dévouement de famille¹ ? Viole, président de la quatrième chambre des enquêtes, est l'ami intimiste de Chavigny² ; poussé aux avis les plus violents par ce ministre disgracié qui veut rentrer au pouvoir, il a par lui-même le dépit de ne plus être chancelier de la reine, et l'espoir de monter aux plus hautes charges³. Qui donc aura confiance dans une amitié aussi intéressée ? On peut en penser autant du conseiller Longueil, esprit noir, décisif, allant à ses fins pour son intérêt particulier⁴, ou de son frère le président Longueil de Maisons, autre agent de Chavigny⁵ qui n'incommode le cardinal que pour faire triompher sa coterie, et devenir un jour ministre.

Entre les conseillers se dresse et domine la tête de Broussel. Voilà enfin l'homme populaire, le *tribun*, le *Père* du peuple, le *Romain*. On croit à la sincérité, au désintéressement de celui-là, quoique quelques incrédules risquent de temps en temps un soupçon, en demandant s'il n'y a pas un peu de dépit au fond de sa haine pour la cour⁶. Il a deux grands titres au respect : ses beaux cheveux blancs et sa résistance à tous les impôts ; c'est lui qui accueille, qui rapporte toutes les plaintes des contribuables. On va se disputer son portrait et les vers composés à sa louange ; on se soulèvera pour sa liberté comme pour celle du pays. Cependant ce n'est qu'un pauvre homme, aussi impuissant que les autres, par incapacité. Simple et facile comme un enfant, aigre comme un vieillard têtue, il prend au sérieux son métier d'opposant, d'accusateur, il s'y renferme sans en comprendre l'insuffisance. Il travaille à détruire, il n'a pas une idée de reconstruction. *Quand je l'ai vu*, dit Mademoiselle, *je me suis étonnée comment il put se soutenir si longtemps avec si peu de capacité*. Le cardinal de Retz, a raison de dire qu'on ne fait rien avec des *cervelles de ce carat*. Broussel peut être un drapeau, jamais un chef de parti ; comme tous les drapeaux il ne conduit que lorsqu'on le porte.

Les jeunes conseillers ont aussi leur moment de popularité ; ils semblent *des anges descendus du ciel pour dissiper la tyrannie de Mazarin*⁷. Mais leur effervescence est trop bruyante, trop personnelle surtout. Ils se trompent sur leur rôle et son effet. Cinquante ou soixante jeunes gens des enquêtes, peu intelligents, peu appliqués aux affaires, peu considérés dans leur compagnie, saisissent l'occasion de changer de devoirs, de paraître en public, de se faire une réputation facile par des avis emportés et caustiques⁸. Déjà ils se prennent pour des ministres d'État ; ils dédaignent, comme au-dessous d'eux, les affaires du palais ; ils ne parlent que de finances, de guerre, de marine, de police, de tout ce qu'ils ne savent pas. Ils opinent tous ensemble, sans ordre, dans un tumulte qui ne permet pas de s'entendre. Que les présidents, que les vieux conseillers veuillent dire leur avis et rétablir le calme, la jeunesse les traite de gagés de la cour, de pensionnaires du cardinal. La barbe même du premier

¹ *Le Désintéressé*, pamphlet de 1649.

² Retz.

³ Note sur des membres du Parlement.

⁴ Montglat.

⁵ Omer Talon.

⁶ *Le Désintéressé* : T'imagines-tu que Broussel et été si fort ton tribun s'il eût pu obtenir obtenir pour son fils la compagnie aux gardes qu'il poursuivait ?

⁷ Motteville.

⁸ Omer Talon.

président, si vénérable, ne peut retenir ces échappés¹. Voilà l'enivrement qui, les condamne à la stérilité. La haine de tout frein, le besoin du nouveau, la vanité de se faire connaître, ne leur laissent pas la faculté de chercher le résultat réel, utile, durable. Pourvu qu'ils aient posé, ils croient le pays bien servi et content. C'est le gouvernement parlementaire dans l'enfance avec les fautes et l'impuissance de cet âge ; de méchantes gens de nos jours prétendront peut-être que, malgré le cours des années, cette enfance n'est pas encore arrivée à son terme.

Cependant la guerre parlementaire, comme tous les enthousiasmes, fut, au début, très-ardente et grosse de menaces. Les ennemis de Mazarin ne perdirent pas un instant ; à peine la permission de s'assembler leur était accordée, que déjà les quatre compagnies avaient nommé leurs représentants. Ces états généraux de la magistrature parisienne se réunirent à la chambre Saint-Louis le 30 juin 1648. Ils entrèrent brusquement dans toutes les parties vives de l'administration. Leurs propositions ne ménagèrent ni les nécessités impérieuses de la situation, ni les droits les plus chers au roi, ni la considération des agents de l'autorité :

1° Remettre au peuple ce quart des tailles qui se donnait aux partisans pour leur profit ;

2° Remettre au peuple ce qu'il devait des dernières années, par égard pour son insolvabilité ;

3° Révoquer les intendants des provinces qui foulaient le peuple, et rendre seuls responsables des deniers du roi les trésoriers de France, les élus, receveurs généraux et particuliers ;

4° Ne plus mettre personne en prison, sans que, passé vingt-quatre heures, le détenu soit interrogé par le Parlement qui, à l'avenir, prendra connaissance des motifs de l'arrestation ;

5° N'établir ni impositions ni taxes, avant que les édits en aient été dûment vérifiés ;

6° Établir une chambre de justice, composée des quatre cours souveraines, pour juger des abus et malversations qui se sont faites dans les finances.

L'intention était dévoilée. L'assemblée laissait bien loin le premier objet de la lutte. Ce n'était plus la question des remontrances, la suppression des lits de justice, qu'il s'agissait de résoudre. Les magistrats voulaient désormais contrôler l'autorité exécutive dans tous ses actes, et prescrire les lois à faire. Un nouvel ordre de législateurs apparaissait.

Le Parlement déclara plus haut encore cette révolution, et fit bien voir au profit de qui elle devait s'opérer. Il avait ses députés à l'assemblée commune des compagnies, mais, tout en participant à ces travaux, il en voulait être l'arbitre unique et suprême. Il se posait comme supérieur à l'assemblée, comme souverain entre les cours souveraines, il ne considérait les députés que comme un conseil à son service et sous sa protection. C'était au Parlement réuni en grand'Chambre que se faisait le, rapport de tout ce qui se passait à ce conseil, c'était au Parlement seul d'en approuver ou rejeter les délibérations. Enfin, il se donna le pouvoir de les ériger en lois. Le juillet, il rendit un arrêt qui révoquait

¹ Monglat.

les intendants de provinces, comme coupables de voleries, et délivra commission au procureur général pour informer de la mauvaise administration des finances. L'arrêt ne faisait aucune mention de la volonté ou du consentement du roi. Il devenait exécutoire par la volonté des magistrats, désormais législateurs.

Rien n'était capable de modérer leur emportement. On leur eût vainement représenté la misère personnelle de la reine, obligée alors d'emprunter 100.000 livres à Madame la Princesse mère, et à mettre en gage les pierreries de la couronne. Ils n'étaient pas même sensibles au tableau des armées du prince de Condé, de Turenne, de la landgrave de Hesse, réduites à l'inaction par la pénurie d'argent. Il fallait encore moins songer à les gagner par des flatteries à l'italienne et par l'éloge de leurs bonnes intentions. Mazarin acheva de se faire mépriser, lorsque, dans une nouvelle conférence chez le duc d'Orléans, il les qualifia de restaurateurs de la France et de pères de la patrie. Une seule satisfaction pouvait leur convenir, la soumission du gouvernement à leurs arrêts. Mais cette soumission était la ruine de la royauté ; en présence d'une condition inacceptable, Mazarin essaya au moins de partager. Il entra dans un système de transactions, qui, en abandonnant beaucoup au Parlement, réserverait quelque chose au roi. Il fit comme un pauvre acheteur qui marchande, comme un débiteur obéré qui tâche d'obtenir une remise sur sa dette, espérant par chaque soumission prévenir la nécessité d'en faire d'autres, retenant, sur chacune, une petite part de la satisfaction exigée, pour se garder un air de résistance dans la défaite. L'expédient ne fut pas heureux. Ces concessions, qui se suivaient de deux en deux jours, ne l'empêchaient pas de tomber plus bas à chaque effort tenté pour se relever, de rebondir de chute en chute vers la ruine complète ; cascade d'affronts, selon une comparaison familière au XVIIe siècle, au pied de laquelle apparaissait l'abîme.

Le 9 juillet, le surintendant d'Émery fut disgracié ; on ne lui laissa que deux heures pour sortir de la cour. Son expulsion était accordée au vœu de l'opinion, au conseil de quelques magistrats. Mais cette première concession n'apaisa personne. L'assemblée de la chambre Saint-Louis n'en voulut pas laisser le mérite à Mazarin ; elle feignit d'ignorer la disgrâce du surintendant ; elle la réclama comme de son propre mouvement, et invita le procureur général à informer contre ce ministre dénoncé. Il fallut consentir à donner une autre satisfaction aux mécontents.

Le 11 juillet, une déclaration du roi, apportée au Parlement, semblait résoudre la question des intendants et des tailles. Toutes les tailles arriérées jusqu'à la fin de 1647 étaient remises ; celles de 1648 étaient diminuées d'un demi-quart. Toutes les commissions extraordinaires étaient révoquées, les intendants supprimés, sauf ceux de Lyonnais, Champagne et Picardie. Mais ce n'était pas là tout ce que le Parlement avait signifié ; il voulait la suppression de tous les intendants, le roi en conservait trois ; il voulait la remise d'un quart des tailles de l'année courante, le roi n'accordait qu'un demi-quart. L'autorité royale retenait trop pour elle ; la seconde concession fut aussi mal accueillie que la première.

Le 13 juillet, le duc d'Orléans porta lui-même une nouvelle déclaration qui instituait une cour de justice contre les financiers, composée de magistrats de tous les Parlements, choisis par le roi. Mais le Parlement avait bien entendu que cette cour de justice serait dans sa dépendance. Il représenta que l'honneur de siéger dans ce tribunal extraordinaire devait être réservé à des officiers du Parlement, de la cour des aides, de la chambre des comptes de Paris, choisis par le roi, sur des listes dressées par leurs collègues. Puis, reprenant le débat de

l'avant-veille, il ajouta que, si l'on conservait les trois intendants, il fallait les réduire au rôle d'assistants des gouverneurs, sans aucune connaissance des tailles. Il réclama ensuite la remise, non du demi-quart, mais du quart de cet impôt. Ainsi la troisième concession ne faisait pas oublier l'insuffisance de la seconde, et n'était acceptée elle-même que sous bénéfice d'amendement.

Le 14 juillet, arrivèrent des lettres-patentes du roi, déclarant que, *à l'avenir*, il ne serait levé d'impôts sur le peuple qu'en vertu d'édits ou de déclarations dûment vérifiées. Le droit de vérification, tel que l'avait exigé l'assemblée de la salle Saint-Louis, était ainsi expressément reconnu. Mais le mot à l'avenir parut suspect. Voulait-on légitimer par là un passé irrégulier, et continuer à lever certaines impositions en vertu d'actes antérieurs que le pouvoir s'était dispensé de soumettre aux magistrats ? Le Parlement réclama des explications précises, pour établir qu'aucun édit non vérifié depuis 1606 n'aurait force de loi, qu'aucune imposition ne continuerait à être levée en vertu d'arrêts du conseil ou de rôles de la chancellerie, publiés depuis cette époque. Les lettres-patentes du 14 juillet n'apaisaient pas plus la querelle que les déclarations des jours précédents.

A voir cet entrain d'opposition, cet acharnement d'exigences, quelques contemporains craignaient déjà pour Louis XIV le sort de Charles Ier. L'étoile, dit un d'eux, était alors terrible contre les rois. Mais, quoi qu'il affectât de paraître, le Parlement de Paris était loin de ressembler au Parlement d'Angleterre. Nous l'avons déjà dit, il était gêné dans ses allures. Émancipés de la veille, les magistrats n'avaient pas l'aplomb de l'expérience. Ils tenaient mal leurs armes nouvelles et n'en savaient pas bien l'usage. De vieilles coutumes dont on ne se défait pas en un jour, dominaient leur conduite et modifiaient l'exécution de leurs projets. Leur langage tout seul, les formes du palais, les expressions de respect vis-à-vis de la royauté, leur revenaient malgré eux et tempéraient leur rôle révolutionnaire. Au bout de quelques semaines, le premier élan était amorti ; on ne faisait plus d'arrêts au nom du Parlement tout seul ; même en refusant de recevoir les dernières déclarations, on parlait de recourir au roi pour les modifier. Malgré les instances de l'assemblée de la Chambre Saint-Louis, on refusait de prononcer, sans la reine, la suppression des partisans. On voulait également examiner avec elle la question de l'exportation de l'or en pays étranger. Sans doute la conversion n'était pas complète ; il devait y avoir bien des rechute, et même très-prochainement. Mais ces intermittences étaient un bon symptôme, et donnaient l'espoir que la maladie s'userait à la longue.

Sous l'impression d'une pensée de ce genre, la reine, après un mois de guerre, tenta une réconciliation. Le Parlement avait fait acte de déférence, en demandant une décision sur les dernières remontrances, en venant au Palais-Royal traiter avec la reine la question des partisans et de l'exportation de l'or. Le ministre, fidèle à son système, crut le moment favorable pour récompenser la bonne volonté des opposants, pour rappeler les droits du roi quand son autorité n'était plus méconnue. *J'irai au Parlement, dit la reine, pour leur jeter des roses à la tête, mais après cela, s'ils ne sont pas sages, je saurai bien les punir.* On fit dans ce dessein la déclaration du 31 juillet.

Cette déclaration touchait tous les points débattus depuis le commencement de l'année, revenait sur les autres déclarations ou lettres patentes expédiées pendant le dernier mois, pour les compléter ou les expliquer et les remplacer définitivement. Le roi reconnaissait certains droits au Parlement, et s'en réservait d'autres. Il accordait des réformes immédiates, il en ajournait d'autres à l'époque où il les jugerait opportunes. En voici le résumé. Remise au peuple, non plus du

demi-quart mais du quart des tailles pour 1649 et les années suivantes. Nulle imposition ne sera levée à l'avenir, avant que l'Édit en ait été dûment vérifié. La taxe sur l'entrée du vin à Paris est abolie ; les autres subsistent : le roi, en son conseil, en fixera le tarif. Les officiers qui ont perdu leurs gages les recouvreront ; le paiement des rentes est assuré par un fonds spécial. Les nouvelles charges de maîtres des requêtes, et tous les offices inventés en janvier, sont supprimés. Les partisans ne seront conservés que jusqu'au jour où le roi pourra se passer de leurs services. Un conseil, nommé cour de justice, sera formé pour aviser au mauvais état des finances, et composé des princes du sang, ducs et pairs et premiers officiers des cours souveraines. Enfin les assemblées de la Chambre Saint-Louis, devenues inutiles, sont interdites.

Il y avait là des concessions considérables ; un soulagement réel dans la diminution des tailles, on peut même dire un abandon exagéré des ressources indispensables au succès de la guerre qui n'était pas finie. Le Parlement obtenait le plus important peut-être des droits politiques, le contrôle et le vote des impôts ; c'était les voter en effet que de n'en permettre la levée qu'après vérification. Les intérêts personnels des magistrats étaient aussi solennellement sauvegardés, et les anciens maîtres des requêtes recevaient l'assurance que de nouveaux copartageants ne viendraient pas diminuer les bénéfices éventuels de leurs fonctions. Mais le roi retenait beaucoup pour sa part ; le silence imposé à la chambre Saint-Louis surprenait trop brusquement des parleurs qui n'avaient pas eu le temps de se fatiguer. Le ministre se relevait avec trop d'avantage. C'était juste le moment où le persiflage venait en aide aux attaques légales, où les magistrats mettaient en circulation, contre lui, le mot nouveau de *Fronde*, où les conseillers se vantaient de *fronder* les avis de la cour, où l'un d'eux chantait, au commencement d'un débat :

Un vent de Fronde
S'est levé ce matin,
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin¹ ;

où le nom de frondeurs devenait celui de la liberté et de l'honneur, et le nom de Mazarin la flétrissure de ses partisans. Les magistrats, pour se rendre populaires, n'avaient pas cru déroger en adoptant comme cri de guerre, le nom des batailles d'enfants dans les fossés de Paris².

En conséquence la déclaration du 31 juillet n'atteignit pas son but. En arrivant au Parlement, la reine et son fils eurent à subir une nouvelle mercuriale d'Omer Talon qui entreprit de les édifier, pour leur plus grand bien, sur les avantages de

¹ *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

² *Mémoires de Retz* : Dans ces assemblées du Parlement, il y avait des colères et des apaisements successifs. La présence du duc d'Orléans calmait ordinairement les esprits. Bachaumont s'avisait de dire un jour que le parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassemblent dès qu'il ne paraît plus. Cette comparaison plaisante fut célébrée par des chansons. On y vit bientôt un rapprochement utile avec le peuple, aussi heureux que le nom des gueux et les bissacs des Flamands par où avait commencé la révolution des Pays-Bas.

On a beaucoup disputé sur l'origine du nom de fronde. Pourquoi ne prendrait-on pas pour la meilleure explication celle qui est donnée par Retz, le frondeur le plus opiniâtre, et qui devait connaître mieux que personne les sentiments du parti et la raison des moyens employés ?

la contradiction. Les rois, dit-il, bien qu'ils soient de la race des Dieux, sont pourtant égaux aux enfants des hommes dans les principes communs de la nature ; le gouvernement de la terre diffère du gouvernement du ciel, Dieu seul règne sans être contredit. Les rois sont débiteurs de leur fortune et de la grandeur de leurs couronnes aux diverses qualités des hommes qui leur obéissent, dont les grands sont la moindre partie ; sans les peuples les États ne subsisteraient pas et la monarchie ne serait qu'en idée. Il fallait donc des lois publiques, marques d'une alliance réciproque, témoignage de la soumission que les sujets devaient au souverain, et de la protection qui était due aux sujets. Le contrôle exercé autrefois par les grands du royaume était aujourd'hui dévolu aux Parlements. L'usage, sans doute, s'en était introduit par la prescription des temps, par la tolérance des rois ; mais la contradiction des magistrats, loin d'être interprétée comme une marque de désobéissance, était bien plutôt un effet de la fonction de leur charge. Les rois ne sont pas en tutelle lorsqu'ils défèrent aux ordres publics ; la majesté de l'Empire n'est pas diminuée quand ils défèrent aux ordonnances qu'ils ont faites, et que leur gouvernement est le royaume de la loi.

Le danger de ce discours était précisément dans les vérités qu'il invoquait, dans ce fier langage sur les droits des peuples et contre les prétentions des grands et le règne du caprice. C'en était bien assez pour rallumer le zèle de l'opposition en la justifiant. Aussi, quand le chancelier voulut recueillir les voix pour faire passer la déclaration, plusieurs conseillers répondirent qu'ils aviseraient le lendemain à ce qu'ils avaient à faire. On se taisait devant la reine, mais on ne promit pas d'obéir. Dès le lendemain, on réclama la continuation des assemblées de la Chambre Saint-Louis ; on voulut délibérer sur la déclaration, pour savoir si on lui donnerait force de loi. Les plus ardents, Broussel en tête, recommencèrent le tumulte, et le duc d'Orléans ne fut pas écouté. Deux points surtout passionnaient la cour. On voulait que la pancarte des droits à lever aux portes de Paris fût faite par deux conseillers de la cour, et non par le conseil du roi. On voulait, pour assurer la restitution de leurs gages aux officiers, des garanties plus efficaces, des arrêts contre ceux qui avaient obtenu du roi l'argent de ces gages¹. Toutes ces propositions étaient accompagnées d'insultes où résonnait toujours avec éclat la voix de Broussel. Une nouvelle crise menaçait ; la reine la précipita. Elle se résolut à sévir, à employer la force dans un moment où ses affaires se rétablissaient inopinément au dehors. Mais elle ne fit que compliquer la situation, en donnant un nouvel allié au Parlement, en faisant descendre dans la rue le peuple de Paris. Ce fut le second acte du drame.

II. — Bataille de Lens. - Arrestation de Broussel. - Les barricades de Paris. - La reine à Ruel. - Réclamations contre les détentions arbitraires ; déclaration du 24 octobre.

Le plus regrettable effet de la discorde avait été l'abaissement de l'importance militaire de la France. La pénurie d'argent avait brisé le nerf de la victoire. Les Espagnols, si épuisés eux-mêmes, réussissaient à se défendre et se promettaient

¹ *Mémoires d'Omer Talon.*

enfin de reprendre l'avantage. Tous les succès des Français, en 1648, se réduisaient, en Espagne, à la prise de Tortose, en Italie au siège de Crémone commencé par le maréchal du Plessis. En Flandre, le prince de Condé avait à peine réparé la perte de Courtray par la prise d'Ypres ; bien plus, il avait par sa faute déterminé un nouveau malheur. Préoccupé du bruit de Paris, tenté d'émulation par l'importance que les assemblées des magistrats donnaient au duc d'Orléans, il avait brusquement quitté son armée, afin de voir s'il n'y aurait pas quelque part pour lui dans le gouvernement. Les Espagnols, profitant de son absence, avaient assiégé Furnes, une de ses conquêtes, qui couvrait Dunkerque. Il eut beau repartir à la hâte, dès qu'il fut informé de ce danger, il ne put empêcher la prise de la ville. C'était là un nouvel échec pour cette grande renommée déjà atteinte, l'année précédente, par la résistance de Lérída ; la mauvaise volonté de ses adversaires y trouvait une maligne satisfaction. Tout à coup la nouvelle se répand à Paris qu'une bataille s'est livrée en Artois ; un homme qui arrive d'Arras l'affirme ; il l'a entendue par le bruit des canons ; il n'en est revenu personne, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de fuyards du côté des Français, mais bien plutôt que les Français vainqueurs se sont lancés à la poursuite de l'ennemi. Toute la journée se passe dans ces conjectures ; enfin à minuit se présente le duc de Châtillon, envoyé par le prince de Condé, qui apporte à la reine la certitude de son bonheur.

C'était la bataille de Lens. Après la prise de Furnes, l'archiduc Léopold-Guillaume avait marché vers la Lys et occupé Etère et Lens. Le prince de Condé reprit Etère, et s'avança au secours de Lens, ignorant qu'elle était déjà aux mains de l'ennemi. Il se retirait pour ne pas continuer une entreprise inutile, quand l'année de l'archiduc se présenta subitement devant lui (20 août). Les Espagnols cherchaient une bataille, espérant, après un succès éclatant, réparer leurs affronts par l'invasion de la France ; leur général, se sentant supérieur en nombre, crut en trouver l'occasion décisive dans une surprise. Beck était déjà parvenu à mettre en déroute l'arrière-garde française ; animé par ce début, Léopold avança avec toute son armée en bataille. Mais le prince de Condé, par une heureuse manœuvre, lui opposa des troupes qui n'avaient pas encore combattu. *Mes amis, dit-il aux siens, souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen. Ayez bon courage, il faut nécessairement combattre, il sera inutile de reculer. Je vous promets que, vaillants et poltrons, tous combattront, les uns de bonne volonté, les autres par force.* La promesse s'accomplit et par la vivacité de l'attaque et par l'obstination de la résistance. L'Espagnol disputa chèrement le terrain, comme par le pressentiment des suites irréparables d'une défaite ; ainsi s'acheva, par leur opiniâtreté même, la dispersion des vieux régiments si rudement entamés à Rocroy. Le prince de Condé était partout ; les officiers français, tenaces à leur poste, y demeuraient jusqu'à s'exposer à tomber entre ks mains de l'ennemi, comme le comte de Brancas, la Houssaye et le marquis de Villequier. L'archiduc à son tour se montrait dans tous les rangs, aussi intrépide, aussi téméraire qu'un simple soldat. Mais enfin il fallut céder aux charges réitérées des Français. L'armée espagnole laissa sur le champ de bataille trois mille morts, un nombre considérable de blessés, son bagage, son canon, ses drapeaux, ses étendards et cinq mille prisonniers, entre lesquelles Beck et son fils, le prince de Ligne et le général de l'artillerie. Le triomphe de Lens mit le comble à la gloire du grand Condé. Pourquoi, depuis, est-il revenu, dans les mêmes lieux, la voiler d'une tache qu'aucune main n'a pu effacer ? Il avait si bien abattu l'Espagne qu'il devait être, lui-même, impuissant à la relever. Cette victoire fut aussi la conclusion de la guerre de Trente Ans. L'Espagne déchuë,

peut-être pour toujours, du premier rang dans les guerres de l'Europe, perdait du même coup sa prépondérance dans les congrès. Sa faiblesse convaincue lui enlevait le droit de parler en arbitre des événements, et de s'opposer désormais aux intentions pacifiques de l'Empereur. La paix allait se conclure sans elle et malgré elle.

fi parut naturel qu'une si bonne fortune profitât au gouvernement français. Anne d'Autriche vit, dans la gloire extérieure, une arme efficace contre les troubles du dedans. Le Parlement était-il donc plus difficile à vaincre que les vieilles bandes de l'Espagne ? Elle se flatta encore que, pour dompter l'opposition, il suffisait d'arrêter les chefs les plus hardis en paroles. Erreur commune à beaucoup de politiques, dans tous les siècles, de croire que le succès d'une cause dépend de la vie ou de la liberté d'un homme. Quand une idée grande ou spécieuse, légitime ou fautive, fermente dans une masse, l'enlèvement d'un chef populaire, loin d'en prévenir l'explosion, la hâte bien plutôt. L'importance même de tels hommes ne prouve qu'une chose, le nombre de ceux qui sont derrière ou à côté, tout prêts à les remplacer : *uno avulso non deficit alter*. La Fronde n'était pas plus dans Blancmesnil et Broussel que la réforme dans Luther, la ligue dans le duc de Guise, la Révolution française dans Philippe-Égalité.

Quoi qu'il en soit, la reine se résolut à arrêter le président Potier de Blancmesnil, le président Charton, le conseiller Broussel, Broussel l'ennemi le plus connu, l'offenseur le plus opiniâtre, le rival de la royauté, l'idole du peuple. L'occasion semblait propice ; on allait chanter un *Te Deum* pour la victoire de Lens ; la cérémonie permettait de mettre dans les rues le régiment des gardes ; le peuple, poussé par la curiosité sur le chemin du roi, n'aurait pas le temps de deviner le coup qui menaçait ses amis ; le prestige d'un grand succès, qui justifiait la politique royale, devait diminuer le nombre des récalcitrants. Mais on oubliait que précisément le peuple était tout rassemblé d'avance, et que la moindre nouvelle fâcheuse serait en un instant connue de tous (26 août). L'exécution commença au moment où la reine, après le *Te Deum*, sortait de Notre-Dame. Blancmesnil fut pris et retenu sans difficulté. Mais Charton, arrêté un moment, s'échappa et courut au Pont-Neuf, le grand rendez-vous parisien, l'écho retentissant de tous les bruits, le point de départ de toutes les agitations. Il y trouva une foule qui prit feu pour sa cause et le mit en sûreté. Le mouvement fut encore plus terrible autour de Broussel. Lorsque Comminges, lieutenant des gardes de la reine, parut subitement chez lui, et lui signifia l'ordre d'arrestation, le héros de la résistance, si hardi en compagnie de tapageurs, se troubla devant la force ; il protesta, non pas comme Caton au nom de la loi, mais ail. nom d'une médecine qui, depuis le matin, l'incommodait beaucoup. Il, eût été emmené tout penaud et sans bruit par les gardes, si sa vieille servante n'eût pris sa défense. Aux vociférations de, cette femme, les voisins accourent, la petite rue se remplit de *canaille*¹ ; tous en voyant des armes, et un carrosse, réclament leur libérateur ; ils veulent couper les rênes des chevaux, et engagent un premier combat avec les gardes qui les repoussent. Comminges était parvenu à jeter le prisonnier dans son carrosse, il avançait péniblement à travers des groupes qui ne se dispersaient que pour revenir plus gros et plus menaçants. Tout à coup, sur le quai, le carrosse verse et se brise ; il faut l'assistance du régiment des gardes pour contenir la

¹ En conservant, comme couleur locale, ce mot d'un contemporain, nous ne prétendons pas lui donner le sens qu'il a de nos jours. Il désignait alors le menu peuple, les ignorants, les instruments commodes des meneurs, mais aussi ceux qu'on soupçonnait d'aimer et de rechercher le pillage.

multitude, et saisir au passage une autre voiture occupée par des femmes qu'on force à descendre. Cette nouvelle prison se fraye lentement un passage au milieu d'un combat d'injures et de coups de poing ; à la rue Saint-Honoré, elle se brise à son tour ; les curieux, les mutins, avertis, attirés par tous ces retards, s'accumulent autour de Comminges ; Broussel pourrait encore échapper. Enfin arrive le carrosse de Guitaut envoyé au secours des gardes ; le prisonnier, soustrait à ses amis pour la troisième fois, est emporté près des Tuileries, puis au château de Madrid, puis le soir même à Saint-Germain.

La lutte, longtemps contenue dans le palais, éclatait dans la rue avec tout l'emportement populaire. La disparition de Broussel n'apaisa et n'intimida personne. Dans la première colère du rapt de leur protecteur, les mutins réclamaient leur père, leur tribun, et promettaient de mourir pour sa liberté. Les chaînes se tendaient au bout des rues ; des barricades, l'éternelle machine de guerre des Parisiens contre le gouvernement, s'élevaient dans tous les quartiers. La reine essaya de ramener cette multitude par le sentiment du devoir, ou par la crainte du châtement. Elle y employa le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances, et le coadjuteur de Paris, Paul de Gondi, qu'elle croyait fidèle par reconnaissance de la dignité qu'il lui devait. Les deux médiateurs échouèrent dans deux tentatives à quelques heures de distance. Le coadjuteur, encore respecté dans sa personne, ne recueillit que d'audacieuses paroles contre l'autorité royale. Le maréchal, malade de la goutte, ne marchant qu'à l'aide d'un bâton, fut assailli de pierres, d'injures, d'imprécations horribles contre la reine et son ministre. Exaspérée de ce récit, la régente déclara que, loin de rendre la liberté à Broussel, elle l'étranglerait plutôt de ses mains, et comme le coadjuteur insistait sur cette nécessité, elle le menaça lui-même de sa vengeance, en lui portant les poings fermés au visage. Elle ne réussit pas davantage en lançant des soldats contre la foule ; quelques mutins s'écartèrent devant les coups, mais comme on hésitait à frapper sérieusement, la modération, suspecte d'impuissance, ne souleva qu'une plus vive colère dans les insurgés. Cependant le bruit s'apaisa vers la fin du jour, l'émeute parut se dissiper, soit, comme le raconte le coadjuteur, parce qu'il leur avait fait comprendre que leur soumission serait récompensée par la délivrance de Broussel, soit, comme il le suppose aussi, parce que l'heure du souper approchait, et que, dans les émotions populaires de Paris, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent *se desheurer*¹. C'était la journée du lendemain qui devait être décisive, et par l'impulsion du prétendu pacificateur.

Ce singulier personnage, que nous étudierons bientôt plus complètement, se vante sans embarras d'avoir changé de parti du soir au matin, et s'attribue l'honneur de la plus grande humiliation que la régente et Mazarin eussent encore subie. Il venait de s'exposer pour eux ; il apprit, dans la soirée, que loin de lui en savoir bon gré, on le soupçonnait d'être l'auteur de l'émeute, et qu'on parlait de l'envoyer à Quimper-Corentin. En un instant sa résolution fut prise ; il avait toujours admiré, dans les Vies de Plutarque, les chefs de parti : il voulut être ce qu'il avait toujours envié. Sa condition même lui en donnait les moyens : *Les vices d'un archevêque, dit-il sans trembler, peuvent être les vertus d'un chef de parti, en certains cas*. Il se promit d'être, avant midi, le maître de la ville ; il passa la nuit à prendre toutes les dispositions nécessaires ; il concerta un soulèvement de la garde bourgeoise avec le colonel du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, afin de fortifier et de tempérer l'une par l'autre la bourgeoisie et la

¹ *Mémoires de Retz.*

populace. La bourgeoisie était *infectée* de l'amour du bien public ; elle aimait le Parlement et haïssait Mazarin ; tout bourgeois était fier de se croire nécessaire à quelque chose, et de raisonner dans sa boutique sur les affaires d'État¹. On devait donc compter sur eux ; mais leur présence était surtout utile pour rassurer les gens paisibles. Les meilleurs instruments des révolutions, dit ce grand conspirateur, ce ne sont pas les riches qui n'y viennent que par force ; les mendiants y nuisent plus qu'ils ne servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques, et dont la pauvreté ne passe pas toutefois jusqu'à la mendicité².

La seconde journée des barricades fut vivement conduite ; elle commença dès cinq heures du matin. Le chancelier Séguier, chargé par la reine d'aller au Parlement pour calmer les esprits, arrivait au Pont-Neuf avec son frère l'évêque de Meaux, et sa fille la duchesse de Sully. Assailli brusquement par plusieurs hommes armés, qui réclamaient Broussel, il se détourna vers le quai des Augustins, pour gagner le palais par un autre point, lorsque un grand maraud vêtu de gris, cria : *Aux armes ! tuons-le, et vengeons-nous sur lui de tous les maux que nous souffrons*. Il n'eut que le temps de se précipiter dans l'hôtel du duc de Luynes, et de s'y cacher dans un petit cabinet dont les cloisons furent percées de coups de lances par ceux qui le cherchaient. Il y passa quelques heures, se préparant à la mort, jusqu'à ce que le maréchal de la Meilleraye et le lieutenant civil vinssent, avec des troupes, le délivrer³. Cependant l'incendie s'étendait du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde, sans exception, prenait les armes. On voyait des enfants de cinq ou six ans avec les poignards à la main ; on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de douze cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la ligue avait laissées entières. Je vis, continue le coadjuteur, une lance tramée plutôt que portée par un petit garçon de huit ou dix ans, qui était assurément de l'ancienne guerre des Anglais. Je vis encore quelque chose de plus curieux, un hausse-cou de vermeil doré, sur lequel la figure du jacobin qui tua Henri III était gravée avec cette inscription : Saint Jacques-Clément. Je fis une réprimande à l'officier qui le portait, et je fis rompre

¹ Motteville.

² N'avons-nous pas vu, de nos jours, la justification de cette théorie, lorsque, dans une autre garde bourgeoise, ceux qui criaient le plus fort : *Vive la Réforme !* étaient précisément ceux qui avaient le plus à redouter la fin du mois ?

³ Cette aventure du chancelier donna lieu à une plaisanterie, qui prouve que déjà le jansénisme aimait à se montrer dans toutes les affaires. Le chancelier était l'adversaire des jansénistes, le duc de Luynes était un adepte de la secte. On fit courir les vers suivants sur la protection qu'il avait donnée généreusement à un ennemi.

Dans ce dernier soulèvement.
(Chose bien digne de notre âge),
Saint Augustin a vu Pelage
Dans un étrange abaissement.
La pauvre grâce suffisante
Toute pâle et toute tremblante
Chez l'efficace eut son recours :
Elle y fit amende honorable
Pour expier l'erreur dont elle était coupable
D'avoir cru qu'on se peut sauver sans son secours.

publiquement le hausse-cou sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria : *Vive le roi !* mais l'écho répondit : *Point de Mazarin !*¹

Il y avait quatre-vingts barricades sur le chemin du Palais-de-Justice au Palais-Royal². Les Suisses, attaqués par l'émeute, avaient reculé. La demeure du roi était assiégée, entourée de gens qui criaient : *Broussel et liberté !* Le coadjuteur, invité de la part de la reine à donner sa coopération, avait allégué les dangers où il s'était exposé la veille ; il n'avait garde de venir combattre ceux qu'il avait lui-même soulevés. Le Parlement s'unissait au peuple. Son premier acte, dans cette journée, avait été un arrêt contre Comminges, qui avait arrêté Broussel ; une défense, sous peine de la vie, à tous les gens de guerre, de prendre des commissions pareilles. Il se rendit ensuite au Palais-Royal pour réclamer la délivrance de ses membres. La reine s'obstina d'abord à lui tenir tête : *Messieurs du Parlement*, leur dit-elle, *il y a du bruit dans la ville ; vous m'en répondrez, vous, vos femmes et vos enfants.* — *Il est bien étrange et honteux*, dit-elle encore, *que, sous le feu roi, on ait pu mettre Monsieur le Prince en prison sans exciter aucun ressentiment, et que vous et le peuple vous fassiez tant de choses pour Broussel. C'est un procédé dont le roi, mon fils, aura un jour sujet de se plaindre et de vous punir.* Et comme un des présidents voulait lui représenter qu'il était plus sage d'accorder de bonne grâce ce qu'il faudrait bientôt abandonner à la force, elle répliqua qu'il était impossible de faire ce tort à l'autorité royale, et de laisser impuni un homme qui l'avait attaquée avec tant d'insolence. Là-dessus, elle les quitta.

Toutes les fois que la reine ne prenait conseil que de son caractère et de sa fierté, son langage était ainsi ferme et hardi. Mais ensuite c'était le tour de Mazarin, qui ne connaissait d'autre résistance que les concessions écourtées. Dans ce moment solennel, où il s'agissait de décider qui l'emporterait du roi ou de l'émeute, il souffla à Anne d'Autriche un de ces expédients qui lui gagnaient toujours quelques moments de répit. Comme le premier président revenait à elle pour la conjurer de bien penser aux conséquences de son refus, elle adoucit son ton, et promit de leur accorder les grâces qui seraient légitimes, si de leur côté ils faisaient leur devoir, et témoignaient désormais plus de respect pour les volontés du roi. Le chancelier expliqua ensuite le sens de cette promesse : les prisonniers seraient rendus, si la compagnie s'engageait à ne plus délibérer sur la déclaration du 31 juillet, et à ne plus s'assembler. Les magistrats reprenaient déjà la route du palais pour délibérer sur cette proposition, lorsque, en arrivant aux premières barricades, ils rencontrèrent un ennemi inattendu, plus redoutable que la reine. C'était le peuple lui-même, qui leur redemandait Broussel, qui le voulait immédiatement, à tout prix, et les menaçait de mort, s'ils ne le ramenaient pas. Un des insurgés saisit le premier président par le bras, et, lui appuyant un pistolet sur le visage, il lui dit : *Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens ; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en ôtage.* Molé ne s'émut pas ; pendant que plusieurs présidents et conseillers cherchaient à se perdre dans la foule, il reprit le chemin du Palais-Royal, exposé à tous les regards, ralliant ses hommes, marchant gravement, sans hâte comme sans lenteur, insensible aux injures, aux exécutions et aux blasphèmes.

Cette noble attitude n'empêchait pas le Parlement d'avoir trouvé son maître dans le peuple son protégé ; les passions populaires, sans s'inquiéter de la

¹ *Mémoires de Retz.*

² Omer Talon.

reconnaissance, se retournaient contre leurs propres instigateurs. Entre la volonté du peuple et la volonté du roi, réduite à ne pouvoir satisfaire l'une que par le consentement de l'autre, la compagnie devait composer si un gouvernement ferme eût mis à la délivrance de Broussel des conditions sérieuses et précises. Il en advint tout autrement par la faute de Mazarin. A peine rentrés au Palais-Royal, les magistrats se mirent à examiner la proposition expliquée par le chancelier ; ce n'était pas trop faire que de l'accepter simplement pour obtenir le moyen d'échapper à la colère du peuple. Mazarin pouvait les dominer par la crainte d'un refus ; mais il leur rendit presque toute leur assurance par le langage doux et timide qu'il leur tint. Il les félicita, comme toujours, de leurs bonnes intentions, protesta de la correspondance qu'elles trouveraient dans celles de la reine, et répéta à satiété qu'il était bien facile de s'accommoder. Ils en sourirent, selon leur vieille habitude ; ils s'enhardirent à ne lui accorder que la plus petite part de ce qu'il demandait. Au lieu de renoncer pour toujours aux assemblées, ils promirent de ne les reprendre qu'après la Saint-Martin ; au lieu d'accepter simplement la déclaration, ils promirent d'ajourner pendant quelques semaines la plupart des questions qu'elle soulevait, mais ils se réservèrent de traiter sans délai, et jusqu'au 7 septembre, celle des rentes et celle du tarif.

Dès qu'ils eurent fait cette concession dérisoire, comme si une ombre de réparation suffisait à l'honneur de l'autorité royale, comme si un délai de quelques jours donnait au temps le pouvoir de supprimer le péril, Mazarin, impatient de sortir de la lutte, leur accorda tout ce qu'ils voulaient. Il rendit Broussel, remit immédiatement la lettre de cachet nécessaire pour sa délivrance, et commanda les carrosses du roi pour l'aller chercher. Les magistrats sortirent du Palais-Royal en triomphe, y laissant la reine vaincue et désarmée. Le peuple se montra satisfait, consolé, de l'espoir de revoir bientôt son Broussel ; mais, pour compléter l'humiliation de la royauté, en signe de défiance et de menace, il ne voulut pas quitter les barricades ni poser les armes jusqu'à ce que le prisonnier eût reparu. On bivouaqua toute la nuit, la garde bourgeoise aussi bien que le *crocheteur*. Si on les trompait, disaient-ils, ils iraient piller le Palais-Royal et chasser l'étranger. Ils criaient : *Vive le roi tout seul et M. de Broussel !* ils ne cessaient de tirer des coups de feu. Le cardinal, tout botté, avec un cheval sellé et des mousquets dans son écurie, se tenait prêt à fuir ou à se défendre, selon la nécessité. Dès l'aube du jour qui devait éclairer le triomphe du père du peuple, les impatiences redoublèrent. Ne voyant rien venir encore, on appelait le duc de Beaufort pour en faire un général. Quand il sonna huit heures — c'était l'heure à laquelle on avait promis que Broussel reparaitrait et il ne reparaisait pas —, il y eut une explosion formidable de cris et de menaces. Paris offrait l'aspect d'un monde bouleversé. Enfin, à dix heures, Broussel arriva. Aussitôt, à l'emportement de la fureur succède le délire de la joie ; les chaînes se détendent sur son passage, les barricades s'entrouvrent ; il est *porté sur la tête du peuple, avec des acclamations incomparables*¹, jusqu'à Notre-Dame ; toute la multitude entonne le *Te Deum*. Lui seul, étourdi et effrayé de tant de gloire, résiste à l'enivrement général ; il s'échappe des mains de ses adorateurs, et, par une petite porte de l'église, se sauve à son logis.

Cependant les barricades n'étaient pas encore détruites. Le peuple s'obstinait à demeurer en armes et à garder ses remparts, jusqu'à ce que le Parlement eût signifié sa volonté, faisant bien voir par là qu'il ne reconnaissait plus d'autre autorité ni de protection que celle des magistrats. La compagnie, toutes

¹ *Mémoires de Retz.*

chambres assemblées, et Broussel présent, ordonna de détendre les chaînes, de démolir et ôter les barricades, et enjoignit à chacun *de se retirer chez soi et de s'appliquer à ses vacances*. En un instant l'arrêt fut exécuté. On rompit les barricades, dit le coadjuteur ; on ouvrit les boutiques, et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint. Il fut clair jusqu'à l'évidence que le Parlement était maître de l'ordre public et de la vie du roi. Broussel, remis de ses émotions, jouit à l'aise de sa popularité. On grava son portrait, on le vendit par les rues. Au titre de Père du peuple étaient joints des vers qui avaient la prétention d'être beaux et sérieux. Voici les moins mauvais :

Un illustre consul mourut jadis pour Rome
Et le Tibre pleura la mort de ce grand homme
Qui voulut que son sang payât sa liberté.
La Seine, grâce aux dieux, quoi qu'eu dise le Tibre,
Parle plus hautement de sa félicité,
Puisque de Broussel vit, et que la France est libre¹.

Il n'était pas vraisemblable que le Parlement s'arrêtât dans cette voie de prospérité, ni qu'il lui suffît d'avoir ravi un succès à l'autorité royale. Son ambition devait aspirer à quelque conquête de plus. Avant les barricades, il avait réussi à faire proclamer son droit de contrôle sur l'établissement des impôts ; après les barricades, il parviendra à faire proclamer une première fois les garanties de la liberté individuelle.

Le mépris, la confusion venait de tomber sur la tête des grands de l'État ; *effusa est contemptio super principes*, dit Omer Talon. Le jeune roi seul avait été épargné, en considération de son innocence, de ses dix ans. La reine recevait *toute sorte d'opprobres et d'indignités* ; le peuple parlait d'elle avec insolence et sans retenue ; on affirmait comme une certitude ses rapports intimes avec Mazarin ; les ouvriers dans les halles insultaient à ses *déportements*. Les harengères du Pont-Neuf menaçaient de l'injurier si elle se montrait au milieu d'elles. Le cardinal n'osait plus sortir du Palais-Royal ; sa retraite était hautement réclamée ; son éloignement des affaires apparaissait comme le seul espoir du rétablissement de la prospérité publique. Le chancelier était sans crédit ; on l'accusait d'*aimer trop le bien*, de n'avoir jamais contredit les oppresseurs du peuple. La Mailleraie, surintendant des finances, était dénoncé publiquement ; on demandait que ce grand fanfaron fût tiré à quatre chevaux, avec ce cornu de Cornuel, le plus cruel de tous ceux qui avaient dévoré le peuple. Le maréchal était réduit à acheter les bonnes grâces des bateliers et autres gens travaillant sur l'eau, près de l'arsenal où il habitait².

Dans ces conditions humiliantes, le gouvernement du roi, loin de commander, n'avait plus qu'à subir les exigences, ou même à invoquer la protection du Parlement. La compagnie, conformément à la convention passée pour la délivrance de Broussel, délibérait jusqu'au 7 septembre sur la question des rentes et sur le tarif ; les discussions n'étant pas finies au jour fixé, le premier président annonça l'intention de demander à la reine un plus long terme. Aussitôt il s'éleva des voix nombreuses pour dire que cette permission était superflue, que souvent le Parlement s'était bien continué de lui-même, que les exemples en

¹ Sonnets consacrés par du Pelletier à Broussel ; dans l'un c'est la France qui parle, dans l'autre c'est l'auteur.

² Omer Talon. Mazarinade de cette époque.

étaient dans les registres, que le président Viole les avait entre les mains. Si la reine eût manifesté le moindre désir de refuser, la compagnie se serait passée de son consentement ; la reine prévint une offense nouvelle, en accordant une prolongation de quinze jours. Elle n'osait même plus prendre toute seule les mesures les plus légitimes, les plus nécessaires à sa sûreté. On lui imputait les intentions les plus sinistres et les plus absurdes, comme de faire limer les chaînes des rues ; des astrologues annonçaient une Saint-Barthélemy pour le 8 septembre ; des prédicateurs, de ceux sans doute que Paul de Gondi mettait en œuvre, prophétisaient de grandes calamités. Des assemblées secrètes se tenaient au faubourg Saint-Germain ; c'était le prélude de la conférence qui allait bientôt se réunir à Noisy pour organiser la ligue des seigneurs et des princes avec les magistrats. Il y avait urgence à supprimer ces ferments de révolution. Mais la reine eût été suspecte d'affecter des craintes mensongères ou de calomnier des innocents, si elle eût pourvu directement à la sûreté publique. Elle en remit le soin au Parlement, afin que toute cette police, disait-elle, ne puisse être imputée à affectation ou calomnie, qu'il ne s'y fasse rien que par votre ordre, Messieurs, et qu'en vertu de vos arrêts. Le Parlement fit mine de remplir ce devoir ; il donna un arrêt contre les astrologues, et vaguement contre ceux qui troublaient le repos public, mais il s'inquiéta peu de le faire exécuter¹.

Tout à coup la reine voulut faire acte d'indépendance ; elle quitta Paris pour aller à Ruel. Ce voyage ressemblait fort à une fuite ; ses amis en jugèrent ainsi, car le chancelier ne laissa chez lui que sa bibliothèque ; les gens de la cour, qui habitaient près du logis de Mazarin, démeublèrent leurs maisons. Mais le Parlement s'en alarma comme de la perte de son meilleur otage, et réclama à l'unisson de la multitude. Bien plus, Mazarin, redevenu hardi dès qu'à fut hors de l'atmosphère des barricades, voulut essayer encore de la force ; il ordonna à Châteauneuf de se retirer à cinquante lieues de Paris, et il fit arrêter Chavigny, à qui il ne restait de son ancienne fortune que le gouvernement de Vincennes. Chavigny, complice de Viole et de Longueuil, était en outre connu pour janséniste ; on s'imaginait que tous ceux qui étaient de cette opinion n'aimaient pas le gouvernement de l'État². Aussitôt grande rumeur au Parlement. On reprend, on multiplie les accusations contre Mazarin : c'est un étranger, un concussionnaire ; le chapeau de son frère, le cardinal de Sainte-Cécile, a coûté douze millions à la France. Il faut ressusciter l'arrêt de 1617, donné le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, qui excluait tout étranger du gouvernement de l'État. On réclamera la liberté de Chavigny, et, pour l'obtenir plus sûrement, il convient de reprendre une des propositions de la chambre Saint-Louis, en lui donnant force de loi : celle qui posait en principe que tout individu arrêté serait remis, en vingt-quatre heures, à ses juges naturels. On ira à Ruel, sommer la reine de ramener le roi à Paris. On priera les princes du sang, Orléans et Condé, de venir au Parlement pour travailler à la réformation des désordres de l'État. Dès le lendemain, en effet, la députation du Parlement arriva à Ruel.

Mais la compagnie perdait une partie de ses moyens en s'éloignant de son centre et de l'appui des émeutiers. De son côté, la reine avait à côté d'elle ces princes dont le Parlement avait invoqué la coopération. Condé, rentré, la veille même, de l'armée, n'était pas fâché de se faire bien venir d'elle, pour supplanter Orléans ; il n'avait pas encore une grande estime pour *ces diables de bonnets carrés*³ ; il

¹ Mémoires d'Omer Talon et de Motteville.

² Omer Talon.

³ Mémoires de Retz.

les dédaignait en soldat. Quand le premier président eut fait ses plaintes sur l'emprisonnement de Chavigny,¹ et demandé le retour du roi, la régente lui répondit que le roi avait, aussi bien que tout simple particulier, le droit d'aller prendre l'air à la campagne dans la belle saison ; que, quant à Chavigny, il avait été arrêté par des raisons légitimes, et qu'elle n'avait pas à en rendre compte. Lorsque le président Longueil de Maisons invita les princes à venir au Parlement, et annonça que les assemblées continueraient jusqu'au rétablissement de l'ordre, le duc d'Orléans leur dit que leur conduite était une offense, et qu'en sa qualité d'oncle du roi, il saurait en défendre l'autorité. Mais Condé surtout prit un ton belliqueux, capable de les intimider ; il jura de ne pas souffrir leur désobéissance, de mettre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour soutenir les intérêts du roi, et de mourir à son service. Il ajouta qu'il était ami de M. le cardinal et qu'il ne renoncerait pas à cette amitié. Ce langage du vainqueur de Lens donna de l'émulation au prince de Conti, au duc de Longueville ; tous condamnèrent la conduite du Parlement, l'accusèrent des désordres présents ou futurs ; le premier président, dit un témoin oculaire, se retira les larmes aux yeux. Tout ce que la reine accorda, ce fut la continuation des assemblées pour traiter des rentes et du tarif.

Cette situation se maintint pendant quelques jours. Orléans et Condé, sans doute pour ne pas paraître insensibles à ce que les représentations des magistrats pouvaient avoir de raisonnable, invitèrent la compagnie à envoyer une nouvelle députation à Saint-Germain, où la reine se rendrait pour les recevoir. Ils y vinrent le 29 septembre. Ils apportaient une série de demandes ; la première était relative à Chavigny. Le président Viole déclara qu'il avait ordre de ne pas présenter les autres si, *préalablement*, on ne rendait pas la liberté au prisonnier. A ce mot, qui affectait la volonté de traiter de puissance à puissance, le prince de Condé s'emporta ; il sauta sur ce *préalablement* comme sur l'arme d'un ennemi, et le retournant contre son auteur par une répétition fréquente, tour à tour sévère, grave, moqueuse, dédaigneuse, menaçante, il mena l'insolent, et le bouscula comme un bataillon en déroute. Le pauvre Viole n'osait plus rien dire. Ses compagnons, se gardant bien de prononcer le nom de Chavigny, exposèrent en termes moins personnels leurs demandes au nom du bien de tous : retour des bannis, délivrance des prisonniers de quelque qualité qu'ils fussent, sûreté contre les emprisonnements arbitraires, promesse de n'emprisonner personne sans que, vingt-quatre heures après, le Parlement prit connaissance des motifs de l'arrestation ; enfin, une nouvelle diminution sur les tailles, et le retour du roi à Paris. Au fond, les prétentions ne changeaient pas, et l'article relatif aux emprisonnements révélait un nouveau dessein de limiter l'autorité royale. Mais la vaillance de Condé ranimait l'énergie de ceux qui croyaient sentir à leur côté l'épée de Rocroi. La reine remit sa réponse à deux jours ; au bout de ce terme, elle refusa tout. Le roi, fit-elle dire au Parlement, reviendra à Paris quand les Parisiens auront mérité ce bonheur par leur soumission ; la liberté de M. de Chavigny, étant une pure grâce, doit dépendre de la bonté de Sa Majesté ; le droit de juger des emprisonnements est chose impossible et trop contraire à l'autorité royale ; les tailles sont nécessaires aux grandes dépenses qu'on ne peut éviter, à moins que le Parlement ne démontre qu'on peut y faire une diminution.

Malheureusement pour la reine, ses ennemis n'étaient pas encore assez effrayés, ni ses amis assez franchement dévoués à sa cause. Le Parlement retrouvait des forces en rentrant dans Paris ; il avait là, sous la main, des agitations populaires, tantôt excitées par lui, tantôt spontanées et plus violentes qu'il n'aurait voulu ;

mais il s'armait des unes et des autres comme d'un épouvantail que la prudence ne permettait pas au gouvernement de dédaigner. Cette éternelle pancarte du tarif, dont la discussion ne finissait pas, ramenait la lutte à chaque objet de consommation qu'il s'agissait de soumettre ou de soustraire à la taxe, et provoquait une série d'arrêts encore plus défavorables au pouvoir que bien accueillis par la population. Un jour (2 octobre), on retrancha du tarif les bêtes à pied fourchu, et on supprima le droit de 40 sols par tête. Un autre jour (12 octobre), la multitude prit l'initiative. A propos du droit sur les vins, elle battit le prévôt des marchands et brisa son carrosse. Les taverniers coururent au Palais, insultèrent Molé et deux autres présidents. Le Parlement arrêta en conséquence que la taxe de 58 sols par muid de vin disparaîtrait du tarif. Quand les magistrats amis du peuple étaient contraints à lui céder comme à un maître, quel espoir d'un meilleur succès pouvait-il rester à un gouvernement impopulaire ? La faiblesse des magistrats faisait la force de leurs représentations devant la reine.

La Chambre des comptes venait, au même moment, justifier, en face de l'opinion, les plaintes du Parlement. Elle adressait à la régente des remontrances contre les malversations des financiers, accusant les partisans d'avoir mis dans leur dépendance les intendants chargés de les dénoncer, d'avoir soutenu la maltôte par le meurtre. Était-il permis de repousser les réformes en présence d'assertions aussi terribles que celles-ci : **On ne fait pas, dans les paroisses, de différence entre l'arrivée d'un intendant accompagné de ses satellites, et celle d'un ennemi vainqueur. Les fusiliers des partisans massacrent... En plusieurs lieux, les frais de levées et de recouvrement des deniers surpassent de beaucoup ce qui devrait se lever au nom du roi... Les traitants ont dépossédé ceux des receveurs généraux et particuliers qui ont refusé de s'entendre avec eux ; ils ont substitué aux collecteurs ordinaires, habitants des communes, des agents non domiciliés, contre lesquels les recherches et contraintes deviennent impossibles**¹.

A leur tour, les princes n'étaient pas attachés aux intérêts du roi jusqu'à s'oublier eux-mêmes. Par morgue guerrière, par dédain princier, le grand Condé se glorifiait de ne pas craindre les bourgeois en toge. Mais, pour un héros qui n'était pas novice dans l'intrigue des cours, il n'était pas indifférent de se faire des amis partout. Sa mère aimait Chavigny en reconnaissance de mille petits services qu'elle en avait reçus sous la domination de Richelieu ; elle décida sans peine son fils à ne pas abandonner cet allié de sa famille. En outre, après réflexion, il y avait quelque chose de bon dans les demandes des parlementaires. Cette garantie proposée contre les arrestations arbitraires, pouvait profiter à d'autres qu'aux magistrats ; les princes eux-mêmes avaient été plus d'une fois victimes d'un caprice ; on s'en souvenait dans la maison de Condé ; le vainqueur de l'Espagne et de l'Empire se sentait peu de goût pour aller retrouver à la Bastille les traces de son père. Enfin, il n'est pas inutile de se rendre populaire, même quand on dédaigne tout haut la popularité ; cette combinaison de l'orgueil et de l'intérêt réunit à la fois l'honneur et le profit. Avec un ministre toujours prêt aux concessions, qui croyait par là se faire enfin accepter du peuple, il y avait avantage à se montrer généreux avant lui, ou au moins autant que lui, pour lui dérober une part de la faveur qu'il s'obstinait à espérer de sa faiblesse.

Et voilà ce qui mit les princes du parti du Parlement, et entraîna une nouvelle humiliation de la reine. Le lendemain du jour où l'impôt sur le pied fourchu avait été supprimé (3 octobre), les magistrats, revenus à Saint-Germain, reproduisirent

¹ Remontrances de la chambre des comptes à la reine régente, 14 octobre 1648.

leurs demandes, et principalement la garantie contre les arrestations ; ils alléguèrent, à ce sujet, une ordonnance de Louis XII. Il est vrai qu'ils démasquèrent grossièrement leur égoïsme, et firent voir que, dans les questions politiques aussi bien que dans les questions d'impôts, ils pensaient avant tout à eux-mêmes. Ils voulaient que tout individu arrêté fût rendu, après vingt-quatre heures, à ses juges naturels ; mais, après quelques discussions, ils consentirent à un emprisonnement provisoire de trois mois pour tous les sujets du roi qui n'étaient pas magistrats ; le roi, vis-à-vis des personnes de cette qualité, pouvait avoir de bonnes raisons pour retarder le procès ; il n'en pouvait avoir aucune contre les gens de robe, et les officiers demeuraient inflexibles pour la défense de leur liberté. Cet aveu aurait dû décourager les hommes de la cour disposés à leur venir en aide. Mais soit qu'une captivité réduite à trois mois ne fit pas grand' peur aux princes, soit que Chavigny dût être satisfait de ne plus rester que quelques semaines en prison, le prince de Condé et même le duc d'Orléans inclinèrent du côté des magistrats. En même temps Mazarin, fidèle à son système, voyant que le Parlement cédait sur une question de détail, se montra disposé à céder sur la question de principe. Le bon homme vit, dans cette affaire, un accommodement, une occasion nouvelle de faire reconnaître sa douceur et son indulgence. Les princes ne consentirent pas à paraître moins indulgents que lui.

Il y eut pendant quelques jours une bataille assez vive. La reine était indomptable ; elle ne voulait rien accorder. *Vraiment, disait-elle, si je consentais à de telles demandes, si je laissais anéantir l'autorité du roi jusqu'à ce point, mon fils deviendrait un beau roi de carte ! Qu'on ne m'en presse pas, car je n'y consentirai jamais.* Un autre jour, le prince de Condé voulant lui représenter qu'il était trop tard pour sévir, qu'il aurait fallu le faire au premier moment des résistances, elle répliqua : *Monsieur, n'en parlons plus, c'est une faute, mais n'en faisons pas une autre qui serait beaucoup pire.* Le cardinal lui-même paraissait impuissant à la fléchir : *Qu'il dise ce qu'il lui plaira, je ne changerai pas ma résolution... Ma résolution, c'est de faire tout le contraire de ce qu'il veut que je fasse.* Cependant tout manquait autour d'elle ; les princes soutenaient le Parlement, le cardinal faisait valoir cette défection des princes. De Lyonne, secrétaire de Mazarin, Letellier, ministre de la guerre, venaient, l'un, le soir, avant qu'elle s'endormit, l'autre, le matin, au sortir de la messe, l'assaillir de leurs conseils sur l'inopportunité de la résistance. Elle tenait bon encore, jusqu'au moment où on lui offrit au moins une petite satisfaction, qui consistait à porter à six mois, au lieu de trois, la durée des emprisonnements provisoires ; on signerait en outre un concordat, où elle déclarerait que c'était à la prière des princes du sang et à la nécessité présente de l'État, qu'elle accordait les choses demandées. L'honneur de sa volonté personnelle étant ainsi sauvegardé tant bien que mal, elle consentit.

Ce qui suivit ne pouvait que confirmer ce consentement. La suppression de la taxe sur les vins, par suite d'une démonstration populaire, justifia les craintes qui avaient inspiré cette concession si pénible ; de nouvelles demandes de diminution d'impôts, produites avec aigreur par Broussel, firent appréhender une recrudescence de forces dans les opposants. On laissa donc au Parlement le droit de rédiger lui-même une déclaration royale où seraient sanctionnés souverainement tous les avantages obtenus par lui. Ce fut la déclaration du 24 octobre qu'on peut considérer comme la conclusion de l'épisode des barricades. Elle confirmait tous les retranchements faits sur les revenus du roi depuis trois mois, c'est-à-dire une diminution de 12 millions selon Omer Talon, de 32 selon

madame de Motteville, qui rapporte ici les calculs de la reine, de 60 selon le cardinal de Retz, qui est le moins compétent dans cette question de chiffres. Elle proclamait le principe de la liberté individuelle, avec les restrictions que le Parlement avait acceptées. Les sujets du roi ne pourraient être traités criminellement que par les voies ordinaires, conformément aux ordonnances, par-devant leurs juges naturels, et non par devant des commissaires choisis. Aucun officier ne pourrait être destitué ni troublé dans l'exercice de sa charge, par lettre de cachet ou autrement. Les autres sujets du roi pourraient être détenus sans jugement pendant six mois ; les magistrats ne le seraient pas au delà de vingt-quatre heures¹ :

Le Parlement enregistra solennellement cette déclaration. Omer Talon en célébra les bienfaits avec ce pédantisme familier à la magistrature d'alors, mais dont les allégories astrologiques n'en exprimaient pas moins nettement le triomphe de la compagnie sur l'autorité royale : ... Les bonnes influences qui se répandent sur nos têtes procèdent du mélange et de la conjonction de tous les signes célestes, de l'union et de l'assemblage de toutes leurs bonnes qualités, lorsque la puissance du grand luminaire, le roi du ciel et de la terre, étant soutenue et modérée par la vertu de la milice supérieure, qui tempère l'excès de sa chaleur naturelle, elle est rendue favorable et bienfaisante à l'hémisphère inférieur... La fortune royale et le bonheur des souverains sont attachés, disent les astronomes, au mouvement des étoiles fixes qui tiennent la plus haute région de l'air, mais elles sont susceptibles de grandes calamités sans le secours des astres inférieurs, des planètes qui président aux fortunes particulières... C'est ici (dans le Parlement) que nos rois sont informés des vérités qui leur sont ailleurs cachées, des désordres dont la connaissance ne peut parvenir jusqu'à leur trône, que les grandes occupations de l'État leur dérobent, que la multitude des courtisans éloigne du cabinet, et que la flatterie des hommes courtisans tourne bien souvent en raillerie.

Le Parlement avait assurément obtenu deux résultats utiles, s'ils avaient été durables, un contrôle sur la perception et l'emploi des revenus publics, et des garanties pour la liberté individuelle. Mais il aurait eu plus de droit de se vanter de son triomphe s'il n'eût réellement poursuivi que le bien public. La préoccupation de ses intérêts propres gâtait trop visiblement son patriotisme. Il n'eut pas assez de la déclaration ; il y ajouta deux arrêts secrets qui ne regardaient que lui ; le premier portait que *si un officier du Parlement recevait une lettre de cachet pour se retirer, il l'apporterait à la compagnie pour y être*

¹ Le principe de la liberté individuelle était loin d'être bien compris à cette époque ; les arrestations arbitraires paraissaient une garantie nécessaire à l'autorité royale, comme le fait voir le passage suivant des Mémoires de mademoiselle de Montpensier :

C'était terriblement borner l'autorité du roi, et c'était bien là un article passé en minorité. Quoiqu'il faille rendre la justice à tout le monde, il est des crimes qui ne vont pas à la mort, et qui toutefois doivent obliger le roi à retenir les gens en prison, sans rendre compte des sujets pour lesquels on les y met. Comme il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu, il était bien rude que l'on voulût par cette déclaration le contraindre à le rendre au parlement. Je suis née d'une qualité si peu propre à approuver cet endroit de la déclaration, qu'il est vraisemblable que les gens qui y sont inférieurs l'approuvent par la pente naturelle que chacun aurait à être martre. Il me semble que l'autorité d'un seul tient tant de la Divinité que l'on devrait avec joie et respect s'y soumettre par son propre choix, quand Dieu ne nous y aurait pas fait naître.

*délibéré en sa présence ; le second, que si aucun du Parlement était emprisonné, ses parents pourraient bailler requête au Parlement*¹.

Mazarin lui-même n'était peut-être pas trop mécontent de la fin de la lutte. Il avait encore obtenu un répit jusqu'à la Saint-Martin, un répit de dix-sept jours. Pour lui, c'était un grand gain ; il répétait souvent que le temps lui donnait la vie — *il tempo gli dava la vita* — ; la vie, peut-être, mais la considération qui fait la force d'un pouvoir, non.

Le jour où la reine signa la déclaration du 24 octobre, les plénipotentiaires de toute l'Europe signaient à Munster la paix de Westphalie. La guerre de Trente Ans finissait par l'influence de la France et à son avantage. On ne s'en douta pas en France ; on paraît même l'avoir ignoré assez longtemps ; le silence des mémoires les plus importants de cette époque prouve assez que les esprits étaient occupés d'autres intérêts. Un des meilleurs titres de Mazarin à l'estime des politiques ne devait être ni apprécié ni connu de ses contemporains.

¹ *Mémoires d'Omer Talon, Motteville, Retz.*

CHAPITRE V

La paix de Westphalie

I. — Préliminaires des négociations. - Ouverture du congrès en 1645. - Prétentions de la France ; résistance de l'Autriche. - Indécision des alliés de la France, Suédois et Hollandais. - Connivence de l'Autriche avec les protestants. - Habilité de Mazarin. - Comment il gagne les Allemands. - Projet d'une ligue allemande contre l'Autriche. - Projets sur la succession d'Espagne.

Comme il appartient à la postérité d'être plus juste que les contemporains, c'est le devoir de l'histoire impartiale de rétablir, à sa vraie place, la paix de Westphalie, entre les événements qui n'en avaient pas empêché la conclusion, et ceux dont elle ne put prévenir l'accomplissement regrettable. Il ne sera pas sans intérêt de voir quelle était, au milieu des préoccupations intérieures, la vigilance de Mazarin au dehors, à côté de ses fautes dans le gouvernement son adresse contre l'étranger, en face de la faiblesse du ministre l'énergie, la ténacité du diplomate dans l'exécution de ses plans. Ces travaux, d'autant moins connus à leur époque même, qu'il importait presque toujours de les dissimuler pour en assurer le succès, forment une sorte d'histoire secrète à côté de l'histoire publique, qui est une nouveauté et un contraste, l'éloge inattendu de l'homme et la contre-partie de ses affronts.

Il avait été question de la paix longtemps avant la mort de Richelieu. Mais le ministre voulait faire la paix comme il faisait la guerre, par le concours de tous ses alliés. Dès 1638, la France et la Suède, renouvelant leur alliance par le traité de Hambourg, s'étaient mutuellement engagées à ne conclure ni paix ni trêve que d'un commun accord. S'il fallait négocier en deux villes séparées, ce serait à Cologne pour la France, à Lubeck ou Hambourg pour la Suède. Mais la Suède aurait son agent près des Français à Cologne, la France aurait le sien près des Suédois à Lubeck ; les alliés des deux couronnes seraient également appelés dans les deux villes ; commencées le même jour, les deux assemblées finiraient en même temps ; inspirées par la même politique, les négociations, les résolutions de l'une ne devaient que reproduire et fortifier celles de l'autre. Ainsi l'ennemi trouverait devant lui, au congrès, la même entente que sur les champs

de bataille ; la supériorité de nombre, qui assurait le succès des armes, déciderait le triomphe de la diplomatie. Par un calcul analogue et contraire, la maison d'Autriche avait intérêt à diviser ses adversaires pour les affaiblir par l'isolement, à essayer des traités séparés pour en régler les conditions sur la force de chaque contractant. L'empereur ne cessa, pendant trois années, d'agir auprès des Suédois ; il les tenta plus d'une fois de défection, mais il ne put jamais les y déterminer. Tout au contraire, il se sentit vaincu en 1641, lorsque la France et la Suède renouvelèrent l'arrangement de 1638, avec un seul changement sans valeur, celui des deux villes d'abord désignées, Munster substitué à Cologne, Osnabrück à Lubeck. Il parut alors céder à la médiation du roi de Danemark, et se résigner à accepter un traité préliminaire pour la paix générale en son nom et au nom du roi d'Espagne. Mais ce n'était qu'un détour pour retrouver le temps de recommencer ses tentatives. Il fallut plus d'un an pour arrêter les conditions, pour en délivrer une ratification régulière. Cependant il s'adressait aux alliés de la France, même aux plus petits, aux ducs de Lunebourg, aux Suisses qu'il invitait à fermer le passage sur leur territoire aux troupes françaises ; il harcelait les Suédois de protestations bienveillantes, de promesses flatteuses, d'imputations contre la sincérité de Richelieu, jusqu'à ce que, convaincu qu'il n'obtiendrait rien par ces ruses trop transparentes, il céda une seconde fois. Les préliminaires conclus à Hambourg le 25 décembre 1641, furent ratifiés par Ferdinand III le 22 juillet 1642.

Ces premières escarmouches de négociations dessinent déjà nettement la physionomie des deux principaux adversaires au congrès de Westphalie. La maison d'Autriche ne se lassera pas de provoquer la division entre ses ennemis ; elle ne reculera, pour réussir, ni devant les sacrifices d'orgueil, ni devant les concessions d'intérêts les plus inattendues, ni même quelquefois devant l'abandon de ses principes religieux. La France tiendra ferme pour elle-même et pour ses amis, pour ses droits et pour ses principes ; fidèle à ses alliés pour les retenir à côté d'elle, elle saura leur résister à eux-mêmes, quand ils tenteront d'abuser de son concours ; en défendant les intérêts qu'elle a promis de soutenir, elle ne cédera pas aux exigences qu'elle n'a jamais encouragées.

Conformément au traité préliminaire, Munster et Osnabrück avaient été mises en état complet de neutralité, pour offrir toute sécurité aux plénipotentiaires. Les Suédois évacuèrent Osnabrück, où ils tenaient garnison ; Munster fut dispensé du serment de fidélité à l'empereur et à l'électeur de Cologne ; dans chaque ville, le magistrat, avec la milice bourgeoise, devait répondre de la tranquillité commune et de la sûreté des personnes. Trois puissances médiatrices s'empressaient de faire accepter leurs bons offices ; c'étaient le pape, la république de Venise, le roi de Danemark. Le pape continuant ce qu'il avait commencé dès 1636, par l'envoi d'un nonce à Cologne, il ne s'agissait pour lui que de faire passer son représentant à Munster. Les Vénitiens avaient à la même époque offert leur intervention aux Pays-Bas et aux Suédois ; bien accueillis par les états généraux, ils venaient de l'être par la Suède sur le conseil de la France. Le roi de Danemark, qui avait négocié les préliminaires, s'impatientait des retards apportés à la ratification ; ses envoyés arrivaient à Osnabrück avant que ceux de Rome et de Venise eussent paru à Munster. Enfin, les impériaux et les Espagnols étaient au rendez-vous presque au terme fixé pour l'ouverture des conférences, avec une exactitude à laquelle il est rare que s'astreignent des négociateurs. Tout semblait donc annoncer une marche rapide, une conclusion prochaine, et justifier l'espérance du repos dont se flattaient les peuples après de si longues misères. Cette attente fut trompée ; rien n'est plus célèbre que la

lenteur, les vicissitudes, les contradictions bizarres, des opérations du congrès de Westphalie.

Nous avons déjà fait entrevoir les causes de ces retards. Aucune des grandes puissances, pas même la France, ne voulait la paix aussi rapidement. La France avait beaucoup gagné à la lutte, l'Autriche et l'Espagne avaient beaucoup perdu. La France, qui ne voulait rien rendre, croyait avoir besoin de victoires nouvelles pour consacrer irrévocablement ses conquêtes ; l'Autriche et l'Espagne attendaient de la continuation des hostilités quelque retour de fortune pour ne rien céder à la France. On eut donc soin de ne pas poser les armes pour entrer en pourparlers. On se lança dans ce redoublement d'efforts qui couvrit de tant d'éclat les entreprises des Français, mais qui ne laissa pas l'ennemi sans quelque dédommagement sérieux. Et comme Rocroi était suivi de Dutlingen, Fribourg de Marienthal, Dunkerque de Lérida, le soulèvement de Mazaniello de la mutinerie des troupes de Turenne, chacun à son tour traînait en longueur et ajournait la conclusion dans l'espoir d'en retenir les meilleurs bénéfices, jusqu'au jour où les coups décisifs de Zumarshausen et de Lens imposèrent à la plus grande partie des vaincus la volonté des plus forts.

Aussi, pour gagner du temps, on perdit plus d'une année (1643-1644) à chicaner sur la forme et la validité des pleins-pouvoirs, à débattre des questions de cérémonial, de préséance, d'orgueil, entre la suprême dignité de l'empereur et la dignité du roi de France, entre les vanités des Hollandais, des Vénitiens, des Suédois, des princes de l'empire. L'empereur aurait-il le pas sur le roi de France, et le roi de France sur le roi d'Espagne ? L'ambassadeur français reconduirait-il celui de Venise jusqu'à son carrosse ; les ambassadeurs de Hollande recevraient-ils les mêmes honneurs que ceux des têtes couronnées ; les électeurs seraient-ils traités aussi favorablement que la république de Venise ? Lorsque enfin il fallut aborder les affaires, il sembla que c'était à qui ne parlerait pas, à qui attendrait, pour s'expliquer, la révélation des pensées de la partie adverse¹. Les impériaux trouvaient tout naturel de rétablir les choses comme elles existaient en 1630 ; les Espagnols, de restituer tout ce qui avait été enlevé de part et d'autre, de faire revivre les traités de Cateau-Cambrésis, de Vervins, de Crespy. Les Français et les Suédois, voulant voir venir leurs ennemis, s'en tenaient encore à quelques préliminaires ; ils demandaient seulement, et avant tout, la présence des députés des princes allemands au congrès, et la délivrance de l'électeur de Trèves. Telles furent les premières propositions remises des deux côtés aux médiateurs, le 4 décembre 1644. Six mois après, les Français et les Suédois s'expliquèrent un peu plus clairement ; ils parlaient de la rupture de l'alliance entre l'Autriche et l'Espagne, de réparations et de droits considérables pour les princes allemands, et d'une satisfaction territoriale pour eux-mêmes et leurs alliés, mais sans en définir encore la nature et l'étendue (11 juin 1645). Les impériaux firent attendre leur réponse jusqu'en septembre, et, malgré la bataille de Nordlingen, ils repoussèrent toutes ces demandes, n'admettant pas que l'étranger s'ingérât dans le règlement des affaires intérieures de l'empire, ni réclamât une satisfaction de ceux qu'il avait troublés dans la possession de leurs biens ; selon eux, c'était à l'Autriche, à ses alliés, à la Lorraine surtout, à obtenir une réparation de ce genre ; ils annonçaient même l'intention de se faire rendre les Trois-Évêchés. Ce ne fut qu'en 1646 que toutes les prétentions de la France et de la Suède contre l'Empire et contre l'Espagne se produisirent ouvertement :

¹ Texte des propositions réciproques du 4 décembre 1644 et des propositions successives des Français et des autres au 14 juin et au 23 septembre 1645.

les deux nations voulaient garder toutes leurs conquêtes. Malgré cette menace, le besoin que l'empereur avait de la paix le réduisit à ne plus disputer que sur des détails, mais à admettre le principe de la satisfaction des deux couronnes. La solution ne s'en fit pas moins attendre près de deux ans.

Cette marche indécise et couverte avait pour secret un embarras de la France, un espoir de l'Autriche que nous avons signalé plus haut ; la première n'était pas sûre de ses alliés, la seconde les sollicitait de nouveau à la défection. Depuis le traité de 1638, la France avait donné à la Suède et obtenu d'elle la promesse que l'une ne traiterait jamais sans l'autre, que le traité de la France avec l'Empire n'avancerait pas plus vite que le traité de la Suède, et réciproquement. Elle avait travaillé à enchaîner la Hollande par une convention semblable ; tout récemment, dans l'accord particulier de 1644, il avait été stipulé qu'on ne pouvait conclure aucun traité que conjointement et d'un commun consentement, que ni la France ni l'État des Provinces-Unies ne pourraient avancer leur négociation avec les Espagnols l'un plus que l'autre, que les plénipotentiaires des deux nations seraient respectivement obligés, toutes les fois qu'ils en seraient requis, de déclarer aux ministres d'Espagne cette obligation mutuelle¹. Mais s'il avait été déjà difficile d'obtenir cette promesse, il l'était bien plus encore d'en assurer l'exécution. Elle pesait trop aux obligés de la France, comme tout devoir de reconnaissance offusque les gens sans cœur ; elle gênait trop d'appétits mercantiles ou dominateurs, trop d'espérances personnelles et prochaines, pour que la fidélité ne se laissât pas ébranler et peut-être vaincre par la séduction contraire.

Les Hollandais étaient jaloux de la France, précisément parce qu'ils lui devaient les meilleures garanties de leur liberté. Après avoir accepté, en 1635, la perspective flatteuse de partager avec elle les Pays-Bas espagnols, ils ne considéraient plus que le danger d'avoir dans leur voisinage immédiat une protectrice aussi puissante. Ils comptaient sur la France pour consacrer tous les avantages qu'ils avaient obtenus dans les Pays-Bas, pour défendre même leurs intérêts dans l'Inde, mais ils prétendaient n'avoir rien à faire eux-mêmes pour la France hors des Pays-Bas. Ils étaient jaloux du Portugal qu'ils rencontraient au loin dans les colonies d'Asie et d'Amérique, et quoique la résistance de cette nation eût contribué au triomphe de leur cause, en divisant les forces de l'ennemi commun, loin d'assurer l'indépendance de cet allié de concert avec la France, ils aimaient mieux partager ses dépouilles avec l'Espagne. Ils étaient jaloux des Suédois dont les conquêtes et le développement, sur la Baltique, leur faisait redouter une grande concurrence commerciale dans les mers du Nord ; ils ne cessaient de dénoncer les prétentions de ces nouveaux venus comme une menace pour leur existence ; au lieu d'appuyer la France dans ses réclamations en faveur de ses auxiliaires d'Allemagne, ils, étaient prêts à quitter la cause de la France pour affaiblir les ressources de la Suède.

Les Suédois n'avaient pas de sentiments plus désintéressés ni plus fidèles. Ils usaient volontiers de l'assistance française pour leur propre agrandissement ; mais il ne leur convenait pas d'assister la France sans utilité directe pour eux-mêmes. Quand il fut question de les engager contre l'Espagne pour le cas où cette puissance refuserait de traiter en même temps que l'empereur, ils se récrièrent contre ce qu'ils appelaient une nouveauté, jusqu'à soutenir que les Espagnols ne devaient pas être compris dans ces adhérents de l'Empereur

¹ Texte du traité conclu à la Haye, 1er mai 1644.

désignés par les alliances précédentes¹. Ils aspiraient à rester les dominateurs de l'Allemagne, sans examiner si la France pouvait soutenir une prétention capable de soulever contre elle un grand nombre de princes. Ils réclamaient une large satisfaction, la Poméranie, les principales villes hanséatiques, de nombreux évêchés. Étonné de leurs exigences, le comte d'Avaux leur dit un jour : **Vous demanderez donc bientôt Trèves et Mayence ? — Pourquoi pas ?** répondit Oxenstiern, **tout peut se faire avec le temps.** — Alors, répliqua d'Avaux, **le roi de France n'aura plus qu'à choisir entre la confession d'Augsbourg et l'institution de Calvin**². Ils reprochaient à la France ses dispositions favorables pour le duc de Bavière et les catholiques. Tandis que la France manifestait le désir de former de tous les princes allemands une seule ligue pour la garantie du traité, les Suédois ne voulaient qu'une ligue des protestants, sous leur direction, pour contrebalancer l'Autriche. Il ne leur paraissait pas impossible d'ériger en électorat les provinces allemandes qui leur seraient cédées, et dans un conseil secret avec les États protestants, ils parlaient de faire élever à l'empire le prince qui épouserait leur reine Christine³. De tant de projets contraires, de ces débats entre les deux nations amies, il était résulté, dès le début des négociations, des tiraillements, des retards, qui encourageaient l'ennemi à tenter quelque accommodement particulier avec la Suède comme avec la Hollande.

Les Espagnols montrèrent une grande activité dans ce nouveau genre de guerre. Tout expédient leur fut bon pour circonvenir les Hollandais. Dans la querelle des préséances, ils offrirent les premiers de rendre aux ambassadeurs des Provinces-Unies les mêmes honneurs qu'à ceux des têtes couronnées, oubliant que, tant que la paix n'était pas signée, les Provinces-Unies n'étaient pour eux que des rebelles, et les proclamant souveraines avant d'avoir reconnu leur indépendance. Plus tard, ils poussèrent la déférence jusqu'à remettre à la république le règlement de leurs contestations avec la France, sur quoi le médiateur vénitien, Contarini, disait : **Ce sera un bel endroit de l'histoire que les plus grands ennemis de l'Espagne aient été les entremetteurs de son accommodement avec les Français, et que cette couronne ait été réduite à cette extrémité que de se jeter entre les bras de ses sujets rebelles et hérétiques, et de mettre en leur disposition ses plus importants intérêts, après avoir déjà fait mille bassesses touchant leur indépendance et sa souveraineté.** Par moments, ils faisaient courir contre eux-mêmes de faux bruits, très-capables d'inquiéter la république et de l'amener où ils voulaient : le traité de la France avec l'Espagne, disait-on, était déjà conclu secrètement ; il serait confirmé par un mariage du jeune roi avec l'infante ou du roi d'Espagne avec mademoiselle de Montpensier ; les états généraux n'avaient donc plus d'autre ressource que de s'accommoder avec leurs anciens maîtres. Un peu plus tard, l'argent intervint dans les moyens de persuasion ; les plénipotentiaires hollandais, leurs femmes, la princesse d'Orange, furent hautement soupçonnés d'avoir reçu des sommes considérables⁴. Enfin, l'Espagne ouvrait ses ports aux Hollandais avant la

¹ Lettre des plénipotentiaires français à Brienne, 13 mai 1645.

² Lettre du comte d'Avaux à Chanut, 13 avril 1647.

³ Lettres de d'Avaux à Longueville, 13 avril 1647 ; à Chanut, 15 avril 1647.

⁴ Lettre des plénipotentiaires français, 21 janvier 1647 : **On a su que Pegnaranda** (ministre d'Espagne), depuis quinze jours, a reçu plus de 50.000 reichsdalles, qu'ils en ont pris 12.000 chez un marchand de Munster, qu'ils ont chargé de faire quatre bourses de velours, et mettre, en chacune d'icelles, 1.500 ducats, lesquelles bourses ayant été livrées, l'archevêque de Cambrai fut, la même matinée, chez les Hollandais, accompagné d'un secrétaire. Tout ce que dessus est bien assuré, la modicité de la somme étant la

signature, avec une précipitation si téméraire, que ceux-ci n'osèrent pas en profiter, et affectèrent même, par pudeur, quelques démonstrations hostiles.

Les mêmes pratiques furent exercées vis-à-vis des Suédois, soit auprès de leur résident à Munster, soit auprès de leurs plénipotentiaires à Osnabrück. Le comte de Trautmansdorff, ministre de l'Empereur à Osnabrück, empressé de plaire à la Suède, lui accordait tout d'un coup, pour ses protégés, des sauf-conduits refusés pendant un an. Il promettait bien plus encore, à la condition d'une rupture avec la France. La différence était grande, selon lui, entre les Français et les Suédois. L'empereur ne voyait dans les Français que les ennemis mortels de sa maison, des aspirants rapaces à l'héritage de sa puissance ; il ne leur abandonnerait jamais qu'une mince satisfaction. Plus favorable aux Suédois, touché de la modération de leurs demandes, malgré l'étendue de leur occupation en Allemagne, il tenait à leur disposition un juste dédommagement de leurs sacrifices, une récompense d'autant plus large qu'ils n'auraient pas contribué à le ruiner sur un autre point en secondant les prétentions de la France¹. A Munster, ce fut l'Espagnol Saavedra qui entreprit le résident de Suède. Il commença par les politesses, visites fréquentes, collations à la campagne, désirs d'amitié personnelle, invocation du souvenir de l'origine commune des peuples. Il faisait, disait-il, imprimer en Hollande une histoire des Goths, les fondateurs de l'Espagne moderne, où il louait, comme il était juste, la Suède, patrie primitive des Goths. Il en vint ensuite à proposer un mariage entre Christine et Philippe 1V qui avait perdu récemment sa femme ; puis, comme le projet se conciliait peu avec la différence de religion des deux souverains, il passa à des séductions moins suspectes et plus capables d'un effet prochain². A l'en croire, la maison d'Autriche était toute prête à renoncer à la dignité impériale ; loin de vouloir la rendre héréditaire comme on l'en accusait, elle laisserait passer à une autre famille *cette épouse sans dot* dont l'entretien était trop onéreux. Mais surtout les Suédois devaient être sensibles à la bienveillance connue de la France pour le duc de Bavière, qui avait tout l'air d'un traité particulier, déjà conclu peut-être ; pourquoi donc refuseraient-ils de traiter de leur côté sans un allié qui les trahissait ? Ils ne pouvaient pas davantage souffrir les engagements pris par la France avec les Électeurs de Trèves et de Mayence, avec l'évêque d'Osnabrück à qui elle avait garanti la possession ou la restitution de leurs États. Pourquoi donc les Suédois n'empêcheraient-ils pas ces princes ecclésiastiques de tomber dans la dépendance française ? Ainsi l'Espagne, pour gagner une nation protestante, se retournait contre les États catholiques. Cette manœuvre est curieuse à signaler ; elle nous amène à démêler une des plus grandes difficultés

seule des circonstances qui mette en quelque doute, si ce n'est que ce fût pour distribuer à ceux qui travaillent sous les plénipotentiaires, ou que ce ne fût une arrhe, ou un gage pour obliger ceux qu'on a corrompus, à continuer leurs bons offices, avec promesse d'une plus grande récompense... Dans une autre lettre du duc de Longueville, 11 février : Il est, à cette heure, quasi comme constant que les 12.000 reichsdales, dont je donnai avis l'autre jour, ont été distribués, par les Espagnols, à quelques femmes desdits plénipotentiaires, ce qui se dit par quantité de personnes, et sert de conte, dans Munster, à présent.

Dès 1646, on savait, A la cour de France, que Knuyt et Paw devaient recevoir chacun 100.0000 écus, et la princesse d'Orange avec les principaux membres des Etats, 2.000.000. — Lettre de Mazarin.

¹ Lettres des plénipotentiaires français à Brienne, 23 et 30 décembre 1645.

² Lettres de d'Avaux à Mazarin, 2 et 10 décembre 1645.

rencontrées par la France, un des points les plus importants des négociations de Westphalie, et peut-être le moins remarqué.

La France, puissance catholique, faisait la guerre en compagnie des Suédois et des protestants d'Allemagne. On a vivement reproché cette contradiction à Richelieu ; on a rapporté à cette erreur du grand ministre les progrès que le protestantisme a dus à la guerre de Trente Ans. Cependant l'accusation perd beaucoup de sa gravité, si l'on considère d'abord que Richelieu ne fut pas l'agresseur, en second lieu qu'il n'avait pas donné le premier l'exemple de cette opposition entre sa politique et sa croyance. Il est aujourd'hui démontré jusqu'à l'évidence que l'Espagne avait conspiré avec les calvinistes de la Rochelle, qu'elle s'était montrée favorable au projet de république du duc de Rohan, qu'elle soudoyait en France une armée calviniste de 12.000 fantassins et de 12.000 chevaux, et que, pour toute sûreté de conscience, elle s'était contentée de réclamer la tolérance religieuse pour les catholiques français dans le nouvel ordre de choses, s'il s'établissait¹. Il n'est pas moins avéré que la querelle de Mantoue dont la conséquence fut de jeter Richelieu dans la guerre d'Allemagne, n'avait pas pour origine un intérêt religieux, mais l'ambition des Espagnols qui ne voulaient pas souffrir, en Lombardie, à côté d'eux, un prince allié de la France, et celle de l'empereur Ferdinand II qui trouva légitime de soutenir, en Italie, les prétentions de la branche aînée de sa maison. Richelieu, croyant voir renaître, avec Ferdinand, ce projet de monarchie universelle tant de fois imputé à Charles-Quint et à Philippe II, eut la pensée de l'entraver et d'en garantir la France. Il s'adressa d'abord au duc de Bavière pour le détacher de l'Autriche, aux catholiques allemands pour les constituer en ligue. Ce ne fut qu'après le mauvais succès de cette tentative qu'il conclut avec Gustave-Adolphe le traité de Bernwalt ; encore eut-il soin de bien préciser qu'il ne faisait qu'une guerre politique, et qu'il ne soutiendrait pas, dans l'ordre religieux, les exigences des protestants. Il stipula que les Suédois combattraient pour la liberté des princes, pour la sûreté du commerce des mers, mais qu'ils respecteraient partout l'état, les droits, la religion des catholiques, n'inquiéteraient point le duc de Bavière dans la possession de son électorat, ne changeraient nulle part l'exercice de la religion romaine, et **le permettraient au contraire dans tous les lieux où il n'était pas auparavant**². Ses intentions ne furent pas toujours respectées, même de son vivant, par des alliés peu consciencieux, il surgit des diverses circonstances de la guerre des résultats contraires à ses projets ; mais le principe de la lutte entreprise par lui n'était autre que la nécessité d'arrêter les progrès d'un ennemi menaçant, et cette nécessité était claire, quoi qu'en aient pu dire les partisans de l'Autriche. Cette puissance avait suffisamment laissé voir que le triomphe de la religion n'était pas le seul objet de ses desseins, que la poursuite de sa propre grandeur se dissimulait sous l'apparence d'un service généreux et honorable. Elle avait mauvaise grâce à ériger en devoir religieux pour les autres le dévouement à ses intérêts, à accuser d'impiété ceux qui ne se résignaient pas au triomphe de son égoïsme³. Les négociations de Westphalie révélèrent ce qu'il fallait croire de sa sincérité.

¹ Voir l'arrangement passé entre l'Espagne et Clauzel, gentilhomme du duc de Rohan, le 3 mai 1629 ; extrait des archives de Simancas. — Voir l'article RICHELIEU, dans les *Fondateurs de l'unité nationale en France*, par L. de Carné.

² Mémoires de Richelieu. — Instructions données à M. de Charnacé, 24 décembre 1630.

³ **La maison d'Autriche, dit Richelieu, affecte de paraître aussi religieuse devant Dieu qu'elle l'est, en effet, à ses propres intérêts.** — *Relation succincte.*

Le règlement des intérêts religieux était, sans contredit, une des plus importantes questions soumises au congrès. Il s'agissait de savoir quelles seraient l'étendue et la nature de la tolérance ; quelle part d'influence on accorderait dans les diètes aux cultes nouveaux à côté de l'ancien ; ce que deviendraient les biens d'Église enlevés à leurs possesseurs naturels, avant ou pendant la guerre, et contrairement aux décisions de la paix de religion de 1555. Les protestants se croyaient assez forts pour tourner la solution à leur avantage. Les terres d'Église surtout étaient un butin fort envié. Les Suédois les convoitaient pour eux-mêmes et pour leurs amis, avec la cupidité de gens trop subitement enrichis pour n'être pas insatiables, avec un zèle de religion qu'ils auraient traité de fanatisme chez les catholiques. La France les avertit de bonne heure qu'elle ne les suivrait pas dans cette voie ; elle rappela, conformément à la pensée de Richelieu, qu'elle n'avait pas entrepris la guerre pour faire triompher une croyance contraire à la sienne, et qu'elle ne pourrait appuyer ses alliés dans des tentatives d'agrandissement capables de changer l'état de religion qui existait avant la guerre¹. Quand les Suédois réclamèrent ; pour leur satisfaction territoriale, plusieurs évêchés, entre autres celui d'Osnabrück, qui était encore catholique, la France protesta qu'elle ne pouvait souffrir une si énorme déprédation des biens d'Église, ni un changement de religion dans les lieux où la catholique s'était maintenue. Les Suédois en éprouvèrent tant de dépit qu'ils accusaient la bigoterie du comte d'Avaux de compromettre l'alliance des deux couronnes. Devant cette attitude de la France, le devoir des États catholiques allemands, de la maison d'Autriche en particulier ; n'était-il pas de se joindre à elle pour hâter le règlement de la question religieuse à l'avantage de la religion catholique ? Ce fut tout le contraire qui arriva. Ce désaccord de la France avec ses auxiliaires, sur ce point capital, n'apparut à l'Autriche que comme un moyen nouveau de gagner ces alliés en se montrant facile à s'accommoder avec eux au détriment de l'Église. L'Espagne avait commencé dans les Pays-Bas. Tandis que le comte d'Avaux réclamait des Hollandais la tolérance en faveur des catholiques, l'Espagne s'inquiétait peu des mauvais traitements qu'avaient à supporter ses frères en religion. L'historien protestant des Provinces-Unies le remarque à peu près en ces termes : Quoique l'Espagne parût beaucoup plus dévote, et qu'elle fit tant valoir son zèle pour la religion, elle était cependant bien moins scrupuleuse que la France dans les offres qu'elle faisait aux États pour les porter à un traité particulier². En Allemagne, l'empereur ne fut pas plus consciencieux ; il subordonna sa foi à ses intérêts ; il s'était fait donner par les théologiens de Vienne l'autorisation de sacrifier au rétablissement de la paix les terres ecclésiastiques. Les Suédois ne demandaient guère pour leur satisfaction que des biens d'Église ; les Français, au contraire, détenaient et voulaient garder une partie considérable du domaine autrichien. L'Église fut chargée de tout. L'empereur se montra prêt à donner la satisfaction des Suédois, dans l'espoir d'échapper, par leur concours, à la nécessité de satisfaire la France. Ce qui ne l'empêchait pas d'accuser les Français de connivence avec les hérétiques, et de provoquer la dissolution du *conciliabule* de Munster. Les Français étaient aux prises avec deux oppositions contradictoires. S'ils favorisaient les prétentions politiques de leurs alliés protestants, l'empereur et ses partisans leur en faisaient un crime pour les rendre odieux aux catholiques ; et s'ils résistaient aux protestants dans les questions d'intérêt religieux, les Espagnols et l'empereur lui-

¹ Conversation de Servien avec les Suédois : Lettres des plénipotentiaires à Mazarin et à Brienne, mai et juin 1645.

² Basnage, *Histoire des Provinces-Unies*.

même s'en faisaient une arme pour détacher les protestants de la France¹. Cette guerre de mauvaise foi dura jusqu'au dernier jour des négociations. En voici le trait final. La France avait réclamé et obtenu une clause favorable aux catholiques du Palatinat. Après bien des discussions entre les princes allemands, l'empereur et ses alliés consentirent à la supprimer. La France s'étonna d'un changement accompli à son insu ; elle demanda le rétablissement d'une convention qui n'était pour elle qu'un faible dédommagement de tant de services rendus au comte palatin. Aussitôt Impériaux et Espagnols voulurent profiter de l'occasion pour brouiller la France avec ses alliés : *Ils furent si charitables et si bons catholiques, que, en même temps qu'ils surent cette petite difficulté, ils envoyèrent assurer les protestants qu'ils étaient prêts à signer avec eux l'amnistie et les griefs, et à leur accorder tout ce qu'ils demanderaient*². On était au 20 septembre 1618. Le traité général faillit être rompu par ce recours désespéré de l'Autriche à l'alliance protestante.

Tels étaient les obstacles qui se dressaient contre la France au congrès de Westphalie. Il fallait, pour les renverser, une vigilance sans repos, une connaissance intime des hommes et des choses, non-seulement des faits déjà accomplis, mais encore des incidents imprévus, un grand art de concilier les intérêts contraires, une fermeté capable de fléchir à propos et de résister à son tour inflexiblement. On reconnaîtra sans peine qu'aucune de ces conditions ne manque à Mazarin. Sa vigilance n'est jamais surprise ou trompée ; il sent, il sait, il voit ce qui s'agite autour de lui, autour de ses plénipotentiaires, dans les cours de ses amis et de ses ennemis. De près, de loin, il est présent à toutes les intrigues. Il surveille à Paris un chevalier de l'Escale, dont il lit toute la correspondance ; à Munster, un député de la Catalogne, Fontanella, qui lui est suspect³. Il a surpris un colonel prussien, *un vagabond qui a roulé toute sa vie par le monde*, aposté par les Espagnols auprès de Salvius ; il connaît avant ses plénipotentiaires les cajoleries de Saavedra auprès du résident suédois, et il ordonne d'*éclaircir* la conduite de Rosenhan⁴. Le médecin de madame de Chevreuse, à Paris, sert d'agent secret aux Espagnols ; la duchesse elle-même, aux Pays-Bas, presse les Espagnols d'envoyer des troupes en Languedoc, et les anime par un tableau exagéré des embarras de la France⁵. Un capucin, déguisé en officier, s'est rendu au camp du prince d'Orange pour le détacher de l'alliance française ; un officier est venu à Paris pour gagner le duc d'Orléans par l'espérance du mariage de sa fille avec le roi d'Espagne⁶. Le ministre n'est pas moins instruit de la valeur des hommes. Il désigne par leurs noms, leur passé, leurs dispositions personnelles, tous les plénipotentiaires de Hollande ; il fait le portrait de chacun et en conclut la manière de négocier avec lui ; l'un fils d'un catholique, d'autres créatures du prince d'Orange, celui-ci opiniâtre ennemi de la France, cet autre *un bon homme qui suivra toujours la pluralité des voix*⁷. Il a ses raisons pour ne pas croire à la sincérité du Vénitien Contarini ; dans les propositions les plus avantageuses de ce médiateur, il reconnaît *un venin caché*. Il peint en maître le duc de Lorraine, qui négocie à la fois avec les Espagnols et avec la France ; il ne veut pas le rétablir même dans un État amoindri, dans la

¹ Bougeant, *Traité de Westphalie*, t. II.

² Lettre de de la Court à Lyonne, 20 septembre 1648.

³ Mazarin, lettres du 2 juillet, du 3 décembre 1644.

⁴ Mazarin, lettres de décembre 1644.

⁵ Mazarin, lettres du 23 janvier 1625, du 30 septembre 1645.

⁶ Mazarin, lettres du 26 avril, du 30 septembre 1645.

⁷ Discours du cardinal Mazarin sur les plénipotentiaires des États.

crainte de faire de cet État un refuge aux mécontents de France, de donner un chef de race française à ceux qui rougiraient de s'unir ouvertement à l'Espagnol, et de fortifier d'une guerre civile la guerre étrangère¹. Enfin ses agents, répandus partout, lui révèlent la pensée intime de ses adversaires, les aveux de leur faiblesse, leur besoin de poser les armes, l'heure précise où il peut tenir ferme, et imposer d'autorité les conditions que la raison n'a pas fait prévaloir. Le duc de Bavière a écrit au nonce que la France obtiendra sa satisfaction ; l'empereur a fait déclarer au roi d'Espagne que, dans l'extrémité où il est réduit, il n'a plus qu'à conclure la paix. C'est donc à nous à tenir bon, à ne pas nous épouvanter légèrement des discours et des plaintes des Impériaux. Il est indubitable qu'ils se rangeront peu à peu à ce que nous pouvons désirer, à mesure qu'ils s'accoutumeront à nous le voir prétendre avec fermeté².

En essayant de désunir les peuples ligués contre elle, la maison d'Autriche eût enseigné à Mazarin, s'il en avait eu besoin, l'utilité de conserver leur alliance. Il fut inviolablement fidèle à cette tactique de Richelieu. Ses plénipotentiaires eurent ordre de commencer la négociation par les intérêts des alliés, pour leur faire de cette marque de zèle une obligation d'un dévouement semblable. Et ce ne furent pas seulement les Suédois et les Hollandais qui reçurent cette assurance ; les alliés de second ordre, qui étaient plutôt des protégés que des auxiliaires, la Catalogne et le Portugal par exemple, figurèrent toujours dans les propositions de la France. On aperçoit bien, dans les confidences de Mazarin, qu'il n'espérait pas retenir toujours la Catalogne ; il conçut même un moment le projet de l'échanger contre d'autres provinces espagnoles, mais il ne transpira rien au dehors qui pût inquiéter les Catalans ; et, dans sa pensée, il ne devait les rendre à leur ancien maître qu'à des conditions avantageuses pour eux-mêmes. Il ne cessa de réclamer tout haut l'indépendance du Portugal ; quand il crut reconnaître que l'Espagne n'y consentirait jamais, qu'elle ne ferait pas la paix s'il fallait la faire avec ce peuple rebelle, il voulut se réserver le droit d'assister le Portugais dans la continuation de leur lutte particulière, quand bien même il serait réconcilié sur tous les autres points avec l'Espagne. Cette fermeté fut même le prétexte dont les Hollandais, jaloux du Portugal, couvrirent leur défection vis-à-vis de la France. Non content de tenir parole à tous ceux qui avaient jusque-là combattu avec lui, Mazarin, dès l'ouverture du congrès, travailla à augmenter le nombre de ses alliés pour peser d'un poids plus lourd sur les résistances de ses ennemis. Il imagina d'engager, non plus quelques princes allemands, mais toute l'Allemagne, dans la cause de la France. Louis XIV écrivit à tous les États de l'empire, pour les inviter à envoyer des députés au congrès. On espérait leur démontrer par là que la France, désintéressée dans la guerre, avait cherché surtout leur liberté et leur sûreté ; on provoquait leurs bons conseils, on leur promettait un résultat heureux, on les appelait à être témoins de la *candeur* et de la *bonne foi* des négociateurs français³. Vainement l'empereur voulut

¹ Mazarin, mémoire aux plénipotentiaires, 23 février 1646.

² Mazarin, lettre et mémoire aux plénipotentiaires, 6 et 12 janvier 1646.

³ Lettre du roi aux princes de l'Empire, 20 août 1644 : Les plénipotentiaires vous ont conviés, par mon ordre, d'envoyer vos députés pour assister audit traité et pour y coopérer avec eux à lui donner une bonne issue ; sur quoi, je leur ai expressément commandé, en ce qui concerne l'Allemagne, qu'ils n'eussent pas à agir seulement le plus favorablement qu'il se pourrait pour le bien des affaires de ce pays-là, mais qu'ils exécutassent encore, et fissent grande considération de vos bons et sages conseils, pour les traiter en la meilleure et la plus plausible manière qui serait possible. J'ai encore une autre raison qui m'a fait désirer la présence de vos députés à l'assemblée : c'est afin

détourner ce coup funeste si bien calculé ; l'importance nouvelle, qu'ils recevaient de cette proposition extraordinaire, entraîna l'adhésion de tous les princes. Ils députèrent avec empressement. La France les confirma dans la confiance en sa protection, en réclamant pour eux leur rétablissement dans leurs biens, droits, privilèges et libertés, le pouvoir de se confédérer, de traiter avec l'étranger, en proposant de ne plus faire désormais l'élection du roi des Romains pendant la vie de l'empereur¹. L'effet de cette bienveillance fut décisif. Ces nouveaux amis allaient forcer l'empereur à ne plus refuser à la France la satisfaction territoriale qu'elle réclamait ; ils devaient contribuer aussi à maintenir le duc de Bavière en possession des avantages que la guerre lui avait donnés, que la France tenait à lui conserver. D'un même coup Mazarin s'était fortifié contre l'obstination de l'Autriche et contre les exigences gênantes des Suédois.

Ce respect des droits ou des prétentions de tous éclata encore plus ouvertement dans la délivrance de l'archevêque de Trèves, et dans la protection accordée à l'électeur de Brandebourg, contrairement aux vues de la Suède. L'électeur de Trèves était un ancien allié que son attachement à la France avait désigné aux persécutions de l'Autriche. Sa mise en liberté est pour la France un point capital, la première condition de l'ouverture du congrès. **Le rétablissement dudit seigneur électeur tient si fort à cœur à Sa Majesté par un intérêt d'honneur, et est en même temps de telle importance pour tous les princes, et est d'ailleurs si nécessaire pour rendre, comme il a été dit, l'assemblée légitime et complète, que lesdits plénipotentiaires de France déclarent ne pouvoir passer plus outre, si ledit seigneur électeur et archevêque de Trèves n'est remis en une entière liberté**². Il fut, en effet, délivré quelques mois après (avril 1645), et reconnu souverain de Spire et de Philipsbourg. L'électeur de Brandebourg n'était ni un allié, ni un ennemi déclaré ; il appartenait à un tiers parti qui surveillait la marche des négociations pour passer, au moment favorable, d'un camp à l'autre ; mais il pouvait servir de contrepoids à l'agrandissement de la Suède ; on pouvait l'attacher par la reconnaissance à la cause française. Aussi la France le prend sous son patronage, se fait médiatrice entre lui et les Suédois, lui conserve une partie des États qu'il réclame, et lui assure un dédommagement pour le reste. Au moment le plus décisif des négociations, les Suédois proclameront avec dépit que l'Électeur de Brandebourg doit ses succès à l'intervention française, et d'Avaux se prévaudra auprès de ce prince des services rendus, en invoquant le témoignage de tous les États³. Par cette politique souple et insinuante, la France se donne

qu'ils fussent spectateurs et témoins de la conduite de mes plénipotentiaires, et que, voyant par eux-mêmes la candeur et la bonne foi qu'ils ont ordre d'apporter en leur négociation, vous en puissiez vous-même être mieux éclaircis et connaître plus assurément l'injustice de ceux qui tachent de la décrier et de donner des impressions contraires.

¹ Voir le texte des propositions faites pour la paix, par la France, le 11 juin 1645.

² Proposition des plénipotentiaires français, 4 décembre 1644.

³ Lettre de d'Avaux à Longueville, 29 janvier 1647 : Il (Openstiern) m'a répété ces jours-ci, vingt fois, que l'Électeur de Brandebourg peut bien remercier la France, et que, sans notre interposition, il n'aurait rien des Suédois en Poméranie, ni des Impériaux dans l'Empire.

Lettre de d'Aveux à l'électeur de Brandebourg, 24 février 1647 : Je loue Dieu, Monsieur, de ce qu'il lui a plu tellement protéger votre cause que nous en sommes sortis heureusement... Votre Altesse y a été puissamment et uniquement assistée du Roi, et c'est par l'aveu même des plénipotentiaires de l'Empereur, de ceux de la couronne de

des airs d'impartialité qui la justifient du soupçon d'égoïsme, et elle se gagne des amis qui appuient ses prétentions.

A cet art de faire à propos les concessions raisonnables, Mazarin unit, plus énergiquement que son caractère connu ne semble permettre de le croire, la fermeté qui ne cède pas dès que le ménagement peut être imputé à faiblesse ou à imprévoyance. Si les négociateurs lui proposent, *pour toucher le cœur de tous les Allemands*, de retirer les troupes françaises d'Allemagne, il repousse un projet capable de désespérer tous les alliés, d'encourager l'Autriche à ne rien abandonner à la France (26 novembre 1644). Aux premières tentatives pour gagner l'électeur de Bavière, il entend ne pas se payer d'apparences ; il veut pour sûreté des places bavaroises, où l'armée française, cantonnée au delà du Rhin, soit toujours en position de reprendre la guerre avec avantage (23 septembre 1645). Quand il a ouvertement déclaré ce 'que la France prétend sur l'empire, les territoires qu'elle exige en dédommagement de ses dépenses, il insiste pour n'y rien retrancher ; il connaît la faiblesse de l'empereur : c'est le temps de parler ferme ; il signifie aux Impériaux qu'ils gagneront plus à traiter aux conditions proposées qu'à continuer la guerre pendant deux ans, même avec des victoires (12 janvier 1646). Les Hollandais, donnant de plus en plus la preuve de leur inclination pour l'Espagne, il n'hésite pas à leur faire voir qu'il peut renoncer à leur concours ; il leur retire le subsidie promis par les traités antérieurs (mai 1646). Rien n'égale l'obstination des Espagnols ; ils reculent, de subterfuge en subterfuge, l'accomplissement de leur parole ; ils espèrent avec le temps retrouver la puissance de ne rien perdre. Mazarin leur oppose plus de vigueur et de *résolution* que jamais : Nous sommes prêts, dit-il, à continuer seuls la guerre pendant dix ans, plutôt que de rien lâcher de ce que nous avons prétendu avec tant de justice (février 1647). Il ne s'inquiète pas davantage du mouvement que ses ennemis s'efforcent de donner contre lui à l'opinion publique. Élève de Richelieu, il dédaigne fièrement les libelles ; il n'a pas peur des satires de fabrique espagnole, de la *Bibliotheca gallo-suecica*, qui lui reproche l'alliance de la Suède, comme autrefois les ménagements de Richelieu envers les calvinistes l'avaient fait appeler *le patriarche des athées*. Dans l'expression de ce sentiment, la noblesse de la pensée lui prête parfois l'élévation du langage : *Les vrais libelles, écrit-il, qui demeureront à la postérité, seront les avantages solides que la France aura conservés dans ses victoires. Pour moi, la plus grande obligation que je puisse avoir aux ennemis, c'est qu'ils témoignent grande rage contre moi, puisque c'est une marque certaine que Dieu bénit mon travail* (2 décembre 1615)¹.

Pendant que nous faisons à Mazarin sa part dans les négociations de Westphalie, ce sera compléter équitablement le tableau que de résumer les grands projets qu'il conçut alors pour la grandeur de la France. Tous n'étaient pas également exécutables ; on peut y relever quelques idées bizarres ; mais il en a lui-même réalisé une partie ; ses successeurs n'ont pas dédaigné de les reprendre. Il est curieux de voir naître des principes qui ont longtemps dirigé la politique française ; il est honorable à Mazarin de s'être naturalisé Français par le sentiment de l'honneur et de la défense du pays.

Suède et des États de l'Empire, que je le dis.... Quatre ambassadeurs de Messieurs les États des Provinces-Unies ont été témoins de ce que dessus, et, après un long séjour en cette ville, ils laissèrent l'affaire en mauvais termes, me priant très-instamment de la porter au point que j'ai fait...

¹ Lettres de Mazarin aux plénipotentiaires et au duc de Longueville, aux dates indiquées.

Il aurait voulu introduire le roi de France dans l'empire d'Allemagne, au nombre des princes germaniques, lui donner le droit de députer aux diètes, comme le roi d'Espagne y envoyait ses représentants, en qualité de duc de Brabant et de souverain des Pays-Bas. Dans ces conditions, le roi de France aurait pu aspirer à la couronne impériale, et prendre ainsi la première place en Europe ; tel était encore le prestige du titre d'empereur, qu'il fallait le porter pour être reconnu le premier entre les souverains. Cette pensée se manifesta d'abord à l'occasion de la Lorraine, que la France ne voulait pas rendre. Mazarin offrait de faire de Louis XIV. un duc de Lorraine payant pour les dépenses de l'empire la même somme que les anciens ducs, ou le double si on l'exigeait¹. Elle se renouvela à propos de la cession de l'Alsace par la maison d'Autriche ; tenir l'Alsace en fief impérial, comme landgrave, ce serait entrer dans la famille allemande, devenir le compatriote des Allemands, l'associé de leurs intérêts comme les Espagnols, poser sa candidature à la dignité suprême². On renonça à la combinaison parce que les Allemands ne parurent pas disposés à s'y laisser prendre ; on trouva d'ailleurs plus d'assurance dans la possession de l'Alsace en toute souveraineté. Cependant il resta, dans le traité de Munster, un article obscur, mentionnant vaguement quelques liens entre la province cédée et l'empire, liens assez mal définis pour exciter ou justifier des prétentions contradictoires. La France avait-elle l'arrière-pensée de s'en prévaloir au besoin ? Ce dont on ne peut douter, c'est l'obstination de la politique française à rechercher le trône d'Allemagne. Dans le traité avec Cromwell, en 1657, dans les intrigues de la diète de Francfort en 1658, dans les traités particuliers de Louis XIV avec les princes allemands, partout, pendant trente ans, jusqu'à la paix de Nimègue, on voit le pupille de Mazarin s'efforcer d'enlever à l'Autriche et de faire passer sur son front la couronne de Charlemagne.

Un autre espoir de Mazarin, qui a reçu de son vivant un commencement d'exécution, était de créer en Allemagne même une puissance nouvelle capable de contrebalancer l'action de l'Autriche. Pour cela, il ne s'agissait pas de fonder un État nouveau, au détriment des plus faibles, au profit d'une famille favorisée ; il devait suffire d'opposer à l'empereur les membres de l'empire, de les tenir constamment armés contre leur suzerain, en les engageant dans un intérêt qui leur fût commun avec la France. Comme garantie du traité qui se préparait, Mazarin proposait donc de faire une ligue de tous les États allemands ; ces États jureraient de maintenir l'exécution du traité, et de prendre les armes contre celui qui en violerait les conditions³. L'Autriche était suffisamment connue pour l'ennemi que tous avaient à craindre ; la France, naturellement désignée comme le chef d'une pareille union, élèverait ainsi entre elle et son adversaire une barrière insurmontable. Ce projet se heurta contre beaucoup d'incertitudes ; il fut contrarié par les Suédois qui ne connaissaient de bon qu'une ligue protestante, sous leur conduite, à leur avantage exclusif ; il fut repoussé par les princes alliés de l'empereur ; il ne figura pas parmi les conditions de la paix de Westphalie. Mais à peine dix ans s'étaient écoulés, que la formation de la *ligue du Rhin* lui donna son véritable sens, et lui assura l'effet prévu par son auteur. Les voisins de la France se confédéraient avec elle pour couper l'Espagne de l'Autriche, pour fermer à celle-ci le retour à Brisach et le chemin des Pays-Bas, pour confirmer à la France ses conquêtes, et lui déléguer la charge de surveillant

¹ Instruction aux plénipotentiaires, 1644.

² Mémoire des plénipotentiaires, 1646.

³ Instruction aux plénipotentiaires, 1644. — Lettres des plénipotentiaires, 22 juillet 1645.

de l'empereur et de protecteur des Allemands. La politique de notre siècle a rendu un hommage décisif à la pensée de Mazarin en se l'appropriant. Napoléon s'est évidemment ressouvenu du ministre de Louis XIV. La *confédération du Rhin*, de 1806, n'était que la *ligue du Rhin* de 1658 agrandie et renforcée, une plus large digue d'États secondaires contre les débordements -des grandes puissances de l'Est et du Nord.

Un plan mieux conçu encore, mieux approprié aux intérêts de la France, à sa situation géographique, c'était sans contredit le dessein de lui donner ses frontières naturelles, de réduire l'Espagne à elle-même, et d'en faire à la longue une annexe de la France. La première pensée en fut suggérée par Contarini ; ce médiateur, embarrassé pour accorder les prétentions françaises et les prétentions espagnoles, dit un jour, comme de lui-même : *Je vois bien qu'il faudra en sortir par un mariage*, et il proposait de marier Louis XIV avec l'infante fille de Philippe IV, en donnant pour dot à cette princesse le comté de Flandre-en échange de la Catalogne¹. Mazarin prit le temps d'y réfléchir ; il soupçonna même un venin caché dans cette offre inattendue ; il eut quelques raisons de croire que, si les Espagnols voulaient un mariage, c'était celui de leur roi avec la fille du duc d'Orléans, Mademoiselle de Montpensier, par où ils se feraient en France un moyen d'agitations et de guerres civiles². Puis tout à coup il reprit l'affaire de lui-même, sur de plus grandes proportions. Dans un mémoire aux plénipotentiaires français³, il offrit de céder aux Espagnols la Catalogne et le Roussillon, en échange des Pays-Bas et de la Franche-Comté, *par mariage ou autrement*. Par mariage, c'était se créer l'expectative bien fondée de la succession espagnole ; l'infante, disait-il, nous donnerait des droits sur toute la monarchie, *quelque renonciation qu'on lui fit faire*. Mais, de quelque manière que s'opérât l'échange, les résultats en seraient immenses ; Paris, devenu vraiment le centre du royaume, le royaume arrondi de toutes parts, protégé par des frontières impénétrables, les mécontents et les factieux privés d'asile au dehors, et obligés à la soumission au dedans, l'Angleterre hors d'état de nuire, les Provinces-Unies enchaînées au respect de la France par l'action du voisinage et la peur d'être soumises à leur tour. La conséquence était claire. Pendant qu'on prendrait à l'empire la frontière du Rhin par l'Alsace, on prendrait à l'Espagne celle des Bouches de l'Escaut et de la Meuse par les Pays-Bas, Celle du Jura par la Franche-Comté ; on abandonnerait momentanément celle des Pyrénées orientales par le Roussillon, mais, outre que de ce côté il y avait peu de dangers à prévoir, les droits de l'infante pouvaient rendre un jour par héritage ce qu'on aurait cédé par accommodement passager. Si ce projet avait besoin de justification, on la trouverait dans l'opposition même qu'il suscita chez les Hollandais. Ceux-ci virent non plus seulement les Pays-Bas espagnols, mais les dix-sept provinces portées en dot au roi de France ; ils s'en vengèrent par des pamphlets ; ils publièrent le *Caquet français*, les *Profondeurs d'Espagne*, et le *Mariage du roi et de l'infante* ; ils précipitèrent leur traité particulier avec l'Espagne. Cependant le temps a justifié Mazarin. C'est lui qui a conclu ce mariage tant redouté ; il a acquis une partie des Pays-Bas, il a légué à Louis XIV le soin de s'agrandir encore dans ces provinces, d'occuper la Franche-Comté et d'enlever, par droit d'héritage, l'Espagne à la maison d'Autriche. On pourrait dire de ses projets politiques, avec plus de vérité et d'honneur qu'il ne le disait lui-

¹ Lettre de d'Avaux à Mazarin, 12 août 1645.

² Lettre de Mazarin à Longueville, 26 août 1645.

³ Mémoire de Mazarin, 20 janvier 1646.

même de son gouvernement, que le temps leur donnait la vie — *il tempo gli dava la vita*.

C'est décidément dans ses relations extérieures, dans ses combinaisons diplomatiques qu'il convient de chercher la gloire réelle de Mazarin.

II. — Conditions de la paix. - Défection de la Hollande ; satisfactions données à la France et à ses alliés. - Efforts de la France pour conserver les principautés ecclésiastiques. - Abaissement de la puissance impériale par les droits accordés aux États de l'Empire.

On répète, comme un axiome, que la France a faite la loi au congrès de Westphalie. On l'affirme plutôt qu'on ne le prouve. Pour l'affirmer à notre tour, mais avec la preuve nécessaire, nous reprendrons quelques faits déjà cités ; nous y ajouterons ceux qui les complètent et en fixent le sens. Cet exposé établira que, tout en faisant quelquefois des concessions inévitables dans une dispute si longue et si acharnée, la politique française domina, dirigea tous les intérêts, et que les deux traités de Munster et d'Osnabrück, furent la notification de la supériorité de la France.

Ce débat européen, cette complication inextricable d'exigences de toute sorte, se réduisait pourtant à quatre questions principales :

1° Les conditions de la paix entre la France et la maison d'Autriche ;

2° Les satisfactions réclamées par les alliés de la France, princes allemands ou étrangers ;

3° Le règlement de l'état de la religion en Allemagne, tolérance et propriété des biens ecclésiastiques ;

4° Le remaniement de la constitution de l'Empire, au détriment de l'unité, au profit des souverainetés territoriales.

Les deux premiers points étaient la cause même de la France. Elle avait à les traiter directement pour son accroissement et l'honneur de son alliance. Elle n'intervenait qu'indirectement dans le troisième, autant que la satisfaction de ses alliés pouvait se confondre avec la question religieuse. Elle semblait absolument étrangère au quatrième, véritable querelle de famille ; mais au fond il n'était pas indifférent à ses projets de prépondérance d'affaiblir l'Empire par le morcellement, et de substituer à l'unité d'action et de volonté les tendances diverses, hostiles, isolées, impuissantes, de tant d'indépendances locales. Elle embrassa donc l'ensemble de toutes ces questions, prit en main toutes les causes, et laissa partout des traces visibles de ses desseins et de sa considération.

La lutte avec la maison d'Autriche était double. Pour y mettre fin, il fallait s'entendre avec l'Espagne et avec l'empereur ; le consentement de l'un paraissait indispensable au consentement de l'autre ; aussi les Français avaient toujours travaillé à faire avancer de concert les deux traités. L'Espagne empêcha l'accord ; elle crut que l'empereur ne traiterait pas sans elle, et ; pour ne pas traiter, elle

réussit à se réconcilier avec la Hollande. Au moment où les conditions de la France étaient acceptées par l'empereur, où, par des concessions raisonnables Mazarin enlevait aux Espagnols tout prétexte de reculer encore, l'Espagne, alléguant les droits de la Lorraine, accusa les Français de ne pas vouloir la paix ; les Provinces-Unies saisirent cette excuse apparente pour faire défection, et conclurent avec Philippe IV leur paix particulière. Le 30 janvier 1648, l'indépendance de la Hollande fut reconnue par le roi d'Espagne ; les États généraux obtinrent l'abandon de toutes les villes qu'ils occupaient hors de leur territoire primitif, en Brabant et dans le Limbourg, y compris Maëstricht, ainsi que des colonies qu'ils avaient acquises en Asie et en Amérique. Par un article plus lucratif encore, l'Escaut fermé désormais leur livrait le monopole du commerce, ruinait Anvers et les grandes villes des Pays-Bas espagnols. A ce prix, ils devaient cesser de seconder la France dans la guerre avec l'Espagne. Ainsi fut constituée, par le consentement de ses anciens maîtres, la nation de Hollande, destinée à prendre rang immédiatement parmi les grandes puissances, à être, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le lieu de ralliement de tous les ennemis de la France, le centre des négociations, le point de départ des guerres européennes ; petit peuple, peu guerrier, mais avantageusement placé pour recevoir des renforts de toutes parts ; enrichi par le succès d'un commerce actif, insatiable, sans scrupule ; et animé de renie et de la haine de ses chefs pour la nation qu'il avait appris à craindre en profitant de sa protection. Les services de Henri IV et de Richelieu s'effacèrent de la mémoire des Hollandais, dès qu'ils se crurent en état de se passer de tutelle ; loin d'engager leur avenir par la reconnaissance, ils ne s'inquiétèrent même pas de payer leurs dettes avant de se retourner contre leurs anciens bienfaiteurs. Après cela, on peut dire que la rancune de Louis XIV avait le droit de remonter plus haut que la *triple alliance* de 1667.

Mais ce fut le seul succès de l'Espagne, le seul échec sérieux de la diplomatie française. Mazarin l'avait prévu, et n'en ressentait pas une grande émotion. Servien exprimait vraiment la pensée du ministre quand il disait à ses collègues : *Si nous perdons messieurs les États, nous aurons deux autres alliés à leur place, le roi de Portugal et la république de Naples, et il vaut, mieux continuer la guerre sans les États, que de restituer la Lorraine.* Il avait raison. Quoique la république de Naples ne fût qu'un *feu de paille*, la bataille de Zumarshausen, et surtout celle de Lens, rendit vaine toute l'opposition des Espagnols. Ils refusaient de rien conclure avec la France ; ils agissaient à la fois à Munster et à Osnabrück pour arrêter la signature de l'empereur ; mais ce prince subissait maintenant une pression plus forte que celle de sa famille. Déjà, les députés des États allemands, consultés furtivement par l'Autriche, avaient, à son grand dépit, déclaré qu'il était juste d'accorder une satisfaction à la France, et c'était par suite de cette démonstration, que l'empereur avait successivement consenti à promettre, pièce à pièce, la frontière du Rhin¹. Après avoir cédé aux alliés nouveaux que la France s'était acquis dans l'empire, Ferdinand III pouvait encore moins résister à la puissance de ses armes ; l'obstination du vaincu ne servait qu'à mieux révéler, par sa pénurie, la nécessité de ne plus combattre. Aussi le traité de Munster donna tort aux espagnols en dirigeant contre eux ses premières stipulations.

Après la proclamation de la paix entre l'empire et l'empereur d'une part, et le roi très-chrétien de l'autre, il y est dit que ni l'empereur, ni aucun prince de l'empire ne pourra assister les Espagnols dans les guerres qu'ils font présentement ou qu'ils pourront faire à l'avenir, contre la France, dans le cercle de Bourgogne,

¹ Mémoire des plénipotentiaires, 17 mars 1646.

c'est-à-dire les Pays-Bas et la Franche-Comté. Ainsi la branche allemande de la maison d'Autriche abandonne pour la première fois la branche espagnole, et lui laisse le soin de défendre seule son patrimoine.

L'article de la Lorraine suit immédiatement et n'est pas moins explicite. Le différend touchant la Lorraine sera soumis à des arbitres, ou se terminera par un traité entre la France et l'Espagne, ou par quelque voie amiable ; il sera libre à l'empereur et aux princes d'empire d'aider et d'avancer cet accord par une amiable interposition et autres offices pacifiques, mais non pas d'user de la force des armes ou d'autres moyens de guerre. Ainsi l'allié si cher aux Espagnols est vraiment abandonné des Allemands, et, quoique prince de l'empire, il perd l'espoir d'être défendu par leurs armes. Si l'Espagne ne parvient, pas toute seule à le rétablir, il demeurera à la merci de la France.

L'Espagne est également isolée en Italie. Le dernier paragraphe du traité de Munster, obtenu au dernier moment par la fermeté de Servien, promet l'impunité aux ducs de Savoie et de Modène pour la guerre qu'ils ont faite ou font encore en Italie avec le Roi très-chrétien¹. Les Espagnols auraient voulu placer leur duché de Milan, comme fief impérial, sous la protection de l'empire. Servien représenta que si la France avait commencé la guerre pour les persécutions faites au duc de Mantoue, elle ne souffrirait jamais qu'on inquiétât le duc de Modène. Il fit comprendre aux Allemands qu'ils étaient intéressés à ne pas laisser écraser ce duc de Modène, prince d'empire comme eux, pour le contentement des Espagnols. Les députés des États allemands déclarèrent que si l'empereur ne donnait pas les sûretés demandées, ils les donneraient eux-mêmes². L'empereur céda malgré l'Espagne.

Les Espagnols une fois écartés, la France règle en vainqueur ses intérêts avec l'empereur et l'empire. Elle abandonne ce qu'il n'est pas raisonnable de garder ; elle restitue ce qui excède ses frontières naturelles, les villes forestières, le Brisgaw, l'Ortenaw, ses conquêtes provisoires au delà du Rhin, dans la Souabe ; mais elle retient tout ce qui confirme ses acquisitions antérieures, tout ce qui arrondit son territoire, tout ce qui lui assure la rive du Rhin et le libre passage de ce fleuve.

L'empereur, depuis cent ans, s'obstinait à contester à la France la possession des trois évêchés de Lorraine, conquis par Henri II ; le traité de Munster reconnaît à la France les droits de souveraineté et tous autres, perpétuellement et irrévocablement, sur ces évêchés, les villes du même nom, sur leur territoire, nommément sur Moyenvic.

L'empire, par une vieille habitude, se disait encore suzerain du Piémont, où la France avait acquis Pignerol ; l'empereur et l'empire abandonnent au roi très-chrétien tous les droits qui peuvent leur appartenir sur cette ville.

La maison d'Autriche possédait, sur la rive gauche du Rhin, les landgraviats de la haute et de la basse Alsace ; l'empire tenait le Suntgaw au sud de ces landgraviats, la préfecture de Haguenau, comprenant dix villes impériales, entre autres Colmar et Weissembourg. Les deux landgraviats, le Suntgaw, la préfecture de Haguenau, sont incorporés à la couronne de France avec toute sorte de juridiction et de souveraineté, sans que l'empereur, l'empire, la maison

¹ Pour cet article et les précédents, voir le texte du traité.

² Mémoire de Servien, 20 octobre 1648.

d'Autriche, ni aucun autre, y puissent prétendre aucune contradiction ni jamais usurper ni même prétendre aucun droit ni puissance sur lesdits pays.

Sur la rive droite du Rhin, la France avait occupé Brisach, la dominatrice du Rhin, la clef de l'Alsace, la forteresse de prédilection, l'objet des opiniâtres efforts de l'empereur¹. Elle ne voulait pas s'en dessaisir ; l'empereur abandonne à la couronne de France la ville de Brisach avec quatre villages appartenant à la communauté de la ville, avec tout le territoire et la banlieue, selon son ancienne étendue.

Mais la liberté de passer le Rhin sur un point ne suffit pas. La France a fait restituer à l'électeur de Trèves, évêque de Spire, la souveraineté de Philipsbourg ; elle veut se maintenir dans ce poste, autant pour observer ses ennemis que pour protéger son allié. Le traité lui reconnaît le droit de tenir garnison dans Philipsbourg, et lui donne de ce côté le libre passage par terre et par eau dans l'empire, toutes les fois qu'il sera besoin d'y conduire des soldats, des munitions et autres choses nécessaires.

Enfin, il importe qu'entre les deux garnisons de Brisach et de Philipsbourg, le Rhin ne puisse jamais être coupé, et que l'Allemagne reste ouverte pendant qu'en face d'elle la France se couvre de remparts. Le traité défend d'élever aucun fort sur les bords du Rhin en deçà (rive droite), depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, de détourner ou empêcher, en aucune façon, le cours de la rivière d'un côté ni de l'autre. Le Rhin devient un fleuve français.

En présence de pareilles conditions, la France pouvait ne pas réclamer encore la ville de Strasbourg, et se contenter du libre passage de ses troupes dans la ville de Saverne, déclarée neutre et démantelée. Elle ne devait pas trouver trop élevée l'indemnité de trois millions, réclamée d'elle au profit de l'archiduc qui perdait l'Alsace. Elle n'avait pas à s'inquiéter d'une réserve vague, incompréhensible, insérée à la suite de toutes ces concessions, pour garder aux territoires abandonnés une apparence de relation avec l'empire². Elle triomphait, à la face de l'Europe, de sa vieille rivale ; elle forçait le vaincu à signer sa supériorité.

Brisach est à nous, Brisach est à nous, disait Richelieu à l'oreille du père Joseph, pour reconforter la faiblesse du moribond par la joie d'un grand succès. Qu'aurait-il dit, à Munster, s'il avait vu la dernière consécration de cette conquête, l'Alsace, avec Brisach, reconnue province française, l'empire acceptant la surveillance du conquérant, l'Autriche réduite à passer par les conditions

¹ Schiller, *Guerre de Trente Ans*, liv. V.

² Voici cet article : Que le roi très-chrétien soit tenu de laisser non-seulement les évêques de Strasbourg et de Bâle et la ville de Strasbourg, mais aussi les autres États qui sont dans l'une et l'autre Alsace, immédiatement soumis à l'empire romain la noblesse de toute la basse Alsace, lesdites villes qui reconnaissent la préfecture de Haguenau, dans cette liberté de possession d'immédiateté à l'égard de l'empire romain dont elles ont joui jusqu'ici ; de manière qu'il ne puisse prétendre sur eux aucune souveraineté royale, mais qu'il demeure content des droits quelconques qui appartenaient à la maison d'Autriche..... De sorte toutefois que, par cette présente déclaration, on n'entende pas qu'il soit rien ôté de tout ce droit de suprême seigneurie, qui a été accordé ci-dessus. Comment accorder cette suprême seigneurie et la possession d'immédiateté à l'égard de l'empire ? On est tenté de croire, comme nous l'avons dit plus haut, que le roi très-chrétien trouvait lui-même quelque avantage dans cette confusion de termes, pour se présenter, au besoin, comme prince de l'empire et aspirer, à ce titre, à la couronne l'Impériale.

qu'elle avait jadis imposées à tant de rois. Elle, qui avait composé sa puissance des dépouilles de ses rivaux, usurpé en Italie les droits des princes français, amoindri le territoire du captif de Madrid, elle était contrainte à son tour à perdre son patrimoine, à livrer à l'étranger les domaines primitifs de sa race, le berceau de Rodolphe de Habsbourg. La prépondérance passait manifestement de la famille de Charles-Quint à l'héritier de François Ier, et l'humiliation de l'Espagne, ajournée mais inévitable, allait bientôt compléter cette révolution dans les grandeurs souveraines. L'Autriche, en garda un profond ressentiment ; elle ne pardonna jamais à la majesté nouvelle qui osait éclipser la sienne. L'antipathie de l'empereur Léopold pour Louis XIV, son cousin et son beau-frère, n'aura pas d'autre origine ni de plus vive excitation que la conscience de cet abaissement.

La supériorité de la France n'apparaissait pas moins dans le règlement des satisfactions accordées à ses alliés et aux princes allemands. Ici elle se montrait médiatrice entre ses amis et ses ennemis, vigilante à ne pas trop élever les uns, à ne pas trop abaisser les autres, fidèle à ses engagements les plus anciens, aux intérêts les plus humbles, aussi ferme à protéger les petits princes d'Italie que les électeurs de l'empire, à faire restituer des biens-meubles confisqués qu'à distribuer la souveraineté des provinces.

Avec l'aide de la France, qui en avait fait une condition formelle, la Suède obtint un établissement en Allemagne : la Poméranie citérieure, avec l'île de Rugen, quelques villes de l'ultérieure, la ville et le port de Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden ; le droit d'envoyer des députés à la diète, enfin, une somme de cinq millions de rixdales pour le paiement de sa milice. Mais les Suédois, non contents de devenir puissance continentale, de dominer sur les deux bords de la Baltique, auraient voulu les deux Poméranies, vingt millions d'indemnité, et entre autres terres ecclésiastiques l'évêché d'Osnabrück, conquis par leurs armes. La France contient cette ambition, les oblige à quitter Osnabrück, à laisser la Poméranie ultérieure à l'électeur de Brandebourg, et pour dédommager ce prince de la Poméranie citérieure, elle lui fait céder, faute de la Silésie, l'archevêché de Magdebourg, les évêchés de Minden, d'Halberstadt et de Camin, déjà occupés, en grande partie, par les protestants.

La France, de concert avec les Suédois, fait rétablir le comte palatin Charles-Louis dans le Palatinat. Il le fallait pour l'honneur des engagements pris envers, la cause générale des princes, pour dépouiller les Espagnols de ce qu'ils avaient acquis dans cette contrée, pour relever une barrière contre la maison d'Autriche. On le pouvait d'ailleurs sans craindre désormais les intelligences des calvinistes du Palatinat avec les calvinistes de France, devenus incapables de former un parti. Mais le rétablissement complet du palatin eût été trop agréable à la Suède, trop préjudiciable au duc de Bavière, le chef sincère des catholiques allemands que Richelieu et Mazarin n'avaient combattu qu'à contrecœur. La France avait eu, dès l'ouverture des négociations, la pensée de conserver au Bavarois tous les avantages et honneurs que lui avait livrés la ruine du palatin Frédéric V¹. Rien n'avait pu la détourner de ce projet, ni la fidélité du Bavarois à l'Autriche, ni son infidélité au traité d'Ulm, ni l'opposition entêtée des Suédois². Même après la dernière victoire remportée sur lui (Zumarshausen), la France fait prévaloir le système qu'elle a la première proposé. Les deux traités de Munster et

¹ Lettres des plénipotentiaires et du duc de Bavière, avril 1644. — Mémoire des plénipotentiaires, août 1645.

² Discussion de juillet 1647.

d'Osnabrück rendent au palatin le bas Palatinat, et la dignité électorale, mais au huitième rang. Le Bavaois, qui n'a rien perdu de ses domaines primitifs, conserve le haut Palatinat et la dignité de premier électeur.

En 1645, la France et la Suède, chacune dans ses propositions particulières, avaient réclamé une satisfaction pour le landgrave de Hesse, en te nommant Seul entre leurs alliés. Ce prince avait contre lui les Impériaux, le landgrave de Darmstadt, l'électeur de Saxe, qui lui faisait concurrence personnelle. Il avait aussi l'exagération de ses propres demandes au détriment des évêchés et des abbayes du voisinage, qui déplaisaient naturellement au comte d'Avaux¹. La France, en les réduisant à une mesure convenable, lui obtient un agrandissement de territoire, l'abbaye de Hirschfeld en particulier, et des indemnités pécuniaires garanties par le droit de tenir garnison dans les villes de ses débiteurs jusqu'au paiement. En retour, il est tenu de rendre les provinces et évêchés, avec leurs villes, bailliages, forteresses, biens immeubles, acquis par lui pendant la guerre².

C'est aussi à la France que le margrave Frédéric de Bade, la maison de Wirtemberg, et un grand nombre de petits princes, doivent le succès de leurs réclamations. Elle n'est pas étrangère à l'article des deux traités qui déclare les cantons suisses, ses vieux alliés, en possession d'une quasi-pleine liberté et exemption de l'empire, avec affranchissement des tribunaux et jugements du même empire. Elle exige que les biens-meubles de l'archevêque de Trèves, transportés dans le Luxembourg, par suite d'une saisie impériale, soient relâchés et rendus avec les fruits séquestrés, et que si, par hasard, quelque chose en avait été détournée, elle soit rapportée et pleinement restituée³. Enfin, revenant au point de départ de sa lutte contre Ferdinand II, elle fait renouveler le traité de Chérasque de 1631, en faveur des ducs de Savoie et de Mantoue, et assure au dernier, par l'investiture impériale, la possession de Reggiolo et de Luzzara au détriment du duc de Guastalla⁴.

Assurément tous ces avantages n'avaient pas été enlevés d'autorité ni d'un seul coup. Il y eut bien des résistances, des protestations, des tentatives pour échapper à cette domination. On divisait, on semait les soupçons et la défiance, on courait d'une assemblée à l'autre, on réclamait le droit de réserver aux Allemands seuls la solution des affaires d'Allemagne. On croyait par moment avoir réduit les Français à l'impuissance en les isolant ; eux-mêmes étaient quelquefois effrayés de la grandeur des obstacles, et incertains du succès. Mais presque toujours il fallait en revenir à ce qu'ils avaient proposé ou se contenter de ce qu'ils concédaient ; leur position d'ennemis se changeait en office de médiateurs. Le comte d'Avaux le constatait après les conférences d'Osnabrück, qui avaient déterminé en grande partie les arrangements réciproques des Suédois et des princes de l'empire : En tout cela, dit-il, la France a eu très-grande part, les affaires ayant passé par les mains de ceux qui ont l'honneur de servir Leurs Majestés en cette assemblée, et certainement on attribue à la reine toute la gloire du progrès que l'on voit au traité de paix. Les États de l'empire protestants nous en ont remercié solennellement, et témoigné qu'ils en avaient grande obligation à Sa Majesté ; et les catholiques y sont venus aussi par une grande députation du collège électoral, de celui des princes et des villes : les uns

¹ Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, t. III, liv. VIII, p. 294.

² Texte des traités de Munster et d'Osnabrück.

³ Texte du traité de Munster.

⁴ Texte du traité de Munster.

et les autres disant ouvertement que, à moins de l'autorité de la France, ils ne pouvaient espérer ce qu'ils voient, et qu'un mois auparavant il n'y avait rien de si froid et de si languissant que le traité de la paix..... Il fait bon voir à présent comme chacun se remue pour son intérêt, comme les heures sont chères, et comme toute la ville est pleine de monde¹. Ce mémoire est un des meilleurs titres de la diplomatie française dans les affaires politiques du siècle. L'intervention de cette diplomatie dans les intérêts religieux, sans être aussi décisive, n'en arrive pas moins à un succès estimable.

Les *griefs de La religion*, comme on disait alors, semblaient être un débat intérieur, particulier aux seuls Allemands, dont les ennemis et les alliés du dehors n'avaient pas à s'occuper. La France n'était pas fâchée de le dire, pour se débarrasser de l'obligation d'appuyer ses alliés protestants dans leurs exigences luthériennes ou calvinistes. Les Impériaux, d'autre part, voyaient dans cette exclusion une manœuvre avantageuse pour eux-mêmes ; en satisfaisant, pour ainsi dire, à huis-clos les princes d'empire dans leurs intérêts personnels, on les détachait du parti des étrangers, dont le secours leur devenait moins utile. Mais, au fond, la France ne prétendait pas rester indifférente au sort de l'Église catholique même en Allemagne ; les Suédois, en se portant partout comme les défenseurs des protestants, lui rendaient le droit et l'obligation d'intervenir. Aussi, quoiqu'elle négociât surtout à Munster, elle se montrait souvent à Osnabrück, parce que c'était dans cette ville qu'on affectait de traiter la cause de la religion et les détails de l'administration de l'empire. Sa froideur entrava constamment les Suédois ; sa médiation valut aux catholiques allemands plusieurs avantages qu'ils ont eux-mêmes reconnus à la fin.

Le traité d'Osnabrück proclame la liberté de conscience pour les calvinistes aussi bien que pour les luthériens. Dans les pays où les religions sont mêlées, il ordonne aux autorités catholiques de tolérer patiemment les réformés, aux autorités protestantes de tolérer patiemment les catholiques. Les sujets, de quel que religion qu'ils soient, ne doivent être en aucun lieu méprisés à cause de leur religion, ni exclus de la communauté des marchands, des artisans et des tribus, non plus que des successions, legs, hôpitaux, léproseries, aumônes, et autres droits ou commerces. Cependant, le *droit de réformer* n'est pas aboli ; c'était le pouvoir laissé à chaque prince, par la paix de 1555, de ne pas souffrir chez lui de religion contraire à la sienne, et de forcer les dissidents à émigrer, après un délai convenable. Ce droit est maintenu contre tous ceux qui, après la paix, changeraient de religion ; le prince, s'il ne veut pas les tolérer, leur accordera cinq ans pour se disposer au départ. Les protestants, en gardant pour eux cette faculté, auraient voulu l'enlever à la maison d'Autriche dans ses États héréditaires. L'Autriche résista, avec menace de rompre toute la négociation. La France, par l'organe du comte d'Avaux, la seconda si bien que les Suédois durent se désister².

Le traité d'Osnabrück fixe l'an 1624 pour l'année décrotoire de l'état de la religion, et de la propriété des biens d'Aïse. Le culte doit être rétabli partout dans l'état où il était au 1er janvier de cette année ; les biens ecclésiastiques doivent être rendus à ceux qui les possédaient en ce moment. C'est encore à la France que cette décision peut être rapportée. Les Suédois demandaient l'an 1618, afin d'anéantir tout ce que Ferdinand II avait pu prononcer contre les partisans du

¹ Mémoire du comte d'Avaux, 22 février 1647.

² Bougeant, t. III, liv. VIII.

palatin Frédéric. La France les déconcerta en leur représentant que la bienséance ne lui permettait pas de favoriser la propagation de la religion protestante, ensuite que ses traités particuliers avec la Suède portaient expressément que la religion demeurerait au même état qu'elle était lorsque les deux couronnes avaient commencé la guerre. Les Suédois se promirent de passer outre : *Ces messieurs les Français, disait Oxenstiern, sont circonspects ; eh bien, nous rompons la glace, nous autres Suédois*¹. Mais, si ardente que fût leur confiance en eux-mêmes, ils perdaient au moins la moitié de leurs forces, quand ils agissaient sans leur grand allié. Entre le terme réclamé par eux, et celui que la France indiquait, le congrès choisit à peu près le milieu, et le châtement infligé aux violences des Bohémiens par l'empereur ne fut pas révoqué.

Dans cette nécessité de satisfaire les réclamations des vainqueurs, et de ne pas dépouiller tout à fait les vaincus, dans ce remaniement de territoires décoré du nom de compensations, il était bien difficile qu'une partie au moins des principautés ecclésiastiques ne fût pas sacrifiée. Elles avaient été le but de tant de convoitises, le motif de tant d'abjurations ! Elles n'avaient pas, d'ailleurs, de dynasties pour les défendre comme un patrimoine, de collatéraux intéressés à se garder la perspective de l'héritage. Nous avons déjà dénoncé la facilité de l'Autriche à les laisser prendre, pour conserver elle-même l'intégrité de ses domaines. Le traité d'Osnabrück livre, en effet, des évêchés, des abbayes, en toute souveraineté, à des princes protestants, spécifiant que la religion n'y sera pas changée, mais abandonnant les revenus ecclésiastiques au nouveau seigneur avec toutes les juridictions temporelles. La France cependant met un frein à cet envahissement. Elle ne fait pas trop de difficulté pour abandonner aux réformés les biens d'Église qui sont déjà entre leurs mains, et que le terme de l'année décroît leur confirme, tels que Magdebourg, Halberstadt ou Brême ; elle ne voit pas une perte sensible à les laisser passer de la Suède au Brandebourg, ou du Danemark à la Suède. Mais elle obtient des restitutions importantes, elle prévient des sécularisations que ses alliés attendaient de son concours. Elle fait rendre Osnabrück à l'évêque catholique, quoique les Suédois, après l'avoir conquis, l'eussent livré à un bâtard de Gustave-Adolphe. S'il faut consentir, par un arrangement princier, pour dédommager la maison de Lunebourg de la perte de Wismar, à ce que l'évêché d'Osnabrück soit occupé alternativement par un catholique et par un luthérien, elle fait régler que, pendant la durée de l'épiscopat luthérien, les affaires de la religion seront administrées par l'archevêque de Cologne. Le landgrave de Hesse voulait s'agrandir aux dépens des archevêchés de Mayence et de Cologne, de l'évêché de Paderborn et de l'abbaye de Fulde. La France, par un article inséré dans les deux traités, l'oblige, au contraire, à rendre tout ce qu'il a occupé de territoire dans ces principautés, y compris les provisions de guerre et de bouche qu'il y a trouvées ; il aura une indemnité de guerre pour le dédommager de ces restitutions ; il tiendra garnison dans trois villes jusqu'au paiement de l'indemnité, mais, la paix une fois conclue, il rendra tout le reste même avant le paiement. Cette fermeté honore en particulier le comte d'Aveux, qui, dans ces questions, allait plus vite que Mazarin, et se plaignait quelquefois de l'indifférence du ministre à cet égard. Elle le désigna à la haine de ses adversaires, jusqu'à ce point qu'on l'avertit un jour que sa vie n'était pas en sûreté à Osnabrück. Aussi les catholiques d'Allemagne finirent par apprécier les services que la France leur rendait. Les députés de Bavière avouaient que, si Trautmansdorff avait voulu mieux profiter des

¹ Relation du voyage de Saint-Romain, à Osnabrück, 17 juin 1645.

dispositions de la France, il aurait conservé à l'Église la plupart des biens qu'elle perdit, et que ce qu'on en avait sauvé était dû au zèle des Français¹.

Enfin, pour ce qui concerne le quatrième point des négociations, la France laisse aux États allemands, dans le règlement de leur gouvernement intérieur, le gage d'une limitation rigoureuse de la puissance impériale, et de leur propre indépendance. C'était elle qui avait appelé les États au congrès, et elle avait aussitôt réclamé pour eux leur rétablissement dans leurs anciens droits, prérogatives, libertés et privilèges, le droit de suffrage dans toutes les affaires, le droit de s'allier entre eux et avec l'étranger. Le texte des deux traités n'est pour ainsi dire que la copie des propositions françaises de 1645 : *Que tous et chacun des électeurs, princes et États de l'empire romain, soient tellement établis et confirmés en leurs anciens droits, prérogatives, libertés, privilèges, libre exercice du droit territorial tant au spirituel qu'au temporel, seigneuries, droits régaliens... qu'ils ne puissent jamais y être troublés de fait par qui que ce soit, sous aucun prétexte que ce puisse être... — qu'ils jouissent sans contradiction du droit de suffrage dans toutes les délibérations touchant les affaires de l'empire, surtout où il s'agira de faire ou interpréter des lois, résoudre une guerre, imposer un tribut, ordonner des levées et logements de soldats, construire au nom du public des forteresses nouvelles dans les terres des États, ou renforcer les anciennes de garnisons, et où aussi il faudra faire une paix et des alliances, et traiter d'autres semblables affaires ; qu'aucune de ces choses ou de semblables ne soit faite ou reçue ci-après sans l'avis et le consentement d'une assemblée libre de tous les États de l'empire... que surtout chacun des États de l'empire jouisse librement et à perpétuité du droit de faire entre eux et avec les étrangers des alliances pour la conservation et sûreté d'un chacun, pourvu néanmoins que ces sortes d'alliances ne soient ni contre l'empereur et l'empire, ni contre la paix publique, ni principalement contre cette transaction. Un article spécial étend ces droits aux villes libres, et spécifie pour elles les libertés, privilèges de confisquer, de lever des impôts, entière juridiction dans l'enclos de leurs murailles et dans leur territoire, etc., etc.*

La France avait essayé de pousser l'Autriche encore plus loin ; elle avait insisté sur la nécessité d'observer à l'avenir, dans l'élection des empereurs, les formes prescrites par la Bulle d'or, les actes et capitulations résolues pour ce sujet ; elle insistait, enfin, pour qu'on ne procédât plus à l'élection du roi des Romains du vivant de l'empereur, parce que c'était le moyen de perpétuer la dignité impériale dans une seule famille.

Quoique les traités ne donnent pas ici une satisfaction complète et immédiate, ils font voir que l'Autriche ne se sent pas assez forte pour rejeter la réclamation, puisqu'elle l'ajourne. L'empereur assemblera une diète dans les six mois à partir de la ratification de la paix ; cette diète corrigera les défauts des précédentes assemblées, ordonnera de l'élection des rois des Romains, rédigera en termes désormais immuables la capitulation impériale, fixera l'ordre à observer pour mettre un ou plusieurs États au ban de l'empire, et traitera du renouvellement des cercles, de la réformation de la police et de la justice, du vrai devoir des directeurs dans les collèges de l'empire. Ce n'est plus qu'une affaire de temps, le résultat est immanquable. Ce programme sera exécuté en grande partie du vivant même de Ferdinand III, et la France, qui l'a donné, en recueillera

¹ Mémoire du roi, 6 juillet 1647.

l'avantage, qu'elle en espérait, d'achever la dissolution de la puissance impériale d'Occident.

Telle est, en effet, dans l'ordre politique, la conclusion de la guerre de Trente Ans et de la paix de Westphalie. L'Allemagne, divisée en trois cent soixante États, ne fait plus corps ; l'empereur n'est plus qu'un grand nom, et son autorité un souvenir suspect. La supériorité territoriale reconnue à chacun des États les arme de défiance contre le rétablissement de l'unité, et le concours utile de la France les incline à mériter sa protection par leurs services. Dans les luttes qu'elle aura encore à soutenir contre l'Autriche, la France pourra compter sur l'assistance de l'Allemagne. Heureux Louis XIV s'il avait su ménager cette situation, si le sentiment de sa force ne lui avait pas donné la tentation d'abuser, et s'il n'eût pas réduit ces auxiliaires à chercher, dans un retour à l'union, le moyen de résister au nouveau dominateur du monde.

Le 24 octobre 1648, la plupart des plénipotentiaires des deux villes étaient réunis à Munster ; les Français et les Suédois se rendirent chez les Impériaux, et signèrent les deux traités. Les Impériaux à leur tour vinrent les signer chez les Français et les Suédois. Ensuite, les secrétaires d'ambassade les portèrent à la signature de tous les députés assemblés. A cette nouvelle, la ville retentit de cris de joie et du bruit du canon pendant une heure. Le lendemain, au son des timbales et des trompettes, et des salves de mousqueterie, le secrétaire de la ville publia partout le rétablissement de la paix. Les mêmes démonstrations eurent lieu à Osnabrück. Quoiqu'on prévît bien que les ratifications se feraient attendre, que le désarmement et le licenciement des troupes seraient soumis à de longues formalités, la certitude de la fin de la guerre donna cours à des réjouissances sans mélange.

CHAPITRE VI

La guerre de Paris ou la vieille Fronde

I. — Paul de Gondi, organisateur de la vieille Fronde. - Alliance des Importants et des magistrats. - Retraite de la cour à Saint-Germain. - Le Parlement déclare la guerre au roi. - Ses préparatifs de guerre. - Organisation d'un gouvernement nouveau. - Adhésion des parlements de Rouen et d'Aix. - Les pamphlets.

Les salves de mousqueterie de Munster et d'Osnabrück n'eurent pas de retentissement en France. En deçà du Rhin, surtout à Paris, la grande affaire du jour n'était pas l'accroissement du royaume, mais l'abaissement de l'autorité royale. On venait d'enlever un succès considérable, dans cette guerre civile, par la déclaration du 21 octobre. On se préparait à un triomphe plus complet avec le concours de nouveaux auxiliaires. Aux magistrats, aux bourgeois qui avaient commencé et soutenu la lutte, allaient se joindre les seigneurs et les princes. Les importants se ranimaient au bruit flatteur de la décadence du ministre ; ils recherchaient la compagnie des frondeurs, pour emporter par les armes ce que la cabale n'avait pas eu la force de leur conserver.

Le coadjuteur, Paul de Gondi, que nous avons vu figurer dans les barricades, fut le principal organisateur de cette alliance. Nul personnage ne convenait mieux à ce rôle. Mélange prodigieux de talents et d'ambition, d'hypocrisie et de luxure, il avait trompé toutes les intentions d'un père, homme de bien et de piété, toute la vigilance de Vincent de Paul, son précepteur. Déjà, sous Richelieu, libertin et duelliste, malgré sa soutane, conspirateur en compagnie des prisonniers de la Bastille, il avait fait, à dix-huit ans, l'éloge de la conjuration de Fiesque, et rêvé l'imitation de Catilina et de César. Retenu, malgré lui, dans l'état ecclésiastique par des convenances de famille, et haïssant sa profession, il avait réussi, comme il s'en vante, à garder les dehors honnêtes tout en vivant dans le désordre, à faire, selon son aveu, le mal devant Dieu, le bien devant les hommes¹. Devenu

¹ *Mémoires de Retz* : Mes occupations ecclésiastiques étaient diversifiées et égalées par d'autres, qui étaient un peu plus agréables, mais elles n'en étaient pas assurément déparées. La bienséance était observée en tout, et le peu qui y manquait était suppléé

coadjuteur de son oncle, il aspirait à la place occupée par Mazarin, comme au seul poste digne de sa supériorité, et, pour y parvenir, il aspirait au cardinalat comme à une garantie d'impunité dans un temps où, par une convention respectée, un cardinal n'était justiciable que du Saint-Siège. Tel est le secret de toute sa vie politique, de cette activité qui ne se repose nulle part, de ces évolutions fréquentes d'une coterie à une autre. Il n'est jamais l'instrument de personne ; quand il paraît servir ses complices du moment, il ne les seconde gué pour se faire porter par eux sur leurs têtes. Écrivain supérieur, prédicateur et pamphlétaire, orateur dans la chaire et au Parlement, fier et hautain devant les puissances, intrépide dans les séditions, et cependant souple à l'intrigue, il sera l'âme de toutes les entreprises contre Mazarin, il en appellera de tous ses échecs, il ravivera sans relâche la guerre civile ; il ne s'arrêtera que dans la prison de Vincennes ; et encore sa captivité même ne fera cesser ni ses espérances ni les inquiétudes de son vainqueur. L'âge enfin, et la certitude de son impuissance ne le corrigeront pas. Ses mémoires, écrits dans la vieillesse, dans les infirmités, pour égayer la curiosité d'une femme, ont une liberté de langage, un cynisme d'aveux, un ton d'estime personnelle, qui expriment bien plutôt le regret d'avoir échoué que le repentir d'avoir fait le mal.

Après les barricades, il avait essayé de gagner le vainqueur de Lens, qu'il trouvait plein de mépris pour Mazarin, plein d'impatience de *faire ses affaires*. Mais la fidélité du héros à l'intérêt royal le déconcerta : *Je m'appelle Louis de Bourbon*, disait Condé, *et je ne veux pas ébranler la couronne*. Ce que le plus illustre prince du sang ne pouvait lui donner, il eut la pensée de le conquérir par un complot avec l'Espagne, que la vue des troubles présents encourageait à ne pas adhérer à la paix de Westphalie. Mais ce moyen, qui n'était pas moins que le crime d'État de Cinq-Mars, pouvait encore paraître prématuré ; il y renonça d'autant plus vite, qu'il crut en trouver un autre plus agréable et plus innocent. Il avait remarqué une scission dans la maison de Condé, et à la tête d'une de ces factions domestiques une femme déterminée à régner, exaltée par sa beauté et son importance, traînant après elle bien des volontés coupables, une armée toute prête dans ces rivaux d'adultère, depuis le prince de Marsillac jusqu'au grand Turenne lui-même. Il fonda donc son entreprise sur l'alliance de la duchesse de Longueville¹. Pendant que la cour, à Saint-Germain (octobre 1618), subissait les nouvelles exigences du Parlement, la duchesse de Longueville convoquait, à sa maison de campagne de Noisy, près Versailles, un petit nombre d'affidés discrets et résolus. Gondi et son frère, le duc de Retz, assistaient à ces conférences. On y parla du ministre en toute liberté, d'un parti à prendre contre lui, des moyens à employer pour l'abattre ; on en remit le soin au coadjuteur et au duc de Longueville. Immédiatement Gondi enrégimenta les débris dispersés des Importants, que la victoire des bourgeois de Paris animait d'émulation et d'espérance : Brissac, Fosseuse de Montmorency, Noirmoutier, Montrésor, Laigues, agent connu de la duchesse de Chevreuse, en attendant qu'il devînt son mari, Fontrailles, Saint-Ibal, Coaquin, Matha, Cugnac, *tous gens de qualité et d'énergie*. Il n'eut pas de peine à y joindre le prince de Marsillac, dont l'élévation était la cause même de madame de Longueville, le maréchal de la Mothe, qui

par mon bonheur, qui fut tel que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitaient pour successeur de mon oncle Les dévots même disaient, après M. Vincent, qui m'avait appliqué ce mot de l'Évangile, que je n'avais pas assez de piété, mais que je n'étais pas trop éloigné du royaume de Dieu.

¹ Il est bien entendu que nous ne prêtons rien à Retz, ni intentions, ni actes. Toute cette page n'est que l'analyse de ses aveux.

aspirait à la vengeance de son emprisonnement, et le duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, qui attendait toujours une indemnité pour sa principauté de Sedan. Il traita enfin avec les parlementaires les plus compromis, avec Broussel, Longueil et Viole, et fit de ces insulteurs un lien entre la noblesse et la magistrature, un expédient pour commencer la lutte sous la forme légale. Ce n'est pas que toutes ces alliances le satisfissent également : plusieurs de ces complices lui donnaient, non pas des scrupules, mais des craintes ; Fontrailles, par exemple, **empoisonnait d'athéisme l'âme de ceux qui le pratiquaient familièrement**¹. Brissac, Matha, Vitry, ivrognes élégants, impies déclarés dans l'ivresse, n'épargnaient pas même le bon Dieu dans leurs chansons de table ; au sortir d'un bon dîner, ils chargeaient un convoi l'épée à la main, en criant au crucifix : Voilà l'ennemi ; **leur société n'était pas un bénéfice sans charge**². Dans cette grande comédie, où le régisseur aurait voulu conserver au public l'illusion honnête, de pareils comparses pouvaient tout détruire en renversant eux-mêmes les décors. Mais il faut bien prendre ses auxiliaires où on les trouve, et pour le moment il avait une troupe.

Il ne manquait plus que l'occasion et le prétexte pour attaquer. Les magistrats l'offrirent les premiers. A peine le terme de la Saint-Martin était-il passé, que les tumultes judiciaires reprirent leur cours. D'un côté, la Cour des aides donnait un arrêt pour défendre de mettre les tailles en parti, et interdire aux particuliers toute avance sur les impôts. De l'autre, le Parlement dénonçait les violations déjà nombreuses de la déclaration du 2^e octobre. Le président Viole se distinguait par l'âcreté et la multiplicité de ses plaintes : présence de troupes allemandes dans les environs de Paris pour intimider la ville, destitution des capitaines des gardes, pénurie du roi et sa cuisine presque toujours renversée ; nécessité de couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire d'expulser Mazarin. Il tenait tête au duc d'Orléans, et se taisait à peine devant le ton menaçant de Condé. Le président de Novion proclamait sans façon les droits du Parlement, droit de se mêler des affaires de l'État, comme conséquence de l'habitude qu'avaient les rois de prêter serment entre les mains des magistrats, droit de donner des régents et régentes au royaume, droit de s'assembler pour examiner les édits du roi, et surtout la déclaration³. Tout cela se passait dans des assemblées que la reine n'avait pas eu la force de ne pas autoriser ; elle y avait mis pour condition la présence des princes, et cette présence même, comme on le voit, n'arrêtait rien.

L'opinion du dehors fortifiait cette confiance. Il parut alors une requête des trois États de l'Ile-de-France, adressée à Messieurs du Parlement contre le cardinal. Les requérants se faisaient forts du consentement des treize provinces et autres gouvernements du royaume. Ils parlaient du ministre **en termes d'infamie et de la dernière diffamation** ; ils l'accusaient d'avoir **encouragé et amplifié la maudite engeance des partisans**, ces grands auteurs de la misère publique. Que pouvait-on ajouter au chiffre de vingt-trois mille individus emprisonnés pour impuissance de payer les impôts, dont cinq mille **étaient morts dans cette langueur, ainsi qu'il se vérifiait par les registres et écrous des geôliers**⁴. On arrêta l'imprimeur de cette pièce ; le Châtelet le condamna à faire amende honorable et à être banni. Mais pareille répression ne pouvait atteindre les bruits qui circulaient de bouche en bouche, les projets de vengeance imputés à la reine, les placards

¹ Motteville.

² *Mémoires de Retz*.

³ Séances des 15 et 16 décembre : Motteville, Omer Talon.

⁴ Texte de la requête. — *Mémoires d'Omer Talon*.

diffamatoires qui surchargeaient les rues et les places publiques. Un poteau, au bout du Pont-Neuf, était impunément couvert, chaque matin, de vers satiriques et licencieux. La reine, la dame Anne, y était outrageusement dénoncée.

Le coadjuteur ne resta pas inactif dans ces combats d'avant-garde ; il y fit intervenir le clergé au nom de la morale. A bout de ressources, la reine venait de donner une déclaration pour organiser un emprunt à dix pour cent ; la Cour des aides l'avait vérifié ; le Parlement protestait contre cette vérification ; Gondi rendit la chose impraticable par la réprobation publique. Il suscita les curés de Paris qui vinrent, comme d'eux-mêmes, lui représenter qu'un pareil prêt était contraire à la loi de Dieu. Le consciencieux théologien les approuva de leur zèle, les anima à ne pas autoriser un si gros péché, et à tous les autres griefs contre Mazarin, ajouta celui de l'usure. **Sans même prononcer son nom, dit-il¹, on le fit passer en huit jours pour le juif le plus convaincu qu'il y eût en Europe.** A la vue des nouveaux embarras qui allaient s'ensuivre, la reine retira la déclaration (2 janvier 1649).

En quelques semaines, ces contradictions eurent l'effet espéré ; elles poussèrent à bout le gouvernement et ses amis. Condé, furieux des résistances de Viole, avait dit en jurant qu'il n'y avait plus moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois qui en voulaient à l'autorité royale. Il parlait de les réduire par la force. Gondi lui représentant que Paris était un morceau de rude digestion, il répondit : **On ne le prendra pas, comme Dunkerque, par des mines et des attaques, mais si le pain de Gonesse leur manquait huit jours....²** Avec ce dédain de ses adversaires, il offrit ses services à la reine, lui promit le succès pourvu qu'elle se servit des bons soldats de ses armées, lui montra avant peu le Parlement et les Parisiens humiliés à ses genoux. La reine se sentit ranimée par cette assurance d'un héros tant de fois triomphant, et consolée de ses affronts par l'espoir de les effacer. Le cardinal saisit ce moyen de ne plus rester exposé aux bizarreries des frondeurs et aux violences du peuple³. On prit sans délai la résolution d'enlever le roi de Paris et de réduire la ville en la bloquant, sans avoir plus à craindre une guerre de barricades. Si cette tactique paraissait favorable au rétablissement de l'autorité du roi, elle ne l'était pas moins aux complots de ses ennemis ; elle leur donnait un prétexte de plus et leur laissait le champ libre. Ils vont en user vivement ; la guerre de Paris ou de la vieille Fronde commence.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, pendant que la cour et les princes ne semblaient occupés qu'à célébrer la fête des Rois, la régente, avec ses deux fils, le cardinal et les personnes les plus considérables de leur suite, allèrent au Cours-la-Reine attendre le duc d'Orléans et le prince de Condé, qui vint accompagné de sa mère, de sa femme, même de son frère, le prince de Conti. Tous étant ainsi rassemblés, on partit pour Saint-Germain, où l'on arriva avant le jour. Ce départ précipité ne différait guère d'une fuite. La cour se trouva sans linge, sans meubles, sans officiers ; il y avait à peine des lits pour la reine et ses deux enfants. Les autres réfugiés couchèrent sur la paille, ce qui fit, en peu d'heures, si fort renchérir la paille à Saint-Germain, qu'on n'en pouvait plus avoir pour de l'argent⁴. Ce fut le commencement de ces pérégrinations dans

¹ *Mémoires de Retz.*

² Retz.

³ Motteville, René Rapin.

⁴ Motteville. — Mademoiselle de Montpensier.

l'inquiétude et dans la gêne, dont Louis XIV a gardé toute sa vie un ressentiment aussi vif que des entreprises des magistrats sur son autorité.

A cette brusque nouvelle, Paris s'étonna et commença par craindre. La reine avait laissé derrière elle une lettre d'adieux au corps municipal, où elle promettait aux bourgeois un traitement favorable s'ils demeuraient fidèles. Le lendemain, elle expédia au Parlement l'ordre de se transporter à Montargis, et assigna également d'autres résidences à chacune des cours souveraines. En présence de ces déclarations, le corps de ville et les magistrats parurent hésiter devant les conséquences d'une lutte ouverte ; ils députèrent respectueusement à Saint-Germain. Mais la reine se montra ferme ; elle répondit au premier échevin qu'elle n'avait à faire qu'au Parlement, que, le Parlement sortant par une porte, elle rentrerait par l'autre. Elle refusa de recevoir les députés des magistrats ; elle se contenta de leur envoyer dire que, tant qu'ils ne seraient pas à Montargis, elle n'avait rien à entendre¹. En même temps, défense fut faite à tous les villages circonvoisins de Paris de porter dans la ville aucune denrée ; on se mit à arrêter le pain, le bétail, à exécuter le plan dédaigneux de Condé. Ces rigueurs ranimèrent l'esprit de résistance. Le roi voulait décidément la guerre ; le Parlement, les frondeurs coururent aux armes.

Comme nous l'avons dit, la Fronde, la guerre de Paris même, a un côté parfaitement ridicule ; et cet immense charivari de dérision mutuelle qui s'élève de tant de quolibets, de placards, de nouvelles à la main, était bien dû à la jactance et à l'incapacité des chefs, à l'égoïsme flagrant de leurs ambitions à travers leur amour du bien public, à la suffisance du bourgeois-soldat et à ses dérives burlesques, à cette mobilité des esprits tournant si vite de l'enthousiasme à l'épigramme. Mais, sous ces dehors plaisants, il y avait des faits graves, plus importants qu'une dernière réclamation de la féodalité déchue, qu'une suite de la guerre de Trente Ans dans l'alliance offerte par l'Espagne épuisée à la révolte. C'est un pouvoir rival, s'élevant, au nom du salut public, contre le pouvoir du roi, les provinces appelées à soutenir l'opposition parisienne, un essai de fédéralisme par les parlements, le peuple révolté, jusque dans les campagnes, contre les usages les plus oppressifs de l'ancien régime ; enfin, l'opinion, par la voie des pamphlets, faisant la leçon aux rois, leur traçant leurs devoirs, et proclamant les droits des peuples. Ces attaques ne réussissent pas encore, parce qu'elles manquent d'ensemble et d'unanimité, mais elles préparent l'œuvre des réformateurs du siècle suivant. Voilà le côté sérieux qu'il convient de mettre en lumière, et qui fait de la Fronde autre chose que le jeu d'enfants dont elle porte le nom.

Du premier coup, le Parlement tranche du souverain. Il s'arroge le gouvernement, le pouvoir militaire, la levée des impôts. Par arrêt du 8 janvier, il destitue Mazarin, le juge sans l'entendre, le proscrit, et en appelle aux passions populaires en termes si violents, qu'un jour la fureur révolutionnaire n'y pourra ajouter que l'odieux d'une exécution plus prompte et impitoyable². Par le même arrêt, il ordonne la levée de gens de guerre en nombre suffisant, et délivre à

¹ Discours prononcé par le sieur Fournier, premier échevin de la Ville de Paris, en présence de Leurs Majestés, à Saint-Germain, le 8 janvier 1649.

² Texte de l'arrêt : *Attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, l'a déclaré perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État, lui enjoint de se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine du royaume ; ordonne à tous les sujets du roi de lui courir sus, fait défense à toutes personnes de le recevoir.*

cette fin des commissions, pour la sûreté de la ville tant au dedans qu'au dehors, et pour escorter ceux qui amèneront des vivres. Le lendemain, il prescrit la levée de nouvelles taxes pour les besoins de cette guerre. Il s'impose lui-même, mais il impose, sans vérification ni contrôle, les habitants de la ville. Les magistrats donneront un million, et, sur cette somme, vingt conseillers de création récente, mal vus des anciens, donneront 300.000 livres, 15.000 par tête, pour se réhabiliter : tous les Parisiens sont taxés au jugé ; ils payeront par maison, chaque porte cochère livrera 25 ou 50 écus. Ces charges, intolérables la veille, quand il ne s'agissait que de l'intérêt général, de la guerre étrangère, deviennent possibles et légitimes pour soutenir un parti, pour satisfaire une passion politique¹. On espère bien encore ne pas s'arrêter là : l'opinion semble offrir d'elle-même tous les pouvoirs au Parlement. On lit, dans un pamphlet qui parut aussitôt après l'arrêt du 8 janvier, ces propositions inattendues : Le Parlement présentera les personnes qui devront avoir part au gouvernement du royaume et à l'éducation du roi ; il pourra les destituer pour déportements ou incapacités ; il recevra le serment des ministres et des conseillers d'État, il nommera les candidats à l'administration des finances, et exercera la charge de contrôleur général par deux de ses membres en commission ; il aura la nomination à perpétuité des gouverneurs des places à dix lieues à la ronde autour de Paris².

De leur côté, les Importants se rassemblent et forment corps en quelques jours. Dès le 9 janvier, le duc d'Elbeuf s'était enfui de Saint-Germain. Ce prince lorrain³, pauvre et ruiné, comptait sur la guerre civile pour relever ses affaires ; il offrit, le premier, ses services au Parlement. Mais, quelque diligence qu'il eût faite, il avait à peine gagné un jour sur la duchesse de Longueville et sur le coadjuteur, qui guettaient dans Paris le moment favorable. La duchesse avait refusé de suivre sa mère à Saint-Germain, s'excusant sur son état de grossesse. Dès qu'elle vit la rupture déclarée, elle ne craignit plus le mouvement ni l'action. Elle rappela vite de Saint-Germain son mari et son frère le prince de Conti, qui accoururent pour se venger de Condé. Le héros, en effet, avait offensé sa sœur et son frère, en parlant pour eux sans les avoir consultés, en répondant de leur fidélité à la reine. Dans leur compagnie rentrait le prince de Marsillac, trop ambitieux pour ne pas profiter du rôle qu'un amour coupable lui proposait. Gondi les attendait avec ses autres amis, la Mothe, Bouillon, la Boulaye, prétendant malheureux à la charge de capitaine des gardes de la reine ; Vitry, frustré du titre de duc, qu'avait porté son père ; Chevreuse, qui ne pouvait quitter son bon ami Paris, comme il disait, et qui redemandait sa femme exilée ; le duc de Luynes, qui croyait le triomphe de la religion attaché à la chute de Mazarin. Mais, de tous ces auxiliaires, le plus agréable aux chefs de la conspiration fut le duc de Beaufort. Depuis son évasion de Vincennes, il errait sur les bords du Loir, sans oser reparaitre à Paris ; il y accourut dès qu'il fut sûr de n'y plus trouver celui qu'il avait voulu assassiner. Le peuple l'accueillit avec transport, parce qu'il avait des cheveux blonds, parce que ce petit-fils de Henri IV parlait comme on parle aux halles ; quand on le montra dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, les hommes l'acclamèrent avec enthousiasme, les femmes l'embrassèrent. Gondi s'en réjouissait comme d'une heureuse trouvaille. Également incapable et populaire, Beaufort pouvait servir et couvrir à la fois les desseins de ses

¹ *Mémoires d'Omer Talon.*

² *Le Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris.*

³ Le duc d'Elbeuf descendait d'un frère du grand Guise. — Cette branche de la maison de Lorraine avait acquis, par mariage, les biens d'Harcourt.

meneurs. Le coadjuteur avait besoin d'un fantôme qu'il pût placer devant lui, dans les occasions où la convenance ne lui permettait pas de se laisser voir, et par bonheur pour moi, dit-il, il se trouva que ce fantôme était petit-fils de Henri le Grand¹.

Ces empressés ne pouvaient réussir qu'en dissimulant leurs intentions féodales et personnelles ; pour obtenir le concours du peuple, il leur fallait l'alliance des magistrats amis du peuple. Aussi s'inclinèrent-ils devant le Parlement. D'Elbeuf, le premier, s'était offert en qualité de général ; Longueville ressentait un dépit mortel d'avoir été prévenu d'un jour par le Lorrain. Il se hâta de loger sa femme à l'Hôtel-de-Ville, la remettant comme un otage entre les mains des Parisiens, flatterie grossière qui valut à cette princesse le nom de palladium de la ville de Paris². Le duc de Bouillon fit apporter ses quatre enfants dans la grand'chambre du Parlement, pour garantir sa fidélité aux magistrats³. Le marquis de la Boulaye accourut prendre une commission du Parlement pour lever des troupes. Le maréchal de la Mothe sollicita le titre de conseiller *ad honores*. Gondi, malgré les résistances du premier président, voulut être admis à siéger, comme conseiller d'honneur, à la place de son oncle, toutes les fois que le prélat ne pourrait pas venir à la cour, c'est-à-dire toutes les fois que son neveu l'empêcherait de s'y rendre. Le duc de Chevreuse invoqua l'appui des défenseurs de la justice, pour obtenir le retour de sa femme. Beaufort enfin, après s'être fait purger des soupçons d'assassinat qui pesaient si justement sur lui, fut admis au rang de pair, par l'autorité du Parlement, sans lettres du roi⁴. Sous toutes les formes, les passions, les espérances surexcitées viennent en aide aux magistrats. Le peuple donne au soulèvement cette sanction violente qui précipite également le succès et la ruine de toutes les causes embrassées par lui. Il poursuit à coups de pierres dans les rues, et jusque dans les églises, tous les Mazarins suspects, même les femmes⁵. Il monte la garde aux portes de la ville, surtout à celle de la Conférence, pour empêcher de sortir les amis du roi ; il pille les équipages des ministres (Guénégaud), et par un caprice digne de la Fronde, il laisse passer les hardes de Mademoiselle de Montpensier⁶. Les colonels et capitaines de la garde bourgeoise jurent l'union entre eux pour la défense commune ; et le duc de Montbazou, gouverneur de Paris, se déclare le serviteur du Parlement. Avec moins de brutalité, mais plus d'astuce, le jansénisme applaudit à un mouvement qui le délivre de tout frein : On commence à publier dans la ville que la vérité ne sera plus désormais retenue et étouffée dans l'injustice, qu'il sera permis de parler sans crainte et de dire ses sentiments, que la rigueur des lois ne sera plus un obstacle à la prédication du nouvel Évangile. Les adeptes s'empressent autour du prince de Conti, lui offrent leurs bourses et les suffrages de leurs amis ; alliés commodes, ainsi qu'il les qualifiera plus tard lui-même, et toujours prêts à fronder la cour en toutes choses⁷. Enfin l'Université ne reste pas en arrière ; le

¹ *Mémoires de Retz*.

² Le *Palladium* ou *Dépôt tutélaire de Paris*, pamphlet à la duchesse de Longueville.

³ Omer Talon.

⁴ *Mémoires de René Rapin*.

⁵ Motteville. — Voir les dangers qu'elle courut, à Saint-Roch, avant l'arrivée du prince de Conti.

⁶ *Mémoires de Montpensier* : Le roi et la reine manquaient de tout, et moi j'avais tout ce qu'il me plaisait et ne manquais de rien. Pour tout ce que j'envoyais querir à Paris on donnait des passeports ; on l'escortait ; rien n'était égal aux civilités qu'on me faisait.

⁷ *Mémoires de René Rapin* : J'ai ouï dire au prince de Conty, au même temps qu'il fut fait fait généralissime des troupes de Paris, qu'il avait grande obligation aux jansénistes,

recteur et ses suppôts viennent au Parlement offrir dix mille livres pour le service public, suppliant la cour de les vouloir conserver dans leurs privilèges, à quoi le premier président répond que la cour accepte leurs offres et les conservera en tout ce qui dépendra d'elle¹. Devant de tels enthousiasmes, combien devait paraître naïve la loyauté du bon Vincent de Paul donnant avis au premier président qu'il allait porter à la reine, à Saint-Germain, des conseils de paix² !

Fort de ces adhésions, le Parlement se croit investi de tous les pouvoirs. Comme tous les gouvernements révolutionnaires, en s'arrogeant l'autorité, il n'entend pas souffrir que personne la lui conteste, et pour détruire l'absolutisme, il s'érige en maître infaillible et absolu. Quelle activité, quelle rudesse dans l'organisation du service militaire, pour désarmer, s'il peut, son ennemi, pour régler ses moyens d'attaque et de résistance. Par arrêt du 10 janvier, défense à tous gouverneurs des villes frontières ou autres places, de laisser sortir aucuns canons, armes ou munitions de guerre, et ordre à tous capitaines, soldats et gens de guerre, qui sont proche de Paris, de s'en éloigner de vingt lieues, à faute de quoi permission aux habitants des villes, bourgs et villages, de s'armer et leur courir sus. Par arrêt du 11, proscription des gens de guerre qui ont quitté les frontières, c'est-à-dire qui ont obéi au roi, pour empêcher les vivres d'entrer dans Paris, avec injonction aux communes de leur courir sus. Par arrêt du 12, ordre de travailler aux retranchements pour couvrir Paris et ses faubourgs, avec le droit de prendre les héritages (propriétés) à charge d'indemnité. Choix d'un généralissime : Conti proclamé à titre de prince du sang, malgré les efforts contraires du duc d'Elbeuf, et sous lui, comme seconds, D'Elbeuf, la Mothe, Bouillon, Marsillac, un peu plus tard Beaufort. Prise de la Bastille (12 janvier) par ordre du généralissime, avec le concours de la garde bourgeoise et des magistrats les plus belliqueux. Le péril, il est vrai, n'était pas grand, car les femmes portaient leurs chaises dans le jardin de l'Arsenal, comme au sermon, pour assister à ce spectacle, et la forteresse se rendit après quatre ou cinq coups de canon³. Les vainqueurs n'en furent pas moins fiers. Portail, conseiller au Parlement, disputait à Lefebvre, autre conseiller, l'honneur d'entrer le premier dans la conquête à la tête de sa compagnie. D'Elbeuf les concilia en les faisant entrer ensemble avec lui⁴. Le Parlement triomphait, et pour donner à la victoire son véritable sens, le, fils de Broussel était nommé gouverneur de la place. Levée de nouvelles recrues, commissions délivrées aux plus zélés pour cet objet : le coadjuteur allait équiper un régiment à ses frais, et rien n'est plus célèbre dans cette guerre que le régiment du coadjuteur ou de Corinthe. Le duc de

lesquels, pour soutenir le parti opposé à la cour et au roi, venaient, tous les jours, lui offrir leurs suffrages et les bourses de leurs amis pour entretenir la guerre, et lui demandaient quel avis il voulait qu'on ouvrit ou qu'on soutint au Parlement, plus favorable aux affaires de la Fronde. Le prince de Conty était homme d'habitude, selon le caractère de sa maison, car tous les Bourbons sont princes d'accoutumance ; il allait au collège de Clermont plus souvent que toutes les semaines, depuis qu'il en était sorti après y avoir fait ses études ; et étant devenu le chef des Frondeurs, il ne laissa pas d'aller voir les Jésuites, ses bons amis : partie pour apprendre ce qui se disait dans Paris, sur l'état des affaires présentes, partie aussi parce qu'il s'était accoutumé à cette visite, qui n'était qu'un amusement ; et il leur disait souvent combien il trouvait les jansénistes des gens commodes...

¹ Registre de l'Hôtel-de-Ville, samedi 16 janvier.

² Abelly, liv. Ier, ch. XXXIX.

³ Retz.

⁴ Lettres de deux amis sur la prise de la Bastille, datées du 17 janvier.

Luynes en formait un autre, composé de *jansénistes*, *illuminés* et *arnaudistes*, comme disent quelques pamphlets. Enfin code militaire promulgué dès le 14 janvier, pour discipliner ces instruments de désordre ; règlement impitoyable qui peut se résumer en trois mots : *Passé par les armes et les arquebuses, pendu et étranglé* ; il y avait en outre, pour les crimes de blasphème, exposition au carcan et amende honorable pendant trois jours¹. Presque en même temps paraissait un livre composé tout exprès *pour apprendre aux Parisiens l'exercice du mousquet et de la pique, et les rendre parfaits dans l'art militaire*. En vérité, il était difficile d'être servi plus à point². Notre siècle n'a donc pas le mérite d'avoir inventé ces livres qui se trouvent tout faits au moment même où l'on s'aperçoit qu'il serait utile de les faire.

Avec une assurance égale, le Parlement met la main sur toutes les parties de l'administration. Par arrêts, il prescrit que tous les deniers publics, dus par les comptables et fermiers de la ville et du ressort, seront saisis et mis aux coffres de l'Hôtel de ville, que les deniers provenant des recettes générales d'Auvergne et de Reims y seront apportés également. Sous prétexte du salut public, il fixe le prix *des mousquets avec bandoulières, des piques, des paires d'armes avec le pot, des pistolets avec fourreaux, poudre, plomb et mèche* ; véritable maximum qui réduisit les *quinqualiers* (sic), armuriers et autres à cacher leur marchandise pour ne pas la livrer à perte. Il laisse les échevins de Paris interdire aux particuliers l'achat du blé, et rassembler les blés et farines au Louvre pour être vendus aux seuls boulangers. C'est déjà une petite terreur dont l'exemple ne sera pas perdu. Et cependant il prescrit par arrêts la confiance et la sécurité, enjoignant à tous les marchands et artisans de tenir leurs boutiques ouvertes et de continuer leur trafic. Comme il craint l'émigration, il défend, sous peine de la vie, à toutes personnes de changer leurs noms, de se travestir et déguiser pour sortir de ladite ville ; ceux qui auront obtenu des passeports ne pourront sortir que par les portes Saint-Jacques et Saint-Denis. Comme il n'aime pas la contradiction, pendant qu'il fait publier, pour sa cause, des pamphlets de toute sorte, il interdit aux imprimeurs et colporteurs d'imprimer et d'exposer en vente aucuns ouvrages ou écrits concernant les affaires publiques, sans permission enregistrée au greffe de ladite cour³. Afin de suffire à tant de soins, il en partage le fardeau entre ses membres ; il se divise en chambres qui ressemblent fort à des départements ministériels. Il y a une chambre des finances qui se tient chez le

¹ *Ordre et règlement que doivent tenir les soldats et gens de guerre à pied*. Extrait des registres de la connétablie et maréchaussée de France, au siège général de la table de marbre au palais. Lu, publié et affiché le 16 janvier.

² On trouve encore d'autres règlements militaires de cette époque qui donnent une idée trop curieuse des mœurs pour que nous ne les citions pas, malgré la grossièreté des expressions :

Tout bourgeois ou soldat doit révéler le corps de garde et le tenir comme un lieu saint, où il ne se doit pas proférer de paroles dissolues ni profanes ; au contraire, se tenir dans la discrétion, comme en la chambre et en présence du roi.

Quiconque donne un démenti à son camarade dans le corps de garde, jure ou blasphème le saint nom de Dieu, doit recevoir de son camarade un autre soufflet devant le capitaine, et pour les blasphèmes il doit être condamné à une amende telle que de raison.

Tout bourgeois ou soldat qui se trouvera indiscret jusqu'au point de roter, péter ou pisser dans le corps de garde, qui s'y déchaussera sans le congé de son caporal, doit payer l'amende quoiqu'il n'ait déchaussé qu'un de ses souliers.

³ Voir la suite, si considérable, des arrêts de ce mois de janvier, dont la nomenclature toute seule est déjà un tableau très-significatif.

premier président pour ordonner les choses nécessaires à la levée et subsistance des troupes. Il y a la chambre des passeports, composée de douze conseillers, pour ne laisser sortir de Paris que ceux dont le départ n'a rien de dangereux. Il y a la chambre de l'argent caché pour examiner les avis des dénonciateurs et ordonner les perquisitions chez les détenteurs du bien de l'État. Il y a enfin la chambre des dépêches pour examiner les lettres et paquets interceptés, savoir quels sont ceux qu'on peut envoyer à leur adresse et ceux qui méritent une réponse¹.

Pendant quelques jours, le Parlement put croire qu'il aurait avec lui la nation tout entière. Le feu allumé à Paris gagnait rapidement au dehors toutes les têtes exaltées. Le 18 janvier, les princes et généraux juraient entre les mains du coadjuteur un acte d'union pour soutenir le Parlement, s'engageant à être réputés gens sans foi ni honneur, s'ils acceptaient aucun accommodement avant l'expulsion de Mazarin². Le même jour les magistrats rédigeaient une lettre circulaire aux Parlements du royaume, et une autre aux bonnes villes, pour expliquer l'état de la capitale, justifier leur conduite, et demander une adhésion efficace³. Mais déjà la chose était faite à une des extrémités du territoire. Aix avait eu sa révolution. Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, était odieux à ses administrés pour ses empiétements despotiques sur leurs privilèges. Il ne tenait aucun compte, pour le choix des consuls, du droit de suffrage populaire ; avec des lettres de cachet, il nommait des consuls à son gré. Le parlement d'Aix ne pouvait se résigner au semestre qui lui avait été imposé ; il avait déjà murmuré au temps des barricades de Paris ; et par une de ces bizarreries dont les familles ne sont pas exemptes, l'archevêque, le cardinal de Sainte-Cécile, encourageait les rumeurs contre Mazarin, disant que son frère Jules était un poltron, et qu'il suffisait de lui faire peur pour tout obtenir de sa timidité⁴. Au moment où le blocus de Paris commença, le comte d'Alais, cousin-germain, par sa mère, du rand Condé, voulut agir comme son illustre parent. Il fit avancer deux mille hommes pour s'assurer d'Aix. Aussitôt le peuple soulevé dressa des barricades, le premier président d'Oppède parut à la tête du mouvement. Mais, sa femme, sa fille, le duc de Richelieu, l'intendant, plus de 150 gentilshommes, restèrent aux mains des révoltés. La multitude armée veillait à la sûreté des magistrats : une jeune fille de seize ans, dit la relation officielle, montait la garde à la porte du premier président, une épée nue dans chaque main. Le Parlement cassa le semestre, et donna arrêt contre Mazarin⁵. Tel était le récit que venaient faire au parlement de Paris les députés d'Aix en demandant l'union. On ne pouvait repousser une si bonne fortune ; elle fut comme l'augure d'une autre qui arriva presque au même moment de Normandie.

En effet, le duc de Longueville, qui avait des intelligences dans cette province, était parti pour s'assurer du parlement de Rouen. Là aussi la question du semestre, c'est-à-dire un intérêt personnel, inspirait un grand patriotisme aux magistrats. Dans la prévision de cette attaque, la reine avait nommé un nouveau commandant à cette ville, et investi le comte d'Harcourt du gouvernement de la

¹ *Mémoires d'Omer Talon.*

² Retz. — Omer Talon : *L'original est entre les mains du coadjuteur.*

³ Omer Talon.

⁴ *Mémoires de Montglat.*

⁵ *Mémoires de Montglat.* — Voir *Relation véritable de ce qui s'est fait et passé, dans la ville d'Aix en Provence, depuis l'enlèvement du roi Louis XIV fait à Paris, le 6 janvier, envoyée par Messieurs du Parlement de Provence.*

Normandie. Longueville fut le plus actif et le mieux servi. Les magistrats normands étaient divisés ; le premier président tenait pour le roi ; trompé lui-même par les opposants, il invita d'Harcourt à rester en dehors de la ville, jusqu'à ce que la compagnie eût délibéré sur sa commission. Pendant que l'homme du roi, d'ailleurs sans argent et sans troupes, attendait le résultat de ce singulier examen, Longueville entra par une fausse porte ; ses amis excitèrent le peuple à ne pas laisser pénétrer chez eux le lieutenant de Mazarin ; les conseillers mirent à se rassembler une lenteur qui donna à la fermentation le temps de se propager. Il n'y eut pas de barricades à Rouen comme à Aix ; la chicane normande ne procédait pas aussi vivement que l'emportement méridional ; mais le résultat fut le même ; le Parlement, sûr de l'appui du peuple, se prononça comme les confrères de Provence. En présence du duc de Longueville, il refusa d'Harcourt, cassa le semestre, donna arrêt d'union avec le Parlement de Paris, et délivra des commissions pour lever des troupes. On chassa le premier président et le procureur général, on renvoya le commandant du vieux palais. Le duc de Longueville, harangué par les députés du clergé et de la noblesse, se posait en généralissime ; ses compagnons, Saint-Ibal, Fiesque, Flavacourt, en rivaux des généraux de Paris ; on se mettait déjà en mesure de soumettre les villes voisines¹. Le 21 janvier, le Parlement de Normandie expliquait, par une lettre au roi, son refus de recevoir le comte d'Harcourt. Puis il s'adressait au Parlement de Paris pour obtenir la jonction qui fut prononcée quelques jours après, en même temps que celle du Parlement de Provence². Ainsi tout succédait aux magistrats, et semblait faire disparaître le roi sous leur importance.

Enfin, comme il fallait à cette guerre civile le tambour et la trompette, les frondeurs avaient organisé un système d'agitation de l'opinion publique qui ne laissait aucun répit aux imaginations, et à l'ardeur belliqueuse pour la cause du Parlement. On éblouissait, on entraînait, on soutenait les volontés populaires par des publications de toute nature, en vers, en prose, en français, en latin même ; chaque jour, à chaque heure, on donnait un nouvel aliment à la haine contre Mazarin, au mépris pour Anne d'Autriche. Ce moyen, déjà employé pendant la Ligue, reçut de la Fronde son perfectionnement. Tantôt c'était un simple refrain qui faisait tout le mérite de quelques mauvais couplets : *Nargue pour vous, Jules Mazarin, ou Trousse bagage et quitte la partie*. Tantôt c'était sa généalogie avec les banqueroutes de son père, ou de sales soupçons contre les mœurs de ses nièces. Tantôt c'était lui-même faisant le commerce de tables d'ébène, de cabinets d'Allemagne, de guéridons de Rome, vendant à la reine des tapisseries, des pierreries, de la vaisselle, ou composant des pommades, inventant des liqueurs, donnant son nom à des pâtés et à des ragoûts. Un jour on publiait les apparitions épouvantables du maréchal d'Ancre venu en ambassade à Jules Mazarin, puis tournant de la fantasmagorie à la réalité, on demandait sa mort au nom de la justice, et on répandait l'oraison composée par lui pour la réciter quand il serait sur l'échafaud. On traitait la reine *comme une infâme*, on riait du

¹ Voir, comme contre-partie de ces importances, la satire en prose composée par Saint-Evremond contre Longueville, Fiesque, etc. Cette satire plaisait beaucoup à Mazarin ; il se la faisait relire encore dans sa dernière maladie, aux moments où il ne pouvait pas dormir.

² Il parut plusieurs justifications de la conduite du Parlement de Rouen. Dans une d'elles (*Motifs et raisons principales du Parlement de Rouen pour sa jonction avec celui de Paris*, 1649), on trouve, parmi les griefs contre Mazarin, le reproche *d'avoir introduit des farceurs, dont les postures indécentes ouvrent l'imagination à des voluptés scandaleuses*.

maréchal de Grammont à qui le ministre laissait par testament son meilleur cheval ; la plaisanterie essayait de monter jusqu'à Vincent de Paul lui-même *pour récompense d'avoir tant favorisé* le Mazarin¹. Un journal surtout obtint, dès le premier jour, un grand succès, c'était le *Courrier français* publié par le fils de Renaudot.

Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*, avait émigré à Saint-Germain, emportant son journal pour le service de la cour. Mais la curiosité parisienne ne pouvait rester sans nouvelles : les Parisiens, dit un pamphlet², auraient cru vivre comme des bêtes s'ils n'avaient su ce qui se passait. Aussi Renaudot laissa-t-il ses fils à Paris, avec la commission d'écrire pour le Parlement. La spéculation fut excellente. Le *Courrier français* des fils s'éleva à la place et en ennemi de la *Gazette* du père. Leur journal se composait de deux feuillets et coûtait un sou. *Le pain ne se vendait pas mieux que ces papiers ; on y courait comme au feu ; on s'assommait pour en avoir, et les colporteurs donnaient des arrhes dès la veille, afin qu'ils en eussent des premiers. On n'entendait, le vendredi, crier autre chose que le Courrier français, et cela rompait le cou à toutes les autres productions de l'esprit*³. Il va sans dire que les rédacteurs connaissaient leur public et leur intérêt, aussi bien que leurs descendants de nos jours, qu'il s'agissait moins pour eux de dire la vérité que de flatter l'opinion et de remplir leur feuille. Ils excellaient à adoucir et couler les mauvaises nouvelles, exagérer les avantageuses, assurer les douteuses délicatement, si bien que l'on pût s'en dédire sans contradiction, et lorsque les nouvelles n'étaient pas abondantes, ils trouvaient le moyen, comme étant de pratique, de tirer et d'allonger la matière pour achever le cahier. Le *Courrier français* avait paru dès le 5 janvier ; il dura jusqu'à la paix de Ruel.

Mais si sa vogue était permanente, elle ne diminuait pas le nombre des écrivains et des œuvres de passage. Une de ces pièces, d'un tour piquant et neuf, donne agréablement le tableau de cette intarissable fécondité ; c'est un *Remercîment des imprimeurs à Mazarin*, pour le grand développement qu'il a donné à leur industrie : Il ne se passe pas de jours, lui disent-ils, que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toute sorte d'ouvrages, tant de vers que de prose, de latin que de français, tant en caractères romains qu'italiques, comme gros canon, petit-canon, parangon, gros-romain, saint-augustin, cicéro, etc. Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés ; l'autre moitié en compose. Le Parlement, les prélats, les docteurs, les prêtres, les moines, les ermites, les religieuses, les chevaliers, les avocats, les procureurs, leurs élèves, les secrétaires de Saint-Innocent, les filles du Marais, enfin le cheval de bronze et la Samaritaine, écrivent et parlent de vous. Les morts même ressuscitent pour venir dire leurs sentiments de la conduite de Votre Excellence. Les colporteurs courbent sous le poids de leurs imprimés au sortir de nos portes ; ils ne font pas cent pas qu'ils ne

¹ *Dæmon Julii Mazarini in Gallos* :

*Intolerabilius nihil est quam fœmina regnans
Lege carens omni, dum furit imperio.
Tres tibi sunt neptes, damnat quas fama puellas,
Non credo, ast verum dicere posse velim.*

Discours de la justice et de la clémence au Parlement, pour et contre Jules Mazarin. — L'idole renversée, le ministre d'État flambé, Testament solennel du cardinal Mazarin. Lettre d'un religieux au prince de Condé, touchant la vie de Mazarin. Le véritable auteur est Brousse, curé de Saint-Roch, agent du coadjuteur et chaud janséniste.

² *Le Commerce des nouvelles rétabli.*

³ *Le Commerce des nouvelles rétabli.*

soient soulagés du plus pesant de leur fardeau, et ils reviennent à la charge avec une ardeur plus que martiale.

Le coadjuteur réclame une place, on pourrait dire la première, dans cette guerre de libelles. Il se vante lui-même de sa coopération : *Nous égayons les esprits, disait-il ma jour, par nos satires, par nos vers et nos chansons, tandis que le bruit des trompettes, des tambours et des timbales réjouit les boutiques.* Il établissait, au petit archevêché, une sorte de comité de rédaction d'où sont sortis, pendant plusieurs années, des publications contre tous ceux qu'il a successivement poursuivis de sa rivalité. Mazarin lui attribuait déjà une part dans la rédaction du *Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris*. Mais le malheureux se rendait plus coupable encore ; non content de mêler certains curés de Paris à la licence de ces luttes politiques, il mettait les fonctions les plus saintes au service de la conspiration, il parodiait la parole de Dieu en cri de guerre, et faisait de la prédication un pamphlet. Le jour de la Conversion de saint Paul, il prêcha, dans l'église de ce nom, devant un auditoire considérable appelé par le curé janséniste Mazure. Le sermon traitait de la pénitence et était divisé en trois points. Comme saint Paul était prosterné — *prostratus erat* —, ainsi le chrétien doit-il être prosterné de cœur devant Dieu. Comme saint Paul disait : *Domine, quid me persequeris*, ainsi le chrétien doit être appelé de Dieu et le regarder dans l'affliction ; enfin, comme saint Paul demandait : *Domine, quid vis me facere*, ainsi doit-on recevoir la pénitence de la main de Dieu dans un temps où les peuples sont obligés de prendre les armes contre un 'étranger usurpateur de l'autorité royale. De là, par une transition facile, il fortifiait le prince de Conti dans sa résolution contre la cour¹ ; et, par des citations de l'Écriture, des apostrophes ardentes et pathétiques, il animait ses auditeurs à ne pas se laisser décourager par les difficultés de l'entreprise. Les femmes fondaient en larmes, dit un contemporain, et les hommes, pour se donner du cœur, vomissaient des injures contre le cardinal². Au nom de la résignation chrétienne, l'égoïste instigateur des discordes civiles prétendait rattacher indissolublement ses complices aux intérêts de son ambition.

II. — Faits militaires. - Les frondeurs contre Condé. - Expéditions burlesques des Parisiens. - Bataille de Charenton. - Guerre de triolets. - Lassitude des Parisiens.

On croit tomber de haut, lorsque de ces préliminaires solennels, de ces préparatifs menaçants, on passe aux petits effets, aux résultats puérils de la lutte. L'histoire éprouve ici la même impression que madame de Motteville arrivant de Paris à Saint-Germain. Pendant que les Parisiens prenaient si bien la guerre au sérieux, la cour d'Anne d'Autriche affectait d'en rire. Ceux qui s'y réfugiaient, même après de mauvais traitements, ne pouvaient obtenir la compassion royale ; leurs malheurs étaient tournés en gaieté, la reine trouvait un divertissement aux injures vomies contre elle et son ministre, et, pour n'être

¹ *Mémoires d'Omer Talon*, le seul des contemporains qui nous ait conservé la division de ce sermon.

² *Mémoires de René Rapin*. Il est remarquable que Retz ne parle pas de ce sermon dans ses *Mémoires*. Mais le témoignage d'Omer Talon tout seul suffit à en établir l'authenticité.

pas moqué dans ce cercle, il fallait applaudir à ceux qui traduisaient en ridicules les pressentiments les plus graves¹. La reine faisait bien aux arrêts du Parlement l'honneur de leur répondre par des actes d'autorité royale. Des arrêts du conseil privaient les magistrats de leurs fonctions, déclaraient les princes frondeurs criminels de lèse-majesté, donnaient six jours aux bourgeois de Paris pour rentrer dans le devoir, interdisaient le Parlement de Normandie, et transféraient à Dijon les affaires qui ressortissaient au Parlement d'Aix suspendu. On annonçait une convocation des états généraux à Orléans, et à l'impôt des portes cochères on opposait une taxe sur les maisons des parlementaires sises aux environs de Paris². C'était une manière de ne pas laisser accréditer par le silence la puissance du Parlement, de ne pas laisser prescrire celle du roi. Mais on ne doutait pas qu'avant peu l'armée du roi ne l'emportât sur les volontaires de la bourgeoisie, et que Condé n'eût raison de Beaufort. Les événements militaires venaient chaque jour fortifier cette confiance.

Ce n'était pas que le héros de Rocroy eût en main toutes les ressources nécessaires pour aller vite en besogne, selon son impétuosité et son mépris des Parisiens. Il disposait de sept à huit mille hommes, et pour bloquer et affamer Paris, il lui fallait répartir cette petite troupe en plusieurs lieux ; à Saint-Cloud, à Saint-Denis, Lagny et Corbeil, d'où ils battaient l'estrade dans tous les sens. Duplessis et Grammont commandaient sous lui, et Grammont n'était pas célèbre par son activité. D'autre part les paysans, souvent pillés par les soldats du roi, aimaient mieux nourrir les Parisiens, parce qu'ils vendaient leurs denrées plus cher aux assiégés qu'aux assiégeants ; toutes les nuits ils s'échappaient pour courir aux portes qui s'ouvraient sans peine à leur patriotisme commercial ; l'effet du blocus était par là rompu ou atténué. Malgré ces circonstances favorables, il fut bientôt clair que les soldats de la Fronde n'avaient pas l'aplomb militaire. Ils avaient pris la Bastille avec trop de facilité et de joie pour ne pas croire à leur supériorité, mais cette facilité même les avait trompés sur la nature de leur force.

Dès leur première sortie (17 janvier), ils eurent un échec plaisant. La Mollie avait voulu faire une reconnaissance, il fut rencontré par Duplessis. A la vue de l'ennemi, les Parisiens eurent peur, et se retirèrent, mais par respect, disaient-ils ; ils n'avaient pas voulu tirer les premiers sur les troupes du roi. Quelques jours après (21 janvier), on tenta une autre sortie pour assurer l'entrée d'un convoi de vivres avidement attendu. On ne rencontra ni le convoi ni l'ennemi ; tout le prix de la démonstration fut un rhume général, parce qu'il *faisait un grand froid*. Leduc de Beaufort annonça le dessein d'aller attaquer Corbeil. Il parut dans un équipage superbe, sur un beau cheval blanc, le chapeau empanaché d'une multitude de plumes blanches. Le peuple, charmé de sa bonne mine, l'admirait et le bénissait. Conti l'accompagna jusqu'aux portes, le coadjuteur sortit avec lui, le duc de Brissac ne resta pas en arrière. Mais il y avait douze cents hommes de bonnes troupes dans Corbeil ; les *badauds*, en dépit de l'ardeur belliqueuse de leur chef, l'abandonnèrent à trois pas des portes de la ville, et tout l'exploit de ce grand jour se borna à la conquête de quelques bœufs et vaches dont la vue réjouit fort le peuple. Le coadjuteur affectait sans cesse des allures martiales ; il faisait le brave à cheval ; il s'avancait à la tête de son régiment, toujours pour

¹ Motteville. — Janvier et février 1649.

² Cette série d'actes souverains commence au 23 janvier et s'étend jusqu'au 18 février. Il nous a semblé qu'il suffisait de les énumérer pour présenter la contre-partie des rodomontades du Parlement.

protéger les convois de vivres, jusqu'à Bourg-la-Reine ou Palaiseau. S'il n'allait pas plus loin, c'est qu'il ne voulait pas priver Paris de ses conseils, ni manquer, chaque matin, à la séance du Parlement. Un jour (28 janvier) qu'il ne commandait pas lui-même, son lieutenant Renaud de Sévigné tomba dans une embuscade près de Montrouge, et subit cette rude défaite qui a immortalisé le régiment des *Corinthiens*. Il y perdit 50 hommes tués, 104 prisonniers, un convoi de cinquante charrettes de farine, et quatre cents chevaux¹. A la vue de ces maladroites, de ces poltronneries des frondeurs, les officiers de l'armée royale se croyaient parfois autorisés à ne pas même se vanter de leurs succès. Un d'entre eux, Bussy-Rabutin, écrivait à sa cousine, la jeune marquise de Sévigné alors mêlée à la Fronde avec son oncle Renaud² : Comme il n'y a pas de péril pour nous à courre avec vos gens, il n'y a point aussi d'honneur à gagner ; ils ne disputent pas assez la partie, nous n'y avons pas assez de plaisir ; qu'ils se rendent ou qu'ils se battent bien.

Le succès était quelquefois plus facile dans la guerre à l'argent caché. Les incursions dans les maisons étaient moins disputées et pouvaient rapporter davantage. En vertu du droit que s'attribue toute révolution, les lois ordinaires étaient suspendues à l'égard des particuliers ; on eût vainement allégué le respect dû au domicile et à la fortune privée. Le besoin d'argent, de vivres, de provisions, justifiait toute violence contre quiconque était soupçonné d'en dérober aux nécessités de l'État. Des arrêts du Parlement avaient ordonné la saisie de tous les biens meubles ou immeubles de Mazarin, l'ouverture de toutes ses chambres et la description de tout ce qui s'y trouverait (13, 25 janvier). Mais la poursuite ne se bornait pas à la propriété de l'ennemi principal ; quiconque était suspect d'avoir quelque chose de bon à prendre devenait ennemi à son tour. On fouillait les maisons avec assez de rudesse par ordre du Parlement³. On écoutait tous les dénonciateurs dans l'espoir d'une heureuse trouvaille. Nous avons dit qu'une des chambres nouvelles du Parlement était particulièrement chargée de ce service ; au besoin un simple conseiller prenait sur lui la perquisition. La maison de Saint-Lazare fut ainsi envahie, en l'absence de Vincent de Paul, par un magistrat suivi de six cents soldats. Il fouilla et fureta partout, et ne trouvant pas d'argent, il tomba sur la provision de grains et de farines qu'il fit porter aux Halles. Les soldats se comportèrent comme dans une place conquise ; pendant quelques jours, ils épouvantèrent le voisinage de leurs cris et de leurs désordres ; ils finirent par mettre le feu aux bûchers de la basse-cour, et détruisirent toute la provision de bois sans autre raison que le plaisir de gaspiller le bien d'autrui. Le Parlement un peu honteux, ordonna de retirer les soldats et de rendre les clefs ; mais, il ne s'inquiéta pas de faire réparer le dommage⁴.

L'exploit le plus lucratif en ce genre eut lieu le 27 janvier. Sur la dénonciation du maréchal de la Mothe, on se porta à la découverte d'une somme de 270.000 livres, dans une cave du bureau des gabelles, sous du bois, en deux coffres et deux tonneaux. Gué-Bagnols, colonel du quartier et disciple ardent du curé Duhamel, fut chargé d'investir la maison ; l'argent conquis sur les commis du ministre fut remis aux mains de Cramoisy, commissaire pour la recette des deniers destinés à l'entretien des gens de guerre, non pourtant sans un

¹ René Rapin. — *Relation officielle de la première aux Corinthiens*.

² Quoique la lettre de Bussy ne soit que du mois de mars, nous avons cru pouvoir la citer à propos d'un événement parfaitement semblable à celui qui l'a inspirée.

³ Motteville. — Arrêts du Parlement.

⁴ Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*. — Lettre d'un ecclésiastique présent au pillage.

prélèvement de 8.000 livres au profit du maréchal dénonciateur¹. L'expédition se termina par l'arrestation de la Raillère, un des partisans les plus détestés ; et la joie de la double capture s'exhala en une multitude de pamphlets contre les partisans : *Chasse aux loups et aux renards, Fuite des maltôtiers après Mazarin, Déroute des monopoleurs, etc., etc., etc.* Une de ces productions, la *Description des vies, mœurs et façons de faire des péagers*, leur imputait tous les vices des hommes et des animaux, la férocité du lion, la volerie de la chouette, la brutalité du lestrigon, l'envie du chien, la superbe du paon, la haine et le venin du serpent contre l'homme. Le peuple applaudissait à ces injures qui lui semblaient la vengeance de ses maux, et dans son enthousiasme contre ses ennemis, il ne s'apercevait pas que ses meneurs devenaient des partisans tout aussi rapaces que les premiers ; que le maréchal de la Mothe se faisait donner 8.000 livres pour prix de sa commission, et que le duc d'Elbeuf et ses enfants coûtaient déjà plus de 40.000 écus, sous prétexte de levées de troupes.

Quant au mérite militaire des frondeurs, il devint bientôt impossible de garder aucune illusion à cet égard. Ils avaient fortifié Charenton de leurs meilleurs soldats, au nombre de deux mille, sous le commandement d'un vrai brave, le marquis de Clanleu. Jusqu'alors tout s'était passé .en escarmouches, en coups de main, en guérillas qui n'exigeaient pas les combinaisons ni la présence d'un général en chef. Il plut au prince de Condé d'attaquer lui-même Charenton (8 février). Il y arriva *comme un torrent qui emporte tout ce qu'il rencontre* ; c'est l'expression familière aux écrivains du temps pour peindre son génie guerrier. Il éprouva d'abord assez de résistance pour y perdre son ami le duc de Châtillon ; mais il se vengea en tournant l'ennemi, en abattant, par quelques volées de canon, les clôtures des jardins qui protégeaient le bourg, en passant au fil de l'épée tout ce qui ne se rendit pas ou ne voulut pas fuir. Clanleu .succomba noblement, en disant qu'il aimait mieux ce genre de mort que l'échafaud. Mais un bon nombre furent plus prudents. *Il fut force, dit le Courrier français, à notre garnison de se sauver ou de vendre bien cher sa vie, ce que chacun fit selon qu'il y était porté par son courage...* Le marquis de Cugnac chercha un refuge par la Seine, alors en débâcle ; il sauta sur un glaçon et revint à Paris sur cette nouvelle planche de salut². D'autres, moins heureux, furent précipités dans l'eau par les soldats de Condé, qui leur disaient : *Vous irez voir le Parlement*. Le vainqueur rangea immédiatement ses troupes en bataille pour recevoir l'armée qui menaçait de sortir de la ville. Il l'attendit inutilement ; les généraux, qui se vantaient quelques jours auparavant de livrer bientôt une bataille rangée, renoncèrent à ce dessein dangereux dès qu'ils virent l'attitude du prince après sa victoire ; le duc de Bouillon, malade de la goutte, leur envoya l'avis de ne rien hasarder. L'armée parisienne avait poussé ses avant-postes jusqu'aux dernières maisons de Picpus ; l'arrière-garde ne bougea pas de la place Royale, et demeura à contempler la statue équestre de Louis XIII. Cette inertie comique indigna le bourgeois lui-même ; après coup, il reprocha à ses chefs de lui avoir refusé l'honneur de faire des merveilles. On perdait un poste de premier ordre, un bon passage pour les vivres ; on n'avait plus de ressources sérieuses que dans Brie-Comte-Robert. Le lendemain, du côté d'Étampes, Beaufort parvint, grâce à la mollesse de Grammont, à protéger un convoi de moutons, et de bœufs qui entra dans la ville ; mais, dès le 16 et le 18, de nouveaux malheurs à Vitry,

¹ *Mémoires de René Rapin. — Journal du Parlement.*

² Montpensier.

sur le chemin de Charenton ; et près de Brie, des pertes nombreuses d'hommes pris, blessés ou tués, achevèrent d'éclairer les Parisiens sur le danger des armes.

Avec de semblables aventures, la guerre de Paris tournait décidément à la plaisanterie. Les frondeurs n'avaient pas seuls le privilège de la caricature ; les amis de la cour, qui se trouvaient dans la ville, leur rendaient quolibet pour quolibet, libelle pour libelle. Rien n'était respecté de ce que les frondeurs affectaient de prendre au sérieux. Vingt conseillers avaient donné chacun quinze mille livres de taxes ; on les appelait les *quinze-vingts*. Le régiment du coadjuteur était le *régiment de Corinthe*, du nom de son titre archiépiscopal ; la première défaite de cette troupe s'appela la *première aux Corinthiens*. Le duc de Beaufort, l'idole des harengères, était proclamé *roi des halles*, souverain de la rue Quincampoix. La cour elle-même se faisait pamphlétaire ; l'imprimerie de Saint-Germain n'avait guère moins d'activité que celle de Paris ; il en sortait des appels au bon sens populaire, des relations toutes royalistes des événements de la guerre civile. On saisit un jour (11 février) dans Paris, par ordre du Parlement, des billets apportés de Saint-Germain par le chevalier de la Vallette ; ces billets, rédigés par Renaudot le père, étaient signés *le Désintéressé*, et destinés à soulever le peuple contre ses chefs par la révélation de leurs égoïsmes ; l'auteur n'y épargnait ni Broussel, ni le coadjuteur : le premier, pour avoir sollicité en vain, en faveur de son fils, une lieutenance aux gardes, le second, pour n'avoir pu *faire timbrer sa mitre du casque de gouverneur de Paris*. Les magistrats intentaient déjà un procès capital au chevalier de la Vallette ; *on l'aurait raccourci de toute la tête aussi bien que de ses meubles*¹. Mais Condé menaça le duc de Bouillon d'en faire autant aux prisonniers frondeurs qu'il avait entre les mains. La rudesse connue du récent vainqueur de Charenton sauva la vie au colporteur royal. Il était plus difficile encore d'arrêter sur les lèvres, de saisir dans la mémoire de chacun les chansons, les ballades, les triolets qui réduisaient les hommes à leur juste mesure, les événements de la guerre à leur véritable sens. Gondi, Bouillon, d'Elbeuf, de Maure, etc., se succédaient dans cette revue de braves manqués, de libérateurs dévoués à leur propre ambition, de défenseurs onéreux à leurs protégés. Et comment s'y prendre pour les préserver de ces coups d'épingles, lorsque, même dans leur propre parti, on était souvent tenté d'en rire ?

Voici quelques-uns de ces triolets ; ils donnent une assez agréable idée de la polémique et de l'esprit du temps :

C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure ;
Quand il combat au premier rang
C'est un tigre affamé de sang.
Mais il n'y combat pas souvent,
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure.

On attribue ce triolet au grand Condé lui-même.

Ce brave monsieur de Bouillon
Est incommodé de la goutte.
Il est hardi comme un lion

¹ Conférence secrète du gazetier avec Mazarin.

Ce brave monsieur de Bouillon.
Mais s'il faut rompre un bataillon
Ou mettre le Prince en déroute,
Ce brave monsieur de Bouillon
Est incommodé de la goutte.

Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Font rage à la place Royale ;
Ils vont tous quatre piaffants
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants.
Mais dès qu'on entend battre aux champs
Adieu leur humeur martiale ;
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Font rage à la place Royale.

Ce pauvre Monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avait aucune ressource
Et qui ne mangeait que du bœuf,
Ce pauvre Monseigneur d'Elbeuf
A maintenant un habit neuf
Et quelques justes¹ dans sa bourse,
Ce pauvre Monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avait aucune ressource.

Monseigneur le coadjuteur
Veut avoir part au ministère.
On dit qu'il est fourbe et menteur
Monseigneur le coadjuteur.
Le petit frère (Conti) avec la sœur (Longueville)
Seront fourbés ; c'est chose claire.
Monseigneur le coadjuteur
Veut avoir part au ministère.

Monseigneur le coadjuteur.
Est à la tête des cohortes.
Comme un lion il a du cœur
Monseigneur le coadjuteur.
En sortant il est en fureur,
Mais s'il faut regagner les portes,
Monseigneur le coadjuteur
Est à la tête des cohortes.

Corinthien, c'est trop de chaleur,
Vous avez l'esprit trop alerte.
Pour chapeau de rouge couleur,
Corinthien, c'est trop de chaleur.
Quand vous ne seriez pas pasteur,
Il le faudrait de couleur verte².
Corinthien, c'est trop de chaleur,

¹ *Justes*, louis d'or. C'est sous Louis XIII que les pièces d'or ont commencé à porter le nom de louis, et, comme Louis XIII était surnommé le *Juste*, ce surnom est resté, pendant quelque temps, celui de la monnaie d'or.

² Le vert est la couleur du cordon du chapeau des évêques. C'était aussi la couleur du bonnet des banqueroutiers.

Vous avez l'esprit trop alerte.

Battus et bafoués, les généraux de la Fronde ne pouvaient pas garder longtemps leur prestige aux yeux de leurs soldats. Une attente de six semaines, toujours désappointée, devenait un trop rude effort pour l'impatience parisienne. Ce qui hâtait encore la lassitude, c'était l'obligation de donner toujours de l'argent. Les premières taxes, levées d'autorité et payées d'enthousiasme, s'étaient vite épuisées par le besoin d'entretenir les troupes, par la nécessité de rassasier la cupidité des généraux. Le Parlement revenant à la charge avant la fin du premier mois, quelques zélés avaient donné l'exemple de s'exécuter largement. Le président Novion avait apporté pour sa part cinquante mille livres. Le coadjuteur, au lieu de payer ses dettes, en contractait bien plutôt de nouvelles pour le triomphe de son entreprise ; lui et le duc de Beaufort envoyaient leur vaisselle à la monnaie. On parle même d'une assemblée secrète tenue à Port-Royal par Gondi, Luynes, Liancourt, où, pour subvenir à l'œuvre de Dieu, à une guerre contre les ennemis de la vérité, la résolution fut prise de vendre les calices et l'argenterie des églises de Paris¹. Mais tant de générosité n'était plus le sentiment commun. Les arrêts du Parlement tout seuls signalent la pénurie d'argent, et les résistances que ce besoin rencontre désormais. Tantôt c'est l'ordre aux traitants et gens d'affaires de payer les taxes sous peine d'emprisonnement ; tantôt c'est l'établissement de taxes nouvelles sur tous les secrétaires, avocats, procureurs et autres particuliers, habitant la ville et les faubourgs comme bourgeois. En désespoir de ressources, c'était un arrêt portant qu'il serait fait recherche des moyens d'avoir de l'argent pour l'armement et subsistance des gens de guerre². Gondi était d'ailleurs le premier à déplorer cet embarras, et sentant déjà le peuple fatigué il entrevoyait la fin prochaine de la lutte. Le peuple, disait-il³, commence à n'avoir plus autant d'amitié pour le Parlement. On ne paye plus les taxes avec la même ponctualité que dans les premières semaines. Y a-t-il beaucoup de gens qui nous aient imités, M. de Beaufort et moi, quand nous avons envoyé notre vaisselle à la monnaie. L'effet était évident ; une guerre sans gloire cessait d'être populaire ; tant d'impôts, sous prétexte de ne plus payer d'impôts à l'avenir, n'offraient qu'une dérision insupportable.

Ajoutons que le résultat le plus net de la guerre était la misère de tous. Paris souffrait du blocus ; les vivres n'y entraient pas toujours en quantité suffisante. Le Parlement pouvait bien décider par arrêt⁴ que les villes de Meaux, Lagny et autres, voisines du ressort de ladite Cour, continueraient d'apporter des blés et autres vivres dans la ville de Paris, ainsi qu'il était accoutumé ; mais pour l'exécution de cet ordre ridicule il fallait que le prince de Condé laissât faire, et il

¹ Mémoires de René Rapin. — On pourrait trouver la confirmation de ce fait dans le triolet qui courait alors :

Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.
Il est ardent et bon pasteur
Monsieur notre coadjuteur.
Sachant qu'autrefois un frondeur
Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.

² Arrêts du Parlement, des 13, 16, 22 février.

³ *Mémoires de Retz*.

⁴ Arrêt du Parlement du 26 janvier.

ne le permettait que par surprise. Aux menaces de famine se joignait un hiver rigoureux, le débordement de la Seine, la nécessité d'aller en bateaux par les rues. Au dehors la campagne avait été promptement ruinée. Vincent de Paul, dans une pauvre chaumière près de Versailles, apprenait que les fermes d'où la maison de Saint-Lazare tirait sa subsistance, avaient été incendiées, les troupeaux ravis, les provisions de blés saccagées¹. Nous passâmes, dit madame de Motteville², par plusieurs villages où nous remarquâmes une désolation effroyable. Ils étaient abandonnés de leurs habitants ; les maisons étaient brûlées et abattues, les églises pillées, et l'image des horreurs de la guerre y était dépeinte au naturel. Frondeurs et troupes royales avaient les uns contre les autres accumulé ces calamités. Telles étaient en particulier *les impiétés et cruautés de monsieur le Prince* dont on a fait un livre quelques mois après, et dont les Parisiens ont toujours gardé une amère rancune. Le général de l'armée royale pillait pour empêcher les frondeurs de piller, pour punir ceux qui n'adhéraient pas assez vivement à la cause du roi, et aussi pour entretenir la cour de Saint-Germain du nécessaire. Car la cour n'avait de meubles que ceux que lui vendaient les soldats après avoir pillé les beaux villages des environs de Paris³. La paix devenait nécessaire à tous ; elle commençait à être désirée d'un grand nombre ; elle sortit inopinément d'une circonstance qui aurait dû ranimer la guerre, de l'intervention des Espagnols dans les troubles de la France.

III. — L'alliance des généraux frondeurs avec l'Espagne détache de leur parti les magistrats. - Préliminaires de la paix de Ruel. - Difficultés qui retardent sa conclusion. - Accord du Parlement et de la reine. - Réclamations exorbitantes des chefs frondeurs. - Conclusion de la paix.

Déjà une catastrophe sans pareille avait donné à penser aux deux partis. Le 9 février 1649, la tête du roi d'Angleterre, Charles Ier, était tombée sous la hache du bourreau devant son palais de Whitehall. La reine, sa femme, réfugiée à Paris, avait fait porter à la régente, par madame de Motteville, le conseil d'écouter la vérité, et de ne pas pousser à bout le peuple par trop d'obstination. Les frondeurs eux-mêmes tenaient à honneur de flétrir un attentat dont ils n'avaient pas eu l'idée, mais dont l'emportement populaire pouvait rêver l'imitation. Il est curieux de constater, en ce moment, dans un grand nombre de pamphlets, l'indignation contre les meurtriers de Charles Ier, contre la barbarie anglaise, et même contre les dangers du gouvernement parlementaire⁴. On demandait la

¹ Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*.

² Motteville, février 1649.

³ Motteville.

⁴ *Diræ in Angliam ob patratum scelus*.

Exhortations de la Pucelle d'Orléans, à tous les princes de la terre, de faire une paix générale tous ensemble, pour venger la mort du roi d'Angleterre par une guerre toute particulière (1649).

Intérêts et motifs des princes chrétiens pour rétablir le roi de la Grande-Bretagne :

paix à l'intérieur pour avoir la liberté de faire deux guerres légitimes, l'une contre le Turc, l'autre, contre l'Anglais. L'apparition des Espagnols fortifia ces dispositions pacifiques.

Un des principaux griefs contre Mazarin, c'était de n'avoir pas traité avec l'Espagne ; l'abstention de cette seule puissance annulait, aux yeux des mécontents, tous les avantages de la paix d'Allemagne. Aussi, pour ravir à la guerre civile son prétexte le plus spécieux, le ministre avait repris les négociations avec les Espagnols, et travaillé à compléter sa plus grande œuvre politique. Par contre, les princes fondeurs cherchaient, dans l'alliance de l'étranger, la force nécessaire pour chasser Mazarin, et, dans une paix définitive conclue par eux, une grande recommandation auprès du peuple. Leurs émissaires, entre autres le marquis de Laigues, s'étaient rendus à Bruxelles, où l'entremise de la duchesse de Chevreuse leur avait assuré un accueil favorable de l'archiduc Léopold. L'Espagnol n'hésita pas ; il gagnait plus à entretenir les troubles en France qu'à raffermir le gouvernement régulier ; en affaiblissant encore le roi, il le forçait à rabattre de ses prétentions ; en soutenant les rebelles, il imposait à leur reconnaissance des conditions plus favorables pour lui-même. Il écarta donc les propositions de la régente de France, et accepta le conseil d'envoyer un message au Parlement de Paris.

Au même moment, par suite d'une de ces petites formalités qui font sourire, et qui souvent, à la confusion des politiques, déterminent les résultats les plus décisifs, il se préparait un rapprochement entre la régente et les magistrats. Le Parlement avait refusé de recevoir un héraut du roi, et de lire ses dépêches, donnant pour raison que les hérauts ne s'envoyaient qu'aux ennemis, et que la compagnie n'était pas ennemie du roi ; il avait jugé plus convenable d'envoyer lui-même les gens du roi à Saint-Germain pour apprendre de la bouche de Sa Majesté ses intentions. Ce subtil mélange de résistance et de soumission ne déplut pas à la reine ; elle accueillit assez bien les députés des magistrats, pour faire craindre aux généraux de la Fronde un changement dans les dispositions de la Compagnie. Si le Parlement se réconciliait avec le roi, que deviendraient les princes et les seigneurs ? Il fallait à tout prix prévenir cette scission redoutable ; le prince de Conti espéra d'y réussir en offrant aux magistrats l'alliance de l'étranger, avec des avantages qu'ils ne pouvaient pas attendre d'ailleurs. Le 18 février, il présenta au Parlement un envoyé vrai ou supposé d'Espagne, don Joseph d'Illescas, moine déguisé, fort expert en intrigues. Cet agent déclara que la cour d'Espagne refusait de traiter avec Mazarin ; un ministre condamné n'offrait aucune garantie sérieuse ; elle préférait l'entremise du Parlement de Paris ; un corps si célèbre était l'arbitre le plus équitable qu'elle pût choisir. Si pourtant la paix n'était pas encore possible, l'Espagne mettait à la disposition de la Compagnie une armée de vingt mille hommes, toute prête à franchir la frontière. Ainsi le Parlement réunirait tous les avantages et tous les honneurs ; au dedans la puissance souveraine et le triomphe sur son ennemi, au dehors la gloire de consacrer la pacification générale.

Cette convocation d'Etats a été établie par des rois ambitieux et avides du sang de leurs peuples, parce que c'était un moyen d'opprimer leurs sujets sans être chargés de leurs plaintes, ni perdre leurs affections.

Il s'est rencontré d'assez méchants esprits pour tirer des conséquences de l'insolence et de la barbarie des Anglais, en des termes capables d'animer une populace déjà altérée et aigrie par l'abstinence et par les veilles.

Une tentation si pressante fut comme la crise suprême qui sauve ou tue immédiatement le malade. Le Parlement, à une forte majorité, la repoussa. Les grands étaient donc incorrigibles. L'alliance avec l'étranger ne leur inspirait aucun scrupule, quand ils se croyaient sûrs de l'impunité. Encore une fois la guerre civile se mettait à la solde de la guerre extérieure, comme au temps de Cinq-Mars ; l'ambition et le libertinage risquaient, à leur profit, la ruine du pays ; et pour qu'on ne pût s'y tromper, c'était encore le même agent, la duchesse de Chevreuse, qui menait cette intrigue criminelle. Le Parlement de Paris laissa la trahison aux princes et aux seigneurs ; il se sépara des généraux de la Fronde. On décida qu'on ne lirait pas les dépêches de l'envoyé d'Espagne, qu'on les porterait à la reine, qu'une nouvelle députation irait remercier Sa Majesté des paroles obligeantes dites à la première, et presser la conclusion de la paix. Pour n'être pas mauvais Français, le Parlement se résignait à perdre de son importance, de ses prétentions, de sa popularité ; la reine, de son côté, pour déconcerter les intrigues espagnoles par la promptitude et par le retour du calme intérieur, devait abandonner quelque chose de ce qu'elle appelait les droits du roi. La paix, fruit de ces concessions mutuelles serait trop incomplète, trop indécise pour trancher souverainement les questions, fixer nettement les limites des différents pouvoirs, et prévenir désormais tout conflit. Mais c'était toujours la paix, et le premier mérite en revenait à une pensée patriotique des magistrats.

Le sentiment du danger national se réveilla du même coup, hors du palais, au moins dans une partie du peuple. Il y avait, même parmi les frondeurs, bon nombre de gens qui en voulaient à Mazarin, mais qui n'entendaient pas le renverser au profit de l'Espagne. En s'efforçant de lutter pour eux-mêmes contre les exigences fiscales du pouvoir, ils ne s'accommodaient pas de faire les affaires des princes, des seigneurs, de leurs femmes ou de leurs maîtresses. Les pamphlets vinrent bien vite en aide au Parlement contre la mission du seigneur de Illescas. On repoussa dédaigneusement ses offres de service. On l'accusait de n'être qu'un Français déguisé, mis en avant par quelques mauvais Français. On parlait d'une levée en masse contre l'étranger ; les ennemis même de Condé se vantaient de lui et de ses exploits pour faire peur aux Espagnols qu'il avait si bien battus. C'était un frondeur qui lançait dans le public les strophes suivantes :

Je vous crois fils d'un ligueur,

.....

Vous êtes mal déguisé

Français espagnolisé.

Vous nous porteriez malheur,

A son nom (Condé) l'Espagne tremble,

Et malgré notre valeur,

Nous serions battus ensemble.

Lorsque nous faisons les fous

Cela se passe entre nous :

Ce n'est que vapeur de bile.

Mais si vous vous faites voir,

Adieu la guerre civile,

Tout ira vous recevoir¹.

¹ Ode sur don Joseph de Illescas, prétendu envoyé de l'archiduc Léopold.

Enfin, à défaut de ces sentiments bien capables de faire tomber les armes des mains des deux partis, les Parisiens devaient au moins être sensibles aux dommages réels de la guerre civile, et aux avantages d'une paix qui en supprimerait les charges. Les pamphlets royalistes leur remettaient sous les yeux, avec une vérité impitoyable, le contraste de leurs espérances et de leurs déceptions, de la liberté qu'on leur avait promise, et de la tyrannie que le Parlement avait exercée jusque-là. Car s'il est juste de reconnaître que les magistrats eurent les premiers la bonne pensée d'arrêter les hostilités, il n'en était pas moins vrai que, pour les soutenir, ils n'avaient reculé devant aucun moyen d'oppression. **Ils se plaignent**, disait un de ces pamphlets¹, **des grandes charges du peuple, et ils ont plus dépensé en deux mois que le roi ne faisait en six pour une armée de cent mille hommes. Ils ont voulu qu'un prisonnier d'État ne pût être détenu plus de vingt-quatre heures sans être interrogé, et ils ont rempli la Bastille de plus d'accusés qu'il n'y en a eu durant les six années de la régence. — Ils ont blâmé les partisans d'avoir ruiné les affaires du roi, et ils ont fait rafle sur toutes les tailles et tous les deniers publics, vendant le sel des greniers de Sa Majesté à moitié prix, sans oublier l'argent des particuliers sur lequel ils ont pu mettre la main. — Ils se sont plaints qu'on leur ôtait leur liberté, et ils ont tenu jusqu'aux ambassadeurs et aux évêques prisonniers dans leur ville. — Ils devaient commencer par eux-mêmes, ôtant ou du moins diminuant leurs épices et autres droits, puisqu'ils sont obligés de rendre la justice gratuitement, abrégeant la longueur des procès et jugeant sommairement ceux qu'on peut vider sur-le-champ, au lieu de les appointer, comme ils font contre l'ordonnance, et les rendre immortels.** A de pareilles attaques la réponse n'était pas facile. Quel parti les bons Français devaient-ils tenir dans les mouvements présents ? N'était-ce pas, après avoir suivi le Parlement dans une guerre malheureuse, de le seconder dans ses efforts pour la paix ? Malheureusement cette paix, qui s'offrait comme d'elle-même, n'était pas d'une exécution aussi facile que les hommes de bonne volonté pouvaient se le promettre. L'accord général avait contre lui une multitude de petites prétentions particulières. La perspective d'une entente si prompte suscita une recrudescence de disputes et de guerre. Tout en négociant, on resta armé et en hostilités ouvertes. Il n'est pas sans intérêt de démêler les principales causes de ce retard.

Les meneurs et les généraux, Gondi et Beaufort, ne voulaient pas d'une paix dont ils n'avaient pas eu les premiers la pensée, dont ils n'espéraient pas pour eux-mêmes le profit exclusif.

Le peuple de Paris était las, mais, comme dit Retz, les peuples sont quelquefois las avant de s'avouer leur lassitude, et, d'ailleurs, le désir devient moins pressant quand il croit toucher à la chose désirée. Le Parisien ne croyait à sa délivrance que si Mazarin disparaissait. Ce nom odieux suffisait à tenir encore en haleine ces bandes plus redoutées que puissantes, toujours dupes d'espérances vagues, toujours prêtes aux clameurs et aux menaces ; les généraux conservaient en elles un auxiliaire tumultueux, dont le bruit leur exagérait la valeur.

Les magistrats, en dépit de leur retour aux pensées de conciliation, restaient également hostiles à Mazarin. Pendant que leurs négociateurs conféraient avec ceux du roi, ils accueillaien les plaintes contre le ministre, renouvelaient leurs

¹ *Le Bandeau tiré de dessus les yeux des Parisiens*, pour bien juger des mouvements présents et de la partie qu'eux et tous les bons Français y doivent tenir (Saint-germain, 27 février 1649).

arrêts contre lui, prenaient sous leur protection les agitations populaires, les révoltes armées, sous prétexte que ces démonstrations n'en voulaient qu'à l'étranger usurpateur de l'autorité royale, et non au roi. Les Parisiens et les généraux trouvaient un encouragement dans cette distinction ou chicane judiciaire, dont l'effet le plus sûr était d'entraver les négociations.

Le mouvement, déjà vieux à Paris, était tout jeune dans les provinces, où, comme la mode, il ne s'était communiqué que successivement. Tandis que la capitale commençait à en souffrir, les autres villes, les campagnes, n'y voyaient encore que l'espérance d'un soulagement. Des gouverneurs, des généraux d'armées éloignées se mettaient en train de révolte, et promettaient d'appuyer ceux qui leur en avaient donné l'exemple. Parlement, Parisiens, généraux de la Fronde, chacun selon ses pensées propres, et même les uns contre les autres, attendaient de ce concours le succès de leurs prétentions contradictoires.

Par-dessus toutes ces oppositions, dominait la voix multiple des pamphlets, plus active, plus variée, plus retentissante encore qu'au début de la lutte. Outre les injures renouvelées de tant d'autres contre la reine et Mazarin, les théories politiques les plus hardies venaient en aide aux réclamations. Invoquant à la fois la loi divine et la raison, elles justifiaient la résistance par l'examen de l'origine du pouvoir, expliquaient les devoirs des souverains par les droits des peuples, et poussaient les négociateurs à demander des réformes radicales. Les Parisiens n'étaient pas sans doute pré parés à tirer toutes les conséquences de ces doctrines, les chefs frondeurs surtout auraient trop perdu à leur application ; les magistrats eux-mêmes auraient condamné comme rebelles quelques-uns de ces écrivains. Mais le bruit qui se faisait autour de ces petits livres servait d'épouvantail pour amener l'autorité royale à composition.

Les deux contractants véritables, la reine et le Parlement, y avaient mis, dès le premier jour, une fermeté, une bonne volonté, capables d'aplanir bien des obstacles. Les magistrats s'étaient roi dis contre les généraux. Mathieu Molé ne s'était laissé effrayer ni par les agitations de Beaufort, ni par les attroupements populaires, ni par les cris : **Nous ne voulons pas de Mazarin, il faut aller chez le premier président, le piller, le punir de ses trahisons**. Le courage civil de cet homme s'égalait parfois, et tout simplement, à l'héroïsme des plus hardis capitaines. Un grand coquin, le menaçant du pistolet, dans la galerie du Palais : **Mon ami, répondit Molé, quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre** ; et la Compagnie, confirmée dans ses desseins par la résolution de son chef, arrêta qu'une députation choisie dans les Cours souveraines irait auprès de la reine traiter de la paix. La reine, à son tour, tout en faisant ses réserves, en grondant le Parlement pour le passé, avait consenti à se désarmer, au moins en partie ; elle accordait aux Parisiens cent muids de blé par jour, tant que dureraient les conférences : c'était renoncer à prendre les rebelles par la famine. Elle fixa ensuite le lieu des négociations au château de Ruel, c'est-à-dire à moitié chemin de Paris et de Saint-Germain, et délivra des passeports aux députés. Les conférences commencèrent dès les premiers jours de mars.

Mais, comme nous venons de le dire, la question de Mazarin demeura la grande difficulté : la reine ne voulait à aucun prix se séparer de son ministre ; le Parlement aurait voulu ne le plus souffrir. De là des lenteurs, qui laissèrent se produire ou provoquèrent même de nouvelles oppositions, de nouveaux soulèvements. L'armée du roi, par la prise de Brie-Comte-Robert, venait

d'enlever aux Parisiens leur meilleur poste¹. Ce succès n'arrêta pas d'autres tentatives inquiétantes. Reims se souleva contre le marquis de la Vieuville ; on le fit prisonnier, comme le comte d'Alais à Aix ; le peuple voulait le pendre. On le promena en chemise, nu-pieds, par un grand froid, jusqu'à un gibet hors de la ville. Les magistrats du lieu lui sauvèrent la vie en promettant de lui faire son procès dans les formes² ; mais ceux de Paris se croyant libres encore tant que la paix n'était pas conclue, et autorisés à poursuivre un ministre odieux, rendirent un arrêt en faveur des habitants de Reims contre le cardinal Mazarin, le marquis de la Vieuville et leurs adhérents³. En Normandie, Longueville avait donné l'exemple d'ouvrir les greniers à sel pour faire de l'argent en vendant à bas prix cette denrée si précieuse et si chère ; le peuple y avait couru avec son horreur habituelle des impôts, et en particulier de la gabelle. Le marquis de la Boulaye, sur un autre point, tira bon parti de cette tentative populaire. Il était sorti de Paris pour fourrager un peu ; empêché de rentrer par la cavalerie royale, il se sauva en Beauce, de là dans le Perche et le Maine, proclamant la liberté et l'exemption de tout subside⁴. Les populations accueillirent le libérateur. Le Mans chassa son évêque⁵ ; les greniers à sel furent ouverts, et un véritable pillage commença, dont les finances royales furent compromises pour le reste de l'année⁶. A peu près, au même moment, le Parlement de Paris accueillait un député de Lyon qui annonçait l'arrivée de dix mille cavaliers armés et équipés, et de quinze mille muids de blé que les Lyonnais avaient mis sur la Loire⁷.

On put croire que cette seconde période de la guerre serait plus sérieuse que la première. Le peuple allait déjà tout droit à la ruine des formes les plus onéreuses de l'administration. Le parti des nobles, un peu déconsidéré à Paris, rassemblait de nouvelles forces dans les provinces. Un des plus hardis, le duc de la Trémouille, issu par les femmes des rois d'Aragon, voulait être prince, et n'en trouvait pas de meilleur moyen que de faire quelque mal ou quelque peur au ministre. En dépit de Condé, qui avait répondu de lui, poussé par les instigations de sa femme, il pressait les levées dans sa province, où ses grands domaines assuraient son crédit. Pendant qu'il préparait le triomphe de ses intérêts, d'autres parodiaient la galanterie chevaleresque, se déclaraient pour l'honneur des femmes engagées dans la lutte. D'Hocquincourt n'était que ridicule quand, de Péronne, tournée par lui contre le roi, il écrivait à madame de Montbazou : *Péronne est à la belle des belles*. Mais Turenne, adhérent à la révolte, était le danger le plus redoutable du moment. L'histoire enregistre avec regret une pareille erreur d'un tel homme ; il lui est plus pénible encore d'en avouer le motif scandaleux. Frère du duc de Bouillon, ce n'était pas même pour conquérir le dédommagement réclamé par sa famille que le vainqueur de Zumarshausen s'alliait aux vaincus de Charenton. La galanterie avait tourné cette tête si sage ; il aspirait, après tant d'autres, aux bonnes grâces de la duchesse de Longueville, et, pour mériter la succession de Marsillac, il renonçait à la gloire de pacificateur de l'Empire. Il mit au service de l'intrigue l'armée qui avait décidé la conclusion

¹ Relation officielle du 3 mars. — Lettre de Bussy-Rabutin à madame de Sévigné.

² *Mémoires de Montglat*.

³ Arrêt du 11 mars.

⁴ *Mémoires de Montglat*.

⁵ *Mémoires de Retz*.

⁶ Omer Talon.

⁷ *Harangue du député de la ville de Lyon à nos seigneurs du Parlement et à messieurs les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris, 1649*. — L'indication du jour manque ; mais la pièce est antérieure à la paix de Ruel.

de la paix, et qu'il commandait encore en Allemagne. Le Parlement, qui avait refusé le secours de l'étranger, ne dédaigna pas l'assistance d'une armée française si- illustre. L'insurrection se justifiait à ses yeux par le résultat, qui devait être l'expulsion du ministre. Le 8 mars, sur la demande de Gondi, la Cour, toutes les chambres assemblées, donna un arrêt en faveur du maréchal de Turenne, pour autoriser l'entrée de son armée en France¹. Le ministre fut assez abattu de cette menace pour douter de sa fortune, et la régente de la conclusion de la paix.

On comprend enfin, par l'audace des libellistes, jusqu'où durent aller les appréhensions de la royauté. Dès que la paix eut été annoncée, ceux qui ne la voulaient pas ou qui ne la voulaient qu'à leur manière protestèrent contre les contractants ou contre des conditions redoutées. En quelques jours, les publications pullulèrent sous toutes les formes. *Requête civile contre la conclusion de la paix*, amas d'injures contre Condé, Molé, le Parlement, la reine ; l'excuse même y prend le ton de l'outrage : *S'il est vrai ce qu'on dit, que le cardinal et la reine sont liés par un mariage de conscience et que le père Vincent ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage ce que nous ne voyons pas. La France perdue par les favoris et les reines amoureuses* ; ici l'accusation est fortifiée par l'exemple de Marie de Médicis, et par la menace d'un sort pareil pour Anne d'Autriche :

Régente qui souillez l'honneur du diadème,
Présagez votre arrêt signé des mains de Dieu,
Ou de vivre autrement, ou de mourir de même.

Le roi n'est pas mieux traité que sa mère ; on lui fait entrevoir le sort de Jacques (pour Charles) Stuart : Entretien du roi et de la reine régente ; le roi fait de sottises questions à sa mère ; celle-ci y répond crûment, dans le sens des opinions de l'auteur, et s'accuse de cruauté, d'hypocrisie et de libertinage.

A côté circulent les théories sur la souveraineté du peuple. Le *Théologien politique*, par Brousse, curé de Saint-Roch prêche la légitimité de l'insurrection : *Comme nous devons toute sorte d'obéissance aux rois qui n'exigent de nous que des choses justes et raisonnables, comme étant les véritables lieutenants de Dieu, nous ne devons aussi aucune obéissance à ceux qui, suivant les pernicieuses maximes du démon, ne nous commandent qu'injustices et cruautés. Dieu et la nature nous ont appris que la conservation de la vie et de la liberté contre l'oppression inique est non-seulement licite, mais aussi équitable et sainte. La Lettre d'avis par un provincial* devient le centre de discussions où ce n'est pas la voix des défenseurs du roi qui a le plus de retentissement. La *Lettre d'avis* disait : *Les rois cessent d'être rois quand ils abusent de leur autorité ; les sujets sont déliés de leur serment quand les rois contreviennent aux leurs... Il y a bien de la différence entre ces deux propositions : le prince peut prendre et disposer de nos biens à sa fantaisie ; et nous devons employer vies et biens pour le prince. Une Lettre d'avis à messieurs du Parlement et le Donjon du droit naturel divin* veulent riposter et défendre le roi quand même... Mais le *Rétorquement du foudre de Jupinet* répète que les peuples ont le droit de déposséder les rois qui ne font pas bien leurs charges. *Il faudrait, à l'imitation de saint Ambroise, siffler les princes temporels et spirituels, leur fermer les portes des églises, ou les chasser s'ils y sont, parce que tout est rempli de sacrilèges, d'athées, d'impiétés, de concussions, de lubricités. Le Discours chrétien et*

¹ *Mémoires de Retz*. — Texte de l'arrêt du 8 mars.

politique confirme la théorie de Brousse : Ce ne sont pas les rois qui ont fait les peuples, ce sont, au contraire, les peuples qui ont fait les rois. Les rois doivent, comme tous les hommes, obéir aux commandements de Dieu ; les royautés se perdent par la tyrannie¹.

Entre ces théories plus ou moins compréhensibles ou applicables alors, entre les prétentions hostiles des partis ou des fractions de partis, se dressent encore les réclamations de ceux qui ne connaissent que le peuple, et s'en prennent à tout le monde du mal présent. Terminons cette revue par l'*Avis de huit paysans de huit provinces, composé par Misère et imprimé en Calamité*. Les huit paysans sont Bourguignon, Picard, Champenois-Briois, Poitevin, Breton, Tourangeau, Normand, Manceau. Leurs demandes sont formulées en plus de quarante articles : Assemblée des États. La noblesse remise en sa première splendeur ; néanmoins la porte sera toujours ouverte à la vertu pour les charges, de quelque condition qu'on soit. — Tous les juifs seront bannis du royaume, ou on ne chantera plus messe. — Plus d'étrangers pour faire la guerre, un Suisse dépense plus que six Français ; honte et dommage pour la France, qui a tant d'hommes et ne saurait se passer de ses voisins. Les financiers, gens d'Église et de chicane, contribueront tout à achever le Louvre. — Les princes et seigneurs n'auront plus de pensions. — Aucun valet ne pourra quitter son maître sans billet, sous peine des galères. — Les charges de gouverneurs de provinces ou de villes ne seront plus héréditaires. — Les jésuites ne hanteront plus la cour et n'iront plus en carrosse. — Il n'y aura plus d'ambassadeurs ordinaires vers les étrangers, ni d'eux à nous, etc., etc. Cette pièce est adressée au Parlement de Paris, et aux députés assemblés à Ruel ; elle les presse de conclure la paix ; mais, précisément parce qu'elle frappe de tous côtés, elle ne peut convenir à personne, et semble plus capable de retarder que de hâter l'œuvre de la pacification.

Mais voilà qu'une nouvelle inattendue trancha la question en faveur du roi, à la grande stupéfaction de la résistance. On espérait tout du concours de Turenne ; l'armée de Turenne refusa de le suivre dans sa défection ; elle le laissa avec quelques hommes seulement, et courut se placer sous le commandement d'Erlach, Allemand au service de la France. Jamais peut-être un grand homme coupable n'avait reçu une leçon plus juste et plus opportune. Déconcerté, confus, Turenne, réfugié à Heilbronn, annonça son châtement au prince de Condé, en le priant de solliciter sa grâce. On avait d'assez bonnes nouvelles de Normandie. Longueville, gêné par d'Harcourt, repoussé par quelques populations, ne pouvait s'établir à Quillebœuf, à Neubourg, à Pont-Audemer, ni inquiéter le roi à Saint-Germain. Mais les revers de Longueville n'avaient pas assez d'importance pour rassurer ou intimider personne. Le désarmement de Turenne était une solution tout autrement décisive. Les frondeurs le sentirent si bien, qu'ils firent de grands efforts pour cacher cette aventure à leurs partisans. En dépit de leur dissimulation, la vérité, bientôt connue, brisa toutes leurs oppositions à la paix.

¹ Déjà, en janvier, le pamphlet : *STOMACHATIO BONI POPULARIS*, écrit en latin pour ne pas s'adresser *plebeculæ*, avait dit : *Solum Christum sic decebat loqui : Non vos elegistis me, sed ego elegeri vos. — Reges cæteros populi elegerunt*. Que faut-il faire aux rois qui oppriment leur peuple ? *Petite ista a theologis et politicis superiorum temorum. Revocate in mentem Dei ultoris judicia lui aufert spiritum principum, balteum regum dissolvit, et præcingit fune renes eorum*.

L'auteur, cependant, concluait qu'il ne fallait pas imiter Londres ni Naples, mais simplement expulser Mazarin.

Mazarin, qu'on avait exclu des conférences avec les magistrats, voyageait de Saint-Germain à Ruel, et de Ruel à Saint-Germain, pour guetter les avis des uns et des autres, pour saisir l'occasion. Il revint à Ruel plein d'espérance et de joie, et trouva ses adversaires moins déterminés contre lui. D'autre part, le duc d'Orléans décida Condé à faire quelques concessions, dans la crainte que les magistrats ne fussent tentés de se joindre à l'archiduc. Grâce à ces transactions, la paix fut convenue le 12 mars. Il n'était plus question de l'éloignement de Mazarin ; mais il était accordé une amnistie à tous les chefs du mouvement s'ils acceptaient le traité dans quatre jours. Interdiction pour toute l'année des assemblées du Parlement, et tenue d'un lit de justice à Saint-Germain pour la publication de la paix ; en retour, confirmation des déclarations antérieures, et principalement de celle du 24 octobre. Suppression des arrêts du Parlement, mais satisfaction aux parlements de Rouen et d'Aix par la révocation du semestre. Licenciement des gens de guerre levés par la Fronde, désarmement des Parisiens, restitution de la Bastille au roi, renvoi du député de l'archiduc sans réponse, faculté pour le roi d'emprunter au denier douze, etc. Évidemment, le roi avait la plus grosse part, et les courtisans pouvaient chanter ces vers composés et imprimés par Renaudot sous les yeux du jeune prince :

Embrassez-vous, Français ; Espagnols, à genoux
Pour recevoir la loi ; car la paix est chez nous.

Toutefois, ce nouvel échec ranima l'ardeur des oppositions. Il y eut celle des magistrats de Paris, qui avaient à ratifier l'œuvre de leurs commissaires. Il y eut surtout celle des généraux et seigneurs qui ne pardonnaient pas à la magistrature sa défection. Quand on sut que la paix était faite, sans que Mazarin fût exclu, la populace, aux ordres des frondeurs, exhala en menaces le mécontentement de ses chefs : *Point de paix, point de Mazarin, il faut aller à Saint-Germain querir notre bon roi. Il faut jeter à la rivière tous les Mazarins.* Quand le premier président lut aux chambres assemblées le traité de Ruel, plusieurs magistrats y demandèrent des modifications, l'éloignement du ministre, la continuation des assemblées, et la suppression du lit de justice de Saint-Germain. Les généraux plus furieux criaient à la trahison. Le peuple, autour du palais, faisait un bruit terrible, on envoyait chercher le bourreau pour brûler le traité, on menaçait de mort le premier président. Molé domina toutes ces fureurs de son impassibilité. *Elle ne a parut jamais plus complète ni plus achevée qu'en ce rencontre, dit le cardinal de Retz. Il se voyait l'objet de la fureur et de l'exécration du peuple ; il le voyait armé ou plutôt hérissé de toutes sortes d'armes en résolution de l'assassiner ; il était persuadé que M. de Beaufort et moi avions ému la sédition avec la même intention. Je l'observai et je l'admirai. Je ne lui vis jamais un mouvement dans le visage, je ne dis pas qui marquât de la frayeur, mais qui ne marquât une fermeté inébranlable, et une présence d'esprit presque surnaturelle, qui est encore quelque chose de plus grand que la fermeté. Elle fut au point qu'il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il avait dans les audiences ordinaires, et qu'il prononça du même ton et du même air l'arrêt qui portait que les députés retourneraient à Ruel. On lui proposait de sortir par les greffes pour éviter la multitude : La cour ne se cache jamais, répondit-il ; si j'étais assuré de périr, je ne commettrais pas cette lâcheté, qui de plus ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditions. Ils me trouveraient bien dans ma maison s'ils croyaient que je les eusse appréhendés ici. Il passa*

ferme et respecté à travers le danger. Seulement, derrière lui quelques voix crièrent : République¹.

Ce que l'énergie d'un homme avait commencé, la révélation des intentions véritables des frondeurs l'acheva. Les commissaires du Parlement devaient retourner à Ruel pour obtenir quelques modifications au traité ; les princes et les généraux, craignant de tout perdre si la magistrature s'accommodait définitivement avec le roi, s'empressèrent de rédiger leurs demandes personnelles, comme les seules conditions de leur traité particulier. Ils se portèrent par-là un coup irréparable. Ils demandaient toute la France, dit madame de Motteville ; leurs prétentions, dit Retz, furent d'un ridicule qu'on aurait peine à s'imaginer. C'est tout vous dire que le chevalier de Fruges en eut de grandes, que la Boulaye en eut de considérables, et que le marquis d'Alluye en eut d'immenses. Le Premier Président tira un bon parti de cette maladresse. En publiant les réclamations des généraux, il faisait connaître pour ce qu'elle valait cette nouvelle ligue du bien public ; en les présentant avant celles du Parlement, il atténuait par la comparaison la résistance des magistrats, et inclinait la reine vers le parti qui devait coûter le moins cher à satisfaire.

Quel singulier spectacle, en effet, que celui de ces solliciteurs, princes et grands seigneurs, qui se ruent au pillage et à la vengeance, pour la seconde fois, comme après la mort de Louis XIII. Leur franchise va jusqu'au cynisme ; pas un mot pour le peuple, tout pour eux, pour leurs femmes, leurs enfants, leurs amis : des gouvernements, de l'argent, des titres. A Conti une place dans le conseil d'en haut et une ville forte en Champagne. A Marsillac le tabouret pour sa femme, pour lui-même 400.500 livres. A d'Elbeuf, les sommes qui regardent l'entretien de madame sa femme, le gouvernement de Montreuil pour d'Harcourt son fils, 100.000 livres pour son autre fils Rieux, emploi dans la guerre pour Lillebonne son troisième fils. A Bouillon un dédommagement pour Sedan, et le gouvernement d'Auvergne. A Turenne le gouvernement de la haute et de la basse Alsace, et la propriété des domaines que le roi possède dans ladite Alsace. A la Trémouille le Roussillon, la seigneurie d'Amboise, le comté de Laval indépendant de la justice royale. A Beaufort et à Vendôme son père l'amirauté, le rétablissement de leurs pensions, le dédommagement de leurs châteaux rasés en Bretagne. Au maréchal de la Mothe cent mille livres d'un côté, cinq cent mille d'un autre, cent mille d'un troisième, total sept cent mille livres, sans compter le paiement de ses pensions et appointements, et la restitution de son régiment de cavalerie. Au duc de Retz la restitution de sa charge de général des galères, ou le complément de la somme qui devait en être le prix. A Noirmoutiers, à Matha, à Cognac, à Fruges, des pensions, des pensions. Au sévère duc de Luynes, l'arriéré de ses appointements de grand fauconnier, et 20.000 écus pour la perte de ses meubles et l'incendie de sa basse-cour de Lisigny ; le janséniste comptait juste ; il se faisait un égal scrupule de demander trop ou de ne pas demander assez. Le plus modeste semble être le comte de Maure ; il lui fallait le cordon bleu, la révision du procès de Marillac, et, en cas de justification de cette victime de Richelieu, le gouvernement de Verdun ou les 50.000 écus payés par le feu maréchal pour ladite charge².

Ils sentirent bien eux-mêmes qu'ils se perdaient par cette révélation ; pour en amortir l'effet, ils essayèrent d'une comédie dont personne ne fut dupe. Ils

¹ *Mémoires de Retz.* — Motteville.

² Motteville.

vinrent au parlement déclarer que, s'ils réclamaient des places et des grâces, ce n'était que pour leur sûreté et provisoirement, tant que Mazarin demeurerait en France, mais que, l'ennemi public une fois chassé, ils se contenteraient de la gloire d'avoir affranchi l'État. Ils insistèrent même pour que leur protestation fût gardée au greffe comme le témoignage authentique de leur désintéressement¹. Mais à qui auraient-ils persuadé que ces privilèges, ces couronnes ducales, ces tabourets, ces survivances, ces charges, ces sommes immenses qu'ils avaient demandées, ces places d'assurance, ces révisions de procès, et toutes ces belles prétentions fussent autant de marques d'amour à l'endroit du peuple ?² C'était, un fait sur lequel les remontrances des royalistes, lancées dans le peuple, ne permettaient pas d'illusion. Aussi Beaufort était-il d'avis de ne compter que sur la force ; la confiance belliqueuse lui reprit. Puisque le Parlement abandonnait les généraux, il fallait chasser le Parlement, fermer les portes de Paris à ses députés déjà retournés à Ruel, occuper l'Hôtel-de-Ville, et faire avancer l'armée d'Espagne dans les faubourgs. Le *Catholicon* d'Espagne n'était pas, selon Retz, étranger à cet accès. Vingt mille écus comptant, et une pension de six mille, promis à madame de Montbazou par l'archiduc, avaient déterminé cette résolution du grand Beaufort³. Les imitateurs de Cinq-Mars ne voulurent pas en être dédits, ils firent entrer les Espagnols en France (22 mars). L'armée étrangère, commandée par Noirmoutiers et Fuensaldague, s'approcha de Guise, comptant sur des intelligences annoncées ; puis étonnée d'apercevoir, dans le commandant, des dispositions belliqueuses, elle n'osa pas même commencer un siège. Ce fut la fin des frondeurs ; ils avaient, à la fois, dénoncé l'impuissance de leurs alliés, et, par leur trahison ouverte, donné au Parlement un motif de plus pour les abandonner tout à fait.

D'abord les députés du Parlement, revenus à Ruel, avaient réclamé au nom de leurs confrères l'expulsion de Mazarin ; la compagnie elle-même, assemblée à Paris, renouvelait ses arrêts contre le ministre et mettait ses meubles à l'encan. Sur ce point il y avait accord entre le Parlement et les généraux. Avertis de l'inutilité de leurs efforts par le refus formel de la reine, et par les déclarations d'Orléans et de Condé, les députés insistèrent au moins sur les deux autres réclamations, le droit de tenir des assemblées jusqu'à la fin de 1649, et la suppression du lit de justice de Saint-Germain. Quand on apprit l'entrée des Espagnols, le murmure fut à peu près unanime parmi les magistrats, à Ruel et dans le Palais ; ils protestèrent contre Conti, la duchesse de Longueville, le coadjuteur, fauteurs perfides de la guerre étrangère ; sauf quelques emportés, ils se montrèrent de moins en moins hostiles à Mazarin ; le ministre, qu'ils consentaient à souffrir encore, laissa voir l'intention de leur accorder celles de leurs demandes qui ne le touchaient pas personnellement. Tout tendait à la paix définitive entre le Parlement et la royauté. Que pouvaient espérer les généraux ? L'Espagne ne leur avait pas donné de secours efficace. Longueville était battu partout en Normandie. La Boulaye, après avoir soulevé le Maine, était désarmé par les troupes royales ; son vainqueur, animé de l'esprit de Condé⁴, punissait la province de sa révolte par des violences et des extorsions qui en achevaient la ruine. Il devenait urgent pour les princes et seigneurs de traiter de leur côté. Ils le tentaient depuis le 16 mars, jour où ils avaient fait connaître leurs demandes ;

¹ Retz. — Motteville.

² Remontrance au peuple par L. S. D. N. L. S. C. E. T.

³ *Mémoires de Retz*.

⁴ *Mémoires d'Omer Talon*.

ils s'y portèrent avec plus d'ardeur quand ils virent qu'avant peu ils ne compteraient plus pour rien ; ils agissaient par eux-mêmes, ou par *députés à basse note*, les uns pour les autres, les uns contre les autres ; ils obtinrent ou des concessions immédiates ou des promesses évasives ; publiant ou cachant leurs succès, selon qu'ils croyaient indifférent de braver l'opinion ou utile de la ménager pour la retrouver plus tard. Devant ces nécessités, ils promirent de ne plus s'opposer à la paix.

La reine accordait au Parlement les conditions déjà convenues le 12 mars ; elle consentait à en retrancher deux articles, celui qui interdisait les assemblées de la Compagnie en 1649, et celui qui prescrivait la tenue d'un lit de justice à Saint-Germain. La satisfaction des frondeurs fut moins explicite. On accordait à madame de Montbazou de l'argent et des abbayes, dans l'espoir qu'elle contiendrait le duc de Beaufort dans la docilité. On livrait de bons bois en Normandie au duc d'Elbeuf¹ pour rétablir ses affaires. On gratifiait Vitry d'un brevet de duc. Mais, en général, les princes et seigneurs devaient se contenter pour le moment de promesses plutôt que d'effets immédiats. La lettre-patente qui les concernait laissait à la royauté le droit de prendre son temps. Voici quelques-uns de ces engagements élastiques. *Sa Majesté, ayant toujours affectionné la maison de Vendôme, désire la favoriser en toutes les occasions qui se présenteront, et emploiera son autorité pour faire que les États de Bretagne exécutent ce qui a été promis pour le dédommagement de la démolition de ses châteaux.... Sa Majesté trouve très-juste la prière que fait le duc d'Elbeuf qu'on lui paie la somme due à sa femme, et elle y fera pourvoir à son contentement Sa Majesté fera en faveur des comtes d'Harcourt, de lieux et de Lillebonne, tout ce qui sera possible, et leur donnera les emplois que méritent leurs services. Le comte de Rieux surtout sera payé aussitôt que les affaires de Sa Majesté pourront le permettre.... On fera au duc de Bouillon un contrat de la valeur de sa principauté de Sedan, qu'il cède au roi.... Quand Sa Majesté mettra quelque armée en campagne, elle considérera le sieur maréchal de Turenne et le gratifiera, dans toutes les occasions qui se trouveront, de ce qui lui conviendra selon sa qualité.... Le maréchal de la Mothe-Houdancourt continuant à rendre des services à Sa Majesté, elle y fera toute la considération qui se doit, tant pour le passé que pour l'avenir, et lui répartira les grâces qu'il pourra mériter.*

Le 1er avril, le Parlement assemblé entendit la lecture de la déclaration royale, qui acceptait et promulguait la paix de Ruel ; elle fut vérifiée et enregistrée par les magistrats. On entendit aussi la lettre-patente concernant les généraux et les princes ; mais on ne lui donna pas d'autre authenticité que cette lecture. Comme ceux-ci témoignaient quelque mécontentement du peu d'avantages obtenus par eux, la Compagnie les consola par une promesse dérisoire, accompagnée d'un avertissement bien capable de les porter à la paix. Elle arrêta qu'il *serait fait instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux, et qu'au surplus il serait donné ordre au licenciement des troupes*. Quelques jours après, un arrêt en forme portait injonction à tous les sujets du roi d'obéir à la déclaration, et aux troupes étant dans l'Anjou et autres lieux de poser les armes, avec défense de commettre aucune hostilité, sous peine d'être déclarés perturbateurs du repos public. Le peuple, et en particulier celui de Paris, était le seul des combattants qui ne gagnât rien aux stipulations du traité. Le Parlement, pour ne pas laisser les Parisiens étrangers à la joie de la pacification, rendit plusieurs arrêts, qui déchargeaient les locataires et sous-locataires, des maisons de Paris et des

¹ *Mémoires de Montglat.*

faubourgs, du loyer de Pâques ; petit attentat à la propriété, très-populaire dans tous les temps, mais qui n'en est pas moins un acte de despotisme, le sacrifice de la justice à la bienfaisance, et l'approbation de la jalousie du pauvre contre le riche. Mais le peuple a toujours eu les mêmes passions, et les pouvoirs qui ont voulu le flatter n'ont fait que se transmettre les mêmes moyens.

IV. — Restes d'agitation dans Paris, à l'instigation de Gondî et de Beaufort. - Résistance des parlements de Bordeaux et d'Aix. - Apaisement apparent.

La reine apprit, avec un soulagement réel, que la paix avait été reçue par le Parlement, les généraux et le peuple. Pendant quelques jours, de favorables apparences purent entretenir cette illusion. Les ennemis se rapprochèrent. Conti vint à Saint-Germain, et, sur le conseil de Condé, il embrassa le cardinal. D'Elbeuf vint ensuite, puis Bouillon, puis Marsillac, puis de Maure, puis Vitry, Noirmoutiers et Laigues. Longueville s'y rencontra avec d'Harcourt, son adversaire heureux en Normandie. La duchesse de Longueville s'y laissa conduire par sa mère ; un peu embarrassée et ne sachant que dire, elle saisit l'occasion de deviser sur la distance qui séparait Paris de Saint-Germain. Le duc de Vendôme s'accommoda sans résistance ; pour preuve de sa bonne volonté, il proposa le mariage de son fils Mercœur avec une nièce de Mazarin. Enfin la duchesse de Chevreuse, qui n'avait pu envoyer la guerre des Pays-Bas en France, accourut à Paris pour profiter de la paix conclue malgré elle ; éconduite d'abord, elle obtint, au bout de quelques semaines, un arrangement qui fit cesser son exil. De leur côté, les défenseurs du roi voulurent faire leur visite aux Parisiens ; le duc d'Orléans fut bien traité ; le Parlement lui députa deux présidents et six conseillers pour le féliciter d'avoir contribué à la paix. Condé, reçu moins chaudement, eut pourtant aussi sa députation ; seulement, pour observer l'infériorité de son rang, on ne lui envoya qu'un président et deux conseillers¹.

Mais il n'était pas difficile de reconnaître que tout n'était pas fini. D'abord, le coadjuteur et Beaufort refusèrent d'être compris dans l'amnistie, par cette raison qu'ils n'avaient rien fait que pour le service du roi. Gondî s'obstina à ne pas paraître à Saint-Germain ; plus tard, quand il consentit à visiter la reine à Compiègne, il affecta de ne pas voir le ministre. Beaufort se déclara ouvertement contre le mariage de son frère avec mademoiselle Mancini. Dans un accès de colique, qui inquiéta l'amour des Parisiens pour lui, il prit du contrepoison pour faire croire qu'il avait tout à craindre de Mazarin. Ces deux hommes restaient sur la défensive pour ranimer la Fronde. Ce fut même une manœuvre de leur part, qui donna à ce nom une popularité et une importance que l'histoire lui prête trop tôt ; selon Retz, on avait bien déjà, avant et pendant la guerre de Paris, désigné du nom de frondeurs les ennemis du premier ministre ; mais cette comparaison reflorissait particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le roi et le Parlement, on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étaient pas accommodés avec la cour. Nous remarquâmes, dit-il, que cette distinction de nom échauffe les esprits... Nous résolûmes de prendre des cordons de chapeau

¹ Motteville.

qui eussent quelque forme de fronde. Un marchand affidé nous en fit une quantité, qu'il distribua à une infinité de gens qui n'y entendaient aucune finesse. L'effet que cette bagatelle fit est incroyable. Tout fut à la mode (de la Fronde), le pain, les chapeaux, les canons, les gants, les manchons, les éventails, les garnitures, et nous fûmes nous-mêmes à la mode encore plus par cette sottise que par l'essentiel¹.

Ce qui les enhardissait, c'est qu'ils avaient pour longtemps encore, comme il le dit, de la provision dans l'imagination des peuples. La guerre civile n'avait rien conquis de considérable ; ce droit de vérifier les édits de finances accordé au Parlement par la déclaration du 31 juillet, cette première garantie de la liberté individuelle, donnée par la déclaration du 24 octobre et confirmée par la paix de Ruel, n'était pas une réforme bien sensible aux masses. La paix, non plus, n'avait pas fait cesser la misère publique. Si les amis du roi se plaignaient de sa pauvreté et rapportaient aux violences de la guerre la suppression de ses revenus, les pamphlétaires amis du peuple justifiaient le refus de payer par les surcharges intolérables que les provinces subissaient encore. D'un côté, les contemporains représentent le roi dans la misère, sans officiers grands et petits, parce qu'il ne peut les rémunérer ; sans pages, parce que les premiers gentilshommes n'ont plus de quoi les entretenir². Le faux-saunage, qui a duré deux mois, empêche les adjudicataires des gabelles de rien rapporter ; le sel soustrait aux greniers, colporté par des hommes armés, *même avec du canon*, se vend à la porte des églises comme une marchandise ordinaire³. Mais, de l'autre côté, les peuples, lissés et accablés de tant d'impositions, ne peuvent plus payer ni aides, ni gabelles, ni tailles, à vingt lieues de Paris ; la pénurie est telle que les sergents n'osent plus exécuter les paysans dans les villages. Des cris s'élèvent de toutes parts ; on dénonce *la Champagne désolée par l'armée d'Erlach*⁴, les *horribles cruautés* faites dans les provinces de France par les gens de guerre d'Erlach. Une *requête des provinces et des villes de France*, à nos seigneurs du Parlement, parle de ravages et de *brûlements* faits dans les provinces depuis la paix publiée, et signifie au jeune roi de quelle manière il doit exercer l'autorité. La leçon est d'autant plus curieuse, qu'elle repose sur une distinction dont les révolutions modernes ont eu tort de s'attribuer le mérite : Quand un âge plus avancé lui aura donné connaissance des lois et de la forme du gouvernement que Dieu lui a commis, il apprendra qu'il a la conduite d'un peuple libre, sur lequel il doit régner plus par l'amour de la justice que par la terreur de ses forces, et que ses pères ont fait leur gloire de se dire *rois des Français* plutôt que de la terre qu'ils habitent, parce qu'ils ont cru que la véritable grandeur des souverains était de régner dans les cœurs de leurs sujets, dont ils se sont toujours acquis les affections par la modération de leurs règnes.

Sous l'action de pareils instigateurs, il était difficile qu'il ne restât pas dans le peuple de Paris une rancune toujours prête contre ceux qui l'avaient fait souffrir. La paix même ; en diminuant la lassitude de la lutte, ranimait l'esprit de

¹ *Mémoires de Retz.*

² Motteville.

³ Omer Talon. — V. aussi les *Gabelles épuisées à Mgr le duc de Beaufort* (1649) : Deux cents ouvriers en soie de Tours sont allés querir du sel à Nantes ; ils en ont rapporté une quantité telle que le prix en est tombé à 30 sols le boisseau ; enfin, ils ont fait un second voyage avec des ouvriers d'Orléans, malgré la défense expresse du conseil, et ils se sont ouvert le passage à coups de canon.

⁴ Trois lettres publiées les 3, 6, 7 mai 1649.

provocation par l'espoir de mieux réussir une autre fois. La haine contre Condé éclata dans la publication du *Discours sur la députation du Parlement à Monsieur le Prince*, et dans l'inutilité des poursuites judiciaires dont il fut l'objet. Ce libelle (mai 1649) accusait le Parlement d'avoir commis des lâchetés, les députés de la Compagnie de s'être laissé corrompre dans les négociations de la paix, le prince de Condé *d'impiété et de sacrilège, et de porter avec impatience le nom de sujet*. Le prince y était qualifié de fléau préparé par Dieu pour affliger le royaume ; de *monstre né pour la ruine et la désolation de son pays*. On lui annonçait la vengeance du peuple : *Le temps viendra que vous aurez besoin de réclamer la protection du Parlement que vous avez voulu opprimer.... Vous implorerez en vain l'ordonnance de la sûreté publique que vous avez violée, et ce peuple innocent, que vous avez voulu faire périr par la faim, se rira de votre disgrâce, et écouterà avec joie la nouvelle de votre prison*. La menace s'est vérifiée à la lettre quelques mois plus tard ; mais déjà la sympathie d'un grand nombre était acquise aux interprètes de ces sentiments hostiles. Cet appel aux vengeances populaires était l'œuvre d'un magistrat, du conseiller Portail, un des conquérants de la Bastille ; l'impunité fut assurée aux délinquants 'par une minorité parlementaire que la paix de Ruel n'avait pas déconcertée. Portail échappait par l'anonyme, l'imprimeur par la fuite. Le seul complice qu'on put saisir, un avocat au conseil, accusé d'avoir participé à l'impression, fut sauvé moins par l'insuffisance des preuves que par l'activité de ses amis. Condé perdit sa peine à requérir une condamnation au Châtelet d'abord, ensuite à la chambre criminelle (la Tournelle) du Parlement. Guy Joly, conseiller au Châtelet, le confident de Gondy, visitait l'accusé dans sa prison pour l'instruire des moyens de se défendre ; le président Nesmond entraîna à un acquittement les conseillers de la Tournelle¹.

Le respect n'était pas mieux rétabli pour la reine et pour son ministre. Par de petites audaces de gens mal élevés, par des violences dans le goût de la populace, les frondeurs obstinés s'entretenaient la main pour la lutte, et désignaient à la multitude l'ennemi à combattre. Ici Beaufort venait tirer la nappe et renverser les plats d'une troupe de mazarins attablés chez Renard au jardin des Tuileries ; la grosse plaisanterie dégénérait en combat, le sang coulait, sans que le Premier Président jugeât opportun d'évoquer l'affaire devant la Cour. Ailleurs Brissac, Matha, Fontrailles,, à moitié ivres, 'assommaient deux valets de pied du roi, malgré leurs livrées, et, comme les battus se réclamaient de leur habit pour se faire respecter, les assaillants frappaient plus fort, en disant : *Portez cela à votre maître, à la reine, et au cardinal Mazarin*. Il fallait encore renoncer à punir les coupables, dans la crainte que le procès ne donnât lieu à quelque assemblée des chambres du Parlement, et par suite à un tumulte public. Les pamphlets, loin de se taire, semblaient redoubler d'audace. Le Silence au bout du doigt (mai 1649) énumérait les amants de la reine, Montmorency, Buckingham, Leganez, Mazarin, ceux des deux princesses de Condé, la mère et la belle-fille ; il flagellait le Premier Président, le chancelier, le lieutenant-civil. Les magistrats parvinrent à sévir, à emprisonner la veuve et les enfants de l'imprimeur. Mais à quelques semaines de là, leur bonne volonté échoua contre une démonstration populaire (juillet 1649). Il s'agissait de la *Custode du lit de la reine qui dit tout*, publication, ignoble, dont le titre suffit en effet à tout dire. La reine envoya le duc d'Orléans se plaindre au Parlement ; on arrêta l'imprimeur Morlot. Condamné par le Châtelet à être pendu et étranglé, et la sentence

¹ *Mémoires* de Guy Joly et d'Omer Talon. — Lettres de Guy Patin.

confirmée immédiatement par la Cour, il marchait au supplice, lorsqu'une multitude se rua sur le cortège, à coups de pierres, de bâtons et d'épées. Les archers, en petit nombre, se dispersèrent ; le lieutenant-criminel, -qui les commandait, reçut plusieurs coups de bâton avant de pouvoir fuir ; Morlot fut délivré et ne reparut plus. Cependant une autre bande courait à la place de Grève pour détruire l'instrument du supplice. Elle abattit la potence, rompit l'échelle en plusieurs morceaux, brisa à coups de pierres les vitres de l'Hôtel-de-Ville, et ne cessa le désordre qu'à neuf heures du soir. Les émeutiers, qualifiés de *gens de néant, vagabonds, sans nom, sans lieu*, par les registres de l'Hôtel-de-Ville, étaient, selon Guy Joly et Retz, des garçons libraires ou imprimeurs. Tous les efforts furent inutiles pour retrouver Morlot ; les échevins, les colonels et quarteniers ne purent qu'exprimer à la reine le regret de leur impuissance¹.

Si la, paix n'était pas observée à Paris, la guerre recommençait en province. Bordeaux, Aix, Toulouse même, vivaient en état d'hostilités continuelles contre le gouvernement. Le gouverneur de Guienne, le duc d'Épernon, avait soulevé, par son arrogance, tous les états de la province. Il vivait en prince, traitant la noblesse et le Parlement de haut en bas, et battait monnaie à son effigie². Il prenait les qualités de très-haut et très-puissant prince et d'altesse, sans doute parce qu'il avait épousé en premières noces une sœur bâtarde de Louis XIII. Le jour même où la paix de Ruel était signée définitivement (30 mars), le Parlement de Bordeaux s'arrogeant, comme celui de Paris, l'autorité souveraine, avait interdit aux troupes commandées par Épernon d'approcher de Bordeaux, enjoint à tous les gentilshommes de la sénéchaussée de Guienne de se rendre dans la ville pour le service du roi, enfin défendu de continuer la construction de la citadelle de Libourne³. Aussitôt les scènes de Paris se renouvelèrent en Guienne. Les Bordelais occupèrent le château Trompette avec la même joie que les Parisiens avaient pris la Bastille ; le Parlement leva des troupes pour le service du roi ; le marquis de Sauvebœuf fut fait commandant de l'armée du roi sous l'autorité du Parlement. Les batailles durèrent plusieurs mois. Vaincus à Libourne, canonnés dans leur ville, les Bordelais durent un premier traité de paix à l'intervention de leur archevêque (28 mai, 1 juin). Mais la discorde continua, le Parlement de Bordeaux réclama la protection du Parlement de Paris, et pour prévenir cette union inquiétante, le roi se contenta d'infliger aux magistrats de Guienne un semblant d'interdiction qui devait être levé au bout de huit jours (12 juillet 1649).

Aix ne jouit pas longtemps de la satisfaction que ses magistrats avaient obtenue de la paix de Ruel. Le comte d'Alais, odieux à la population, et continuellement dénoncé par elle, fut-il l'auteur de cette recrudescence de haine ; fit-il, en effet, comme une pièce du temps l'en accuse, pendre plusieurs magistrats, même après la publication de la paix⁴ ? Quelle qu'en ait été la cause, la Provence remuait encore pendant tout l'été de 1649. Le Parlement d'Aix levait des troupes, proscrivant les troupes royales pour être entrées sur son territoire *sans l'ordre du roi*, c'est-à-dire des magistrats qui semblaient le représenter. Il s'arrogeait la levée des deniers publics, que le comte d'Alais réclamait pour lui. Il y avait des batailles comme en Guienne ; il y avait échange continu de manifestations

¹ *Mémoires de Retz*, de Guy Joly. — Registres de l'Hôtel-de-Ville. — Lettres de Guy Patin. — *Mémoires de Montglat*.

² *Mémoires de Montglat*. — Arrêt du parlement de Bordeaux, 24 mai 1649.

³ Texte des arrêts du parlement de Bordeaux du 30 mars et du 3 avril.

⁴ Union des trois Parlements de Bordeaux, Toulouse et Provence, 1649.

entre le roi et le Parlement : le roi lançait des lettres contre les *rebelles* de Provence ; le Parlement d'Aix renvoyait au roi des *remontrances* contre le gouvernement du comte d'Alais (juin, juillet 1649). Aucune conclusion définitive ne se dégagait de ces débats ; bien plus, pour accroître les embarras, le Parlement de Toulouse, s'ingérant dans les affaires d'autrui, adressait des lettres à la régente sur les troubles d'Aix et de Bordeaux. Les trois Parlements du Midi semblaient faire cause commune ; cette union, par le voisinage des contractants, constituait un danger qu'il n'était pas prudent de dédaigner.

Ainsi, la guerre civile n'est que suspendue ou ralentie ; tout se prépare pour une reprise d'agitations ou d'hostilités plus longues que celles que nous venons d'étudier. Il faudra en subir l'histoire. Toutefois nous aurons le droit de lui donner moins de développements. Déjà nous avons expliqué pourquoi la vieille Fronde, ou guerre de Paris, méritait une attention particulière. Il y avait là des essais de réforme gouvernementale, des tentatives de révolution, l'apparition de principes politiques de la plus haute portée, et parfois un soulagement pour les contribuables ; les intérêts des personnes n'occupaient que le second rang. Dans la jeune Fronde, ou Fronde des princes, les questions de personnes se substituent trop souvent aux questions de principes. On y retrouve bien de temps en temps le même langage, les mêmes aspirations, et des réminiscences du passé dans les Parlements ou dans les populations ; mais ce ne sont le plus souvent que des prétextes pour les meneurs, des déceptions pour la foule ; l'intérêt du peuple est sacrifié sans embarras au succès des affaires des particuliers. Ces ambitions, ces rivalités de grands seigneurs et de femmes galantes, ne peuvent réclamer dans l'histoire que la part secondaire qui convient à la biographie.

CHAPITRE VII

La Fronde des princes

I. — Arrogance de Condé ; son alliance et sa brouille avec les frondeurs. - Coups de pistolets ; procès au Parlement. - Arrestation de Condé.

Commençons par énumérer les graves questions dont il nous faut maintenant aborder les détails. Monsieur le Prince réussira-t-il à éconduire Mazarin, ou Mazarin sera-t-il assez heureux pour annuler Monsieur le Prince ? Voilà le plus grand intérêt politique de cette époque. Le coadjuteur sera-t-il cardinal par la reine, ou par Monsieur le Prince, ou par la pression des jansénistes ? La Palatine pourra-t-elle disposer des finances et marier mademoiselle de Chevreuse ? Le duc d'Orléans, qui cesse d'être mazarin, aura-t-il enfin le pouvoir qui convient à l'oncle du roi, et *Mademoiselle*, sa fille, fera-t-elle assez de peur à la reine pour épouser Louis XIV ? Tels sont les débats secondaires qui compliquent l'intrigue principale. Au milieu de pareilles préoccupations, le temps manque pour apercevoir le péril de la guerre étrangère mêlée plus que jamais aux troubles civils ; le cri même de la misère publique a peine à se faire entendre, quoiqu'il s'élève de provinces entières, de la Picardie, de la Champagne, des quartiers les plus populeux de Paris. Heureusement, la question espagnole, amortie par l'épuisement de l'ennemi, ne peut dominer ni décider les autres ; et, quant aux populations affamées, elles ont au moins pour ressources Vincent de Paul et les dames de la Charité.

Le grand *important* de cette nouvelle époque, c'est donc le prince de Condé ; un important plus coupable que les autres, puisqu'il descend volontairement d'une grandeur réelle au niveau des avides sans illustration. Il va laisser ici une forte part de lui-même. Le défenseur de, la cour, le fléau des Frondeurs, devenu l'adversaire de la reine, tend la main à toutes les alliances, flatte tous les espoirs, feint l'amour du peuple, grimace la dévotion, ne recule pas même devant le meurtre et l'incendie. Le vainqueur de Rocroi, battu dans la guerre civile, se fait, pour se venger, l'ennemi de la France ; il désavoue ses triomphes en travaillant à relever les Espagnols ; il leur livre ses talents en retour de l'assistance de leurs armes ; il s'obstine dans la trahison pendant huit années, jusqu'au jour où l'impuissance de ses alliés le réduit à solliciter de Mazarin la grâce de fléchir le genou devant son maître. L'apparence a bien changé. Le *héros* ne *s'évanouit* pas

; sa gloire avait assez de consistance pour tenir encore derrière ces obscurcissements ; mais l'homme apparaît avec les emportements de ses passions, le cynisme de ses moyens, et aussi la vigueur et l'éclat du châtiment ; son humiliation se mesure à l'exaltation de son orgueil.

Cet orgueil ne pouvait surprendre personne. Depuis longtemps les airs victorieux du conquérant de Dunkerque avaient fait sentir le *maître* qui s'apprêtait à saisir le pouvoir. Cette arrogance avait passé même dans sa cour, dans ces troupes de jeunes gens, ses compagnons d'armes, qu'il menait partout avec lui, et dont il remplissait, à toutes ses visites, la chambre de la reine ; en les appelant les *petits maîtres*, le jugement public avait clairement dénoncé les prétentions du chef. Cependant il avait bien voulu encore défendre la reine et Mazarin contre des bourgeois qu'il méprisait. Mais, après la paix de Ruel, il crut le moment arrivé de mettre enfin à ses pieds ceux qui lui devaient leur salut. Sa sœur, la duchesse de Longueville, l'anima dans ces desseins ; elle lui montra, dans l'alliance projetée entre Mazarin et la maison de Vendôme, un danger pour la maison de Condé ; elle lui prouva, par la bienveillance nouvelle dont la reine honorait le prince de Conti, que le plus sûr moyen de s'élever, c'était de se rendre redoutable ; elle acheva ainsi de le ranger du parti de ses amours et de son ambition. Gondi, après les barricades, avait été le lien des anciens importants avec les magistrats et les Parisiens. Condé va essayer d'engager les frondeurs avec les princes du sang. Alliance mal assortie, souvent marchandée, plus d'une fois rompue, dont les indécisions, les brouilles et les recrudescences, perdront à la fois les princes et les frondeurs, mais en même temps, malgré le résultat favorable au roi, accumuleront sur le pays autant de malheurs que les guerres civiles du XVI^e siècle. C'est là ce qu'on appelle la *fronde des princes* ou la *jeune fronde*, et la seconde période de l'histoire du grand Condé.

La reine rentra à Paris le 18 août 1649. Elle avait affecté de se faire attendre assez longtemps, pour inquiéter par ce retard les frondeurs eux-mêmes. Gondi s'était résigné au voyage de Compiègne afin de déterminer ce retour. La réception parut avantageuse à l'autorité royale ; il y eut des acclamations pour la reine ; il y en eut pour Mazarin. Que la démonstration fût spontanée ou soudoyée, sincère ou ironique, partielle ou générale, l'effet s'en continua au moins quelques jours. La reine, dans le voisinage des halles, reçut les bénédictions des harengères et mille excuses de leur conduite passée. A Notre-Dame, le jeune roi, réclamé par la curiosité populaire, fut soulevé sur les bras de ses courtisans et exposé à tous les regards ; à l'église des jésuites, Mazarin se tint seul, au milieu du peuple, témoignant qu'il ne craignait rien ; de nouvelles bénédictions le récompensèrent de cette confiance. Enfin, les compagnies souveraines, le corps de ville, vinrent, selon l'usage, complimenter le roi ; le coadjuteur lui-même crut qu'il n'était plus le maître de ne pas rendre sa visite au ministre. Mazarin paraissait si bien raffermi, qu'au bout de quelques semaines il remplaça d'Émery à la surintendance des finances ; acte habile que ses ennemis et ses amis s'accordent à louer par des motifs différents. Selon Retz, d'Émery, qui connaissait bien Paris, y jeta de l'argent assez à propos pour s'y faire des créatures ; selon madame de Motteville, le retour de cet homme assurait l'argent nécessaire par la bonne volonté des partisans, qui, chassés avec lui, attendaient un grand profit de son rétablissement.

Ce résultat ne pouvait plaire aux frondeurs ni à Condé, de là un premier essai de rapprochement. Les frondeurs ne perdaient aucune occasion de ranimer l'irritation contre le cardinal, ils lui donnaient sans cesse de nouvelles frottades, soit en paroles, soit en démonstrations insultantes dans les rues. Condé

commença par manifester une opposition formelle au mariage de Mercœur avec une nièce de Mazarin ; n'obtenant pas d'assurance formelle que sa volonté serait faite, il se mit à appuyer dans le conseil les réclamations des généraux de la Fronde, entre autres celles de Bouillon et de Turenne ; il s'emporta contre le chancelier et signifia qu'il entendait qu'on donnât satisfaction aux requérants. Bientôt il réclama pour Longueville, son beau-frère, le gouvernement de Pont-de-l'Arche. Mazarin entreprit de résister : il représenta que la possession de Pont-de-l'Arche pouvant rendre le duc de Longueville maître de toute la Normandie, il y avait là une menace pour la sûreté du royaume ; sa qualité de premier ministre, de gardien des intérêts du roi et de la reine, lui imposait le devoir de veiller à leur conservation. Condé, ne gardant plus de mesure, railla ce beau défenseur du royaume, ce guerrier qu'il avait vu si timide ; il le quitta en lui disant : *Adieu, Mars !* et alla colporter partout cette parole, comme *digne de l'immortalité*. Aussitôt les frondeurs accoururent autour de ce nouvel ennemi du ministre, le duc de Beaufort lui offrit ses services ; les duchesses de Montbazou et de Chevreuse, oubliant leurs anciennes rivalités de femmes, se rapprochèrent de la duchesse de Longueville pour appuyer son frère de leurs intrigues ; le duc d'Orléans lui-même se laissa gagner. Inquiets, étourdis de tant de sollicitations ou de menaces, la reine et Mazarin crurent prudent de céder ; on accorda à Longueville le gouvernement de Pont-de-l'Arche. En remerciement de cette faiblesse, Monsieur le Prince mena dîner, chez le baigneur Prudhomme, le duc de Beaufort, le coadjuteur, Rohan, Lamoignon, Noirmoutiers, Laigues, Turenne ; il leur déclara qu'il ne voulait pas recourir à la guerre civile, que le personnage du Balafre ne convenait pas à sa naissance ; mais il ne réprima rien d'une conversation où *le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune de ses figures*. Quand la reine lui demanda compte de cette action, il répondit que, puisque le cardinal prenait des liaisons avec ses ennemis, il était bien aise d'en prendre à son tour avec les frondeurs¹.

Une fois dans cette voie, et toujours emporté par les suggestions de la duchesse de Longueville, il poussa en avant, sans aucun souci de ses ennemis, de ses amis anciens ou nouveaux. Il voulut pour la femme de Marsillac le tabouret à la cour, et le droit d'entrer au Louvre en carrosse, faveur qui mettait Marsillac au-dessus des ducs, quand il n'était que gentilhomme et que son père vivait encore. Une résistance imprévue de la noblesse le força bien de reculer. Les ducs, les maréchaux, beaucoup de personnes de qualité, se rassemblèrent ; il y eut pour cette question d'étiquette, alors si importante, des remontrances qui firent craindre une crise politique et la nécessité de convoquer les états généraux. La reine retira le tabouret qu'elle n'avait accordé que malgré elle. Mais le vaincu n'entendit rien rabattre de ses droits à la domination ; il s'en prit bientôt à la personne de la reine elle-même ; il voulut lui tracer sa conduite personnelle. Un extravagant, du nom de Jarzé, se disait amoureux de la reine ; des bruits fâcheux et ridicules en circulaient. La princesse crut y mettre fin en traitant Jarzé comme un fou, et lui défendant de paraître devant elle. Mais Jarzé était bien vu de Monsieur le Prince, qui avait espéré se servir de lui pour renverser le ministre ; le prince prit aussitôt le parti du disgracié ; il demanda pourquoi on ne l'avait pas consulté avant de gourmander le coupable, pourquoi sans son consentement le cardinal avait souffert cette sévérité. *Il y aura bien du bruit au quartier, faisait-il dire, si la reine ne pardonne*². Mazarin lui représentant que c'était là une

¹ Retz, Motteville.

² Madame de Motteville atteste que c'est à elle-même que ces paroles ont été dites.

chose qu'on ne pouvait exiger de la moindre des femmes, il osa riposter : **Il le faut pourtant bien, puisque je le veux**¹. La reine céda. A quelques semaines de distance, Condé lui fit voir que dans le gouvernement elle n'était rien sans lui. Il avait pressé dans le secret le mariage de madame de Pons avec le jeune duc de Richelieu ; la femme étant l'amie de la duchesse de Longueville, et le mari destiné au gouvernement du Havre, les Condé assurés de mener l'un par l'autre, auraient achevé ainsi de mettre toute la Normandie dans leur dépendance. Mais ce mariage présentait des irrégularités ; il n'était pas dans l'ordre que le duc de Richelieu se mariât, à son âge, sans le consentement de sa famille, que le prince de Condé mariât un duc et pair sans le consentement du roi. La reine le dit à Monsieur le Prince, en ajoutant qu'une pareille union pourrait bien être rompue. Il riposta qu'une chose de cette nature, conclue devant des témoins comme lui, ne se rompait jamais.

Ce n'était pas seulement la reine et son ministre, qui avaient à souffrir de tant d'orgueil. L'infatuation des Condés les rendait insupportables à tout le monde. Ils mettaient leur gloire à se faire détester, ils traitaient de ridicule tout effort pour se faire bien venir d'autrui. **Il est certain**, dit la duchesse de Nemours, **que, dans ce temps-là, Monsieur le Prince aimait mieux gagner des batailles que des cœurs**. Avec leurs airs moqueurs, leurs paroles offensantes, ils étaient impraticables dans les choses de conséquence et dans la vie ordinaire. Recevaient-ils une visite, leur ennui affecté invitait la compagnie à se retirer. Pour entrer chez Monsieur le Prince, de quelque qualité qu'on fût, on attendait longtemps dans l'antichambre ; et souvent il ordonnait de renvoyer tout le monde sans avoir reçu personne. Incapables de reconnaissance pour les services reçus, ils poussaient à la dernière extrémité ceux qui leur déplaisaient. On les haïssait donc à la cour ; dans le peuple, on reportait sur eux l'aversion que le cardinal avait inspirée². On accusait Monsieur le Prince de vouloir se faire roi³.

Cet abus de leur importance favorisa leur première humiliation, en leur ôtant l'alliance qu'ils venaient de conclure avec les frondeurs, avant même qu'ils en eussent tiré un avantage sérieux.

Les frondeurs étaient effacés et oubliés ; piqués de plaisanteries mordantes, ils sentirent le besoin de se rendre, dans une agitation populaire, une bonne occasion de reparaître ; pour cela ils jouèrent à l'assassinat.

Les rentes ne se payaient pas et ne pouvaient pas se payer, parce que les revenus publics avaient été interceptés par la guerre civile comme il a été dit plus haut⁴. Les rentiers, mécontents, avaient nommé des syndics pour soutenir leurs intérêts auprès du Parlement et du surintendant des finances. Un de ces syndics était Guy Joly, ami et confident du coadjuteur, qui tout récemment avait insulté le Premier Président et son fils. Un moyen assez sûr d'émouvoir le peuple, c'était de lui faire croire que ces syndics étaient odieux au gouvernement, et, comme preuve de cette haine, de simuler sur l'un d'eux un assassinat qu'on

¹ *Mémoires* de la duchesse de Nemours, mademoiselle de Longueville, fille du premier mariage du duc de Longueville.

² *Mémoires* de la duchesse de Nemours.

³ Carnets de Mazarin, octobre 1649. Un libelle, intitulé *la Passion de la cour*, dit que Monsieur le Prince veut être roi.

⁴ Omer Talon : *Les adjudicataires des gabelles s'excusèrent, attendu que les ventes étaient infiniment diminuées dans les greniers, par le faux-saunage, qui avait duré deux mois.*

imputerait ensuite au ministre. Il fut convenu, dans un conseil de fronde, qu'on tirerait un coup de pistolet sur la voiture de Joly, et que la prétendue victime présenterait, comme effet de cet attentat, une déchirure à sa manche et une égratignure à son bras, faites d'avance. Gondi eut beau s'opposer à cette comédie, elle fut répétée immédiatement dans la maison de Joly, et représentée en public le lendemain¹. Elle manqua son but. Vainement Joly avec deux autres syndics courut au palais, racontant, le fait et montrant sa blessure, demander justice de cet assassinat ; les magistrats, sauf Broussel, ordonnèrent froidement une information selon l'ordre accoutumé. Le marquis de la Boulaye, grand frondeur, un pistolet à la main, perdit son temps à courir par la ville en criant : **Aux armes, trahison du Mazarin !** Il ramassa à grand'peine quelques coquins, dont le petit nombre lui faisant honte, il alla se réfugier chez le coadjuteur (12 décembre 1649).

Ce coup de pistolet fut suivi d'une autre tentative, dont l'origine est bien moins connue, et dont les conséquences furent bien plus graves. Le même jour, on vint avertir Monsieur le Prince que, à la place Dauphine, il avait été tiré un ou plusieurs coups de feu sur un de ses carrosses, sans que personne eût été atteint. Le chevalier de Grammont, croyant éclairer la chose par une provocation directe, envoya immédiatement au pont Neuf un autre carrosse vide à la livrée du prince ; on tira encore sur ce carrosse, et sans atteindre personne, puis, sur la voiture du duc de Duras qui suivait, et dont un laquais fut tué. Quel était l'auteur ou l'instigateur du crime ? Selon Retz, le coup tiré sur le premier carrosse venait de Mazarin, qui avait l'intention de l'imputer aux frondeurs, pour les brouiller avec Condé ; selon Joly, le coupable était encore la Boulaye, qui voulait couvrir sa sottise du malin. Quant aux décharges sur le second carrosse et sur la voiture du duc de Duras, Retz les attribue à une querelle entre bouchers qui revenaient de Poissy et n'étaient pas à jeun. Cette explication vulgaire pourrait bien être la meilleure.

Du conflit de ces imputations ténébreuses, l'opinion qui sembla se former sans délai, à la cour et au Parlement, c'est que les frondeurs avaient voulu attenter à la vie du prince de Condé ; lui-même il n'en douta pas, et, oubliant les relations qu'il avait commencé d'établir avec eux, il se déclara leur ennemi. Le coadjuteur ayant tenté de s'expliquer avec lui, il refusa de le recevoir, et défendit à ses officiers ou confidents de le voir ou de l'entendre. Les premières informations ayant paru fournir des charges suffisantes contre Gondi, Beaufort, Broussel, chez qui se tenaient les assemblées de la Fronde, il leur signifia qu'il voulait qu'ils sortissent de Paris. Cependant, l'accusation était peut-être mal fondée ; les inculpés se vantaient d'être en mesure de la réfuter péremptoirement. Le prince repoussa tout éclaircissement comme inutile ; innocents ou coupables, il voulait leur éloignement ; il les trouvait plaisants de ne pas obéir quand il commandait. Sa mère n'avait pas le ton moins haut ; au lieu de l'adoucir, comme on l'en sollicitait, elle n'avait qu'une plus vive indignation contre un Beaufort, un coadjuteur, qui prétendaient demeurer là où son fils ne voulait pas. Mais le roi seul avait le pouvoir de chasser les gens par un ordre ; la reine avait laissé à Paris ceux dont Monsieur le Prince se plaignait. Madame la princesse mère

¹ On a vainement tenté d'attribuer à Mazarin ce coup de pistolet. Retz avoue que le conseil en fut donné par Montrésor. Guy Joly, dans ses *Mémoires*, explique comment, la veille, on tira un coup de pistolet dans sa manche, bourrée de foin ; comment il se fit une égratignure au bras ; comment, dans sa voiture, il se baissa pour éviter le véritable coup de pistolet.

n'admettait pas de telles raisons ; il y avait une grande différence de son fils à Mazarin ; si d'autres princes du sang ne savaient pas se faire respecter, son fils n'était pas de cette humeur¹. Aussi bien, l'autorité royale semblait lui donner raison. La reine, le ministre, la cour, accusaient les frondeurs, et pressaient le Parlement de punir les mauvais desseins des ennemis du prince.

Malheureusement pour Monsieur le Prince, sa partie n'avait pas plus peur que lui. Le coadjuteur, moins fier en paroles mais non moins audacieux, était plus roué et tout aussi indomptable. Les deux rivaux, destinés à tant de luttes parlementaires, se prennent ici corps à corps pour la première fois ; l'homme de guerre va succomber sous les ruses et la ténacité du conspirateur. Gondi annonce qu'il ira au Parlement malgré la reine : *Si nous ne sommes pas tués, dit-il à ses amis, nous serons les maîtres du pavé ; notre sécurité ramènera le peuple.* Il annonce qu'il prêchera, le jour de Noël, à Saint-Germain-l'Auxerrois, pour entretenir le peuple dans ces bonnes dispositions. Arrivé au Parlement, il commence par réfuter les témoins produits contre lui, les dénonce comme filous fieffés, déjà condamnés pour crimes, les convainc de témoins à brevet. Quand le Premier Président veut faire descendre les accusés de leurs places de pairs ou de conseillers, il soutient que le Premier Président et Monsieur le Prince doivent sortir aussi, l'un comme ennemi partial des accusés, l'autre comme accusateur intéressé au procès. Il ranime ainsi l'émotion populaire ; sortir du palais, princes, juges, accusés, sont accueillis par les cris de : *Vive le roi ! vive le duc de Beaufort ! vive le coadjuteur !* A quelques jours de là, il revient, suivi de trois cents gentilshommes, un poignard sortant à demi de sa poche : *Voilà, dit le duc de Beaufort, le bréviaire de Monsieur le coadjuteur !* Quoique la plaisanterie le contrarie, elle ne le déconcerte pas ; il renouvelle ses récusations, il force la Compagnie à délibérer d'abord sur la question de savoir si le Premier Président demeurera juge, ensuite sur la participation de Monsieur le Prince au jugement de ses adversaires. Il tire l'affaire en longueur de séance en séance ; il gagne des jours, une semaine, le temps nécessaire pour monter une machination décisive.

Il faut bien reconnaître que ce procès était et sera toujours un mystère inextricable. Rien ne prouvait que les frondeurs eussent voulu attenter à la vie de Condé au moment où ils se fortifiaient de son alliance. On ne comprend pas davantage quel intérêt avait la cour, si profondément humiliée par l'orgueil du prince, à poursuivre aussi chaudement sa vengeance contre les frondeurs. Peut-être est-il raisonnable de penser que cette protection n'avait pour but que de le séparer de ses nouveaux amis, de pousser ceux-ci par la crainte à se rapprocher de la reine et du ministre, et d'écraser tout à coup Condé par le parti qu'il avait ranimé. Ce fut au moins ce qui arriva. La querelle une fois engagée, et embarrassée dans les préliminaires, il s'établit tout bas des pourparlers entre la cour et les frondeurs. Que les frondeurs se soient présentés d'eux-mêmes, ou que Mazarin les ait attirés, c'est une recherche inutile ; il suffit de savoir avec certitude que, dès les premiers jours de janvier 1650, le même coadjuteur qui, le matin, combattait tout haut la cour et le prince en plein Parlement, avait, le soir, une entrevue avec la reine et le ministre, et *embrassait* son ennemi². Il venait après Laigues, qui en avait parlé le premier, proposer l'arrestation du prince, à la condition d'être délivré, lui et ses amis, de toute poursuite ; c'était offrir à la cour de la délivrer elle-même d'un maître. L'affaire de Jarzé, l'opposition au mariage

¹ Emprunté, presque mot à mot, aux *Mémoires* de la duchesse de Nemours.

² *Mémoires de Retz.*

Mercœur, le Pont-de-l'Arche, et surtout le mariage Richelieu, seraient ainsi vengés, et l'honneur de la royauté satisfait par une répression digne de l'insolence. Le marché fut conclu sans peine. Les frondeurs répondirent de leur influence pour faire approuver l'arrestation par tout le monde ; grâce à leurs amis et à la haine des Parisiens pour le vainqueur de Charenton, le prisonnier n'aurait personne qui lui portât secours, ou qui élevât la voix en sa faveur¹. De son côté, Mazarin ne fut pas plus sobre de promesses que ses auxiliaires de convoitises : au coadjuteur, le chapeau de cardinal ; à Vendôme, la surintendance des mers et la survivance à Beaufort, à Noirmoutiers, Charleville et le Mont-Olympe ; à Laigues, la charge de capitaine des gardes de Monsieur ; à Sévigné, 22.000 livres ; à Brissac, le gouvernement de l'Anjou². Il n'y avait plus que le duc d'Orléans à gagner au complot ; la duchesse de Chevreuse s'en chargea ; elle fit peur à ce poltron, qui se défiait de tout, des luttes sanglantes qui pouvaient s'engager entre les deux partis, mais surtout de cette domination des Condé qui l'effaçait lui-même ; elle l'amena non-seulement à consentir à aider à l'entreprise, mais encore à en garder le secret vis-à-vis de son favori intime.

Cependant le procès continuait ; les adversaires se retrouvaient au Parlement avec les mêmes apparences. Oit eût pu remarquer que le débat se perdait, languis.- sait, dans des questions de forme, de remises, d'union ou de séparation d'affaires. Condé crut même s'apercevoir que le duc d'Orléans n'apportait plus autant de chaleur à le défendre. Mais les attitudes hostiles des partis ne changeant pas, il ne pouvait soupçonner le changement d'intentions. Chacun se présentait aux séances bien accompagné, bien armé ; le prince voyait toujours à côté de lui les officiers de la maison du roi, de la reine, de Monsieur, qui, ne sachant rien des nouveaux desseins de leurs maîtres, croyaient servir la cour en menaçant les frondeurs. *Si un laquais se fût avisé de tirer l'épée, dit Retz, nous étions tous égorgés en moins d'un quart d'heure, et égorgés au nom de ceux mêmes avec qui nous étions d'accord.* Mazarin n'était pas moins impassible dans la dissimulation. Le 16 janvier, en présence de la reine et par son ordre, il s'engagea par écrit, envers Monsieur le Prince, à ne jamais se départir de ses intérêts, à y rester attaché envers et contre tous ; en retour, il lui demandait sa protection³.

Le 18 janvier, Condé, Conti et Longueville attendaient au Palais-Royal, dans une galerie, que la reine vint ouvrir le conseil, lorsque Guitaut, capitaine des gardes, s'avançant vers Monsieur le Prince, lui signifia qu'il avait ordre de l'arrêter avec son frère et son beau-frère. A cette brusque attaque, le héros, comme le lion pris au piège, perdit son aplomb. Cette âme, à qui personne ne contestait l'intrépidité, laissa échapper une émotion où l'on put entrevoir de la faiblesse⁴. Il demanda la reine ; il la fit supplier de l'entendre ; mais la reine refusa obstinément de se montrer. — *N'ai-je rien à craindre ?* dit-il à Comminges, pensant qu'on en voulait à sa vie ; et il ne parut rassuré que quand Comminges lui jura sa foi de gentilhomme qu'il avait seulement ordre de le conduire à

¹ Motteville.

² *Mémoires de Retz.*

³ Pièce manuscrite, à la Bibliothèque impériale, citée dans les notes des *Mémoires de Retz*, édition Michaud.

⁴ Motteville : *S'il avait tant de fois inutilement demandé à voir la reine et son ministre, la vivacité de son esprit et la force de ses passions y avaient plus de part que sa faiblesse.* Le mot échappe et reste, malgré tant de précautions pour le retenir ou l'atténuer.

Vincennes. Comme pour attendrir ses gardes, il se mit à protester de sa fidélité, de son dévouement à la reine, de son amitié pour le cardinal ; autant de retards inutiles, autant de paroles perdues. Force fut de descendre au jardin par un petit escalier dérobé, de monter dans un carrosse, et de sortir obscurément par la porte de la rue Richelieu, sans être vu de personne, sans pouvoir espérer de secours. On allait à Vincennes par des chemins détournés, pour ne pas émouvoir les populations. Dans un mauvais pas, la voiture versa ; à cette lueur d'espérance, le prince sauta agilement dehors, et déjà il se sauvait à toutes jambes à travers champs, lorsque, rattrapé sur le bord d'un fossé, il fut réintégré dans le carrosse relevé, non sans avoir essayé de gagner son gardien en lui disant : *Ne craignez rien, Miossens, je ne prétends pas me sauver. Mais véritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire.* En arrivant au château, au pied du donjon, il parut un peu touché, et pria de nouveau Miossens d'assurer la reine qu'il était son très-humble serviteur. Une fois incarcéré, la rigueur même de la prison lui rendit du calme et de la gaieté française. Rien n'avait été préparé pour recevoir les prisonniers. Ils n'avaient pas de lits, pas de dîner, pas de feu au mois de janvier. Condé, pour se distraire, passa toute la nuit à jouer aux cartes avec ses compagnons, causant agréablement, et mêlant aux autres sujets une discussion d'astrologie avec Comminges. C'était faire contre déroute bon cœur ; mais la déroute, pour le moment, était complète.

Elle parut dans toute son étendue, et une évidence impitoyable, à Paris. Rien ne remua pour Monsieur le Prince ; tout se déclara contre lui. La reine ayant fait ouvrir les portes du Palais-Royal, la foule des courtisans s'y précipita pour la féliciter. Les frondeurs, touchant de la main leurs épées dans le fourreau, se distinguaient par la vivacité de leurs protestations et leurs serments de bons serviteurs du roi. Chavigny, cet ami des Condé, tout en plaignant le malheur du prince, justifiait la mesure par un aveu plus fort que tous les griefs déjà connus. *Il faut dire le vrai, le cardinal a bien fait, sans cela il était perdu.* Dans les rues, un Bouteville essaya d'ameuter le peuple en criant qu'on avait arrêté le duc de Beaufort ; quelques *petites gens* voulurent en effet savoir si ce n'était pas leur bon duc qu'on avait mis en prison. Mais, à la nuit, le duc de Beaufort, après avoir pris là-dessus les ordres du cardinal, se promena, aux flambeaux, avec le coadjuteur ; à leur vue, à leurs paroles de victoire, l'enthousiasme chassa la défiance, et l'on fit partout des feux de joie. Le lendemain, la reine manda le Parlement et les autres cours souveraines pour leur expliquer les motifs de l'arrestation. Les compagnies se retirèrent satisfaites ; elles avaient déjà oublié la déclaration du 24 octobre, et les combats qu'elles avaient rendus, non sans quelque assistance du prince de Condé, contre les détentions arbitraires. En outre, le Parlement se hâta de terminer, en faveur des accusés, le procès intenté par le captif à Beaufort et au coadjuteur. Était-ce donc que l'arrestation de l'accusateur sans jugement apportât une lumière subite et convaincante dans cette querelle embrouillée, ou que l'accusation et les procédures n'eussent été qu'un jeu pour couvrir une autre intrigue et en attendre le dénouement ? Dès le 21 janvier, les accusés étaient *lavés de toutes leurs taches* ; ils revenaient du Parlement au Palais-Royal *avec la robe d'innocence*. Le coadjuteur rit volontiers de ce succès. *Nous allâmes à la cour, dit-il, où la badauderie des courtisans m'étonna beaucoup plus que celle des bourgeois. Ils étaient montés sur tous les bancs des chambres, qu'on avait apportés comme au sermon.*

La première campagne du grand Condé contre Mazarin, il faut en convenir, ne fait honneur à personne. Du côté du prince, un orgueil qui le rend détestable, et une disgrâce qui n'inspire aucun intérêt. Du côté du ministre, tour à tour une

patience qui le dégrade et une hardiesse qui tient trop du complot pour qu'il puisse s'en glorifier. Entre les deux, des alliés errants, sans autre conscience que leur égoïsme, capables de tout entreprendre, de tout abandonner, par cupidité. Par-dessus, une magistrature prêtant à la cabale les formes de la justice et n'invoquant l'intérêt commun que pour favoriser les intérêts particuliers. De tels préliminaires ne permettent pas d'espérer des conséquences plus heureuses.

II. — Les amis de Condé, unis aux Espagnols, essayent la guerre civile. - Bataille de Rethel. - Les frondeurs retournent au parti de Condé. - Retraite de Mazarin. - Délivrance de Condé.

La victoire de Mazarin parut se consolider dans les premiers temps qui suivirent l'arrestation de Condé. Sans doute, la fraction Longueville de la Fronde protesta après le premier étourdissement. La duchesse de Longueville, Marsillac, qui devenait alors duc de la Rochefoucauld¹, Turenne, et leurs amis, se dispersèrent dans les provinces pour essayer la guerre civile ; mais tant que Mazarin put retenir à son service les vrais frondeurs, il eut assez bon marché de ces tentatives pour reprendre quelque sécurité.

En Normandie, l'héroïne du parti n'en fut plus que l'*aventurière*². La duchesse de Longueville, repoussée de Rouen par la fidélité du gouverneur, ne réussit pas mieux au Havre, malgré la bonne volonté du jeune duc de Richelieu, que les officiers retinrent dans le devoir. Elle se rejetait sur Dieppe, quand la reine, déjà arrivée à Rouen, envoya des troupes à sa poursuite, et à elle-même l'ordre de quitter cet asile. L'indifférence des Dieppois pour la question du Mazarin, la réduisit à fuir. Elle erra sur la côte, tomba à la mer, des bras d'un marinier qui voulait la porter dans une chaloupe, courut toute une nuit comme une vagabonde, se cacha quelques jours chez un gentilhomme cauchois, et finit par aborder un vaisseau anglais qui la déposa en Hollande. Toute la Normandie se trouva ainsi pacifiée. La Champagne ne le fut pas moins vite ; un frère de la Rochefoucauld voulait tenir dans la place de Damvilliers pour le prince de Conti ; ses officiers le livrèrent, les mains liées, à ceux du roi ; la ville et celle de Clermont, qui appartenait aussi aux Condé, firent leur soumission. En récompense de ces succès rapides, Mazarin se montra bienveillant aux frondeurs ; il confirma au fils de Broussel la charge de gouverneur de la Bastille, qu'il tenait de la guerre civile. Il consentit à rétablir Châteauneuf dans le ministère ; le chancelier Séguier dut remettre les sceaux à cet ambitieux de 70 ans ; ennuyeux personnage dont le nom ne reparaît dans l'histoire que pour surcharger le récit, comme sa rentrée aux affaires ne peut servir qu'à les embrouiller.

Une expédition en Bourgogne s'accomplit avec autant de facilité, par des causes et dans des conditions semblables. Il s'agissait de reprendre Bellegarde aux amis de Condé. La reine, le jeune roi, Mazarin parurent à ce siège. En leur absence,

¹ Son père venait de mourir. Nous l'appellerons désormais la Rochefoucauld ; c'est sous ce nom qu'il est célèbre, comme auteur des *Maximes*.

² Retz, *Mémoires*.

Madame la Princesse-mère essaya d'émouvoir le Parlement, en demandant la délivrance de son fils. Quelques conseillers remettaient en avant la déclaration du 24 octobre. Mais les frondeurs apaisèrent ce bruit ; il ne leur convenait pas de donner aux captifs l'alliance du Parlement ; ils soutinrent l'autorité de la reine qui ordonnait à la princesse de quitter Paris ; ils crurent utile de ménager le duc d'Orléans, qui redoutait singulièrement la délivrance des princes ; ils firent si bien, que la requête n'eut pas les honneurs d'une délibération. Pendant que la reine prenait Bellegarde (fin d'avril), la mère et la femme de Condé sortaient de Paris. Au retour, les frondeurs reçurent encore le prix de leur coopération ; l'amirauté fut donnée à Vendôme, avec la survivance pour Beaufort. La duchesse de Longueville, Bouillon, Turenne, la Rochefoucauld furent déclarés criminels de lèse-majesté. On envoya cette déclaration à tous les parlements.

Mais de plus sérieuses difficultés ne tardèrent pas à surgir. La guerre étrangère, l'agitation de Bordeaux, en compliquant la situation du ministre, poussèrent les frondeurs à renouveler leurs intrigues contre la cour, à retirer au cardinal l'avantage qu'ils lui avaient donné.

C'est à cette époque que le fléau de la guerre qui affligeait depuis longues années la plus grande partie de l'Europe, commença à faire ressentir plus vivement ses atteintes à la France¹. En effet, pendant la guerre de Trente Ans, la lutte soutenue au dehors avait préservé le territoire français de ses conséquences les plus déplorables ; maintenant, par suite de l'alliance des Espagnols avec les mécontents, l'intérieur du royaume allait être livré à tous les excès des armées. Ce cruel accompagnement de la Fronde des princes, pour n'être pas exactement remarqué dans l'histoire, n'en a pas moins été sensible et odieux aux contemporains. Turenne, réfugié à Stenay, y avait été rejoint par la duchesse de Longueville ; là venaient aussi se rallier les troupes des princes licenciées par la reine. Turenne et la duchesse s'empressèrent de traiter avec les Espagnols ; ils demandaient au concours de l'étranger la délivrance des captifs ; ils promettaient en retour de ne pas poser eux-mêmes les armes avant que les Espagnols eussent recouvré toutes les places qu'ils avaient perdues. L'archiduc répondit vite à cet appel. Il prit le Catelet ; et vint assiéger Guise. La reine se rendit à Compiègne (2 juin) ; le cardinal courut lui-même au secours de Guise, portant aux soldats de l'argent, des habits, des souliers, animant de son activité la résistance de la garnison. Il vint à bout, sinon d'empêcher la prise de la ville, au moins de forcer l'ennemi d'en sortir. L'état de son armée, le château de Guise toujours imprenable, décidèrent les étrangers à la retraite. Le succès était assez satisfaisant pour contrarier visiblement ses adversaires ; mais déjà la présence des deux armées avait accumulé les misères dans la contrée ; les villages étaient dans la désolation ; de nombreux soldats, laissés languissants ou malades sur les chemins, offraient un spectacle déchirant. Il n'y avait que la charité qui pût adoucir les rigueurs de la politique. Ici commence pour Vincent de Paul une nouvelle campagne d'œuvres fécondes, dont la Picardie et la Champagne ont gardé le souvenir, et dont nous reparlerons.

Néanmoins le cardinal aurait poursuivi plus vivement l'ennemi en retraite, et dégagé la frontière du Nord, sans la nécessité déjà impérieuse d'aller combattre au Midi le même fléau. Bordeaux, depuis un an, ne cessait de remuer, de protester contre le duc d'Épernon. La reine, depuis son retour, avait eu à s'occuper tous les jours des plaintes que le Parlement de Bordeaux faisait

¹ Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*.

appuyer par le Parlement de Paris. Il est même juste de reconnaître que ces plaintes n'étaient pas sans fondement ; un arrêt du 15 mars 1650 énumérant tous les excès attribués à l'intendant de Limosin témoigne clairement des abus auxquels s'emportaient les gouverneurs de provinces et leurs subalternes¹. Une population aussi mécontente semblait toute préparée à embrasser le parti de la rébellion.

La Rochefoucauld et ses amis essayèrent d'en profiter. Ils tirèrent du château de Montrond la femme du prince de Condé et son fils, le jeune duc d'Enghien ; ils les conduisirent aux portes de Bordeaux, et demandèrent pour ces persécutés la protection du Parlement. L'affaire ne réussit pas sans obstacle ; beaucoup de gens sages, même du Parlement ; trouvaient trop de témérité à s'engager contre le roi. A la fin cependant, on consentit à ouvrir les portes, à laisser entrer madame la princesse toute seule avec son fils (15 juin). Peu à peu la Rochefoucauld et Bouillon se firent admettre au moins sous prétexte de rendre visite à la princesse. Pour rassurer les Bordelais, ils promirent le secours des Espagnols. Leurs émissaires, aussi bien reçus de Philippe IV que ceux de la duchesse de Longueville l'avaient été de l'archiduc, rapportèrent l'engagement de fournir à la révolte de l'argent, des vaisseaux et des troupes. Bordeaux se déclara, prit pour généralissime le duc d'Enghien, pour généraux la Rochefoucauld et Bouillon².

Ces nouvelles avaient ramené en hâte la reine et le ministre à Paris (29 juin). Pour surcroît d'inquiétude, ils y trouvaient les frondeurs à demi tournés vers le parti contraire. Une femme que nous avons déjà flétrie pour ses désordres, sa seule célébrité, la princesse palatine, Anne de Gonzague, non contente *du pouvoir de ses beaux yeux*, aspirait depuis quelque temps aux succès de la puissance politique. Elle entraînait en ligne de bataille à côté des belles intrigantes du siècle : bien capable d'ailleurs de les dominer par l'adresse, par la fertilité infinie de ses *expédients*. Elle s'était mis en tête de délivrer les princes ; toute communication n'étant pas impossible avec Vincennes, elle négociait avec les prisonniers les conditions des services qui leur seraient rendus. Il paraissait lui plaire de les tirer de captivité par ceux mêmes qui avaient poussé, aidé, applaudi à leur emprisonnement. La duchesse de Chevreuse était déjà gagnée par la promesse du mariage de sa fille avec le prince de Conti. Virole, Longueil, encourageaient l'entreprise, en raison du profit personnel qu'ils en attendaient. Quant au coadjuteur, s'il n'était pas encore du complot, il donnait aux conspirateurs de grandes espérances. Il s'impatiait de n'avoir rien reçu. Il avait laissé passer avant lui Châteauneuf et Beaufort ; il savait attendre pour ne pas trahir ses intentions par trop d'empressement ; mais il n'abdiquait pas

¹ Voici les accusations portées, dans cet arrêt, contre l'intendant Foulé : Il avait donné aux gens de guerre la licence de raser, démolir et brûler tout ce qui s'opposait à leurs desseins. Il condamnait, sans pourvoi, ceux qu'il supposait coupables de rébellion envers les gens de guerre. Il prononçait la contrainte, solidairement, pour les tailles, établissait, par défaut, des peines de mort contre dix des principaux habitants de chaque paroisse, sans les nommer dans l'instance ni dans la dispositive. La descente des cloches, le bannissement des curés et autres ecclésiastiques, la proscription des officiers, la confiscation des biens, la vacance ordonnée des offices et bénéfices, les rasements de maisons, étaient les plus communes prononciations. Il ordonnait que les paroisses demeureraient sans culture, condamnait tous les habitants au-dessus de seize ans, au-dessous de soixante, à servir, par force, le roi, le reste de leur vie, dans les galères, et bannissait le reste hors du royaume.

² Motteville et Retz s'accordent à constater cette hésitation du Bordelais.

l'ambition du chapeau. Mazarin le rencontrait sans cesse sur son chemin, tour à tour menaçant ou obséquieux ; ici il se plaignait du retard d'une amnistie, là du peu d'égards accordé au comte de Montross, son ami ; ailleurs en défendant les Bordelais contre le duc d'Épernon, il affectait le plus grand zèle pour la prospérité de Mazarin et pour la tranquillité publique. Mais le ministre avait tout pénétré ; il connaissait l'ennemi ; il s'ingéniait à trouver un moyen de discréditer le coadjuteur auprès de l'opinion. On le voit bien par cette note de ses carnets : *faire quelque papier et l'imprimer pour informer le peuple du sujet du mécontentement du coadjuteur, un autre de sa vie et des ses mœurs, et comment sa maison s'est établie en France*¹.

Des Bordelais soulevés et des frondeurs incertains, les premiers parurent au ministre le danger le plus pressant. Comme l'activité avait réussi en Normandie, en Champagne, en Bourgogne, en Picardie contre les Espagnols, il convenait de ne pas hésiter davantage avec la Guienne. Pour amortir l'avidité des frondeurs il leur donna un à-compte. D'Émery venait de mourir ; la surintendance fut conférée au président Longueil de Maisons, frère du complice de la palatine. Cette sûreté prise, Mazarin partit avec la reine et le jeune roi pour Bordeaux (4 juillet).

C'était pourtant cette expédition de Guienne qui devait ébranler décidément la fortune de Mazarin. Elle se compliqua de tant d'incidents, de lenteurs, de dangers, qu'elle ne se conclut que par un demi-succès. Elle ranima tant d'agitateurs, et provoqua des défections si graves, que, après la paix de Bordeaux, le vainqueur se trouva en présence d'hostilités plus redoutables. D'abord le Parlement de Guienne, dès qu'il sut l'approche du roi, invoqua l'intervention du Parlement de Paris pour la liberté des princes. Cela rendit aux magistrats de la Fronde le goût et la confiance de reprendre contre l'autorité royale la guerre des remontrances, de raviver la déclaration favorable à la liberté individuelle. Le duc d'Orléans, médiateur, fit écarter la question des prisonniers ; mais il proposa, d'accord avec la compagnie, une transaction plus favorable à Bordeaux qu'au roi. Ensuite, quand la reine et Mazarin furent en vue de Bordeaux, les agitateurs les amusèrent quelque temps par des démonstrations trompeuses. En protestant de leur fidélité, en chassant ostensiblement un envoyé d'Espagne pour se purger de toute complicité avec l'étranger, en se prévalant des promesses du duc d'Orléans, ils obtinrent de retarder par des négociations les opérations militaires. En même temps l'éloignement de l'armée royale favorisait les entreprises des Espagnols. En Italie, Piombino et Porto-Longone, que Mazarin pouvait présenter comme ses conquêtes personnelles, étaient perdues. L'archiduc prenait la Capelle, Turenne entra dans Rethel, l'ennemi poussait des excursions jusqu'à dix lieues de Paris. Un envoyé de l'archiduc, dans Paris même, proposait la paix au duc d'Orléans, et des placards émanés de Turenne accusaient les frondeurs, *les faux tribuns du peuple, devenus pensionnaires et protecteurs de Mazarin*, de s'opposer au bien public ; la crainte de perdre leur popularité était bien capable de détacher du ministre ceux qui lui restaient encore. Au milieu de ces complications, Mazarin envoya au duc d'Orléans, et même au coadjuteur, le pouvoir d'entamer des pourparlers avec les Espagnols que ceux-ci heureusement rompirent les premiers. Lui-même se décida à pousser par la force les Bordelais ; il prit les avant-postes de la ville (le fort de Voies et l'île Saint-Georges) ; il ensanglanta d'un rude combat le faubourg Saint-Séverin. Toutefois la résistance des assiégés pouvait faire craindre une

¹ *Carnets de Mazarin*, juillet 1650.

lutte prolongée, mais la vigueur de l'attaque inquiéta les assiégés à leur tour ; en outre ils attendaient en vain les secours promis par l'Espagne ; pour dernière raison, si l'on en croit un des agents de la Rochefoucauld, ils étaient impatients de faire leurs vendanges¹. Les deux partis ayant un égal désir d'en finir, Mazarin s'empessa de se débarrasser du Midi pour remonter au Nord. Il accorda la paix aux conditions proposées par le duc d'Orléans (1er octobre). Amnistie pour tous, révocation du duc d'Épernon, promesse de ne pas relever le château Trompette, permission à Madame la princesse de se retirer dans une de ses maisons avec son fils, sûreté pour Bouillon et la Rochefoucauld et jouissance de leurs biens. La tenue des Bordelais, après cette pacification, ressembla peu à une soumission sincère. Ils reçurent mal le cardinal, lui refusant même les compliments officiels dus au premier ministre. On offrit à la reine, pour la forme, *une collation fort mauvaise, et un feu d'artifice de peu de beauté*. Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, fut la mieux traitée : en reconnaissance des services de son père, on lui donna un bal ; elle avoue elle-même qu'elle se divertit fort à Bordeaux² ; ce fut le commencement de son rôle politique.

L'ennemi n'était donc vaincu qu'à moitié, et, ce qui était plus grave, les derniers alliés du ministre étaient à demi perdus pour lui. Le duc d'Orléans ne montrait de fermeté que contre les princes ; en dépit de toutes les suggestions, il avait refusé leur délivrance ; pour les mettre à l'abri d'un coup de main de Turenne, il les avait fait transporter à Marcoussi, sous forte escorte, malgré une troupe de noblesse, rassemblée par Gondrin, archevêque de Sens, janséniste ardent et partisan passionné de la duchesse de Longueville³. Mais on croyait qu'il ne serait pas difficile de le détacher de Mazarin. *Je le chasserai*, avait-il dit, *s'il ne révoque pas le duc d'Épernon*. Mazarin n'ignorait pas cette menace. Le coadjuteur s'était obstiné à ne pas écouter la palatine ; il raconte comment il avait bravé l'impopularité, injurié Turenne dans une *lettre folle*, et rejeté le nom de tribun du peuple ; mais à l'éloge même de ces services, on voit combien il lui en avait coûté pour demeurer fidèle ; on sent que, au premier choc, il va se laisser pousser à la défection. A peine la reine était revenue à Paris, que la duchesse de Chevreuse vint demander le chapeau de cardinal pour le coadjuteur. Un ajournement en termes vagues, plus insupportable qu'un refus formel, détermina le changement ; l'instigateur de l'arrestation de Condé passait au parti des princes.

Devant ce péril nouveau, Mazarin prit une attitude vraiment honorable, on pourrait dire grande, et par conséquent habile comme tout ce qui procède d'un sentiment élevé. Il ne pouvait se dissimuler les intentions du coadjuteur, du duc d'Orléans, des magistrats de Paris ; à défaut de sa pénétration habituelle, les dénonciations de certains empressés l'auraient éclairé suffisamment. S'il n'eût regardé que lui-même, tout lui faisait un intérêt impérieux de demeurer auprès de ses adversaires pour contrecarrer leurs menées. Mais il se montra capable d'une pensée moins personnelle. Il avait précipité la paix de Bordeaux pour avoir le temps et la force de châtier les Espagnols. Sa dignité de premier ministre défenseur du royaume, de politique victorieux au traité de Westphalie, était blessée des succès surpris par ces vaincus avec l'aide de la guerre civile et de la trahison. Il mit avant tout le devoir de les punir et de les chasser de France. Les troupes qui avaient combattu Bordeaux étaient revenues et pouvaient renforcer

¹ *Mémoires de Gourville.*

² *Mémoires de Mademoiselle.*

³ *Mémoires de René Rapin et de Bussy-Rabutin.*

utilement l'armée de Champagne. La mauvaise saison qui commençait offrait à l'ennemi, par la suspension des hostilités, le loisir de se fortifier dans Rethel ; il fallait ne pas lui laisser ce répit, et bien plutôt l'accabler par une vive attaque. Mazarin ne s'occupa de ses ennemis intérieurs que pour assurer la captivité des princes ; il les fit transporter de Marcoussi au Havre, où ils seraient bien gardés par la famille de Richelieu (15 novembre). Cette précaution prise, il partit lui-même pour l'armée le 1er décembre. Son absence va laisser sans contrepoids l'action de ses adversaires et décider sa chute ; mais sa chute pour une telle cause le place bien au-dessus des conspirateurs acharnés contre lui. Cet étranger avait plus le zèle de l'honneur national que tous ces misérables, princes et courtisanes, qui ne poursuivaient que la satisfaction de leurs appétits.

Du moment qu'on ne le vit plus ; la coalition s'organisa. *La Liberté des princes* en fut le nom, l'objet avoué, le trait d'union et le masque commun des ambitions diverses. La palatine acheva de gagner le coadjuteur, en lui promettant le chapeau, de la part du prince de Condé, ou, s'il était nécessaire, par l'intervention de la reine de Pologne, sa sœur. On ébranla, on gagna tout bas le duc d'Orléans, en lui promettant le mariage d'une de ses filles avec le duc d'Enghien, en lui donnant la certitude que le prince de Condé renonçait à être connétable. Il hésitait encore à s'engager par écrit ; *on l'attrapa entre deux portes, on lui mit la plume dans la main, et il signa comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait craint d'y être surpris par son bon ange.* Toutefois, on gardait toujours le secret. Le Parlement seul commença à se prononcer tout haut, au nom de la légalité. Il reçut une requête de la femme de Condé, qui protestait contre la détention arbitraire de son mari, et demandait un jugement. Cette requête, concertée chez la palatine, entre Croissy, Viole et le coadjuteur, fut louée du Premier Président : *Voilà, disait Molé, servir Monsieur le Prince dans les formes, et en gens de bien, et non pas comme des factieux*¹. La Compagnie la renvoya aux gens du roi, pressa la reine de répondre, invita le duc d'Orléans à assister aux délibérations, et reprit contre le ministre les imputations d'ennemi et de perturbateur du repos public (du 8 au 14 décembre).

Cependant Mazarin donnait à ces injures un glorieux démenti. Son activité, son intelligence apportait à l'armée du maréchal Duplessis les secours les plus efficaces. Il gagnait les soldats par son attention à les garantir du froid, à leur assurer le nécessaire, les officiers par son affabilité, par des invitations à sa table, tous par de l'argent distribué à propos, évidemment bien employé. Il en fut récompensé par la prise de Rethel ; en deux jours, sans aucune circonvallation, l'armée du roi enleva la place aux Espagnols. Turenne n'avait pas eu le temps de la secourir ; il arrivait en hâte avec douze mille hommes : l'armée royale, forte du même nombre, mais inférieure en artillerie, marcha résolument à sa rencontre. La bataille fut vive, opiniâtre, comme entre deux ennemis habiles, vaillants, bien conduits, bien déterminés ; mais la valeur du maréchal Duplessis l'emporta sur la stratégie de Turenne. La défaite des Espagnols fut complète ; le général, se sauvant en compagnie de 15 ou 16 hommes seulement, put comprendre, par cette nouvelle leçon, que la trahison n'allait pas à son génie ; il ne devait pas tarder à quitter un parti si contraire à son honneur et à sa gloire (15 décembre).

L'avantage était assez grand pour inquiéter les ennemis du cardinal. *Vous ne vous doutez pas, dit le coadjuteur, de la consternation du parti des princes, vous*

¹ *Mémoires de Retz.*

ne pouvez pas vous la figurer. Je n'eus toute a la nuit chez moi que des pleureux et des désespérés. Je trouvai Monsieur atterré. C'est qu'en effet la dérouté des Espagnols complétait dignement la campagne pour le cardinal. La Normandie, la Bourgogne, Guise, Bordeaux, surtout Rethel, lui faisaient une année bien employée, bien honorable à sa vigilance, et à la vigueur de son administration, bien propre à réfuter les bruits d'incapacité qui couraient sur son compte. Mais ce triomphe même, par ce qu'il avait de favorable, tourna contre lui. On craignit qu'il ne s'en prévalût ; après le premier effroi, les coalisés se fortifièrent dans le dessein de servir Monsieur le Prince pour se délivrer d'un tel ennemi. Leduc d'Orléans n'avait pu se dispenser d'aller féliciter la reine de sa victoire ; au retour, ranimé sans doute par ses complices, il dit à sa fille : Rien n'est moins avantageux à la cour que cette victoire ; elle profitera plus à Monsieur le Prince de cette manière que si M. de Turenne l'avait gagnée¹.

Cependant la partie n'était pas si bien liée, ni les hommes si résolus qu'il fût possible d'en finir vite par une bataille décisive. Deux causes firent tramer la lutte pendant plusieurs semaines, l'incohérence de la ligue, la duplicité de Mazarin. La coalition n'était vraiment qu'un conseil de rats devant la fameuse difficulté du grelot ; ces conspirateurs ne se prononçaient que l'un après l'autre ; ils ne découvraient que successivement les diverses parties de leur pensée ; tandis que le ministre, retombé dans son triste système d'aterrissement, les troublait par des promesses, les inquiétait par des défiances mutuelles, jusqu'au jour où il les souleva définitivement par une apparence de menaces.

Un mois durant, il ne fut question que des princes, et encore timidement ; nul ne parlait de l'expulsion du ministre. Gondi louait habilement la bataille de Rethel, et ne demandait pour les captifs qu'un séjour plus favorable à leur santé. Le Parlement arrêtait de faire des remontrances sur l'injuste captivité de détenus innocents (29 décembre) ; mais Beaufort, invité à se prononcer, remettait son vote après celui du duc d'Orléans, alors absent de la Compagnie². Deux jours plus tard, le ministre revenu de l'armée semblait reprendre avec avantage sa politique de division. Il embrassait le duc d'Orléans chez la reine, soupait avec lui, et tous deux se faisaient chanter les couplets nouveaux sur le *propre avis du grand Beaufort*. L'oncle du roi ne se montrait pas insensible à l'espoir de marier une de ses filles avec le roi. La palatine n'était pas éloignée de faire remettre les princes en liberté par Mazarin lui-même ; elle lui accordait pour cela tout le temps nécessaire. Les amis des prisonniers, il est vrai, ne négligeaient aucun des petits moyens capables de les rendre intéressants. On exploitait la mort de madame la princesse mère survenue aux environs- de la bataille de Rethel ; on faisait pour elle des services religieux, des oraisons funèbres où figuraient, parmi les épreuves de sa vie, la captivité de son mari en 1616, et la captivité de ses enfants qu'elle n'avait pas revus avant de mourir. Par ces formes de mélodrame

¹ *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier.

² De là la chanson :

J'avons trois points en cette affaire :
Les princes sont le premier point,
Je les honore et les révère
C'est pourquoi je n'en parle point.
.....
J'ai le cœur fait comme la mine,
Et suis tous les beaux sentiments.
C'est pourquoi j' conclus et opine
Comme f'ra Monsieur d'Orléans.

on animait l'esprit du peuple au mépris, à la haine contre Mazarin¹. Mais le ministre gagnait encore un répit ; une maladie de la reine lui était un prétexte suffisant pour ne pas recevoir la députation des magistrats porteurs des remontrances du 29 décembre.

Enfin, le 20 janvier 1651, le Parlement se déclara le premier. Admis à l'audience de la reine, il demanda hautement la liberté des princes. Mathieu Molé parla *en maître plutôt qu'en suppliant* ; il y eut tant d'aplomb dans ses plaintes, dans sa critique des abus, dans l'omission affectée des gloires de la régence, que la reine, disait Mademoiselle elle-même, aurait dû le faire jeter par la fenêtre. Le ministre, déconcerté, essaya d'éluder la requête, en promettant d'entamer des négociations avec les intéressés et la duchesse de Longueville. Mais l'entrain donné par les magistrats déterminait les indécis, et la Compagnie reçut enfin de Gondi le secours préparé depuis si longtemps. Le coadjuteur, le 1er février, dénonça toute sa pensée ; il dit hardiment, dans la grand'Chambre, que la liberté des princes était un bien nécessaire à l'État et au public. Il ajouta qu'il avait ordre de faire la même déclaration de la part du duc d'Orléans, que ce prince voulait employer au succès de ce dessein toute l'autorité que lui donnait sa naissance. Beaufort se décida à son tour et opina de nouveau comme le duc d'Orléans absent, mais cette fois en pleine connaissance de vote. Ainsi les frondeurs apportaient au Parlement, pour délivrer les princes, le concours qu'ils avaient reçu de lui pour les emprisonner, et Gondi était encore le conducteur triomphant de cette évolution effrontée. L'oncle du roi, jusque-là fidèle à la régente, revenait aux errements de sa jeunesse factieuse ; il entra dans la Fronde pour terminer sa vie politique, comme il l'avait commencée, par le ridicule. Il en avait bien coûté quelque peine, sinon à sa conscience, au moins à sa poltronnerie. Dans la nuit qui précéda la déclaration que Gondi devait faire en son nom, il n'avait pas dormi ; il avait tremblé, gémi des suites d'une résolution si dangereuse. Il a, disait sa femme le lendemain, *accouché toute la nuit plus douloureusement que je n'ai accouché de tous mes enfants*. Une fois compromis, étourdi, il se rassura.

La délivrance des princes était désormais inévitable. Mais ce premier succès avait, dans la pensée des conspirateurs, une conséquence nécessaire, l'expulsion de Mazarin. Un incident fortuit servit de transition. Le duc d'Orléans, informé par Gondi de l'heureux accueil que sa déclaration avait reçu des magistrats, vint le même jour au Palais-Royal. Mazarin, essayant encore de le ramener à sa cause, s'avisait, devant la reine, de comparer le parlement de Paris au parlement d'Angleterre, et les frondeurs à Fairfax et à Cromwell. Était-ce une injure ou une menace ? Le prince saisit ce prétexte pour se fâcher. Il sortit du palais, jurant qu'il ne se remettrait jamais aux mains de cet *enragé* et de cette *furie* (la reine). Il prétendit s'arroger tout le pouvoir : défense aux ministres de rien expédier sans son consentement, ordre aux quarteniers de Paris de tenir leurs armes prêtes, autorisation à la noblesse de s'assembler². Le 3 février, il refusait de recevoir la reine au Luxembourg, et il chargeait encore une fois le coadjuteur d'aller pour lui au Parlement réclamer l'expulsion du cardinal. Le coadjuteur s'acquitta dignement d'un tel message. Il commenta les paroles du cardinal, de manière à soulever une émotion qui rappelait les plus beaux jours, des tumultes parlementaires. La vieille inimitié, contenue quelque temps, s'exhala en toutes sortes de propositions contre le ministre : l'éloigner, l'arrêter, le juger. Viole et

¹ *Mémoires de Claude Joly.*

² L'autorisation pour cette assemblée, sur laquelle nous reviendrons, est du 2 février.

ses amis n'avaient pas assez de voix pour crier : *Vive le roi et point de Mazarin !* Le quatrième jour, le duc d'Orléans parut enfin au milieu de ses nouveaux amis ; il déclara lui-même qu'il n'avait contribué que par complaisance à la captivité des princes, qu'il ne voulait plus suivre les sentiments de la reine, qu'il n'irait plus au conseil tant que le cardinal ne serait pas chassé.

Dès lors, tout fut perdu pour Mazarin. La reine, si intimement dévouée aux intérêts de cet homme, rendit inutilement un dernier combat contre le Parlement, comme en présence des barricades, avec la même force et le même dépit. Au moment où les magistrats ; emportés plus loin que Mathieu Molé n'aurait voulu, se préparaient, sous les yeux du duc d'Orléans, à prescrire au roi le choix de ses ministres, elle manda au Palais-Royal le premier président et quelques-uns de ses collègues ; elle leur donna, de vive voix et par écrit, une réfutation du discours prononcé la veille par le coadjuteur, où elle avait ajouté de sa propre main que le coadjuteur *avait menti*. *Cet esprit dangereux*, disait-elle, *n'est qu'un ambitieux déçu, un criminel qui s'est vanté de mettre le feu aux quatre coins du royaume*. Cette pièce, ces paroles, rapportées immédiatement à la Compagnie, redoublèrent l'irritation, bien loin de l'apaiser. Gondi, qui ne tremblait devant aucun adversaire, réfuta la reine du même ton qu'il avait fait les témoins à brevet, vanta ses mérites désintéressés, se compara à des persécutés illustres, fabriquant au besoin des phrases de Cicéron pour se recommander de la gloire des anciens¹. Le duc d'Orléans repoussa l'avis du premier président qui lui conseillait de retourner auprès de la reine pour s'accommoder à l'amiable, et pressa la Compagnie d'en finir par un arrêt. L'arrêt fut rendu séance tenante ; il portait que la reine serait priée de déclarer l'innocence des princes et d'éloigner le cardinal Mazarin, attendu que le duc d'Orléans ne voulait plus le rencontrer au conseil. Le lendemain (5 février), les gens du roi, Omer Talon en tête, apportèrent à la souveraine cette sommation. L'avocat général, fidèle à son style et à ses doctrines, pour démontrer que les rois devaient travailler au bien de leurs peuples, cita l'exemple du soleil que les Hébreux appelaient un serviteur public, de Justinien révoquant Jean de Cappadoce et Tribonien, de Louis le Débonnaire écartant Bernard, de Philippe II rappelant Granvelle. Il ajouta qu'il n'y avait ici rien à craindre du sort de Lawd et de Strafford, parce que le parlement français aimait la fortune de l'Empire et avait même des inclinations et des tendresses violentes pour la personne de ses princes². Si la citation avait pour but de purger les meneurs de toute assimilation avec Cromwell, il n'eût pas été prudent à Mazarin de s'y fier pour lui-même ; l'assurance pouvait tout aussi bien être prise pour une menace.

Il eut la sagesse de céder. Fléchir au temps à propos, ce n'est fléchir que pour peu de temps. C'était, en outre, dans les circonstances présentes, un coup habile, que de hâter, par le triomphe de ses ennemis, leur propre division. Toutes ces rivalités, réconciliées si vite et accordées contre lui, reprendraient leurs luttes naturelles dès qu'elles ne seraient plus qu'en présence les unes des autres ; elles pourraient même ouvrir plus d'une voie à son retour. Il partit donc spontanément le 6 février, emportant un ordre de la reine pour la délivrance des princes. Il s'arrêta d'abord à Saint-Germain ; il n'avait pas encore absolument renoncé à la résistance ; si la reine pouvait le rejoindre, s'il parvenait à s'établir

¹ Voici cette phrase dont Retz rit lui-même ; et qui exerça si fort la patience des vérificateurs de citations : *In difficillimis reipublicæ temporibus urbem non deserui ; in prosperis nihil de publico delibavi ; in desperatis nihil timui*.

² *Mémoires d'Omer Talon*, 1651.

solidement au Havre, la partie n'était pas perdue ; il se réservait d'essayer les événements. Mais, dès la première étape, il dut comprendre la nécessité de se retirer plus loin. Par cette bravoure commune aux fanfarons et aux émeutiers, on se rua sur l'ennemi qui reculait, on se montra courageux dès qu'on put le faire en toute sécurité. Le Parlement exigea de la reine la promesse de ne plus rappeler son ministre ; un arrêt, renouvelé du temps de la guerre de Paris, lui ordonna à lui-même et à sa famille de vider le royaume de France dans un délai de quinze jours. Sous prétexte que la reine voulait de nouveau emmener le roi hors de Paris, le duc d'Orléans fut pressé de convoquer la garde bourgeoise. Il refusait par un reste de respect pour son souverain, malgré les instances du coadjuteur et de mademoiselle de Chevreuse ; sa femme, Marguerite de Lorraine, signa l'ordre, et aussitôt les compagnies de bourgeois cernèrent le Palais-Royal, se firent montrer le jeune roi endormi pour se bien assurer de sa présence, établirent des corps de garde dans toutes les rues, et pendant plusieurs jours ne laissèrent sortir de la ville aucun carrosse sans le fouiller. La reine était véritablement prisonnière. Mazarin, n'ayant plus à compter, pour le moment, sur aucun appui, se rendit au Havre, et annonça aux princes qu'ils étaient libres. Après un échange dérisoire de bons procédés, les deux ennemis se quittèrent. Pendant que Condé accourait à Paris, Mazarin se dirigeait vers la frontière du Nord.

Le silence, le dédain, sauf quelques feux de joie dans Paris, avait été l'accompagnement de la disgrâce de Condé. La chute de Mazarin, au contraire, souleva de bruyantes démonstrations d'allégresse. Le duc d'Orléans vint au-devant des princes délivrés jusqu'à Saint-Denis : *Condé, en le saluant, lui protesta une reconnaissance infinie et un attachement éternel à ses intérêts. Il embrassa le coadjuteur avec des marques d'une forte amitié, et témoigna au duc de Beaufort qu'il lui était obligé.* Aux embrassements des princes succéda l'empressement de la population. *La presse fut grande dans les rues de Paris pour les voir arriver, et le peuple témoigna beaucoup de joie de leur retour... mais rien n'est comparable à la quantité de monde qui se trouva chez la reine ce même jour, au soir, que tous ensemble ils vinrent la saluer*¹.

Paris ayant donné l'exemple, la province le dépassa bien vite par l'enthousiasme. A Bordeaux, les soldats des compagnies bourgeoises portaient à leurs chapeaux des frondes couvertes de rubans bleus, blancs et isabelle, sans s'apercevoir que cette dernière couleur n'était pas précisément celle du roi. On vit une compagnie de deux cents enfants, dont le chef n'avait pas quatorze ans, jouer à l'expulsion et à l'extermination du ministre. Chacun, sa fronde à la main et une autre en baudrier, faisait des salves à sa mode, *dont le claquet était bien agréable.* Une autre compagnie de cinquante chasseurs, un veneur en tête, avec un guidon où était écrit : *Nous cherchons le Mazarin*, demandaient à chaque passant s'il ne l'avait pas vu, déchargeaient leurs pistolets, puis, donnant de l'éperon à leurs chevaux, faisaient mine de pousser leurs montures jusqu'au delà des frontières. A Marseille, les fêtes ne cessèrent pas du 26 février au 6 mars ; il y eut mélange de charité et de folie : distributions aux hôpitaux et aux pauvres, banquets publics, bals, feux de joie, démonstrations belliqueuses, mascarades. C'était une vraie merveille de voir des femmes, vêtues en amazones, tirer le mousquet et manier les armes aussi adroitement que des hommes. Entre les mascarades, la plus curieuse sans doute fut celle de jeunes gens qui se rassemblèrent autour d'un grand feu, puis, dansant et chantant, jetèrent

¹ Motteville, témoin oculaire.

successivement dans les flammes leurs chapeaux, leurs pourpoints, leurs hauts-de-chausses, et ne se réservèrent que leurs chemises pour retourner chez eux¹.

Si les foules s'emportaient à de pareilles extravagances, les particuliers ne furent pas plus raisonnables dans l'expression de leur contentement. Les hommes de lettres tinrent à avoir leur part dans cet assaut de flatterie. Balzac, tout récemment (1619), dans sa célèbre *Harangue*, avait loué la sagesse de Mazarin. Il voulut figurer parmi les panégyristes de Monsieur le Prince. Il lui adressa une lettre latine, suivie de deux petites pièces en vers latins, l'une sur sa prison, l'autre sur la mort de Madame sa mère ; pour mieux dégager la gloire du triomphateur, il insultait le vaincu ; il appelait Mazarin *semivir et imbellis caput*. Il ne manqua au concert public qu'une nouvelle palinodie d'Omer Talon. L'avocat général l'avait pourtant préparée, mais il ne la prononça pas. Il l'a au moins insérée dans ses mémoires, et les amis du précieux peuvent y lire encore une comparaison de Mazarin avec Aman, de la reine délivrée d'un ministre perfide avec Assuérus, du retour du prince avec l'aube du jour, des vœux de la France avec le cantique de Débora : *Quievitque terra a bello quadraginta annis*. Cependant le héros de ces embrassements et de cet enthousiasme avait été le persécuteur des Parisiens, l'accusateur et la victime de Gondi, l'adversaire méprisant des magistrats. Mais il était aujourd'hui le nom même de l'opposition, le plus puissant levier dont elle pût se servir. La conspiration, qui avait besoin de lui, élevait bien haut l'idole nouvelle, afin de se recommander de son importance, jusqu'à ce que, pour un autre besoin commun ou privé, elle la renversât.

III. — Condé, de retour à Paris, perd successivement tous ses alliés. - Les frondeurs retournent au parti de la cour. - Traité du coadjuteur avec Mazarin. - Lutte ouverte entre le prince et le coadjuteur. - Condé se sépare de la cour.

Mazarin une fois écarté, qu'allaient faire ses vainqueurs ? S'ils avaient eu l'intention sincère de travailler au bien de l'État, la matière n'aurait pas manqué à leur bonne volonté et à leur zèle. Quelle occasion plus favorable pour des réparateurs ? Noblesse, clergé, campagnes, tous, de près ou de loin, appelaient des réformes ou des soulagements bien faits pour honorer ceux qui auraient eu la force de les accomplir.

La noblesse avait travaillé à la délivrance des princes. Bussy-Rabutin, avec plus de cent gentilshommes, avait essayé de les enlever au moment de leur translation de Vincennes à Marcoussi ; puis, l'entreprise ayant manqué, on l'avait remise à un autre temps, par un traité formel dont Bussy avait gardé l'original².

¹ Relation extraordinaire de ce qui s'est passé en Provence en faveur de Messieurs les princes.

² Il (le duc de Nemours) me manda que les princes avaient été transférés à Marcoussi avec tant de troupes qu'il n'avait pas jugé à propos de paraître. Je remerciai la noblesse et chacun se retira chez soi. Mais avant que de nous séparer je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des princes ; ils y consentirent, et on en fit deux originaux séparés, signés de tout ce qu'il y avait de gentilshommes. Chanlost en garda l'un et moi l'autre. (*Mémoires de Bussy.*)

Dès le 2 février, un bon nombre de nobles réunis à Paris, avaient obtenu du duc d'Orléans la liberté de s'assembler, et leur première instance, comme ils s'en vantent¹, avait été pour la liberté des captifs. Ils en attendaient donc la récompense. L'assemblée, continuée après le départ de Mazarin, invitait tous les nobles de province à se joindre à elle pour rentrer dans les avantages et prérogatives de leur naissance blessée en toutes ses parties, pour se rétablir dans leur ancien lustre. On voit, dans un pamphlet publié pour eux, que ce qui leur déplaisait surtout dans leur état actuel, c'était leur pauvreté et leur éloignement des emplois. Les nobles, y est-il dit, ces arcs-boutants et vraies colonnes de l'État, sont empêchés par la disette d'aspirer aux charges publiques, désormais remplies par des fils de laboureurs et de marchands ; ils n'ont plus qu'à se faire tuer pour le service des princes, ou, rentrés chez eux après toutes sortes de périls, à fouler le bonhomme et piller le paysan pour vivre selon le rang qui convient à leur qualité et à leur courage². Comme moyen de sortir de cette détresse, ils demandaient les États généraux. Assurément ces plaintes, ces aspirations toutes personnelles, aussi bien que celles des importants, et toute confession d'égoïsme, nous paraissent aujourd'hui assez peu dignes d'intérêt. Mais au XVIIe siècle, il eût été habile d'examiner ces réclamations ; quand la noblesse perdait de plus en plus la puissance politique, il n'était pas indifférent de rechercher quelle part elle pourrait prétendre dans l'administration à côté du flot populaire, que les privilèges mêmes du temps n'empêchaient pas de monter.

Il n'eût pas été moins opportun de jeter les yeux sur la situation du clergé, et d'écouter la défense qu'il opposait aux plaintes portées contre lui. C'était toujours la jalousie de ses biens, renforcée d'une apparence de zèle pour le soulagement de l'État. Des écrits publics, en ce moment même, proposaient de lever sur l'Église le quart de son revenu, en dépit de ses réclamations³. Les magistrats se joignaient aux pamphlétaires. Deux arrêts du Parlement de Toulouse venaient de signifier que les ecclésiastiques de la province payeraient le sixième denier de leur revenu pour la subsistance des pauvres du Languedoc, et qu'ils y seraient contraints par les voies de droit. A ces attaques, l'assemblée du clergé, réunie à Paris, répondit par une remontrance, où elle exposa la situation qui lui était faite au temporel par les financiers, au spirituel par les prétentions de la magistrature⁴. Les arguments à décharge, en effet, ne lui manquaient pas. Outre que le clergé de France était bien moins riche qu'on ne prétendait, comme Voltaire lui-même l'a reconnu⁵, outre qu'il payait, comme les autres sujets, les

¹ Lettre circulaire de l'assemblée de la noblesse : La plus pressante de ces occasions, et la plus passionnée pour la noblesse, a été l'instance à faire pour la liberté de nos seigneurs les princes du sang, et comme ils l'ont heureusement reçue en ce temps-là, nous en étant conjoints avec eux, ils ont eu la bonté de nous dire que nos vœux n'y avaient pas peu contribué.

² *Plaintes de la noblesse* contre les partisans et les *mange-peuples*.

Le mérite esprit se retrouve dans le *Tombeau du sens commun* et le *Dérèglement de l'État*, deux pamphlets de Dubosc-Montandré, dirigés principalement contre le luxe des bourgeois, et la richesse des financiers, des femmes de rôtisseurs ou de simples marchands, des filles de bouchers ou des blanchisseuses. (V. plus bas, ch. XI, § II.)

³ *Remontrances au roi* par Paumier.

⁴ *Remontrance du clergé*, 25 avril 1654.

⁵ Voltaire, *Siècle de Louis XIV* : Il est incontestable que l'Église de France est celle de toutes les Églises qui a le moins accumulé de richesses..... On dit que l'Église possède le tiers du royaume comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants à Paris..... Ceux qui ont examiné cette affaire, avec des yeux aussi sévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane au delà de 90 millions. Ce n'est pas une somme

droits de consommation, et qu'il donnait beaucoup sous le nom de décime, de subvention et de don gratuit, il eût été juste de lui tenir compte de cette confiscation indirecte et permanente qu'exerçaient sur lui les commendes. Une bonne part de ses revenus n'allaient plus à leur destination primitive et bienfaisante, parce qu'ils étaient interceptés par des usufruitiers extérieurs, hommes du monde et de la cour. Sa richesse profitait moins au service public, depuis que des intrus, imposés par l'autorité séculière, s'en étaient arrogé la jouissance pour leur grandeur ou leurs plaisirs personnels. Il y aurait donc eu un grand mérite à supprimer de pareils abus ; et des réformateurs capables d'une telle entreprise, au risque de se dépouiller eux-mêmes et leurs amis avec eux, auraient donné par là une preuve incontestable de leur sincérité.

La misère publique réclamait encore, avec plus d'instance, un soulagement efficace. Cette pénurie du peuple est déjà suffisamment indiquée par les deux arrêts de Toulouse, cités ci-dessus. Elle éclate dans les relations, publiques et semi-officielles, venues du théâtre de la guerre espagnole, des environs de Reims, du pays de Thiérache, entièrement ruiné par les troupes du général Rose¹. On peut donc produire les témoignages des missionnaires de Vincent de Paul, sans craindre le reproche d'exagérer le mal pour augmenter le mérite du consolateur, et de ne tirer que de ses disciples la 'preuve de ses services. Leurs lettres, envoyées de divers lieux, s'accordent sur le fond des choses avec une conformité qui en consacre l'exactitude. Dans le doyenné de Guise, des malades couverts de gale et de pourpre et d'apostumes, à la suite d'une disette qui les a réduits à ne manger que des racines d'herbes, de méchants fruits et du pain de son. Dans la Thiérache, le grand nombre vivant de lézards, de grenouilles et d'herbes des champs. Dans le pays de Soissons, vingt-cinq églises hors d'état de servir, trente villages ruinés, les maisons à moitié démolies et découvertes, les fugitifs mourant dans les bois. A Saint-Quentin, de sept à huit mille pauvres, quatre cents malades, douze cents réfugiés que la cruauté des soldats a fait sortir des bois, que la faim a ramenés sur la ville, des hommes mangeant la terre, broutant l'herbe, arrachant l'écorce des arbres, déchirant leurs méchants haillons pour les avaler, se dévorant les bras et les mains, et mourant dans ce désespoir. Aux environs de Reims, de Rethel, toutes les maisons démolies, la moisson emportée, la terre sans labour et sans semence, du pain fait de grains de blé ou d'avoine germés, des malheureux retirés dans des trous ou des cabanes, couchés à *plate-terre*, sans linge ni habits². Telles étaient les suites du siège de Guise, des incursions espagnoles jusqu'à Soissons, Fismes, Basoches, des évolutions et des besoins des deux armées ; car amis et ennemis pesaient également sur la population impuissante à se défendre elle-même. N'y avait-il pas là, pour ceux qui arrivaient aux affaires, le devoir de se consacrer, à tout prix, à la réparation de ce fléau, et d'abord de renoncer aux discordes civiles pour avoir la force de conclure une paix avantageuse avec l'étranger ?

exorbitante pour l'entretien de 90.000 personnes religieuses, et environ 160.000 ecclésiastiques..... Mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout (ch. XXXV).

¹ Relation véritable de ce qui s'est passé ès environs de la ville de Reims et l'état déplorable du pays.

Extrait de quelques informations des violences et désordres commis par les troupes du général Rose dans le pays de Thiérache, diocèse de Laon, où elles ont été pendant l'hiver, et ont entièrement désolé le pays. — Du 30 avril 1651.

² Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*.

Il n'en fut rien. Les politiques, comme nous l'avons dit, laissèrent à la bonne volonté privée le soin de tant de pauvres. Vincent de Paul, aussitôt après la délivrance de Guise, avait fait un nouvel appel d'aumônes. Des filles de la Charité étaient parties de Paris pour aller se partager les malades. Les pères de la Mission, répartis entre différents centres, Noyon, Soissons, Laon, Reims, recommencèrent leurs distributions de potage, de pain, de viande, de vêtements, d'instruments de travail, faucilles, fléaux, serpes, vans, rouets à filer. Un d'entre eux, surveillant général, visitait les localités, l'une après l'autre, pour comparer les besoins et régler, en conséquence, la proportion des secours. Vincent de Paul, tenu au courant par lui, assemblait, chaque semaine, ses pieuses auxiliaires, et, dans ces états de la charité, on avisait, sans querelles, à toutes les questions qui importaient au développement de l'œuvre. On en vint assez vite à distribuer jusqu'à 16.000 livres par mois, somme que les contemporains trouvent considérable. Au nombre de ces exploits réparateurs, il faut compter la sépulture donnée aux morts. Quinze cents cadavres d'Espagnols, en partie déchirés par les bêtes, achevaient de pourrir en plein air et infectaient le pays. Vincent de Paul chargea un de ses frères de prendre des hommes à la journée pour enterrer ces débris et mit à sa disposition l'argent nécessaire. **Nous avons, lui écrivait quelque temps après son digne lieutenant, nous avons accompli, à la lettre, ce que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, d'aimer et de bien faire à ses ennemis, ayant fait enterrer ceux qui avaient ravi les biens et causé la ruine de nos pauvres habitants, et qui les avaient battus et outragés**¹. Voilà par qui la misère était combattue et soulagée en 1651. Le gouvernement, les princes, les magistrats ne le trouvèrent pas mauvais, mais ils n'y mirent pas la main.

Ils ne furent pas plus sensibles aux plaintes de l'Église. Tout ce qu'ils firent de ce côté se réduisit à une menace contre les cardinaux. Pour consacrer l'expulsion de Mazarin, on trouva ingénieux de proposer qu'à l'avenir tout cardinal fût de droit exclu du gouvernement. Omer Talon soutint cette thèse avec autant d'ardeur qu'il en avait mis cinq ans plus tôt à défendre la thèse contraire. En 1646, le pape voulant obliger tous les cardinaux à résider à Rome, l'avocat général avait repoussé la bulle, parce que son application aurait privé la France du ministre qui la *gouvernait si heureusement*. En 1651, il invoquait cette même bulle et cette obligation de résidence à l'étranger, pour justifier l'éloignement du ministre, et montrer que l'honneur de l'Église n'était pas blessé par une déclaration conforme aux sentiments du chef de l'Église². Les passions les plus opposées venaient en aide à cette dialectique de chicane. Les vainqueurs se divisaient déjà, et ne songeaient plus qu'à se nuire mutuellement. Les nouveaux amis de Gondi, pour

¹ Abelly, liv. II, ch. XI.

² La contradiction était si flagrante, qu'Omer Talon lui-même se croyait obligé de la reconnaître et s'efforçait de l'expliquer. En 1656, le but de la bulle d'Innocent X était moins d'établir un principe, que d'offenser le roi de France dans la personne des Barberins. L'homme du roi avait dû ne voir que cette intention et la combattre dans l'intérêt de la dignité royale. Mais, en 1654, il n'y avait plus à considérer que la valeur du principe ; et ce principe de la résidence à Rome était bon, parce qu'il fermait aux cardinaux l'entrée aux fonctions publiques dans les différents États. Cette exclusion se justifiait sans peine quand on savait que les cardinaux, prêtant serment de fidélité au pape, se croyaient plus redevables au pape qu'à leurs souverains, que les papes prétendaient être seuls juges de la conduite des cardinaux, et que Richelieu lui-même leur avait reconnu ce droit, enfin que les cardinaux, tels que Duperron, dans les assemblées françaises, se montraient contraires aux libertés de l'Église gallicane. — Omer Talon, *Mémoires*.

n'avoir pas à lui tenir parole, ou pour l'écartier du gouvernement, croyaient lui faire pièce en appuyant la proposition ; comme ils le savaient avide du chapeau, ils étaient heureux de se donner un motif de lui refuser cette dignité ou de la tourner contre lui en cause d'exclusion. La reine n'était pas fâchée de voir ses dominateurs se brouiller d'eux-mêmes, et quoique la déclaration demandée allât d'abord, à son grand regret, contre Mazarin, elle l'acceptait provisoirement contre le coadjuteur. De cette singulière unanimité, il sortit une déclaration brève, révocable à la majorité du roi, qui interdisait les fonctions publiques aux cardinaux (19 avril 1651). Mais nul ne s'occupa de justifier l'Église de France des plaintes élevées contre elle, ni de la rassurer contre les embarras qu'elle dénonçait.

Quant à la question des états généraux réclamés par la noblesse, elle fut éludée à la faveur de rivalités pareilles à celles qui avaient agi dans l'affaire des cardinaux. Orléans et Condé, qui se croyaient sûrs du Parlement, acceptaient assez facilement l'espoir, en gagnant le clergé et la noblesse, d'avoir pour eux toutes les forces du royaume et d'ôter la régence à la reine. Mais ils se méprenaient sur les intentions des magistrats. Le Parlement ne pouvait condescendre à s'absorber dans les états généraux ; le nom inférieur de membres du *tiers*, dont il eût fallu se contenter, n'allait pas à ses prétentions. Aussi appuya-t-il énergiquement la reine dès qu'elle laissa voir sa répugnance pour cette convocation. Jamais peut-être l'arrogance de la magistrature ne s'éleva plus haut. On proclama sans façon dans la compagnie que le Parlement ne députerait pas aux états, qu'il n'y avait jamais député, que d'ailleurs sa présence y était inutile, puisque tout ce qui s'y décidait revenait plus tard à son contrôle, et qu'il dominait tout par le droit de vérification et d'enregistrement¹. C'était se déclarer supérieur, non-seulement au roi, mais à la nation tout entière. Les princes insistaient ; la reine, encouragée par le premier président, résistait ; la bourgeoisie, représentée à l'Hôtel-de-Ville, répondait par une grande froideur aux avances de la noblesse. Les états généraux n'étaient pas populaires ; on se rappelait ceux de 161 ; ce souvenir se traduisait en termes de défiance : **On sait bien comment cela commence, on ne sait pas comment cela finit**. A l'exemple de Mazarin, la reine se sauva par un accommodement. Elle promit la convocation des états pour le 1er octobre, c'est-à-dire à l'époque où la majorité du roi aurait fait cesser la Régence légale. Par cette promesse, elle se donnait le droit de mettre fin à l'assemblée des nobles qui reçut en effet l'ordre de se séparer immédiatement ; et par l'ajournement, elle s'assurait le loisir de voir venir les événements, et d'atteindre l'heure où le prétexte de la minorité manquerait aux ambitieux. Ainsi les grands intérêts politiques sont encore écartés pour longtemps ; l'histoire cherche en vain à relever son récit par d'autres faits que des débats de personnes, des divisions, des coalitions de petits partis ; tout se réduit à la question de savoir si Monsieur le Prince restera, ou si Mazarin sera assez habile pour reprendre sa place.

Mazarin, retiré à Brühl, dans l'électorat de Cologne, continuait à gouverner la Régente et la France. On le sait par ses lettres à madame de Navailles, que madame de Motteville cite souvent. On le voit encore mieux aux visites qu'il ne cessait de recevoir, aux propositions que lui faisaient porter les ambitieux des deux partis, enfin et surtout à la conclusion définitive d'une alliance de famille entre lui et les Vendôme. Ce fut à Cologne que le duc de Mercœur vint épouser la nièce du cardinal, l'aînée des Mancini. Dans l'exil, dans la détresse, avec toute

¹ *Journal* d'Olivier d'Ormesson.

l'apparence d'un homme perdu, il recevait cet hommage de gens qui prenaient au sérieux leur titre de princes du sang, quoiqu'il l'eût dédaigné au lendemain de sa première victoire sur leur cabale. Tant il était difficile à certains esprits de croire que sa disgrâce ne fût pas un jeu, et que l'attachement de la reine pour lui ne dût pas l'emporter sur tous les efforts de ses adversaires. De leur côté, et pour se mettre en garde, Orléans et Condé ne perdaient aucune occasion de rendre la reine suspecte, et d'exiger, contre le retour de son ministre, les gages qu'il lui répugnait le plus d'accorder. Ils réclamaient l'éloignement de Letellier, de Servien, de Lyonne, créatures et agents connus de Mazarin. N'ayant pu prévenir la disgrâce de Châteauneuf que la reine ne pouvait plus souffrir, ils s'en vengèrent en l'empêchant de donner les sceaux au premier président, en la menaçant d'exciter dans Paris un soulèvement dont la perspective toute seule faisait frissonner madame de Longueville (2 avril 1651). Condé ne se laissait pas même gagner par des faveurs personnelles. Depuis longtemps les Bordelais réclamaient la retraite du duc d'Épernon, toujours ajournée quoique promise l'année précédente ; des assemblées populaires, formées sur la butte de l'*Ormée*, depuis si célèbre, commençaient à constituer dans cette ville une opposition démocratique menaçante¹. On offrit, on donna à Monsieur le Prince le gouvernement de la Guienne, au lieu de la Bourgogne, mais en lui laissant dans cette dernière province les villes occupées par ses troupes. Il accepta sans rien abandonner de ses antipathies, et quelque temps après, il aspirait à réunir le gouvernement de Provence à celui de Guienne. S'il l'obtenait, comme disait Mazarin, il n'y avait plus qu'à le conduire à Reims. Mais il avait déjà trouvé son maître dans l'art des intrigues, et pour la seconde fois il travaillait lui-même à sa ruine.

Il ne garda pas longtemps les amis qui s'étaient ligués pour obtenir sa délivrance. Il oublia ses promesses pour ne plus penser qu'à lui-même, ou se garantir des prétentions qu'il avait provoquées. Il perdit madame de Chevreuse, en s'opposant au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec Conti ; maintenant qu'il n'était plus au Havre, il s'apercevait de la différence des rangs, ou peut-être de la mauvaise réputation de cette fille, trop suspecte de relations avec Gondy. Il perdit le coadjuteur par l'impuissance où il se trouva de lui faire donner le chapeau. Il perdit la Palatine, parce qu'il ne fit pas arriver aux finances le marquis de la Vieuville ; la Palatine, qui avait espéré devenir riche par le moyen de ce marquis dont le fils était de ses amis², se rapprocha de la reine et du cardinal. Il perdit le premier président, parce que, au lieu de Champlâtreux, fils de ce magistrat, il annonçait l'intention de substituer le président Viole à Letellier³. Il finit par s'aliéner le duc de Bouillon et Turenne pour avoir défendu

¹ *Mémoires du P. Berthod.*

² Motteville. — Ce mot tout seul, de la part d'un témoin si discret, a une signification qu'il n'est pas besoin d'expliquer.

³ Il y a, dans Mathieu Molé, de singulières oppositions. Ici on ne voit que l'ambitieux mécontent, et madame de Motteville a raison de dire de lui : *Les hommes les plus sages cessent de l'être quand il s'agit de leurs intérêts, voilà la source de toutes les fautes de ce sage magistrat. Sa prétention l'avait rendu trop partial du prince de Condé, et l'avait fait souvent manquer à son devoir ; mais les dégoûts qu'il eut de ce prince le rendirent plus fidèle.* Ailleurs, il montre un désintéressement qu'on ne peut qu'admirer. Après le 2 avril, quand la reine lui redemande les sceaux que les princes ne veulent pas lui laisser, il se comporte avec une dignité que madame de Motteville et Omer Talon honorent également : *Il rendit à l'instant les clefs des sceaux. La reine lui offrant la nomination au cardinalat, il la refusa ; elle lui offrit de faire créer une cinquième charge de secrétaire*

trop faiblement, à leur gré, les intérêts de leur famille, et leur fameux dédommagement. Il demeurerait à peu près seul, pendant que tous ces défectionnaires allaient offrir leur influence, leurs bandes de cabaleurs, à ses ennemis, pour en tirer la solde qu'ils n'avaient pas reçue de sa main. Il en advint comme après les coups de pistolet. La cour n'avait pas hésité. à se servir des frondeurs pour emprisonner Monsieur le Prince ; elle n'hésita pas davantage à exploiter encore une fois leur concours pour le chasser de Paris.

De tous ces condottieri, le plus redoutable, comme le plus habile, était le coadjuteur ; c'était aussi celui pour lequel la reine avait le plus d'aversion. Depuis quelque temps, mécontent de Condé, incertain des intentions du duc d'Orléans, il avait pris le parti de feindre la retraite, le dégoût des agitations publiques. Il se renfermait dans le cloître de Notre-Dame, ne voyait que des chanoines et des curés, et s'amusait, contre une de ses croisées, à *siffler des linottes* en volière. Le bon père ermite ! comme l'appelait Conti. Cependant, il ne *s'abandonnait pas à la Providence* jusqu'à dédaigner les *moyens humains*. D'accord avec les colonels et capitaines de quartiers, il tenait une émeute toute prête ; il distribuait des hommes armés dans les maisons de la rue Neuve ; le soir, il allait, en cachette et déguisé, à l'hôtel de Chevreuse. Sur l'apparence seule, on eût pu le croire uniquement appliqué aux devoirs de sa profession¹ ; au fond, il se dégageait de tous les partis pour être plus libre de choisir celui qui lui offrirait le plus d'avantages. La tentation vint de la cour. Par les conseils de Mazarin, et même de madame de Motteville *qui la pressa de feindre*, la reine, surmontant sa répugnance, donna un rendez-vous secret au coadjuteur. Il raconte lui-même ce qui se passa dans cette entrevue. D'abord, invité à prendre parti pour Mazarin, il refusa absolument ; mais, dès que la reine eut articulé la promesse du chapeau, il répondit : *J'obligerai Monsieur le Prince à sortir de Paris avant huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès demain. — Touchez là, lui dit la reine, en lui tendant la main, vous êtes après-demain cardinal et, de plus, le second de mes amis*. Charmé de cette perspective et peut-être déjà du cynique espoir d'être *bien traité* par la reine², il finit par se radoucir à l'égard du cardinal, promit de ne garder contre lui que les apparences de l'inimitié, et fit voir que Mazarin trouverait son compte à cette comédie, destinée à tromper le peuple. Il sortit comme il était entré, par toutes sortes de détours, sous la conduite d'une dame, qui le mena presque à la porte des cuisines. Mais, tout en se cachant, il emportait un plan tout fait ; dans quelques jours, Monsieur le Prince allait se retrouver aux prises avec ce dangereux joueur et avec ses propres amis.

Le conspirateur eut bientôt dressé ses batteries. Il rallia la duchesse de Chevreuse, et sa fille, et Laigues, son favori, la Palatine et la Vieuville, et même ce misérable Châteauneuf, ambition tombée en enfance, qui ne pouvait se consoler de sa récente disgrâce, et, depuis quelques semaines, rampait devant les serviteurs de la reine pour redevenir quelque chose. Il en coûte d'ajouter que le premier président ne resta pas tout à fait étranger au complot, si l'on en juge par la part qui lui fut alors promise et qu'il a, en effet, recueillie au bout de

d'État pour Champlâtreux, son fils, il la remercia fort généreusement ; elle voulut lui donner la survivance de sa charge pour ce même fils, il dit que son fils n'avait pas assez servi pour mériter un honneur de cette qualité ; même on voulut lui donner 400.000 écus qu'il refusa. Le temps fera connaître s'il les acceptera ou non. Omer Talon, *Mémoires*.

¹ *Mémoires de Retz*.

² C'est Retz lui-même qui, un peu plus loin, dans ses *Mémoires*, donne à entendre que, sur une parole de madame de Chevreuse, il eut cette pensée libertine.

quelques mois. Du concert de toutes ces avidités, il sortit un traité avec Mazarin, qui est bien la plus singulière, la plus impudente insulte à la probité politique et à la naïveté des honnêtes gens. Le coadjuteur se réservait, *pour se bien maintenir dans la créance des peuples*, de parler, au Parlement et ailleurs, contre le cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion favorable de se déclarer pour lui sans rien hasarder. Chevreuse, Châteauneuf et le coadjuteur feraient tous leurs efforts pour détacher le duc d'Orléans de Monsieur le Prince. Châteauneuf serait premier ministre, Molé garde des sceaux, la Vieuville surintendant des finances, moyennant 100.000 livres données au cardinal. Mazarin assurait au coadjuteur le chapeau et la charge de ministre d'État. Il donnait à Noirmoutiers les honneurs de duc, à Laigues 100.000 l., à son propre neveu, Mancini, le duché de Nevers et le gouvernement de Provence, et lui ferait épouser mademoiselle de Chevreuse. Le coadjuteur, Châteauneuf et Chevreuse s'engageaient à procurer le retour de Mazarin toutes et *quantès fois qu'il se pourrait*. La présente union était faite particulièrement contre Messieurs les Princes ; l'intérêt commun desdits sieurs cardinal Mazarin, Châteauneuf, coadjuteur et dame de Chevreuse, étant fondé sur la ruine de Monsieur le Prince ou du moins sur son éloignement de la cour¹.

L'effet de cette alliance ne se fit pas longtemps attendre. Au Parlement, le coadjuteur, en renchérissant sur les plaintes de Condé contre Mazarin, s'y forma un parti qui fut bien vite supérieur à celui de Monsieur le Prince. Au dehors, il le harcela, le fatigua par une guerre de libelles ; car ce genre de guerre, quoique ralenti, n'avait jamais cessé entièrement. On lisait, à ce moment, la Mazarinade, faussement attribuée à Scarron et fort sensible à Mazarin². Condé avait à ses gages un misérable, capable de tout écrire, au profit ou au détriment de tous, Dubosc-Montandré, dont le nom, comme celui de certains êtres malfaisants, a droit à la flétrissure de l'histoire, et qui a, plus d'une fois, compromis son maître par les doctrines horribles dont il lui infligeait la responsabilité, en les faisant servir à sa cause. Gondy avait également son faiseur, l'avocat Bluet ; mais, le plus souvent, il mettait lui-même la main à l'œuvre, et son style tout seul, dans bien des écrits anonymes, est une signature irrécusable. Il lança d'abord l'*Apologie de l'ancienne et légitime Fronde*, dont la lettre, dit-il franchement, paraissait être contre le Mazarin, et dont le sens était proprement contre ceux qui se servaient de ce nom pour abattre l'autorité royale. Cinquante colporteurs, appuyés de *gens apostés pour cela*, la débitèrent dans les rues. Condé voulut répondre. Alors ; on vit se croiser la *Défense du coadjuteur*, la *Lettre du marguillier au curé*, contre Gondy, la *Lettre du curé au marguillier*, pour Gondy, le *Solitaire*, etc., etc. Mais Condé fut le moins fort ; il se laissa le premier, il resta sous le coup des imputations les plus capables de lui ôter toute popularité.

La rapidité du succès faillit même, un moment, le compromettre. Au milieu de ces attaques à haute voix, il se tramait tout bas, autour de la reine, de sinistres projets contre le prince ; on parlait de l'arrêter, même de le tuer. Gondy se défend d'avoir donné le conseil du meurtre, les confidents de la reine le lui

¹ L'authenticité de ce traité est incontestable. Lesdits articles furent trouvés sur le chemin de Cologne dans un paquet appartenant au marquis de Noirmoutiers. Les princes les firent imprimer au moment de la majorité.

² La *Mazarinade*, recueil de saletés et de mauvais vers, a eu un tel retentissement, qu'elle a donné son nom à tous les écrits du même genre qui l'avaient précédée ou qui l'ont suivie. — Mazarin s'en vengea en faisant retirer à Scarron une pension de 1.500 livres ; cependant il est prouvé que Scarron n'en était pas l'auteur.

imputent expressément ; mais, de quelque côté que la pensée en fût venue, le prince, averti par Lyonne, quitta brusquement Paris (6 juillet 1651). Sous prétexte d'hommes armés, qui rôdaient autour de son hôtel, et qui n'étaient qu'un renfort envoyé à des contrebandiers par un capitaine du régiment des gardes, il se retira à Saint-Maur, d'où il écrivit au Parlement pour dénoncer ses ennemis. Ce fut une brusque surprise, qui déconcerta ses adversaires. On n'osait pas encore l'assaillir de front ; on se résigna à composer. Pour le tirer de Saint-Maur, on parut lui accorder tout ce qu'il désirait. Le premier président parla de la nécessité de ne pas tourner contre la tranquillité publique la liberté que le Parlement avait fait rendre à Monsieur le Prince. La reine protesta de l'innocence de ses intentions, renouvela ses engagements contre Mazarin, et, comme dernière garantie, consentit à chasser de son conseil Letellier, Lyonne et Servien, que Monsieur le Prince ne voulait plus souffrir. C'était subordonner la reine aux volontés du prince. A ces conditions, il revint à Paris.

Mais son triomphe fut court. Ses ennemis s'étaient donné le temps de mieux concerter le coup décisif ; ils l'attendaient à quelque nouvelle faute, qu'il ne tarda pas de commettre. Son arrogance s'était encore accrue. Il affectait de ne voir ni le roi, ni la reine, et un jour, comme par bravade, il les rencontra au Cours, ce qui fut blâmé de tout le monde. Il marchait dans Paris avec une suite plus grande et plus magnifique que celle du roi. Il réclamait du Parlement un arrêt en forme contre les ministres, dont il avait obtenu l'éloignement, comme si la décision de la reine ne suffisait pas. On sut bientôt qu'il négociait avec l'Espagne, qu'il rassemblait des troupes et de l'argent. On le vit envoyer sa femme et son fils au château de Montrond, pour les garantir par de hautes murailles contre les desseins de ses ennemis. Il y avait là assez de griefs pour constituer une accusation ; aussi, tout à coup (17 août 1651), le roi lança au Parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides et au corps de ville, une *déclaration* en forme contre ce sujet audacieux. C'était l'œuvre de plusieurs, remaniée selon les différents avis. Le premier président lui-même, y trouvant trop de vinaigre, y avait mis du sel, selon son expression. Rien n'y manquait de ce qui pouvait rendre l'accusé odieux : cupidité insatiable, sommes immenses reçues de la libéralité du roi, au détriment de l'entretien des armées ; accumulation de gouvernements et de villes entre ses mains, arrogance envers le roi, pratiques criminelles avec l'étranger, pillages exercés par ses troupes en Picardie et en Champagne. D'où il s'ensuivait que, sans un prompt remède, il devenait impossible de faire la paix avec les ennemis du dehors, et de réformer les abus dans un royaume agité par tant de pernicieux desseins et entreprises.

Condé, furieux de cette dénonciation, écrivit à tous les parlements pour se justifier. Dans celui de Paris, il alla droit au coadjuteur et l'accusa d'être le principal auteur des poursuites dont il était l'objet. La reine se réjouit de voir en lutte ces deux hommes, qu'elle haïssait également et qu'elle espérait détruire l'un par l'autre. Le duc d'Orléans se promettait aussi un *grand plaisir de leur chamaillerie* ; mais le plaisir faillit tourner à la tragédie la plus sombre. Si la naissance du prince réunissait et retenait autour de lui un nombre encore respectable de gentilshommes et de serviteurs, le coadjuteur n'avait pas moins de satellites, gentilshommes, officiers de la garde bourgeoise, bons bourgeois, tous armés de pistolets et de poignards sous leurs manteaux ; la reine, au besoin, lui envoyait des cheveu-légers et des gens d'armes. Les deux rivaux ne venaient plus au palais qu'avec ce cortège menaçant. Le 21 août, on put craindre un affreux massacre en plein Parlement. Gondi avait garni les buvettes d'hommes armés, pour prendre en flanc et par derrière le parti de Monsieur le

Prince ; les armoires étaient remplies de grenades. La délibération commença par un dialogue violent. Condé s'étonnant qu'il y eût des gens assez hardis pour lui disputer le pavé, Gondi répliqua qu'il y avait des gens qui ne devaient quitter le pavé qu'au roi. *Je vous le ferai bien quitter. — Cela ne sera pas aisé.* Au milieu de ces bravades, on vint avertir les magistrats que, la grande salle étant pleine d'armes, il était impossible d'opiner en sûreté. Après quelques débats, les deux partis convinrent de renvoyer leurs troupes. Déjà le coadjuteur s'était élancé vers la grand'salle pour exécuter cette promesse, lorsqu'à sa vue les hommes de Condé tirèrent leurs épées, et les siens immédiatement dégainèrent avec fureur. Il prévint un combat à outrance s'il ne se hâtait de disparaître, et, pour s'effacer plus vite, il se rejeta sur le petit parquet des huissiers. Mais, à peine il en avait ouvert la porte, qu'elle retomba sur lui par une manœuvre de La Rochefoucauld, et, assujettie au moyen d'une barre de fer, le retint serré entre les deux battants. Exposé par le flanc aux coups de ses ennemis, et dans l'impuissance de se défendre comme de remuer, il appelait au secours sans être entendu ou écouté ; il commençait à désespérer de sa vie, quand le fils du premier président accourut enfin, retira la barre de fer et lui rendit la liberté. Rentré à sa place dans la grand'chambre, il dénonça cette violence tout à la fois comme un crime et une ingratitude ; c'était bien mal reconnaître, disait-il, la modération dont il avait voulu donner l'exemple en congédiant ses hommes d'armes. On ne lui répondit que par de nouvelles menaces ; Condé l'eût volontiers pris à la gorge, comme il l'avoua plus tard. La Rochefoucauld, lui montrant les poings, criait qu'il était prêt à l'étrangler avec Brissac, son ami. Alors Gondi, le regardant avec dédain : *Mon ami La Franchise, lui dit-il, ne faites pas le méchant ; vous êtes poltron et moi je suis prêtre, le duel nous est défendu*¹. La plaisanterie mit fin à l'irritation. On se calma devant le sang-froid de Gondi ; on fit sortir les deux troupes sans combat et les magistrats purent se retirer sains et saufs. Mais une pareille séance avait dû apprendre à Condé à quel rude ennemi il avait affaire et comment il n'était plus le maure dans Paris.

Cette attitude des partis fut, en effet, le coup de grâce pour Condé ; en démontrant son impuissance, elle amortit le zèle de ses partisans et confirma les espérances de ses adversaires. Après tant de bruit, l'affaire de la déclaration tomba en langueur. Le Parlement priait la reine de réconcilier la maison royale ; le duc d'Orléans, toujours incertain et lâche, proposait de déclarer que Monsieur le Prince n'était pas aussi coupable qu'on l'avait cru d'abord ; les magistrats conseillaient de satisfaire l'opinion publique par une nouvelle protestation contre Mazarin, et la reine leur laissait le soin de la rédiger. A la faveur de tous ces renvois, le 7 septembre arriva : c'était le second jour de la quatorzième année. du roi, le terme rigoureux auquel, selon l'interprétation la plus large de l'ordonnance de Charles V, commençait sa majorité. La reine se hâta d'en faire une fête au Parlement et dans les rues. Elle déposa ses pouvoirs de régente et annonça que son fils régnait par lui-même. La joie populaire, animée par le spectacle d'un brillant cortège et par les flots de vin qui coulaient des fontaines publiques, salua ce changement d'apparences comme une ère nouvelle, le gage d'un gouvernement plus stable désormais. Les cris de *Vive le roi !* les décharges

¹ Madame de Motteville écrit : *Nous ne nous ferons pas grand mal.* Nous avons préféré la version de Retz qui nous paraît plus heureuse et plus conforme à son style et à son caractère. — Il est remarquable que La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de cette riposte devant laquelle il resta muet.

La Franchise était un petit nom de guerre que les amis de La Rochefoucauld lui avaient donné pendant la guerre de Paris.

d'artillerie et les illuminations par toute la ville semblaient encourager la reine à tout espérer de l'opinion publique. Condé avait eu la maladresse de se donner un tort de plus ; il n'avait pas assisté à la cérémonie de la majorité, s'excusant sur le besoin de se tenir en garde contre les complots qui le menaçaient. Cet isolement volontaire fut puni sans délai. *Il périra ou je périrai*, dit la reine, en recevant les explications qu'il lui faisait transmettre, et aussitôt elle exécuta le traité conclu secrètement entre Mazarin et ses nouveaux auxiliaires. Châteauneuf fut rétabli au ministère, La Vieuville eut les finances, Molé eut les sceaux ; enfin, le coadjuteur fut présenté par le roi pour le chapeau de cardinal. Tout ce que Condé avait promis et n'avait pas tenu, tout ce qu'il avait refusé à ses anciens alliés et courtisans, leur arrivait enfin par la main du parti opposé. Voyant donc que les affaires se faisaient sans lui, malgré lui et contre lui, il écrivit au duc d'Orléans qu'il ne voulait plus rester à la cour, et il sortit de Paris pour commencer la guerre civile¹.

¹ Nous renvoyons encore une fois pour l'ensemble de ce paragraphe aux *Mémoires* déjà cités, et, entre autres pièces officielles, à la déclaration du roi contre Condé, et à la déclaration du Parlement contre Mazarin, d'autant plus faciles à trouver, l'une et l'autre, qu'elles sont rapportées textuellement dans les *Mémoires* de Motteville et de Retz.

FIN DU TOME PREMIER